

République démocratique du Congo

MANIEMA

Espace et vies



Sous la direction de
Jean Omasombo Tshonda

L. N'Sanda Buleli
V. Kalombo
C. Akilimali
Kabala Ka Kyaga
Tabu Omake
J. Omasombo
Z. M'pene
J. Krawczyk
M. Laghmouch

 Buku

LE CRI

EDITION

 Africa
Tervuren

KONINKLIJK MUSEUM
VOOR MIDDEN-AFRIKA
MUSÉE ROYAL
DE L'AFRIQUE CENTRALE

MANIEMA

Sous la direction de
Jean Omasombo Tshonda

La série de publications qu'inaugure cet ouvrage est dédiée à la mémoire de Benoît Verhaegen. Arrivé au Congo au moment de la décolonisation, il anima pendant près de 30 ans de carrière diverses structures de recherche et d'enseignement. Promoteur de la démarche de « l'Histoire immédiate », il a, par ses écrits, par sa parole, par ses enseignements, joué un rôle majeur dans les études sociales congolaises.

Nous nous souvenons avec émotion et respect de l'homme et du maître.

République démocratique du Congo

MANIEMA

Espace et vies

La présente étude, issue du projet « Provinces », soutenu financièrement par la DGD et coordonné par la section d'Histoire du Temps présent du Musée royal de l'Afrique centrale, est le fruit d'une collaboration entre chercheurs des diverses sections du MRAC, chercheurs des instituts partenaires congolais (CEP et CERDAC), qui se sont réparti le territoire de la RD Congo, et chercheurs identifiés à l'intérieur de chaque province.

Les instituts partenaires (CEP et CERDAC) ont eu pour tâches de collecter la documentation écrite existante sur chaque province (dans les universités, instituts nationaux, archives nationales, bibliothèques spécialisées, administration centrale...), de mettre celle-ci à la disposition des équipes locales sur le terrain, mais aussi de répertorier toutes les archives et autres documents pertinents et d'en transmettre des copies aux équipes locales et au MRAC.

Les équipes locales, quant à elles, ont été chargées à la fois de la collecte des données au niveau de la province et de l'élaboration d'une première ébauche de la monographie.

Le MRAC a été à la fois la structure pourvoyeuse de la logistique pour la gestion des fonds du projet et un partenaire de recherche. À ce titre, l'ébauche de monographie fournie par les équipes sur le terrain a été soumise aux chercheurs des différentes sections qui composent le MRAC, qui l'ont complétée. Le MRAC a, enfin, assuré la responsabilité de la publication des monographies.

Cet ouvrage est le fruit de cette collaboration, comme en témoignent les différentes contributions.

LE CEP

Le Centre d'études politiques (CEP), (re)créé en 1999 à l'Université de Kinshasa, rassemble des chercheurs/enseignants relevant de diverses disciplines des sciences sociales ayant le politique pour champ d'étude. Ses activités couvrent quatre domaines, la recherche, la formation, la documentation et la publication, ayant tous pour principal sujet la République démocratique du Congo.

LE CERDAC

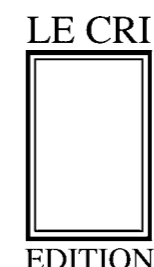
Le Centre d'études et de recherches documentaires sur l'Afrique centrale (CERDAC) de l'Université de Lubumbashi poursuit les buts suivants: promouvoir des recherches coordonnées sur l'héritage du passé des peuples d'Afrique centrale et collationner la documentation nécessaire et utile à cette fin.

LE MRAC

Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), l'un des dix établissements scientifiques fédéraux que compte la Belgique, abrite des collections tout à fait remarquables (objets ethnographiques en provenance d'Afrique centrale, archives complètes de Stanley, photothèque et filmothèque, cartes et données géologiques, collection de zoologie de millions de spécimens, xylothèque tropicale). En tant qu'institut de recherche scientifique consacré à l'Afrique, il occupe une place importante sur la scène internationale dans les domaines de l'anthropologie culturelle, de la zoologie, de la géologie, de l'histoire et de l'économie agricole et forestière.

La **section d'Histoire du Temps présent** est une nouvelle section au sein du département d'Histoire du Musée royal de l'Afrique centrale. Elle est née de l'intégration au MRAC de l'Institut africain, créé en 1992, qui avait alors absorbé le Centre d'études et de documentation africaines (1971). La nouvelle section poursuit une triple mission de documentation, de publication et de recherche. Ses activités sont axées sur l'ancienne Afrique belge et particulièrement le Congo/Kinshasa.

www.africamuseum.be



KONINKLIJK MUSEUM
VOOR MIDDEN-AFRIKA
MUSÉE ROYAL
DE L'AFRIQUE CENTRALE

LES AUTEURS

Léonard N’Sanda Buleli, professeur à l’ISP de Kindu

Vivi Kalombo, chef de travaux à l’ISP de Kindu

Célestin Akilimali Mukesi, assistant au Centre universitaire du Moyen-Lualaba, extension de l’Université de Kindu

Kabala Ka Kyaga, chef de travaux à l’ISP de Kindu

Tabu Omaka, assistant à l’ISP de Kindu

Jean Omasombo Tshonda, chercheur au MRAC et professeur à l’Université de Kinshasa (RDC)

Zéphyrin M’pene Ngaleley, chercheur au MRAC

Joris Krawczyk, attaché au projet « Provinces »

Mohamed Laghmouch, section de Cartographie et photo-interprétation, MRAC

Toutes les photographies sont droits réservés ou sous copyright mentionné. Toute question ou demande d'autorisation doit se faire par écrit auprès du MRAC, Service des Publications, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique)

Catalogue sur simple demande.

www.lecri.be

ISBN 978-2-8710-6562-3

© 2011 Le Cri édition

Avenue Léopold Wiener 18

B-1170 Bruxelles

© Musée royal de l’Afrique centrale

Levenssesteenweg 13

B-3080 Tervuren

www.africamuseum.be

Imprimé en Belgique

D/2011/3257/07 (Dépôt légal Le Cri pour la Belgique)

AR3.01104-57077 (Dépôt légal Buku pour la RDC)

En couverture : Pont de la rivière Mwanakusu sur l’axe Kayuyu – Kampene, Maniema.

Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d’adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays.

Cette version en ligne de l’ouvrage vous est offerte gratuitement à la consultation, moyennant le respect de la loi sur la protection des droits d’auteur et de copyright. Certaines photographies ont été masquées par manque de précision sur les ayant-droits ou d’autorisation.

L’ouvrage complet est consultable en bibliothèque ou est disponible à la vente jusqu’à épuisement des stocks.

Pour toute information complémentaire : publications@afriamuseum.be

Avant-propos

C’est en 1988 que le Maniema, jusque-là district du Kivu, devint une province. Avec les deux autres districts de l’ancien Kivu, il se trouvait dorénavant classé au même rang que la Province-Orientale, celles de l’Équateur et du Katanga qui gardent leur superficie héritée de la colonisation. Avant lui, c’étaient d’abord le Bas-Congo et le Bandundu et, ensuite, les deux Kasai qui avaient acquis ce statut administratif, même s’il est vrai que les trois derniers intègrent encore chacun au moins deux anciens districts de la période coloniale.

Au regard de quelques bénéfiques politiques — voire économiques — tirés par les trois nouvelles provinces issues du Kivu (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema) désigné comme cas expérimental de la décentralisation¹ — et dont

¹ Dans la foulée des élections de 1977 et de la libéralisation économique qui suivit, le président Mobutu décida, en 1982, de tenter une expérience de décentralisation, afin de « favoriser le développement en rapprochant l’administration de la base ». Mais l’autre raison reste personnelle au chef de l’État Mobutu. En effet, dès la seconde moitié des années 1970, Mobutu avait entamé des constructions gigantesques et luxueuses à Gbadolite, son village d’origine. Il encouragea les dignitaires du régime à y construire également. Gbadolite prit progressivement tant d’importance qu’il en fit le chef-lieu de la sous-région du Nord-Ubangi, faisant ainsi ombrage à Gemena (ancien chef-lieu de l’ensemble de l’ancien district de l’Ubangi puis de la seule partie du Sud-Ubangi détaché de la partie Nord) et, surtout, à Mbandaka, chef-lieu de la province de l’Équateur. Il tenta de faire de Gbadolite le chef-lieu de la province du Nord-Ubangi. Cette province devait être proclamée au congrès du MPR de juin 1988. Or, parmi les originaires du sud de la province, spécialement les Mongo, Ngombe, Budja et Ngbaka, il régnait un malaise perceptible. Ceux-ci voyaient, à travers cette opération, l’abandon total de Mbandaka comme ce fut

les péripéties de la démocratisation à partir du début des années 1990 n’ont plus permis au régime Mobutu de poursuivre le découpage —, la Constitution de la RD Congo adoptée par référendum les 18 et 19 décembre 2005 et promulguée par le président de la République Joseph Kabila le 18 février 2006 consacre le principe de la décentralisation comme composante de l’architecture institutionnelle du pays, dans le contexte d’un État unitaire. De 11 provinces en vigueur en 1988, la RD Congo devra passer à 25 provinces auxquelles s’ajoute la ville de Kinshasa.

Comme hier, les raisons qui justifient la décentralisation n’ont pas changé. En effet, depuis que le Congo a accédé à l’indépendance en 1960, la définition de la structure de l’État a posé des problèmes. Sauf pendant les premières phases de l’ère Mobutu, cette problématique a suscité des affrontements permanents entre « unitaristes » et « fédéralistes », comme en témoignent les travaux de portée constitutionnelle en 1960, 1964, 1991-1997 et 2005. Il est paradoxal de constater que, tant en 1960 qu’en 2005, la mouvance unitariste bien que dominante ait été contrainte de transiger sur ce point. Même le régime Mobutu, en dépit du caractère totalitaire qu’il imposa, échoua dans sa tentative de créer un profil de citoyen congolais bâti selon un moule unique et uniforme à travers tout le pays. Après les deux guerres du Shaba (1977 et 1978), Mobutu modifia sa stratégie, tout au moins dans ses propos, car le lieu même de la prise de décision ne se déplaça pas.

déjà le cas de Gemena et de Lisala. Devant la menace de l’implosion de la province de l’Équateur, Mobutu et le staff du MPR se résolurent à reporter cette décision et à commencer ce test de découpage par la province du Kivu.

Lors de son discours du 1^{er} juillet 1977, il annonça en effet que : « ... nous allons opérer une décentralisation de notre économie : décentralisation au niveau de la territoriale, et décentralisation au niveau de la gestion ». En 1980, le 19 novembre, revenant sur ce même sujet, il affirma, devant le Comité central de son parti unique, le MPR, être : « ... décidé de tout mettre en œuvre pour passer sans plus tarder à l'application effective de la décentralisation... » ; il justifiait cette décision ainsi : « Le pays est vaste. Disons même très vaste. La centralisation à partir de Kinshasa, la capitale, nous démontre chaque jour qu'il est impossible d'assurer aux Régions le développement que nous attendons d'elles ». Cette mouvance se trouvera renforcée par la législation adoptée en 1982.

La Constitution de 2006 apporte deux changements fondamentaux en ce qui concerne la question de la décentralisation : 1) redécoupage en 26 provinces des 11 provinces existantes jusqu'à la fin de l'ère Mobutu² ; 2) mise en place d'organes provinciaux et locaux élus jouissant de larges compétences et de moyens substantiellement accrus. 40 % des « recettes à caractère national » collectées au sein de la province seront retenues à la source au profit de celle-ci, alors que dans la situation antérieure les provinces en disposaient (souvent plus théoriquement que réellement) de 10 à 15 %.

La mise en œuvre de ces dispositions constitutionnelles continue de soulever de difficiles problèmes, et elle est même porteuse de grands dangers :

- plusieurs des nouvelles provinces sont dépourvues des infrastructures et des moyens humains leur permettant d'exercer les prérogatives qui leur sont attribuées ;
- la disposition concernant la répartition des recettes à caractère national est difficile à interpréter (quelle province génère telle ou telle recette nationale ?) et risque de créer de grandes inégalités entre les provinces dans lesquelles sont implantées de grandes entreprises et/ou qui possèdent les points d'entrée et de sortie du commerce extérieur, et les autres provinces.

² En réalité, cinq de celles-ci (Maniema, Sud et Nord-Kivu, Bas-Congo et Kinshasa) ne modifient pas leur espace, même si le Bas-Congo changera de nom pour s'appeler Kongo-Central.

Mais l'État central confronté lui-même à sa restructuration ne paraît pas rapidement vouloir/pouvoir s'adapter à la nouvelle dynamique, les traits du passé semblant encore fortement dominer et/ou le retenir. Pour plus d'un observateur, la société congolaise d'en bas paraît enthousiaste aux thèses de la décentralisation envisagée. Elle espère elle-même, ainsi, s'impliquer sans tarder dans la recherche de son développement, sinon elle devra encore attendre assez longtemps.

Les responsables du processus de décentralisation se trouvent aujourd'hui confrontés à un environnement instable et « désécurisé », du fait du face-à-face entre tentatives de freinage et aspirations à sa mise en œuvre effective. Or le socle sur lequel construire un système politique viable est son assise sociologique. La société constitue le terreau dans lequel il doit impérativement s'enraciner pour être durable. Ce qui signifie que la RD Congo doit s'inventer la structure qui favorise son développement, une charpente adaptée à sa combinatoire sociologique. Et ce d'autant plus que les composantes de la scène internationale confrontées elles-mêmes à la nécessité de se réinventer ne fournissent plus de précédent paradigmatique auquel se référer.

Compte tenu de son histoire et de ses caractéristiques, la question à laquelle la RD Congo devrait répondre aujourd'hui et non demain est donc la suivante : le renforcement de l'État central est-il une condition préalable à la réussite de la décentralisation ou la décentralisation est-elle la filière obligée de la consolidation de l'État central ?

Le projet initié par le MRAC porte sur la réalisation de monographies provinciales. S'inscrivant dans la nécessité de d'abord bien identifier chacune des provinces reconnues par décision politique, il veut déboucher sur une connaissance réelle et précise de chaque entité provinciale, avec l'ambition de fournir des données de fond (politiques, économiques, géographiques, linguistiques, sociales...) qui faciliteront davantage une politique d'aménagement du territoire et celle de planification régionale. Et ce, d'autant que chacune de ces nouvelles provinces englobe de vastes territoires et/ou secteurs administratifs (plusieurs d'entre elles sont encore deux à trois fois plus vastes que la Belgique). Plusieurs de ces provinces correspondent aux espaces des anciens districts délimités durant la période coloniale. Diverses entités de base dites « coutumières » et leurs chefs furent créés par l'autorité coloniale, ce qui ne va pas sans rappeler le caractère pluriel de la société congolaise

dans laquelle les rapports sociaux se sont transformés et qui voit croître les désaccords entre tenants de la tradition et partisans de la modernité. À la suite du caractère dynamique du système d'appartenance lié au brassage de la population, à l'urbanisation et la modernisation, l'ethnicité à laquelle se fonde l'identité et l'appartenance à la nationalité congolaise redevient signifiante politiquement, surtout dans un contexte électoral ; pourtant elle apparaît largement aujourd'hui comme un concept fabriqué ou refabriqué qui de ce fait s'est largement fossilisé et mué en détonateur de la conflictualité entre candidats au pouvoir.

Si la décentralisation est un sujet de discussion actuel, elle a, en fait, été l'objet d'essais et de discussions récurrentes au cours des périodes antérieures et la loi organique votée le 10 juillet 2008 au Parlement congolais n'est pas une avancée radicale pour l'organisation des unités administratives. Les choix en matière d'organisation administrative qui furent faits dans le passé s'alignaient souvent sur des propositions qui attendaient d'être confrontées au vécu et qui étaient donc susceptibles de modifications/révisions ultérieures. Des retouches ont été opérées, de-ci de-là, au fil du temps, souvent sans vision d'ensemble, résultant surtout d'un arbitrage des conflits de pouvoir au niveau local en fonction des intérêts des autorités supérieures. Mais dans la mesure où celles-ci n'ont pas fait l'objet de publication, la connaissance populaire et de nombreux travaux continuent à reproduire des données qui ne sont pas toujours concordantes avec la réalité du terrain. Ainsi les limites administratives des différentes entités reproduites dans des cartes sont-elles parfois peu précises, et certaines dénominations des secteurs, des chefferies et des groupements qui les composent varient-elles parfois d'une source à l'autre. À la suite des importants mouvements de population que le terrain congolais a connus, conséquence d'événements successifs et souvent violents ou de l'accroissement des difficultés socio-économiques et de communication entre les régions du pays, divers villages ont, en effet, pu disparaître ou voir leurs sites déplacés, d'autres se sont agrandis, voire créés.

Le découpage des unités provinciales devra encore révéler ses limites une fois celles-ci confrontées à la réalité, la gestion effective du territoire congolais restant largement confrontée à de nombreux défis. Les groupements qui sont une subdivision des secteurs et des chefferies et définis comme unités territoriales de base attendent encore d'être dénombrés. Pourtant, ils constituent la circonscription

pour les élections locales jusque-là continuellement remises. Les assemblées provinciales ont coopté des chefs coutumiers, à raison de 10 % du nombre de leurs membres. La loi imposait une même procédure, impliquant aussi bien les chefs de groupement que ceux de chefferies. Dans son exécution, les situations dans les différentes provinces se sont révélées contrastées. La province du Bas-Congo ne compte aucune chefferie, l'Équateur en a 2, le Kasai-Occidental 3, le Kasai-Oriental 7, le Bandundu 11, tandis que la Province-Orientale en a 139, le Katanga 55, les trois provinces de l'ancien Kivu (Maniema, Nord et Sud-Kivu) s'en partagent 42. Il s'agit là en grande partie du résultat de politiques différentes appliquées dans la gestion des populations par les responsables des quatre provinces que comptait le Congo belge jusqu'en 1933.

Le projet du MRAC rappelle aussi que les événements ayant conduit à l'échec de la première décentralisation au cours de la Première République (1960-1965) sont toujours peu — ou mal — connus, de même que la gestion concrète, durant la période Mobutu, dans les différentes entités. Avancer vers un futur rassurant après avoir mieux situé le présent, cela nécessite aussi de tirer les leçons du passé, fût-il lointain ou récent. Bien que les délimitations des territoires — voire des nouvelles provinces — n'aient en général pas changé depuis les réformes initiées au cours de la période coloniale, les services publics congolais ne disposent pourtant, dans la plupart de cas, que de peu de documents (anciens ou nouveaux) toujours précaires, partiels ou fragmentaires. En aucun cas, ils ne possèdent de documentation (même ancienne) pouvant leur fournir une vision d'ensemble de la situation d'une entité provinciale, car les travaux approfondis et exhaustifs sur les provinces sont restés rares. D'où la nécessité première de rassembler les diverses études partielles existantes, mais éparpillées et de combiner diverses sources relevant du passé et du présent (tant du point de vue interne que du point de vue externe, la géopolitique économique et sociale nationale et régionale a beaucoup changé, suite à la fois à des crises locales internes à la RDC, qu'à des crises régionales proches ou lointaines). Combiner les données de terrain recueillies par les équipes de recherche locales en RDC mises en place par le projet et celles se trouvant tant dans diverses institutions congolaises (universités, centres de recherche ou services publics...) qu'au musée de Tervuren constituera ainsi une avancée importante.

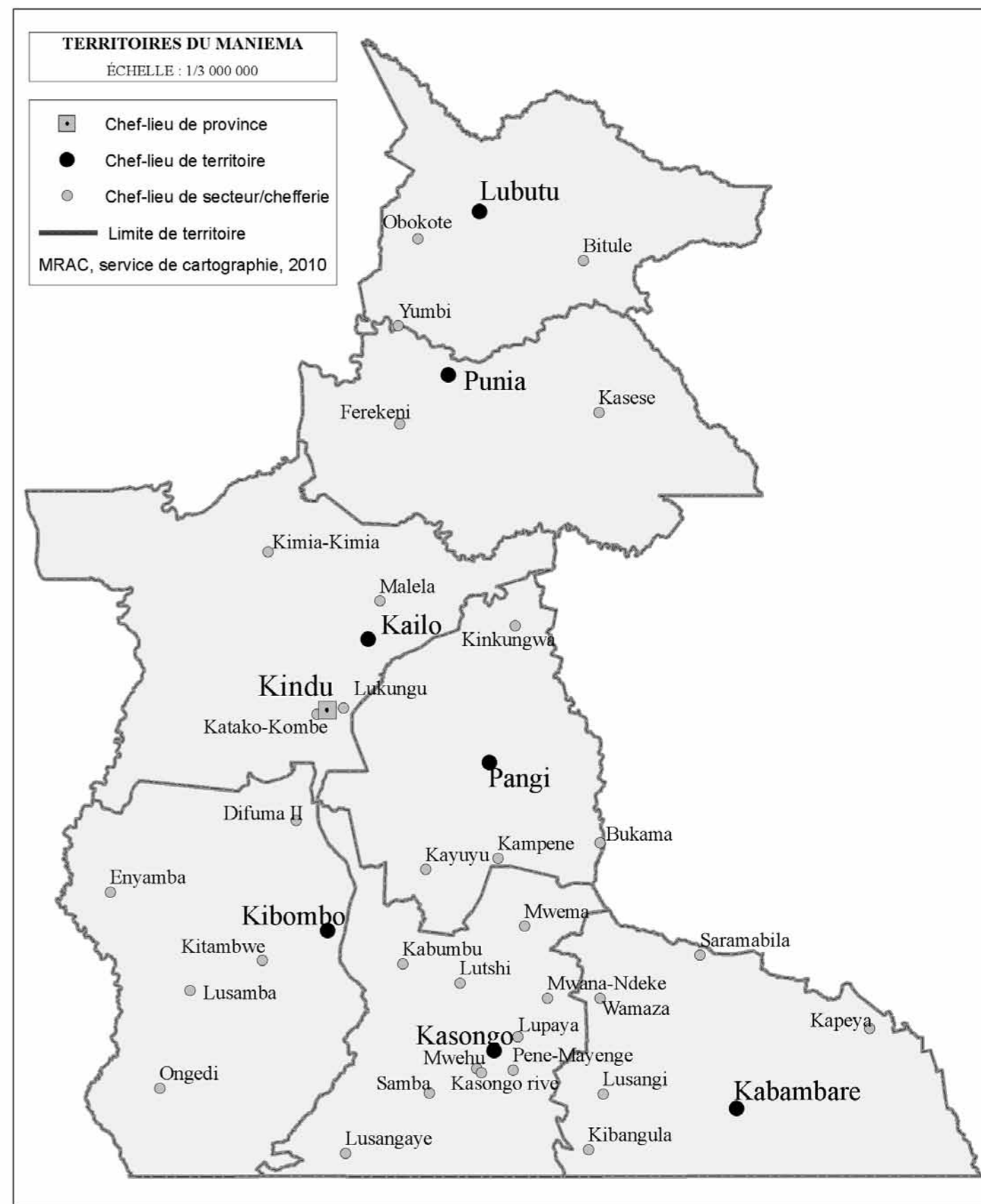
Je tiens à remercier de manière particulière la Coopération belge au Développement, le Ministère belge des Affaires étrangères et la Politique scientifique qui appuient de nombreux projets de recherche et activités menés au MRAC. Cette étude monographique du Maniema qui rentre dans ce cadre constitue la première publication d'une série qui devra couvrir l'ensemble des provinces édictées dans la Constitution de la RD Congo : une tâche bien immense, mais essentielle ! Il est prévu dans le cadre de la décentralisation que l'enseignement au niveau du primaire et du secondaire soit en partie consacré à l'étude des réalités locales, c'est-à-dire celles de chacune des provinces. En s'engageant dans la production des monographies des provinces, le MRAC espère renforcer

la qualité de son expertise, en même temps qu'œuvrer à l'enrichissement de la connaissance sur ce grand pays d'Afrique, afin d'appuyer les efforts de tous ceux qui contribuent à son développement.

Cette monographie a bénéficié des observations et ajouts de Germain Mbeku, Émile Luhahi, Pierre Kita, Gauthier de Villers, Paule Bouvier, Jacky Maniacky et Mathilde Leduc-Grimaldi approchés pour leur expertise et/ou connaissance du terrain. À tous, le MRAC présente ses remerciements.

Guido GRYSSELS,
Directeur général

Carte administrative du Maniema



CHAPITRE I ORIGINE DU NOM MANIEMA

de nombreuses controverses ont été soulevées quant à l'origine, l'orthographe, la prononciation ou encore la signification du toponyme *Maniema*, *Manyema*, *Manyuema*, *Magnouema*, *Manouema*.

Ceux qui explorèrent la région utilisèrent généralement leur propre graphie. Livingstone écrivait *Megnouema* ou *Manyuema* ou encore *Manyema* ; Cameron disait *Manyuema* ; Stanley parlait de *Manyema*, Von Götzen, de *Manjuema*³. La colonisation simplifia l'orthographe en la réduisant au terme « *Maniema* ».

L'origine du mot sema longtemps la confusion. P. Raucq, par exemple, l'attribuait à une peuplade habitant dans les bassins de la Luama, de la Lulindi et de la Kunda⁴. Cette affirmation est sans doute erronée, car il n'existe nulle part au Maniema de peuplade portant ce nom.

R. J. Cornet évoque les significations données au terme *Maniema* : « pays des forêts » pour les uns, « pays des mangeurs d'hommes » ou « pays d'anthropophages » ou encore « pays des cannibales » pour les autres⁵. Il cite à ce sujet É. Foa, l'un de nombreux voyageurs ayant sillonné le *Maniema*, qui écrivit à ce sujet :

« Je crois (...) que ce sont les Souahilis qui ont baptisé la région de ce nom, le *nyama* voulant dire viande dans leur langue et dans presque toutes celles de Zambèze, et Ounyama ou Manyama signifiant gens qui mangent

³ CORNET, R. J., *Maniema. Le pays des mangeurs d'hommes*, Bruxelles, Éd. Cuypers, 1952, p. 11.

⁴ RAUCQ, P., « La géographie du *Maniema* », in CORNET, R. J. (éd.), *Maniema le pays de l'étain*, Bruxelles, éd. Cuypers, 1952.

⁵ CORNET, R. J., *op. cit.*, p. 12.

la viande. Effectivement, tous les Noirs de la région sont anthropophages⁶. »

Comme le fait remarquer B. Verhaegen, beaucoup d'auteurs appliquèrent à la contrée du *Maniema* l'épithète d'anthropophage pour frapper l'imagination du lecteur⁷. L'explication paraît autre. Dans la région de Kabambare vers le sud, considérée comme la source du terme « *Maniema* » par les populations locales, l'on dit que le mot « *Maniema* » proviendrait du mot *nyuema* qui, dans le dialecte bangubangu des populations vivant dans cette contrée, signifiait « forêt »⁸.

Cette thèse rejoint celle de Hosten qui, s'appuyant sur les écrits de Livingstone, concluait, dans son travail publié en 1957, que « *Maniema* » signifiait « pays de la forêt »⁹.

A. Haddad propose une étymologie différente¹⁰ :

« Le mot *Maniema* dont on pensait qu'il voulait dire le "pays des forêts" rempli des "mangeurs d'hommes" serait simplement d'origine arabe (*Manâma*) et signifierait "lieu

⁶ *Idem.*

⁷ VERHAEGEN, B., *Rébellions au Congo. Maniema*, T. 2, Bruxelles, CRISP, 1969, p. 5.

⁸ Informations obtenues par Léonard N'Sanda Buleli auprès de Mbungu Mwanangoy à Kabambare d'abord en février 1986 puis en avril 1997. Aux dires de la population, il n'y a pas qu'un *nyuema* mais plusieurs, d'où le terme « *Manyuema* ».

⁹ CORNET, R. J., *op. cit.*, p. 12.

¹⁰ HADDAD, A., cité par NDAYWEL à NZIEM, I., *Histoire du Congo*, Louvain-la-Neuve, Éd. De Boeck, 1998, p. 246.

où l'on dort", "pays où l'on vient se reposer" après des razzias opérées dans la périphérie. »

Cette explication paraît douteuse. En effet, le terme « Maniema » serait antérieur à la présence arabo-swahilie dans la région. Les populations autochtones comme, évoqué plus haut, l'utilisaient pour désigner un milieu naturel de leur contrée, à savoir la forêt.

B. Verhaegen croit savoir que :

« L'explication la plus vraisemblable est fondée sur l'existence d'une petite chefferie appelée Maniema à environ 12 km de Kabambare au pied d'une montagne boisée¹¹. »

Quoi qu'il en soit, le terme « Maniema » fut étendu par la colonisation belge à toute l'entité administrative située le long du fleuve Congo entre la 1^{re} et la 5^e latitude sud, y compris la grande forêt des Lega et des Komo habitant les régions du Nord. Dans cette délimitation, sont compris, à la fois, le Maniema historique et le Maniema administratif.

Selon R.J. Cornet, le Maniema « historique » est ainsi limité¹² :

- au nord, le 1^{er} degré latitude sud ;
- au sud, le 5^e degré latitude sud ;
- à l'ouest, le Lualaba depuis son intersection avec le 1^{er} degré de latitude sud (à 70 km de Ponthierville [actuelle agglomération d'Ubundu]) jusqu'à son intersection avec le 5^e degré de latitude sud qui constitue la limite nord, de la province du Katanga actuel ;
- à l'est, une ligne idéale et sinueuse tracée au pied des contreforts du massif qui borde, vers l'occident, les lacs Tanganyika et Kivu.

Le Maniema « historique » constituerait ainsi un rectangle d'environ 450 km de longueur et de près de 225 km de largeur¹³.

Vu sous cet angle, le Maniema s'étend donc sur toutes les zones forestières du Bulega et du Bukumu, ce qui ne le différencie pas beaucoup du Maniema administratif. Or Stanley, dans *À travers le continent mystérieux*, établissait une nette distinction entre ce qu'il appelait respectivement le « Manyema » et le « Bulega », cette dernière contrée étant située dans la forêt du nord. Mais la colonisation belge, en imposant les limites administratives du Maniema, y inclua des fractions plus ou moins étendues de la forêt du Nord jusqu'à Lubutu, faisant ainsi oublier le nom historique du Bulega ou « pays des Balega ».

¹³ VERHAEGEN, B., *op. cit.*, p. 3. Le père P. CEULEMANS, dans son mémoire présenté à l'Académie royale des sciences coloniales en 1958, étendait le « Maniema historique » à toutes les contrées parcourues par les chasseurs arabo-swahilis. Cf. CEULEMANS, P., *La question arabe et le Congo (1883-1892)*, Bruxelles, ARSC, 1959, pp. 44-47. Vu sous cet angle et selon la carte qu'il présente en annexe, ce Maniema historique couvrirait un vaste espace allant des rives des lacs Tanganyika, Kivu et Édouard à l'Est vers la rivière Lomami à l'Ouest et même au-delà.

¹¹ VERHAEGEN, B., *op. cit.*, p. 5.

¹² CORNET, R. J., *op. cit.*, p. 4.

CHAPITRE II PRÉSENTATION PHYSIQUE DU MANIEMA

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le Maniema est situé au centre-est de la République démocratique du Congo. Il est compris entre le 0 (Équateur) et le 5^e degré de la latitude sud et entre 24°30' et 28°50' de longitude est. Cet espace qui s'étend entre la rivière Lomami à l'ouest et le début des massifs montagneux de l'est de la RDC est limité :

- au nord par la Province-Orientale (en territoire de Bafwasende dans le district de la Tshopo) ;
- à l'est par les provinces du Nord et du Sud-Kivu (en territoires de Walikale, Shabunda et Fizi) ;
- au sud par la province du Katanga (territoires de Kalemie, de Nyunzu et de Kongolo dans le district du Tanganyika) et une partie de la province du Kasai Oriental (en territoire de Lubao dans le district de Kabinda) ;
- à l'ouest par la province du Kasai-Oriental (en territoires de Lubefu, de Katakombé et de Lomela dans le district du Sankuru), une partie de la Province-Orientale (en territoire d'Ubundu dans le district de la Tshopo) en touchant la province de l'Équateur (en territoire d'Ikela dans le district de la Tshuapa) ;

Si l'on tient compte de ses plus grandes extensions, les limites du Maniema sont comprises entre les méridiens 24°30' et 28°50' d'une part et, d'autre part, entre l'équateur et le parallèle 5° sud.

La limite Sud est matérialisée par le 5^e parallèle sud et la limite Nord par le cours de la Maiko.

La limite Est est également matérialisée par une série de cours d'eau, avec, du nord au sud : Mesa, Oso, Lowa, Biasi, Oku, Lukolia, Lugulu, Elila, Kama, Luama et Mudjale aux pieds des monts Tembo.

À l'ouest, la limite suit également une série de cours d'eau, dont la Lomami entre les parallèles 5°00' et 2°20' sud, la Kasuku entre 1°20' et 1°50' sud, le Lualaba et la Lowa.

La superficie du Maniema est estimée à près de 132.250 km².

Le Maniema comprend 7 territoires, avec, du nord au sud : Lubutu, Punia, Kailo (où se trouve Kindu, le chef-lieu provincial), Pangi, Kibombo, Kasongo et Kabambare (voir carte administrative). Les limites des territoires du Maniema se présentent de la manière suivante :

1.1. LE TERRITOIRE DE KABAMBARE

La superficie du territoire de Kabambare est de 19.513 km², ce qui représente 14,74 % de l'espace provincial. Il est situé entre le 4^e degré et le 5^e degré de latitude sud, et entre le 27^e degré et le 28^e degré de longitude est. Les territoires limitrophes sont :

- au nord : le territoire de Shabunda dans le Sud-Kivu ;
- au sud : les territoires de Kongolo et de Nyunzu dans le Tanganyika (Katanga) ;
- à l'ouest : le territoire de Kasongo ;
- à l'est : le territoire de Fizi dans le Sud-Kivu.

1.2. LE TERRITOIRE DE PANGI

Le territoire de Pangi est situé au sud de l'équateur entre les degrés 2 et 4 de latitude sud, et entre les degrés 25 et 28 de longitude est. Sa superficie couvre un espace de 14.542 km² soit 10,9 % de la superficie totale de la province du Maniema.

1.3. LE TERRITOIRE DE KAILO

Avec une superficie de 21.081 km², le territoire de Kailo occupe le deuxième rang dans la province du Maniema, derrière le territoire de Kibombo. Il s'étend entre 26°05' de longitude est et 2°39' de latitude sud. Il est limité géographiquement :

- au nord par le district (province) de la Tshopo et le territoire de Punia ;
- au sud par le territoire de Kibombo ;
- à l'est par le territoire de Pangi ;
- à l'ouest par le district de Kabinda (province de Lomami), le district (province) du Sankuru et le district (province) de la Tshuapa.

1.4. LE TERRITOIRE DE KASONGO

Situé au sud du Maniema, le territoire de Kasongo est d'une superficie de 1.700 km². Il est limité au nord par le territoire de Pangi, au sud par les territoires de Sentery (au Kasai-Oriental) et de Kongolo (au Katanga), à l'est par le territoire de Kabambare et à l'ouest par le territoire de Kibombo.

1.5. LE TERRITOIRE DE KIBOMBO

Situé au sud-ouest de la province du Maniema, d'une superficie de 24.953 km², le territoire de Kibombo est le plus vaste de la province.

Il est compris entre le 25° et le 26° méridien, et entre la 3° et la 5° parallèles sud et limité au nord par le territoire de Kailo, à l'ouest par le district du Sankuru, au sud par le district de Kabinda, et à l'est par le territoire de Kasongo.

1.6. LE TERRITOIRE DE PUNIA

Situé au nord de la province du Maniema entre le 23° et le 28° degrés est et entre les degrés 1 et 2 de latitude sud, le territoire de Punia couvre une aire de 19.805 km². Ses voisins frontaliers sont :

- au nord, le territoire de Lubutu qui le sépare par la rivière Lowa ;
- au sud, le territoire de Kailo dont la rivière Ulindi constitue la limite naturelle ;
- à l'ouest, la rivière Lowa et le fleuve Lualaba le délimitent avec le territoire d'Ubundu de la Province-Orientale ;
- à l'est, le territoire de Walikale dont la limite est la rivière Kyasa, et le territoire de Shabunda dont la rivière Lugulu constitue la frontière naturelle.

1.7. LE TERRITOIRE DE LUBUTU

Le territoire de Lubutu est situé à l'extrême nord de la province du Maniema. Il s'étend sur une superficie de 16.055 km² et il est limité :

- à l'est par le territoire de Walikale au niveau de la rivière Oso ;
- à l'ouest par le territoire d'Ubundu, dont la rivière Babesoe constitue la limite naturelle ;
- au nord, par le territoire de Bafwasende avec la rivière Maïko comme limite ;
- au sud, par le territoire de Punia au niveau de la rivière Lowa.

2. RELIEF, HYDROGRAPHIE ET CLIMAT

2.1. PRINCIPAUX TRAITS DE RELIEF

Alors que les altitudes sont relativement basses à l'ouest vers la bordure de la cuvette, elles sont plus élevées à l'est, comme le montre la carte orohydrographique :



Sites géomorphologique supplantant les sommets de calcaire de Mwanakusu, dans le territoire de Kasongo. On aperçoit les grottes qui servent de chemin menant jusqu'au calcaire exploité de manière artisanale. (Photo du 24 août 2009).

- à l'est de Lubutu entre Maïko, Mesa et Oso ;
- à l'est de Kasese entre Biasi et Lugulu ;
- à Likulu entre Ulindi et Elila ;
- à Kagozi d'où prennent sources les affluents d'Elila et Kama ;
- à Kangombe entre Kama et Lulindi ;
- la zone de la chaîne des monts Mitumba au sud-est, limite naturelle entre Kabambare et le Sud-Kivu.

L'intérieur de la province est caractérisé par des zones de plateaux comme Kabambare, Lusangi, Wamaza, Mikenzi d'où prend source l'Andamane, affluent de l'Ulindi sur l'axe Kalima-Lubile, Bokonga d'où prend source la Luzilukulu, également affluent de l'Ulindi, Atondo d'où prend source la Mususano, un autre affluent de l'Ulindi.

2.2. HYDROGRAPHIE

Le Maniema a un réseau hydrographique très dense qui se structure autour du fleuve Congo encore appelé ici Lualaba et qui traverse la province du sud au nord. Les trois quarts du réseau sont constitués par des affluents du fleuve et se situent sur sa rive droite drainant les eaux des rivières ayant leurs sources sur les flancs du Kivu montagneux. Les affluents les plus importants se présentent de la manière suivante :

Sur la rive droite :

- la rivière Lwama au sud qui prend sa source au Katanga et baigne le territoire de Kabambare pour se jeter dans le fleuve non loin de Kitete ;
- la rivière Kunda au sud de Pangi dans le territoire de Kasongo ;
- la rivière Elila en provenance du territoire de Shabunda, traverse le territoire de Pangi pour se

- jeter dans le fleuve en territoire de Kailo à 30 km au nord de la ville de Kindu ;
- la rivière Ulindi dont la source est située dans le Sud-Kivu, traverse les territoires de Pangî et de Kailo pour rejoindre le fleuve près de la localité de Kowe en territoire de Punia ;
- la rivière Lowa qui vient du Nord-Kivu pour constituer la limite entre les territoires de Punia et de Lubutu avant de se jeter dans le fleuve Lualaba.

Sur la rive gauche :

- la rivière Lufubu au sud en territoire de Kibombo, traverse la chefferie des Aluba pour se jeter dans le fleuve non loin de Nyangwe ;
- la rivière Lowe qui est localisée dans le territoire de Kibombo ;
- la rivière Lweki qui traverse le territoire de Kibombo du sud (à Oleko Kusu dans les Bahina) au nord à Lweki ;
- la rivière Nyembo également dans le territoire de Kibombo ;
- la rivière Kasuku qui prend sa source près de Weta dans la chefferie Ankutshu en territoire de Kibombo pour baigner aussi les chefferies des Bangengele et des Balanga avant de se jeter dans le fleuve à la limite du Maniema avec la Province-Orientale presque en face de Kowe. À la limite entre Kibombo et Kailo, ce cours d'eau a formé une grande retenue d'eau appelée « Lac Ndjale », une réserve naturelle de la biodiversité ;
- la rivière Lomami qui fait la limite naturelle entre le Sankuru et la province du Maniema.

Le territoire de Kabambare est drainé par trois grandes rivières qui se jettent dans le fleuve Lualaba, notamment :

- la rivière Lwama : la plus longue du territoire. Elle prend sa source au Katanga et traverse le territoire de Kabambare pour se jeter dans le fleuve à partir de la rive droite. Cette rivière est réputée pour ses nombreux crocodiles, ses hippopotames, ainsi qu'une nombreuse variété de poissons d'eau douce. Ses affluents sont entre autres : Momboyi, Ndaka, Lukala, Ilunguyi, Lubondoyi, etc. ;

- la rivière Luika : elle prend sa source dans la partie méridionale de Kabambare et verse du côté de la rive droite ses eaux dans le fleuve. Cette rivière constitue la limite naturelle entre les territoires de Kabambare et de Kongolo ;
- la rivière Lulindi : à l'instar de la rivière Luika, celle-ci prend sa source dans le territoire même de Kabambare.

À côté de ces trois rivières, il en existe d'autres de moindre importance comme Kibila, Kama, Dila, Muludi, etc.

Le territoire de Pangî possède deux grandes rivières : l'Ulindi au nord et l'Elila au centre, toutes deux affluents du fleuve Lualaba. De façon sommaire, ce réseau se présente comme suit :

le réseau de la rivière Ulindi :

- la rivière Andamane sur l'axe Kalima-Lubile. Un pont d'une longueur de 50 mètres la traverse au niveau du village Lukunzi à 27 km de Kalima. Cette rivière, qui vient des contreforts de la chaîne de Mikenzi, débouche sur l'Ulindi par la rive gauche ;
- la rivière Lubilaza située sur la rive droite, elle alimente le barrage hydroélectrique de Lubilaza qui, avant l'accès de cette contrée à l'électricité de Luzilukulu, alimentait les camps miniers de Moga, Makunzu, Tuparaka et Misoke ;
- la rivière Luzilukulu prend sa source dans la chaîne de montagnes de Bokanga. Des barrages d'eau construits au sommet de cette chaîne alimentent la rivière. C'est la principale rivière qui alimente la centrale hydroélectrique de Rutshurukuru (déformation du mot Luzilukulu). Avec la Lipangu qui possède presque le même débit, les deux rivières traversent l'axe routier Kalima - Lubile à deux kilomètres de la Cité de Kakutya et se jettent dans la rivière Ulindi par la rive gauche ;
- la rivière Mususano prend sa source sur le mont Atondo au sud-est de Kalima. Elle traverse l'axe routier Kalima - Lubile au niveau du village Mobile et se jette dans l'Ulindi par la rive gauche ;
- deux rivières, Mukwale à l'est et Kamisuku à l'ouest, forment les frontières naturelles du quartier Munyangi. Kamisuku se jette dans Mukwale

- pour rejoindre Ulindi en amont de la localité de Kimbiambia ;
- la rivière Kimbala prend sa source sur les flancs de la chaîne de Mikenzi et se jette dans l'Ulindi au niveau du village Kinkungwa à 15 km de l'agglomération de Kalima. À 3 km plus loin, la rivière Nzale qui vient des mêmes flancs se jette sur Ulindi par la rive gauche.

le réseau de la rivière Elila :

Le réseau hydrographique de la rivière Elila est de loin le plus important du territoire de Pangî.

Affluents principaux de la rivière Elila	
Sur la rive gauche	Sur la rive droite
Pangî	Lubile
Kyoloba	Amekupi
Kama	Itabala
Biamuku	Mandana
Lula	Itampo
Lugungu	Walikiti
Kihembwe	Makongo
Kalole	Kibilaja
Lumuna	Kalimu
Kaliba	

Le territoire de Kibombo possède une hydrographie principalement représentée par des cours d'eau d'une orientation généralement sud-nord. Assez vaste, ce réseau hydrographique se trouve partagé entre le fleuve Lualaba et la rivière Lomami. Parmi les rivières les plus importantes du territoire, il y a, notamment :

- la rivière Nganze, qui tire sa source de Kasongo Tshela vers Tchanga-Tchanga et traverse la chefferie Aluba presque au centre d'ouest en est avant de se jeter dans le fleuve Lualaba ;
- la rivière Lweki qui prend sa source entre les localités Tusanga et Kasongo Tshela et traverse la chefferie Aluba vers le nord pour finalement se déverser dans le fleuve Lualaba aux environs de Lweki à 55 km de Kindu. Son affluent Osoma, qui prend sa source au niveau de Kasongo Tshela, verse ses eaux au niveau d'Utshiku près de Mabila Tuku ;
- la rivière Lufubu dont la source se trouve dans le territoire de Kongolo au Nord-Katanga, entre cette

- localité et Sentery. Elle traverse ensuite la partie ouest du territoire et passe par la Malela où elle rencontre son confluent Mwadi qui lui, prend sa source entre Kombe et Kasongo Tshela. La Lufubu est très poissonneuse, mais également dangereuse à cause de ses nombreux crocodiles ;
- la rivière Lowe qui prend sa source dans la contrée de Katata chez Pene-Mungomba vers Dungu, coule dans la partie centrale de la chefferie Aluba et déverse ses eaux dans le fleuve Lualaba en aval du groupement Lukonge ;
- la rivière Nyembo, une des grandes rivières de la chefferie Matapa. Tout comme la rivière Lweki, elle prend sa source dans la région de Kasongo Tshela et se jette dans le fleuve Lualaba un peu en amont par rapport à l'embouchure de la rivière Lweki. Un pont de près de cinquante mètres a été construit sur cette rivière sur l'axe routier Kindu-Kibombo soulignant ainsi l'importance de celle-ci ;
- la rivière Kasuku qui prend sa source au voisinage de Weta dans la chefferie Ankutshu pour traverser la chefferie Matapa avant d'entrer dans le territoire de Kailo où elle se jette dans le fleuve Lualaba au voisinage de Kowe.

2.3. CARACTÉRISTIQUES CLIMATIQUES

Les conditions climatiques varient suivant le lieu où l'on se trouve dans la province et, au fur et à mesure que, du nord au sud, on s'éloigne de l'équateur. Ainsi, les territoires de Lubutu et Punia au nord, vu leur proximité

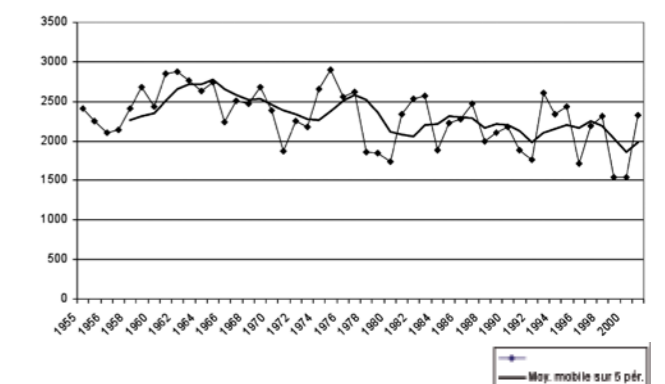
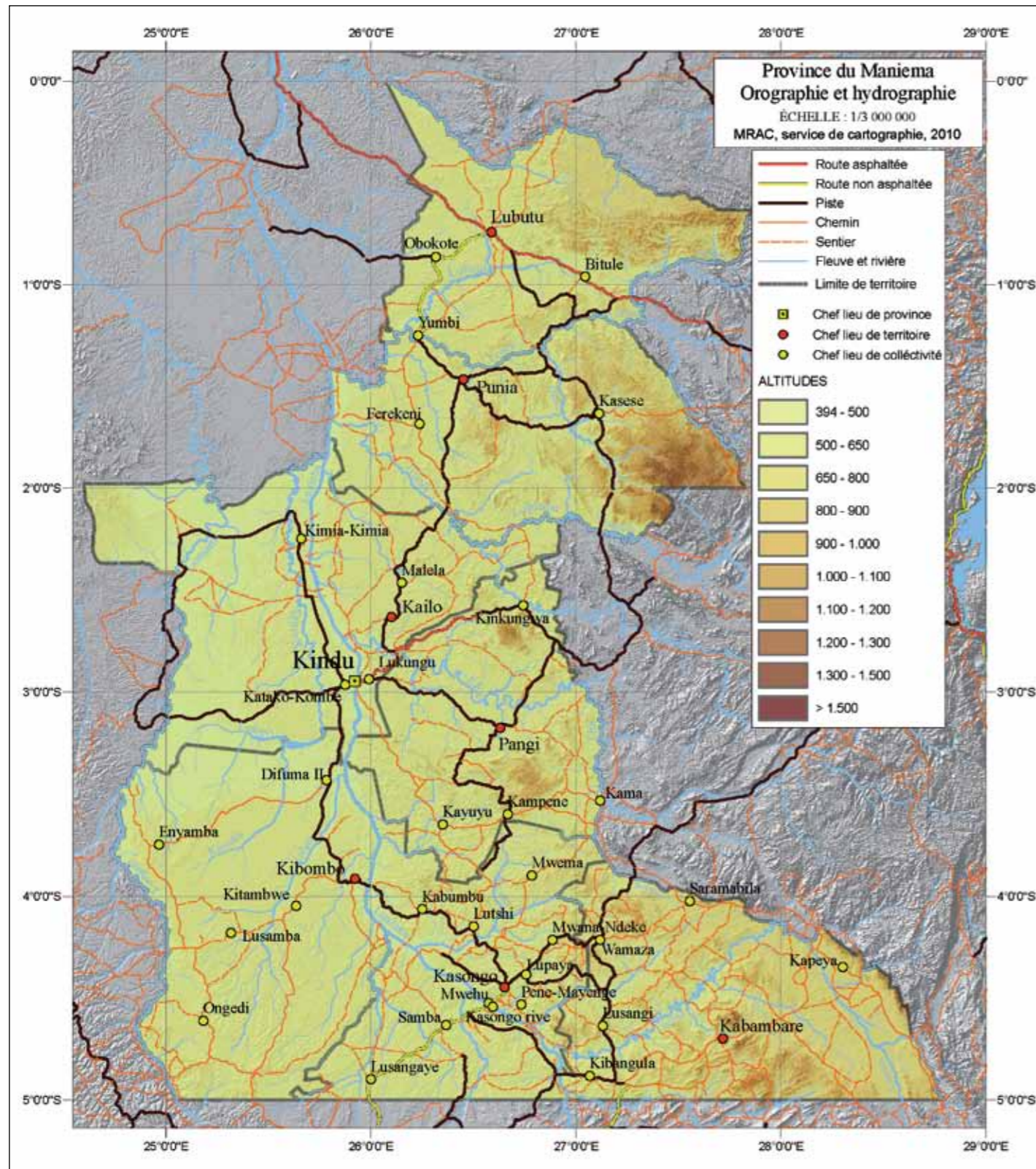


FIGURE1 Pluviométrie. Moyenne mobile par période de 5 ans (d'après les tableaux 2.1 et 2.2 en annexe)



CARTE 1 Carte orohydrographique. MRAC.

avec l'équateur, sont caractérisés par un ralentissement du rythme des pluies ainsi qu'une diminution d'intensité des précipitations pendant seulement 2 à 3 semaines en janvier. À Pangi et Kailo au centre, en fonction de la

2.4 LES ALÉAS¹⁴

Le tableau présenté ci-dessous montre les aléas naturels recensés en province du Maniema. La principale

Aléas naturels recensés en province du Maniema					
Localisation	Année d'aléa	Type	Nombre victimes affectées	Nombre victimes décédées	Dégâts structurels
Le long de Lualaba	1962	Inondation	-	-	
Le long de Lualaba	1979	Inondation	-	-	
Le long de Lualaba	1989	Inondation	-	-	
Le long de Lualaba	1999	Inondation	-	plusieurs	Dégâts aux infrastructures
Maniema	2006	Inondation	20.000	0	Récoltes et maisons endommagées
Kindu	2007	Inondation	671	2	Dégâts majeurs aux infrastructures
Kindu	2008	Tempête	657	0	2 écoles gravement endommagées
Kindu, Kibombo	2008	Inondation	-	0	Coupure d'électricité le long de l'axe principal Kindu-Kalima, dégâts dans les villes
Kindu	2008	Tempête	6.825	plusieurs	1.365 familles sans abri 668 maisons totalement détruites, 1.181 endommagées, toutes les habitations le long des rivières Mikelenge, Kapundju & Kabondo
Kindu	2008	Inondation	9.245	2	Inondées sous 3 à 5 m d'eau

latitude, l'altitude et le couvert végétal, on a une saison sèche de 2 à 3 mois de juin à août, tandis qu'à Kibombo, Kasongo et Kabambare au sud, elle dure 3 à 4 mois entre mi-mai et mi-septembre.

Mais de façon générale, le climat de la province est caractérisé par une température moyenne de 25°, avec des variations saisonnières peu marquées, des déplacements de masses d'air entre des régions basses de la province, susceptibles de connaître de fortes chaleurs en septembre-octobre et/ou février-mars, et des régions hautes relativement froides. Les vents résultants de ces échanges d'air entre hautes et basses régions peuvent être violents à tempétueux lorsque les différences de température sont très sensibles et, comme le montre la figure 1 à partir de données enregistrées à Kindu et Kalima, la région est caractérisée par une diminution de la pluviométrie avec le temps.

menace provient des inondations et des tempêtes, qui ont, d'après les informations recueillies, affecté plus de 37.000 personnes dans la province depuis 2006. On trouve en relation avec ces événements la menace d'épidémies comme le choléra, qui s'est accentuée suite aux inondations en 1999 et 2006.

¹⁴ Ce chapitre a été produit par I. Vandecasteele, Ph. Trefois et J. Moeyersons de la section de Géomorphologie et Télédétection du MRAC. Cette section étudie et inventorie les événements liés aux risques naturels en RDC, au Rwanda et au Burundi. Lors des travaux de terrain, il est apparu que la problématique des inondations, glissements de terrain, ravinements et érosions se pose de façon très prononcée, surtout dans les villes. Récemment a été créée la Base de données de l'Afrique centrale, pour mieux étudier et comprendre la distribution et l'échelle des nombreux événements en cause.

2.4.1. Action des rivières

Le Maniema, comme les provinces voisines du Kivu, présente les précipitations annuelles parmi les plus élevées en RDC¹⁵, recevant en moyenne 1.800 mm de précipitations¹⁶ par an. Il est important de comprendre que la réponse hydrologique de la région du Maniema est différente de celle des régions en amont.

Le Maniema connaît encore un couvert important de forêt. Ces forêts, et surtout leur étage inférieur, assurent une bonne infiltration des eaux de précipitation dans le sol et une alimentation optimale de la nappe phréatique. Les provinces du Kivu à l'Est, localisées sur l'épaulé du rift Albertin, présentent une topographie plus accentuée et l'importante densité de population conduit à la déforestation, les zones boisées laissant place à des régions surcultivées ou urbanisées. Ainsi le ruissellement et la quantité d'eau directement apportée aux rivières gagnent continuellement en importance. Aussi les savanes de la province du Katanga souffrent d'un déboisement intense de la forêt *miombo*. Les feux de brousse qui y sont pratiqués détruisent surtout l'étage végétal tout près du sol. Ces circonstances favorisent également une augmentation du taux de ruissellement

Le Maniema est drainé par deux types de rivières. Il y a d'abord le Lualaba et ses affluents principaux de l'Est, notamment les rivières Lowa, Ulindi, Elila, Kunda, et Luama, qui prennent leur source sur l'épaulé du rift et dans la savane au sud du Maniema. Ces rivières sont alimentées par des sources, mais aussi pour une bonne partie par le ruissellement sur les versants pendant les orages. Entre les axes principaux de drainage, on trouve un réseau dense et mince de vallées marécageuses, mais de faible débit présentant les caractéristiques des *dambos*¹⁷, sans lit clairement défini, et saturés en eau en fonction des saisons. Le faible gradient topographique régional vers l'ouest explique que les situations marécageuses sont fréquentes.

¹⁵ BULTOT, F., *Atlas climatique du bassin Congolais*, Publications de l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo (INEAC), 1971.

¹⁶ PNUD/PNSAR, *Monographie de la province du Maniema*, Kinshasa, 1998, p. 4.

¹⁷ ACRES, B. D., BLAIR RAINS, A., KING, R. B., LAWTON, R. M., MITCHELL, A. J. B., RACKHAM, L. J., "African Dambos : their distribution, characteristics and use", *Zeitschrift für Geomorphologie Supplementband*, 52, 1985, pp. 63-86.

En fait, leur caractère marécageux, surtout pendant la saison des pluies, est occasionné par la montée de la nappe aquifère jusqu'à la surface.

Il est connu^{18,19} que le régime fluvial d'un *dambo* diffère de celui d'une rivière qui reçoit ses eaux d'une région mal protégée par la végétation. Ceci explique que le Lualaba et ses affluents majeurs de l'Est connaissent des crues proportionnellement beaucoup plus grandes comparées aux crues saisonnières des *dambos*. En conséquence, les inondations majeures au Maniema, comme celles reprises dans la base de données, se produisent surtout le long des cours d'eau principaux, notamment le Lualaba et ses confluents de l'Est. Ces inondations aléatoires trouvent donc leurs causes en dehors du Maniema, notamment dans le Sud et sur l'épaulé du rift à l'Est et sont des effets aval.

Les débits de pics du Lualaba et de ses affluents majeurs de l'Est sont en déséquilibre avec leur lit qui se transforme en largeur et profondeur à l'occasion de chaque crue. Ces cours d'eau ont incisé le paysage suite aux pics de crues élevés induits à partir des régions d'alimentation.

Il est aussi connu qu'une zone urbanisée produit beaucoup plus de ruissellement. C'est le cas pour les *dambos* qui traversent les petits centres comme la partie de Kindu sur la rive gauche du Lualaba.

La situation de la ville de Kindu se présente comme suit : située à l'extrême sud-est de la cuvette centrale, Kindu est bâtie de part et d'autre du fleuve Lualaba, sur une altitude moyenne de 500 mètres. Mais en détail, la topographie signale les plateaux de Basoko, Tokolote et Lumbulumbu (Lukunda) qui ceinturent la zone basse du centre-ville et d'Alunguli dont l'altitude moyenne est autour de 400 mètres correspondant ainsi à la plaine alluviale du Lualaba. Sur les plateaux déchirés parfois par des cours d'eau, on observe un processus d'érosion caractérisé par des ravinements. Ces derniers

¹⁸ MOEYERSONS, J. and TREFOIS, Ph., "Desertification and changes in river regime in Central Africa : possible ways to prevention and remediation", in GABRIELS, D., CORNELIS, W., EYLETTERS, M., HOLLEBOSCH, P. (éd.), *Proceedings of the Conference on Desertification, Ghent, 23 January 2008*, UNESCO Centre for Eremology, Ghent, Ghent University, 2008, pp. 144-156.

¹⁹ MOEYERSONS, J., POESEN, J., NYSSSEN, J., DECKERS, J., MITIKU HAILE, *Reconstructing environmental changes since the LGM in the Geba basin, northern Ethiopia, by geomorphic process interpretation and land management evaluation, Palaeoecology of Africa and surrounding Islands*, 2010, submitted.

créent par endroits des têtes d'érosion qui évoluent en grands ravins, surtout à la rive gauche du fleuve. Il s'agit notamment :

- dans la commune de Kasuku, des versants du quartier Basoko qui donnent vers le Lualaba, des versants de la rivière Ngwangwata II (sur l'avenue des Pensionnés), du bout de l'avenue Kasese à la confluence de la rivière Kapondjo avec le torrent Kabondo, ainsi que du versant de la terrasse Faragani qui descend vers la rivière Kapondjo ;
- dans la commune de Mikelenge, du versant est de Lumbulumbu (Lukunda), de l'avenue Kibombo derrière le bureau de l'assemblée provinciale, du versant Lotopa de l'avenue Matapa derrière l'église catholique Saint-Gaston, du versant de la rivière Mikelenge en aval du pont sur la route, de la vallée de la rivière Kalunyanya entre les plateaux Bel Air et la mission protestante Lokole, du versant Obeta, du ravin sur l'avenue Kepoke, du bloc Brazza au voisinage de la concession Neema ;
- au niveau de l'hinterland, la route asphaltée de Kalima est coupée par un ravin à 16 kilomètres de Kindu, au niveau du village Kimanga.

Les zones urbaines du Maniema sont particulièrement vulnérables aux inondations le long du Lualaba et ses grands affluents de l'est. Quatre inondations à grande échelle ont été enregistrées à Kindu lors des dix dernières années, et il est à prévoir que de tels phénomènes se présenteront de manière de plus en plus fréquente dans d'autres zones de développement urbain comme Lubutu et Kailo. En même temps, on observe la transformation que les *dambos* subissent quand elles atteignent les zones urbaines. Même si la topographie n'est pas très marquée, le guidage des cours d'eau en milieu urbain peut alors conduire à la formation de ravins importants. La propagation de ces ravins est une conséquence de l'urbanisation, qui augmente la proportion des pluies transportée en ruissellement. Ceci est particulièrement observable dans la ville relativement étendue de Kindu, où les lits de rivières apparaissent déjà bien incisés.

La dynamique des rivières, décrite ici, apporte les risques suivants :

- pour le fleuve Lualaba : problèmes de navigabilité par le déplacement des chenaux navigables et les bancs de sable et un débit d'étiage qui se réduira à l'avenir ;
- pour la ville de Kindu : le risque d'inondation par le Lualaba à l'occasion de crues éclaircies augmentera à l'avenir ;
- pour la ville de Kindu et les centres de Lubutu et Kailo : le risque de ravinement et de glissements de terrain associé augmente. Ce risque comporte la destruction de maisons et de bâtiments dans le voisinage des vallées secondaires, la destruction de ponts et d'une partie de l'infrastructure de tuyauterie, de câbles et de lignes de force ;
- dans l'intérieur de la province, des inondations saisonnières se produisent à plus petite échelle en saison des pluies dans les régions de *dambos*²⁰. Le niveau de la nappe phréatique s'élève progressivement jusqu'à atteindre la surface. En effet, dans ces régions largement couvertes de forêt, les pluies percolent dans le sol jusqu'au dépassement de la capacité d'infiltration et jusqu'à ce que le sol devienne alors pleinement saturé. On peut espérer que cette situation ne va pas se dégrader jusqu'à des érosions en ravines et en masse si les coupes forestières sont menées de façon durable. Ceci suppose qu'une proportion de la forêt exploitée soit régénérée pour chaque coupe effectuée. Ce problème peut être géré et maîtrisé.

Des solutions de prévention ou de remédiation aux effets de l'augmentation de la dynamique du Lualaba et des rivières Lowa, Ulindi, Elila, Kunda, et Luama existent. On peut les regrouper en deux classes :

- les mesures aux endroits où les risques se posent. Ce type de mesure nécessite des travaux de stabilisation du lit de rivière, la construction de digues, etc. Il s'agit ici de grands travaux d'ingénierie, coûteux et dont le succès n'est pas garanti ;
- Les mesures dans les bassins en amont. Ces mesures consistent à remplacer la forêt par une utilisation du sol qui joue le même rôle hydrologique que la

²⁰ RAUCQ, P., « À propos des vallées sèches du Maniema (Congo belge) », *Annales de la Société géologique de Belgique*, T. LXXII, 1949.



Coupure de la route Kindu-Kalima à Kimanga (P.K 16). (Photo octobre 2009.)

forêt, c'est-à-dire une bonne absorption des eaux de précipitation, de façon que l'origine du ruissellement soit décimée. On retombe ici sur toutes les méthodes de conservation du sol et de gestion des eaux étudiées depuis très longtemps^{21,22,23,24} et qui se montrent toujours efficaces, même si, à l'heure actuelle, les orages sont plus graves, à cause du changement global.

Il faut souligner le danger de transformation de *dambos* en ravines lors de leur passage au travers d'une agglomération. Cette dynamique engendre également la destruction de maisons et de ponts et la coupure de lignes. De nouveau, on peut faire des travaux de correction de la situation à l'intérieur des ravins en forme de digues, murs, etc. Mais ici aussi, la seule bonne méthode durable est d'empêcher les eaux de ruissellement de prendre naissance. Dans une agglomération urbanisée, il faut donc appliquer les méthodes de conservation du sol et de gestion des eaux de surface mentionnées. De plus, le planning de la ville doit être tel que les routes ne concentrent pas les eaux²⁵ et que les eaux de ruissellement provoquées par les routes, les toitures et toute surface durcie soient stockées et/ou suffisamment retardées à proximité ou à l'endroit de leur origine.

²¹ ROOSE, E., NDAYIZIGIYE, F., "Agroforestry and GCES in Rwanda", *Soil Technology*, 1996, 11, 1, pp. 109-119.

²² MOEYERSONS, J., *La Nature de l'érosion des versants au Rwanda*, Tervuren, MRAC, Coll. « Annales, Musée royal de l'Afrique centrale, série sciences économiques », n° 19, 1989, 396 p.

²³ KÖNIG, D., « Agroforesterie au Rwanda : son efficacité et ses limites », in RATSIVALAKA, S., SERPENTIE, G., DE NONI, G., ROOSE, E. (éds), *Érosion et gestion conservatoire de l'eau et de la fertilité des sols*. Actes des journées scientifiques du réseau Érosion et GCES de l'AUF, Antananarivo (Madagascar), du 25-27 octobre 2005, Paris, Éditions scientifiques GB, 2006, pp. 71-75.

²⁴ MOEYERSONS, J., « Le rôle de la couverture végétale dans la redistribution des sédiments et du carbone des sols par le ruissellement : colline de rwaza, Butare, Rwanda », *Bulletin du réseau Érosion*, 23, 2004, pp. 99-112.

²⁵ MOEYERSONS, J., "Ravine formation on steep slopes forward versus regressive erosion. Some case studies from Rwanda", *Catena*, 18, 1991, pp. 309-324.

2.4.2. Action du vent

Des tempêtes peuvent survenir au Maniema de février à mars et d'octobre à novembre. Ce sont des événements de courte durée, constitués de vents violents accompagnés souvent, quoique pas toujours, de pluies.

La nuit du premier octobre 2008, une telle tempête s'est abattue sur Kindu, laissant 1.365 familles sans abri et de nombreuses victimes gravement blessées²⁶. La tourmente n'a duré qu'environ 20 minutes, mais a provoqué des dégâts matériels étendus, provoquant l'écroulement de nombreuses maisons et endommageant gravement trois écoles. En avril 2008, une tempête semblable, quoique moins violente, avait déjà sérieusement endommagé deux écoles à Kindu.

Une semaine avant la tempête d'octobre 2008, des averses de pluie dispersées avaient provoqué des dégâts à Kindu et Kibombo. La ligne électrique de l'axe principal

Kindu-Kalima fut coupée durant cette période²⁷, probablement en relation avec le ravinement, comme observé ailleurs en RDC, par exemple à Kinshasa.

3. GÉOLOGIE²⁸

Le territoire du Maniema est géologiquement subdivisé en deux parties :

- la partie ouest, depuis la Lomami jusque un peu au-delà du Lualaba, occupée par la bordure orientale de la cuvette congolaise ;
- la partie est, occupée essentiellement par des formations caractéristiques du kibarien.

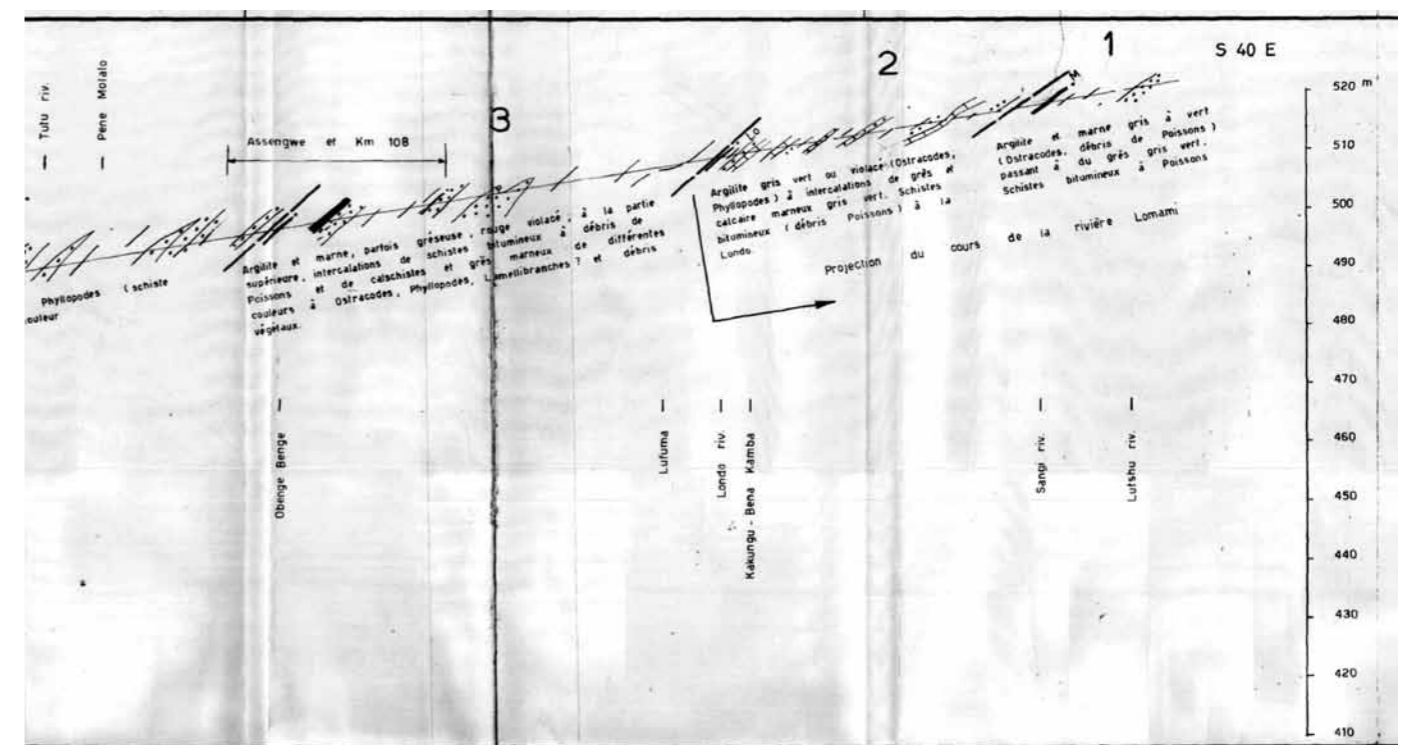


FIGURE 2 Extrait d'une coupe le long de la Lomami, entre Obenge Bengé et Bena Kamba (A.L. Lombard, REMINE, Mission de la Cuvette congolaise, 1954).

²⁶ <http://www.reliefweb.int/rwarchive/rwb.nsf/db900sid/EVOD-7K7HR2?OpenDocument>

²⁷ http://www.caritasdev.cd/v2/index2.php?option=com_content&do_pdf=1&id=234

²⁸ Ce point a été produit par Gérard Nimpagariste, chercheur à la section géologie du MRAC.



CARTE 3.1 Extrait de la première esquisse géologique de la partie N-E de la cuvette centrale congolaise (A.L. Lombard, REMINE, Mission de la Cuvette Congolaise, 1954).

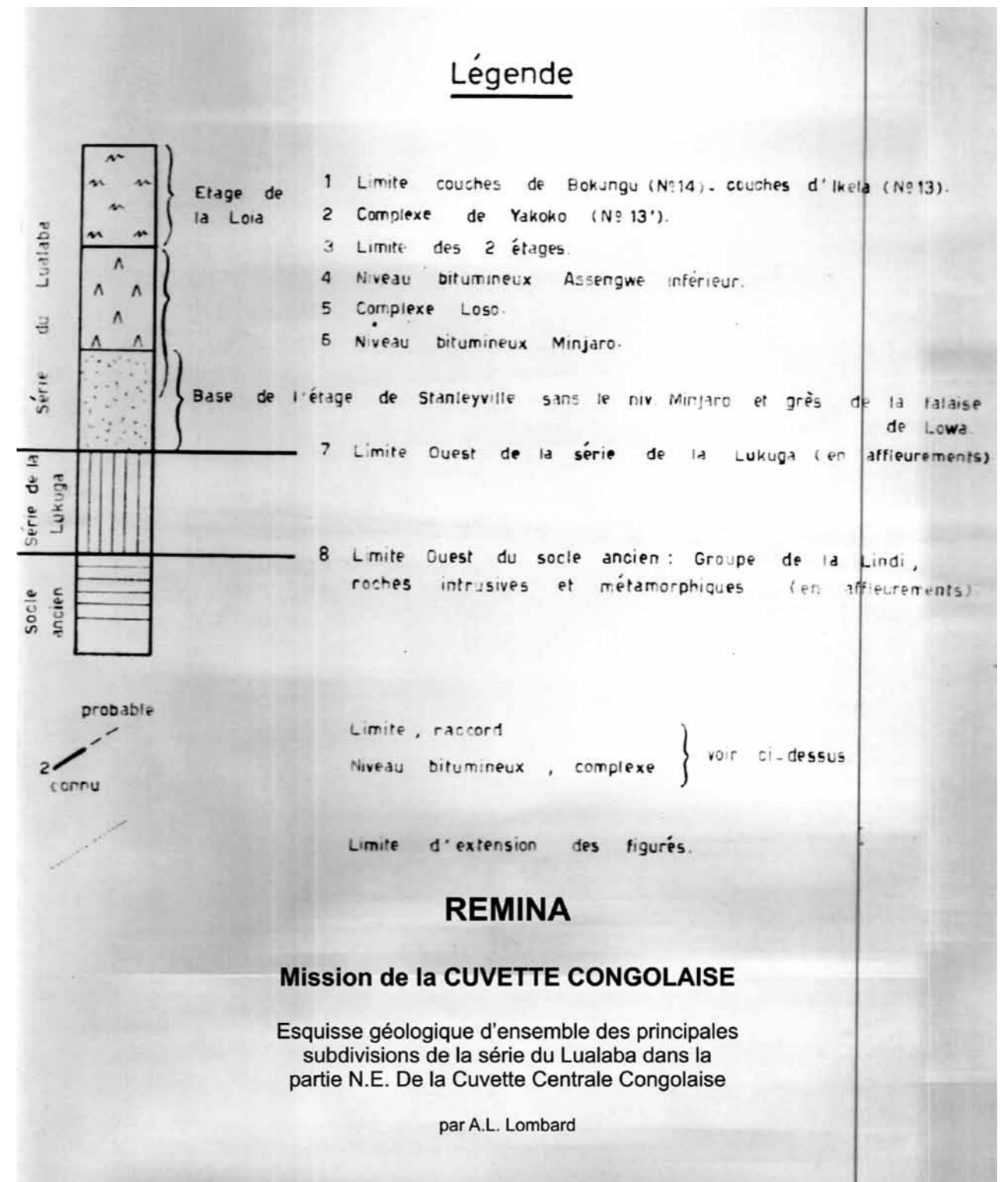
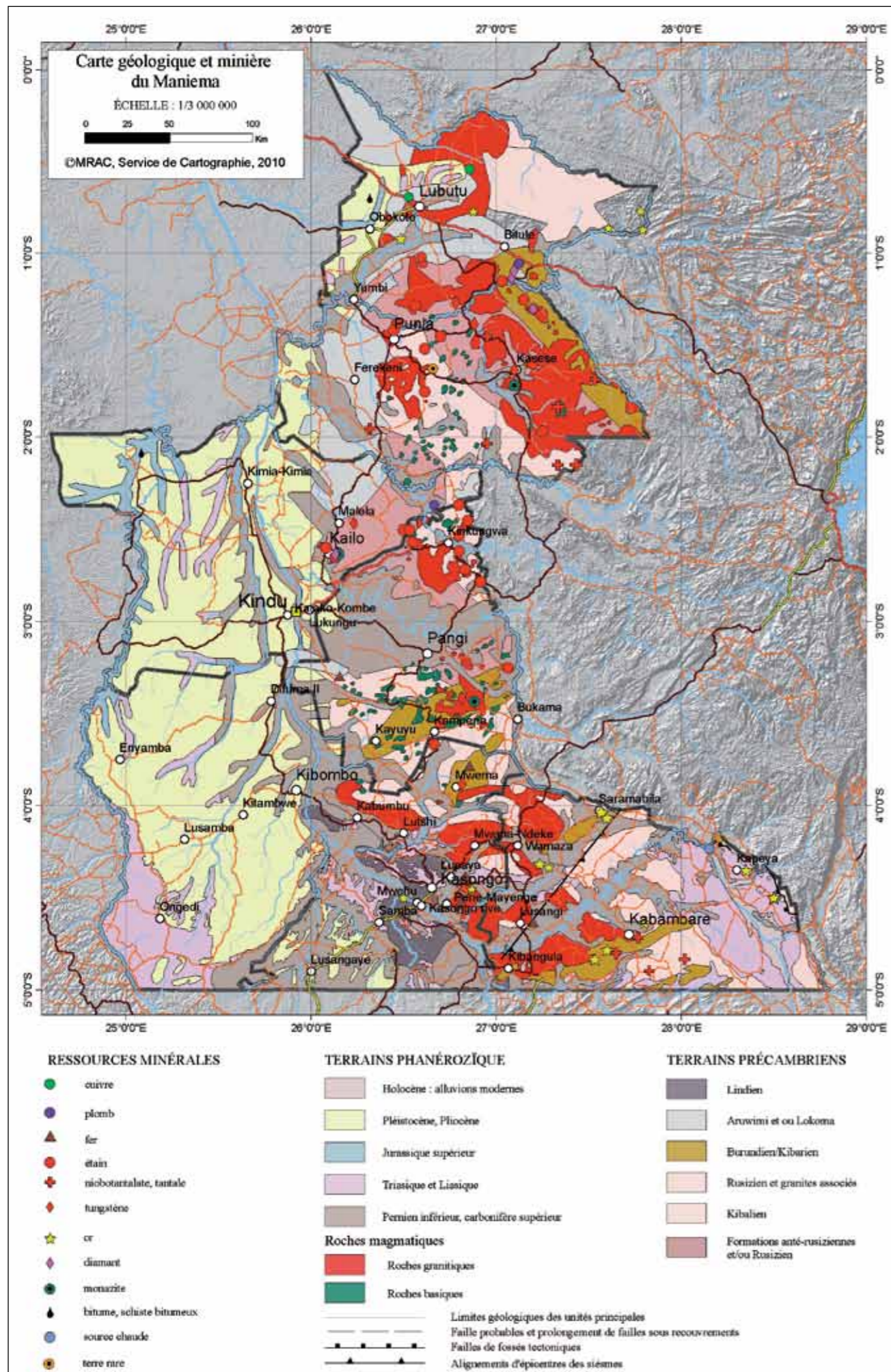
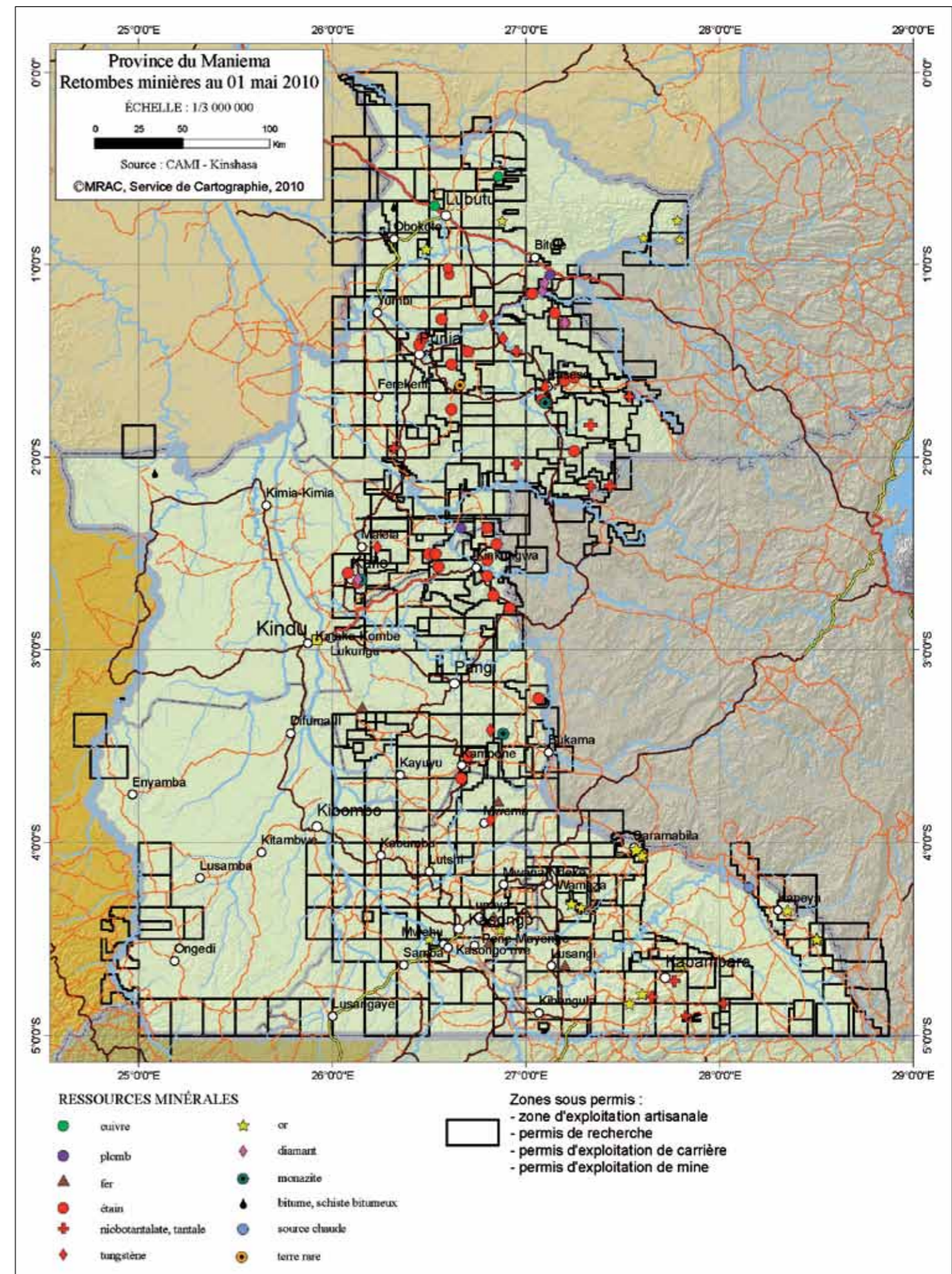


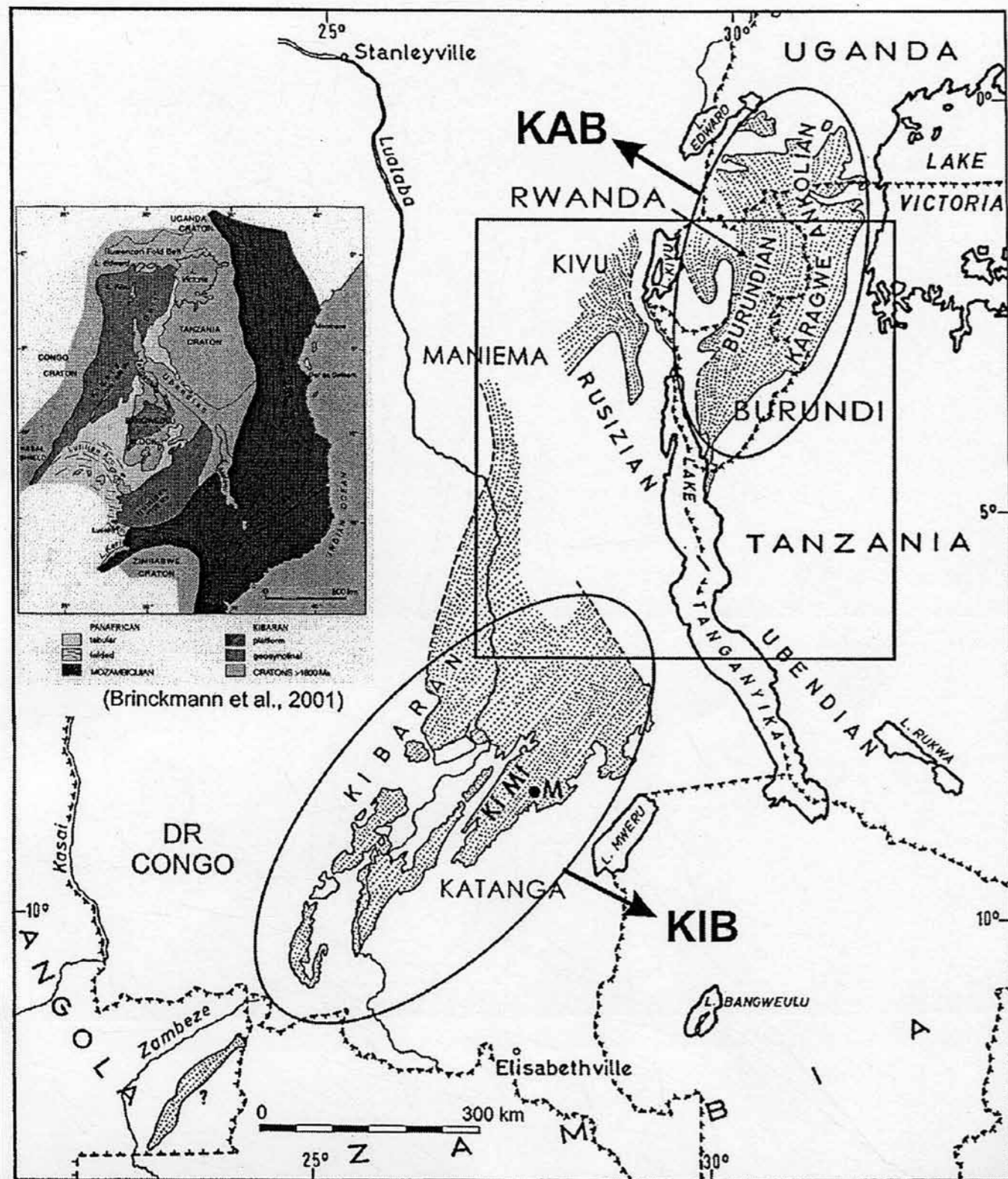
FIGURE 3.2 Légende de la figure 3.1 : les chiffres 1 à 8 de la légende renvoient aux points représentés en figure 2 et 3.1 (A.L. Lombard, REMINE, Mission de la Cuvette Congolaise, 1954).



CARTE 4 (extraite de la carte géologique et minière du Congo, MRAC 2005).



CARTE 5 Retombées minières au 1^{er} mai 2010.



CARTE 6 Localisation du Maniema dans le schéma géologique régional Kibarien (KIB – KAB).

3.1. PARTIE OUEST DE LA PROVINCE

D'après d'anciens documents inédits d'archives en rapport avec des observations géologiques lors d'une mission REMINA en 1954 vers la bordure est de la cuvette congolaise (Coupe figure 2 ; Esquisse géologique figure 3), A. L. Lombard signale :

— le long de la Lomami, une succession d'argilite et marne de la série du Lualaba, comme à Obenge Bengé et Bena Kamba, avec parfois des schistes bitumineux, des fossiles dont des ostracodes, des phyllopoques, des débris de poissons et de végétaux ;

— le long du Lualaba depuis Kibombo jusqu'en dessous du grès de la falaise de Lowa, un soubassement dit de la série de la Lukuga ;

— le long de la Maiko et à Lubutu, un socle ancien dit du groupe de la Lindi.

3.2. PARTIE EST DE LA PROVINCE

Le reste de la province se trouve entre deux segments de l'axe kibarien SW-NE, avec un segment SW depuis les gorges de Nzilo et les monts Kibara au Katanga jusqu'au 5° parallèle Sud, ainsi qu'un segment NE affleurant dans les deux Kivu, au Burundi, au Rwanda, au SW de l'Ouganda et au NW de la Tanzanie (carte 4).

On y observe un certain nombre d'éléments caractérisant le Kibarien dans toutes ses occurrences, dont des intrusions granitiques en structures de larges dômes, associées à des roches mafiques, ainsi que de petits plutons granitiques dans des zones de cisaillement.

Entre ces aires granitiques, dans un mémoire présenté sur la géologie des gisements stannifères de Symetain (Mém. Inst. Royal Colon. Belge, Mars 1952), Varlamoff observe une différence dans les métasédiments intrudés :

— loin des granites, on a des schistes noirs graphiteux et quartzites gris bleuâtre foncés, devenant de plus en plus claires au fur et à mesure qu'on s'approche des massifs ;

— vers le contact avec ces granites, les quartzites blanchissent et se chargent de micas blancs ; les schistes se transforment en micaschistes et perdent progressivement leur coloration noire, finissant par devenir gris verdâtre

près des contacts, avec formation de micas blancs, d'abord microscopiques et devenant progressivement reconnaissables à l'œil nu près du contact ;

— pour l'aire granitique du nord-est, plus on s'approche des massifs, plus on a des schistes à grands cristaux d'andalousite, des micaschistes à staurotides et des micaschistes à grenat.

4. MINÉRALISATIONS²⁹

La province du Maniema contient un important potentiel minier à l'est du fleuve Congo dans les formations d'âge Kibarien (carte 6) dont une exploitation artisanale importante.

Il s'agit essentiellement de minerais d'étain (cassitérite) et d'éléments associés comme le tungstène (wolframite), de niobium dit aussi columbium et tantale (coltan), localisés plus vers la partie nord de la province (Lubutu, Punia, Kasese, Kailo, Kalima), ainsi que de l'or dans des sites situés principalement dans la partie sud (Kama, Bikenge, Salamabila/Namoya, Kabambare).

Quelques exploitations de diamant sont signalées à l'ouest du fleuve Congo, dans les terrains Phanérozoïques dans la chefferie Bahina à Kibombo, ainsi qu'à Amilulu au nord de Lubutu.

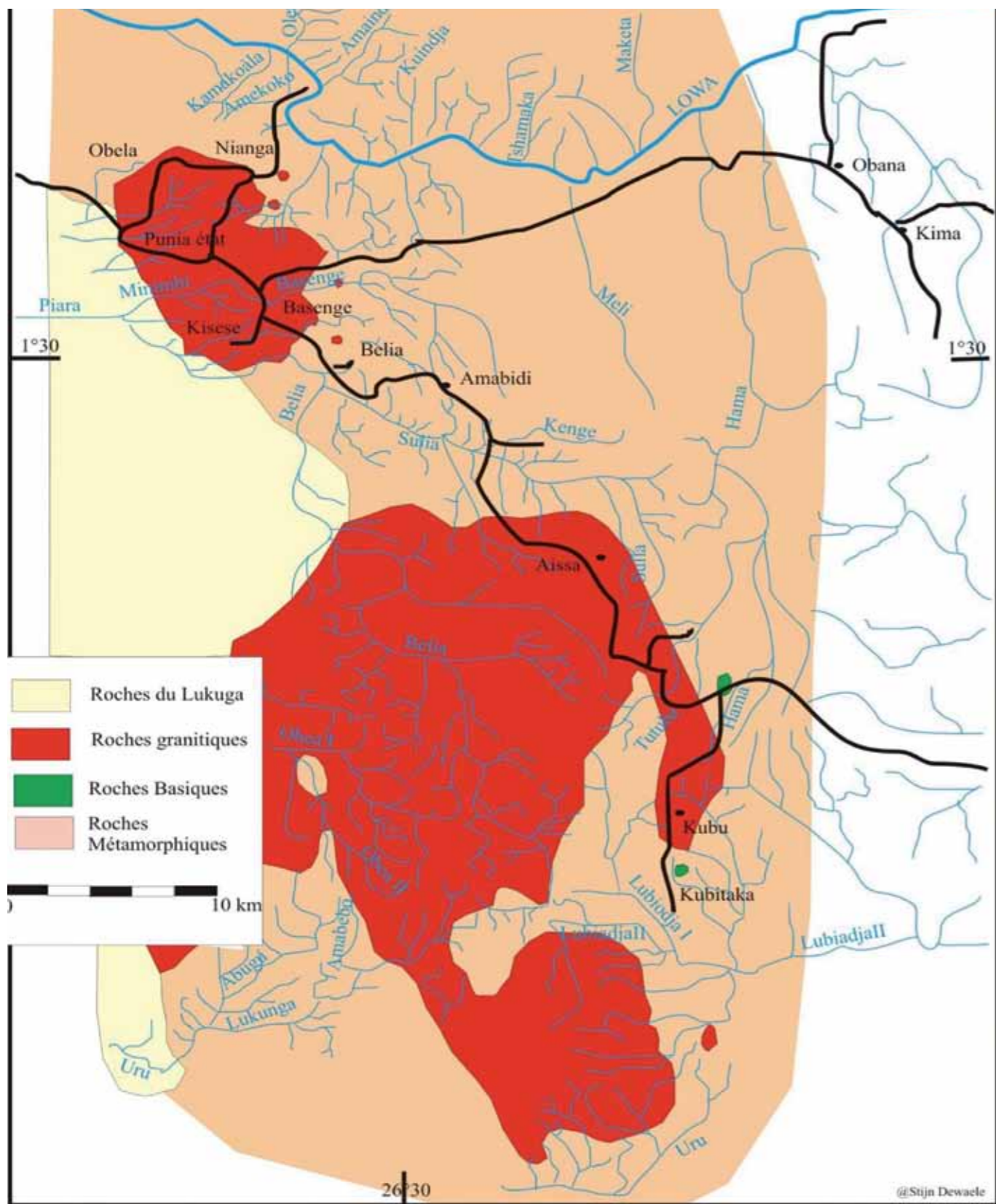
La carte 6 donne la situation en 2010 des retombées minières de la province, tous permis confondus. Le tableau 3 (annexe) donne le détail de chaque permis.

4.1. PROVINCE À ÉTAİN ET ÉLÉMENTS ASSOCIÉS

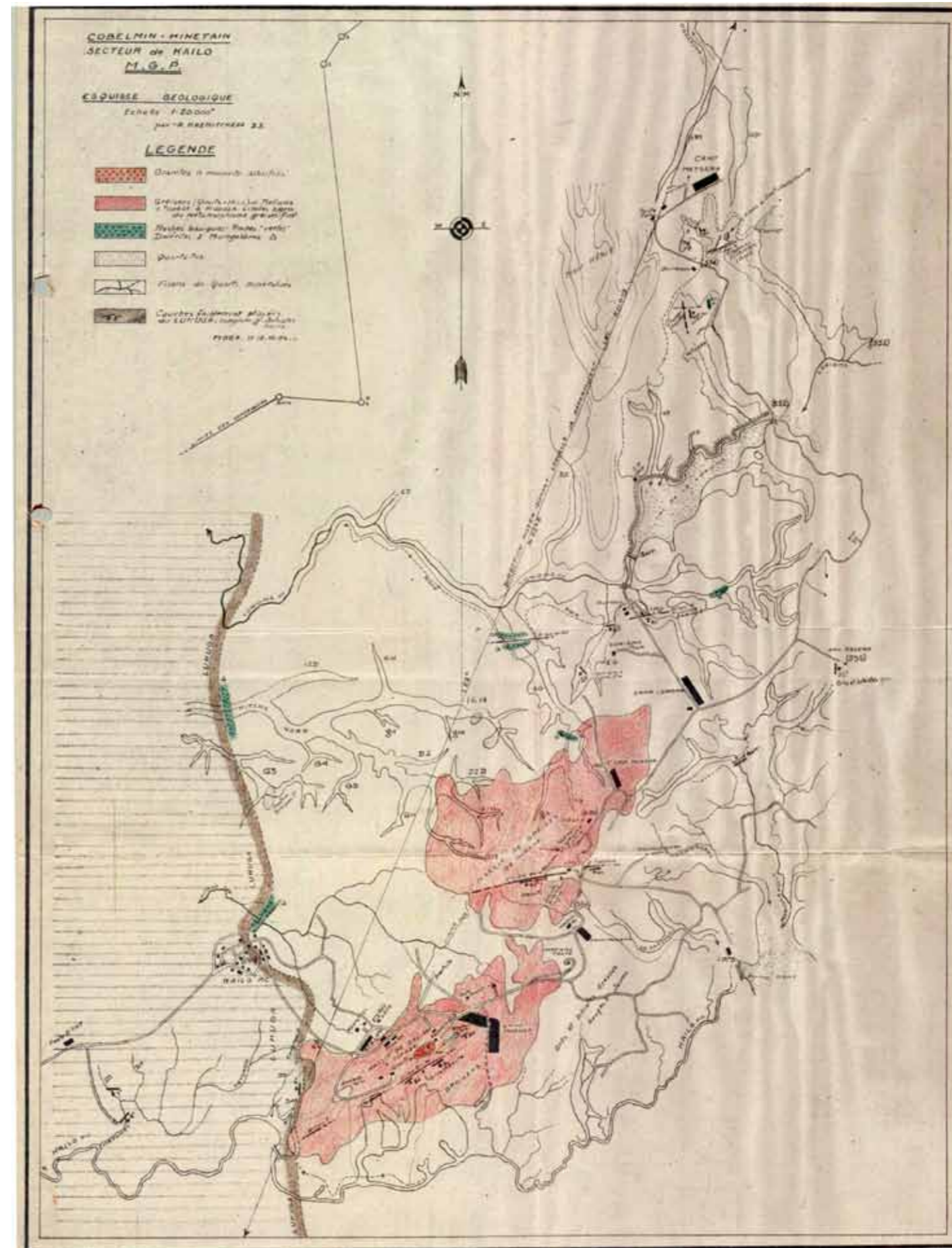
Il existe une association géographique entre ces minéralisations et les granites, les pegmatites et les veines de quartz du Kibarien, sous forme de minéralisations primaires, mais aussi de minéralisations secondaires dans des alluvions et/ou des éluvions.

Très peu ou pas d'informations existent en rapport avec la prospection et l'exploitation de gisements primaires, l'existence d'une végétation dense de forêt et d'une forte

²⁹ Ce point a été produit par Gérard Nimpagariste, chercheur à la section géologie du MRAC.



CARTE 7 Granite de Punia (D'après des documents d'archives minières, retravaillés par Stijn Dewaele, inédit).



CARTE 8 Granite de Kailo (D'après des documents d'archives minières au MRAC, inédits).

altération superficielle rendant difficile l'établissement d'une étude lithostratigraphique complète.

Mais on trouve dans les archives du MRAC des informations émergeant essentiellement des programmes d'exploration éluvionnaire (dépôts meubles en flanc de colline) et alluvionnaire (dépôts meubles en fond de vallée) d'avant 1960.

Stijn Dewaele (documents inédits, 2009) a travaillé sur ces documents d'archives, montrant que ces granites et pegmatites sont intrudés dans des schistes rouges, gris à noir pouvant contenir de la tourmaline, séricite, chlorite, topaze, andalousite et rutile, ainsi que dans des grès mauves à blanc contenant des micas.

C'est au cœur de structures anticlinales (en plis) disposées en une série de collines qu'on trouve des granites qui, ensemble avec leurs roches encaissantes, ont été fracturés, libérant des ouvertures dans lesquelles ont précipité des veines de quartz minéralisées. Leur densité est plus élevée vers la partie sommitale des granites, où elles sont aussi les plus larges et les plus épaisses, leur nombre et leur concentration diminuant au fur et à mesure qu'on s'écarte des massifs granitiques.

La pénétration ou non de ces veines dans les roches encaissantes dépend de la nature des roches : si l'encaissant est schisteux, les veines de quartz ne vont généralement pas au-delà des granites ; si l'encaissant est quartzitique, les veines peuvent aller jusqu'à 100-150 m au-delà du granite, suivant des orientations parallèles au contact avec l'encaissant.

Il peut aussi exister des intrusions de roches basiques, doléritiques à amphibolitiques, qui peuvent être minéralisées à certains endroits en pyrite et/ou arsénopyrites.

Il existe 4 types de sites d'exploitation :

- une zone de décomposition des roches granitiques entrecoupées par des veines de quartz et de greisen, trop minces et trop peu riches pour être exploitées individuellement, mais aisément exploitables en fonction de la profondeur d'altération, jusqu'à ce que la roche commence à être peu ou pas altérée ;
- une zone de roches altérées, mais avec des veines de quartz suffisamment épaisses et suffisamment distantes, mais ici aussi très peu minéralisées pour être exploitées individuellement ;

- une zone de roches granitiques décomposées avec de locales concentrations de greisen riches et des veines de quartz pauvres ;
- des bandes de schistes entrecoupées par des lentilles de quartz contenant de la cassitérite.

Suite aux divers processus d'altération, des éluvions vont s'accumuler dans le voisinage immédiat du réseau filonien, la cassitérite en quantités appréciables restant à proximité des parties apicales et dépassant rarement les limites des champs filoniens, avec une criblométrie très grossière.

Même les gisements alluvionnaires ne s'éloigneraient que peu ou pas des contacts entre les massifs granitiques et les métasédiments traversés par les rivières. C'est que les minéraux concernés comme la cassitérite, la columbo-tantalite, la wolframite, étant fragiles et cassants, se prêtent peu à un transport sur de grandes distances, contrairement à l'or qui, du fait de sa malléabilité, peut être transportable loin de ses filons primaires. D'autant plus que la nature du relief, avec des flats étroits sur les plateaux et au pied des massifs granitiques arrondis, influence le réseau hydrographique de sorte que les minéraux se morcellent et se dispersent peu dans les alluvions.

4.2. LES SITES D'EXPLOITATION LES PLUS CONNUS

On en trouve associés à des granites situés vers l'ouest de la province, comme dans les territoires du nord de la province à Punia au sud de la Lowa (figure 7), avec de la columbo-tantalite dans des pegmatites au sein des complexes de gneiss migmatitiques et des granites, ainsi que de la cassitérite dans des schistes riches en tourmaline.

Dans les territoires du centre, ce sont des sites associés au granite de Kailo (figure 8) au nord d'Elila, ainsi qu'au granite de Kalima dans Pangi au sud de l'Ulindi (Figure 9).

Dans le cas de Kalima on observe un massif granitique long de 15 km et large de 20 à 25 km, ainsi qu'une présence aux alentours de corps granitiques de dimensions plus petites, particulièrement vers l'Est.

Le grand massif apparaît comme un plateau surélevé par rapport à des plaines mollement ondulées qui, prolongeant la cuvette congolaise vers l'Est, s'étalent

largement le long de l'Ulindi et de l'Elila. C'est dans ces dépressions que se trouvent généralement les petits massifs « apophyses » comme Lubile et Kakaleka, Atondo, Moka, Musala et Tubaraka, Nakenge.

En fonction de la présence et de l'importance de fissures et de filons le long desquels peuvent s'infiltrer des eaux météoriques, ces granites se présentent souvent avec une zone de transition à boulders, entre une forme saine et une forme plus ou moins altérée marquée par une transformation en kaolin de leur composante feldspathique.

Suivant la position par rapport au grand massif, les minéraux de quartz, muscovite et feldspath forment vers les bordures une texture grossièrement grenue et épicristalline, comme aux monts Messaraba, Moka, Lubile, Tubaraka, tandis que vers le centre du grand massif, comme à Atondo, on a des roches relativement finement grenues, contenant de la muscovite et/ou de la biotite.

Dans la zone de contact avec les granites, les schistes sont caractérisés par une séricitisation ainsi qu'une tourmalinisation relativement irrégulière, un métamorphisme de contact mieux développé vers les parties sommitales des petits massifs granitiques sous forme de tourmalinisation et muscovitisation (Atondo, Lubile, Moka), en plus d'un métamorphisme régional, plus éloigné des granites, de niveau « *lower greenschist* ».

Il existe aussi dans cette région de Kalima différentes générations de pegmatites, d'aprites, de greisens, de veines de quartz, toutes avec des signes de formation postérieure au métamorphisme de contact et à la solidification des granites, de par le fait que ces veines recoupent tant les granites que les schistes.

On en trouve aussi dans l'aire granitique du nord-est, à Kasese, où il est traversé par la rivière Oku.

De façon générale, les corps minéralisés sont caractérisés par une certaine zonation : les aprites sont plus développées vers l'intérieur du granite et sont recoupées par les veines de quartz et les pegmatites, tandis que les veines de quartz sont peu ou pas trouvées en association avec les grands massifs, mais ont une relation de proximité avec les petits massifs.

5. LA VÉGÉTATION ³⁰

Les deux tiers nord de la province du Maniema sont essentiellement occupés par la forêt dense humide y compris une petite portion de forêt d'altitude humide. Seuls les complexes agricoles en milieu forestier et des zones d'agriculture permanente viennent perturber cette grande forêt dense humide.

Le tiers sud de la province du Maniema est principalement occupé par la savane arbustive. Au sein de celle-ci, quelques savanes herbeuses sont présentes au sud-ouest de la province. Tandis que dans le sud-est de la province en bordure de la province du Sud-Kivu, on rencontre une mosaïque de végétation : la savane arbustive, quelques petites forêts claires, une savane boisée de petite superficie, quelques savanes arborées et des complexes agricoles de petite dimension en milieu de savane.

La forêt dense humide et la savane arbustive peuvent être délimitées par une ligne brisée qui part de Kimia jusqu'à Kibombo en longeant le Lualaba et puis qui se dirige jusqu'à Mwana-Ndeke pour rejoindre Mulala sur la Kama à la frontière entre la province du Maniema et la province du Sud-Kivu.

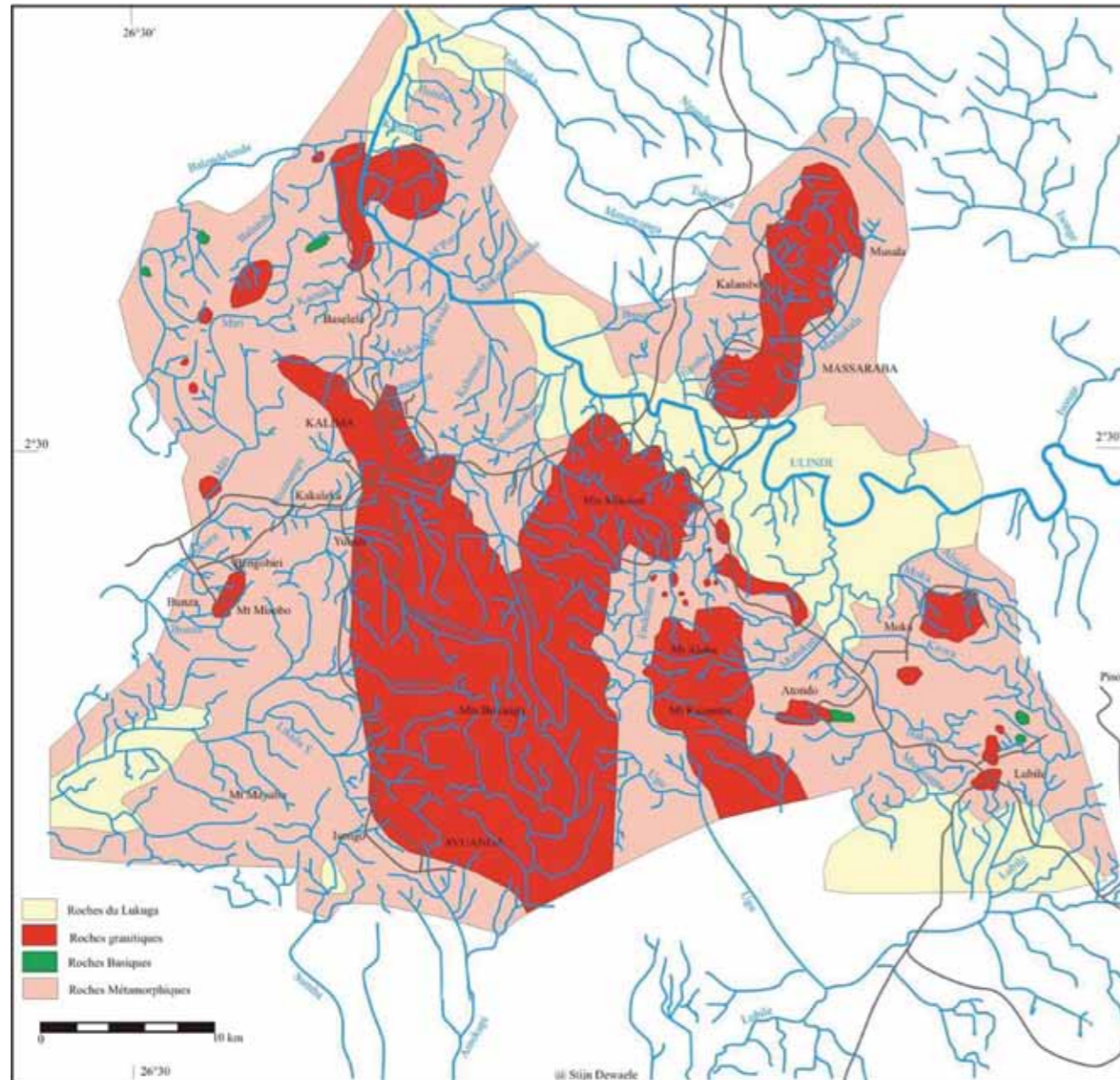
Il règne deux types de climat qui sont : le climat du type équatorial au Nord et le climat du type tropical humide au Sud. Les pluies sont abondantes : 1200 à 2000 mm par an. C'est une province chaude. La température moyenne varie entre 23° et 25 °C.

Le nord et le sud de la province du Maniema connaissent deux climats distincts qui se manifestent par une végétation typique : la forêt dense et la savane.

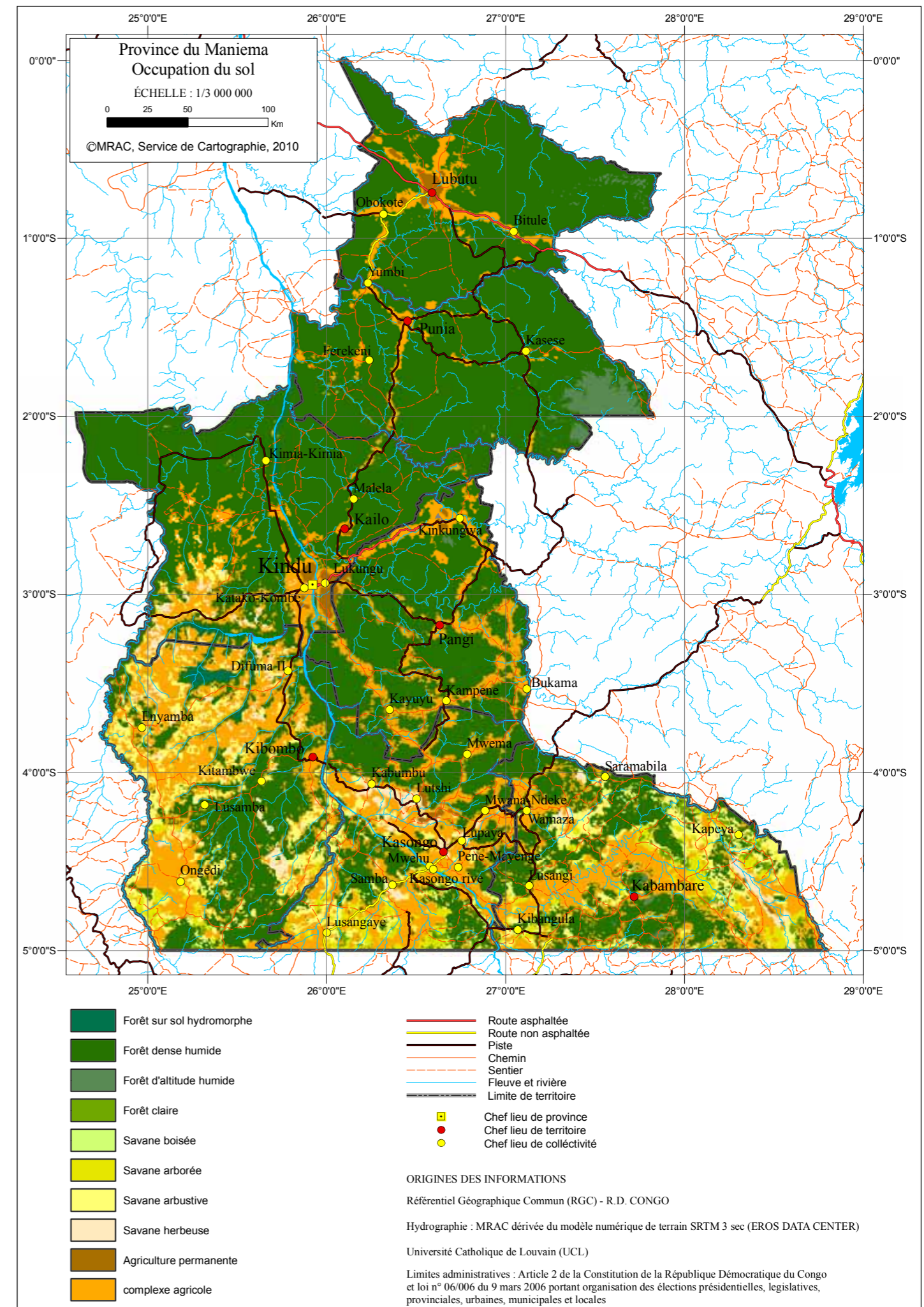
³⁰ Ce point a été produit par Claire Delvaux*, Benjamin Toirambe*, Astrid Verhegghen**, Pierre Defourny** et Hans Beeckman*.

* Laboratoire de Biologie du bois au Musée royal de l'Afrique centrale.

** Earth and Life Institute de l'Université catholique de Louvain.



CARTE 9 Granite de Kalima (D'après des documents d'archives miniers, retravaillés par Stijn Dewaele, inédit).



Carte de la végétation du Maniema. MRAC.

Table ID1 : Répartition des principaux types de végétation dans la Province et au niveau national

Type de végétation	Province Maniema		Province Maniema /RDC	RDC
	Superficie (ha)	Superficie (%)	Superficie (%)	Superficie (ha)
Forêt dense humide	8.114.799	63	8,7	93.517.825
Forêt d'altitude humide	135.062	1,1	4,9	2.734.677
Forêt sur sol hydro-morphe	96.722	0,8	0,6	15.183.214
Forêt claire	95.983	0,7	0,6	14.826.729
Savane boisée	1.683	0,1	< 0,1	4.456.625
Savane arborée	270.181	2,1	2,1	12.919.249
Savane arbustive	790.857	6,2	5,2	15.335.810
Savane herbeuse	240.303	1,9	1,6	14.881.257
Total végétation naturelle	9.745.590	75,8	23,8	173.855.384
Agriculture permanente	104.736	0,8	6,7	555.849
Complexe agriculture	3.015.724	23,4	5,6	53.576.845
Total zones anthropisées	3.120.459	24,2	12,4	55.132.694

5.1. LA FORÊT DENSE HUMIDE

De manière générale, la forêt dense humide est caractérisée par un peuplement continu d'arbres dont la hauteur varie entre 10 et 50 m et, par conséquent, les cimes s'étagent généralement en plusieurs strates. La densité de la canopée empêche le développement important d'une strate arbustive et herbacée et favorise davantage les épiphytes, plantes qui poussent en prenant appui

sur d'autres plantes (ex. : orchidées, fougères, etc.). On rencontre peu de graminées, mais plus souvent des sous-arbrisseaux (ou plantes suffrutescentes) et quelques rares plantes herbacées à grandes feuilles.

En fonction des espèces ligneuses présentes se distinguent la forêt dense humide « sempervirente » dont la majorité des arbres reste feuillu toute l'année et la forêt dense humide « semi-décidue » dont une forte proportion d'arbres (jusqu'à 70 %) reste défeuillée une partie de l'année. La forêt semi-décidue est floristiquement plus riche que la forêt sempervirente et la densité de sa canopée permet le développement d'un sous-étage arbustif continu.

Dans la province du Maniema, l'altitude moyenne est élevée, +/- 800 m avec quelques crêtes à 1200 m d'altitude. L'altitude diminue d'est en ouest au fur et à mesure que l'on se rapproche du Lualaba.

Dans la zone bordant la province du Sud-Kivu, le *Gilbertiodendron dewevrei* (De Wild.) J. Léonard (syn. *Macrobium dewevrei* De Wild) est dominant, mais pas exclusif, ce qui fait penser que l'espèce se trouve dans la partie la plus méridionale de son aire de distribution.

En limite sud de la forêt (région de Lumuma-Kayuyu), *Milicia excelsa* (Welw.) C.C. Berg (syn. *Chlorophora excelsa* (Welw.) Benth.) est tout particulièrement abondant.

Ces espèces sont deux parmi les essences forestières exploitées pour leur bois dans la province (*Terminalia superba*, *Autranella congolensis*, *Fagara macrophylla*, *Alstonia congensis*). L'exploitation illégale menace ces espèces. Cette constatation est d'autant plus cruciale que cette exploitation illégale est également observée dans le Parc national de Maiko, localisé au nord-est de la province et s'étend dans la province du Nord-Kivu. On peut conclure que le bois est le principal produit du Maniema.

La composition floristique de cette forêt est des plus complexes, une liste des espèces forestières est donnée en annexe ID1 (voir Lebrun 1935).

Aux environs de Kasongo, la forêt est très entamée. Il est très probable que la forêt avait autrefois une extension plus considérable vers l'Ouest, au moins en se prolongeant par des galeries forestières importantes. Ce déboisement peut s'expliquer par la position géographique de la région, carrefour au Congo, où une population non autochtone, autrefois extrêmement dense, a exploité la forêt et son sol sans l'interposition de la jachère arborescente. Le cas de Kasongo est comparable à celui de tous les centres d'occupation quelque peu importants, établis

originellement en forêt, et qui voient reculer de plus en plus la lisière forestière.

Ci-après, la composition floristique de la forêt dense humide du Maniema. Cette liste des espèces ligneuses rencontrées est non exhaustive.

- Afzelia bella
- Albizia coriaria
- Albizia gummiifera
- Allanblackia floribunda
- Alstonia gillettii
- Anthocleista nobilis
- Baphia sp
- Berlinia ledermanii
- Berlinia acuminata
- Bombax sp
- Canarium schweinfurthii
- Milicia excelsa
- Chrysophyllum sp
- Cistanthera sp
- Coelocaryon klainei
- Conopharyngia holstii
- Copaifera demeusei
- Cordia abyssinica
- Cynometra alexandri
- Cynometra hankei
- Dicrostachys nutans
- Erythrina mildbraedii
- Zanthoxylum altissima
- Zanthoxylum macrophylla
- Ficus mucoso
- Funtumia latifolia
- Garcinia polyantha
- Guarea sp
- Klainedoxa oblongifolia
- Macaranga monandra
- Macrolobium coeruloides
- Macrolobium dewevrei
- Macrolobium palisotii
- Millettia aff. laurentii
- Mitragyna macrophylla
- Monodora myristica
- Musanga smithii
- Myrianthus arboreus
- Myrianthus preussii
- Omphalocarpum sp
- Parinarium glabrum
- Pentaclethra macrophylla
- Pentadesma lebrunii
- Petersia africana
- Piptadenia africana
- Pycnanthus kombo
- Ricinodendron africanum
- Spathodea gabonensis
- Sterculia tragacantha
- Strombosia grandifolia
- Symphonia globulifera
- Tetrapleura thonningii
- Trema guineensis
- Uapaca guineensis
- Vernonia sp
- Xylopia aethopica

Depuis 2008, les forêts denses humides offrent un avantage supplémentaire sur la scène nationale et internationale. En effet, la Conférence de Bali (2008) a introduit le concept de Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Ce concept serait applicable pour la seconde période d'engagement de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), post 2012. Il est donc primordial d'estimer les émissions liées à la déforestation et à la dégradation (EDD). Pour cela il importe d'établir une typologie des forêts

présentes sur le territoire en lien avec les stocks de carbone dans chacune d'elle.

5.2. LES SAVANES

De manière générale, la savane boisée est une formation végétale entre la véritable savane et la forêt claire. Le recouvrement des ligneux est compris entre 25 et 60 %, semblable à la forêt claire, mais diffère de celle-ci par des arbres ayant une hauteur plus faible. La savane arborée se caractérise par des arbres à faible densité (inférieur à 40 %) et dont la taille est supérieure à 7 m ; cette strate ligneuse surmonte une strate herbacée dynamique. La savane arbustive est composée d'un tapis dense de graminées sur lequel se développent des arbustes dont la hauteur ne dépasse pas 7 m et dont la densité est faible. La savane herbeuse quant à elle, est composée uniquement d'un tapis dense de grandes herbes graminéennes.

Sur l'origine des savanes (herbeuse, arbustive, arborée ou boisée), trois scénarios sont possibles, aucun n'est exclusif, ni exhaustif, mais ils peuvent servir de repère :

- origine naturelle : ces savanes (principalement graminéennes) se sont installées dans des milieux qui ne pouvaient pas accueillir une végétation forestière abondante en raison de la pauvreté du sol ou de conditions climatiques limitantes ;
- origine relictuelle : ces savanes seraient apparues durant une période plus sèche et se seraient maintenues grâce à l'action des feux. Le passage fréquent du feu empêche son évolution vers une savane arborée puis une savane boisée et à terme une forêt claire ;
- origine secondaire : ces savanes succèdent à des formations arborescentes. Cette secondarisation qui provient de la dégradation de la forêt est principalement anthropique (agriculture, feu, etc.). Certaines de ces savanes secondaires sont très vieilles ce qui est confirmé par le fait que les animaux se sont adaptés à cet environnement, notamment les grands herbivores (girafe, antilope, etc.).

Dans la province du Maniema, la savane arbustive s'étend sur de grandes étendues. Le sol est principalement

couvert par des graminées dont les plus courantes sont *Hyparrhenia* spp, *Sporobolus pyramidalis*, *Brachiaria platytaenia*, etc. Une onzaine d'espèces d'arbuste est dispersée sur ce tapis d'herbacées (*Albizia zygia*, *Annona senegalensis*, *Piliostigma reticulatum*, *Entada abyssinica*, *Hymenocardia acida*, *Strychnos congolana*, *Vitex doniana*, etc.). Le long du Lualaba qui traverse cette zone, à peine un faible rideau forestier borde le fleuve. L'espèce arborescente la plus fréquente est *Irvingia barteri* Hook. F. et est accompagnée par endroits d'*Albizia laurentii*, de *Cynometra schlechteri* et *Trichillia retusa*. Derrière ce faible rideau, parfois même inexistant, s'étend la savane arbustive et localement la savane herbeuse, présentant l'aspect de savane-parc. C'est dans l'extrême Sud-Est que l'on rencontre la seule savane boisée de la province. Bordant la partie sud de la zone de végétation aquatique et marécageuse, se trouvent les quelques savanes arborées de la province. Cette mosaïque de savanes et végétation aquatique et marécageuse se situe dans le domaine de chasse de la Luama.

5.3. LE COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE

De manière générale, le complexe agricole en zone forestière constitue un mélange de jachères forestières, de jardins de case, de cultures vivrières (manioc, maïs, arachides, bananes, etc.) et de plantations villageoises qui ont remplacé progressivement la forêt dense humide. Il correspond aux zones de forte activité anthropique.

Dans la province du Maniema, le complexe agricole en zone forestière est présent le long de la plupart des axes routiers (pistes, routes, etc.) (Figure ID1) sur une largeur pouvant atteindre 7,5 km remplaçant ainsi la forêt dense humide sempervirente/semi-décidue. Ce complexe est composé de parcelles agricoles, de jachère et de forêts secondaires jeunes. D'un point de vue agricole, le riz, l'arachide et l'huile de palme font l'objet d'un commerce en dehors de la province.

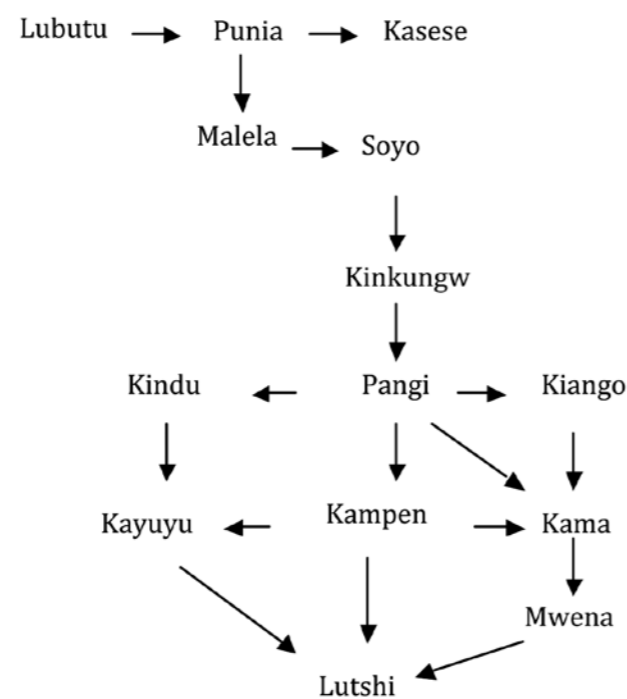


FIGURE 10 Tracé schématisé des pistes et routes du nord au sud de la province, le long desquelles le complexe agricole en zone forestière se développe.

5.4. LES GALERIES FORESTIÈRES

De manière générale, les galeries forestières sont situées le long du réseau hydrographique. Elles résultent de la présence de sols mal drainés et de fréquentes inondations. Plusieurs types de forêt peuvent être distingués en fonction de la richesse du milieu ou de la durée des inondations. Les forêts denses sur sols hydromorphes peuvent, dans les meilleures conditions, atteindre 45 m de hauteur. Leur strate supérieure, c'est-à-dire les arbres, est plus ouverte et plus régulière que celle des forêts sempervirentes de terre ferme. Ces formations possèdent une flore endémique diversifiée, quoiqu'assez pauvre : *Uapaca* spp., *Guibourtia demeusei*, *Myrtagyna* spp., *Raphia* spp., etc.

Dans la province du Maniema, elles sont localisées le long des cours d'eau (Lowe, Lweki, Kasuku, Lokeri, Ganze) qui coulent perpendiculairement au Lualaba.

5.5. LES FORÊTS CLAIRES

De manière générale, la forêt claire peut être définie comme une formation végétale mixte, avec une strate

herbacée peu dense sous un peuplement forestier de 15 à 20 m de haut. Les arbres y ont les cimes jointives, le plus souvent étalées en parasol, mais les feuillages sont légers, de sorte que l'ensemble est clair, voire lumineux.

Il arrive que la forêt claire remplace la forêt dense sèche climacique lorsque le feu la détruit et en entrave le rétablissement. Il s'ensuit une parfaite adaptation des espèces à l'action du feu (épaisseur des écorces et coriacité des bourgeons, aptitude au rejet de souche comme pour les géophytes ou les chaméphytes).

La forêt claire soumise à des pressions anthropiques est rapidement transformée en forêt claire ouverte en formation herbeuse boisée, et ceci d'autant plus que les périodes de dégradations humaines sont rapprochées.

Dans la province du Maniema, la seule forêt claire est de petite dimension et située à l'extrême est de la province à la frontière avec la province du Sud-Kivu.

5.6. AGRICULTURE PERMANENTE

De manière générale, l'agriculture permanente est un ensemble de zones agricoles cultivées en permanence telles que les plantations industrielles de palmiers, de caféiers, d'hévéa, etc.

Dans la province du Maniema, les zones d'agriculture permanente sont de superficies relativement grandes autour de Kindu, Kailo et Lubutu. Des superficies plus petites d'agriculture permanente sont présentes sur l'axe Kingu-Kinkungwa et Kindu-Kayuyu.

5.7. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

De manière générale, les risques environnementaux sont de trois types :

1° appauvrissement des sols

Les avantages commerciaux liés à la présence du chemin de fer, d'un aéroport ou des routes/pistes prennent le pas sur les techniques agricoles traditionnelles et poussent les agriculteurs à cultiver le sol jusqu'à son complet épuisement. La forte croissance démographique a pesé sur les terres arables en réduisant les périodes de jachère dans le système de culture itinérante, diminuant ainsi la fertilité du sol et abaissant le rendement des cultures par hectare. Cette diminution des jachères réduit les pâturages

disponibles et entraîne un surpâturage, parfois un ravage des cultures par des bêtes en divagation. Notons aussi que la pauvreté du sol est aggravée par la pratique répétée des feux de brousse qui détruisent l'humus conduisant à la perte de la fertilité des sols.

2° destruction définitive de la forêt

L'extension des zones cultivées force le recul de la forêt. Les défrichements agricoles détruisent à tout jamais la forêt si la culture s'y développe pendant plusieurs années et si les feux de brousse passent régulièrement dans les jachères empêchant la régénération de la végétation forestière. Dans les zones sèches particulièrement, la maîtrise du feu est difficile et des incendies incontrôlés peuvent anéantir en quelques jours les réserves ligneuses et herbacées sur des milliers d'hectares. C'est surtout la végétation ligneuse et les herbacées annuelles qui en souffrent avec comme conséquence un appauvrissement de la flore par la destruction des graines.

3° exploitation forestière

La plupart des exploitations forestières se sont tout naturellement installées à proximité du chemin de fer et des routes, ce qui est particulièrement préjudiciable à la conservation des forêts. L'exploitation du bois par les scieurs de long est très importante. Cette activité réalisée de manière artisanale a tendance à s'intensifier sur presque toute l'étendue du pays pour plusieurs raisons dont quelques principales sont les suivantes :

— les entreprises forestières, qui jadis exploitaient le bois dans la zone forestière, ont arrêté leurs activités à cause de la mauvaise conjoncture (difficultés pour l'entreprise de disposer des crédits et devises nécessaires pour l'achat des pièces de rechange et pour le renouvellement des équipements ; la non-électrification de la province et des usines de transformation) ;

— l'absence des sociétés forestières dans les zones de savane ou dans celles dont le potentiel forestier est négligeable amène la population à la recherche de moyens de survie à exploiter les quelques essences de valeur que l'on peut y trouver.

Dans la province du Maniema, les risques environnementaux sont notamment dus à l'agriculture permanente ou non au sein de la forêt dense humide, le long des axes routiers.

6. LA FAUNE³¹

Le Maniema dispose d'une faune riche et variée. Parmi les mammifères rencontrés dans le Maniema, les plus emblématiques sont le gorille, le chimpanzé, l'okapi, l'éléphant et le léopard, tandis que parmi le grand nombre d'oiseaux rencontrés dans la province, l'unique paon du continent africain, le paon du Congo, est endémique pour le bassin du Congo.

Les deux parcs nationaux Maiko et Kahuzi-Biega et le domaine de chasse de Kimano II jouent un rôle important dans la conservation de cette faune. La survie des espèces est menacée par plusieurs facteurs. Les grands mammifères et certains oiseaux sont entre autres menacés par la perte de leur habitat et la chasse. La pêche artisanale intensive et la pêche avec des produits ichthyotoxiques peuvent avoir un grand impact sur la survie des populations de poissons dans les rivières.

À partir de différentes sources, une liste des espèces a été constituée pour les quatre groupes de vertébrés : poissons, amphibiens et reptiles, oiseaux, mammifères (voir les détails ci-dessous)³². Il est important de tenir compte du fait que ces listes sont basées sur nos connaissances actuelles et qu'elles reposent sur les collections et les observations de terrain réalisées à ce jour et sont dès lors incomplètes. Un bref aperçu de l'origine des collections au Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) montre, en outre, que le nombre de stations zoologiques où des spécimens ont été collectés dans la province du Maniema reste très limité. D'autre part, il faut également tenir compte du fait que ces collections sont « historiques » et qu'en conséquence, elles ne donnent pas nécessairement une image fidèle de la composition de la faune aujourd'hui. Les premières collections du MRAC

³¹ Ce chapitre a été produit par Mark Hanssens du département de Zoologie africaine du MRAC.

³² Nous remercions Tobias Musschot, Gert Boden et Tuur Moelants pour la réalisation des cartes de distribution des poissons dans le bassin du Congo. Danny Meirte a contribué à la composition des listes d'espèces pour les amphibiens, reptiles et oiseaux. Michel Louette, Stijn Cooleman et Alain Reygel ont eux aussi participé à la composition et à l'amélioration de la liste d'espèces pour les oiseaux. Wim Wendelen a aidé à constituer et améliorer la liste d'espèces pour les mammifères. Mohamed Laghmouch (MRAC, département de Géologie, Cartographie) nous a fourni les informations géographiques et les cartes pour la province du Maniema.

datent de la fin du XIX^e siècle. Il est donc possible que des espèces qui apparaissaient autrefois à un endroit déterminé n'y soient plus présentes actuellement. Les causes de la disparition d'espèces sont liées à la pression croissante des populations humaines. Cette influence de l'homme peut prendre différentes formes. Sous l'effet de la chasse ou de la perte de leur habitat (déboisement, assèchement des marais, etc.), des populations peuvent disparaître et des espèces peuvent même, dans des conditions extrêmes, s'éteindre totalement.

6.1. ÉCOLOGIE

La plupart des animaux sont attachés à un habitat ou un biotope spécifique. Parmi les animaux terrestres, il y a par exemple des espèces que l'on retrouve uniquement dans les forêts tropicales humides (comme l'okapi ou le paon du Congo), tandis que d'autres sont adaptées à la savane ou à la montagne. De même, parmi les animaux aquatiques, certaines espèces marquent clairement leur préférence pour un habitat bien déterminé. Il faut donc en tenir compte en examinant les listes d'espèces. C'est ainsi que la plupart des espèces se retrouvent non dans l'ensemble de la province, mais seulement dans une zone bien déterminée avec un habitat spécifique. La province du Maniema comporte une grande variété de biotopes : cela va des forêts humides de basse altitude dans le nord de la province à la savane faiblement ou plus densément arborée dans le sud. Le sud-est de la province, plus montagneux, fait partie, quant à lui, du « rift Albertin »³³.

³³ *Rift Albertin* : le « rift Albertin » est le fossé tectonique qui s'étend du nord du lac Albert à l'extrémité sud du lac Tanganyika et qui comprend les lacs du Rift ainsi que la végétation environnante sur les pentes du Rift. Cette région est considérée comme ayant une importance globale pour la protection de la nature et est également reconnue comme une zone hautement endémique pour différents groupes d'animaux (dont les oiseaux et les poissons) (PLUMTRE, A. J., BEHANGANA, M., NDOMBA, E., DAVENPORT, T., KAHINDO, C., KITYO, R. SSEGAWA, P., EILU, G., NKUUTU, D. and OWIUNJI, I. *The Biodiversity of the Albertine Rift*, Albertine Rift Technical Reports, n° 3, 2003, 107 p.). *Endémique* : une espèce est dite endémique d'une région déterminée lorsqu'elle n'apparaît que dans cette zone bien délimitée. C'est ainsi que des oiseaux qui ne sont présents que dans le Rift Albertin sont

6.2. PARCS NATIONAUX ET RÉSERVES

Deux des parcs nationaux congolais se trouvent en partie sur le territoire de la province du Maniema. Il s'agit des parcs Maiko et Kahuzi-Biega, tous deux situés dans le nord-est de la province. Dans le cas du parc Maiko, environ un tiers se trouve dans la province du Maniema, tandis que pour le parc Kahuzi-Biega, seule une petite partie se situe dans cette province.

Ces deux parcs jouent un rôle très important dans la protection et la survie d'un certain nombre d'espèces menacées, parmi lesquelles plusieurs primates (chimpanzé et gorille des plaines) et des oiseaux comme le paon du Congo.

Outre ces parcs nationaux, la province compte aussi plusieurs réserves. L'une d'elles se situe le long de la rivière Lomami, à la frontière occidentale de la province ; une autre réserve est située le long du fleuve Lualaba, entre la ville de Kindu et la frontière sud de la province ; enfin, dans le sud-est de la province, une zone est en partie délimitée comme réserve animalière et comme domaine de chasse.

6.3. LA DIVERSITÉ DES VERTÉBRÉS DANS LA PROVINCE DU MANIEMA³⁴

6.3.1. Poissons

En ce qui concerne les poissons, les listes d'espèces sont entièrement basées sur une série de cartes de distribution portant sur l'ensemble des poissons d'eau douce du Congo (ces cartes de distribution ont été réalisées au sein du laboratoire d'ichtyologie du MRAC). Ces cartes ont été établies et mises à jour à partir de données obtenues de FishBase (www.fishbase.org) et de la littérature. La plupart des espèces de la liste ont été recueillies à l'intérieur des frontières de la province. Par ailleurs, un certain nombre d'espèces recueillies en dehors de la province ont également été ajoutées à la liste. Ces espèces sont soit largement répandues dans le Haut Congo (il s'agit de la partie du fleuve

décrits comme étant endémiques de cette région ; de même, le paon du Congo est endémique de la forêt humide du centre du Congo et de nombreuses espèces de poissons que l'on ne retrouve que dans un seul lac du Rift sont endémiques du lac en question.

³⁴ Les listes des vertébrés se trouvent à l'annexe 1.

Congo en amont de Kisangani), soit ont été recueillies non loin des frontières de la province du Maniema, dans des affluents débouchant dans le fleuve Lualaba à l'intérieur de la province. La présence de ces espèces à l'intérieur de la province même est par conséquent hautement probable.

En ce qui concerne les poissons, la faune est dominée au Congo — et donc aussi dans la province du Maniema — par une série d'ordres ou de familles.

L'ordre des Characiformes est l'un des plus riches en termes d'espèces dans le bassin du Congo et est dominé par les familles des Alestiidae et des Distichodontidae. Le genre *Hydrocynus* (poisson-tigre) fait partie de la famille des Alestiidae. Le poisson-tigre est le plus grand poisson prédateur du bassin du Congo. Il se caractérise par un corps fuselé et par une large bouche pourvue de dents acérées et fortement développées.

La famille des Cyprinidés ou carpes (dans l'ordre des Cypriniformes) comprend plusieurs genres. Deux d'entre eux comportent de nombreuses espèces : le genre *Barbus* qui regroupe principalement les petits barbeaux, et le genre *Labeo* dans lequel on retrouve une série d'espèces de plus grande taille. Bien que ces deux genres regroupent de très nombreuses espèces, celles-ci sont souvent fort semblables et donc difficiles à identifier.

La famille des Mormyridés ou poissons-éléphants (dans l'ordre des Osteoglossiformes) comprend une série d'espèces caractérisées entre autres par la présence d'un organe électrique. Cet organe se trouve à la base de la queue et peut émettre des impulsions électriques. Leur tête est dotée de récepteurs avec lesquels ils peuvent capter ces impulsions électriques. Ces impulsions leur permettent de s'orienter et de détecter leur proie (ce système est donc comparable au système d'écholocation des chauves-souris) et servent aussi à la communication entre individus de la même espèce. La forme des impulsions est différente pour chaque espèce, si bien que ces animaux sont capables de faire la distinction entre des impulsions émises par des membres de leur espèce (partenaires potentiels) et des individus appartenant à une autre espèce.

L'ordre des Siluriformes (poissons-chats) comprend différentes familles qui présentent une grande variété sur le plan morphologique et écologique. Les poissons-chats se caractérisent entre autres par l'absence d'écaillés sur le corps et la présence de barbillons — parfois très longs — au niveau de la bouche et du menton. Le genre *Clarias* (famille des Clariidae) a une importance commerciale

considérable. Différentes espèces sont fréquemment utilisées en aquaculture en raison du fait qu'elles présentent une grande tolérance par rapport à leur environnement et peuvent être élevées en grandes densités.

Tout comme les poissons-chats, les espèces de la famille des Cichlidae (dans l'ordre des Perciformes) présentent une grande variété morphologique et écologique. La plupart des espèces sont fortement adaptées à un habitat spécifique (type de sol ou de végétation particulier, rapides...). Dans cette famille, les soins apportés à la progéniture sont très développés et très variés. Il y a les pondreuses sur substrat qui déposent leurs œufs sur le sol ou la végétation et qui continuent par la suite à protéger leurs œufs ainsi que les juvéniles. Il y a ensuite les incubateurs buccaux spécialisés : les femelles dans certains cas, les mâles dans d'autres, ou encore les individus des deux sexes conservent les œufs et les juvéniles dans la bouche afin de les protéger contre la prédation. La perche du Nil (*Oreochromis niloticus* et les espèces apparentées) est très importante économiquement. Ces espèces sont souvent utilisées en aquaculture et sont ainsi bien souvent introduites dans des régions où elles n'étaient pas présentes à l'origine. L'*Oreochromis niloticus* qui, excepté le lac Tanganyika, n'est pas présent dans le bassin du Congo, a été introduit en de nombreux endroits où il entre en compétition avec les Cichlidae d'origine, qu'il finit bien souvent par évincer.

6.3.2. Amphibiens et reptiles

La liste des amphibiens et reptiles a été constituée à partir des données des collections présentes au MRAC. Seules les espèces capturées dans la province ont été reprises dans la liste.

Les connaissances taxinomiques relatives aux grenouilles (amphibiens) sont problématiques. Étant donné que les spécimens conservés dans les collections sont souvent fort similaires sur le plan morphologique et qu'aucune information n'est disponible quant aux cris et aux motifs de couleur, bon nombre de ces spécimens sont difficiles à identifier. Pour mettre au point la classification de ce groupe, il est indispensable de recueillir des informations sur le terrain concernant les motifs de couleur et leur variabilité à l'intérieur d'une espèce. En outre, il convient aussi de documenter le cri du mâle et de déterminer quels individus s'accouplent entre eux.

Les amphibiens (parmi lesquels les grenouilles) ont souvent un cycle de vie qui comporte deux phases distinctes. Les juvéniles (têtards chez les grenouilles) sont entièrement aquatiques, tandis que les individus adultes se meuvent aussi bien dans l'eau que sur terre. De nombreuses grenouilles arboricoles vivent même l'entièreté de leur vie hors de l'eau. Les grenouilles ayant une peau fortement perméable (la respiration se fait ainsi principalement par la peau), elles constituent aussi d'importants bio-indicateurs. En cas de pollution du milieu aquatique, elles sont souvent les premières espèces à disparaître. Sous l'effet de la pollution et de l'infection fongique croissante, de nombreuses espèces sont menacées au niveau mondial, si bien que nombre d'entre elles figurent sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)³⁵.

6.3.3. Oiseaux

Pour la composition de la liste des espèces d'oiseaux, différentes sources ont été utilisées. Une partie de la liste des espèces est basée sur les spécimens de la collection du MRAC qui ont été recueillis dans la province. D'autre part, une série d'espèces ont été ajoutées sur la base des listes d'espèces établies pour les parcs nationaux du Congo, parmi lesquels Maiko et Kahuzi-Biega³⁶. Il est vraisemblable que parmi ces dernières espèces, certaines ne se retrouvent pas dans la province, si bien qu'elles ont été représentées dans le tableau avec différents symboles. Les espèces que l'on retrouve plutôt dans un environnement montagneux

³⁵ L'UICN est une organisation qui soutient, entre autres, la recherche scientifique et les missions sur le terrain. Elle travaille en collaboration avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des communautés locales afin d'élaborer des programmes durables pour le développement et la préservation de la nature. L'UICN publie la « liste rouge », une liste qui répertorie les espèces dans une série de catégories, avec leur statut. Cette liste indique quelles espèces sont vulnérables ou sont menacées d'extinction. Ceci permet de déterminer quelles espèces méritent une attention particulière et donne une idée de la biodiversité à l'échelle mondiale (www.iucnredlist.org).

³⁶ DEMEY, R. and LOUETTE, M. "Democratic Republic of Congo", in FISHPOOL L.D.C. and EVANS M.I., eds. *Important Bird areas in Africa and associated islands : Priority sites for conservation*, Newbury and Cambridge, UK, Pisces Publications and BirdLife International 2001, BirdLife Conservation series n° 11, pp. 199-218.

ne sont probablement pas présentes dans la province du Maniema, mais plutôt dans les parties plus orientales des deux parcs nationaux, qui sont plus élevés en altitude et font partie du « rift Albertin ». La nomenclature pour les oiseaux respecte celle qui est donnée dans Avibase (2009).

L'une des espèces d'oiseaux les plus remarquables dans la liste est le paon du Congo. Cet animal rare et farouche (statut vulnérable ; tendance de la population : décroissante, selon la liste rouge de l'UICN³⁷) est endémique pour le bassin central du Congo et est du reste l'unique espèce de paon du continent africain, tous les autres paons trouvant leur origine en Asie. Chapin, un collaborateur de l'American Museum of Natural History, a découvert les premières plumes de cette espèce sur un chapeau congolais lors d'une expédition dans la région de l'Ituri (1909-1915). Ces plumes appartenaient à un gallinacé inconnu de grande taille, et même après avoir consulté différents collègues, Chapin n'était pas parvenu à identifier l'espèce. Ce n'est qu'en 1936, lors d'une visite au MRAC, qu'il découvrit par hasard deux spécimens empaillés appartenant à cette espèce. Les deux spécimens étaient inscrits en tant que *Pavo cristatus* (le paon bleu bien connu et largement répandu), l'hypothèse étant que ces deux exemplaires avaient été introduits en Afrique et ne faisaient donc pas partie de la faune africaine. Chapin fut le premier à les identifier en tant que nouvelle espèce et les décrivit en 1936 en tant que *Afropavo congensis*, un nouveau genre et une nouvelle espèce endémiques pour le continent africain.

Dans la collection d'oiseaux du MRAC se trouvent deux spécimens de l'espèce *Grus carunculatus* (grue caronculée) recueillis à Kindu en 1938. Ces grues sont les plus grandes de l'Afrique et les plus attachées à l'eau. Les grandes formations d'herbe et de carex dans les zones de crues constituent leur lieu de fourrage et de reproduction, tandis que les petites zones de crues ne sont utilisées qu'à titre temporaire. Alors que l'espèce est présente en différents endroits dans le sud de l'Afrique (par exemple le Banguelu et le Mweru en Zambie, le delta de l'Okavango et les cuvettes de Makdigadi au Botswana), on sait peu de choses de sa situation exacte en RDC. En RDC, elle est en tous les cas présente au Katanga. La capture de Kindu est cependant située bien plus au nord et dans une zone

³⁷ IUCN 2009, IUCN Red List of Threatened Species. Version 2009.2. <www.iucnredlist.org>.

où l'on ne trouve plus actuellement d'habitat adéquat. Dans la mesure où les zones de couvain potentielles pour la grue caronculée se sont raréfiées et où cette espèce s'est vue attribuer le statut « vulnérable » (tendance de la population : en décroissance) par l'UICN³⁸, il est important de mettre en lumière la distribution historique de cette espèce.

6.3.4. Mammifères

Pour la composition des listes de mammifères pour la province du Maniema, différentes sources ont été utilisées également. Une première liste a été constituée à partir de la banque de données des mammifères du MRAC. Ensuite, une série d'espèces ont été ajoutées sur la base des faunes mammaliennes³⁹. Pour les chauves-souris (ordre des Chiroptères), une liste a été établie sur la base des cartes de distribution de l'« African Chiroptera Report ».

Pour une série de grands mammifères, grâce à l'importance qu'ils revêtent dans la préservation de la nature, nous disposons de données récentes sur leur présence et leur nombre dans les parcs nationaux Maiko et Kahuzi-Biega. Ces données sont fournies et commentées plus en détail ci-dessous. C'est ainsi qu'en 2006, une étude de la faune a été réalisée dans une zone limitée du parc national Maiko. Cette zone, située dans le sud du parc, est appelée bloc OSO et est entièrement située dans la province du Maniema⁴⁰.

1) Gorille

Dans les plaines de l'est du Congo, on trouve une sous-espèce endémique de gorilles : *Gorilla beringei graueri*. Celui-ci se distingue du gorille occidental (*Gorilla gorilla gorilla*), présent uniquement en Afrique centrale occidentale, à l'ouest du fleuve Congo et de la rivière Ubangi, et du gorille de montagne (*Gorilla beringei beringei*), que l'on trouve un peu plus à l'est dans les

³⁸ IUCN, *op. cit.*

³⁹ KINGDON, J., *The Kingdon field guide to African mammals*. AP Natural World, San Diego, (USA), Academic Press, 1997, 465 p.

⁴⁰ AMSINI, E., GROSSMANN, F., HART, J., KIBAMBE, C., NYEMBO, B. and VYAHAVWA, C. *Parc national de la Maiko*. Identifying conservation priorities for the recovery of the Maiko National Park Part 2 Post-conflict surveys of wildlife populations and human impact in the South Sector (Oso Block), Wildlife Conservation Society, 2006, IMU Technical Report n° 6.

montagnes de la région de Kivu. Ce gorille se retrouve aussi bien dans le parc Maiko que dans le parc Kahuzi-Biega. La présence de gorilles dans deux zones du bloc OSO a été confirmée dans l'étude de 2006 et aucune tendance à la baisse n'a été clairement décelée par rapport à une étude de 1990⁴¹. Les gorilles, toutefois, se manifestent toujours en nombre assez limité et de manière très localisée. Cette espèce (statut : en danger ; tendance de la population : décroissante, selon la liste rouge de l'UICN⁴²) est toujours menacée, ceci sous la pression, entre autres, de petites implantations d'agriculteurs, de l'exploitation minière et de la chasse⁴³. Ces mêmes facteurs ont aussi, bien entendu, un impact similaire sur la survie des autres espèces décrites ci-dessous.

2) Chimpanzé

Le chimpanzé *Pan troglodytes schweinfurthii* (qui, comparativement aux gorilles, présente une distribution relativement grande dans les forêts humides d'Afrique centrale et occidentale) est présent lui aussi dans les deux parcs nationaux. Dans le bloc OSO étudié récemment, le chimpanzé est assez largement présent et en plus grand nombre que le gorille, et tout comme pour le gorille, aucune tendance à la baisse n'a été observée dans les chiffres par rapport à l'étude de 1990⁴⁴. Selon la liste rouge de l'UICN, le statut du chimpanzé est : en danger ; tendance de la population : décroissante⁴⁵.

Sur la liste rouge de l'UICN, aucune différence n'est faite entre les sous-espèces reconnues de *Gorilla beringei* et *Pan troglodytes*. Le statut des sous-espèces peut, de ce fait, être différent de celui défini sur le site de l'UICN. Certaines sous-espèces connaissant une distribution très limitée (comme *Gorilla beringei graueri*) peuvent ainsi être encore plus menacées que leur statut sur le site de l'UICN ne le laisse présager.

3) Éléphant

Lors de l'étude menée dans le bloc OSO, peu d'éléphants ont été identifiés et toujours à bonne distance des implantations humaines. La comparaison avec les

⁴¹ AMSINI, F., *et alii*, *op. cit.*

⁴² IUCN 2009, IUCN Red List of Threatened Species. Version 2009.2. <www.iucnredlist.org>

⁴³ AMSINI, *op. cit.*

⁴⁴ *Ibidem.*

⁴⁵ IUCN, *op. cit.*

recensements de l'étude de 1990 a cette fois clairement montré une tendance à la baisse quant au nombre d'individus et à la taille des zones dans lesquelles des éléphants ont été observés. Bien que l'éléphant ne soit pas globalement menacé, certaines populations locales comme celles des parcs nationaux de Maiko et Kahuzi-Biega sont, elles, fortement menacées.

4) Okapi

L'Okapi n'a été observé qu'au nord de la rivière Oso, dans le bloc OSO. La rivière Oso forme donc l'extrémité sud de la zone de distribution de cette espèce, que l'on ne retrouve donc pas dans le parc national Kahuzi-Biega. Dans sa zone de distribution à l'intérieur du parc national Maiko, l'okapi est assez commun. Ceci confirme une fois encore l'importance de ce parc national pour la protection et la survie de cette espèce (*Okapia johnstoni* : statut : presque menacé d'extinction ; tendance de la population : stable, selon la liste rouge de l'UICN^{46,47}).

5) Léopard

Le léopard présente une assez large distribution à l'intérieur du parc national Maiko. La plupart des observations ont été réalisées dans les zones du parc où les proies du léopard (petites antilopes et cochons) sont également présentes en grand nombre⁴⁸. Le fait qu'un prédateur comme le léopard soit présent dans le parc est un signe que le parc est relativement sain sur le plan écologique. Le parc est suffisamment grand et offre suffisamment de nourriture pour la subsistance de populations d'animaux servant de proies qui, à leur tour, sont suffisamment grandes pour la subsistance d'un grand prédateur comme le léopard (*Panthera pardus* : statut : presque menacé d'extinction ; tendance de la population : en décroissance, selon la liste rouge de l'UICN⁴⁹).

⁴⁶ UICN, *op. cit.*

⁴⁷ AMSINI, *op. cit.*

⁴⁸ *Idem.*

⁴⁹ UICN, *op. cit.*

CHAPITRE III OCCUPATION ET ORGANISATION SOCIO-ADMINISTRATIVE DU MANIEMA

à cause de sa position géographique, le Maniema a depuis longtemps constitué un carrefour ouvrant à la fois la voie vers les Kasai à l'ouest, le Katanga au sud et la Province-Orientale au nord⁵⁰. Plusieurs courants migratoires ou guerriers ont transité par le Maniema avant de poursuivre vers l'est, le nord ou le sud. Les traitants arabo-swahilis venus de l'est ont dû d'abord investir le Maniema avant de conquérir la Province-Orientale et les Kasai. Au début de la colonisation belge, le voyageur Stanley et bien d'autres comme Cameron, Foa, Von Gotzen... ont dû transiter par le Maniema pour accéder à d'autres régions du Congo. Il en va de même avec les rébellions postcoloniales : celle des Simba de 1964 a conquis le Maniema avant de se répandre au nord et à l'ouest. L'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) qui conduisit L.D. Kabila au pouvoir en 1997 a utilisé le même couloir pour accéder au Kasai.

1. OCCUPATION

1.1. LE PEUPEMENT DU MANIEMA

Si l'on en croit les différentes sources relatives au peuplement de la région du Maniema, tout porte à croire que durant la préhistoire, celle-ci était déjà habitée par une

⁵⁰ N'SANDA BULELI, L., « Réflexions sur les voies de pénétration des courants sociopolitiques à l'Est du Zaïre : cas du Maniema », *Cahiers du Ceruki*, Bukavu, n° 17, 1987.

population assez clairsemée qui vivait en petits groupes compacts, laissant d'autres aires territoriales inoccupées⁵¹.

Selon G. Mortelmans, le « Maniema a été occupé par l'homme dès le pléistocène supérieur ; l'existence — non négligeable — de populations aux époques préhistoriques, même dans les parties forestières, est établie par la multiplication des découvertes récentes à l'occasion de l'exploitation des mines⁵². »

Dans son étude sur l'impact du commerce arabo-swahili sur l'économie du Maniema, Bushiri⁵³ affirme que les Pygmées habitèrent la région du Maniema avant la venue des Bantu. Devant les nouveaux arrivants, les Pygmées quittèrent leurs anciens espaces pour s'installer dans des lieux adaptés à leur mode de vie.

Selon les dires de certaines populations du Maniema (Bangubangu, Zimba, Bemba), à leur arrivée dans leur terroir actuel, elles auraient rencontré les Pygmées, les zones de concentration de ceux-ci étant situées dans l'Itombwe et par endroits dans la zone comprise entre le Lualaba et la Lomami, la Luama et l'Ulindi.

Selon A. Kibali, les Bangubangu, par exemple, se souviennent d'avoir rencontré les « Tunguti » (nom donné aux Pygmées) lors de leur installation au Maniema. Ils décrivent cette rencontre de la manière suivante :

⁵¹ MORTELMANS, G., « Coup d'œil sur la préhistoire congolaise », *Bulletin de la Société royale de géographie*, 73^e année, fasc. III-IV, 1949, pp. 1-38.

⁵² MORTELMANS, G., *op. cit.*, pp. 7-38.

⁵³ BUSHIRI B.wa B., *Les activités économiques traditionnelles du Manyema méridional face au commerce arabe*, T.F.E. en histoire, inédit, ISP-Bukavu, 1979, pp. 7-8.

« Nos grands-pères disaient qu'ils étaient venus du sud d'un grand Lac. Ils longèrent la côte ouest de ce Lac en se dirigeant vers le nord... Parfois, ils se trouvaient face à face avec les gens de petite taille armés d'arc et de flèches ; ces gens sont les Tunguti⁵⁴. »

Les Zimba reconnaissent aussi l'existence des populations pré-bantu.

Si les Bangubangu et les Zimba mentionnent expressément l'existence de populations pré-bantu, d'autres groupes n'y font pas allusion. Ce qui ne signifie pas nécessairement que ces populations pré-bantu étaient absentes des espaces que ces groupes vinrent occuper. Cela peut être dû au fait qu'à leur arrivée, celles qui les avaient précédés au Maniema s'étaient repliées dans d'autres zones.

Par ailleurs, les sources rapportées par les peuples de souche bantu sur l'existence d'une population pré-bantu, sont confirmées par les récits des Arabo-Swahilis et des Européens qui ont séjourné au Maniema au XIX^e siècle.

Mwinyi Mtagamoyo ben Sultani (Mwinyi Mohara), un marchand venu de la côte installé à Nyangwe, visita « le pays des nains » dont parlera Tipu Tip⁵⁵. Pour y arriver, Mwinyi Mohara dut dépasser le Bulega et le Busongola, dans la direction nord et traversa le Lualaba de la rive droite à la rive gauche au confluent avec l'Ulindi. C'est à six jours de marche au nord de Kima-Kima sur la Lomami que se situait ce pays où l'ivoire était en « quantité presque inépuisable », mais où la population pygmée lui livra une guerre très meurtrière⁵⁶.

La présence de cette population au Maniema a été également confirmée par les auteurs européens. G. Van Malderen affirme que le Maniema est le « site primitif » des Tumandwa twa Miseba (littéralement « les petits vaincus des hauts plateaux ») et des Tutwamani (Négrilles)⁵⁷.

Diverses sources s'accordent donc sur la présence d'une population pré-bantu au Maniema.

En ce qui concerne le peuplement ultérieur de la région, trois grands courants migratoires ont été distingués. Le premier remonte environ au XVI^e siècle par le nord-est.

⁵⁴ KIBALI, A., *Les Bangubangu et les influences étrangères : des origines à 1948*, T.F.E. en histoire, ISP-Bukavu, 1977, pp. 9-10.

⁵⁵ STANLEY, H. M., *Through the Dark Continent*, London, 1899, p. 100.

⁵⁶ MOELLER, A., *Les grandes lignes des migrations des Bantous de la Province-Orientale du Congo-Belge*, Bruxelles, IRCB, 1936.

⁵⁷ *Idem*, pp. 116-120.

Ce courant comprit notamment les Lega et les Komo. Le deuxième courant, qui arriva par le nord-ouest, amena dans la région, par petites vagues successives, des populations de souche dite « mingo » parmi lesquelles sont rangés généralement les Langa, les Ngengele, les Kusu, etc. Leur arrivée au Maniema se situerait approximativement vers 1600. Quant au troisième courant migratoire, il achemina au Maniema des populations venues du sud, parmi lesquelles les Zula, les Benye Mikebwe, les Bangubangu, etc.

Cette manière de présenter l'origine des populations actuelles du Maniema est confirmée par des auteurs comme A. Moëller, G. Van Der Kerken ou A. Van Malderen. Ils présentent, en effet, ces courants migratoires comme des déplacements massifs et unilatéraux de populations d'un « site primitif » à une région d'installation « définitive ».

Dans la réalité, les choses ont sans doute été plus complexes.

F. Kabemba⁵⁸, s'il n'aborde pas la question de l'origine des populations occupant actuellement le Maniema, estime qu'une fois installées dans leur terroir actuel (Maniema), celles-ci ont effectué des déplacements d'une zone à l'autre à l'intérieur d'un espace partagé. Il critique la vision standard qui présente presque partout en RDC et en toutes circonstances les Pygmées (Tunguti, Bambote ou Twa) comme les premiers occupants et, par conséquent, comme les propriétaires fonciers des régions desquelles ils ont été chassés par les Bantu.

Au Maniema méridional, mis à part les récits qui insistent sur la filiation entre les Négrilles et les Bantu et la version selon laquelle les Hembra, les Luba et les Twa viennent tous de Luama et de Lulindi où leurs ancêtres ont été créés par le grand esprit Kalumba, tous les autres récits font allusion, d'une part, à l'antériorité des Négrilles sur les Bantu et, d'autre part, à la vie en symbiose des deux groupes.

Pour F. Kabemba, ceux qu'on appelle « Pygmées » n'auraient formé ni un groupe homogène (ils portent d'ailleurs divers noms, dont ceux de Tunguti, Bambote, Twa ...) ni d'ailleurs un groupe figé dans le temps qui aurait amorcé la phase historique de cette région. Les Twa ou les Pygmées constitueraient l'un des groupes occupant

⁵⁸ KABEMBA ASSAN, F., *Les formations socio-économiques du Maniema et l'évolution sous l'impact des Arabo-swahili, ca 1830-1930*, thèse de doctorat en sciences sociales, Bruxelles, ULB, 1987.

la région parmi beaucoup d'autres. Chez les Aluba (clan kusu du territoire de Kibombo, cf. *infra*), par exemple, les propriétaires fonciers appelés *tshite*⁵⁹ ne sont pas d'origine négrière. Ce sont des Bantu dont le rôle consistait à contrôler l'usage que le *Mwakana* (chef de clan) faisait du pouvoir. À cet égard, les *tshite* étaient des personnes auxquelles était unanimement reconnu le droit de regard sur la terre dont ils auraient été les « premiers occupants ». Ils auraient acquis ce statut du fait de leur ascendance, de leur richesse et de l'influence qu'ils exerçaient sur le *Mwakana*. L'avoire et le pouvoir finirent par les transformer en privilégiés qui, d'ailleurs, justifiaient leurs faveurs et leurs avantages sociaux par l'idéologie du « premier occupant/propriétaire terrien ».

Qu'il y eût ou non des Négrilles en tant que premiers habitants du Maniema ou des populations pré-bantu, ce qui semble certain dans l'état actuel des connaissances c'est que dans l'évolution historique allant du XVII^e siècle jusqu'à l'arrivée des Arabo-Swahilis au milieu du XIX^e siècle, des peuples se compénétrèrent et fusionnèrent au point de donner naissance à des groupes nouveaux, différents des premières composantes. Ce phénomène se remarque chez les Aluba ainsi que chez les Benye Samba, les Kwange, les Zura, etc.

Jan Vansina dans son *Introduction à l'ethnographie du Congo* présente une classification des composantes ethniques du Maniema administratif en quatre groupes en fonction de certains traits culturels communs⁶⁰. Bien souvent, ces composantes débordent de leur aire et se retrouvent également dans d'autres entités administratives non incluses dans le Maniema administratif. Dans les zones forestières du nord, Jan Vansina appelle « peuples du Maniema » les Lega⁶¹, les Binja et les Lengola-Mituku, qu'il

⁵⁹ KABEMBA ASSAN, F., *op. cit.* : Contrairement aux Aluba, chez certains peuples, la dénomination de *Tshite* ne s'applique pas aux propriétaires fonciers. Chez les Zela, le *twite* (*tshite*) est le fossoyeur. Il a, de ce fait, le même rôle que le *Kazikay* chez les Bamweshi-Bebuya. Y aurait-il un rapport entre le fossoyeur et la propriété foncière ?

⁶⁰ J. VANSINA, *Introduction à l'ethnographie du Congo*, Léopoldville, Éd. universitaire du Congo, 1966. Pour des raisons de commodité, on s'abstiendra de relever ces traits ici, l'intention n'étant pas de produire un travail d'ethnologie des peuples du Maniema.

⁶¹ L'espace occupé par les Lega dépasse largement les divisions administratives, puisque ceux-ci se retrouvent également dans les

classe dans la « région culturelle » n° 7. Il y inclut également les Bembe (territoire de Fizi) et les Nyitu (territoire de Mwenga) qui font partie du Sud-Kivu administratif. Il place encore dans ces zones forestières, les Komo des territoires de Lubutu et de Punia qu'il classe dans la région culturelle n° 6, celle des « peuples de la région Balese-Komo », aux côtés des Bali, des Budu-Nyari, des Bira et des Lese qui se retrouvent aussi dans la Province-Orientale. Il place dans la région n° 11 qu'il définit comme celle des « peuples du Kasai-Katanga », les Bangubangu du territoire de Kabambare aux côtés des Songye⁶² du territoire de Senterly dans le Kasai-Oriental, des Luba-Luluwa des deux Kasai et des Luba du Katanga. Enfin, il place les Kusu (territoire de Kibombo) et les Ngengele (territoire de Kailo) dans la région n° 5, celle des « peuples de la Cuvette », aux côtés des Mongo de l'Équateur et du Bandundu, et des Atetela du Sankuru.

Une des faiblesses de cette classification est que certaines ethnies n'y sont pas citées ou sont assimilées de façon arbitraire à certaines autres composantes ethniques. Tel est le cas des Songola du territoire de Kailo, timidement assimilés aux Mongo orientaux ou encore, de « petites ethnies » du territoire de Kasongo — les Mamba-Kasenga, les Zura, les Nonda et les Kwange — trop rapidement assimilés aux « Balubaïsés » Bangubangu du territoire de Kabambare ou aux Binja de la région n° 7. L'étude de Jan Vansina aurait gagné avec la prise en compte systématique de ces ethnies minoritaires du Maniema.

Dans le tome II de ses *Rébellions au Congo*, B. Verhaegen consacre un chapitre aux populations du Maniema qui ont fait l'objet de ses recherches en 1964-1965⁶³. Cette étude n'est pas systématique d'un point de vue ethnique, puisque Verhaegen ne traite des ethnies qu'en fonction du rôle qu'elles jouent dans les conflits des premières années de l'indépendance. Ainsi sont étudiés les Komo de Punia-Lubutu, les Lega (ou Balega) de Pangui, les Kusu-Ngengele de Kindu et Kibombo, les Zimba (ou Binja), les Mamba-Kasenga, les Nonda, les Zura et les Kwange de Kasongo, les Genia-Balungu et les Bangubangu-Babuyu de Kabambare. Manquent, ou sont cités sporadiquement ci et là, les

territoires de Shabunda et de Mwenga qui font partie de la province du Sud-Kivu.

⁶² Qui sont à cheval entre le territoire de Kasongo au Maniema et celui de Senterly au Kasai.

⁶³ VERHAEGEN, B., *op. cit.*, pp. 17-66.

Songola de Kailo, les Songye de Samba ou les Lengola-Mituku de Punia-Lubutu.

Ce chapitre de l'ouvrage de B. Verhaegen est intéressant dans la mesure où il met en lumière des aspects des cultures ethniques qui entrent en jeu dans les discours politiques tenus au Maniema. Il aide à expliquer les formes du « vivre ensemble », notamment les solidarités qui se créent autour des associations mutualistes ethniques. Ces éléments culturels ont permis à l'époque, et permettent encore aujourd'hui de contribuer à l'évaluation du poids de chaque peuple dans les évolutions politiques du Maniema.

1.2. HISTOIRE ET HÉRITAGES

Le Maniema est aujourd'hui une entité administrative. Elle a été détachée des deux Kivu (Nord et Sud) en 1988. Trois articulations distinctes marquent son histoire : celle des Arabo-Swahilis, celle de la colonisation belge et celle qui débute avec l'indépendance du Congo.

1.2.1. Les Arabo-Swahilis : une page de l'histoire du Maniema

L'appellation des traitants esclavagistes venus des côtes africaines de l'océan Indien n'a pas toujours fait l'unanimité. Certains auteurs les ont désignés sous le vocable d'« Arabes » [(Cornet, R. J. 1952 ; Ceulemans, P. 1959 ; Abel, A. 1960 ; et même Verhaegen, B. 1969)]. D'autres, notamment les explorateurs, les appelaient *Wa Swahili* ou *Wa-Souahéli* [Livingstone, E. Foa, Cameron]. Ndaywel I. (1998) les appelle *Swahilis*. Kimena Kekwaka (1984) et F. Kabemba Assan (1987) utilisent le terme d'*Arabo-swahilis*. L'aire historique swahilie s'est propagée à partir de la côte orientale de l'Afrique en fonction de la recherche de l'ivoire et des esclaves, et s'est étendue au Maniema vers le milieu du XIX^e siècle.

À cette époque, l'approvisionnement de la côte en ivoire et en esclaves a été compromis par les guerres et les *mahongo* (droit de passage) instaurés par des chefs africains. Les Arabo-Swahilis se virent dès lors obligés d'étendre leur zone d'exploitation. Dès les années 1835-1840, des populations habitant la rive occidentale du lac Tanganyika (Bembe, Vira ...) commerçaient déjà avec les

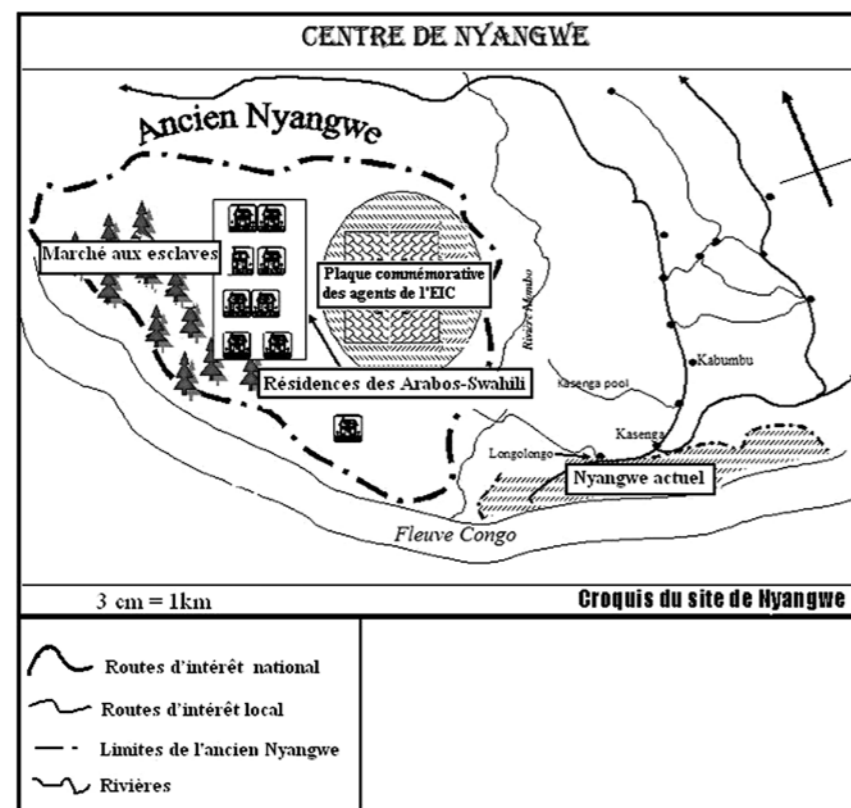


Schéma réalisé par les auteurs, MRAC 2010.



Nyangwe : plaque commémorative de la bataille antiesclavagiste datant de la période coloniale. (Photo février 2009.)

Arabo-Swahilis. À cette époque, ceux-ci étaient établis à Ujiji sur l'autre rive du lac Tanganyika. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les Arabo-Swahilis étendirent leur zone d'exploitation à l'intérieur du continent. Ils s'établirent à Tabora à partir d'où ils pénétrèrent dans la région du lac Tanganyika et au Katanga. Le Maniema, qui était riche en ivoire, fut atteint par l'expansion des Arabo-Swahilis à cette époque.

Leurs expéditions, qui pénétrèrent au Maniema vers 1858-1860, partirent de Mtoa en passant par la région des Bembe. À l'intérieur du Maniema, l'installation des Arabo-Swahilis s'effectua en trois temps. D'abord ils s'établirent au sud chez les Bangubangu, Benye Mamba, Zula et Kwange. À partir des années 1865, les Arabo-Swahilis se dirigèrent vers le nord et le centre du Maniema. De chez les Binja, ils atteignirent la région des Lega et des Songola. C'est de là qu'ils arrivèrent chez les Komo et les Langa.

L'installation des Arabo-Swahilis à Nyangwe était dictée par des raisons économiques, même si des facteurs politiques locaux y ont contribué. Informé de leur arrivée à Mwanakusu et surtout de l'efficacité de leurs armes, le chef Lualaba Nongoya Kipopo de Kimbelenge invita les Arabo-Swahilis à venir chez lui. Il leur affirma que sa région était riche en ivoire, que la sécurité était assurée et exclues les attitudes belliqueuses de Benye Mbale, un clan rival avec lequel il était souvent en conflit. Il persuada les

chefs Kasongo Luhusu, Marungu Makombe ou Katende Telwa de laisser passer les Arabo-Swahilis. Assez vite, aidé par les Arabo-Swahilis, il atteignit son but en organisant une expédition contre les Benye Mbale qu'il soumit. Après un séjour passé chez Pene Buki, Mukandilwa et Tambwe Mwimba, apparentés à Nongoya Kipopo, les Arabo-Swahilis sollicitèrent de ce dernier un appui pour aller résider dans ces villages situés à l'embouchure de la rivière Kunda et au bord du fleuve Lualaba où se tiennent à proximité des marchés comme Tanganyika, Malela et Nyangwe⁶⁴.

Mwinyi Dugumbi, un traitant zanzibarite réussit avec son compagnon — un autre zanzibarite nommé Abed bin Salim — à pénétrer dans le Maniema via Ubwari, et s'installa à Nyangwe vers 1860⁶⁵. Selon I. Ndaywel, le choix de ce lieu fut probablement motivé par l'existence d'un grand marché périodique où il était interdit de commettre un quelconque acte hostile envers ceux qui s'y rendaient

⁶⁴ BUYUNI wa MWAMBA, *Les Arabo-Swahili dans le Bukwange (Maniema) : Pénétration, installation et conséquences (1860-1933)*, Mémoire de licence, ISP/Bukavu, 1985.

⁶⁵ P. CEULEMANS affirme que Mwinyi Dugumbi s'est installé à Nyangwe en 1869. Mais deux thèses de doctorat, celles de KIMENA Kekwaka (1984) et de KABEMBA Assan (*op. cit.*) sont formelles : l'établissement des Arabo-Swahilis à Nyangwe daterait de 1860. NDAYWEL dans son *Histoire générale du Congo* reprend la même date de 1860.

En dehors des territoires contrôlés par Tippo-Tip, il y a lieu de signaler aussi les régions qui furent exploitées indirectement, sans être occupées. C'est le cas de la région de Kusu. Celle-ci, bien que non peuplée par des Arabo-Swahilis, était exploitée par l'entremise de leurs alliés locaux. Ainsi en est-il de Ngongo Leteta. Celui-ci qui, après un temps s'émancipa de Tippo-Tip (et Sefu), était au départ un chef de bande à son service dans la région de Kibombo et surtout de l'autre côté de la rivière Lomami.

Dans l'ensemble, l'arrivée des Arabo-Swahilis apporta des changements dans le mode de vie des populations locales.

Du point de vue de l'habitat, tout d'abord, les Arabo-Swahilis habitant au Maniema avaient des maisons fortifiées appelées *bisusi* et des *boma*. Dans sa thèse, Kabemba met à l'actif des Arabo-Swahilis le mode de construction des habitations. Ce sont des maisons rectangulaires avec un toit à deux pentes qui ont remplacé les huttes circulaires de l'époque antérieure. Les Arabo-Swahilis sont à l'origine de la construction des maisons dites *mukongo ya tembo* (littéralement : dos d'éléphant) que l'on retrouve aujourd'hui partout au Maniema.

I. Ndaywel fait état de l'apport de « certains remèdes connus dans le monde arabe et efficaces pour enrayer certaines maladies tropicales⁷³ ». En réalité, il s'agirait davantage de mesures d'hygiène plutôt que de médicaments, comme le souligne F. Kabemba. Les Arabo-Swahilis aménagèrent, en effet, au sein de leurs habitations plusieurs infrastructures sanitaires qui ne faisaient pas partie des habitudes des autochtones. On leur doit les *water closed* dits « fosses arabes », ainsi que le développement des puits d'eau potable. En matière urbanistique, ils légèrent également l'aménagement des agglomérations où ils résidaient en nombre avec comme effet bénéfique une concentration démographique assez importante, et donc une plus grande potentialité de développement régional. I. Ndaywel signale que Nyangwe et Kasongo comptaient respectivement 60.000 et 30.000 habitants à la fin du XIX^e siècle⁷⁴.

En ce qui concerne l'agriculture, les Arabo-Swahilis sont à la base de l'introduction de nouvelles productions agricoles et pastorales qui accrurent les

⁷³ NDAYWEL à NZIEM, I., *op. cit.*, p. 247.

⁷⁴ *Ibidem*.

échanges commerciaux. Ils ont, par exemple, introduit des variétés de manioc, d'arachides, de canne à sucre. Certains marchés, dont Nyangwe et Kasongo, devinrent hebdomadaires et très fréquentés par un nombre important de personnes venues d'autres régions du Maniema. P. Ceulemans mentionne également comme innovations sur le plan agricole l'introduction d'arbres fruitiers tels que les manguiers, les orangers et les citronniers, de céréales comme le riz et le sorgho, d'oléagineux comme l'arachide, etc⁷⁵.

À Kasongo, tout le pourtour de la rivière Kabondo avait été cédé aux Arabo-Swahilis par le chef local Kasongo Luhusu. À la périphérie de Nyangwe s'étendaient aussi de vastes champs. Sur le pourtour du poste de Kabambare s'étendaient de vastes champs d'arbres fruitiers et des plantes potagères, le poste satellite de Kabonga était entouré de jardins de légumes, de tomates et d'oignons. Ces espaces conquis ou acquis étaient des endroits de contrainte et d'exploitation des esclaves autochtones. Ce fut un développement agricole en îlots de centres d'activités agricoles : seules les résidences des Arabo-Swahilis avaient bénéficié de cet essor agricole.

Trois facteurs expliquent ce bond agricole : l'utilisation de nouvelles techniques, l'emploi massif et contraignant des esclaves et l'introduction de nouvelles plantes.

1. Les nouvelles techniques consistaient en la pratique des cultures intensives sur brulis reposant sur le déboisement de la grande forêt du Maniema. La culture du riz a nécessité le déboisement de vastes champs. À Kasongo, dans les lits de la rivière Kabondo, les esclaves, sous le contrôle des Nyampara, irriguaient méthodiquement et drainaient les fonds humides pour pratiquer la culture des plantes potagères.

2. Ces travaux exigeaient une force esclavagiste encadrée et contrôlée. « À Kasongo, écrit M. Burahimu, un règlement strict encadrait les esclaves : rassemblés au coup de gong ils étaient conduits ensemble sur terrains et ramenés ensemble. Les esclaves faisaient toutes les cultures. Le matin, le gong était frappé à 5 heures. Les travailleurs

⁷⁵ Il existe à Kasongo dans le quartier dit Tongoni, un verger d'orangers aux bords du ruisseau « Maïti ». Les informations que nous avons reçues indiquent que ce verger appartenait à Sefu, le fils de Tippo-Tip. Ce verger se trouve d'ailleurs aux environs de la fondation des vestiges de l'ancienne résidence de Sefu. Cf. également NDAYWEL à NZIEM, I., *op. cit.*, p. 247.

partaient aux plantations sous la conduite des Tonge qui surveillaient les esclaves en se montrant très sévères. »⁷⁶

3. À mesure que le temps passait, les nouvelles plantes (riz, ananas, citronniers, goyaviers, manguiers, mandariniers...) se sont acclimatées au Maniema. Avec l'utilisation massive des esclaves, ces cultures connurent une prospérité remarquable que plusieurs témoins reconnaissent. De passage à Kasongo, H.M. Stanley observait : « Les greniers étaient remplis d'énormes quantités de riz, de maïs et d'autres aliments. Les jardins étaient luxueux et bien plantés, les goyaves, les grenades, les ananas et les bananes abondaient partout. Dans les clairières, il y avait de superbes cultures de canne à sucre, de riz et des fruits⁷⁷. »

Trois centres principaux furent construits pour le stockage des produits collectés (ivoire, esclaves, peaux de léopard, carapaces de tortues ...) dans la région : Kasongo, Nyangwe et Kabambare. Mais les hinterlands de ces centres restèrent en marge de cette prospérité. Ils fournissaient des esclaves qui travaillaient dans les champs agricoles. Une aristocratie swahilie marchande vivait essentiellement de la production agricole esclavagiste. Ce système décèle une exploitation de la région intégrée dans un vaste ensemble : les autochtones esclaves produisaient, les maîtres swahilis consommaient en s'adonnant au commerce.

Le commerce swahili liait d'abord les centres du Maniema à leurs périphéries, puis l'ensemble de la région à la côte de l'océan Indien. En effet, les produits collectés dans le Maniema étaient acheminés à la côte où ils prenaient diverses destinations.

D'abord Mwinyi Dugumbi, puis Mwinyi Muhara dirigèrent les affaires du « groupe coopératif swahili » dans le Maniema à Nyangwe. Le groupe coopératif swahili était une association de marchands exerçant ensemble des activités économiques sur un espace déterminé. Les activités au sein d'un groupe coopératif se réalisaient au nom du « *Mkubwa* » ou « *Mzee* » qui était le supérieur.

À l'époque de Mwinyi Dugumbi et d'Abd Bin Salum, Nyangwe était un complexe de trois marchés se tenant alternativement. Ces marchés étaient des pôles d'attraction

⁷⁶ BURAHIMU M., *Les structures socio-économique et le commerce swahili à Kasongo vers la fin du XIX siècle*, Mémoire de licence, Unaza/campus de Lubumbashi, 1973, p. 39.

⁷⁷ STANLEY, H. M., *Maisha*, n°107, p. 201 cité par M. Burahimu, *op. cit.*, p.157.

pour les vendeurs de l'hinterland, leur contrôle échappait totalement au chef autochtone Mukandikwa. Les Nyampara avaient pour rôle d'étendre les opérations commerciales vers les périphéries. Dans la plupart des cas, les périphéries abritaient des centres secondaires dépendant de pôles principaux. La côte était en relation directe avec les centres principaux qui, eux, coordonnaient les activités des centres secondaires.

Du point de vue social, il y eut établissement de relations de domination entre Swahilis et autochtones. En effet, le Maniema — surtout dans sa partie méridionale — se trouva parfaitement intégré dans le groupe coopératif swahili dont le *Mkubwa* ou le *Mzee* était Tippo-Tip. L'organisation de ce groupe coopératif était la suivante :

- *Mzee* : superviseur de toutes les affaires : Tippo-Tip
- *Wasaiba* : les Swahilis associés au *Mzee* : Bwana Nzige, Mwinyi Dugumbi, Mwinyi Muhara, Sefu.
- *Wanyampara*⁷⁸ : gérants locaux : Kitumbi, Katemo, Kasongo Luhusu, Sangi, etc.
- *Wafuasi* : les *wapakazi* ou les *wajakazi* qui devenaient parfois des *watumwa*.

Dans le groupe coopératif qui opérait dans le Maniema méridional, les *wasaiiba* du *Mzee* Tippo-Tip dirigeaient chacun un centre : Mwinyi Dugumbi et Mwinyi Muhara se sont succédé à Nyangwe, Sefu à Kasongo, Bwana Nzige à Kabambare. Les gérants du groupe coopératif étaient choisis parmi les chefs locaux. Dans la région de Kabambare, les principaux *nyampara* gérants des affaires swahilies furent Katemo, Sangi, Mitingwa, Lubumbula, Kitumbi ...

Les trois *wasaiiba* de Tippo-Tip s'étaient partagé le Maniema en trois zones dont les centres de coordination des affaires étaient Nyangwe, Kasongo et Kabambare. Le pouvoir de ces centres reposait sur les clans regroupés. En effet, les activités économiques swahilies exigeaient une intégration des clans qui mena à la mise en place d'un pouvoir supraclanique.

⁷⁸ Les *wanyampara* ou courtiers étaient l'équivalent de ce qu'étaient les *pombeiros* qui parcouraient toute la région de l'Angola jusqu'au royaume de Kazembe à la recherche d'esclaves. Le terme *munyampara* — singulier de *wanyampara* — est un terme swahili qui signifie « délégué ».



Sefu, photo de Van Campenhout, 1891, AP.O.0.2710. (coll. MRAC Tervuren)

Il s'était établi ainsi une hiérarchie des pouvoirs au sommet de laquelle se trouvaient des étrangers, les *wasaiiba* du *Mzee*. Les chefs locaux qui occupaient auparavant cette position se virent évincés et subordonnés aux Arabo-Swahilis résidents. Ils occupaient, dans cette pyramide, le grade de *nyampara*.

Le contact entre la civilisation arabo-swahilie et celle des autochtones transforma les villages claniques en espaces multiethniques. Ainsi, il a été constaté que l'expansion de la zone swahilie au Maniema eut des effets d'acculturation, transformant la population locale en *wangwana* (bangwana) c'est-à-dire en « arabisés ». À savoir ceux qui ont adopté la culture et le mode de vie swahili, le parler *kiungwana*⁷⁹ ainsi que l'islam.

Dans cette même perspective est à signaler l'adoption par la population locale des habitudes alimentaires et de l'habillement des Arabo-Swahilis. Le *kanzu* (soutane), le *kilemba* (turban) et les *mikalabanda* (sandales en bois) sont quelques-unes des tenues vestimentaires empruntées aux Arabo-Swahilis.

⁷⁹ Le *kiungwana* dont il est question est une variante locale du kiswahili.

Au Maniema, ceux qui intégrèrent la société swahilie se définirent comme *wasilimu* (musulmans et par extension, gens civilisés) en opposition aux non-musulmans, les *washenzi* (les gens non cultivés).

Les critères de stratification et d'ascension sociales n'étaient désormais plus les mêmes qu'avant l'arrivée des Arabo-Swahilis. Jusqu'alors, la stratification et l'ascension reposaient sur un système de catégorisation sociale (chez les Kusu) et sur des institutions politico-religieuses telle celle du *luhuna*. Sous les Arabo-Swahilis, l'organisation fut basée sur l'adoption de la culture swahilie et sur le rôle et la place de l'individu dans le système d'exploitation arabo-swahili.

La société swahilie devenait plus hétérogène, comprenant, outre les originaires de la région côtière et leurs collaborateurs venus de la même zone, des personnes issues de plusieurs groupes sociaux du Maniema. Progressivement, cette société hétérogène s'est dotée d'un code de conduite : le *kanuni*, ensemble de règles sociales puisées au contexte culturel swahili. Ces règles visaient à harmoniser les relations entre les membres de la société swahilie.

Cette organisation sociale du monde arabo-swahili était structurée selon le schéma décrit ci-dessous⁸⁰ :

La présence arabo-musulmane dans la région du Maniema donna encore lieu à la création d'infrastructures de transport. Grâce à un vaste réseau de pistes créées pour faciliter les activités de traite, la circulation des biens et des cultures dépassa les frontières ethniques et relia des contrées séparées par d'immenses forêts, des rivières ou des montagnes.

En suivant les pistes, les voyageurs pouvaient partir de la côte orientale africaine et atteindre le Maniema profond au nord, ou la rivière Kasai à l'ouest. Plusieurs voyageurs européens qui ont pénétré au Maniema ou qui l'ont traversé ont suivi ces pistes. Et plus tard, la colonisation belge utilisera plus ou moins ces tracés pour mettre en place son propre réseau routier.

Les Arabo-Swahilis ont également développé un système de messagerie efficace qui rappelle un peu celui de l'Europe des siècles passés : les postes relais. Les *wanyampara* délégués autochtones — comme Mwinyi Shabudu à Shabunda, Kawaware à Walikale et Mwinyi Kasili à Lukungu près de Kindu — étaient chargés non seulement d'organiser l'achat de l'ivoire et des esclaves dans les hameaux préexistants ou créés par eux, mais aussi d'assurer la sécurité et le relais de nombreux messages qui circulaient sur différentes pistes. Ils créèrent ainsi des postes le long de la piste allant de Nyangwe vers la grande forêt du nord notamment Misisi, Shabunda et Walikale, ou encore sur une piste qui partait de Misisi vers Lukungu à l'ouest près de la ville actuelle de Kindu. Cette piste créée vers les années 1895 était l'œuvre du *munyampara* Mwinyi Dugumbi et de ses confrères qui avaient fui Shabunda à la suite de la dégradation de leurs relations avec les autochtones *lega*⁸¹.

Le réseau des pistes permit aux Arabo-Swahilis de couvrir efficacement l'espace qu'ils contrôlaient. Grâce à cette infrastructure, ils purent organiser leur

⁸⁰ N'SANDA BULELI, L., *La mémoire et l'histoire dans les constructions politiques régionales et ethniques au Maniema pendant la transition (1990-2000)*, République démocratique du Congo, thèse de doctorat en histoire, Québec, Université Laval, 2004, p. 64.

⁸¹ MASSANDJI K., *Essai de biographie de Mwinyi Kasili des Wasongola*, travail de fin de cycle de graduat en pédagogie appliquée, option histoire, ISP-Kindu, 1995, p. 22. Le Mwinyi Dugumbi dont il est question ici n'est pas celui qui a pénétré le premier au Maniema que nous avons évoqué plus haut, mais plutôt un descendant de Mwinyi Dugumbi Lembalemba, compagnon de Mwinyi Shabudu.

administration et gérer leurs possessions. P. Ceulemans résume le mode opératoire de l'administration arabo-swahilie de la manière suivante :

« Procédant à l'organisation de ce territoire, le chef (arabo-swahili) le partageait en districts qu'il confiait à ses lieutenants ; ceux-ci, à leur tour, plaçaient des noirs de la côte comme responsables à la tête de sorte de cantons et, dans chaque village, un ou plusieurs hommes à titre de résidents. (...) Sans s'immiscer directement dans la politique des chefs indigènes, le chef arabe se contentait d'exercer un minimum de surveillance suffisante toutefois pour assurer ses intérêts commerciaux et lever des impôts⁸². »

Il y a lieu de noter que le système d'administration indirecte tel qu'il est décrit par P. Ceulemans ne l'était que de façade. En réalité, l'essentiel du pouvoir était assumé par le chef arabo-swahili à qui revenait, non seulement le contrôle du commerce, mais la force des armes, la fortune, la puissance par rapport au chef autochtone — simple propriétaire coutumier du sol et relais du chef arabo-swahili. D'ailleurs, les nombreuses guerres qui eurent lieu entre les autochtones furent en réalité instiguées et favorisées par les Arabo-Swahilis afin de se procurer des esclaves parmi les prisonniers que faisait l'un ou l'autre camp.

Un dernier élément à retenir de la présence des Arabo-Swahilis est la diffusion de la langue swahilie dans tout l'Est africain jusqu'aux rives du Lomami au Congo. On sait combien cet idiome devenu un parler régional a facilité le contact entre les peuples partout où il s'est répandu, tant en RD Congo qu'ailleurs en Afrique.

Tous ces acquis ne doivent pas faire oublier un passif assez lourd. Sont à citer, par exemple, la recherche pour les harems des femmes du Maniema, appréciées à Zanzibar, en raison de leur complexion : elles étaient le personnel de « luxe » de l'intérieur des maisons de maître. Aussi, le déclin démographique de la région suite au commerce des esclaves, les inimitiés et les rivalités provoquées et entretenues par les Arabo-Swahilis à la recherche d'esclaves et d'ivoire. Ils ont, non seulement utilisé la violence contre les populations autochtones, mais ils ont également entretenu des divisions entre les communautés ethniques,

⁸² CEULEMANS, P., *op. cit.*, pp. 49-50.



Canne de chef, région de Nyangwe. EO.O.O.17272. (coll. MRAC Tervuren)

les mettant en conflit avant de les inciter à leur livrer comme esclaves les prisonniers capturés. Le prosélytisme musulman a également créé des différences entre les communautés ethniques : les membres des communautés n'ayant pas adhéré à l'islam ont été considérés par les convertis comme des *kafirs* — des infidèles — donc des gens « méprisables » et susceptibles d'être utilisés comme des esclaves.

A. Abel note que si les « musulmans » du Maniema n'ont eu (partout) de rôle direct dans la vie politique locale, ils ont pu néanmoins, du fait de leur seule présence, susciter des réactions en milieu congolais. Le sentiment d'excellence qui les anime, la conscience de leur appartenance à un groupe humain favorisé d'en haut, sont en elles-mêmes des attitudes susceptibles d'inférioriser le milieu environnant et d'y créer des besoins de compensation.

Invoquant les abus commis par les Arabo-Swahilis, les missionnaires catholiques puis l'administration de l'EIC et de la Colonie se sont dressés contre les *wangwana*, accusés de soutenir la propagande musulmane. Les portes des écoles et des services leur furent fermées (notons que l'enseignement à dispenser aux musulmans était, en 1957 encore, entièrement confié aux missions catholiques et protestantes) et certains furent frappés de relégation. Cette hostilité continuait à se manifester publiquement à leur égard, alors que les musulmans donnaient de nombreuses preuves de leur loyalisme (ils ne prirent aucune part aux grèves et aux troubles qui se produisirent pendant la guerre 1940-1945 dans les régions avoisinantes ; les paysannats installés dans les circonscriptions les plus islamisées connurent de rapides et notables succès ; le chef musulman Heseni reçut la « médaille du mérite » pour son action durant la révolte des kitawalistes en 1944 en territoire de Lubutu)⁸³.

Pour éviter l'expansion de l'islam et pour mieux contrôler la vie de ses adeptes, l'administration coloniale regroupa les *wangwana* dans des quartiers dits arabisés. La fréquentation de ces quartiers par les chrétiens, qui habitaient les quartiers « Missions », « Belge » ou « Bruxelles », était tolérée, mais pas du tout encouragée.

Malgré l'omniprésence de la nouvelle autorité coloniale, les musulmans du Maniema parvinrent à s'adapter. F. Kabemba distingue à cet égard trois grandes phases.

La première phase est celle du *Bumwinyi* de 1860 à 1893. Elle est caractérisée par l'élévation au titre de *mwinyi* (seigneur, maître) des personnes ayant adopté intégralement la culture swahilie.

La seconde phase a couvert la période allant de 1893 à 1930. C'est la phase de *Walimu*. Au lendemain de la victoire de la Force publique⁸⁴ dans la « campagne arabe », plusieurs Arabo-Swahilis et certains de leurs collaborateurs quittèrent le Maniema. Mais la culture swahilie ne disparut pas pour autant. Les quelques Arabo-Swahilis qui se soumirent aux agents de l'EIC — et surtout les *walimu* (maîtres dans la communauté des croyants), prirent la relève. À partir des années 1925, s'observent,

⁸³ ABEL, « Les musulmans noirs du Maniema », *Correspondances d'orient*, Bruxelles, Publications du Centre pour l'étude des problèmes du monde musulman contemporain, n° 2, 1960, pp. 69-74.

⁸⁴ La Force publique est l'appellation donnée aux forces armées durant la colonisation belge.

en outre, la présence et l'action plus ou moins souterraine d'Asiatiques (Indiens et Pakistanais).

La troisième phase, qui débuta vers les années 1930, fut celle d'un mouvement religieux, le *mulidi*. Ses principales caractéristiques furent : l'aspect confrérique, le syncrétisme et une certaine résistance à la colonisation. Cette voie spirituelle se rattache à la *Tariqa qadiriya*. Malgré ce syncrétisme tout à fait perceptible, le *mulidi* a gardé une base sunnite, quelque peu superficielle, assez pauvre du point de vue de la connaissance de la doctrine et de l'histoire de l'islam. Cet état de fait est une conséquence d'une carence constante en documents religieux appropriés, de l'utilisation de la langue swahilie en lieu et place de l'arabe, et de l'absence d'une élite musulmane locale.

1.2.2. Le Maniema sous la domination belge

1) Le Maniema dans l'historiographie belge

Avant que le Maniema ne fasse l'objet d'études pendant les périodes de l'EIC et de la colonisation, il fut évoqué dans les narrations des voyageurs vers la fin du XIX^e siècle. Livingstone le mentionne dans ses écrits quand il associe cette contrée au commerce des esclaves arabo-swahilis. H. M. Stanley en parle également dans ses récits de sa traversée du Congo, de même que Cameron et E. Foà.

Parmi tous les écrits de l'époque coloniale, il en est deux qui donnent un bon aperçu des connaissances sur le Maniema et qui demeurent, de nos jours encore, des ouvrages de référence. Le premier est celui de R. J. Cornet⁸⁵. Ce livre a été rédigé à la demande de la société minière Symétain pour commémorer ses vingt ans d'existence, en 1952. L'auteur a tenté d'y retracer l'histoire de la pénétration étrangère au Maniema depuis les Arabo-Swahilis esclavagistes jusqu'à la colonisation belge et la mise en valeur du sol et du sous-sol.

Le second livre est un ouvrage collectif comprenant une série d'articles rédigés sous la direction du même R. J. Cornet⁸⁶ et consacrés essentiellement à la société Symétain installée dans le Maniema septentrional et forestier. L'ensemble des textes publiés dans cet ouvrage

⁸⁵ CORNET, R. J., *Maniema le pays des mangeurs d'hommes*, Bruxelles, Éd. Cuyppers, 1952.

⁸⁶ CORNET, R. J., *Maniema le pays de l'étain*, T. 2, Bruxelles, Éd. Cuyppers, 1953, 391 p.

donne un aperçu global de ce qu'était la concession Symétain et de ses différentes activités dans le Maniema septentrional de 1932 à 1952.

Ces deux livres relatent l'essentiel de ce qu'ont été les activités de la colonisation belge et de ses agents au Maniema depuis la lutte contre la traite des esclaves des Arabo-Swahilis jusqu'à la mise en valeur par la colonie.

Outre ces deux ouvrages de référence, signalons l'existence de nombreuses autres études datant de l'époque coloniale ayant traité du Maniema sous forme d'articles, de communications, de rapports, de mémoires ou de monographies⁸⁷. Une large documentation sur différents aspects de la colonisation au Maniema ou sur sa population peut également être consultée dans bon nombre de revues coloniales⁸⁸.

2) Le Maniema sous l'occupation de l'EIC et la colonisation belge

Lors de son expédition entamée en novembre 1874 à partir de la côte de l'océan Indien, Stanley traverse le Maniema. Il atteint le Lualaba en 1876, et reçoit l'aide de Tippto-Tip dans sa reconnaissance du cours du Lualaba-Kongo.

C'est avec la « campagne arabe » déclenchée en 1892 que l'État indépendant du Congo (EIC), qui a été reconnu en 1885, assurera sa domination sur le Maniema aux dépens des Arabo-Swahilis. La région était alors sous l'autorité de Sefu, le fils de Tippto-Tip. Les forces de l'EIC s'emparèrent de Nyangwe en mars 1893 et de Kasongo en avril.

Dans l'historiographie officielle, la campagne arabe sera présentée comme une campagne antiesclavagiste. En 1889, l'entreprise de Léopold II en Afrique centrale avait d'ailleurs reçu le soutien de l'Association antiesclavagiste belge. En réalité, la campagne fut provoquée par les rivalités entre agents de l'EIC et chefs arabo-swahilis ou arabisés pour le

⁸⁷ Il n'est malheureusement pas possible d'en faire un inventaire complet ici. Ce serait un travail fastidieux qui ne contribuerait pas directement au thème sous analyse. Tout au long de cette étude, d'autres écrits faisant partie de cette historiographie seront présentés. On remarquera par ailleurs que la plupart des livres cités concernent surtout l'histoire, les sciences politiques ou la sociologie. Les ouvrages en rapport avec la littérature, la linguistique, et d'autres nombreux domaines ne sont pas pris en compte. C'est l'une des insuffisances de ce travail.

⁸⁸ *Bulletin agricole du Congo belge, Bulletin des séances de l'Institut royal colonial belge, Kongo Overzee, Zaïre, ...*

contrôle de territoires et de leurs ressources en hommes et en ivoire. Du fait que les troupes de l'EIC (la troupe régulière de la Force publique et surtout les troupes auxiliaires beaucoup plus nombreuses) vivaient dans le pays et du fait que le « système arabe » s'était démantelé, la campagne eut de lourdes conséquences pour la population du Maniema. Le commandant Dhanis, à la tête des troupes de l'EIC au Maniema, allait s'efforcer d'intégrer les « Arabisés » à son entreprise d'exploitation et, dans une certaine mesure, de reconstruction des territoires conquis⁸⁹.

Après la campagne antiesclavagiste, la politique adoptée par Léopold II visa la mise en valeur des territoires ainsi conquis. Plusieurs facteurs l'y poussaient : des facteurs économiques d'abord, l'est du Congo étant marginalisé dans les projets d'investissement, l'essentiel des capitaux s'orientant vers l'ouest comme ce fut le cas avec la Compagnie du Congo pour le commerce et pour l'industrie (CCCI) ; les résultats de nombreux voyages scientifiques au Katanga, ensuite, étant donné qu'elles venaient d'y mettre à jour d'immenses richesses minières ; enfin, les préoccupations de Léopold II, qui rêvait d'un débouché sur le Nil, ce qui portait son attention sur le nord-est du Congo.

Pour réaliser ses objectifs, il fallait à Léopold II de très grands moyens financiers. Sa fortune était certes considérable, mais ses ambitions étaient largement au dessus de ses moyens. Il dut alors chercher des appuis et négocier des alliances pour obtenir des fonds. Or, il lui était difficile de les trouver sur les marchés internationaux à cause du traitement réputé inhumain dont ses agents étaient accusés envers les Congolais ; d'autre part, il ne pouvait pas non plus en attendre de la Belgique qui boudait son ambitieux projet. Il lui restait une ouverture, c'est celle des milieux financiers belges. C'est ainsi qu'il s'adressa, entre autres personnes, à Albert Thys d'abord pour les chemins de fer Matadi-Léopoldville et pour les investissements dans les mines du Katanga, et à Édouard Empain ensuite pour les chemins de fer du Maniema.

Au sujet de l'ingénieur Édouard Empain qui s'intéressa au Maniema, on ignore dans quelles circonstances ces deux hommes se sont rapprochés. Toujours est-il que

dans le pré carré des industriels belges, Empain présentait certains atouts qui se révéleront être de véritables appuis aux ambitions du roi.

(i) Dès l'amorce des années 1880, Empain se lance dans le chemin de fer. Il s'est distingué en Égypte, en Inde et en Chine. Il a gagné le marché du métro de Paris contre le gré des industriels français. À propos des chemins de fer, Léopold II avait prophétisé : « C'est par rail qu'on mettra la main sur la Chine ». Stanley, pour sa part, avait affirmé : « Sans chemin de fer, le Congo ne vaut pas un penny⁹⁰. » Le chemin de fer va alors constituer le cheval de bataille pour ces deux hommes dans leurs ambitions au Congo.

(ii) Le second atout d'Empain, c'est son esprit du risque. En effet, contrairement à la plupart des industriels belges de son époque, il a l'imagination planétaire, c'est ce qui explique sa présence en dehors des frontières de la Belgique et même de l'Europe (Afrique, Asie et Amérique du Sud).

(iii) Le troisième atout, et non des moindres, est la création de sa propre banque pour soutenir la mosaïque de ses industries. Ginette Kurgan Van Hentenrijk résume : « Nul, mieux qu'Empain n'a ressenti la nécessité d'associer au développement industriel les moyens d'action d'un établissement bancaire. La création de sa propre banque, puis de holdings spécialisés dans les affaires de transport et d'électricité lui a fourni l'armature financière de son vaste réseau d'entreprises⁹¹. »

Dans ce contexte, Empain apparut alors comme l'homme de la situation. Il est spécialiste des transports par le rail, financier avisé, inégalable dans la récolte de capitaux, dévoué et loyal au Roi. En raison de ces atouts, le roi n'avait de meilleur choix et il dut inévitablement recourir à lui.

Avec Empain, Léopold II entreprit de réaliser l'ouverture par chemin de fer d'un couloir partant des Stanley-Falls vers le Nil, et du fleuve Lualaba vers le lac Tanganyika et la crête du Congo-Nil. Il signa, le 24 décembre 1901, un décret approuvant la convention entre l'EIC et une société anonyme belge, la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains (CFL).

Selon cette convention, Empain devenait quasiment le « propriétaire du Maniema ». en gérant le territoire compris

entre le 26^e méridien passant sur Kindu, Ponthierville et Stanleyville à l'Ouest et le 30^e méridien à la frontière du Congo passant sur les lacs Kivu et Tanganyika. C'est à ce titre que Kindu, capitale du Maniema, est baptisée « Kindu Port-Empain ». Le 4 janvier 1902, une autre société — la CFL — fut créée au capital de 25.000.000 de francs dont la majorité des actions était détenue par le Groupe Empain⁹². Ce dernier devait ouvrir et exploiter pendant 99 ans, d'une part, les voies ferrées partant du Lualaba (autre nom du fleuve Congo) vers les Grands Lacs et, d'autre part, celles des chemins de fer Congo-Nil. Pour faciliter le travail d'Empain, l'EIC lui accordait tous les terrains nécessaires à l'établissement des voies et de leurs dépendances ainsi que quatre millions d'hectares de terres et forêts sous forme d'une bande à délimiter au sud et le long du tracé projeté pour la voie ferrée Stanleyville-Lac Albert. La même convention spécifiait que cette dotation serait augmentée proportionnellement lorsqu'il serait fait appel à de nouveaux capitaux, et qu'au cas où la compagnie découvrirait des gisements miniers dans cette zone, l'État lui en accordait la concession⁹³. La pratique des « compagnies à charte » était en effet courante dans les systèmes d'exploitation coloniale à l'époque.

En 1921, une autre convention fut signée entre l'État belge et le Groupe Empain au Maniema pour continuer l'exploitation minière dans cette région.

À l'occupation économique succéda l'occupation administrative. Les agents de l'EIC créèrent des postes à Nyangwe, Kasongo, Riba-Riba et Kirundu, et, avec l'arrêté royal du 28 mars 1912, le Maniema devint un district⁹⁴ subdivisé en six territoires⁹⁵ :

⁹² M'BOKU, I., *Évolution historique des sociétés minières du Kivu (1923-1982)*, mémoire de licence en pédagogie appliquée, option histoire, ISP-Bukavu, 1984, pp. 64-66.

⁹³ CORNET, R. J. (sous la direction de), *Maniema le pays de l'étain*, op.cit. Lire également M'boku I., op.cit., p. 78.

⁹⁴ Notons que le Maniema dépendait antérieurement du district de Stanley-Falls, vaste entité créée par le décret du 1^{er} août 1888. L'arrêté royal du 7 mars 1910 fait du Maniema l'une de 5 zones du district de Stanley-Falls dont les délimitations n'interviennent qu'avec l'arrêté ministériel du 11 septembre 1911. Son chef-lieu est Kasongo. Cet arrêté subdivisa la zone du Maniema en trois secteurs : Kasongo, Wazimba et Matampa dont le chef-lieu était Mokota. Les deux autres secteurs avaient pour chefs-lieux les localités de même nom.

⁹⁵ « C'est l'ordonnance du 3 septembre 1914 qui délimitait les six territoires du Maniema. »

territoire de la Kunda	chef-lieu	Pili-Pili
territoire de Kasongo	chef-lieu	Kasongo ⁹⁶
territoire de la Lwama	chef-lieu	Kabambare
territoire d'Elila	chef-lieu	Tula
territoire de Lweki	chef-lieu	Umbwe
territoire de l'Enano	chef-lieu	Shuka

À la suite de l'arrêté royal du 25 septembre 1933 qui divisait le territoire congolais en six provinces, le district du Maniema se vit détaché de la Province-Orientale pour être annexé à la nouvelle province du Kivu créée par le même texte. La création de cette dernière semble avoir obéi à des motivations précises. En effet, une grande partie de la province du Kivu ne fut reconnue que très tardivement. Elle était restée pendant longtemps en dehors du contrôle de l'État. Par conséquent l'État ne pouvait procéder aux recensements et percevoir les impôts. Raison évidente pour l'administration coloniale de s'efforcer, aussitôt la province créée, de multiplier les postes d'État dans le but de mieux contrôler la population.

Mais une autre motivation relève de considérations purement économiques. En effet, le domaine que reçut la CFL s'étendait d'ouest en est du 26^e au 30^e méridien. La mise en valeur d'un territoire aussi immense n'était pas chose aisée. Hormis quelques centres miniers localisés entre le 28^e et le 30^e méridiens appartenant à la Minière des Grand Lacs africains en sigle MGL, la CFL ayant son siège à Kindu, donc à l'extrême ouest du domaine, n'avait pas pu s'occuper de la partie orientale du domaine.

Or cette partie avait connu une agglomération assez importante de colons européens qui, séduits par le climat du Kivu et par les premières récoltes réalisées, ont exigé de la part de l'État des garanties pour leurs capitaux avant d'entreprendre de grands investissements⁹⁷. La population blanche passera de 1.031 en 1931 à 4.972 en 1947, dont 3.705 dans le district du Kivu, parmi lesquels 2.945 colons belges.

⁹⁶ Le chef-lieu du district du Maniema a été d'abord Kasongo, puis il déménagea à Kindu en 1950, car cette ville supplantait l'agglomération de Kasongo sur le plan économique, à cause de ses ouvertures par les voies fluviales et ferrées vers le Katanga et la Province-Orientale, ainsi que par la proximité des entreprises minières.

⁹⁷ Anonyme, Conseil de législation du Congo belge, *Compte-rendu analytique*, juin 1960, p. 6191.

⁸⁹ Pour tout cela, voir, MARECHAL, Ph., *De 'Arabische' campagne in het Maniema-Gebied (1892-1894). Situering binnen het Koloniatieproces in de Onafhankelijke Kongostaat*, Tervuren, KMMA, 1992, Annales Historische Wetenschappen, vol. 18.

⁹⁰ TOUSSAINT, Y., *Les Barons Empain*, Paris, Librairie Arthème, Fayard, 1996, p. 63

⁹¹ KURGAN VAN HENTENRIJK, G., *Léopold II et les intérêts belges en Chine*, Palais des académies, Belgique, 1972.

Il faut noter également que les résultats de recherches effectuées fin des années 30 ont démontré que les réserves minières étaient considérables au Kivu.

C'est dans ces circonstances que, par décret du 13 janvier 1928, fut créée une association sous la dénomination de « Comité national du Kivu » en abrégé CNKI, en vue d'assurer le développement de la région du Kivu⁹⁸.

Cette association, avec siège à Bukavu, regroupait trois catégories d'associés, à savoir le Congo belge, la CFL et les associations des souscripteurs privés. En vertu du décret de sa création, le CNKI avait le droit de gestion, en lieu et place de l'État, des terres, des mines et des forêts.

Aussi, en 1930, deux années après la création du CNKI, il existait au Kivu 304 établissements commerciaux, agricoles et industriels tous tenus par des Belges et d'autres Européens⁹⁹. Ceci souligne l'importance économique et démographique du Kivu et justifie en partie son établissement au statut de province en 1933.

Une fois constituée, cette province facilita désormais les formalités administratives des colons et des industriels qui ne s'adressèrent plus à Stanleyville, mais à Costermansville.

Rappelons que depuis le 3 novembre 1913, le district du Maniema fait partie de la Province-Orientale délimitée à cette date. L'ordonnance du 14 février 1920 transfère le chef-lieu du territoire d'Enano de Shuka à Kindu et une autre ordonnance de cette même année fixe Matombi comme chef-lieu du territoire de Lokandu. Après la suppression du district de la Lowa en juillet 1922, est créé dans le Maniema le territoire de Lowa. Cette même ordonnance crée le nouveau territoire d'Elila avec pour chef-lieu Mutumbi, tandis que l'ancien territoire d'Elila, avec pour chef-lieu Itula, prend le nom de territoire de Haute-Elila et passe au district du Kivu. L'ordonnance délimite aussi le territoire de Kunda, chef-lieu Lumuna. Le chef-lieu du territoire d'Elila sera transféré de Mutumbi à Lokandu par ordonnance du 17 avril 1926, celui de Lweki est transféré d'Ombwe à Kibombo par ordonnance du 16 décembre 1923.

L'organisation territoriale de 1932 apporte dans le district du Maniema les changements suivants :

- quatre de ses sept territoires sont supprimés : les territoires de la Lowa, d'Elila (Lokandu), de Kunda (Lumuna) et de Lweki (Kibombo) ;
- le district du Maniema prend au district du Kivu le territoire de l'Urega (Shabunda) et hérite du district du Sankuru supprimé à cette occasion du territoire de Katako-Kombe auquel est donné le nom de territoire des Bahamba.
- Les cinq territoires du Maniema prennent les noms de leurs peuples majoritaires respectifs : le territoire des Bakusu, chef-lieu Kindu ; le territoire des Warega, chef-lieu Shabunda ; le territoire des Bango-Bango-Babuye, chef-lieu Kabambare ; le territoire des Basonge-Baluba-Wazimba, chef-lieu Kasongo ; le territoire des Bahamba, chef-lieu Katako-Kombe.

À partir du 1^{er} octobre 1933, le district du Maniema fait partie de la province de Costermansville. Il compte cinq territoires, mais qui ne sont plus tous les cinq de 1932. Le territoire des Bakusu prend pour chef-lieu Ombwe (qui avait été le chef-lieu du territoire de la Lweki en 1914). Un nouveau territoire est créé, celui des Wangengele avec pour chef-lieu Kindu. Le territoire des Bahamba retourne au district du Sankuru rétabli dans le territoire de Lusambo.

La principale préoccupation de l'administration coloniale était de stabiliser l'entreprise coloniale en intériorisant les objectifs de celle-ci dans la dynamique des communautés ethniques¹⁰⁰, certaines d'entre elles étant toujours réfractaires à l'occupation coloniale. Tel est le cas des Zimba, à propos desquels le rapport politique de 1921 signalait qu'ils continuaient à demeurer récalcitrants à l'influence coloniale¹⁰¹. Tel est également le cas des Komo du Maniema septentrional et forestier impliqués dans la violente révolte Kitawala de Lubutu-Masisi en 1944 (cf. *infra*)¹⁰².

¹⁰⁰ Cette configuration géopolitique s'est maintenue jusqu'à ce jour, bien que les noms aient changé. Elle semble avoir engendré, comme il apparaîtra dans les chapitres suivants, le substrat des manœuvres politiques qui caractériseront la vie politique du Maniema après l'indépendance, et surtout pendant la période de transition conduisant à la création de la III^e République. Les territoires se définissant en termes d'appartenance ethnique, ils ont servi de cadre d'affrontements, de manipulations politiques et de compromissions de divers ordres.

¹⁰¹ Chambre des représentants, *Rapport annuel*, 1921.

¹⁰² LOVENS, M., *La révolte de Masisi-Lubutu (Congo belge, janvier-mai 1944)*, Cahiers du CEDAF, n°3-4, 1974.

Le 1^{er} mai 1935, le territoire des Warega (Shabunda) passe au district du Kivu. En compensation pour le Maniema, est délimité un autre territoire également habité par les Lega dénommé Kihembwe avant de prendre le nom de Pangî le 1^{er} janvier 1940. Les quatre autres territoires de 1933 sont maintenus, mais avec les noms de leurs chefs-lieux. Il s'agit de Kindu, Kibombo, Kabambare, Kasongo et Kihembwe.

Avec l'ordonnance du 16 mai 1939, Kindu prend le nom de Kindu-Port Empain. L'importance économique de plus en plus grande que prenait Kindu par rapport à Kasongo eut pour conséquence que le chef-lieu du district du Maniema fût transféré de Kasongo à Kindu à partir du 1^{er} janvier 1951, date à laquelle le district du Kivu éclatait en deux. L'ancien territoire de Lubutu, jadis également appelé territoire des Bakumu-Est fut rétabli au profit du district du Maniema le 1^{er} juillet 1951, mais il fut largement amputé en 1954, lors de la création du territoire de Walikale, au profit du district du Nord-Kivu. Il constituait le sixième territoire du Maniema ; puis vint s'y ajouter le territoire de Punia, le 1^{er} janvier 1958.

En 1960, le Maniema comprenait les sept territoires suivants : Lubutu et Punia au nord ; Pangî, Kindu et Kibombo au centre ; Kasongo et Kabambare au sud. Bien qu'il ait subi quelques modifications en 1962 lors de son premier établissement en tant que province, le Maniema n'a pas fondamentalement changé, gardant à peu près les mêmes territoires et les mêmes ethnies qu'à l'époque coloniale.

Les violences politiques qui marquèrent au Maniema les premières années de l'indépendance se sont nourries d'affrontements ethniques qui sont, pour une part, l'héritage des animosités tribales développées dans la période arabo-swahilie, pour une autre, la conséquence de la mise en place de la domination belge¹⁰³. La rébellion des Simba de 1964 au Maniema, que B. Verhaegen étudie dans le tome 2 des *Rébellions au Congo*¹⁰⁴, éclaire bien les origines et les causes des affrontements ethniques postcoloniaux.

¹⁰³ Il est fréquent d'entendre dire, par exemple, que les Lega ne pouvaient pas supporter les Bakusu à cause du rôle joué par Ngongo Leteta dans la capture des esclaves chez eux.

¹⁰⁴ VERHAEGEN, B., *Rébellions au Congo*. Tome II. Maniema, Bruxelles, CRISP, 1969.

1.2.3. Le Maniema : de l'indépendance à la mise en place des institutions de la III^e République

L'histoire politique du Maniema depuis la décolonisation peut être divisée en 4 périodes :

- le Maniema de la décolonisation et du premier régime congolais (1959-1965) ;
- le Maniema pendant le second régime (1965-1997) ;
- le Maniema pendant le régime de Laurent Désiré Kabila et durant la transition (2001-2006) (1997-2006) ;
- le Maniema au début de la III^e République.

1) Le Maniema de la décolonisation et du premier régime congolais (1959-1965)

Selon B. Verhaegen, l'histoire politique du Maniema pendant le premier régime congolais peut être synthétisée en deux grandes périodes. La première est celle qui va de 1959 à 1961. Elle se caractérise par la montée des mouvements nationalistes et, ensuite, par la mort de Patrice Lumumba en janvier 1961. La seconde période commence vers la fin de 1961 et se termine par le coup d'État de 1965. Elle se caractérise, d'une part, par un duel opiniâtre entre les « nationalistes » et les « modérés » et, d'autre part, par un drame, celui de la rébellion des Simba en 1964.

a) La montée des mouvements nationalistes au Maniema : 1959-1961

De toutes les formations politiques qui ont évolué au Maniema, trois seulement ont marqué sa vie politique entre 1959 et 1961. Il s'agit, par ordre d'importance, du MNC/Lumumba, du Cerea de Kashamura¹⁰⁵ et du PNP de Bolia.

La présence effective du MNC/Lumumba au Maniema peut être datée de janvier 1960 après le Congrès des unitaristes à Bukavu. Ce Congrès, convoqué par le MNC/L, se voulait une réponse au Congrès des partis fédéralistes qui avait eu lieu à Kisantu au début du même mois. Il permit au parti lumumbiste de s'affirmer à Bukavu et de continuer son implantation dans certains territoires du Maniema.

¹⁰⁵ Les dissensions internes entre les dirigeants du CERECA, liées aux options politiques — les modérés étaient favorables à la présence des Européens alors que les radicaux étaient plutôt anti-belges et anti-blancs — firent éclater le parti en plusieurs ailes : celle de Kashamura est demeurée radicale aux côtés du MNC/L, les autres, CERECA/Weregemere et CERECA/Miruhô, optèrent pour la modération.

Comme l'écrit B. Verhaegen :

« Début octobre (1959), *Indépendance*, qui était le nouvel organe du MNC/L, annonçait que les sections MNC/L du Maniema à Kindu, Pangé, Kibombo, Samba ... étaient en formation. Il s'agissait en fait de la réorganisation des comités locaux créés précédemment par des personnes non mandatées, et de leur intégration dans une organisation régionale et nationale. Il était d'ailleurs arrivé fréquemment au cours de l'année 1959 que des petits centres fussent dotés de comités MNC à l'initiative de l'un ou l'autre parent ou ami d'un militant de Léopoldville, avant même que l'organisation provinciale ou régionale soit mise en place. Statutairement, les comités auraient dû être dissous et reconstitués, mais une telle initiative se serait heurtée à la résistance des particularismes locaux. Le MNC/L absorba donc sans les modifier la multitude des petits comités locaux, mais commença à leur donner des moyens, des directives et des contacts qui augmentèrent leur efficacité¹⁰⁶. »

Heurté à l'opposition des formations politiques que soutenait l'administration dans sa stratégie pour gagner les foules et s'implanter solidement, le MNC/Lumumba s'intéressa particulièrement aux chefs coutumiers¹⁰⁷. Cette option fut unanimement approuvée par les congressistes du parti réunis à Kindu du 14 au 18 avril 1960. Certaines résolutions disposent que :

« — Le Congrès met sa confiance dans les chefs coutumiers et traditionnels et décide d'envoyer une liste des noms et des photos de candidats à chaque chefferie sous le contrôle du chef responsable ;

— Le Congrès approuve à l'unanimité la désignation des délégués sages qui assureront un rassemblement massif des populations par des meetings et des réunions diverses à travers le Maniema¹⁰⁸. »

Cette stratégie s'avéra payante pour le parti, car dix-sept chefs de secteurs du Maniema participèrent à cette

¹⁰⁶ *Idem*, p. 92.

¹⁰⁷ Afin de gagner les chefs qui se voyaient exclus par les prises de position du MNC/L hostile au tribalisme et au fédéralisme, une résolution sera votée faisant des chefs actuels les administrateurs de communes à créer et qui leur attribuait les mêmes avantages pécuniaires et le même statut que les bourgmestres.

¹⁰⁸ VERHAEGEN, B., *op. cit.*, p. 95.

rencontre et adhèrent à ce mouvement. Parmi eux, il y avait Lusuna (chef de la chefferie Basonge I), Wembo Lusamba (chef de la chefferie Ankutshu), Mulamba Lowa (chef de la chefferie Aluba), Mwinyi Mali (chef de secteur Ikama), Riba-Riba (chef des arabisés de Lokandu), Salumu Lambalamba (chef de secteur Mamba-Kasenga).

Le caractère hétérogène des populations, l'importance du Maniema en tant que lien entre Kisangani d'une part, le Sankuru et le Nord-Katanga d'autre part, expliquent que cette région soit devenue rapidement le fief du « lumumbisme ». Même le Cerea, parti créé à Bukavu par des originaires de la province du Kivu et évoluant dans le giron du MNC/L, n'aura qu'une incidence limitée au Maniema, avec quelques percées dans le territoire de Kasongo au Maniema méridional. Au début de 1960, le MNC/L « débaucha une partie des militants les plus actifs du Cerea surtout parmi les membres de la communauté musulmane, 'certains à cause du prestige personnel de Lumumba, d'autres parce qu'ils se considéraient comme de la même ethnie que Lumumba, d'autres encore parce qu'ils espéraient occuper un poste de responsabilité plus grand dans un des comités du MNC/L du territoire'. Il faut ajouter à cela que les musulmans partageaient avec le MNC/L un adversaire commun : les missionnaires catholiques¹⁰⁹. » Et c'est la raison pour laquelle les comités du MNC/L du territoire de Kasongo étaient composés d'une majorité de musulmans. Ceux-ci y détenaient d'ailleurs souvent les fonctions dirigeantes : Garama Yuma, transfuge du Cerea, était vice-président du comité de Kasongo et Ndarambo Kongoboto trésorier ; Issa Sefu était président du MNC/L de Milemba et Maurice Louvain de Kabumbu.

Pendant que le MNC/L se consolidait au Maniema, les formations politiques « modérées » connaissaient une évolution inverse. Tel fut le cas du Mouvement social du Maniema (Mousoma ou MSM), fondé en août 1959 à l'initiative de l'administration coloniale et recrutant ses membres particulièrement auprès des « évolués » : ils étaient notables, commerçants, agents d'entreprises privées, fonctionnaires, enseignants.

Ce parti, en dépit de ses origines purement liées au Maniema, fut la cible des attaques des militants du MNC/L¹¹⁰ et, beaucoup d'entre eux furent massacrés

¹⁰⁹ *Idem*, p. 97.

¹¹⁰ Le coordinateur local de cette monographie, L. N'Sanda Buleli, se souvient qu'il avait l'âge de 13 ans à cette époque (fin 1959 et début

pendant la rébellion Simba de 1964¹¹¹. Son inféodation au PNP, parti « modéré », considéré comme le soutien de la poursuite de la collaboration avec la Belgique fut l'une des explications de cet état des choses¹¹².

Tel fut aussi le cas d'autres petites formations également « modérées », mais de moindre envergure, qui ont existé au Maniema sans avoir un réel impact sur la population. Il s'agit de :

- l'Union des Warega (Unerga) : parti essentiellement ethnique évoluant dans le territoire de Pangé. Il visait à regrouper les Balega des territoires de Pangé, Shabunda, Mwenga et Walikale, communauté ethnique vivant à cheval sur le Sud-Kivu et le Maniema¹¹³ ;
- l'Union belge des populations congolaises (UBPC) créée en juin 1959 à Kindu et dirigée par un transfuge du Mousoma, Gaston Saïdi. Son objectif était de rassembler les chefs, les notables et les représentants des groupements coutumiers et extra-coutumiers afin de contrebalancer l'influence de l'Alliance des Bakongo (Abako), un parti qui pourtant n'était même pas représenté au Maniema, mais qui, à l'époque, joua un rôle essentiel dans la revendication à l'indépendance.

janvier 1960) et que Léonard Patauli, son enseignant de 6^e année primaire chez les Frères maristes était président sectionnaire du Mousoma. Il reçut plusieurs fois des menaces de mort de la part des militants du MNC/L, parfois devant les élèves dans la salle de classe, et il fut assassiné plus tard peu avant la proclamation de l'indépendance.

¹¹¹ VERHAEGEN, B., *op. cit.*, p. 78.

¹¹² En effet, le MNC/L se heurta assez vite à l'opposition des missionnaires catholiques et des abbés, surtout dans le diocèse de Kasongo. Il semble que l'évêque de Kasongo, qui avait d'abord accueilli favorablement le MNC/L, revint sur son attitude sous l'influence d'administrateurs territoriaux, qui lui firent valoir que le MNC/L représentait un danger pour la religion. L'évêque conseilla alors aux prêtres du diocèse de soutenir le PNP et il mit même un abbé congolais de Moyo à la disposition du PNP comme conseiller.

¹¹³ Les missionnaires avaient sous-estimé les effets de la propagande politique nationaliste en milieu rural et parmi les Lega, qu'ils croyaient dociles et acquis à toute formation politique modérée qui s'opposerait à l'hégémonie des politiciens de Kindu. En fait les Lega de Pangé étaient divisés et une partie d'entre eux rallièrent le MNC/L.

En mai 1960, les partis radicaux dominent. Le MNC/Lumumba, par exemple, remporte à lui seul 9 sièges sur les 14 dévolus au district du Maniema, et son « colistier », le CEREAL, obtient 4 autres sièges.

Conseillers provinciaux du Maniema (mai 1960)

Membres élus	Membres suppléants	Appartenance politique
KombaLomongo M.	Malembe Charles	MNC/L
Njali Sébastien	Milambo Jules	MNC/L
Katimba Denis	Mutubule Michel	MNC/L
Muminia Gabriel	Kalima Donatien	MNC/L
Kilumbu Paul	Hamsini Évariste	Cerea/K
Mussa Jean	Nyongobesa M.	MNC/L
Tshomba Fariala J.	Lupia Gilbert	MNC/L
Kitoy Fabien	Kisindo Lambert	Cerea/K
Muhange Denis	Kizozo Pierre	Liste individuelle
Nguba Théodore	Assani Xavier	Cerea
Kitukutuku Daniel	Shadari Mutepeke	Cerea
Makuburi Ernest	Kapaya Shabani	MNC/L
Masudi Philbert	Garama Yuma	MNC/L
Mushanda Augustin	Ngongo Joseph	MNC/L

Mais au sein de l'assemblée provinciale du Kivu, les partis « radicaux » se trouvent minorisés, le Maniema comptant seulement 14 représentants sur 70 ; les deux autres districts (Nord et Sud-Kivu) comptant chacun 28 représentants.

Cette situation eut un impact au niveau de la formation du gouvernement provincial. Sur les dix portefeuilles gouvernementaux, le Maniema n'obtint que trois ministères, l'un dévolu au MNC/L et les deux autres au Cerea/Kashamura¹¹⁴.

Cette disparité fut d'ailleurs à la base des querelles opposant au gouvernement du Kivu les représentants « radicaux » du Maniema, frustrés du fait de cette sous-représentation malgré leur victoire dans le district. Elle sera aussi à la base de premiers remous au sein de la population du Maniema lorsque celle-ci demanda son détachement de la province du Kivu afin de se constituer en province autonome.

Suite aux agitations postérieures à l'accession à l'indépendance nationale, la question de l'autonomie

¹¹⁴ VERHAEGEN, B., *op. cit.*, p. 123.

du Maniema fut mise en veilleuse. Cependant une autre pomme de discorde entre le Maniema et les deux autres districts de la province vit bientôt le jour : la nomination des fonctionnaires congolais chargés de remplacer les Belges.

Avec le départ massif des Européens, le gouvernement Miruho se trouva en déficit de personnel. Le président du gouvernement provincial choisit de procéder à la nomination de nouveaux fonctionnaires en suivant, dans une certaine mesure, les critères habituels d'ancienneté et de compétence, sans tenir compte de l'appartenance politique. Cette considération défavorisa le camp lumumbiste, étant donné qu'elle privilégiait une certaine continuité¹¹⁵.

Le mécontentement créé par cette situation atteignit le sommet de l'État central à Kinshasa. Le 13 juillet 1960, lors de son passage à Kindu, le Premier ministre Patrice Lumumba se préoccupa du problème et prit la décision d'annuler les nominations du gouvernement Miruho, ce qui constituait un désaveu pour le gouvernement provincial. Il en résulta un duel entre celui-ci et le gouvernement central, duel qui se radicalisa tout en changeant de caractère en septembre 1960, suite au limogeage de Patrice Lumumba et de son gouvernement.

Pendant cette période trouble, l'ex-ministre de l'information du gouvernement Lumumba et président du Cerea, Anicet Kashamura, revenu à Bukavu, mit en place un nouveau gouvernement provincial. Parallèlement, Gaston Soumialot, un Kusu originaire du territoire de Kasongo¹¹⁶, mettait, lui, en place à Kindu un nouveau pouvoir civil et une administration d'obédience MNC/L.

Pour tenter de limiter le clivage croissant entre le Maniema et le reste du Kivu, Anicet Kashamura s'employa à faire admettre par l'assemblée provinciale, comme chef du

gouvernement provincial, Adrien Omari, un originaire du Maniema et membre de son aile du CERECA. La tentative de Kashamura visait ainsi à ménager tout le monde. D'un côté les « modérés » du Nord et du Sud-Kivu qui n'avaient plus affaire à un lumumbiste et de l'autre côté les ressortissants du Maniema qui avaient gagné leur pari : celui de rester influents au sein du gouvernement provincial.

Gouvernement Omari (24 février-18 septembre)

Nom et Postnom	Fonction	District d'origine	Territoire d'origine	Appartenance politique
Omari Adrien	Président	Maniema	Kasongo	CERECA
Soumialot Gaston	Justice	Maniema	Kibombo	MNC/L
Kisanga Hilaire	Mines et Terre	Maniema	Pangi	MNC/L
Mushanda Fataki Eboue	Affaires intérieures	Maniema	Kibombo	MNC/L
Kahindo Sylvain	Santé publique	Nord-Kivu	Lubero	-
Cascul Gérard	Affaires sociales	Sud-Kivu	Fizi	MNC/L
Shani Abed	Travaux publics	Nord-Kivu	Walikale	Cerea
Rwiyereka Jean	Finances	Nord-Kivu	Masisi	Cerea
Rwakabuba Cyprien	Enseignement	Nord-Kivu	Rutshuru	Cerea
Boji Dieudonné, puis remplacé par Kabare Albert ¹¹⁷	Affaires économiques	Sud-Kivu	Kabare	ARP-PRC
Paluku Denis	Agriculture	Nord-Kivu	Lubero	-

Cette influence fut grande au sein du gouvernement où le MNC/L et le Cerea se partageaient huit postes ministériels sur onze. Le Maniema et le Nord-Kivu se taillaient la part du lion avec respectivement quatre postes ministériels pour le Maniema et cinq pour le Nord-Kivu.

En dépit de l'importance des partis radicaux au sein du gouvernement provincial, le régime Omari n'était pas sans

¹¹⁷ A. Kabare remplaça en fait D. Boji aux Affaires économiques dès le 27 février après l'arrestation de celui-ci, mais ne fut élu par l'Assemblée que le 4 avril.

opposants. Afin de prévenir toute contestation, le tandem Omari-Soumialot¹¹⁸ suspendit l'assemblée provinciale et procéda à l'arrestation de nombreux dignitaires du camp « modéré » de Bukavu dont le ministre de l'Intérieur Boji et le président de l'assemblée Rukeratabaro. Mais l'opposition contre son régime s'amplifia, surtout à l'extérieur. L'anarchie se mit à régner à Bukavu et s'étendit à partir de février 1961 à toute la province, surtout au Maniema où l'assassinat de Lumumba en janvier 1961 avait exacerbé les esprits. À Bukavu, les empoignades dérapèrent jusqu'à la confrontation ethnique entre les Kusu du Maniema et les Bashi du Sud-Kivu. Ce qui conduisit à la chute du gouvernement d'Adrien Omari, remplacé par celui de Jean Miruho qui attribua cinq postes au Sud-Kivu, cinq postes au Nord-Kivu et deux postes au Maniema.

Cherchant à sauvegarder ses intérêts, le régime gizengiste de Stanleyville rompit avec Omari en autorisant la réouverture de l'assemblée provinciale et le renvoi des ministres du MNC/L responsables des troubles.

b) La revanche des « modérés » : 1961-1964

Deux temps forts marquent cette période : la première concerne la dissidence du Maniema qui devient une province, la seconde est celle de la rébellion au Maniema.

i) Le Maniema à la recherche de son autonomie provinciale

Les requêtes des ressortissants du Maniema en faveur de la création d'une province séparée du Kivu s'étaient déjà manifestées à l'approche de l'indépendance. À Bukavu en effet, après les élections de mai 1960, un député provincial du Maniema, A. Éboué Mushanda, avait demandé à l'assemblée provinciale le détachement du Maniema de la province du Kivu et il alla même jusqu'à une pétition en ce sens. Cette démarche fut également entreprise par des élus nationaux à Léopoldville où la frustration était encore plus grande, du fait qu'aucun ressortissant du Maniema ne faisait partie du gouvernement Lumumba. Les élus menacèrent de former « une province autonome et souveraine au Maniema, avec les ethnies Warega, Bangubangu, Wazura, Bakwange, Wazimba, Wasongola,

¹¹⁸ Leader du MNC/L dans le Maniema, Soumialot était une pièce maîtresse dans la stratégie politique du régime gizengiste de Kisangani et entendait jouer ce rôle dans le gouvernement provincial du Kivu-Maniema.

Wakumu, Wakusu du Kivu¹¹⁹ ». Cette menace se précisa provisoirement lorsque, le 26 juin 1960, les élus provinciaux du Maniema envoyèrent à Patrice Lumumba, formateur du premier gouvernement, un télégramme qui contenait la liste de dix ministres provinciaux sous la présidence de Clément Walubila, pourtant deuxième vice-président de l'assemblée provinciale du Kivu. Cette tentative fit long feu : les agitations qui suivirent la proclamation de l'indépendance ne permirent pas de concrétiser cette aspiration à ce moment.

En août 1961, les parlementaires ressortissants du Maniema à Léopoldville, qui seront relayés par les acteurs locaux, remirent une déclaration à l'Agence congolaise de presse :

« La province du Maniema, tout en respectant le principe de l'unité de la République dans un Congo uni fédéral, ne peut et ne saurait plus être à la remorque d'une autre province. Nous insistons avec la dernière énergie de garder notre autonomie provinciale et prions les instances supérieures de respecter les répartitions proportionnelles s'il s'agit des intérêts inhérents dans ce même Congo uni¹²⁰. »

Il fallut attendre l'éviction du régime Omari pour que les revendications soient entendues. Selon B. Verhaegen, les Kusu entendaient lutter contre leur situation minoritaire dans un ensemble provincial où ils ne possédaient même pas le tiers des forces politiques¹²¹. L'appel des parlementaires de Léopoldville fut relayé par Gaston Soumialot à Kindu¹²². Dans une note du 26 août 1960, il évoquait l'incompatibilité ethnique entre les Shi de Bukavu et les ressortissants du Maniema vivant dans cette ville en rappelant deux graves incidents qui avaient eu lieu à Kadutu en février 1960 et à Nyangezi en juin de la même année. Il évoquait également l'étendue géographique du Maniema et la nécessité de développer les zones rurales pour freiner l'exode vers les villes.

¹¹⁹ « Déclaration de Jules Milambo, député national de Kindu », in VERHAEGEN, B., *op. cit.*, p. 125.

¹²⁰ « Courrier d'Afrique du 9 août 1961 », in VERHAEGEN, B., *op. cit.*, p. 178.

¹²¹ *Ibidem*.

¹²² Celui-ci ayant quitté Bukavu pour Kindu, son fief politique, s'autoproclama président provincial avant même la création de la province. Cf. VERHAEGEN, B., *op. cit.*, p. 182.

Contrairement à ce que les déclarations revendiquant l'autonomie pouvaient laisser croire, le projet de création de la province du Maniema ne faisait pas l'unanimité de tous les acteurs de cette entité. Beaucoup d'acteurs sous l'emprise de leur appartenance ethnique, craignant d'être dominés par les Kusu identifiés comme très entreprenants, exprimèrent leur réticence. Les représentants lega de Bukavu, par exemple, protestèrent, rappelant « la tyrannie et la dictature des Bakusu » ainsi que les risques de « l'esclavage et de la tuerie », allusion à Ngongo Leteta, « lieutenant » des Arabo-Swahilis qui avait razzé plusieurs villages lega pour le compte de Tippto-Tip.

Cette crainte de vivre avec les Kusu réputés dominateurs et condescendants¹²³ avait poussé les Lega de trois territoires — Pangi, Shabunda et Mwenga — à manifester leur appréhension quant à la création d'une province qu'ils partageraient avec les Kusu. Les Lega craignaient de se retrouver minorisés alors qu'ils formaient l'un des grands groupes ethniques du Kivu uni :

« La formation de nouvelles provinces consacrait la rupture de leur unité et cette division les mettait définitivement en minorité, tant dans le Maniema à l'égard des Bakusu qu'au Sud-Kivu à l'égard des Bashi. Cette menace provoqua chez les Warega une prise de conscience de leur identité¹²⁴. »

Dès lors, les Lega formulèrent un projet visant à créer dans le Kivu leur propre province, qui incorporerait des ethnies parentes comme les Bembe du territoire de Fizi, les Zimba du territoire de Kasongo, les Songola du territoire de Kindu, les Komo des territoires de Punia et Lubutu, et les Kano du territoire de Walikale¹²⁵. L'intention était donc de regrouper tous les Lega et les populations apparentées en une seule entité et permettre ainsi de se séparer définitivement des Kusu.

¹²³ Au début des années soixante, les groupes ethniques du Maniema s'accusaient mutuellement. Ainsi, les Kusu-Tetela sont traités de « dominateurs égoïstes », les peuples originaires des territoires de Kasongo et Kabambare passent pour des « pseudo-radicalistes imprudents » ou encore les Lega pour des « réactionnaires ».

¹²⁴ VERHAEGEN, B., *op. cit.*, p. 201.

¹²⁵ *Idem*, p. 202. On voit déjà ici la configuration d'un des pools qui s'affronteront sur le terrain politique au Maniema pendant la récente transition.

Mais les Kusu s'opposèrent à l'éclatement de la nouvelle province du Maniema. Ils objectaient à la séparation du territoire de Pangi de la province du Maniema essentiellement des raisons économiques. Le territoire de Pangi, grâce à son industrie minière¹²⁶, constituait en effet la principale source des richesses du Maniema sans laquelle la province ne pourrait plus compter que sur une production agricole rudimentaire. Par ailleurs, des minorités Kusu avaient créé leur « diaspora » depuis l'époque coloniale dans les centres miniers des territoires de Pangi et de Punia où ils exerçaient d'importantes fonctions administratives.

En dépit des oppositions, la province du Maniema finit par être créée. Le Sénat et la Chambre des représentants approuvèrent le projet de loi présenté par une commission parlementaire. La loi portant création de la province du Maniema fut promulguée le 14 août 1962¹²⁷. Elle comprenait les territoires de Kabambare, Kasongo, Kindu, Lubutu, Punia et Pangi, ainsi que le secteur Itombwe du territoire de Mwenga. Le territoire de Kibombo et les régions de Songye du territoire de Kasongo furent inclus dans la province du Lomami, tandis que le sort des territoires de Fizi et Shabunda devait faire l'objet d'un référendum.

Les structures politiques de la nouvelle province se présentaient comme suit. L'assemblée provinciale comportait 18 députés dont 7 étaient classés « modérés ». Tous étaient des transfuges du MNC/L et du CERE. Quant à la répartition géopolitique, trois groupes s'étaient formés, basant leur cohésion relative sur des affinités régionales :

- les députés lega de Pangi au nombre de trois, auxquels s'est ajouté le député de Lubutu, formant le bloc du nord ;
- le groupe kusu composé de cinq députés de Kindu et de Kibombo, formant le bloc du centre ;
- le groupe le plus robuste, celui du Maniema méridional, comprenant neuf députés de Kasongo et Kabambare.

¹²⁶ Des entreprises minières y étaient installées : la Symétain à Kalima, la Cobelmines à Kampene, Kailo, Kayuyu et Moga.

¹²⁷ Cf. *Moniteur congolais*, n° 23 du 24 septembre 1962.

En élisant un Kusu de Kibombo et un Bangubangu de Kabambare, les territoires de Punia et de Pangi perdirent des sièges à l'assemblée au profit des territoires des élus. Le bloc du nord composé des Lega et Komo était minoritaire. Sur fond de conflit latent entre les Lega et les Kusu, le bloc du sud consolida son assise au sein de l'assemblée.

Cette assemblée fut présidée par Charles Malembe, député de la ville de Kindu du MNC/Lumumba¹²⁸ ; le vice-président était Kalema Lehani, député du territoire de Pangi, chef coutumier coopté sur la liste du Cerea.

Si la composition du gouvernement provincial témoigne d'une suprématie des partis « radicaux », en termes de rapports ethniques les choses apparaissent quelque peu plus complexes. Les ethnies de tendance classée « modérée » ont, en effet, un poids important. Le groupe du centre, composé essentiellement des populations kusu généralement prolumumbistes, ne détient que deux postes, contre quatre pour chacun des « blocs » du nord et du sud. En outre, le gouvernement est présidé par Ignace Kanga, dirigeant notoire du parti le plus honni des nationalistes radicaux, le PNP, et qui fut

un adversaire farouche de Patrice Lumumba à la Table ronde politique de Bruxelles en 1960. I. Kanga est un Lega par son père (sa mère est Kusu), originaire du territoire de Shabunda dans le Sud-Kivu. Deux autres membres du gouvernement sont aussi des « étrangers » à la province : le ministre des Finances est du Kasai, celui de la Justice, de Fizi dans le Sud-Kivu.

La nomination à la vice-présidence du gouvernement de Gabriel Lassiry, un Songye du territoire de Kasongo, classé parmi les « radicaux » était appelée à faire contrepoids à celle d'Ignace Kanga.

La mise en place du pouvoir politique dans la nouvelle province se caractérise donc par des concessions et des compromis de la part des « radicaux » comme des « modérés ».

Pour calmer les appréhensions des Lega, les Kusu de l'assemblée provinciale acceptèrent même d'établir le chef-lieu de la province à Kalima, en territoire de Pangi.

Tout ce jeu d'équilibre ne suffit cependant pas à apaiser les Lega qui étaient déterminés à promouvoir leur unité dans le cadre d'une entité unique et exclusive

Composition du premier gouvernement provincial du Maniema

Nom	Fonction	Bloc	Parti politique	Territoire et origine ethnique	
				Territoire	Ethnie
I. Kanga	Président	N	PNP	Shabunda	Lega
G. Lassiry	Vice-président et ministre des Affaires intérieures	S	MNC/L	Kasongo*	Songye
H. Kisanga	Mines, terres et classes moyennes	N	MNC/L	Pangi	Lega
E. Mwania	Travaux publics	N	MNC/L	Pangi	Lega
P. Mussa	Affaires économiques et Plan	S	Cerea	Kabambare	Bangubangu
A. Salumu	Finances	C	MNC/L	Lubefu (Sankuru), né à Kibombo et marié à une Lega	Tetela
F. Bulaimu	Affaires sociales, Jeunesse et Sports	S	MNC/L	Kasongo	Zimba
R. Sadiki	Justice et Affaires interprovinciales	S	Individuel	Fizi	Bembe
L. Bindimondo	Enseignement	N	Individuel	Punia	Komo
L. Manga	Agriculture et Vétérinaire	C	MNC/L	Kibombo	Kusu

Source : VERHAEGEN, B., *op. cit.*, p. 207. Mais ce tableau est légèrement modifié afin d'y inclure les éléments qui y manquaient. Abréviation des Blocs : S=Sud ; N=Nord ; C=Centre.

* dans le tableau, Benoît Verhaegen le localise dans le territoire de Kindu. Mais il s'agit d'un Songye originaire de Samba (secteur arabisé - Basonge) dans le territoire de Kasongo.

¹²⁸ Originaire de Kibombo, Kusu du clan Aluba.

et à se séparer ainsi des Kusu. La conflictualité entre ces deux peuples menaçait le Maniema d'implosion. Or des tendances centrifuges allaient se manifester aussi au sein des autres groupes ethniques.

Les Komo des territoires de Lubutu et Punia revendiquaient pour eux la création du district de la Lowa. Le territoire de Kasongo était menacé d'émiettement étant donné que les Zimba du territoire de Kasongo réclamaient leur propre territoire avec comme chef-lieu Kipaka-Lutchi, tandis que les Songye de Samba demandaient à être rattachés au district de Lomami dans le Kasai-Oriental.

De graves incidents se produisirent dans plusieurs endroits et firent craindre une guerre civile. À Pangi, par exemple, le président provincial Hilaire Kisanga en tournée dans ce territoire au mois de juillet 1963 tomba dans une embuscade tendue par des opposants lega conduits par Baudouin Nzogu¹²⁹ et J. B. Benatali. Il fut molesté et l'une de ses femmes fut violée. La répression qui suivit fit craindre une escalade dangereuse. Pendant ce temps, un commandant local de l'ANC refusait de reconnaître l'autorité du gouvernement provincial sur le territoire de Kasongo.

Toute cette confusion amena le gouvernement central, avec l'appui des « modérés » du Maniema, à proclamer l'état d'exception dans la province, de septembre 1963 à juillet 1964. Le règne de Kisanga avait permis aux « nationalistes » de renforcer leur position politique. Le commissaire général extraordinaire Gaston Mavuzi était assisté de deux adjoints, Thembela et Akondji ; tous trois arrivèrent de Léopoldville à Kindu le 27 septembre 1963. Les premières décisions prises furent la fin des activités politiques des membres du gouvernement et de l'assemblée ainsi que l'interdiction d'accès au Maniema à certaines personnes, dont la plupart (Soumialot, Okenghe, Malembe, Lassiry, etc.) appartenaient au camp nationaliste.

À noter qu'en février 1963, le Parti démocrate congolais (PDC), le parti du nouveau Premier ministre, Cyrille Adoula, s'implanta au Maniema dans les milieux des composantes « modérées » (dont les chefs coutumiers), ce qui contribua à réduire l'importance du MNC/L.

Suite à la dégradation continue de la situation sur le terrain, même le camp des modérés (Kanga, Kitukutuku, Tshomba Fariala, Benathar, Nzogu, ...) exigea la mise en place d'un gouvernement provincial sous sa direction.

¹²⁹ Son père Nzogu Mwami sera tué par les rebelles Simba en 1964.

Sans aucun appui local, le régime d'exception se termina *de facto* en juin 1964¹³⁰. L'assemblée provinciale fut convoquée le 15 juin 1964 à Kasongo. Après une semaine des travaux, elle procéda à l'élection d'un nouveau président provincial. Quatre candidats se présentèrent : Joseph Tshomba Fariala, I. Kanga, Lassiry et Omari. Tshomba¹³¹, rentré de Bruxelles où il était secrétaire à l'ambassade du Congo, fut élu ; son gouvernement d'une dizaine de membres comptait plusieurs modérés.

Le gouvernement Tshomba ne dura qu'un mois, de juin à juillet 1964. Il fut chassé par les rebelles. Pour l'opinion locale, le régime d'exception était une occupation du Maniema par les « gens venus d'ailleurs », le gouvernement Tshomba n'ayant pas eu le temps nécessaire de l'adhésion populaire. Confronté à une opinion populaire largement meurtrie et à des exclusions ethniques de plus en plus prononcées, ne disposant pas des moyens financiers suffisants et d'une force de sécurité composée d'une compagnie de gendarmes et de quelques dizaines de policiers, le gouvernement Tshomba affaibli en son sein (certains de ses membres soutenaient ouvertement la rébellion qui avait déjà envahi certains coins du Sud-Kivu) ne pouvait pas faire grand-chose pour arranger rapidement la situation. Les soldats seront démoralisés davantage par les témoignages de leurs collègues fuyant Albertville et arrivant en débandade à Kindu, décrivant les Simba comme « des hommes de petite taille, ayant de grosses têtes et qui ne meurent pas ». Cette insécurité et cette situation de chaos expliquent les résultats du référendum constitutionnel organisé en ce mois de juillet

¹³⁰ Officiellement, le régime d'exception prit fin avec la loi de suspension de septembre 1964. À ce moment, le Maniema était entièrement sous le contrôle de la rébellion.

¹³¹ Tshomba Fariala Joseph est né à Kibombo-Rive, mais d'un père originaire de l'ethnie Bangubangu Bahombo. Après ses études en Belgique, il devient instituteur puis employé de bureau. Avant 1960, il est membre permanent de la chefferie Baleka-Bakumu dans le territoire de Punia. Il est ensuite membre du conseil de territoire de Punia, puis membre du conseil économique du Kivu-Maniema. Il participe à la Table ronde politique de Bruxelles (janvier-février 1960) comme membre suppléant, devient successivement membre du collège exécutif, ministre provincial des affaires économiques et vice-président provincial. En 1961, il est membre de la conférence des leaders politiques à Madagascar et, dès lors, commence sa carrière diplomatique. Il est affecté à la CEE (1961-1962), puis à l'ambassade du Congo en Belgique (1962-1964).

1964 où le Maniema obtint le pourcentage le plus faible de « oui » de tout le pays, avec 57,1 %. Kindu vota « non » à 77,87 %, de même que Kibombo, avec 85,95 % de « non ».

Ne pouvant compter ni sur la population ni sur l'armée, le gouvernement Tshomba créa à Kindu, le 14 juillet 1964 une milice d'autodéfense nommée « Défense légitime du Maniema » (DELMA). En gros, la DELMA était organisée pour défendre Kindu, espérant par là conserver le siège du pouvoir gouvernemental et en faire un îlot de protection ; elle était composée des gendarmes et policiers restés dans la ville et de la jeuneuse lega commandée par Benathar. Mais le 15 juillet déjà, les Simba s'emparèrent de Kasongo situé à 270 km de Kindu. Très rapidement, la DELMA fut totalement décapitée, Benathar étant tué à Kipaka le 17 juillet par les Simba qui avançaient vers Kindu.

ii) La rébellion des Simba de 1964

La rébellion des Simba au Maniema a été largement étudiée par Benoît Verhaegen¹³². Il suffit dès lors de mentionner que le phénomène des rébellions, aux allures de jacqueries, a commencé au Kwilu avec Pierre Mulele en 1963, puis s'est développé à l'est du Congo dans la plaine de la Ruzizi avec Gaston Soumialot avant d'atteindre le Maniema en 1964. Alors qu'au Kwilu cette rébellion s'est appelée mulélisme, au Maniema les rebelles vont porter le nom de Simba. Malgré leur rapprochement dans le temps et leurs pratiques idéologiques, les deux rébellions n'auraient pas eu de contacts entre elles.

Si la rébellion s'est développée à l'est, son origine politique est la création à Brazzaville du CNL — Conseil national de libération — après la fermeture du Parlement national par le président Kasa-Vubu. L'idéologie de base de ce courant (CNL) s'inscrivait dans la philosophie nationaliste lumumbiste qui considérait que l'indépendance du Congo était menacée par les intérêts étrangers considérés comme supports du néocolonialisme.

Un groupe d'envoyés du CNL à l'est, sous la direction de G. Soumialot — originaire du Maniema —, ouvrit un

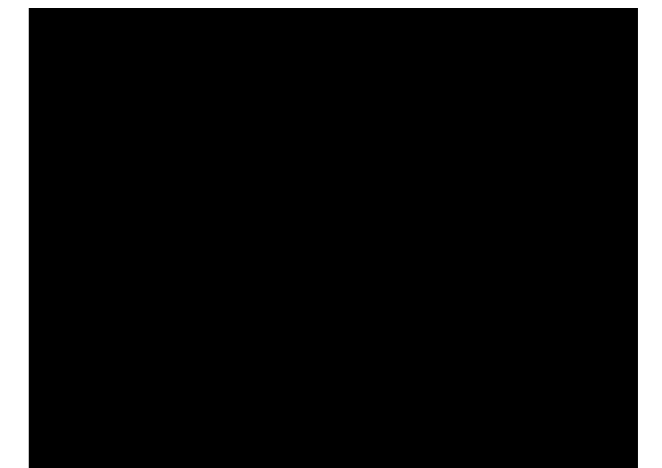
¹³² Ouvrage de B. Verhaegen a été réalisé quelques temps seulement après la rébellion et certains aspects n'y ont pas été traités. C'est le cas de la défense de la ville de Kindu. Cf. KABEMBA ASSAN. *Kindu et la rébellion. Essai d'étude des événements politiques (1960-1964)*, Mémoire de licence, ISP-Bukavu, 1975-1976.

front à Bujumbura, front qui déclenchera dès février 1964 l'insurrection suivant trois axes :

- dans la plaine de la Ruzizi, avec le chef Marandura et Louis Bidalira, deux leaders ethniques des Fulero et des Vira ;
- en direction de Kalemie avec Laurent Kabila, natif du Nord-Katanga ;
- en direction du Maniema avec Gaston Soumialot et Nicolas Olenga¹³³.

La rébellion des Simba atteignit le Maniema en juillet 1964 par le sud (selon la progression Fizi-Kabambare-Kasongo-Kindu). La position stratégique de Kindu va donner à cette insurrection une dimension assez importante, car cette ville est un carrefour ouvrant vers Kisangani au nord, vers le Kasai à l'ouest et vers le Katanga au sud. La prise de Kindu allait permettre à la rébellion des Simba de conquérir la Province-Orientale et le Kasai.

L'occupation du Maniema par les Simba avait été organisée par Gaston Soumialot qui signa à Fizi, le 10 juin 1964, un ordre de mission désignant Nicolas Olenga et Victor Tshombaz pour conduire deux colonnes séparément afin d'investir Kasongo. La colonne de Tshombaz devait atteindre Kasongo en passant par Lulimba, Kabambare,



De gauche à droite : Sébastien Ramazani, Gaston Soumialot et Focas. (Photo, prise près d'Uvira en 1964). Archives Jules Gérard-Libois, CP.2007.1.502). (coll. MRAC Tervuren)

¹³³ En effet, les leaders étaient généralement originaires des zones où ils implantèrent la rébellion. Soumialot, qui a conduit la rébellion Simba au Maniema, était originaire de cette province. Son chef des armées — le général Nicolas Olenga — était un Otetela du Sankuru. Il en a profité pour étendre cette rébellion dans sa région natale.

Kibangula et Lupaya. Celle d'Olonga visant aussi Kasongo passait par Namoya et Wamaza. La jonction de ces deux colonnes à Kasongo était prévue à la mi-juillet 1964.

Lulimba fut le premier centre du Maniema à être pris par les rebelles, suivi de Kabambare le 1^{er} juillet, Kibangula le 7 juillet, Lupaya le 13 juillet et Kasongo le 15 juillet. La colonne d'Olonga n'atteignit Kasongo que le 18 juillet, soit trois jours après celle de Tshombaz. À cette étape de Kasongo, les rebelles avaient réussi à recueillir des armes auprès des soldats de l'ANC vaincus ou en fuite, mais, déjà aussi, de nombreux nouveaux petits chefs commencèrent à s'afficher : Justin Juma (un Zura), Charles Bintu, Paul Kabasele (un Luba du Kasai), Yuma Garama, ... Ainsi des conflits entre les chefs rebelles commencèrent : Tshombaz et Olonga, par exemple, se disputaient le leadership du commandement militaire. Pour n'avoir pas été le premier à prendre Kasongo, Olonga s'adjoindra de son côté Kifakio et les éléments qui progressaient vers Kindu.

Kipaka est pris le 17 juillet (sous le commandement de Paul Kabasele) et Kindu rive droite le 21, puis la rive gauche le 22. C'est le 21 juillet que le président provincial Joseph Tshomba Fariala partit pour Léopoldville en prenant le dernier avion qui partait de Kindu. Jusqu'à l'arrivée d'Olonga, le 24 juillet, aucune organisation politique ou militaire ne sera mise en place. Kalima est pris le 26 juillet, Kailo et Moga le 27, Lokandu le 29 juillet, Lubutu le 31 juillet et Punia le 1^{er} août 1964.

L'itinéraire suivi pour la prise de Kindu était Kasongo-Mobanga, Sengamali-Amba-Kipaka-Kisandji-Mwanga-Kunda-Kaparangao-Lumuna-Kayuyu-Samuéli-Mabikwa-Kindu. Les huit villages après Kasongo sont habités par les Zimba. Les communautés qui fournirent beaucoup de Simba au Maniema furent surtout celles du sud et du sud-est : les Zimba, Kwange, Bangubangu et Buyu ; puis suivirent les Lega, Komo et Kusu-Tetela. À noter que ces derniers (Kusu-Tetela) furent surtout des officiers.

L'insurrection Simba eut pour conséquence le massacre de l'élite locale (aussi bien lettrée que traditionnelle)¹³⁴. Avant l'occupation de Kindu, une liste de 83 personnes à exécuter était déjà établie. Cette liste comprenait essentiellement des chefs coutumiers, hauts fonctionnaires de l'administration et des entreprises, politiciens du PDC, PNP et MSM. Parmi les noms cités figuraient :

¹³⁴ Sur la question du nombre de tués et de l'ampleur des massacres, lire KABEMBA, ASSAN, *op. cit.*, pp. 200-2005.

Unga Georges (comptable, membre du Mousona), Saidi Gaston (employé CFL, membre du Mousona), Makanga Joseph, Kingombe Benoît, Kasongo Stéphane et Tshomba Fariala Joseph. À noter que les listes des personnes à exécuter sur lesquelles se trouvaient les noms de presque toutes les autorités des centres étaient dressées par les politiciens « nationalistes » locaux avec l'aide des Simba qui s'infiltraient dans les milieux avant leur occupation.

Malembe Charles (Kusu de Kibombo), qui devint le chef du gouvernement provincial rebelle du Maniema, est un ancien élève de l'école moyenne des pères du Saint-Esprit de Kindu. Il passa pour un intellectuel modèle allié à la masse, que Verhaegen appelle la « contre-élite »¹³⁵. Vice-président puis président du MNC/L à Kindu, il présida le congrès du MNC/L d'août 1963. Au cours de ce congrès, il parvint à réaliser le consensus des nationalistes en faveur de Christophe Gbenye contre Lassiry, Joseph Kasongo et Antoine Kiwewa. Dès l'occupation de Kindu par les Simba, il fut nommé chef du gouvernement provincial par Nicolas Olonga. Il garda son poste jusqu'à la fin de la rébellion.

La consultation des archives de Benoît Verhaegen¹³⁶ nous a permis de reconstituer, par territoire, la liste de quelques-unes des victimes.

Dans le territoire de Lubutu : Nyongombesa Mathias (chef de secteur Bitule), Embaleke Kisangula (chef de secteur Obokote), Issa Camille (chef de secteur - retraité/Obokote), Okingi Bruno et Bambisa Laurent (conseillers du collège permanent/Obokote), Tumbuwazi Njiabi (conseiller du collège permanent/Bitule), Mukaba Ernest (chef de poste de Lubutu), Bolikite Louis (percepteur des Postes à Lubutu), Musongela Jean (chef de groupement Babongele/Obokote), Mwakambaya Patrice (comptable du territoire), Utangani Corneille (administrateur territorial assistant principal), Munyororo Vincent (prêtre catholique),

Dans le territoire de Punia : Kisanga Félix (inspecteur provincial de la police nationale du Maniema), Tumbu Jules (commissaire de police), Mefulu Évariste (agent de la firme Houdmont à Yumbi), Tuka Benjamin (percepteur des Postes à Yumbi), Mathonabo André

¹³⁵ Pour mieux comprendre la notion de « contre-élite », il faut revenir à celle d'évolué en usage pendant la période coloniale, cette élite qui voulut se séparer des indigènes (la masse) afin de s'approcher des Blancs.

¹³⁶ Fonds d'archives Benoît Verhaegen, Section d'Histoire du Temps présent du Musée royal de l'Afrique centrale.

(chef de poste d'État à Yumbi), Kipange Rémy (agent d'État à Yumbi).

Dans le territoire de Pangi : Kibalimba (administrateur de territoire), Kangela Benemazi (chef de groupement Nsange), Kilumbu Mukulumanya (chef de la chefferie Babene), Nzogu (chef de clan Nzogu/groupement Nsange), Kibonge André (chef de groupement Nangi), Munyangi Florent (directeur administratif de la société Symétain à Kalima), Mbangombango Pascal (agent-cadre à la direction des mines de la Symétain), Kambobo Gaston (chef de camp d'exploitation de la Symétain), Mbula Pierre (homme d'affaires à Kalima, chef de centre de Kakutya), Kanyonga Bernard (chef de camp d'exploitation à la Symétain), Mwami Mobile (chef de clan Yambio/groupement Nsange), Lukundji Albert (chef de poste d'encadrement administratif à Kinkungwa), Mbula François (infirmier à l'hôpital de la société Cobelmines à Moga), Muligi Léopold (ingénieur divisionnaire de la Symétain à Mesaraba), Mwami Kyamikyenga (chef du groupement Liuba), Mwami Kyabangwa (chef de groupement Meya), Mwami Binumbi (chef du village Binumbi), Paquet Jean (chef mécanicien à la Symétain-Kalima),

À Kindu et dans le territoire de Kailo : Kingombe Bernard (chef du CEC/Mikelenge), Kingombe Benoît (Kusu, chef du CEC/Kindu de 1946 jusqu'à l'indépendance), Unga Georges (Kusu de Kibombo, membre du MSM, directeur d'imprimerie), Kasongo Stéphane (Lega de Shabunda, ancien AT et même CDD, membre du PDC), Makunga Joseph (membre du MSM, directeur de l'Interfina à Kindu), Shabani Riba-Riba (chef du centre extracoutumier de Kindu), Luhale Louis (agent de police), Lupungu Victor (tué suite à une confusion de nom avec Opango Victor qui fut commissaire de police principale à Kindu), Feruzi François (administrateur du centre, il fut tué avec sa mère qui insulta les Simba), Lusolo Jean-Chrysostome (enseignant d'école primaire), Tobi (sous-commissaire de police), Kayumba Barthélémy (président provincial du parti PDC), Omana Jean (directeur provincial des Travaux publics), Kizozo (administrateur du territoire de Kindu), Benathar Bitingo Jérôme (ministre provincial de l'Intérieur), Cordier M. (commerçant belge), Kawende Pierre (directeur administratif de Cobelmines à Kailo), Mayala André (agent de district), Yenga Pascal (secrétaire général adjoint de la province du Maniema), Riba Riba (chef coutumier de Lokandu), Yungi Lufungula

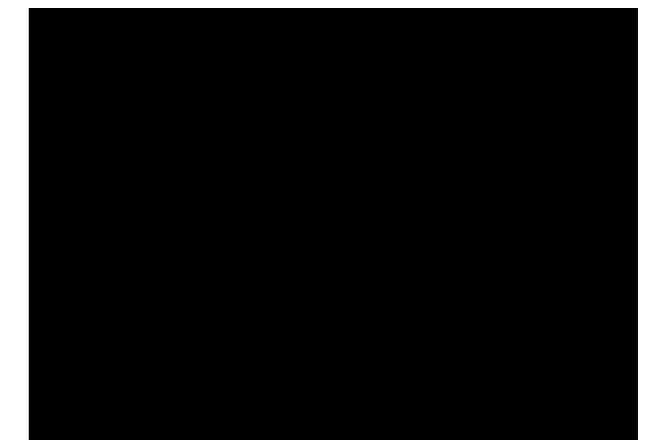
Ambroise (chef coutumier des Bangengele), Byamungu Dieudonné (Bembe, tué en lieu et place de son grand frère qui fut commissaire de police). Quatre Européens furent tués : Lucien Van Damme (frère mariste, enseignant au collège Saint-Esprit), Cordier (entrepreneur) et ses deux fils.

Dans le territoire de Kasongo : Yengayenga Kingombe (chef de secteur Maringa), Sabiti Kinumbi Alexis (cadre du parti PDC), Silamu Maose (conseiller à la Coopérative de Lupaya), Kipaka Pierre (membre du PNP), Tubamba Édouard (vice-président du PNP à Mwanga), Katemo Kwanga (chef de groupement), Selemani Joseph (chef de poste d'encadrement administratif), Salumu Lambalamba (chef de secteur Mamba-Kasenga), Kawaya Mafulu (chef de secteur Basonge II), Kalena Assani (chef Wazura), Kapepa Revocate (un Zimba, chef de la chefferie Maringa, membre Mousona puis PNP), Kianga Yanga (chef de Twite), Lupaya Omari (chef coutumier), Kimenya Damien (administrateur de Kingombe). À noter le massacre de la famille de Kapepa Revocate ainsi que de plusieurs villageois à Kaparangao.

Dans le territoire de Kibombo : Mulamba Lowa (chef de la chefferie Aluba, déjà démis de ses fonctions en novembre 1960), etc.

Cette liste, pourtant non exhaustive, témoigne de l'étendue des massacres qui se produisirent dans le Maniema. Quelle explication avancer à ce drame ?

Si cette province ne fut pas à l'origine de la rébellion, ses principaux chefs (G. Soumialot ou N. Olonga) en étaient toutefois originaires ou y avaient vécu. Faut-il y voir la raison essentielle de ces massacres ?



Gaston Soumialot et le président Mao Tse Toung en Chine (1965). Archives Jules Gérard-Libois, CP.2007.1.503. (coll. MRAC Tervuren) © Europe Reg. Bureau of Xinhua New Agency.

Sur la liste des tués à Kindu donnée par B. Verhaegen dans son ouvrage, on trouve 16 fonctionnaires : 4 Lega, 4 Kusu, 4 Ngengele, 2 Zura, 1 Zimba et 1 Tetela¹³⁷. Vouloir expliquer les tueries uniquement par des querelles postcoloniales de leadership ou par les oppositions ethniques mentionnées ci-dessus semble toutefois un peu court.

Il faut noter qu'à l'intérieur de la rébellion, des dissensions furent nombreuses. Les chefs eux-mêmes se divisèrent en deux camps : d'une part, celui des nationalistes « modérés », à la tête desquels se trouvaient Olena et Malembe et, d'autre part, celui des partisans d'une révolution populaire dominée par V. Tshombaz et Kifakio. Kifakio, qui s'adonna à une grande campagne d'exécution de tous les « PNP » à Stanleyville sera tué par Olena¹³⁸ ; Tshombaz sera arrêté un moment à cause de ses excès.

Plus d'un témoin lie aussi les massacres à l'ampleur que prit le mouvement rebelle à l'étape du Maniema. La rébellion y connut de nombreux débordements qui firent que les chefs d'en haut en perdirent en partie le contrôle. Dans les bandes des milices Simba, il n'y eut pas réellement de fusion des éléments recrutés, mais plutôt une juxtaposition des groupes quelque peu tribalisés. Souvent, l'armée Simba dite « APL » (Armée populaire de libération) apparut comme un groupe d'hommes d'un même village qui reconnaissaient l'un d'eux comme chef.

Ces tueries furent, en partie, le fait d'acteurs locaux ayant intégré la rébellion et à qui celle-ci apparut comme une opportunité de régler leurs comptes. Certains de ces acteurs organisèrent, en effet, des bandes (chacun dans la région qu'il connaissait le mieux) et rendirent une justice motivée généralement par des raisons individuelles ou locales qui n'étaient pas toujours conformes à l'idéologie de la rébellion. Le frère Lucien Van Damme fut tué à Kindu par un de ses anciens élèves renvoyés du collège à cause d'un échec en science, cours qu'il enseignait ; deux autres frères furent battus par les Simba. Le chef Salumu Lambalamba du secteur Mamba-Kasenga, qui, en novembre 1960, avait connu l'opposition d'une minorité à l'intérieur de son secteur, organisa la résistance contre l'arrivée des Simba à Kasongo. Il s'enfuit avec sa famille deux jours avant l'arrivée des rebelles et fut tué à la fin juillet 1964 avec son frère Rajabu — qui avait déjà été battu

¹³⁷ VERHAEGEN, B., *op. cit.*, p. 603.

¹³⁸ Divers témoignages affirment que N. Olena avait exécuté des Simba qui tuaient sans raison, notamment Mao Tewa Jean-Marie.

et éborgné par Milambo en 1961 — après 8 jours passés en forêt. Quant à Mwananteba Mutambala Santos (chef coutumier des Zura), il fut tué parce qu'il était le frère aîné du sénateur Mwananteba Bonaventure et du ministre D. Kitukutuku¹³⁹.

Les raisons ethniques elles-mêmes furent débordées. Ainsi, le Mwami Nzogu tué par les rebelles était le père de Baudouin Nzogu, un politicien du Maniema et un membre du parti PDC opposé au gouvernement Kisanga et au MNC/L en août 1963.

Parfois, ce fut pour des raisons stratégiques, et non par conviction, que certains rejoignirent la rébellion. Ainsi Mwana Ponda Omar, chef coutumier bangubangu de Wamaza. Il devint rebelle par peur d'être tué par ceux-ci et parce qu'il voulait défendre sa population contre les Bembe originaires du Sud-Kivu qui furent les premiers à intégrer le mouvement.

Il a paru important d'identifier les acteurs directs de ces tueries, afin d'arriver à cerner les raisons qui provoquent ces massacres. En consultant les archives et les enquêtes, en partie inédites, de Benoît Verhaegen¹⁴⁰, nous avons pu identifier un certain nombre de chefs et/ou acteurs locaux de la rébellion au Maniema.

Malembe Charles fut le chef du gouvernement provincial rebelle du Maniema, du 24 juillet jusqu'au mois de novembre 1964. Tshombaz Victor (un Songye du territoire de Kasongo) fut ministre de la Justice et de la Fonction publique dans le gouvernement Malembe et devint dirigeant politique d'un camp rebelle dénommé « Yougoslavie » à 75 km de Kisangani, en décembre 1966. Amisi Prosper Kwange, après avoir été vice-président du gouvernement Joseph Tshomba Fariala en juin 1964, devint ministre des Mines, Terre et Énergie dans le gouvernement Malembe ; il serait devenu major dans l'armée rebelle en octobre et aurait été exécuté à Léopoldville en fin 1964.

Joseph Kalisibe (un Kusu) fut contremaître à la COBELMIN à Kampene. Devenu membre du bureau politique du MNC/L, il fut nommé chef du CEC à Kindu. Il devint premier bourgmestre de Kindu en juillet 1964 et membre du Conseil des sages.

¹³⁹ Kitukutuku Mwananteba Daniel est élu député provincial CEREÀ du territoire de Kasongo en 1960 puis ministre des Télécommunications et des Postes du gouvernement de la province du Kivu. Il est déporté à Stanleyville le 25 décembre 1960, devient ministre des Affaires sociales du Kivu (1961-1962).

¹⁴⁰ Fonds d'archives Benoît Verhaegen déjà cités.

Tshombaz Victor (originaire de Kasongo) est accusé d'avoir organisé des tueries à Biunkutu pour venger les crimes commis quelque temps auparavant par la jeunesse lega du PDC. On lui impute d'autres tueries, notamment à Kibombo et à Kindu.

Tshomba Michel Roger, un Songye, chef de la sûreté Simba à Kindu, fut arrêté et exécuté par Kingombe Benoît.

Parmi les acteurs locaux chefs de bandes réputés pour leur cruauté, on a pu identifier :

Milambo Raphael (*alias* Buisseret), un Zimba de Mingana. Exclu de l'école des moniteurs (Institut Saint-Henri) de Kasongo en dernière année, il devint secrétaire d'A. Kashamura à Bukavu. Il se vengea contre les missionnaires en 1961 en les humiliant publiquement. Commissaire de district à Kindu en 1962, il devint chef rebelle à Kasongo où il organisa les jeunesses. Il fut chargé des exécutions à Kindu (1964), devint colonel de l'Armée populaire de libération début 1965 et se trouva affecté à l'état-major de la zone II en 1966.

Kilumbu Paul, un Lega du territoire de Pangé. D'abord conseiller provincial CEREÀ/Kashamura, il devint président en 1960 dans le territoire de Pangé. Il fut 1^{er} vice-président provincial du MNC/L à Kindu (1964). Il participa activement à la rébellion à Kindu et fit tuer plusieurs personnes dans la région de Moyo parmi les familles de ses anciens adversaires politiques, dont le chef Kilumbu Mukulumanya (N.B : son père, chef coutumier, était hostile au MNC/L et à la rébellion).

Mugomba, un Zura du territoire de Kasongo, fut chauffeur des Travaux publics à Kindu puis important chef rebelle de Kasongo reconnu pour sa dureté.

Mwana Kalanga, le rival traditionnel de Salumu Lambalamba, choisit en 1959 le camp nationaliste et le MNC/L. En juillet 1964, il revint à Kasongo où il poursuivit ses rivaux du clan adverse.

Makuburi Ernest, un Zimba, dirigea un maquis rebelle jusqu'en mars 1967 dans la région Matala des Bakwange. Il se rendra à l'ANC et avouera 35 meurtres.

Nassor, un major rebelle d'origine kasenga ou nonda (où il aurait vécu), grand frère d'un autre chef rebelle, Bwana Tchui. Il sera exécuté par l'ANC en 1966 à Kasongo.

Ngoma, un chef d'un clan important de la chefferie Wakabango. Soumis au chef Muligi qu'il jugeait moins digne que lui de remplir cette fonction, il rejoignit la rébellion.

Nguba Théodore, un Zimba (cheffrie Maringa) ; il fut chef de secteur (18 février 1961 au 13 mars 1962). Il devint

major dans la rébellion à Kasongo à partir du 19 juillet 1964. Il sera tué dans l'opération sur Bukavu.

Garama Yuma, « un Muzaila » c'est-à-dire « étranger d'origine incertaine », né à Tongoni (Kasongo-Rive) en 1914. Machiniste de locomotive, il devint conseiller à la chefferie, notable et juge au tribunal coutumier. Il devint ensuite chef du CEC de Kasongo (1961-1962), et ambitionna d'être gérant de la coopérative du Maniema. Ce qui le poussa à se rendre à Bukavu en 1961 pour y chercher l'appui de Kashamura et Omari. Il accueillit les Simba à Kasongo, fut nommé chef du centre de Kasongo par Victor Tshombaz. Musulman, il organisa la répression contre les catholiques et les PNP.

Pene Mayenge, chef coutumier des Zula, s'opposa au rattachement des Zula à la province du Lomami. Il devint pro-rebelle et aurait été responsable de plusieurs exécutions.

Mwali Albert, un Lega du territoire de Pangé. Fils d'un chef coutumier, adversaire de Pene Misenga, qui se révolta contre l'administration coloniale et fut relégué avec son fils Mwali à Kabambare d'où il rentra en 1958. Mwali participa à la rébellion, alors que son père la désapprouvait.

Mutubule Michel René (un Kwange du territoire de Kasongo), était major dans l'Armée populaire de libération au moment de la prise de Kindu le 22 juillet 1964. Il tua le commissaire de police Raymond Masudi (un Kwange du territoire de Kasongo) afin de prouver sa loyauté à la rébellion.

Chef Lusumba, Lega de Pangé, chef de groupement de Banya-Misisi, dont le village Lusumba est situé à 11 km de Pangé ; rendu célèbre par l'assassinat de son collègue Kibonge Lukusa André, chef de groupement voisin de Nangi. Co-auteurs de cet assassinat : le major Kilumbu Paul et le chef rebelle Simba Kalulumya Stéphane. Capturé par les forces d'autodéfense civile, Lusumba sera assassiné vers fin 1965.

Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité et ne comporte pas nécessairement de jugement de culpabilité. Elle vise avant tout à fournir une piste de recherche qui permette de comprendre le mieux possible le caractère à la fois historique et conjoncturel, déstructuré et fluide de la réalité politique congolaise.

Le Maniema vécut sous l'occupation Simba jusque début novembre 1964. Sa libération a été menée par 150 soldats européens et 500 soldats congolais renforcés par un peloton de 120 Sud-Africains et Rhodésiens, en plus d'un

peloton formé par les ex-gendarmes katangais composés en gros des éléments de l'ethnie hembra. Samba est pris le 1^{er} novembre et Kibombo le 3 novembre. Kindu vécut sous l'occupation rebelle du 21 juillet au 5 novembre 1964.

À la reprise du Maniema, les soldats de l'ANC firent le nettoyage car, disait-on : « ... la rébellion ici a profondément atteint la masse, il ne faut pas se faire aucune illusion. Ils sont muléistes à quatre-vingts pour cent¹⁴¹ ». Le commissaire principal de la police Opango Victor engagea une poursuite brutale des ex Simba et/ou leurs collaborateurs réels ou supposés, qu'il extermina en nombre durant près de cinq mois après la fin de la rébellion. Il s'était choisi comme lieu d'exécution les berges du Lualaba, à l'abattoir de l'Elakat. Un autre chef militaire réputé cruel fut Kabengwa Bénezeti, un Zimba du secteur Wazimba wa Mulu. Il fut enseignant, puis cantinier dans le privé et enfin soldat de l'ANC où il obtint le grade de major à Bukavu et commanda le 3^e groupement militaire. Il réussit à repousser les assauts des rebelles sur Bukavu, ce qui amena ceux-ci à tuer plusieurs membres de sa famille au Maniema. Il participa à la reconquête du Maniema par l'ANC et trouva à son tour l'occasion de massacrer plusieurs personnes et alliés supposés de la rébellion.

La fin de la rébellion des Simba révèle aussi des résistances internes au Maniema. En exemple, citons le cas du chef de groupement Banya-Nkuku en territoire de Pangi, Kisanga Katembo Laiti, caché par sa population dans la forêt afin d'échapper à la mort. Quelques semaines après, le mythe d'invulnérabilité et d'invincibilité des Simba commençait à tomber. Ce mythe reçut un coup dur avec la mort du colonel Nguba Théodore (de l'ethnie Zimba), dans une expédition que celui-ci organisa pour investir Bukavu. Certains rescapés de cette expédition furent capturés et tués dans le Bushi et le Bulega. C'est alors que le chef Kisanga organisa une force d'autodéfense regroupant des jeunes de son groupement et des autres contrées venus chercher refuge dans son maquis. Il surnomma ces jeunes gens « *Ntumba* » (phacochères) et les plaça sous la conduite de son lieutenant Kabamba du village Lukingama en secteur Beia. Il réussit ainsi à libérer son groupement et celui de Nangi voisin de l'occupation des Simba. Le chef de secteur Omari Pene-Misenga et le ministre de l'Intérieur du gouvernement provincial du Maniema, Feruzi Frédéric

¹⁴¹ GERARD-LIBOIS, J. et VERHAEGEN, B., *Congo 1964*, Bruxelles, Crisp, 1965, p. 374.



En costume noir, Kisanga Katembo Laiti, au centre Omari Pene-Misenga, chef de secteur Beia et à droite Feruzi Frederic, ministre provincial de l'Intérieur. Photo d'archives de l'équipe des auteurs.

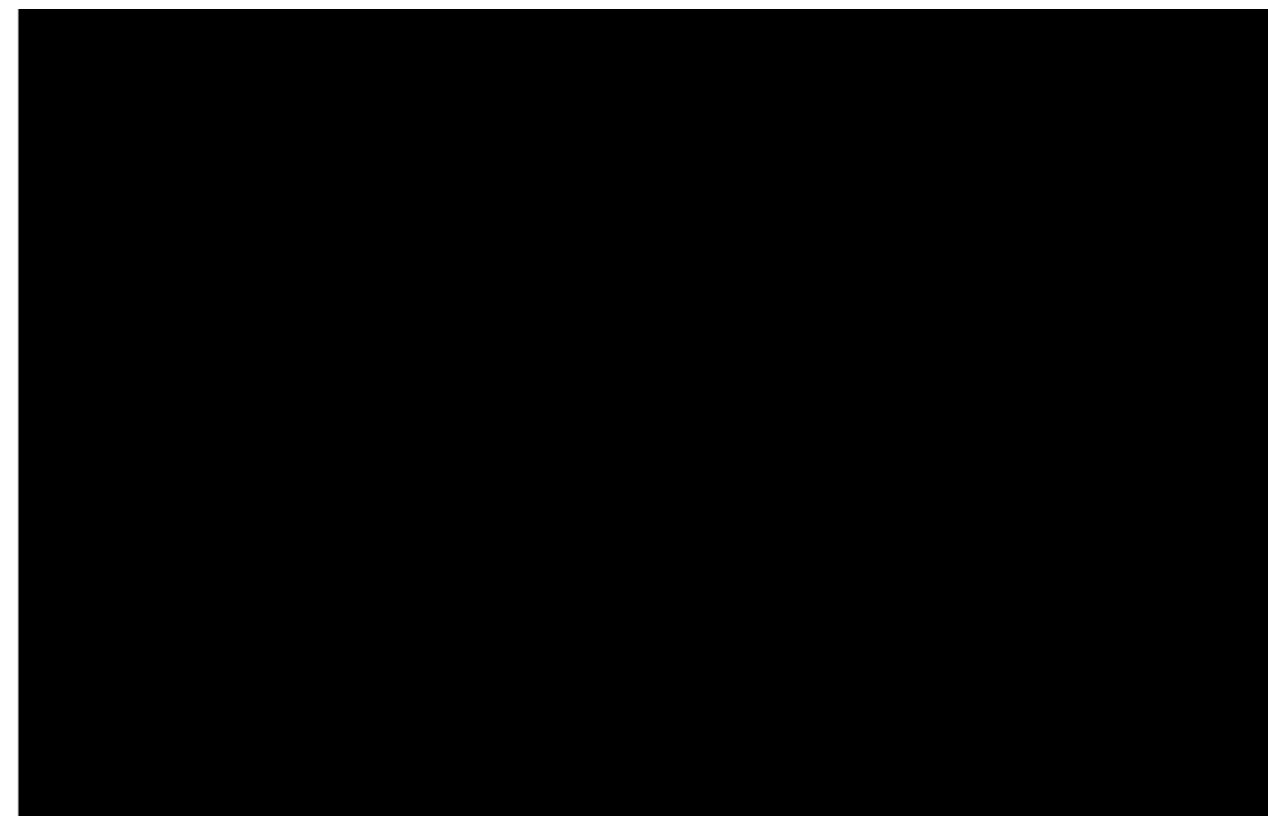
le firent récupérer de son groupement après la libération de Kindu et de Pangi pour l'amener à Kinshasa où il reçut les félicitations du Premier ministre Moïse Tshombe.

2) Le Maniema sous le deuxième régime congolais (1965-1997)

La Seconde République, née à la suite du coup d'État du lieutenant-général Mobutu de 1965, s'est caractérisée au départ par une importante centralisation de tous les pouvoirs à Kinshasa dont le point focal fut la réduction du nombre de provinces (de vingt-et-unes à neuf), ainsi que par le rétablissement de l'ordre public et de l'unité nationale.

Le Maniema, une des anciennes « provincettes » perdit ainsi son autonomie pour redevenir, en 1966, un district de la province du Kivu. Le commissaire de district (appelé commissaire sous-régional) siégeait à Kindu. Le district comprenait sept territoires et 34 collectivités (secteurs et chefferies) comme c'est le cas aujourd'hui. L'impact de ce retour à la case départ a été l'éloignement de l'administration provinciale. De plus, l'enclavement du district du Maniema fit aussi obstacle à l'essor dans cette contrée de dynamiques de développement.

En 1977, lors des premières élections législatives relativement libres, le Maniema vota pour renouveler son personnel politique. Parmi les politiciens en vue au Maniema figurait alors Alphonse Roger Kithima Bin Ramazani, ancien syndicaliste de l'UTC qui participa activement à la création du MPR. Bien qu'originaire du Maniema (territoire de Kibombo), il avait grandi à Kisangani, avait évolué à l'ombre de Mobutu et atteint au



Le président Mobutu à Kindu le 23 février 1966. Sur la photo, il reçoit de M. Munganga, chef du centre extra-coutumer de Kindu, une canne en ivoire, cadeau de la population du Maniema. Dans le fond au premier plan, Étienne Tshisekedi alors ministre de l'Intérieur. Archives Jules Gérard-Libois, CP. 2007.1.303 (coll. MRAC Tervuren) ; Photo Information G.C.

sein du parti unique l'un des sommets les plus élevés, celui de secrétaire général, fonction équivalente, par moment, à celle de numéro deux du régime.

D'autres acteurs, originaires du Maniema et parmi les plus notoires, qui ont marqué la période Mobutu sont : Alexis Thambwe Mwamba, Selemani Mwanayile, Gaston Kisanga Kabongelo¹⁴². À citer, aussi, Émile Luhahi a Niama Luhahi, Pierre Muzyumba et Pierre Gomer, qui s'étaient investis dans la fondation universitaire du Maniema.

Dans la foulée des élections de 1977 et de la libéralisation économique qui suivit, le président Mobutu décida, en 1982, de tenter une expérience de décentralisation, afin de « favoriser le développement en rapprochant l'administration de la base ». Mais l'autre raison reste personnelle au chef de l'État Mobutu. En effet, dès la seconde moitié des années 1970, Mobutu avait entamé des constructions gigantesques et luxueuses à Gbadolite, son village d'origine. Il encouragea les dignitaires du régime

¹⁴² Pour plus d'informations, voir Léonard N'SANDA BULELI, *Ethnicité et « géopolitique » au Maniema*, Paris, L'Harmattan, 2005.

à y construire également. Gbadolite prit progressivement tant d'importance qu'il en fit le chef-lieu de la sous-région du Nord-Ubangi, faisant ainsi ombrage à Gemena (ancien chef-lieu de l'ensemble de l'ancien district de l'Ubangi puis de la seule partie du Sud-Ubangi détaché de la partie Nord) et, surtout, à Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Équateur. Il tenta de faire de Gbadolite le chef-lieu de la province du Nord-Ubangi. Cette province devait être proclamée au congrès du MPR de juin 1988. Or parmi les originaires du sud de la province, spécialement les Mongo, Ngombe, Budja et Ngbaka, il régnait un malaise perceptible. Ceux-ci voyaient, à travers cette opération, l'abandon total de Mbandaka, comme cela avait été déjà le cas de Gemena et de Lisala. Devant la menace de l'implosion de la province de l'Équateur, Mobutu et le staff du MPR se résolurent à reporter cette décision et à commencer ce test de découpage par la province du Kivu.

Au regard du peu de bénéfices politiques tirés par les trois nouvelles provinces issues du Kivu (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema), Félix Vunduawe, ancien directeur de cabinet (1992-1997) du président Mobutu, lui aussi

originaire de l'Équateur (territoire de Budjala dans le Sud-Ubangi), regrette le fait d'avoir proposé à Kithima Bin Ramazani (ancien secrétaire général du MPR et originaire du Maniema) de commencer l'expérience du découpage par le Kivu. Les péripéties de la démocratisation, à partir du début des années 90, n'ont plus permis aux dirigeants du Zaïre de poursuivre le découpage.

La province du Kivu¹⁴³, désignée comme province expérimentale, fut découpée en trois entités en 1988 : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Maniema, avec comme chef-lieu Kindu. Le gouverneur de province pour le Maniema fut Tshala Mwana, un Luba du Kasai-Oriental. En réalité, l'expérience de décentralisation entreprise par Mobutu — à court de ressources pour financer ses agissements et manipulations politiques — visait à transférer de nombreux mécanismes de contrôle et de pillage des ressources à la bourgeoisie politique « autochtone ». Depuis la fin des années 1980, l'accumulation économique se fera de moins en moins à Kinshasa et de plus en plus en région, un mouvement qui s'accroîtra encore ultérieurement.

En tant que nouvelle province, le Maniema fut rapidement confronté à plusieurs facteurs défavorables, malgré les potentialités de son sous-sol et de son agriculture. Potentiellement riche, la province ne réussit pas à se rendre compétitive sur l'échiquier national, autant par son enclavement¹⁴⁴ que par la désorganisation du réseau de transport, déjà en piteux état en 1988. L'économie de la province se trouva alors en état d'extrême pauvreté : la Sominki (ex Symétain et Cobelmines) n'était plus que l'ombre d'elle-même, gravement affaiblie par la chute des cours de l'étain sur le marché de Londres (London Metal Exchange), à partir d'octobre 1985, de 10.000 à 2.500 livres sterling la tonne. La situation s'aggrava ensuite, du fait de la désorganisation de la vie économique et financière consécutive à la « démocratisation » annoncée en 1990.

D'autre part, la province du Maniema n'était pas préparée, en 1988, à s'assumer comme province. Au vu des

¹⁴³ Cf. ordonnance-loi portant création des régions tests.

¹⁴⁴ RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE, *Schéma régional d'aménagement : Maniema – Nord Kivu – Sud Kivu*, Ministère de TPUH – Office de planification et de développement du Québec, s. l., s. d. Le Maniema et le Kasai-Oriental sont les seules provinces congolaises qui n'ont pas de frontière avec l'extérieur et ne peuvent donc bénéficier des avantages que d'autres provinces tirent de cette position : commerce frontalier pouvant procurer des devises et autres produits du marché, etc.

résultats de la décentralisation, si le Nord et le Sud-Kivu ont montré des signes d'un certain progrès, le Maniema, confronté à plusieurs handicaps, semble avoir raté le train.

Lorsqu'arrive la période dite de « transition » marquée par le discours du président Mobutu du 24 avril 1990, l'effervescence politique au Maniema n'a pas atteint le degré d'intensité connu ailleurs, ni le paroxysme de la géopolitique du Katanga et de la Province-Orientale. Mais l'on ne peut escamoter l'action du noyau dur de l'UDPS animé par l'avocat Rajabu secondé par Koloso Sumaili. On se souviendra également qu'entre 1985 et 1990, Solidarité paysanne, une ONG pilotée par Pierre Lumbi, s'installe au Maniema et la culture associative fait son entrée dans la région. Son terrain de prédilection est formé des territoires de Kasongo et de Kabambare où plusieurs précoopératives paysannes voient le jour. En juin 1988 se tient à Kindu une assemblée générale des paysans du Maniema, à partir de laquelle naissent deux structures associatives qui joueront un rôle important au Maniema. Il s'agit d'une part de la « Fédération régionale des coopératives paysannes » (FERCOP) animée par Georges Ohelo et, d'autre part, de « Umoja wa wamama wakulima » (UWAKI) animée par Élysée Omanga. La FERCOP/SP, par des formations, séminaires et ateliers, a contribué à l'essaimage de l'esprit associatif dans la province. Avec le concours du PNUD installé à Kinshasa et de la division provinciale du ministère du Plan, la FERCOP a joué un rôle majeur dans la création du Conseil régional des ONG, structure de la Société civile du Maniema. Celle-ci fut dirigée, à la veille de la Conférence nationale souveraine, par le pasteur Bitingo, à l'époque responsable au Maniema de l'Église du Christ au Congo (ECC).

Mais à cause de la faible implantation des partis politiques naissants, le MPR-parti État et ses différentes structures provinciales ont machinalement continué à fonctionner, au point que l'on pouvait dire que dans la province du Maniema : « Avant le discours présidentiel de Mobutu égale après le discours présidentiel. » Jusqu'à la veille de la première guerre menée par Kabila en 1997, le Maniema était toujours classé dans la catégorie des provinces mobutistes.

La période allant de 1990 à 1997 peut être considérée au Maniema comme celle du règne sans partage du MPR devenu « fait privé ». Pour la petite histoire, il y a lieu de rappeler que le premier gouverneur de la « transition » fut

le pasteur Kyembwa wa Lumona. Nommé gouverneur en 1991, cet homme, que de nombreux observateurs qualifient de « pondéré », est arrivé au Maniema au moment où la fièvre de la « géopolitique » faisait rage dans le pays. Son administration, qui n'aura duré qu'une année, fut tranquille, à cause d'une faible activité des partis politiques d'opposition en phase d'implantation, mais aussi, aux dires de nombreux témoins, à cause d'un certain sens de l'équité du principal animateur de la province.

En effet, le gouverneur Kyembwa wa Lumona appartenait au camp de la « mouvance présidentielle », mais n'était pas nécessairement un inconditionnel du MPR « fait privé ». Aussi son administration évita-t-elle toute politique susceptible d'être conflictuelle. Durant son mandat au Maniema, il s'est efforcé de maintenir le calme pendant une époque difficile, caractérisée par des pillages et des violences de toute sorte sur toute l'étendue du pays. La « géopolitique » devait le faire quitter le Maniema pour la province du Sud-Kivu où il fut aussi nommé gouverneur. Il fut remplacé au premier trimestre de 1992, d'abord par Bendersa, gouverneur éphémère resté en place pendant deux mois seulement, puis par un fidèle inconditionnel du MPR, Omari Lea Sisi¹⁴⁵.

L'une des premières actions du gouverneur Omari lorsqu'il s'installa aux commandes du Maniema, au second semestre de 1992, fut d'imposer le MPR « fait privé » comme seul parti politique admissible. Sans afficher officiellement cette position, il s'est employé par toutes sortes d'artifices à maintenir son emprise sur le territoire, en s'appuyant particulièrement sur ses trois dispositifs stratégiques que sont : l'administration publique, l'ethnie et les structures clientélistes, l'argent¹⁴⁶.

La transition congolaise, au Maniema comme ailleurs, a été confrontée aux enjeux de l'époque. L'un de grands événements qui caractérisa cette période fut sans aucun doute la convocation de la Conférence nationale souveraine (CNS) et sa tenue à Kinshasa de juillet 1991 à avril 1993. Celle-ci prit de court tout le monde au Maniema, aussi bien les forces politiques que les

¹⁴⁵ Omari Léa Sisi fut nommé gouverneur par l'ordonnance n° 92-019 du 06 février 1992. Il venait de la province du Nord-Kivu dont il était vice-gouverneur.

¹⁴⁶ Pour plus d'informations, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de Léonard N'SANDA BULELI, *Ethnicité et « géopolitique » au Maniema*, op. cit.

« forces vives »¹⁴⁷. La province, qui vivait pratiquement en marge des grands événements nationaux, fut prise au dépourvu lorsqu'elle dut composer la liste des délégués appelés à la représenter à ce forum national. C'est ainsi que la délégation de la société civile du Maniema fut formée dans la précipitation, avec des improvisations graves provoquant la faible qualité des membres comparativement à ce qui se passa dans d'autres provinces. La plupart des associations de la société civile qui y ont délégué des membres étaient fictives ou créées pour la circonstance. Le gouverneur Omari Lea Sisi, qui voulait avoir « ses hommes » dans cette grande rencontre nationale, aurait lui-même encouragé la création d'associations et initié certaines d'entre elles afin de gonfler le nombre des délégués du Maniema militants ou sympathisants du MPR « fait privé ». Lors de la préparation de cette participation, les ethnies ne sont pas non plus restées silencieuses et se sont jetées dans la bataille. Le tableau de la page suivante, quoique partiel, montre la répartition des délégués de la société civile par ethnie¹⁴⁸.

L. N'SANDA décrit dans sa thèse¹⁴⁹ le champ des rapports de pouvoir et de conflit qui ont eu lieu au Maniema après la Conférence nationale souveraine. De nombreux antagonismes aussi bien identitaires que de groupes d'intérêts caractérisèrent la vie politique de la province jusqu'à l'arrivée de Laurent Désiré Kabila en 1997.

Ce qu'il faut retenir de la guerre de 1996 au Congo, c'est l'enthousiasme qui a accompagné l'AFDL tout au long de sa marche vers Kinshasa. Les images projetées par plusieurs chaînes de télévision du monde montrent un Kabila, sourire aux lèvres, haranguant des foules enthousiastes à Kisangani et à Kindu, heureuses de se retrouver

¹⁴⁷ Au Congo-Zaïre, le terme « forces vives » a servi à désigner toutes les dynamiques sociales qui, en dehors des partis politiques, pouvaient jouer un rôle dans la prise de grandes décisions politiques. Il s'agit notamment des mouvements associatifs, des Églises et des syndicats.

¹⁴⁸ Tableau partiel, puisque nous n'avons pas réussi à obtenir la liste de tous les délégués de la Société civile qui étaient au nombre de 84. Cf. de VILLERS, G., « Zaïre. La transition manquée. 1990-1997 », *Cahiers africains*, n°s 27-28-29, 1997, p. 46.

¹⁴⁹ N'SANDA BULELI L., *La mémoire et l'Histoire dans les constructions politiques régionales et ethniques au Maniema pendant la transition (199-2000). République démocratique du Congo*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 2004.

libres, débarrassées des rackets des soldats des Forces armées zaïroises (FAZ) et des abus d'une administration corrompue à l'extrême.

Répartition par ethnie des délégués de la société civile du Maniema à la CNS

Ethnie	Territoires	Nombre de délégués
1 Lega	Pangi-Shabunda	26
2 Bangubangu	Kabambare	9
3 Binja	Kasongo	6
4 Kusu	Kibombo	5
5 Mamba-Kasenga	Kasongo	3
6 Luba (du Kasai)	province du Kasai	3
7 Ngengele	Kailo	2
8 Wazaliwa ¹⁵⁰	Kindu-Kasongo	2
9 Komo	Lubutu-Punia	1
10 Genia - Lokele	Kindu-Kailo-Kasongo	1
11 Songye	Kasongo	1
12 Buyu	Kabambare	1
13 Nyanga	Walikale (Nord-Kivu)	1
14 Shi	Kabare-Walungu (Sud-Kivu)	1
15 Un délégué originaire	Province-Orientale de Kisangani	1
16 Kwange	Kasongo	0
17 Mituku	Punia-Lubutu	0
18 Nonda	Kasenga	0
19 Songola	Kailo	0
20 Zura	Kasongo	0
21 Lengola	Punia-Lubutu	0
Total partiel sur la liste de 84 délégués de la société civile du Maniema		63

Source : Léonard N'SANDA BULELI, 2005, *Ethnicité et « géopolitique » au Maniema, op.cit.*

Cependant, en déduire que la guerre de Kabila fut, dès le départ, bien perçue par les populations congolaises en général et celles du Maniema en particulier serait inexact. Lorsque la guerre des Banyamulenge éclata dans la plaine de la Ruzizi en septembre 1996, la population du Maniema, loin du front, ne la percevait qu'à peine à travers les bribes d'information des radios étrangères.

¹⁵⁰ Les *wazaliwa* sont les descendants des anciens *wangwana* venus avec les Arabo-Swahilis pendant la période esclavagiste.

Elle éprouvait de l'indifférence mêlée d'appréhension. Par-dessus tout, la population du Maniema ne pensait pas que cette guerre l'atteindrait un jour ou éventuellement aussi rapidement.

Les préoccupations des habitants du Maniema s'amplifièrent lorsque la guerre des Banyamulenge, devenue par la suite celle de l'AFDL, continua à grignoter de plus en plus le territoire national¹⁵¹. Les villes de Goma, de Rutshuru, de Beni, d'Isiro et de Bunia tombèrent successivement sans grande résistance. Et à Kindu, des fugitifs civils de Bukavu et de Goma, ainsi que des déserteurs des FAZ commencèrent à affluer. Ils apportaient avec eux un lot d'informations — souvent exagérées — qui contribuèrent à miner le moral de la population.

Ces appréhensions se transformèrent en véritable anxiété en décembre 1996 lorsque les troupes de l'AFDL s'emparèrent de la localité de Shabunda, la porte d'entrée du Maniema. Malgré les brimades de plus en plus incontrôlées auxquelles était soumise la population de la part des soldats des FAZ, personne n'attendait sans inquiétude l'arrivée de l'AFDL. L'afflux massif de déplacés de la guerre venus de Goma, celui des réfugiés hutu en fuite qui se déplaçaient par vagues successives et le pillage des champs auquel ils se livraient, fit augmenter l'angoisse, jusqu'à provoquer la panique. Dans le territoire de Pangi, frontalier de Shabunda, les villages se vidèrent. Les habitants déménagèrent dans leurs campements de brousse dits *mangele*. Les habitants de la ville minière de Kalima et ceux de la ville de Kindu suivirent le mouvement.

C'est en février 1997 qu'un timide mouvement de la population envers l'AFDL commença à poindre. En effet, la prise de Kalima à la mi-février 1997 amplifia les exactions des soldats des FAZ et des agents des services de sécurité de Kindu. À l'inverse, les échos favorables rapportés par des radios périphériques ainsi que les témoignages radiodiffusés des habitants des territoires dits « libérés » commençaient à atteindre la population du Maniema. Ils contribuèrent à faire pencher la balance en

¹⁵¹ En effet, tout le monde croyait que cette guerre s'arrêterait assez tôt, puisqu'elle paraissait n'être qu'un conflit ethnique local comme tant d'autres, ce à quoi la population était habituée depuis un certain temps au Nord et au Sud-Kivu. Les gens du Maniema pensaient que les FAZ avaient une grande capacité de réplique, surtout après les annonces intempestives des contre-offensives « totales et foudroyantes », selon l'expression consacrée par les gouvernements Kengo et Likulia.

faveur de l'AFDL. Les gens se mirent à souhaiter l'arrivée rapide des troupes de Kabila afin de les débarrasser des FAZ¹⁵². C'est dans ces circonstances que les habitants de Kindu facilitèrent la prise de leur ville, le 2 mars 1997, par les armées de l'AFDL¹⁵³.

3) Le Maniema durant le régime de Laurent Désiré Kabila et la transition (1997-2006)

Deux phases ont caractérisé le régime de l'AFDL au Maniema. Il s'agit de celle du gouvernement du professeur Pierre Lokombe Kitete, et de celle du gouvernement de Ramazani Shadari. Le premier des deux gouverneurs fut élu par une structure improvisée par l'AFDL lors de la chute de Kindu en début mars 1997, tandis que le second succéda au premier lorsque celui-ci, quelques semaines seulement après la prise effective de pouvoir par Laurent Kabila, fut nommé ministre du premier gouvernement de l'après-Mobutu.

Le mode d'administration appliqué par Pierre Lokombe fut marqué par son sens des responsabilités. Ce qui frappa surtout les habitants de Kindu, c'est sa modestie et la simplicité de ses relations¹⁵⁴. Hébergé modestement à la commune de Mikelenge, Pierre Lokombe Kitete ne s'empressa pas de déménager dans son palais gouvernoral et continua à mener sa vie habituelle à la « Cité ». À titre d'exemple, c'est Mgr Paul Mambe Mukanga, un Otetela du

¹⁵² Les habitants de Shabunda par exemple allèrent eux-mêmes chercher les éléments de l'AFDL à Bukavu et à Mwenga et facilitèrent la prise de cette ville pour se débarrasser des FAZ.

¹⁵³ En effet, dans la nuit du samedi 1^{er} mars au dimanche 2 mars 1997, les troupes de Kabila traversèrent le fleuve Congo grâce au concours des passeurs-piroguiers de la commune d'Alunguli et prirent à revers les soldats des ex-FAR (Forces armées rwandaises) qui défendaient la ville après la désertion des FAZ.

¹⁵⁴ Avant son élection, Pierre Lokombe Kitete logeait chez Pierre Ukunda, ancien inspecteur de l'enseignement primaire et secondaire qui le considérait comme un oncle ; c'était à la « Cité », un quartier populaire de la commune de Mikelenge. Professeur à l'Université de Kisangani, il arriva à Kindu en septembre 1993 pour y ouvrir le centre universitaire. Les conditions de son hébergement à Kindu, loin de sa famille et du confort de sa villa de fonction de Kisangani, furent si médiocres que les habitants — qui le fréquentaient sans distinction à cause de son abord facile — lui témoignèrent, non seulement de la sympathie mais aussi de l'admiration. Protestant convaincu et pratiquant, sa fréquentation de l'église locale de la cité et sa participation à de nombreuses manifestations religieuses lui valurent beaucoup d'estime.

Sankuru, nommé en 1977 évêque catholique de Kindu, qui mit à sa disposition un véhicule (une Volkswagen), le charroi automobile provincial ayant été détruit par les pillages qui avaient accompagné la fuite des soldats des FAZ.

Mais c'est surtout son approche de la gestion de la province qui le fit apprécier par beaucoup d'habitants du Maniema. L'analyse de l'administration provinciale au Congo-Zaïre montre que celle-ci repose essentiellement sur trois piliers : le cabinet du gouverneur, l'éventail des chefs des divisions provinciales qui sont les antennes des ministères du gouvernement central, et la « territoriale » composée des administrateurs et des autres fonctionnaires, gestionnaires des entités administratives. Si les responsables des divisions provinciales et de l'administration territoriale échappent au pouvoir de nomination du gouverneur (puisque ils sont nommés par le ministre de l'Intérieur du gouvernement central), il n'en va pas de même du personnel politique ou d'appoint du cabinet.

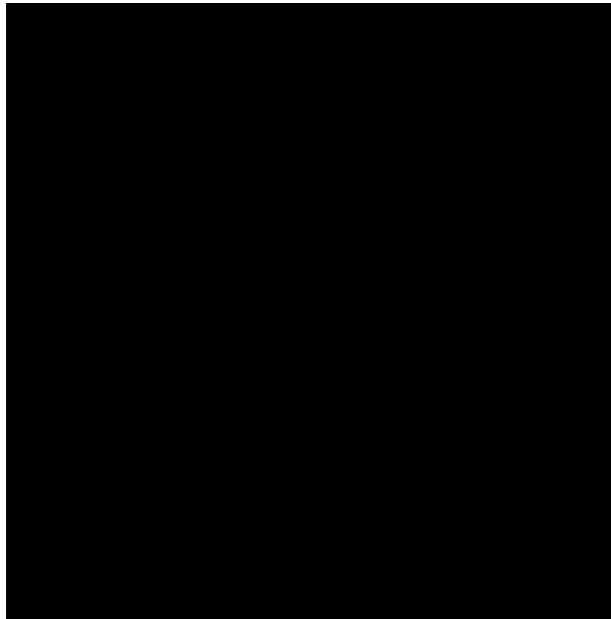
En dehors de ses adjoints qui sont le vice-gouverneur et le directeur de province, le gouverneur dispose d'une équipe de conseillers, qui l'aident à résoudre les différentes questions qui se posent aussi bien sur le plan politique qu'administratif. De la qualité de cette équipe dépend dans une large mesure la bonne gestion de la province.

Après son accession au poste de gouverneur, Pierre Lokombe constitua rapidement son équipe de conseillers selon un dosage ethnique clairvoyant, qui permettait notamment aux composantes frustrées ou non représentées lors des élections d'y figurer. Il s'intéressa également aux enseignants des institutions universitaires de Kindu qu'il associa à diverses concertations politiques provinciales. C'est d'ailleurs à leur incitation qu'il organisa durant tout le mois de mars 1997 un colloque sur le développement du Maniema auquel il associa les ressources intellectuelles de Kindu¹⁵⁵. L'objectif était d'identifier les maux bloquant le développement du Maniema et d'élaborer une planification des actions à court, à moyen et à long termes susceptibles de sortir cette province de son sous-développement¹⁵⁶.

¹⁵⁵ Ce colloque n'était pas le premier du genre. Deux autres l'avaient précédé, le premier en 1979, organisé par le Centre de recherches universitaires du Kivu à Bukavu consacré au développement du Kivu, le deuxième en 1988 organisé par l'élite tant politique que scientifique du Maniema à Kindu. Les résolutions et recommandations de ces deux colloques n'ont jamais été appliquées.

¹⁵⁶ Le colloque a duré près de trois semaines. Un document-programme de 400 pages fut élaboré qui devait servir de base de

Au-delà de cette approche politique en faveur du développement, c'est la démarche de rassemblement qui retient l'attention dans la politique mise en œuvre par le gouverneur Pierre Lokombe Kitete. Observateur averti de la scène politique du Maniema pendant près de quatre années (depuis son arrivée à Kindu en 1993), il semble avoir conclu que la source des dissensions politiques pendant la transition résidait dans l'absence d'un projet commun. Selon lui, la dispersion des énergies était due à l'effervescence politique, chaque groupuscule d'intérêt, ethnique ou autre, voulant tirer la couverture à soi.



Pierre Lokombe Kitete, juillet 2010.

Le départ de Pierre Lokombe Kitete pour Kinshasa ouvrit une période tourmentée. Le Maniema subit les effets de plusieurs antagonismes identitaires jusqu'à la rébellion du RCD en 1998. Les répercussions de ces conflits firent que plusieurs questions administratives restèrent sans solution. Le mode de désignation pratiqué par le pouvoir de l'AFDL en ce qui concerne les responsables de l'administration publique aboutit à mettre à la rue plusieurs fonctionnaires qui avaient pourtant un contrat statutaire dans la fonction publique congolaise. Même certains chefs coutumiers furent remplacés par des personnes acquises à la cause de l'AFDL. La société civile et le clergé catholique ne furent pas épargnés par ce traitement odieux.

départ pour toutes les actions politiques qu'entendait promouvoir le nouveau gouverneur.

Les fonctionnaires ainsi écartés¹⁵⁷ se concentrèrent à Kindu dans l'espoir d'être affectés dans d'autres secteurs de l'administration publique. Il n'en fut rien. La concentration de tous ces agents frustrés du fait de leur éviction au chef-lieu de la province, ainsi que l'absence de toute solution à leur « hibernation » ne pouvaient qu'augmenter la tension politique. Les communautés ethniques de ces agents se mobilisèrent en activant leurs mutuelles ethniques¹⁵⁸.

Les méthodes d'administration pratiquées à cette période ne pouvaient que favoriser des attitudes de démission et le relâchement de l'appareil administratif.

En ce qui a trait aux deux guerres de 1996-1997 et 1998, des originaires du Maniema, dont Arthur Z'Ahidi Ngoma et Alexis Thambwe Mwamba furent parmi les chefs rebelles s'opposant au pouvoir de Kinshasa, détenu à partir de janvier 2001 par Joseph Kabila, dont la mère est issue du Maniema. Sous la transition de 2003-2006, l'un des quatre vice-présidents de la République sera Arthur Z'Ahidi Ngoma qui avait rompu avec la rébellion RCD et s'était rapproché de Kabila.

Le Maniema joua un rôle politique important du fait, entre autres, que son accès était un atout stratégique majeur. Or Z'Ahidi Ngoma était un Lega du territoire de Pangi, et Thambwe Mwamba, un Kusu de Lubunda en territoire de Kasongo. La conquête du Maniema par le RCD constituait pour eux une victoire politique contre Kabila, mais aussi un avantage leur permettant de s'assurer le leadership de cette province.

Le conflit entre les deux camps belligérants — gouvernemental et rebelle — pour le contrôle du

¹⁵⁷ Parmi lesquels de nombreux administrateurs de territoire et beaucoup d'agents de la « territoriale ».

¹⁵⁸ Tel est le cas des mutuelles des Lega, des Komo et des Kusu. Chez les Lega, la mise à l'écart de Feraza Kabangu, Georges Kimonge et de Mwendasoko, tous trois vieux routiers de la territoriale ainsi que celle de plusieurs chefs coutumiers, notamment Amuri Nkoma Kilumbu de la chefferie Babene et Kamango Kungubele du secteur Beia, devait envenimer les relations entre le LUPAKI et le gouverneur Shadari Ramazani. Chez les Komo, l'éviction de deux administrateurs de territoire Bili-Bili et Sukay, et plus tard de Tabu Omaka pourtant élu lors de l'installation des administrateurs de l'AFDL a consacré la rupture entre elle et la communauté komo. Chez les Kusu, c'est celle de Tito, également vieux routier de l'administration territoriale, qui devait mettre en veilleuse les relations entre le gouverneur et l'Aderkisal. Chez les Songola, le limogeage d'Amisi Tabu Mapatano avait refroidi les mêmes relations.

Maniema, aboutit le 12 octobre 1998 à la chute de Kindu aux mains de l'armée rwandaise et du RCD¹⁵⁹. La défaite des forces armées congolaises (FAC) au Maniema ouvrait ainsi au RCD et à son allié rwandais la voie de la conquête du Kasai.

La chute de Kindu en octobre 1998 allait bouleverser la donne de cette deuxième guerre congolaise. Cette ville constituait pour le gouvernement de Kabila une place forte, un bastion à partir duquel l'armée envisageait sa contre-offensive vers l'est. Le gouvernement avait mis tous les efforts possibles pour consolider cette place forte. Près de trente mille hommes y étaient massés avec un armement assez puissant et varié. Et la population du Maniema, sensibilisée par les animateurs de l'AFDL, était prête à collaborer avec celle-ci. Pourtant la ville de Kindu tomba aux mains de l'armée rwandaise et de la rébellion du RCD.

Au-delà des insuffisances de divers ordres, notamment celles propres à l'armée nationale, certaines raisons peuvent expliquer la prise du Maniema par la rébellion du RCD. Parmi elles, sont à retenir les failles de l'administration provinciale et les querelles de légitimité opposant entre elles les instances administratives et politiques.

La chute de Kindu aux mains des rebelles du RCD semble avoir relancé, comme au temps de l'AFDL, la compétition entre les ethnies pour le leadership politique du Maniema. Au lendemain de cette chute, Thambwe Mwamba arriva à Kindu. Dans son allocution publique, il annonça que la désignation des autorités provinciales et territoriales se ferait par la population, mais en respectant l'équilibre ethnique. Comme d'habitude, cette annonce réveilla les états-majors ethniques animés par leurs mutuelles respectives. Les mêmes calculs et intrigues refirent surface.

Cependant, toute cette bataille politique tourna court. La rébellion du RCD était impopulaire et les populations du Maniema le signifièrent à Alexis Thambwe¹⁶⁰. Aussi,

¹⁵⁹ Cf. N'SANDA BULELI, L., *La bataille de Kindu ou le récit d'une défaite*. Tervuren/Paris, MRAC/L'Harmattan, 2003, « Cahiers africains » n° 60.

¹⁶⁰ Plusieurs témoins confirment l'hostilité de la population entière envers le RCD. Les premiers à désapprouver la participation de Thambwe Mwamba à la rébellion du RCD semblent justement avoir été les membres de sa communauté ethnique et leur mutuelle Aderkisal qui lui auraient dit qu'il commettait une grande erreur en participant à cette rébellion puisque toute la population du Maniema était acquise à Kabila. Au cours de son allocution à la population

pour couper court aux tergiversations d'une population jugée « incertaine », le nouveau pouvoir du RCD décida de choisir les nouvelles autorités provinciales à partir des ressources disponibles à Goma. Nestor Kiyimbi fut nommé gouverneur. Licencié en sciences commerciales, il appartenait à l'ethnie bangubangu. Intellectuel brillant, il avait longtemps travaillé comme haut responsable au siège de la Sofide (Société financière de développement) à Goma. Ses adjoints venaient également de Goma : le pasteur Abeli Buthezi, de la communauté lega et Bonnet Kasongo, de la communauté kusu.

Ces nominations coupaient l'herbe sous le pied aux mutualités ethniques de Kindu, mais elles ont cependant semblé résoudre le problème de l'équilibre ethnique. Les grandes ethnies avaient obtenu chacune un représentant dans l'équipe provinciale ou urbaine. Cependant, si les Bangubangu continuaient à conserver le pouvoir qu'ils possédaient avant la guerre, les Lega paraissaient avoir tiré le gros lot, car ils avaient obtenu un vice-gouverneur (Abeli Buthezi) et un directeur de province (Patauli Wabutwa). Les Kusu se sentaient « minorisés », puisqu'ils n'avaient qu'un vice-gouverneur, Kasongo Bonnet. Mais ils avaient conservé de nombreux postes de responsabilité dans l'administration : de nombreux chefs de division étaient des Kusu. La mairie fut confiée à Sukay, le représentant des gens du Nord, mais le maire adjoint Tito était un Kusu. La commune de Kasuku fut attribuée au même Binja, Katchaka Mungomba qui y était déjà à l'époque de l'AFDL, mais son adjoint, Muchanga Mudimar, était un Bangubangu. La commune de Mikelenge garda ses autorités de l'ethnie kusu de l'époque de l'AFDL, tandis que dans la commune d'Alunguli majoritairement lega,

après la chute de Kindu, il s'est livré à un jeu de questions-réponses dans lequel le dialogue était à peu près celui-ci :

Thambwe Mwamba : « *Ninajua kama Kabila hakuwalipa mishahara zenu* » (Je sais que Kabila ne vous a pas payé vos salaires) ;

La population : « *Wongo! Wongo! Alitulipa arriérés zote za mishahara yetu* » (Mensonge! Mensonge! Il nous a payé tous nos arriérés de salaires) ;

Thambwe Mwamba : « *Kwa sasa, wa-askari wetu wa RCD hawatawanyanganya mali zenu kama vile wale wa Kabila walikuwa wanawatesa* » (Maintenant, nos soldats du RCD ne vont plus vous piller comme le faisaient ceux de Kabila) ;

La population : « *Hatukunyanyanyiwa sababu Kabila alikuwa analipa wa-askari vizuri sana. Tulikuwa na amani* » (Nous n'avons pas été pillés, puisque Kabila payait bien les soldats).

Partis politiques installés au Maniema

N	Nom du parti	Leader national originaire du Maniema	Territoire d'origine	Ethnie
1	ALIPO	Amuri Tobakombe Daïto	Kasongo	Binja
2	FF	Arthur Z'Ahidi Ngoma	Pangi	Lega
3	MLC	Alexis Thambwe Mwamba	Kasongo	Kusu
4	MPR – Fait privé	Guy Dieudonné Omari Lea Sisi Mwana	Kasongo	Zura
5	MPR – Fait privé	Aubain Ngongo Luwowo	Kibombo	Kusu
6	MSR	Pierre Lumbi Okongo	Kibombo	Kusu
7	PPRD	Jean-Pierre Kalema Losona	Kibombo	Kusu
8	PPRD	Emmanuel Bindimono	Punia	Komo
9	PPRD	Busaga Sumaili	Pangi	Lega
10	PPRD	Barnabé Kikaya bin Karubi	Kasongo	Binja
11	PPRD	Emmanuel Ramazani Shadari Mulanda	Kabambare	Bangubangu
12	PRM	Raphaël Luhulu Lunge	Kibombo	Kusu
13	PRM	Faustin Lwanga	Kailo	Songola
14	PRM	Delphin Kapaya Ohelo	Kibombo	Kusu
15	RCD-K/ML	Sumaili Koloso	Punia	Komo
16	RCD-Goma	Gertrude Kitembo	Pangi	Lega

d'autres autorités communales lega remplacèrent celles qui avaient été assassinées pendant la guerre de Kindu¹⁶¹.

La désignation des autorités provinciales à partir de Goma répondait à la réserve et à l'hostilité des populations vis-à-vis du RCD, malgré la présence en son sein de leaders originaires du Maniema. La rébellion n'entendait pas confier à des « tièdes » la responsabilité d'une province qu'elle avait conquise au prix de grands efforts.

4) Les débuts de la Troisième République au Maniema : une lecture des premières élections démocratiques

Les élections provinciales qui se déroulèrent au cours du second semestre de l'année 2006 et du premier trimestre 2007 aboutirent au Maniema à une situation de crise.

a) Les forces politiques du Maniema avant les élections de 2006

Après l'accord de Pretoria en Afrique du sud en 2002, la scène politique congolaise fut dominée par l'implantation des partis politiques en prévision des élections.

Sur le plan national, l'espace politique fut partagé entre les belligérants suivant la formule dite des « composantes¹⁶² », et

¹⁶¹ N'SANDA BULELI, L., *La bataille de Kindu...*, op. cit.

¹⁶² Les « composantes » qui se sont partagé l'espace politique national sont : le gouvernement avec Joseph Kabila, les forces issues

des provinces — principaux champs de la bataille électorale — se retrouvèrent gouvernées par les représentants de celles-ci. Le Maniema fut attribué à la composante gouvernementale, mais cédé, après négociations, à la gestion des partis RCD/KML et MLC. Ainsi, le poste de gouverneur fut occupé par Koloso Sumaili, secrétaire général du RCD/KML¹⁶³, tandis que celui du vice-gouverneur revenait à Pierre Masudi Mendes du MLC.

L'installation du gouvernement provincial de transition fut immédiatement suivie par le déploiement des partis politiques au Maniema. Ci-dessus sont répertoriés les noms de différents partis politiques installés au Maniema pendant cette période.

Pour mieux implanter leurs partis, certains entrepreneurs cités ci-dessus firent appel à des leaders locaux qui avaient la charge d'organiser la campagne électorale de leurs « parrains » installés à Kinshasa et en profitèrent pour se lancer dans la compétition locale.

Lesdits « parrains » nationaux semblent s'être appuyés sur des « poulains » locaux originaires de leur ethnie et/ou de leur territoire. Pierre Masudi Mendès est de la même ethnie que son parrain Alexis Thambwe Mwamba :

de la rébellion (MLC avec Jean-Pierre Bemba, RCD-Goma avec Azarias Ruberwa, et une constellation de petits mouvements rebelles, les uns pro-gouvernementaux, les autres anti-gouvernementaux), le groupe de l'opposition interne non belligérante et la société civile.

¹⁶³ Une rébellion transformée en parti pro-kabiliste.

Liste des leaders politiques locaux

Leader local	Parti politique	Territoire d'origine	Parrain national originaire du Maniema	Territoire d'origine
Pierre Masudi Mendes	MLC	Kibombo	Alexis Thambwe Mwamba	Kasongo
Mwamba Dibeza	ALIPO	Kasongo	Amuri Tobakombe	Kasongo
Kilomo Sakungu	ADECO	Pangi	-	-
Dieudonné Mbukani Katebwa	FF	Pangi	Arthur Z'Ahidi Ngoma	Pangi
Juvénal Kabwende	PPRD	Kasongo	Kabwende Koko	Kasongo
Shulungu Kamangu	PPRD	Kibombo	-	-

ils sont tous deux « Kusu » même s'ils sont de territoires différents. Mwamba Dibeza et Amuri Tobakombe d'ALIPO sont tous deux Binja du territoire de Kasongo. Dieudonné Mbukani et Arthur Z'Ahidi Ngoma sont Lega du territoire de Pangi. Juvénal Kabwende et Kabwende Koko sont deux frères, de l'ethnie Nonda du territoire de Kasongo.

Il convient de préciser que les leaders locaux dont les noms sont repris dans les tableaux ci-dessus ne furent pas nécessairement candidats aux élections législatives ou provinciales. En revanche ils firent tous campagne au profit de leurs partis politiques.

b) La bataille électorale et la nouvelle configuration politique du Maniema postélectoral

Les élections provinciales étant couplées avec le deuxième tour de l'élection présidentielle, l'attention se polarisa essentiellement sur celle-ci au détriment de celles-là.

Deux camps s'affrontèrent lors de ce second tour du scrutin, tant dans l'ensemble du territoire national qu'au Maniema, celui des pro-Kabila et celui des pro-Bemba. Le premier se rassembla autour d'une plateforme baptisée « Alliance pour la majorité présidentielle » (AMP), le second autour de la plateforme dite « Union pour la nation » (UN). L'espace politique congolais se trouvait ainsi bipolarisé, allant jusqu'à créer une certaine configuration géographique nationale identitaire : l'est swahiliphone comprenant les provinces du Kivu, du Maniema, de la Province-Orientale et du Katanga était défini comme kabiliste alors que l'ouest — Bas-Congo, Bandundu, Équateur, Kinshasa et dans une certaine mesure les deux Kasai — choisissait le camp de Bemba.

Au Maniema, les partis politiques présents marquèrent une nette préférence pour le camp Kabila.

Pour l'élection des députés nationaux, les douze élus du Maniema étaient partisans de l'AMP, tandis qu'à celle des sénateurs, deux étaient de l'AMP (Mulaila Bandzu et Delphin Kapaya) et les deux autres de l'UN (Aubain Ngongo Luwowo et Joseph Kilomo Sakungu). Quant aux députés provinciaux, trois seulement étaient de l'UN. Le parti qui venait en tête était le PPRD avec six députés provinciaux élus. Suivaient ensuite les indépendants avec trois élus, le MSR, le RCD le RCD/KML et l'ARC avec chacun deux élus. En queue de peloton, les partis du camp de l'UN n'avaient chacun qu'un seul élu.

Ainsi donc le Maniema apparaissait comme la « province de la majorité présidentielle » avec 19 députés provinciaux appartenant à cette tendance et seulement trois à l'alliance pro-Bemba, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Avec cinq députés provinciaux de l'AMP sur sept, les Lega avaient une forte prépondérance au sein de la majorité présidentielle. Mais ils ne réussirent cependant pas à obtenir le poste de gouverneur ou de vice-gouverneur de la province. Pire encore pour eux, c'est un Binja qui fut élu président de l'assemblée provinciale. D'où leur mécontentement. Les Lega allaient dès lors se considérer comme le peuple marginalisé du Maniema politique. Les récriminations et les agitations qui suivirent l'installation des structures de l'assemblée provinciale eurent comme toile de fond la question de la représentativité ethnique au sein des instances du nouveau pouvoir au Maniema.

Liste des députés élus au Maniema

Parti politique	Noms des députés élus	Territoire d'origine	Plate-forme	Nombre de sièges obtenus
PPRD	Claude Makonga Égide Makoko Mitumbi Joseph Amisi Kikobya Otea Musafiri Pascal Tutu Pontien Kisanga N'jako	Kasongo Kailo Pangi Lubutu Kabambare Punia	AMP	6
ARC	Michel Nyangilolo Joseph Bikenge Musimbi	Pangi Pangi	AMP	2
Indépendant	Abeli Mankunku Kipros Léonard N'Sanda Buleli Serge Kawayu Mpinga Pangi	Pangi Pangi Kasongo	AMP	3
Chefs cooptés	Bushiri Makula Prosper Tunda	Kailo Kibombo	AMP	2
MSR	Corneille Kilimunda Janvier Mugalu	Kasongo Kabambare	AMP	2
RCD	Félix Djanga Dimandja Stanislas Oleko Mafue A.	Kibombo Lubutu	-	2
RCD/KML	Dauda Saleh Senda Djumaine Bin Malisawa	Punia Kabambare	AMP	2
ADECO	Raphaël Ngumbi Shabani	Pangi	UN	1
FF	Dieudonné Mbukani	Pangi	UN	1
M17/K	Hubert Kishabongo	Kasongo	UN	1
PANU	Saleh Lukanda	Kasongo	AMP	1

c) Mise en place des alliances politiques et interférences de Kinshasa dans la crise au sein des institutions provinciales au Maniema

i) La formation des alliances nouvelles et le plan de Kinshasa

Après les élections directes de 2006 qui conduisirent au vote des députés nationaux et provinciaux suivirent celle au second degré de l'exécutif provincial (gouverneur et vice-gouverneur) et enfin celle des quatre sénateurs par les députés provinciaux et celle du bureau de l'assemblée provinciale.

Les réunions tenues par la plateforme AMP à Kinshasa aboutirent à la répartition suivante des responsabilités au Maniema :

- le territoire de Kasongo recevait la candidature au poste de gouverneur de province ;
- le territoire de Pangi ne pouvait postuler qu'à

la candidature du président de l'assemblée provinciale ;

- le territoire de Kibombo, sous l'instigation d'Alexis Thambwe Mwamba, convoitait le poste de vice-gouverneur ;
- les autres territoires devaient se contenter de postes ministériels, ou de postes moins stratégiques dans le bureau de l'assemblée.

Mais la réalité sur le terrain allait contrecarrer ce projet ; pour tous les postes à pourvoir, les députés provinciaux affichèrent des réticences par rapport au plan de Kinshasa.

Élus par la population au suffrage universel, les députés provinciaux du Maniema s'employèrent immédiatement à sémanciper de leurs attaches politiques kinoises. Ils affichèrent ouvertement des options personnelles qui souvent ne tenaient aucun compte de l'appartenance au parti ou à la plateforme politiques. Ainsi apparurent des coalitions — opportunistes et occasionnelles — entre députés qui

Composition du « groupe des 14 »

Nom, post-nom & prénom	Ethnie d'origine	Territoire	Parti politique	Plate-forme politique	Circ. électorale
Abeli Mankunku Kipros	Lega	Pangi	Indépendant	AMP	Pangi
Amadi Kilitchu Akimus	Nonda	Kasongo	ARC	AMP	Kasongo
Amisi Kikobya Joseph	Lega	Pangi	PPRD	AMP	Pangi
Bikenge Musingi Jérôme	Lega	Pangi	ARC	AMP	Pangi
Djanga Dimandja Félix	Kusu	Kibombo	RCD	-	Kibombo
Kalume Kilimunda Corneille	Binja	Kasongo	MSR	AMP	Kasongo
Kawayu Mpinga Serge	Mamba Kasenga	Kasongo	Indépendant	AMP	Kasongo
Kilomo Sakungu Joseph	Lega	Pangi	ADECO	UN	Kindu
Kinyama Omari	Bangubangu	Kabambare	RCD/KML	AMP	Kabambare
Kishabongo Radjabu Hubert	Binja	Kasongo	M17/K	UN	Kasongo
Makonga Toboka Claude	Binja	Kasongo	PPRD	AMP	Kasongo
Mbukani Katebwa Dieudonné	Lega	Pangi	FF	-	Kindu
Oleko Mafue Stanislas	Komo	Lubutu	RCD	-	Lubutu
Otea Musafiri Chadrak	Komo	Lubutu	PPRD	AMP	Lubutu

n'étaient pas nécessairement de la même tendance, avec des phénomènes d'exclusion, de personification des choix et de prostitution politique. À titre d'exemple, en prévision de l'élection des membres du bureau de l'assemblée provinciale, surtout en ce qui concerne la fonction présidentielle, plusieurs groupes se formèrent, avec des ambitions antagonistes : le groupe pro-Kishabongo, le groupe pro-N'Sanda et le groupe pro-Tutu.

ii) Le groupe pro-Kishabongo « dit groupe des 14 puis groupe des 10 »

Un certain « Moïse », l'oncle du député Hubert Kishabongo, aurait demandé à son neveu de fédérer autour de lui (Hubert) un nombre important de députés qui pourraient le soutenir lors de l'élection au poste de président du Bureau définitif de l'assemblée provinciale du Maniema. Cette alliance devait regrouper des députés de tous les horizons sans tenir compte ni des partis politiques ni de l'appartenance géographique ou ethnique.

Le groupe des 14 avait pour ambition de placer Hubert Kishabongo à la tête de l'assemblée provinciale, mais aussi de gérer certaines candidatures au poste de gouverneur de province, celles de : Dieudonné Mbukani Katebwa des FF, de Joseph Kilomo Sakungu de l'ADECO (plate-forme UN) et de Kipros Abeli Mankunku, candidat indépendant, mais de la plate-forme AMP.

Sous la pression de l'AMP, trois députés appartenant à ce groupe des 14 se retirèrent. Il s'agit de Jérôme Bikenge Musingi, Joseph Amisi Kikobya et Chadrak Otea Musafiri. Plus tard Joseph Kilomo Sakungu de l'ADECO se retira aussi, à cause de ses chances réduites de réussite à l'élection au poste de gouverneur. Ainsi le groupe est passé de 14 à 10 membres.

iii) Le groupe pro-N'SANDA dit « Groupe des 6 »

Le groupe avait pour ambition d'élire Janvier Mugalu Ngangi comme président de l'assemblée provinciale et Léonard N'Sanda Buleli comme gouverneur de province.

iv) Le groupe pro-Tutu dit « Groupe des 8 »

Ce groupe entièrement composé d'élus AMP avait pour ambition de faire élire Pascal Tutu Salumu comme président du bureau de l'assemblée provinciale, à l'encontre du plan monté par l'AMP-Maniema à Kinshasa. Celui-ci prévoyait en effet que le gouverneur devait être un membre du PPRD du territoire de Kasongo, la personne choisie étant Claude Makonga Toboka. Mais le niveau scolaire faible de celui-ci constituant un handicap pour occuper un tel poste, les membres de l'AMP-Maniema de Kinshasa suggérèrent à Makonga de s'effacer au profit de son parent Didi Manara

Composition du « groupe des 6 »

Nom, post-nom & prénom	Ethnie	Parti politique	Plate-forme politique	Circonscription électorale
Janvier Mugalu Ngangi	Bangubangu	MSR	AMP	Kabambare
Tunda Kasongo Prosper	Kusu	Chef coutumier	AMP	Kibombo
Bushiri Makula Masudi	Songola	Chef coutumier	AMP	Kailo
Dauda Saleh Sendo	Komo	RCD/KML	AMP	Punia
Léonard N'Sanda Buleli	Lega I	ndépendant	-	Pangi
Joseph Kilomo Sakungu	Lega	ADECO	UN	Kindu

Composition du « groupe des 8 »

Nom, Postnom & Prénom	Ethnie	Parti politique	Plate-forme politique	Circonscription électorale
Tutu Salumu Pascal	Bangubangu	PPRD	AMP	Kabambare
Makoko Mitumbi Egide	Songola	PPRD	AMP	Kailo
Tambwe Lukanda Florian	Nonda	PANU	AMP	Kasongo
Kisanga N'djako Pepe Pontien	Baleka	PPRD	AMP	Punia
Masudi Pierre Mendes	Kusu	ARC	AMP	Kindu
Amisi Kikoby Joseph	Lega	PPRD	AMP	Pangi
Otea Musafiri Chadrak	Komo	PPRD	AMP	Lubutu
Bikenge Misingi Jérôme	Lega	ARC	AMP	Pangi

Linga¹⁶⁴ (qui avait le soutien de Barnabé Kikaya Bin Karubi). Le poste de vice-gouverneur devait aller au territoire de Kibombo en la personne de Pierre Mendes Masudi (candidat d'Alexis Tambwe Mwamba) devenu membre de l'ARC¹⁶⁵. Le poste de président de l'assemblée provinciale revenait au territoire de Kabambare, la personne pressentie étant Janvier Mugalu Ngangi du MSR.

La désignation du député provincial Mugalu à la candidature de président de l'assemblée allait à l'encontre des vues de Ramazani Shadari, député national de la circonscription de Kabambare et membre de l'AMP-Maniema à Kinshasa. Ce dernier voulait en effet récompenser le député provincial Pascal Tutu Salumu

¹⁶⁴ Il était l'oncle du député Makonga et le cousin de Kikaya Bin Karubi.

¹⁶⁵ Ce poste devait revenir au territoire de Pangi avec un candidat du parti ARC, le député Jérôme Bikenge. Mais comme Alexis Thambwe Mwamba voulait absolument placer son « poulain » Pierre Masudi Mendes, il exigea de l'ARC à travers l'AMP-Kinshasa que ce poste lui soit cédé au profit de Masudi.

pour le rôle prépondérant qu'il avait joué au niveau du territoire de Kabambare pour son élection à la députation nationale. Cela ne rencontra pas l'assentiment des autres ressortissants du Maniema, membres du MSR à Kinshasa, qui encouragèrent la candidature de Mugalu. D'où deux candidatures de l'AMP, ce qui aboutit à favoriser l'élection d'Hubert Kishabongo de l'opposition UN.

d) Élections à l'assemblée provinciale du Maniema

Quatre députés furent candidats au poste de président de l'assemblée provinciale : Pascal Tutu Salumu du PPRD/Kabambare, Hubert Kishabongo Kindanda Radjabu du M17/K/Kasongo, Janvier Mugalu Ngangi et Pontien Kisanga Njako Pepe du PPRD/Punia. Ce dernier se désista en faveur de Pascal Tutu Salumu. Les élections se déroulèrent à deux tours. Au premier tour du scrutin, Hubert Kishabongo obtint 10 voix, Pascal Tutu Salumu 8 voix et Janvier Mugalu 6 voix. Au deuxième tour, Hubert Kishabongo l'emporta avec 16 voix contre 8 à Pascal Tutu.

Liste des candidats à la tête de la province retenue par la Commission électorale indépendante (CEI)

Tandem	Noms des candidats	Parti politique	Territoire d'origine	Poste
1	Didi Manara Linga	PPRD	Kasongo	Gouverneur
	Pierre Masudi Mendes	ARC	Kibombo	Vice-gouverneur
2	Koloso Sumaili	RCD/KML	Punia	Gouverneur
	Herman Lupala	RCD/KML	Kabambare	Vice-gouverneur
3	Dieudonné Mbukani	FF	Pangi	Gouverneur
	Kawayo Pinga Serge	Indépendant	Kasongo	Vice-gouverneur
4	Léonard N'Sanda Buleli	Indépendant	Pangi	Gouverneur
	Jeanne Tunda Kasongo	RCD	Kibombo	Vice-gouverneur
5	Kipros Abeli Mankunku	Indépendant	Pangi	Gouverneur
	Julie Basemenane	Indépendante	Pangi	Vice-gouverneur

Deux constats peuvent être faits. D'abord, il n'y eut pas de report des voix de Janvier Mugalu sur Pascal Tutu, alors qu'ils étaient issus du même parti, le PPRD. Deuxièmement, les six voix du groupe des « 6 » dit aussi « groupe N'Sanda », furent reportées sur le candidat Kishabongo.

Pour l'élection du vice-président de l'assemblée, deux candidats étaient en lice. Il s'agit de Jérôme Bikenge Musimbi de l'ARC-Pangi et de Pontien Kisanga Njako Pépé du PPRD-Punia. Kisanga sera élu avec 13 voix sur 24 suffrages exprimés.

Soulignons que les mêmes parlementaires qui ne voulaient pas d'un candidat PPRD au poste de président de l'assemblée provinciale ont voté pour un autre candidat PPRD à la vice-présidence.

L'absence d'enjeu en ce qui concerne les autres postes à pourvoir au niveau de l'assemblée provinciale facilita la suite des élections, marquées par de nombreux désistements. Finalement les candidats élus furent ceux qui restaient seuls en lice.

Félix Djanga fut élu avec 22 voix contre 2 abstentions sur 24 suffrages exprimés au poste de rapporteur. Corneille Kalume Kilimunda du MSR-Kasongo fut élu avec 20 voix contre 4 abstentions sur 24 suffrages exprimés au poste de rapporteur adjoint. Au dernier poste, celui de questeur, Égide Makoko Mitumbi du PPRD-Kailo fut élu avec 22 voix contre 2 sur 24 suffrages exprimés.

e) Élection du gouverneur de province

À la veille des élections, le candidat Kipros Abeli¹⁶⁶ se désista. L'élection du gouverneur et du vice-gouverneur de la province du Maniema eut lieu le 27 janvier 2007. Après compilation des résultats par le centre local de compilation des résultats (CLRC) de la CEI/BRP Maniema, les résultats se présentaient comme suit :

- la liste Manara Linga Didier et Pierre Masudi Mendes de l'AMP : 14 voix sur 24 suffrages exprimés ;
- la liste Mbukani Katebwa Dieudonné et Kawayo Mpinga Serge du Camp de la patrie : 4 voix ;
- la liste Koloso Sumaili Matembela et Lupaya Herman du RCD/KML : 4 voix ;
- la liste des indépendants Léonard N'Sanda Buleli et Jeanne Tunda Kasongo : 1 voix¹⁶⁷.

¹⁶⁶ Il s'est désisté en faveur de Didi Manara parce que le député national Alexis Thambwe qui pilotait la campagne de la liste AMP lui avait promis que la plateforme ferait bientôt de lui le président de l'assemblée provinciale en remplacement d'Hubert Kishabongo. Pour arriver à ses fins, A. Thambwe dut « interner » les députés provinciaux de l'AMP au bâtiment Mukolonga sis au quartier RVA à Kindu et fit alterner à leur égard des menaces et des « cadeaux » en argent. L'objectif pour Thambwe était non seulement de remettre de l'ordre dans l'écurie provinciale de l'AMP et de laver l'échec de cette plateforme lors de l'élection du président de l'assemblée provinciale, mais aussi de soustraire ces députés à la campagne électorale des autres candidats au poste de gouverneur de province.

¹⁶⁷ CEI/BRP/CLCR : fiche de compilation n° 06.

Didi Manara et Pierre Masudi furent donc élus respectivement gouverneur et vice-gouverneur sur la liste de l'AMP. Accusés de mauvaise gestion, ils firent l'objet d'une motion votée à l'assemblée provinciale qui se prononça pour leur destitution. Mais l'AMP et le PPRD craignirent de perdre l'exécutif de cette province et le président Joseph Kabila lui-même se rendit à Kindu où il rencontra les députés provinciaux. Ainsi, les résultats du vote du 12 juin 2010 sortirent Pascal Tutu Salumu (PPRD) comme gouverneur et Jérôme Bikenge Musimbi des Forces du renouveau devint vice-gouverneur. À noter que sur les six listes de candidats qui avaient concouru à cette élection, toutes comptaient un adjoint issu du territoire de Pangi, donc un Lega. C'est dire si ce territoire et ce peuple avaient adopté pour stratégie d'obtenir un poste de commandement à la tête de l'exécutif, fût-ce en seconde position, l'unité et le jeu du nombre n'ayant pas fonctionné.

f) Crise à l'assemblée provinciale : les dessous du conflit électoral

Immédiatement après son installation, l'assemblée provinciale fut confrontée à une crise majeure. Trois raisons l'expliquent. La première — apparente — qui a été brandie par les meneurs de cette crise, est d'ordre « géopolitique ». Les instances au sommet de la province étaient en effet aux mains de membres d'une même ethnie, d'un même territoire et de la même collectivité locale. Le gouverneur Didi Manara et le président de l'assemblée provinciale Hubert Kishabongo sont tous deux Binja du territoire de Kasongo et du secteur Mulu. Il fallait donc, pour les partisans de la thèse « géopolitique », tenir compte de l'équilibre ethnique et territorial. Puisque le poste de gouverneur était occupé par un Binja, il fallait confier le deuxième poste important — celui de président de l'assemblée provinciale — à une autre ethnie démographiquement importante du Maniema, en l'occurrence les Balega du territoire de Pangi.

La deuxième raison est que l'« indiscipline » caractérisée des députés provinciaux, qui ayant fait fi du plan de l'AMP-Maniema à Kinshasa, avait fait passer à la tête de l'assemblée provinciale un candidat de l'« Union pour la nation » (UN), alors que la province du Maniema apparaissait acquise au camp kabiliste.

La troisième raison est liée à la question du leadership politique. Certains leaders du Maniema résidant à Kinshasa

considèrent parfois que toute initiative politique au Maniema devrait émaner d'eux ou, du moins, obtenir leur aval.

Le plan de Kinshasa ayant connu des ratés à cause de l'« indiscipline » des députés provinciaux de l'AMP, le leadership politique de Kinshasa considéra que son autorité était mise en cause. Une querelle personnelle éclata entre Alexis Thambwe et Hubert Kishabongo qui entraîna la discorde entre les députés de l'AMP ayant élu le gouverneur Didi Manara et ceux qui soutenaient Hubert Kishabongo. Ce conflit allait quasiment paralyser l'assemblée provinciale.

Trois moments forts peuvent être retenus au cours de cette période : le mandat Kishabongo I, le mandat Kipros et le mandat Kishabongo II à la tête de l'assemblée provinciale du Maniema.

i) *La crise politique et les alliances sous le mandat de Kishabongo I*

Aussitôt en fonction, Kishabongo va être confronté aux efforts des députés provinciaux, membres d'une AMP ressoudée par l'action d'Alexis Thambwe, pour le déchoir de sa fonction et le remplacer par Kipros Abeli. Cela nécessitait des alliances avec des députés provinciaux n'appartenant pas au camp de l'AMP-originelle¹⁶⁸. À titre d'exemple, mentionnons la « cour » faite par les députés Corneille Kalume et Claude Makonga¹⁶⁹ au député Félix Djanga, membre du RCD-Goma.

La chute d'Hubert Kishabongo arriva lors de la toute première session du parlement provincial convoquée

¹⁶⁸ Il faut signaler ici l'existence de deux camps dans la plateforme AMP : le premier est celui des députés qui restaient fidèles aux directives de l'AMP-Maniema de Kinshasa, le deuxième celui des députés qui refusaient le diktat de Kinshasa. Les premiers se sont identifiés à la véritable AMP (ou AMP-originelle) et ont considéré le deuxième camp comme celui des « renégats » et des « rebelles ». Les députés du deuxième camp comprenaient notamment les indépendants Léonard N'Sanda Buleli et Serge Kawayi, les chefs coutumiers Bushiri et Tunda et le député Bikenge Musimbi. Ceux-ci ont fini par créer une alliance avec les députés du camp de l'opposition, à savoir Dieudonné Mbukani des Forces du futur, Raphaël Ngumbi Shabani de l'Adeco et bien entendu Hubert Kishabongo Kindanda du M17/Kikukama. Cette alliance allait aboutir à la mise sur pied d'une plateforme d'opposition appelée : Collectif pour la transparence et la démocratie au Maniema (Cotrad).

¹⁶⁹ Ces deux derniers députés provinciaux sont de la même communauté ethnique binja que Kishabongo.

en avril 2007. À l'origine, figure une invitation du gouvernement italien qui entendait s'investir dans le renforcement des capacités institutionnelles des nouvelles institutions démocratiques du Congo. Cette invitation concernait tous les présidents des assemblées provinciales de la RDC. Hubert Kishabongo devait s'y rendre à l'instar de ses collègues des autres provinces congolaises.

Le camp des députés provinciaux de l'« AMP-originelle » saisit l'occasion fournie par l'absence du président pour mettre en œuvre son projet de destitution. Le 27 et le 28 mars 2008, l'assemblée provinciale du Maniema reçut deux motions incidentaires émanant respectivement des députés provinciaux Chadrak Otea Musafiri et Akimus Amadi Kilitcho, tous deux de l'AMP, demandant la déchéance de Kishabongo en qualité de président du bureau définitif.

Après un débat houleux, une commission d'enquête fut mise sur pied tour à tour avec mission d'examiner les deux motions, d'entendre les membres du bureau définitif et d'en faire rapport à la plénière.

Au cours de la séance plénière du 30 mars 2007, la commission d'enquête proposa d'entendre le président afin de respecter le caractère contradictoire du débat tel que l'exige l'article 2 du règlement intérieur. Mais,

sous la conduite de Pépé Kisanga Njako, vice-président de l'assemblée provinciale, la plénière passa outre cette recommandation et adopta la résolution par laquelle Kishabongo était déchu de ses fonctions de président de l'assemblée.

Revenu au pays et s'étant rendu à son bureau le 18 avril 2007, Kishabongo fut empêché d'y accéder par un groupe de policiers placés là par la décision du gouverneur de province Didi Manara. Aussi saisira-t-il la cour d'appel de Kindu le 19 avril 2007 en introduisant une requête en invalidation de la motion précitée. Le 25 avril 2007, la cour d'appel de Kindu enjoignit au bureau de l'assemblée provinciale du Maniema de surseoir à l'organisation du vote d'un nouveau président de l'assemblée provinciale et de la renvoyer au jeudi 3 mars 2007, afin que soit tirée au clair la procédure de destitution de Kishabongo. L'assemblée provinciale n'en tint pas compte et organisa le vote du nouveau président lors de son bureau le 26 avril 2007. C'est Abeli Mankunku Kipros qui fut élu.

ii) *Le mandat politique et les alliances sous Abeli Mankunku Kipros*

L'élection du député Abeli Mankunku Kipros — devenu entre-temps membre du PPRD — à la présidence de l'assemblée provinciale du Maniema fut

N°	Noms, postnom et prénom	Parti politique	Circonscription électorale	Membre ou allié de l'AMP
1.	Akimus Amadi Kilitchu	PPRD	Kasongo	Membre
2.	Chadrak Otea Musafiri	PPRD	Lubutu	Membre
3.	Claude Makonga Toboka	PPRD	Kasongo	Membre
4.	Corneille Kalume Kilimunda Kindanda	MSR	Kasongo	Membre
5.	Djumaini Malisawa	RCD /KML	Kabambare	Membre
6.	Égide Makoko Mitumbi	PPRD	Kailo	Membre
7.	Félix Djanga Dimandja	RCD	Kibombo	Allié
8.	Janvier Mugalu Ngangi	MSR	Kabambare	Membre
9.	Jérôme Bikenge Musimbi	ARC	Pangi	Membre
10.	Joseph Amisi Kikobyia	PPRD	Pangi	Membre
11.	Kipros Abeli Mankuku	PPRD	Pangi	Membre
12.	Michel Nyangilolo Museme	ARC	Kindu	Membre
13.	Pascal Tutu Salumu	PPRD	Kabambare	Membre
14.	Prosper Tunda Kasongo	Chef coutumier	Kibombo	Allié
15.	Saleh Lukanda	PPRD	Kasongo	Membre
16.	Sendo Dauda Saleh	RCD/KML	Punia	Membre
17.	Stanislas Oleko Mafue	RCD	Lubutu	Allié

l'occasion pour l'AMP-originelle de se ressouder afin de conserver le pouvoir à l'échelon provincial, tant au niveau exécutif que législatif. Mais Kipros Abeli devra faire face à quelques députés opposés à la destitution de Kishabongo, notamment Dieudonné Mbukani des Forces du futur, Serge Kaway, Raphaël Ngumbi de l'ADECO, Léonard N'Sanda Buleli, et Bushiri Makula Masudi cooptés sur la liste des chefs coutumiers.

Sur demande de Kishabongo à la Cour suprême de justice à Kinshasa, la cour d'appel du Maniema renvoya la cause à la cour d'appel de Mbandaka par un arrêt n°RR629 du 27 juillet 2007. La cour d'appel de Mbandaka rendit en date du 31 août 2007 son arrêt définitif annulant la résolution portant déchéance de Kishabongo, et le vote du nouveau président Kipros Abeli. L'Assemblée provinciale introduisit un recours en annulation de cet arrêt auprès de la Cour suprême qui annula à son tour l'arrêt de la cour d'appel de Mbandaka par un arrêt du 26 octobre 2007. Il fallait relancer l'affaire et Hubert Kishabongo, avec l'appui des députés tant nationaux que provinciaux du Maniema qui l'appuyaient, s'y employa avec beaucoup de soin.

Finalement, le 28 décembre 2007, la Cour suprême de Kinshasa, toutes sections réunies, siégeant en matière constitutionnelle, examina une nouvelle requête de Kishabongo et cassa la résolution du 30 mars 2007 qui l'avait déchu. Ainsi Kishabongo redevenait président de l'Assemblée provinciale du Maniema.

iii) Le mandat politique et les alliances sous Kishabongo II

Avec le retour de Kishabongo à la présidence de l'Assemblée provinciale, les alliances politiques se recomposèrent, remodelant ainsi le paysage politique du parlement provincial.

• Groupe AMP et alliés

Ce groupe comprend les membres de l'AMP-originelle, c'est-à-dire les 14 députés de l'AMP et les alliés occasionnels. Il s'agit des députés :

• Groupe dit « Neutre »

Ce groupe est constitué de deux députés indépendants à savoir Léonard N'Sanda Buleli et Serge Kaway, et d'un député coopté parmi les chefs coutumiers, Bushiri Makula Masudi. Tout en se déclarant neutre, ce groupe pactise souvent avec le groupe de l'opposition, car ses membres

se disent effrayés par l'emprise du PPRD, considérant que l'AMP-originelle pilotée par ce parti risque de dériver vers un pouvoir « totalitaire ».

• Groupe de l'opposition

Il est constitué de trois membres de l'Union pour la nation : Dieudonné Mbukani Katebwa des Forces du futur, Raphaël Ngumbi de l'ADECO et Hubert Kishabongo de M17/Kikukama. Les indépendants rejoignent le groupe de l'opposition quand celui-ci entend s'opposer aux erreurs que commettrait la majorité.

En définitive donc, l'AMP et ses alliés reste la seule grande force politique de l'Assemblée provinciale. Mais cette plateforme n'échappe pas aux critiques de la population qui attend beaucoup de l'Assemblée provinciale et qui considère que les membres de celle-ci créent délibérément des conflits en son sein, non pas dans l'intérêt de la province, mais plutôt pour servir des intérêts individuels ou ceux de leurs mentors de Kinshasa.

2. ORGANISATION SOCIO-ADMINISTRATIVE DU MANIEMA

La province du Maniema compte sept territoires et une ville, Kindu, qui en est le chef-lieu. Devenue centre extracoutumier (CEC) en 1932, puis ville en 1988, Kindu possède un statut administratif particulier qui la place à la fois en dehors et au même niveau que les (autres) territoires.

Du point de vue géographique, les sept territoires du Maniema et la ville de Kindu se répartissent en trois axes : l'axe du nord, l'axe du sud et l'axe du centre.

2.1. LES TERRITOIRES DE L'AXE NORD : LUBUTU ET PUNIA

2.1.1. Territoire de Lubutu

1) Création du territoire de Lubutu

Les origines du territoire de Lubutu remontent à 1911, quand la région qui constitue aujourd'hui cette entité administrative fut érigée en poste d'État, dont le chef-lieu fut Bitule, petite agglomération construite au bord de la

rivière Lubutu. Ce poste prit alors le nom de Lubutu et fut mis sous la dépendance du territoire d'Ubundu dans le district de Stanleyville.

En 1922, le pouvoir colonial prit la décision de déplacer le chef-lieu à l'emplacement actuel du centre de Lubutu. Il y créa une agglomération en réunissant quelques Komo des clans Basomba, Baasukwaboma, Bamogoi et Bakelenge. En dépit de la distance séparant la rivière Lubutu de ce nouvel emplacement, le poste garda son ancienne appellation. En 1927, il fut détaché du territoire d'Ubundu pour constituer un territoire à part entière.

En 1932, la partie actuelle qui constitue le territoire de Punia fut incorporée dans le territoire de Lubutu qui dès ce moment-là avait une superficie de 31.500 km², un espace très vaste et difficile à administrer.

Ce territoire dépendait au départ du district de la Lova, puis il fit partie de celui de Stanleyville, de 1922 à 1951. Le 1^{er} juillet 1951, Lubutu fut détaché de la Province-Orientale pour passer à celle du Kivu. En 1958, la partie sud du territoire fut constituée en un territoire autonome dénommé territoire de Punia (cf. *infra*). En plus de l'étendue, divers facteurs, dont l'impact des sociétés minières, ont influencé cette séparation. En effet, l'ancien territoire de Lubutu avait de riches réserves de minerais, concentrés surtout dans la partie sud. L'exploitation de la cassitérite formait la base de l'activité de trois groupes importants. D'abord la Symétain implantée à Punia, ensuite la Cobelmin et CNKi qui s'installèrent à la même période, respectivement à Kima (36 km de Punia) et Kasese (120 km de Punia). L'installation de ces sociétés au sud du territoire de Lubutu rendit cette partie importante à cause d'une forte concentration démographique due à la présence d'une main-d'œuvre abondante.

À cause de cette dernière raison, l'arrêté n°75/AIMO du 29 juillet 1946 du gouverneur de la Province-Orientale fit du centre de Punia le siège des réunions du comité local des travailleurs indigènes du territoire de Lubutu. L'importance de cette partie Sud-Lova du territoire de Lubutu s'accroît aussi avec la construction de la centrale hydro-électrique de Belia à Punia. L'exploitation minière exigeant de l'énergie, la Symétain y construisit, en effet, de 1957 à 1958 sur la rivière Belia une centrale qui devait alimenter en électricité le centre de Punia et Tshamaka (centre d'exploitation minière distant de 27 km de Punia).

Vu l'importance acquise par la région Sud-Lova du territoire de Lubutu, le gouverneur général, par

l'ordonnance n°21/91 du 25 février 1958, l'érigea en territoire autonome. Ce dernier prit le nom de Punia, son chef-lieu.

2) Subdivision administrative

Le territoire de Lubutu est subdivisé en deux secteurs : Bitule et Obokote.

a) Secteur Bitule

Sa superficie est de 10.445 km². Le chef-lieu de ce secteur est Bitule. Ce secteur est subdivisé en douze groupements :

- groupement Bamungui dont le chef-lieu se trouve au chef-lieu du territoire. Il est constitué des villages suivants : Bamugui, Zomba, Osukwaniboma, Bamugui /Bikunda, Bamugui II, Okenge et Oleka ;
- groupement Lubilingi constitué des villages Kalumuna et Oleka II ;
- groupement Twabinga dont les villages sont Onango, Otiambole, Olema, Obomaka ;
- groupement Osele ayant comme villages Lupandjula, Amikili, Obasa, Osele, Ongandula ;
- groupement Babutugani composé des villages : Otiagase, Tingitingi, Osukwakwafa, Isumba, Ongandula, Songolo, Obongombe, Sokisoki ;
- groupement Banango composé des villages Otiakambi I, II et III, Osukwaigili I et II, Omaimbia, Osukwalumba, Obolongo, Moubuno ;
- groupement Babute dont les villages sont Amampamba, Neiamo, Obokala/ Ndingala, Otuwa, Lengalenga, Obote/Pamboya ;
- groupement Batike constitué des villages Panendjali, Kangandola et Kumiaga ;
- groupement Okoku composé d'Onango, Okoku, Obomongo, Obasango, Otike, Babungisia, Obokala ;
- groupement Babongena ayant comme villages Ntenda, Okaloke, Matete, Onango, Amisi Findi, Saliboko, Ntufia, Kimbaseke I, Abusali, Alombi, Kolokolo, Mugarua ;
- groupement Batikamwanga composé des villages : Mongele, Fatuma, Osukwaombea, Kingombe, Mbendje, Onango ;

- groupement Misingi, ayant comme villages : Mangandu, Misingi, Obolongo, Ongandula, Otiampeya, Otiabayo ;
- groupement Kalombempema regroupant les villages Obolia, Otiampeya, Otiayobola, Otiakaondolo, Otiakomanga, Otiabayo, Otikalisa Mayala, Otikalisa Kiyala, Otokalisa Otigeya, Otikaosembo, Otikaili ;
- groupement Musafiri constitué des villages Obomongo, Ongoka, Oboge, Otikaili, Obogombe, Omauwa, Musafiri.

Deux groupements du secteur Bitule se trouvent sur l'axe Maiko : Twabinga et Osele. Les dix autres groupements sont situés sur l'axe Lubutu-Bukavu.

b) Secteur Obokote

Sa superficie est de 4.322 km². Avec le village Obokote comme chef-lieu, ce secteur est constitué de 14 groupements :

- groupement Babokote composé des villages : Mukuku, Mekaakenge, Mangoingoi, Batua, Babesoo, Obokote, Otiabwa, Obokote II, Otiandombo ;
- groupement Babondjele composé des villages : Omoyaki, Onango, Omaliwa, Omaungu, Otiabowenge, Obondjele ;
- groupement Babogombe composé des villages Usukwambote, Ubwali, Kandjoka, Obogombe, Munganiba ;
- groupement Babundji composé des villages Otibango, Osomba, Obwana, Kabakaba, Batua II, Obongena II, Otako I et II, Ongoka, Babundji, Bayangana ;
- groupement Babusoko composé des villages Elimu et Babundji II ;
- groupement Bamandea composé des villages Otiandoya, Amankayola, Obosango, Oyego, Obondje, Mambau, Osukwamoleka II, Otiampeyi, Oduka ;
- groupement Banali composé des villages Obogombe, Omogoi III, Otiamayubu, Otiye, Ongandula, Okabi I, Obabalenga, Obogi, Oyoyo, Onali ;

- groupement Bandu composé des villages Ondo, Otiabombe et Otiakondjo ;
- groupement Banenu composé des villages Mayala, Otiampeyi, Amapepele, Obolemba ;
- groupement Babongombe II composé des villages Tupatupa, Otiakondjo, Oduka, Osukwambote, Obogombe II, Oboge, Ongoka, Peneluta ;
- groupement Kayumba composé des villages Obomongo, Obwali, Obosango, Embaleke, Obomongo II, Obongena, Onyangana, Mundo ;
- groupement Misingi composé des villages Mangandu, Misingi, Obolongo, Ongandula, Otiampeya, Otiabayo ;
- groupement Kalombenyama composé des villages Obolia, Otiayobola, Otiakaondolo, Otiakomanga ;
- Groupement Musafiri composé des villages Obomongo, Ongoka, Oboge, Otiakaili, Obogombe II, Omauwa, Musafiri.

Sur un total de 14 groupements, 7 sont situés sur l'axe Lubutu-Punia. Il s'agit des groupements : Babundji, Babusoko, Babondjele, Babokote, Musingi, Kalombenyama et Musafiri.

Sur l'axe Lubutu-Kisangani se trouvent 2 groupements, ceux de Bamandea et Banali ; les 5 autres sont situés sur l'axe Maiko : Babongobe I, Kayumba, Bando, Banenu et Babogombe II.

Il convient aussi de noter qu'au chef-lieu du territoire existe depuis un certain temps une cité ne jouissant d'aucune personnalité juridique et dont le rayon d'action se limite aux juridictions des groupements Lubulinga et Bamugui.

Outre les deux secteurs cités ci-dessus, le territoire de Lubutu comprend les 5 postes d'encadrement administratif suivants :

1. Poste de Mengwe sur l'axe Kisangani.
2. Poste de Bitule sur l'axe Bukavu.
3. Poste de Mundo sur l'axe Maiko.
4. Poste d'Omauwa sur l'axe Punia.
5. Poste de Chamaka dans le groupement Musafiri.

3) Le peuplement

Le territoire de Lubutu est peuplé en grande partie par les Komo dont les principaux clans sont : les Bongena, Bongombe, Tike, Kanango, Kayugu, Bugi, Ngoga, Ngandula, Lombi, etc.

Les Komo de Lubutu se répartissent en 4 groupes correspondant aux 4 axes routiers qui convergent au chef-lieu du territoire. Ceux situés sur l'axe Lubutu-Punia sont appelés les Bolia ; ceux de l'axe Kisangani les Sayo ; ceux de l'axe Maiko les Komo de Maiko et ceux de l'axe Bukavu les Butugani.

Quelques arabisés résident aussi dans le territoire de Lubutu. Ceux-ci y avaient élu domicile depuis l'époque des Arabo-Swahilis. Ils sont soit d'origine tanzanienne (les Banyamwezi), soit d'origine luba de Kongolo et Kabalo, ou encore d'origine kusu de Kibombo.

Ces arabisés (appelés Bangwana en kiswahili) furent d'abord utilisés par les Arabo-Swahilis comme porteurs. Venus de la côte orientale africaine, ces Arabo-Swahilis s'étaient installés à Kirundu. C'est à partir de là qu'accompagnés de porteurs ils effectuaient des razzias dans le territoire des Komo de Lubutu. À la longue, ces porteurs assimilèrent la culture arabo-swahilie et quittèrent leurs maîtres pour s'implanter chez les Komo de Lubutu où ils cherchèrent à s'imposer sur les premiers occupants. Ils s'installèrent à Mongbangaoba (Kalumuna actuel) sous la houlette de deux chefs : Kalumuna, un Muluba de Kongolo et Kinena, un Munyamwezi d'origine tanzanienne.

Un arabisé du nom d'Amisi, qui s'était brouillé avec ses coreligionnaires à Ubundu, encourut la peine de mort. Il fut racheté par son ami Kasimba, un Komo du clan de Babokola vers Osso. Celui-ci, écrasé par le poids de l'âge et en attendant la majorité de ses enfants, confia le pouvoir à Amisi. Ce dernier assumait la régence, secondé par son ami Mosaebia. Mais il s'accrocha au pouvoir et refusa de le remettre aux enfants de Kasimba devenus grands. Ce sont les descendants de ces arabisés qui se trouvent aujourd'hui à Osso.

Kinena, un autre Arabo-Swahili tua un Blanc connu sous le pseudonyme de Mobgangbda. Afin d'éviter d'être découvert, il partit s'installer à Otako. Ce qui explique la présence des Bangwana à Otako.

Lors de l'enquête sur le regroupement en 1933, le pouvoir colonial décida d'établir les groupements en dehors des peuples Komo. D'où la création :

- d'un groupement des arabisés, l'actuel groupement de Lubilinga,
- d'un groupement Oso/Mandimba, dirigé par le chef Musalabia.

Certains Komo de la rive droite de l'Osso demandèrent au pouvoir colonial de les détacher du territoire de Lubutu pour les annexer au territoire de Walikale. Ce qui fut fait. Les Wassas se déplacèrent alors vers Walikale et traversèrent la rivière Osso.

2.1.2. Territoire de Punia

1) Création du territoire de Punia

Le territoire de Punia compte parmi les derniers à avoir été créé avant l'indépendance. Cette région dépendait jadis du poste de la Lowa. En 1932, elle fut incorporée dans le territoire de Lubutu. Situé au nord-ouest de la province du Kivu, le territoire de Lubutu agrandi avait une superficie de 31.500 km². C'était alors un territoire très vaste, difficile à administrer à partir de son chef-lieu. Pour cette raison, le pouvoir colonial fit passer Wassas, une partie du territoire de Lubutu, dans le territoire de Walikale (district du Nord-Kivu) le 1^{er} janvier 1954 et une autre partie fut cédée au territoire de Bafwasende (district de la Tshopo). Enfin, en 1958, la partie sud fut érigée en un territoire séparé dénommé territoire de Punia.

En 1962, Punia devint chef-lieu du district de la Lowa dans la nouvelle province du Maniema. Ce district fut supprimé en 1966, mais Punia garda son statut de territoire.

2) Subdivision administrative

Une grande partie de la région devenue territoire de Punia est habitée par les Komo qui s'y sont installés du fait de leur itinéraire migratoire. L'anthropologie coloniale a retenu « *Bakumu de la Lowa* » en raison de la présence de la rivière Lowa qui fait la frontière avec le territoire de Lubutu. À leur arrivée dans la région, les Komo comprenaient les principaux clans suivants : Babaume, Baondolo, Bangandua, Batikabagu, Babemo et Babira¹⁷⁰.

¹⁷⁰ En rapport à ce point, lire : LEDIN, A., *Secteurs Bakumu de la Lowa : historique*, Archives du territoire de Punia, Lowa, 1923 ; MUSSA K., *La Rébellion de 1964 et ses conséquences dans la zone de Punia*, TFE, ISP/Kis, juillet 1980 ; TABU OMAKA Tao, *La Chefferie Babeno sous le règne du chef Bukuru Mombana II. De 1947 à 1959*, TFE, ISP-Kis, juillet 1983 ; KOLOSO Sumaili, *Exploitation artisanale de l'or et ses conséquences sur la zone de Punia*, mémoire de licence, UNIKIS, octobre 1988 ; TABU OMAKA Tao, *Évolution politico-administrative du centre de Punia. Des origines à 1988*, mémoire de licence, ISP/Bunia, novembre 1993.

C'est de Riba-Riba que partirent les conquêtes arabo-swahilies qui envahirent d'abord les Songola voisins des Komo. Mais l'Usongola (région des Songola) étant pauvre en éléphants, elles atteignirent la région komo. Du village songola nommé Libungi, Mwinyi Chande vint s'installer à Amangandja. Deux autres Arabo-Swahilis nommés Yumbi et Aluta s'installèrent au bord de la rivière Lowa chez les Batikaimbi. La gestion arabo-swahilie de la région komo fut brutale, ce qui conduisit à des résistances et à des affrontements, dont le plus connu est la bataille qui eut lieu à Otikaafei sous la conduite de Bayabua, guerrier komo du clan Bangandua. C'est au même moment que commença la conquête de la région par l'EIC. Les Komo sollicitèrent l'intervention des Européens contre les occupants swahilis. Le 29 mai 1883, 50 pirogues quittaient la rive de la station des Stanley-Falls (Kisangani) en remontant le fleuve ; elles amenaient 311 soldats à la tête desquels se trouvaient les commandants Pierre, Ponthier et Hubert, le capitaine Henri Hanquet, le sous-lieutenant Josué Heny, les officiers Albert Silly, Jean Van Lint et Émile Decorte. Après la prise de Kirundu et d'Ubandu, la troupe de l'EIC vint s'installer à Kelima (actuel Lowa) en amont de Kowe. Le chef Komo nommé Bukiru Mombala se rendit à Kelima quérir les forces de l'EIC qui conquièrent définitivement la région. J. Cornet décrit ainsi le dernier épisode de la présence arabo-swahilie :

« La dernière bataille importante dans laquelle les rebelles tinrent tête avec un acharnement désespéré eut lieu à Utia-Mtongo le 16 août 1883, dans la vallée de la Lowa près d'Aluta. À la suite de ce combat, Rachid s'enfuit vers le sud. Il finit par regagner Kabambare où il se rejoindra à Rumaliza. Cette brève, hasardeuse et victorieuse campagne, conduite, menée, réalisée avec une audace et une énergie exceptionnelles, libérait tout le nord du Maniema¹⁷¹. »

Mais les Européens successeurs des Arabo-Swahilis s'intéressèrent assez vite, eux aussi, à l'ivoire et au caoutchouc sauvage appelé *mombo* dans la région. Les produits collectés étaient d'abord stockés à Umambuluwe chez le chef Mulanga, puis acheminés à Kelima, premier poste de l'EIC dans la région.

¹⁷¹ CORNET, R. J., *Maniema. Pays des mangeurs d'hommes*, Bruxelles, Éd. L. Cuyppers, 1955, p. 188.

C'est le 6 octobre 1891 qu'est signé le décret de la politique indigène. La chefferie traditionnelle y est reconnue pourvu que son chef ait reçu l'investiture de l'État. Un second décret sur les chefferies et un arrêté d'exécution furent édictés respectivement les 3 juin et 16 août 1906. Conformément à ces textes, dans la région des Komo de la Lowa, le nouveau maître reconnu, pour les clans, les autorités suivantes : chez les Babaume, le chef Baondolo Ngeleka ; pour les Bangandua I, Baruti et chez les Bangandua II, Losomba ; Mulanga est chef des Banyambuluwe et Nyongotosha, *alias* Mungembe, celui des Batikabagu. Pour ce dernier, le « sous-clan » Batikabagu de la lignée Ngudja acquit le statut de sous-chefferie, dirigée par Élima Bokudjali.

Au début de la colonisation, la contrée de Punia était rattachée au district de Stanleyville. En 1912, lorsque le nombre des districts passa de 15 à 22, celui de Stanleyville fut divisé en cinq : les districts de Stanleyville, Ituri, Kivu, Maniema et Lowa¹⁷². Les Komo de la Lowa se trouvèrent inclus dans ce dernier district. L'arrêté royal du 2 juillet 1923 devait supprimer le district de la Lowa et répartir cet espace entre les districts de Stanleyville, du Kivu et du Maniema¹⁷³. Les Komo de la Lowa furent à nouveau inclus dans le district de Stanleyville. Les clans furent érigés en chefferies indigènes reprises dans le tableau ci-après.

Chefferies créées dans la région des Komo de la Lowa en 1923

Nom de la chefferie	Nom du chef	P.V. d'investiture
Batikabagu	Apunya Betumbe	214
Babemo	Bukiru	215
Banyambuluwe	Kiombi Pene Mulanga	233
Batikabimbi	Kibwana	276
Bangandua I	Baruti	277
Bangandua II	Losomba	278
Babaume - Baondolo	Fikiri	306
Groupe Babira	Kitalangulu	?

Des changements importants intervinrent entre les premiers chefs de la période de l'EIC et ceux investis en 1923. Dès lors, la coutume ne sera plus toujours respectée,

¹⁷² VAN BELLE, A., *Historique des secteurs Bakumu de la Lowa*, Archives du territoire de Punia, Lowa, 1923.

¹⁷³ *Idem*.

le nouvel occupant tenant compte aussi de la bravoure et de la loyauté. Ce fut le cas particulièrement pour le clan Batikabagu, dont Apunya devint le premier chef investi après avoir été policier. Voici quel fut son parcours :

« Fils de Kesanga Ndjiakolue et de Koekoona, Apunya est né à Mekobe. Devenu adolescent et après l'installation des Batikabagu à Mangae, il se fera circoncire à Otiakabese. C'est à ce moment qu'il sera vu par le chef arabisé Aluta. Très brave et beau, Apunya sera adopté par cet arabisé qui fera de lui son 'Ufuati', c'est-à-dire serviteur. En outre, il sera policier au service du chef Mungamba d'Otiakaboe. Enfin, en janvier 1923, il sera investi comme chef des Batiakabagu par Mr A. Van Belle, l'AT de la Lowa¹⁷⁴. »

En mai 1933, deux secteurs furent créés dans la région des Komo de la Lowa : le secteur Baleka et le secteur Babira.

Le secteur Baleka s'appelait au départ secteur Bakumu. À sa création, il absorba les chefferies Bangandua I et II, Batikabimbi, Babaume-Baondolo, Batikabagu et Banambuluwe.

Le secteur Babira comprend les groupements Babongena, Batiambembe, Babogombe et Batiagele.

En 1954, l'administration coloniale détacha les Bakwame du territoire de Shabunda pour les rattacher aux Babira, formant ainsi le secteur des Babira-Bakwame.

En 1958, suite à l'autonomie acquise par la partie sud du territoire de Lubutu, le gouverneur général, par l'ordonnance n°21/91 du 25 février 1958, créa le territoire de Punia, du nom de la localité qui devint le chef-lieu de cette nouvelle entité. Pour rendre viable la nouvelle entité, l'ancien secteur Ulindi qui faisait partie du territoire de Kindu et était habité par les Songola, les Genya et les Kumba arabisés, fut rattaché au territoire de Punia. En 1959, le secteur d'Ulindi fut fusionné avec la chefferie Babemo pour constituer le secteur de Babemo-Ulindi avec comme chef-lieu Ferekeni.

Le territoire de Punia actuel comprend trois secteurs et une cité. Il s'agit des secteurs des Babira-Bakwame, de Baleka et d'Ulindi, de la cité de Punia et des 5 postes d'encadrement administratif¹⁷⁵ suivants :

¹⁷⁴ Cf. Récits recueillis par TABU O. dans la région en 1991.

¹⁷⁵ Les postes d'encadrement administratif sont des structures héritées de la colonisation qui constituent une sorte de supplétif de l'administration territoriale. Ils sont chargés d'apporter un soutien à l'autorité des chefs coutumiers locaux.

- poste de Fikiri dont le rayon d'action est le secteur Baleka ;
- poste de Kasese avec comme rayon d'action le secteur Babira-Bakwame ;
- poste de Tubile qui a le même rayon d'action que le poste de Kasese ;
- poste d'encadrement de Kowe dans le secteur Ulindi ;
- poste d'encadrement d'Umba-Umba dans le même secteur cité ci-dessus.

a) Le secteur Babira-Bakwame

Son chef-lieu est Kasese, une bourgade située à 125 km de Punia. Il a une superficie de 11.526 km² et compte six groupements : Banyamolembe (chef-lieu Matumba), Babongena (chef-lieu Mbako), Kabongola, Batiagele, Banamea et Banamukulumania (chef-lieu Ngandji).

Les villages constitutifs de ces groupements situés sur les deux axes routiers reliant Punia à Kasese sont :

Sur l'axe Punia-Kabongola-Kasese : les villages de Kitalangulu - Kitima - Tongbe - Mobedja - Matumba - Mulungu - Kamukingi - Olea - Ndjala - Kabongola - Kikunda - Kangania - Ngoli - Mbako - Mutuma - Kamabea - Penendjoka - Kasese.

Sur l'axe Punia-Saulia-Katchokolo-Kasese, on dénombre les villages suivant : Togba - Isa - Kasongo - Makungu - Batiagele - Alimba - Bulungu - Kandawa - Mutumoya - Mbula - Abonganibo - Kalima - Kapayu - Makila - Etikadjede - Kangania - Ngoli - Nkuba - Penendjoka - Kasese.

À 6 km au-delà de Kasese, au niveau du village Mambalu, il y a une bifurcation : en direction du sud on s'achemine vers le territoire de Shabunda ; en direction de l'est, vers le territoire de Walikale.

Le premier axe en direction de Shabunda comprend les villages suivant : Kamasesa - Tchankunku - Kamanga - Pumuzika - Tabile - Mungamba - Udjikaze - Salamabila - Idiba - Moke (Kamanyola) - Kabalo - Nganji - Kanevu - Musama - Kampala - Kyolo - Kibombo - Kiengele - Mankulu - Kibili I et II - Kindintali et Kibwe. Ce dernier village est situé sur la rivière Lugulu, frontière entre le territoire de Punia et celui de Shabunda. Outre les villages cités, il en existe d'autres de moindre importance qu'il n'a pas semblé nécessaire de mentionner.

Les villages situés sur le deuxième axe conduisant vers Walikale, sont : Aka - Milamba - Kibeleketa - Keba - Nyarokia - Nyakombia - Ngombo - Kimbuliki - Ona - Kapepa et Kabalo.

b) Le secteur Baleka

D'une superficie de 1485 km², il comprend 6 groupements : Babemo, Baondolo, Babimbi, Bangandula I, Bangandula II, Batikabangu et Banyandulume. Le chef-lieu se trouvait d'abord à Punia, mais suite à l'établissement de cette agglomération en cité, il fut transféré à Yumbi sur la rivière Lowa.

La localité de Yumbi s'appelait au départ Bitumbatumba, village habité par des Batiakamango. À l'époque des Arabo-Swahilis, deux *wanyampara*¹⁷⁶ du nom de Yumbi et Aluta s'installèrent sur les deux rives de la rivière Lowa. L'appellation de la localité tire son origine de cette installation.

À l'époque coloniale, un marché fut créé à Yumbi, qui devint plus tard un centre de négoce très important. Il abrita la firme commerciale GESCOAF¹⁷⁷. La présence de celle-ci influença le transfert du chef-lieu du secteur Baleka, de Punia à Yumbi.

Vers le nord sur l'axe Punia-Lubutu se succèdent les villages : Kalimasi - Kalombenyama - Moki - Baruti - Kakemba - Kiwana - Bitumbatumba - Yumbi. Une bifurcation part de cette dernière localité vers la localité de Fikiri à l'ouest où se situe un carrefour avec, à droite, une route de desserte agricole qui se dirige vers Lowa, à gauche, une route de même type vers Ferekeni, chef-lieu du secteur Ulindi.

Entre Yumbi et Fikiri se succèdent les villages de Kakumba - Mushahara - Mission protestante Mulita - Mwaraba - Babondo - Ngombenyama - Kakolo et Pamba. Vers Lowa à partir de Fikiri se trouvent les villages Fayala et Ngeleka. Vers le sud du secteur sur l'axe Kindu se succèdent les villages Lubinga - Musenge - Molela I - Masikini - Molela II - Obea - Mogogo - Makelele - Mumba - Baya - Losombo - Kalumbi - Sembe - Kibeke - Uru.

c) Le secteur Ulindi

Cette chefferie d'une superficie de 6.704 km² comprend 13 groupements : Batikabusali - Batiakadja - Batikaliba - Basupala - Banabolelia - Banamukundji - Kasera - Binawalu - Mbula Mabulu - Mitakulu - Uvasino - Tubila - Ulindi. Le chef-lieu est la localité de Ferekeni, située à 50 km de Punia.

¹⁷⁶ Les courtiers des Arabo-Swahilis.

¹⁷⁷ Elle appartenait à deux colons belges, Houdmond et Thysbaert. C'est pourquoi cette firme s'appelait aussi Houdmond & Thysbaert.

Quatre de ces groupements se trouvent sur la rive gauche de la rivière Ulindi, frontière naturelle avec le territoire de Kailo. Cette situation a pour conséquence que l'on a tendance à les classer dans ce territoire. Il s'agit de :

- Binawalu avec sept villages : Tolongu - Mitaku I - Mitaku II - Milanda I - Milanda II - Mobedje I - Mobedje II ;
- Mbula Mabulu avec deux villages : Mabulu - Binakiola ;
- Mitakulu avec deux villages : Mitakulu Ngoli - Mitakulu Pilipili ;
- Uvasino avec cinq villages : Binaudumba - Binabolongo - Binausingi - Matenganya II - Mangemba.

Tous ces villages sont reliés entre eux par des pistes. Il n'existe pas de route dans cette partie du territoire.

d) Les agglomérations importantes du territoire de Punia

Il existe, dans le territoire de Punia, de nombreux hameaux d'une certaine importance, dont les résidents ne sont pas nécessairement originaires du territoire de Punia. Ces « centres extracoutumiers » tirent leur origine du développement d'activités sociales et économiques dont la plupart s'exercent dans le secteur informel : exploitation artisanale et achat des minerais – cassitérite, wolfram, coltan, etc. – et pierres précieuses, petit commerce, enseignement, prosélytisme religieux, etc. La plupart des bâtisses sont construites en dur, ce qui témoigne de la sédentarisation des habitants.

Ces agglomérations peuvent être présentées de la façon suivante :

i) Cité de Punia

1. Localisation

Située au chef-lieu même du territoire qui porte son nom, la cité de Punia couvre un espace de 90 km². Elle est limitée au nord par la rivière Kailo, à l'est par la rivière Belia, au sud par la rivière Mabandji et à l'ouest par la rivière Uru.

2. Origine de la cité

L'origine de Punia est liée à l'histoire de la migration du clan komo du nom de Balikabagu, qui vint s'installer dans ce lieu.

D'abord village des Balikabagu, Punia devint successivement chef-lieu d'une chefferie, puis de secteur, de poste, de territoire et même de district. Pourtant, pendant toute la période coloniale, ce centre ne fut érigé ni en centre extra-coutumier, ni en cité indigène, ni en circonscription urbaine. C'était un milieu coutumier qui, avec l'installation de la Symétain acquit de l'importance et se vit conférer des statuts administratifs successifs.

C'est avec l'investiture d'Apunya Betumbe en 1923 (cf. *supra*) que le village Amanyombo, résidence du chef, devint chef-lieu de la chefferie des Batikabagu. La petite agglomération vit son importance croître en devenant un poste d'État en 1928. Il s'agit ici du niveau le plus bas dans l'échelle de l'administration territoriale locale confié à un agent européen.

Toutes les chefferies citées ci-dessus dépendant du poste d'État de la Lowa relevaient du district de Stanleyville. Étant donné la distance très importante qui séparait les chefferies de leur poste d'État, l'autorité coloniale décida de construire de nouveaux postes dans la contrée des Komo de la Lowa. Unambuluwe, village du chef Mulanga, fut choisi comme site du premier poste construit en 1923 par un agent colonial surnommé *Kaputula*. Les Kongo qui accompagnaient les agents coloniaux donnèrent à ce site le nom de *Kisasa*¹⁷⁸. *Kaputula* fut remplacé trois ans plus tard par un autre agent surnommé *Molalo*.

Kisasa devait être abandonné en 1927 par manque de personnel européen. Les agents coloniaux retournèrent à Lowa, localité à partir de laquelle ils contrôlaient toute la contrée. Du fait de l'insuffisance de personnel européen, aucune visite de contrôle ne fut effectuée dans cette juridiction au premier semestre 1928. Au second semestre, un nouvel agent colonial y fut affecté, mais ne put résider à Kisasa. Il déménagea le poste à Amanyombo¹⁷⁹ chez le chef Apunya. Cette année-là, la région de la Lowa comprenait deux postes : Kisasa et

¹⁷⁸ Ces Kongo étaient des relégués accusés de kimbanguisme, mouvement religieux interdit à l'époque par l'administration coloniale. Ce sont donc eux qui auraient donné au poste ainsi créé le nom de Kisasa. Cette localité était très coquette et construite comme une cité-jardin avec des villas ornées de fleurs et de plates-bandes. Les relégués kimbanguistes l'avaient appelée *Kisasa* parce qu'elle leur rappelait certains quartiers de Kinshasa (Léopoldville).

¹⁷⁹ Le poste prit le nom de Amanyombo parce qu'il était construit aux abords du ruisseau qui porte ce nom. Ce village s'appelait aussi Mangae ou encore, Ochiankombo.

Amanyombo. L'AT A. Van Belle justifiait déjà ce choix avant le déménagement :

« Après l'investiture des chefs Bakumu de la Lowa, deux parmi eux se sont vite distingués. Il s'agit de Punia et Kibwana. (...) le chef Punia était le plus intelligent et le plus dévoué de la région. Son village étant situé au centre de la région convenait mieux comme résidence de l'Européen. C'est donc avec un but de donner de l'influence et du prestige au chef Punia que cet endroit fut choisi de préférence. Il y existe déjà une petite maison en brique et un beau tribunal¹⁸⁰. »

En 1928 commencèrent les premières prospections minières effectuées par un consortium belge Symaf¹⁸¹. Celui-ci voulut installer la société minière Symétain dans la région de la basse Lowa. La découverte d'un riche gisement d'étain à Mokongba dans la contrée d'Amanyombo changea le plan initial de Symaf. Ainsi fut entrepris le transfert du poste de Kisasa à Amanyombo.

L'administration coloniale baptisa ce village Punia (ou Punya)¹⁸². Avec l'implantation des compagnies d'exploitation minière : la Symétain à Punia, la Compagnie belge des mines (Cobelmines) à Kima et Saulia, et le Comité national du Kivu (CNKI) à Kibeleketa, cette localité-village connut un essor considérable¹⁸³. S'ajoute en plus l'implantation des missionnaires qui construisirent, à partir de 1937, un couvent de prêtres catholiques, une école primaire et un camp d'enseignants. La firme Houdmond et Thysbaert installa une minoterie-rizerie (avec une capacité de 1600 kg par journée de 8 heures) et construisit un camp pour ses travailleurs. En s'élargissant, Punia finit par englober deux villages voisins, Abakasubi et Nyongotosha.

¹⁸⁰ VAN BELLE, A., *Historique du secteur Bakumu de la Lowa*, Archives du territoire de Punia, Lowa, 1926.

¹⁸¹ Cette prospection a été effectuée par l'ingénieur norvégien Hornemann.

¹⁸² Certaines personnes pensent que c'est par reconnaissance pour les services rendus par le chef Apunya du clan des Batikabagu que le nom de Punia a été donné.

¹⁸³ En 1933, Punia ne comptait que 28 « hommes adultes valides » (HAV) au village, 7 hommes au travail et 5 vieillards. Cf. GALDERMANS, G. J., *Rapport d'inspection, Route 11*, 11 octobre 1936.

Créée par l'ordonnance présidentielle n°87/29 du 29 février 1987, Punia en tant qu'entité juridique, est devenue une cité effective en 1988. Ses limites sont :

- au nord : de la source de la rivière Amingembe jusqu'à la centrale hydro-électrique de Belia en passant par les camps de Obilia (Obea) et de Nyanga de l'ex-Symétain ;
- à l'est : rivière Belia, de la centrale hydro-électrique ;
- au sud : du confluent de la rivière Belia et le ruisseau Obofuta jusqu'au niveau 1°30' de latitude sud. De là, une ligne droite jusqu'à la source de la rivière Mpiala ;
- à l'ouest : de la source de la rivière Mpiala jusqu'au confluent des rivières Mpiala et Mokongwa. De la rivière Mokongwa jusqu'à son confluent avec la rivière Amingembe qu'elle remonte jusqu'à sa source.

La cité de Punia est subdivisée en 6 quartiers : Punia, Nyanga, Mangobo, Basenge, Miripia et Mpila. De nouveaux lotissements ont été érigés au cours des années 2000, agrandissant ainsi sa superficie.

L'institutionnalisation de la localité de Punia en cité n'a pas manqué de poser des problèmes aussi bien politiques que fonciers. Elle a dépossédé le groupement Batikabagu d'une grande partie de ses terres ; plusieurs villages appartenant à ce groupement ont, en effet, été incorporés dans la nouvelle cité. Les chefs des villages jadis soumis au chef traditionnel sont devenus de ce fait des « chefs de quartiers », dépendant de l'autorité du chef de cité. C'est en vain que le chef de groupement Batikabagu protesta contre cette mesure. Par ailleurs, les autorités politico-administratives nationales, avec l'aval des autorités du territoire de Punia, déplacèrent le chef-lieu de ce groupement à Mpiala, localité devenue un quartier de la cité de Punia, mais qui appartenait au groupement Banyambulwe. Aujourd'hui, le chef de groupement Batikabagu a changé de statut, devenant chef du quartier Mpiala de la cité de Punia¹⁸⁴.

¹⁸⁴ La confusion persiste cependant, puisqu'un leader politique originaire de ce groupement continue d'affirmer l'existence de cette entité traditionnelle. Il a même tenté — sans succès — de faire élire un autre chef de groupement en lieu et place de celui devenu chef du quartier Mpiala. Ce dernier continue par ailleurs à affirmer sa légitimité en tant que chef coutumier de son groupement. Et les anciens sujets du groupement Batikabagu, réclament jusqu'à ce jour des droits coutumiers sur leurs terres, malgré le changement de statut de celles-ci.

ii) Agglomération du secteur Babira-Bakwame

Ses principales agglomérations sont Saulia, Kabongola et Kasese.

1. L'agglomération de Saulia

Il s'agit d'un camp minier ayant d'abord appartenu à la Cobelmines (Compagnie belge des mines), une société minière coloniale, puis à la Sominki (Société minière et industrielle du Kivu), née en 1976 de la fusion de plusieurs compagnies minières de la province du Kivu¹⁸⁵. La rigueur coloniale en matière de mouvement des populations ayant disparu avec l'indépendance, beaucoup de personnes ont migré et sont venues s'agglutiner autour de ce camp faisant de ce dernier un centre extra-coutumier important. Ce centre est aujourd'hui habité par une population composite comprenant notamment des Komo qui constituent la plus grande communauté au sein du groupement Batiagele dont ce centre fait partie. Il y a ensuite les migrants travailleurs des mines installés là par les compagnies minières qui se sont succédées. On compte parmi eux des Banyarwanda, des Barundi, des Bakusu, des Balega, des Baluba. Cette population est cependant minoritaire par rapport aux autochtones komo. Avec cette sorte de « mixité nationale » que l'on observe aujourd'hui, de nouveaux immigrants venus chercher fortune dans le secteur minier se sont installés dans ce centre. Il s'agit principalement de marchands et petits négociants venus de Kisangani, de commerçants shi du Sud-Kivu et nande du Nord-Kivu.

2. L'agglomération de Kabongola

Cette bourgade était d'abord un petit village. Elle est située à 60 km de Punia au carrefour des routes allant vers Kasese à l'est et Ntufia au nord. C'est le chef-lieu du groupement Babogombe. La découverte de l'or vers les années 1980 a accru l'importance de cette localité. Celle-ci a en effet été peu à peu envahie par des négociants venus de Kisangani, du Maniema méridional, du Nord et du Sud-Kivu, qui s'y sont installés et ont ouvert des maisons de commerce.

3. L'agglomération de Kasese

C'est le chef-lieu du secteur Babira-Bakwame. Il est situé à 125 km à l'est de Punia. Kasese a longtemps été

¹⁸⁵ Lire à cet effet M'BEKU, I., *Évolution historique des sociétés minières du Kivu (1923 - 1982)*, mémoire de licence en pédagogie appliquée, option Histoire, ISP-Bukavu, 1984.



Masque komo. Photo J.-M. Vandyck (coll. MRAC Tervuren, EO.1960.24.1.)

le siège de la Cobelmines et de la Sominki. Outre les Bakwame qui constituent la majorité de la population, s'y trouvent également d'anciens travailleurs des compagnies minières qui, après la faillite de celles-ci, s'y sont installés à leur compte. Cette agglomération s'est considérablement agrandie depuis la « libéralisation » de l'exploitation minière et le développement de l'exploitation artisanale des carrières minières abandonnées par les compagnies minières. Des hommes d'affaires en provenance des deux provinces du Nord et du Sud-Kivu ont investi le milieu à

la recherche de la cassitérite et de ses dérivés, ainsi que du coltan, de l'or et d'autres pierres précieuses.

À côté de ces trois agglomérations, il en existe d'autres de moindre importance : la localité de N'kuba, la localité de Matumba et la localité de Mbako.

iii) Agglomérations du Secteur Baleka

Elles se situent aussi bien sur l'axe nord que sur l'axe sud à partir de la cité de Punia. Différents villages sont situés sur l'axe nord, le long de la nationale partant de Muyengo

à 36 km de Kindu vers Lubutu. L'axe nord partant de Punia comprend les localités suivantes : Kalombenyama, Yumbi, Mulita, Fikiri, Molela II, Obea.

iv) Agglomérations du Secteur Ulindi

Avec ses 13 groupements, ce secteur compte lui aussi quelques agglomérations relativement importantes, dont les localités de Ferekeni et de Kowe. Il en existe d'autres de moindre importance notamment : Atetia, Tulingi et Umba-Umba.

3) Le peuplement

Le territoire de Punia est peuplé principalement par quatre ethnies : les Komo, les Songola (ou Basongola), les Kwame (ou Bakwame) et les Genya (ou Bangenya). À ces quatre ethnies s'ajoutent les immigrés arabisés installés au confluent de la rivière Ulindi depuis l'époque des Arabo-Swahilis.

Ces quatre communautés ethniques présentent des traits culturels semblables. Elles pratiquent le mariage exogamique, considérant comme incestueux et interdit tout mariage au sein d'un même clan. La résidence est avunculocale. Les mariés résident normalement dans la famille du mari. S'ils résident ailleurs, ils continuent à dépendre totalement de la famille du conjoint. Le sororat jadis pratiqué est en voie de disparition.

Les Komo constituent l'ethnie numériquement la plus importante. Présents dans les trois secteurs, les Komo représentent à eux seuls 66,6 % de la population totale ; les Kwame en représentent 10,4 %, les immigrés arabisés 8 %, les Songola 2,4 % et les Genya 2,3 %.

Les Komo du secteur Babira-Bakwame sont appelés Bira (ou Babila). Ce nom signifierait « les gens qui n'ont pas d'huile¹⁸⁶ ». Cette communauté occupe, en effet, un espace foncier où les palmiers sont absents.

Les Komo du secteur Baleka sont appelés Baleka. Ils n'ont cependant aucun rapport avec les Lega des territoires voisins de Pangé et de Shabunda. Ceux du secteur Ulindi sont appelés Babemo (Beno). Ils tirent leur nom de leur ancêtre éponyme Mobemo.

Il a été observé par ailleurs que les femmes komo se marient facilement aujourd'hui avec des hommes appartenant à des ethnies autres que la leur. Le rapt peut en être l'une des causes principales. La femme qui fuit

¹⁸⁶ Informations du chef Amisi Bukumu du secteur Baleka.

le toit paternel pour aller vivre avec un homme sans le consentement de ses parents brise en quelque sorte la solidarité coutumière qui obligeait la jeune fille à s'attacher à sa famille. Ces femmes sont bien souvent délaissées et abandonnées à elles-mêmes quand leurs conjoints quittent la contrée komo. D'où l'expression : « *Omodondi, omodeketaane* », c'est-à-dire « Tu m'as trouvée, tu vas m'abandonner. »

Il existe des rapports privilégiés entre les Songola et les Komo, rapports renforcés par des liens de mariage fréquents, surtout entre clans limitrophes. Les Kwame proches des Lega de Shabunda se marient également souvent avec ceux-ci, mais aussi avec des Songola de Nkumba du territoire de Kailo.

Quant au régime alimentaire, les Komo se nourrissent principalement de bananes, de manioc, de riz et d'ignames. Un plat particulièrement apprécié est le *lituma* ou « pain de banane », fait de banane cuite et pilée. Parfois le *lituma* est fait de manioc. Il s'accompagne de pâte d'arachide, mais aussi de viande ou de poisson.

Les Songola constituent la population majoritaire du territoire de Kailo. Dans le territoire de Punia, ils occupent une petite portion du Sud.

Les Kwame (ou Bakwame) constituent, avec les Bira, la population du secteur des Babira-Bakwame à l'est du territoire de Punia. Ils sont minoritaires dans cette entité comparativement aux Bira. Les Bakwame sont liés à leurs voisins lega du territoire de Shabunda auquel ils étaient rattachés avant leur affectation dans le territoire de Punia en 1954.

Les Genya (Enya ou Wagenya) habitent le long du fleuve dans les territoires de Kasongo, Kibombo, Kailo et Lubutu. Ils sont souvent confondus avec les Lokele qui comme eux sont des pêcheurs. Ils constituent, dans chacun des territoires précités, une population minoritaire.

2.2. LES TERRITOIRES DE L'AXE SUD : KABAMBARE, KASONGO ET KIBOMBO

2.2.1. Territoire de Kabambare

1) Organisation administrative

Avec une population de 328.822 habitants en 2008, le territoire de Kabambare est classé troisième du Maniema du point de vue démographique après les territoires de Kasongo et de Pangé.

Subdivision administrative du territoire de Kabambare

Cité et secteurs	Chef-lieu	Groupements	Superficie	Population en 2008	Densité
Cité de Nandalukala	-	-	25 km ²	15.492	619,6
		5	3.953 km ²	20.623	5,2
Babuyu	Kabeya	Bahaya			
		Bahutchwe			
		Basonga			
		Basumba			
		Bena-Bemba			
BB Bahemba	Kibangula	4	2.000 km ²	65.687	32,8
		Kibangula			
		Kagulu I			
		Katego			
BB Kabambare Bahombo	Kabambare	6	4.335 km ²	23.402	5,3
		Kabambare			
		Bahombo			
		Bazogoni			
BB Lulindi Lusangi		7	2.900 km ²	73.340	25,2
		Lusangi			
		Kagulu			
		Bagela			
		Lugambo			
		Mughona			
		Baganahili			
BB Saramabila	Saramabila Kayembe	4	3.500 km ²	77.144	22
		Kayembe			
		Muhiya I			
		Muhiya II			
BB Wamaza	Wamaza	4	2.750 km ²	53.134	19,3
		Wamaza			
		Kanyengele			
		Kibumba			
		Mwambao			
			19.513 km²	328.822	16,8

Source : Division provinciale de l'intérieur et des affaires coutumières, *Rapport annuel 2008*. L'abréviation BB signifie Bangubangu.

Il est subdivisé en six secteurs, une cité, celle de Nandalukala, et compte 463 villages.

La densité moyenne de la population est de 16,8 habitants au km², alors que celle de Kasongo atteint 34,6 habitants au km².

Le territoire de Kabambare est majoritairement peuplé par les Bangubangu qui représentent à eux seuls 75 % de la population. Il y a lieu de tenir compte du fait qu'ils comprennent plusieurs composantes apparentées. Tel par exemple est le cas des Benye-Mikebwe du secteur



Figurine Bangubangu, village Ngunda. (Collection du MRAC, EO.1961.34.1)

Bangubangu Bahemba qui, tout en utilisant un dialecte apparenté au kihemba parlé par les Hemba de Kongolo, sont des Bangubangu. Les Buyu à l'est forment un groupe à part et sont transfrontaliers, puisqu'ils résident également dans le district du Tanganyika. Les voisins limitrophes des Bangubangu sont :

- au nord et au nord-est : les Lega du territoire de Shabunda, les Bembe du territoire de Fizi et les Buyu qui forment un tampon entre eux et les Bembe ;
- au sud : Les Hemba de Kongolo considérés comme parents des Benye-Mikebwe ;
- à l'ouest : le groupe des lubaisés composé des Nonda - Mamba-Kasenga - Zura, mais aussi d'une partie des Binja-Sud.

Du fait peut-être de la politique du régime Mobutu qui prônait le regroupement des villages faiblement habités, le territoire de Kabambare est aujourd'hui constitué de grands villages situés le long des routes et séparés par de grands espaces vides. Il n'est pas rare de parcourir jusqu'à 50 km sans rencontrer un seul village. Parmi les agglomérations importantes du territoire de Kabambare, citons Saramabila, Wamaza, Kibangula, Lusangi, Ndandalukala.

a) La localité de Saramabila au nord

Il s'agit d'un ancien centre minier de la société Sominki, avec une population variant entre 1.500 à 3.000 habitants. Elle doit son existence à l'exploitation de l'or.

Depuis la fermeture de la Sominki¹⁸⁷, l'exploitation est devenue artisanale et la production s'est totalement délocalisée vers Bukavu et Goma. Un aéroport peut accueillir de petits avions.

Le coût de la vie y est élevé, car l'agriculture est reléguée au second plan, la priorité des habitants étant d'abord le commerce de l'or. La fraude des matières précieuses est courante. L'économie de Saramabila, comme le reste du territoire de Kabambare, bénéficie peu de ce commerce puisque les acheteurs viennent quasiment tous de

¹⁸⁷ La Sominki n'a pas remis ses exploitations de Saramabila en activité depuis les événements de la rébellion des Simba en 1964. Elle avait continué à maintenir la concession, en payant les taxes à l'État et en y gardant un personnel minimum pour le gardiennage, ne voulant pas perdre des concessions aussi riches en or.

l'extérieur de la province : Bukavu, Goma, Kinshasa, et même le Rwanda. La localité de Saramabila, malgré les sommes énormes qui y circulent, ressemble à un hameau paysan avec des maisons en pisé et au toit de paille.

b) La localité de Wamaza

Chef-lieu du secteur, centre important de négoce, sa population est estimée à près de 2.500 habitants. Cette localité rizicole est au carrefour de quatre axes : vers Kabambare au sud-est, vers Saramabila au nord-est, vers Kalole au nord en territoire de Shabunda, et vers Kasongo à l'ouest.

Wamaza possède plusieurs infrastructures de base dont une paroisse catholique érigée vers 1946, une succursale de la société Cotonnière installée depuis l'époque coloniale (à l'arrêt), des écoles primaires et secondaires, un hôpital et de nombreux centres de santé.

c) La localité de Kibangula

Chef-lieu du secteur BB Bahemba, Kibangula a une population de près de 2.000 âmes. On y trouve aussi une paroisse catholique, des écoles primaires et secondaires ainsi qu'une succursale de la Cotonnière de Kasongo (en arrêt).

La localité de Kibangula est proche de la frontière du territoire de Kongolo. Ce fait peut expliquer en partie la migration dans les deux sens des Benye Mikebwe migrant vers Kongolo et des Bahemba du Katanga vers Kibangula, puisque les deux communautés sont parentes.

d) La localité de Lusangi

Chef-lieu du secteur BB Lulindi, Lusangi a le caractère d'une cité de villégiature. La localité est bâtie sur un plateau immense qui domine la vallée de la rivière Lulindi. Le climat y est doux à cause de la brise qui souffle à tout moment. Avec près de 1.500 habitants, cette cité érigée dans la savane est un carrefour donnant sur une bretelle servant de raccourci vers Kasongo en passant par la grotte de Mwanankusu. Y existent un hôpital général de référence et quelques écoles primaires et secondaires.

e) La cité de Ndandalukala

Cette agglomération de près de 1.500 habitants située dans le secteur Babuyu a son origine dans l'histoire de la traite arabe. Elle a, en effet, constitué la porte d'entrée et le premier bastion des Arabo-Swahilis au Maniema ; la route

des esclaves venant de Kasongo par le chemin de l'Uzura (terre des Zura) passait par là et se dirigeait sur Mtoa¹⁸⁸ aux bords du lac Tanganyika. La cité est peuplée par les communautés autochtones bangubangu, les Buyu et les Bembe. Elle est devenue un centre de petit commerce de l'or et de poissons provenant des étangs naturels du bassin de la Lwama.

2.2.2. Territoire de Kasongo

1) Origine et création du territoire

À l'origine, Kasongo est un poste arabe qui donnera son nom à tout un territoire. Venant de Zanzibar et de la côte orientale de l'Afrique via l'est de la RDC, les Arabo-Swahilis s'établirent à Kasongo depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. Le développement de l'agriculture et du commerce permit la naissance de divers petits centres autour des résidences des sultans arabes. Des populations entières se déplaçaient pour venir se fixer dans ces centres. Kasongo comptait environ 30.000 habitants en 1890¹⁸⁹. C'est la lutte contre les Arabes, mais aussi la possibilité de navigation fluviale, qui poussèrent les agents de l'EIC à s'installer à Kasongo, situé à 15 km de Tongoni.

Le décret royal du 3 janvier 1906 portant reconnaissance des chefferies eut pour résultat la constitution du territoire de Kasongo. Mais jusqu'en 1910, Kasongo resta un secteur faisant partie du territoire du Maniema. Il était le chef-lieu à la fois du territoire du Maniema et du secteur qui portait son nom. Kabambare et Nyangwe en étaient les deux postes les plus importants. Avec l'arrêt royal du 2 juillet 1912 qui modifiait l'organisation territoriale de la colonie, le district du Maniema détaché de celui de Stanleyville fut créé ; Kasongo devint le chef-lieu du district du Maniema qui comptait 7 territoires, dont celui de Kasongo. L'ordonnance du gouverneur général n° 92 AIMO du 29 septembre 1933 réduisit le nombre de territoires à cinq, mais celui de Kasongo fut maintenu.

Entre 1930 et 1933, divers groupes dits traditionnels reconnus jusque-là comme entités administratives fusionnèrent ou furent rattachés à d'autres ; la situation

¹⁸⁸ Mtoa est localisée près de Baraka au Sud-Kivu, entre Lulimba et Force-Bendera.

¹⁸⁹ YOUNG, C., « Islam au Congo », *Études congolaises*, vol. X, n° 5, septembre-octobre 1967, p. 16.

politico-administrative du territoire se présenta dès lors comme suit :

Chefferie Bakwange	chef Mukandilwa I
Chefferie Mweho	chef Gongo dit Pene Kilala
Chefferie Basongye	chef Lusuna Mwana-Kahenga
Chefferie Benye Kasenga	chef Mwanakusu Kiyobo
Chefferie Benye Mamba	chef Lama-Lamba Mafutala
Chefferie Benye Nonda	chef Mwana Ndeke
Chefferie Bombo	chef Lubinga
Chefferie Benye-Kakandja	chef Ngombeniama Rudika
Chefferie Kisi	chef Ngombeniama Mitshibanga
Chefferie Kibangu	chef Yenga-Yenga Kalunga
Chefferie Benye Katemo	chef Kalongosola
Chefferie Benye-Katoha	chef Bwana Moya
Chefferie Benye Utshima	chef Tambwe Tshanga
Chefferie Amba	chef Matala
Chefferie Sungu	chef Kovokovo
Chefferie Hahila	chef Kanikini
Chefferie Tubuku	chef Pene-Ngoli
Chefferie Benye-Samba	chef Sikumbili
Chefferie Wagenia	chef Pene Fundi Katamba
Chefferie Wazura	chef Kasongo dit Pene Mayenge

Cette division administrative se révéla rapidement peu opérationnelle, car, en fait, la politique relative à l'organisation des circonscriptions indigènes (CI) visait à mettre en relation l'autorité coloniale et le chef indigène. Suite aux enquêtes menées en 1936 relatives à la création des secteurs sur base du décret du 5 décembre 1933, la situation politico-administrative des chefferies conduisit à une réorganisation du territoire. Le nombre de chefferies diminua. Désormais le territoire de Kasongo comporta les chefferies suivantes :

Chefferie Bakwenge	chef Saidi Mukandilwa III
Chefferie Basonge	chef Lusuna Mwana-Kahenga
Chefferie Benye-Mamba	chef Lamba-Lamba Mafutala
Chefferie Benye-Kasenga	chef Mwanakusu Kiyobo
Chefferie Benye Samba	chef Sikumbili
Chefferie Benye-Nonda	chef Mwana Ndeke
Chefferie Wagenia	chef Pene Fundi Katamba
Chefferie Wazula	chef Pene Mayenge

Le secteur Wazimba wa Maringa englobe les anciennes chefferies Benia Katemo, Benia Katsha, Benia Isthima,

Amba, Sungu, Kabila, Tubutu. Le premier chef de ce secteur fut Bwana Moya.

Le secteur Wazimba wa Mulu engloba les anciennes chefferies Mbombo, Benia Kalandja, Kisi, Kibangu. Le premier chef de secteur fut Yenga-Yenga Kalunga.

Cette restructuration revalorisait certaines chefferies, dont celles des Nonda, Wazura, Wagenia, Samba, Basonge I, qui présentaient à ce moment des unités politiques stables. Elle conduisit à l'élimination de certains chefs et à la promotion d'autres chefs placés à la tête de secteurs. Les anciens sous-chefs reconnus sous la législation de 1910 cessèrent d'être des représentants de l'administration coloniale, tout en exerçant leurs fonctions coutumières. L'exposé des motifs de la suppression des sous-chefferies stipule :

« Tout groupement indigène traditionnel se présente avec une hiérarchie de fonctions d'autant plus complète et variable que l'organisation y est plus compliquée et la population plus nombreuse. Elles (fonctions) y sont exercées d'après un mode déterminé par la coutume sous l'autorité supérieure à laquelle obéit le groupement. Or l'administration en investissant des sous-chefs, attribue des pouvoirs que la coutume ignore à des éléments intermédiaires de la société indigène, choisis nécessairement avec un peu d'arbitraire : elle introduit ainsi dans le groupement une cause de déséquilibre. L'expérience est d'ailleurs concluante en l'espèce : dès qu'un indigène est revêtu de l'investiture de sous-chef, toutes ses activités tendent à se rendre indépendantes. En conséquence, la sous-chefferie cesse d'être considérée comme une subdivision exerçant dans une circonscription une fonction prévue par le législateur¹⁹⁰. »

La réorganisation politico-administrative définie par le décret du 5 décembre 1933 débuta le 1^{er} novembre 1935. La promulgation du nouveau décret du 2 mai 1957 sur les circonscriptions indigènes (CI) marqua une nouvelle étape dans l'évolution de la politique coloniale belge en matière d'administration locale. L'exposé des motifs précise que l'objectif du décret est de doter les CI d'une structure organique et souple qui favorise leur développement et stimule leur évolution démocratique. Ce décret apporta certaines innovations, notamment la

¹⁹⁰ Rapport du Conseil colonial, *Bulletin officiel* de 1933, p. 952.

création des collèges permanents devant assister les chefs dans la gestion quotidienne des circonscriptions. Le décret entra en vigueur le 3 juin 1958.

2) Entités du territoire de Kasongo

Le territoire de Kasongo est constitué des chefferies Bakwange, Basonge I, Benye Samba, Nonda, Wagenia, Wazula, des secteurs Wazimba wa Maringa et Wazimba wa Mulu, Basonge II Mwebo, Mamba Kasenga et du centre extra-coutumier de Kasongo.

a) Chefferie Bakwange

La chefferie Bakwange, constituée en 1930, avait pour chef Saidi Mukandilwa, un musulman convaincu hostile à l'administration coloniale. Il fut démis de ses fonctions en 1943 et remplacé par le chef Saleh Mwana Mbwembwe (1943-1967). Mais ce nouveau chef n'avait pas assez d'autorité auprès de ses sujets ; cela provoqua des tensions qui ne s'apaisèrent qu'à la suite de l'émigration des élites locales vers d'autres centres et d'autres villages du Maniema. En 1968, Simba Saidi devint chef de la chefferie.

b) Chefferie Basonge I

Elle est instituée en 1932 par le rassemblement de plusieurs clans songye et de groupements assez divers, y compris ceux des Arabisés et des anciens travailleurs¹⁹¹. Kahenge Kalilo Pene Lusuna en devint le chef¹⁹². Après l'indépendance de 1960, la chefferie fut l'objet de contestations entre la province du Lomami, qui la revendiqua en faveur des Songye, et la province du Maniema, qui s'appuyait également sur les raisons ethnographiques, mais principalement sur le fait que cette chefferie était située administrativement dans le district du Maniema.

c) Chefferie Benye Samba

Elle fut définitivement constituée le 1^{er} juin 1936, suite à un rapport d'enquête effectué par l'administrateur de territoire Aurez en 1932. Avant cela, les Benye Samba

¹⁹¹ Les anciens travailleurs et les Arabisés étaient un amalgame d'individus d'origines ethniques diverses ayant servi soit les Arabes, soit l'EIC, soit encore la colonie belge, comme travailleurs ou comme soldats, et qui ne pouvaient ou ne voulaient plus retourner dans leurs communautés d'origine.

¹⁹² Dans l'ordre de succession, après Kahenge arrivèrent Kasongo Mwana Mukenge, Kahenga Pene Lusuna, Kasongo Kimoto, etc.

avaient été inclus dans le secteur des Bakusu du territoire de la Lweki. Les Benye Samba sont divisés en deux groupes : les Wafuruka du chef Kito et les Benye Samba proprement dits du chef Pene Kimbulu. À ces deux groupes sont venus s'ajouter les villages des anciens travailleurs Dibwe de Malela et Kandolo de Samba, ainsi que les Arabisés de Pene Senga.

Les premiers chefs de la chefferie furent : Lombe (1936-1938), Mateka Kauta (1938-1943), Manitela (1943-1962) et Pene Kito à partir de 1962.

d) Chefferie Nonda

L'unité politique des Nonda fut réinstaurée au XIX^e siècle par le chef de clan des Mitanda nommé Ngombeniama qui lutta d'abord contre les Wazimba et s'allia ensuite aux Arabisés pour rançonner les autres peuples de la région. L'administration de l'EIC, après avoir soumis Ngombeniama en 1907, nomma son fils Mwana Ndeke à la tête de la chefferie en 1908. L'administration belge scinda la chefferie en trois entités après 1920, à la suite des conflits opposant les principales familles nonda. C'est en 1931 que la chefferie fut réunifiée, non sans difficulté, sous l'autorité de Mwana Ndeke. Un opposant à ce dernier, nommé Mulangabala, provoqua une rébellion et la chefferie fut soumise au régime d'occupation militaire en 1933.

Mwana Ndeke mourut en 1951. Il fut remplacé par son frère Masudi Zilanga qui fut greffier chez les Mamba et passait pour être un collaborateur de l'administration coloniale. Il devint sénateur en 1960, et son intérim à la tête de la chefferie fut assuré par son cousin Baruani Babonga confirmé chef des Nonda à la mort de Masudi le 22 janvier 1967.

e) Chefferie Wagenia (ou Wagenya)

En 1920, habitant le long du fleuve Lualaba, de Kasongo à Nyangwe, les Genya formaient 18 petites unités sans autorité commune. Après 1923, l'administration les regroupa en trois chefferies : Kibimbi, Kilonda et Mukalala. La chefferie Wagenia fut constituée en 1933 ; elle comptait alors 1.128 habitants. Deux clans se partageaient l'influence politique : les Lungu et les Genya de souche. Le dernier chef des Genya Balungu fut Pene Fundi Katamba (1933-1950). Appartenant au clan Genya de souche, il ne fut pas entièrement accepté par les Balungu et son autorité sur la chefferie paraît avoir été faible. Pene Amisi Kalume (1950-1964), puis Pene Amisi Feruzi lui succédèrent.



Village Mwanakusu. (Photo août 2009.)

f) Chefferie Wazula

Elle fut constituée en 1931, mais elle ne fut définitive qu'en 1938, en application du décret du 5 décembre 1933. Si les Zula formaient un seul clan, ils ne possédaient pas pour autant d'unité politique avant l'instauration de la chefferie. Leur premier chef fut Mbuyu. Il fut remplacé par Mwana Kasongo, choisi pour sa bravoure et sa popularité, qui se montra revendicatif et critique à l'égard de l'administration. Il fut démis en 1938, sous prétexte que sa nomination n'avait pas été conforme aux critères de la coutume. Il fut remplacé par Amuri Pene Mayenge, un ancien greffier de l'administration. Amuri ne parvint pas à se faire complètement accepter par les Zula.

g) Secteurs Wazimba wa Maringa et Wazimba wa Mulu

Les Zimba constituaient le peuple le plus nombreux et le plus prolifique du territoire de Kasongo ; mais ils étaient divisés en plusieurs clans sans relations politiques stables entre eux. Aucun chef ne s'était imposé à l'ensemble des clans ; dans aucun peuple du Sud-Maniema, hormis chez les Genya, la dispersion du pouvoir n'était aussi grande. L'administration coloniale décida, contrairement à la politique suivie à l'égard des autres populations de la région, de créer directement des secteurs et non des chefferies autonomes. En 1936, deux secteurs furent créés :

celui des Maringa (gens d'en bas) et celui des Mulu (gens d'en haut). L'administration investit deux chefs coutumiers. Chez les Maringa, ce fut Bwana Moya qui fut investi, mais son pouvoir fut fortement contesté¹⁹³. Chez les Mulu, ce fut Yenga-Yenga Kalunga qui fut investi. Il se maintint au pouvoir jusqu'en 1963¹⁹⁴, la situation étant restée beaucoup plus calme chez les Mulu que chez les Maringa.

h) Secteur Basonge II Mweho

La chefferie Basonge II Mweho fut constituée le 20 septembre 1934. D'après Soors et Boone¹⁹⁵, les Lubunda seraient des Kusu émigrés du Sankuru à la suite de querelles avec les autres clans kusu. Ils se seraient imposés aux Benia

¹⁹³ Les chefs de la chefferie dans l'ordre de la succession sont : Bwana Moya (1936-1938), Sadiki Motendwa (1938-1940), Kibula (1940-1948), Kalume (1948-1953), Saburi (1953-1959), Kapepa (1959-1964), Mobango (1964-1965), Kiyungu (1965-1976), Kalukubia (six mois de pouvoir en 1976), Lamba-Lamba (trois mois de pouvoir en 1976) et Kiyungu revenu à partir de 1976.

¹⁹⁴ Après ce long règne, suivirent les chefs Kimena Bunga (1963-1964), Kingombe (1964), Mukola Kipaka (1965), Mungombolwa Mese (1966) et Amisi Yenga Yenga (à partir de 1966).

¹⁹⁵ SOORS, M., « Les poussées soudaines ont-elles traversé les Kindu ? », *Zaire*, 1949, III, n°1 ; OLGA BOONE, O., *Carte ethnographique du Congo, Quart Sud-Est*, Tervuren, MRAC, n°37, 1961.

Samba qui leur auraient réservé un accueil favorable. C'est plus tard qu'ils se divisèrent en Benia Mweho et Lubunda. Suite au manque d'unité politique ayant provoqué une crise d'autorité, l'administration coloniale opéra une réforme en 1958 et créa le secteur Basonge II Mweho englobant une partie de la chefferie Basonge et l'ancienne chefferie Mweho. C'est Mwana Mufula Mpinga qui devint chef du secteur¹⁹⁶.

i) Secteur Mamba Kasenga

Les Mamba et les Kasenga constituaient deux peuples distincts. Réunis avant 1930 dans un « secteur d'essai », en application de la politique du ministre Louis Franck, ils furent scindés en 1931 en deux chefferies. Mwana Kalanga fut reconnu chef de la chefferie de Mamba jusqu'en 1935, date à laquelle il fut démis (malgré la protestation de sa famille) par l'administration et remplacé par Mafutsha Lamba-Lamba issu du clan aîné des Mamba.

La chefferie Kasenga fut gouvernée après 1920 par Mwanakusu ; son fils Yamba-Yamba lui succéda en 1930 après une période de tutelle exercée par Pondamali, un fidèle esclave du chef Mwanakusu. Mais jugé faible par l'administration, Yamba-Yamba fut démis en 1946. Malgré l'opposition des Kasenga, un secteur unique de Mamba-Kasenga fut créé à nouveau en 1951 et le chef qui fut désigné fut Salumu Lamba-Lamba. Dès lors, deux problèmes dominèrent l'évolution politique des Mamba et des Kasenga : la rivalité entre eux, tranchée par l'administration coloniale en faveur des Mamba et le conflit interne aux Mamba concernant la reconnaissance de Lamba-Lamba ou de Mwana Kalanga. Le clan Mwana Kalanga se révéla nationaliste en 1959, favorable au MNC/L et en 1964 pro rebelle Simba. Par contre le clan Lamba-Lamba fut modéré, favorable au PNP, ce qui lui valut de devoir payer un lourd tribut lors de la rébellion¹⁹⁷.

j) Centre extracoutumier de Kasongo

En 1950, le chef-lieu du district du Maniema fut transféré de Kasongo à Kindu Port-Empain. En 1952,

¹⁹⁶ Dans l'ordre de succession des chefs à la tête du secteur, il y a : Mwana Mufula Mpinga (1958-1964), Kawayu Mwana Mufula (1965-1976), Abehe Kanzuli (1976), puis le retour de Kawayu Mwana Mufula en 1977.

¹⁹⁷ Dans l'ordre de succession des chefs à la tête du secteur, il y eut : Salumu Lamba Lamba (1951-1964), Ilemba Lamba Lamba (1964-1976), Mafwe Embulumbulu (1976), puis à nouveau Ilemba Lamba Lamba en 1977.

pour des raisons politiques et économiques, le chef-lieu du territoire de Kasongo fut transféré de Kasongo à Tongoni. C'est en 1955 que naquit l'idée de créer un centre extracoutumier (CEC) à Kasongo. Celui-ci fut institué par l'arrêté n° 211/120 du 13 février 1956 du commissaire de district (CDD) du Maniema. Van Melle fut désigné responsable de l'autorité tutélaire (RAT) le 10 mai 1956. Par décision n° 84/AO/CEC du 11 juillet 1956 du CDD, Ramazani Songe fut désigné chef du centre avec pour adjoint Kinyongo Jérôme¹⁹⁸.

En application du décret du 10 mai 1957 sur les circonscriptions indigènes (CI), le CEC de Kasongo fut placé sous la même législation que les chefferies et les secteurs. Le centre, qui comprenait notamment la population arabisée, vit sa population augmenter sensiblement à partir de 1956. La majorité des migrants venaient du territoire de Kabambare dont le chef-lieu ne bénéficiait pas du même niveau d'activités et d'infrastructure que Kasongo. L'enseignement fut également développé dans le territoire de Kasongo grâce à l'intervention du Fonds du bien-être indigène (FBI) qui faisait campagne pour la fréquentation scolaire, notamment chez les filles.

Un programme de construction de logements commença au CEC de Kasongo en 1956, et fut poursuivi ensuite en chefferie Nonda en 1957 avant de se généraliser, quoique difficilement, dans d'autres milieux ruraux grâce à l'intervention des régies. Le Fonds du bien-être indigène s'était engagé à ce moment à aménager des points d'eau dans les milieux ruraux. Dans le domaine médico-social pris en main par les Sœurs blanches et des infirmières européennes, le FBI subsidia les réalisations ci-après :

- le Sanatorium (CEMUBAC) d'une capacité de 200 lits ;
- l'hôpital de Kasongo repris par l'Institut de médecine tropicale d'Anvers (IMT) ;
- une léproserie construite grâce à un subside de 200.000 frs ;
- des dispensaires ruraux ;
- des centres de puériculture ;
- des foyers sociaux ruraux.

¹⁹⁸ Dans l'ordre de succession, les chefs du centre furent : Ramazani Songe (1956-1962), Garama Yuma (1962-1965), Ceverino Yala (1965-1968), Tabani Jules (1968-1976), Kayembe Imurani (1976), puis à nouveau Tabani Jules en 1977.

Le FBI a aussi financé la construction d'écoles rurales en matériaux durables dont l'École professionnelle agricole (EPA) à Kipaka en 1956.

Au moment de l'indépendance, le territoire de Kasongo comptait six postes détachés, six chefferies, quatre secteurs et un centre extracoutumier. Conséquence de la loi du 14 août 1962 portant création de la province du Maniema, Kasongo redevint le chef-lieu du district du Sud-Maniema avec comme territoires Kipaka, Kasongo et Kabambare. Lors de la réforme opérée en 1966 portant sur la centralisation des provinces, le Maniema redevint un district du Kivu et Kasongo garda le statut de territoire (cf. ci-devant Origine et création du territoire).

Dans son *Étude des collectivités rurales* de 1985 déjà citée, le gouverneur de la province du Kivu concluait que sur les six chefferies et les quatre secteurs du territoire de Kasongo, seuls les secteurs et chefferies Wazimba wa Maringa, Wazimba wa Mulu et Nonda étaient viables. Pour le secteur Wazimba wa Maringa, il notait : « Très grandes potentialités agricoles faisant de cette collectivité la plus viable du Maniema. » Pour le secteur Wazimba wa Mulu et la chefferie Nonda, l'autorité provinciale relevait leur mauvaise organisation administrative, comptant de nombreux groupements qui mériteraient d'être regroupés.

Pour les six autres secteurs et chefferies jugés non viables, il écrivait :

- chefferie Bakwange : « Regroupement interne à envisager. Très mauvais encadrement administratif » ;
- chefferie Basonge I : « Infrastructure socio-économique déficiente ; mauvais encadrement politico-administratif » ;
- secteur Basonge II : « Non-viabilité accentuée par son encadrement politico-administratif insuffisant et son enclavement. À fusionner avec un autre secteur ou chefferie » ;
- secteur Mamba Kasenga : « Trop grande subdivision pour une très faible population » ;
- chefferie Wagenya : « Population insuffisante, infrastructures inexistantes, mauvais encadrement politico-administratif » ;
- chefferie Wazula : « À fusionner avec une autre collectivité plus peuplée à cause de sa faible démographie ; potentialités économiques faibles » ;

encadrement politico-administratif insuffisant ».

À en juger par cette présentation, il ne peut être affirmé que le secteur se révélerait meilleur que la chefferie, car quatre des six chefferies et deux des quatre secteurs du territoire de Kasongo ne satisfaisaient pas aux critères de l'autorité provinciale de jadis. Le problème se situait d'abord au niveau de l'organisation administrative à l'origine de l'entité et à la gestion qui s'en était suivi.

3) Le peuplement

Les populations actuelles considérées comme originaires du territoire de Kasongo proviennent en grande partie des migrations qui ont eu lieu vers la fin du XVII^e siècle. Ces populations de migrants provenaient généralement du sud de la province du Katanga. Excepté les Kusu qui, avec les Atetela, appartiennent au groupe mongo oriental, les autres peuples du Sud-Maniema sont soit des groupes luba déplacés, soit des lubaisés¹⁹⁹, c'est-à-dire des gens qui se sont acculturés aux mœurs luba.

Une certaine dynamique des systèmes d'appartenance se produisit, provoquant un réaménagement dans l'occupation de l'espace et la séparation de segments d'une même population devint parfois inéluctable. Parmi les raisons qui expliquent cette situation, J. Abemba en retient deux principales. Premièrement les vagues de migrations ont eu lieu à des moments différents ou bien les clans d'un même groupe n'ont pas suivi le même itinéraire. Deuxièmement des facteurs naturels et humains ont provoqué la dispersion²⁰⁰. Il est vraisemblable qu'il y ait eu, au cours de ces mouvements migratoires, des rencontres fortuites entre différentes communautés, que le temps a finalement contraintes à coexister et à partager les mêmes institutions sociopolitiques. En conséquence, certains groupes constituent de véritables enclaves au sein d'autres peuples. Des fractions kusu (les Lubunda) se retrouvent au sein des populations songye et des éléments luba (genya) parmi les Kwange de Kasongo et les Aluba de Kibombo.

À Kasongo, par exemple, dans le quartier dénommé « Dix-huit », un groupe de personnes appelées *Wazaliwa*

¹⁹⁹ MOELLER, A., *Les grandes lignes des migrations des Bantous de la Province orientale du Congo-Belge*, Bruxelles, IRCB, 1936.

²⁰⁰ ABEMBA BULAIMU, J., « Pouvoir politique traditionnel et Islam au Congo-Oriental », *Cahiers du CEDAF*, n° 2, 1971, p. 22.

— ce qui veut dire gens arrivés à la suite des Arabes — ignorent leur origine. Pareille situation a conduit à la soumission sociopolitique de certains groupes à d'autres communautés d'origine différente, mais elle nourrit des conflits latents étant donné que cette dépendance politique peut être remise en question à tout moment.

a) Les Kwange

Les Kwange sont parmi les populations du territoire de Kasongo dont l'origine luba est la moins contestée. La chefferie qui porte leur nom a été constituée en 1930 (cf. *supra*).

Cette population serait venue du Katanga à la suite du conflit ayant éclaté entre Nyangwe et Ilungu Sangwe (leur chef) à propos du partage d'un gibier tué par Nyangwe. Ce différend dégénéra en un affrontement violent au cours duquel le fils d'Ilungu Sangwe fut tué par Nyangwe. Peu après, Nyangwe fit venir Katembela et Samugenze (frères de celui qu'il avait tué) pour leur payer sept chèvres en dédommagement. Sa fille nommée Bakwange est considérée comme l'ancêtre des actuels Bakwange.

b) Les Songye

Les Songye ont la même origine que les Bakwange. Leur migration fut conduite par Musange-Mbili jusqu'à Kamalonda. À partir de cette étape, leur généalogie se présente comme suit : Musange-Mbili donna naissance à Kilubi-Musange ; ce dernier devint père de Bobo-Kilubi qui à son tour donna naissance à Soba-Bobo père (à son tour) de cinq enfants : Kilumbu-Soba, Lumonga-Soba, Mutunga-Soba, Mufula-Soba et Sambwe. Soba-Bobo s'installa à Muyumba et brûla la brousse pour les besoins de la chasse. Un jour, son fils Lumonga-Soba tua une bête appelée *kasha* et refusa d'en donner une part à son frère Kilumbu. Une querelle éclata entre les deux frères, et Lumonga quitta alors Muyumba pour s'installer au bord du Lualaba. Kilumbu-Soba eut trois enfants à Muyumba : Kahambwe, Lulenge-Kilumbu et Malela-Kilumbu.

Après la mort de son père Soba-Bobo, Kilumbu-Soba quitta à son tour Muyumba, traversa le Lualaba et vint s'installer sur la rive gauche du fleuve. Il eut une nombreuse progéniture qui se dispersa dans la région. Kahambwe eut cinq enfants : Kasongo, Sompo, Mulubi, Ngongo et Lulenge. Kilubi eut à son tour trois enfants : Mowe, Mulamba et Kasongo. À l'heure actuelle, on ignore lequel de ces enfants arriva le premier dans le territoire de Kasongo et par quelle voie.

c) Les Mamba/Kasenga

Les Benye Mamba constituent un sous-groupe des Babwali, aussi appelés Babuyu à cause des calebasses de miel qu'ils transportaient souvent. Venus de la région luba, les Bwali eurent pour guide Makombo. Ce dernier eut pour fils Luyandili. Lors d'un séjour chez Kamangu du clan Benye Ngenda chez les Zimba, Luyandili épousa la fille de son hôte nommée Kalunga wa Mwaleka-Lenge qui lui donna un fils appelé Kiolo qui fut ainsi à l'origine des Benye-Mamba. À la mort de Kiolo, la lignée Benye Mamba se scinda en deux groupes : les Benye Ngundika et les Benye Bunda. Par la suite, les Mamba s'identifièrent en deux branches dites aînée et cadette, descendant respectivement de Limputa et Lubandila. La famille Lamba-Lamba appartient à la branche aînée et celle des Mwana-Kalenga à la branche cadette.

Quant aux Benye Kasenga, ils sont venus du mont Kayusu dans le territoire de Kabambare où ils formaient le groupe Benye Gudu. Ils quittèrent cet endroit sous la conduite de Luaba et vinrent s'installer au pied des monts Kimasa et Mukuliwa dans le territoire de Kasongo. Luaba eut pour fils Katika qui épousa Kikadu chez les Benye Katocha (clan zimba) ; il eut deux enfants : Kilubi et Mufizi. Katika épousa une deuxième femme nommée Bomba qui lui donna aussi deux fils, Kasenga et Kalamulondo. Mufizi s'installa chez sa mère Kikadu de Benia-Nanga dans le secteur de Nonda et constitua la branche d'où descend Yenga-Yenga ; de son côté, Kilubi forma la branche d'où descend Mwana-Kusu.

d) Les Nonda

Les Nonda ou encore Benye Nonda font partie des Luba venus de la source du lac Tanganyika. Leur premier ancêtre connu est Luaba qui, selon les Nonda, habitait à proximité du lac Tanganyika. La migration des Nonda commença sous la conduite de Lulibi qui, en chemin, épousa une femme vira nommée Kaengela. Lulibi et les Nonda avaient quitté les rives du Tanganyika à cause de la guerre meurtrière que leur faisaient les Pygmées appelés ici Tunguti, décrits comme des petits hommes armés de lances, arcs, flèches et boucliers et vivant à l'état nomade.

La première étape où le groupe se fixa fut le mont « Kabichila » situé dans le territoire de Kabambare. Là, Lulibi eut trois enfants avec Kaengela : Kindangwe, Katika et Muningu. Devenu chef du groupe à la suite de la mort de son père, Kindangwe décida de se fixer dans

la plaine Lubalakala où il épousa Lubende qui lui donna trois enfants : Nonda, Niangwe et Kiodja. Après la mort de Kindangwe, son fils Nonda partit s'installer dans la plaine Kiombo située près de Wamaza ; à cet endroit, il fonda une nombreuse famille. Nonda mourut à Bumbi et le clan se dispersa. Mitanda est le successeur de Nonda.

Attaqué par les Tunguti, il réussit cette fois à les défaire ; d'où l'adage « *Mitanda nadi bela Tunguti* », ce qui veut dire « Mitanda a vaincu les Tunguti ». Le groupe est resté sous l'autorité d'un *mukala* (chef) descendant de la branche des Mitanda. Il se compose de douze familles qui forment les unités sociales de base du groupe. L'unité politique des Nonda est instaurée au XIX^e siècle par le chef de clan Mitanda nommé Ngombeniama. C'est donc un clan fortement constitué que les Arabes trouvèrent à leur arrivée.

Après avoir essayé de le combattre, les Arabes composèrent avec lui et en firent leur allié. Ngombeniama signa le pacte de sang avec le chef guerrier Bango-Bango Karumbi (Wamza), lieutenant de l'Arabisé Mwema, et à partir de ce moment il conduisit la guerre jusque chez les Lega de la Kama.

e) Les Benye Samba

Ils se composaient à l'origine de deux groupes. Le premier groupe est rattaché aux Baluba du Katanga venus s'installer à Kayaki, territoire de Kongolo. Ce groupe était conduit par Mwimba, Manga, Pene-Kimbulu, Pene-Mahunga, Mwangi-Kahole, Lusungu et Pene-Panya. Refoulés par les Songye, ces Baluba s'installèrent à Kihango, puis à Samba. Le nom Samba signifie « précurseur ». Le deuxième groupe descend de Kusu du Sankuru-Lomami et avait à sa tête Elonge et Kasinda. Ils s'installèrent d'abord à Kongolo, mais refoulés également par les Songye, ils partirent s'installer au mont Ngulu-na-Mufumbe. De nouveau chassés par les Songye, ils s'installèrent à Samba où ils trouvèrent le premier groupe. Ils finirent par former un seul groupe appelé Benye Samba.

f) Les Zimba (ou Babinja)

Ce sont des Luba de la fraction des Buyu du territoire de Kabambare. Refoulés par les Pygmées, ils arrivèrent sur la rive droite de la rivière Elila sous la conduite de Kelemuilungu. À cet endroit, ils trouvèrent les Irega. Ils traversèrent alors la rivière Elila à pied, mais plusieurs de

leurs enfants moururent noyés. Arrivé sur la rive gauche, Kelemuilungu eut une fille nommée Zimba qui forma la branche des Wazimba. Cette branche se scinda ensuite en deux groupes : Mulu et Maringa qui comptent en leur sein plusieurs clans. Sous la conduite de Kandu Kuyulu, le groupe de Wazimba wa Maringa s'installa à Kilima ya Banga (en kizimba Lulu wa Banga) près de Ngombeniama ; puis certains s'installèrent au mont Nyembe, emplacement de l'actuel chef Pene-Yumbi. Kandu épousa Makuta qui donna naissance à Karomo.

Le nom de Zimba, donné à la fille de Kelemuilungu, serait lié à son caractère belliqueux.

g) Les Zula

Ce sont des Luba habitant la rive gauche du Lualaba à la hauteur de Kamalondo aux environs d'Ankoro. À la suite d'une guerre entre les Zula et le *Mulopwe* luba, les Zula vaincus durent fuir. Ils passèrent par la Lukuga (dans le territoire de Kongolo) pour s'installer près du mont Yengemeno situé dans la région de Benye-Nkufu en territoire de Kongolo. Ensuite, ils passèrent la Luika pour s'établir dans la plaine de Lubaza en territoire de Kabambare, puis ils avancèrent dans la plaine Ngazi appartenant aux Benye Kitete dans le territoire de Kasongo. En raison d'accrochages avec les Benye Kala qui considéraient les Zula comme des esclaves (Bonombo), ils prirent la fuite sous la direction d'un certain Kalombo. Mais suite à un autre conflit avec les Benye Kala, lié à l'assassinat par ces derniers d'une femme d'un Zula nommée Kasongo Nkake, les Kala, cette fois-ci vaincus, traversèrent le Lualaba en abandonnant ce qui était leur terre aux Zula.

h) Les Genya (ou Wagenya)

Ils sont considérés comme de « vrais » Luba qui, comme les Zula, appartiennent à la première vague des migrations venues du sud. Il est mentionné qu'une première partie d'entre eux se serait détachée de la grande famille luba sous la conduite de Mukala pour venir occuper la région riveraine du Lualaba jusqu'à la limite Tanganyika-Moëro. Un autre groupe, celui des Benye Manda venant du Kasai, rencontra les Twa dont ils réussirent à prendre les terres suite à la ruse du Mzimu Mbala, un « fétiche de prestige ». Les Genya sont implantés le long du fleuve Lualaba de Kasongo à Nyangwe.

2.2.3. Territoire de Kibombo

Kibombo est l'un des territoires les moins peuplés de la province du Maniema. En 2003, pour une superficie de 24.953 km², le territoire comptait 110.771 habitants, soit une densité moyenne de 4,4 h/km².

Répartition par âge de la population du territoire de Kibombo

0 - 5 ans	6 - 14 ans	15 - 29 ans	30 - 59 ans	60 ans et +	Total
23.987	27.393	44.234	13.243	1.914	110.771

Source : Division provinciale de l'Intérieur, *Rapport annuel 2004*, Kindu.

1) Le peuplement

Le territoire de Kibombo est presque exclusivement habité par le sous-groupe ethnique kusu. Ceux-ci, selon J. Vansina, font partie du groupe ethnique dit nkundomongo dans lequel se classent également les Atetela du Sankuru et d'autres groupes mongo localisés dans les provinces de l'Équateur et du Bandundu. Vansina les rattache à sa « région V », celle des « peuples de la Cuvette²⁰¹ ». Selon leurs récits fondateurs, ces populations descendent d'un ancêtre éponyme appelé Mongo. D'où l'appellation Anamongo pour désigner toutes les communautés ethniques reconnaissant Mongo comme leur ancêtre. Les Kusu et les Atetela descendraient, selon ces récits, d'un des fils de Mongo appelé Membele. Celui-ci eut deux enfants : Okutshu et Ongao. À la mort de Membele, Okutshu lui succéda.

Les Anamongo qui ont immigré dans le Maniema sont appelés Kusu alors que ceux restés dans le Sankuru sont appelés Atetela (ou Batetela). D'autres groupes ethniques du Maniema établis en dehors du territoire de Kibombo se reconnaissent également comme Anamongo. Il s'agit des Benye Samba résidant à Malela dans le territoire de Kasongo, des Benye Lubunda établis à la limite entre ce dernier et le territoire de Kongolo, et des Bangengele et des Balanga du territoire de Kailo.

Les communautés Anamongo du territoire de Kibombo peuvent être subdivisées en cinq sous-groupes : les Ankutshu, les Bahina, les Matapa, les Aluba et les Bakongola.

²⁰¹ VANSINA J., *Introduction à l'ethnographie du Congo*, Kinshasa, Éd. universitaire du Congo, 1966, p. 79.

a) Les Ankutshu

Les Ankutshu tirent leur origine du clan Utekele de l'ensemble mongo. Ils seraient issus des Basongola Meno²⁰², sujets et descendants de Okutshu Membele, leur premier chef. Son fils, Mongo Utekele, aurait eu trois enfants : Ndjovu, Ngandu et Konde. C'est ce dernier, le cadet, surnommé Watambulu, qui, dans la migration des Mongo vers le sud, aurait traversé la rivière Lomami pour s'installer à Esanganya Denge qui deviendra le premier chef-lieu de la chefferie des Ankutshu. Lors de la réorganisation des chefferies « indigènes » en 1932, le chef-lieu fut transféré à Dikungu Tunda puis à Lusamba²⁰³.

Une autre migration est celle de Ngandu, second fils de Mongo Utekele. Il suivit la trajectoire de son frère cadet Watambulu pour s'installer dans les environs de Kiandale Kandolo alors qu'une partie de ses sujets traversait la Lomami pour se fixer aux environs de Lweki. Aujourd'hui, les descendants de Ngandu vivent dans la chefferie Ankutshu et sont éparpillés en différents groupes : Tunda, Djunga, Lukale, Edinga, Nganda, Yoto, Pene-Osenge, Lokombe, Efutshi, Djumbu, Yangi, Ngonde, Matonda, Dikui, Ndjeka.

Les descendants de Ndjovu, le fils aîné, venus à leur tour s'installer dans cette chefferie, sont entre autres Djumbu, Luhembwe, Manda et Djomu.

b) Les Hina

Les Bahina semblent être un groupe composite comprenant aussi bien les descendants de Ngandu et de Ndjovu que des migrants Luba et Songye. Les Lohata, Kenombe, Kamana, Mboo et Kasongo Yombe seraient des groupes descendant de Ngandu et ayant cohabité ou même fusionné avec les Baluba. Ces derniers auraient franchi les rivières Mulongoyi, Lufubu et Kasongo Mwadi avant de se fixer avec les groupes précités dans le territoire qu'ils occupent actuellement, notamment à Lole chez le chef Mbwelongo.

²⁰² Plutôt qu'un groupe ethnique, ce nom, qui signifie « ceux qui taillent les dents », tend à identifier les Basho, les Ankutshu ou encore les Ahindo du territoire de Kole dans le Sankuru. Son usage a une charge péjorative. En effet, pour des raisons esthétiques, les Bakongola du territoire de Kibombo dans le Maniema, tout comme leurs « cousins » éloignés dits Songola-Meno avaient l'habitude de se tailler les dents, notamment les deux incisives supérieures.

²⁰³ Arrêté n° 624/M AIMO du 22 juin 1932.

c) Les Kongola

Les Bakongola semblent descendre des Songola-Meno, des sujets de l'ancêtre éponyme Okutshu Membele. Ce sous-groupe, conduit par Watambulu, aurait immigré au Maniema en traversant la rivière Lomami à la hauteur d'Ohambe pour occuper les terres qui constituent leur emplacement actuel. Les Bakongola ne résident cependant pas dans une seule entité. Ils demeurent également dans d'autres chefferies, comme celle des Ankutshu (notamment à Wembo, à Tshopa, à Utshinga, à Yememboli et à Lule-Sandja), et également celle des Matapa. Pour occuper leurs terres actuelles, ils durent au cours de leur migration affronter les Ngengele et les Aluba qui étaient eux aussi en pleine migration.

Les Bakongola et les Atetela du Sankuru ont quelques traits linguistiques communs et se sentent plus proches les uns des autres que d'autres sous-groupes anamongo. Ils sont situés de part et d'autre de la rivière Lomami.

d) Les Aluba

L'origine des Aloa ou Aluba n'est pas clairement définie, mais plusieurs versions les situent dans la lignée de Ndjovu dont la souche serait Kasongo-Nyembo²⁰⁴. Leur ancêtre éponyme serait Ilunga Sango, un des fils de Ndjovu qui, au cours des migrations, se serait heurté aux Luba de l'empire luba et dut traverser la Lomami. Dans leur itinéraire, ils auraient franchi successivement plusieurs rivières notamment Tshofwe, Lusindoye et Lufubu pour finalement s'installer entre les rivières Lweki, Nganze et le fleuve Lualaba. C'est dans ce site qu'ils auraient reçu le nom d'Aloa ou Aluba. Aujourd'hui, ils débordent cet espace s'étant également installés en chefferie Matapa.

Les migrations étant des mouvements lents, surtout lorsqu'il s'agit de peuples d'agriculteurs, ceci a pour conséquence l'essaimage des populations le long de l'itinéraire qu'elles ont suivi. Ainsi au cours de leur déplacement, les Aluba ont-ils laissé au long du chemin parcouru beaucoup de groupes résiduels qui se reconnaissent comme descendants d'Ilunga-Sango. Il s'agit notamment des collectivités suivantes : Mabila, Lukonge, Kesanga, Esanga, Tshile, Tusanga, Makanja, Dombe, Katata-Ngombe, Olela, Likeri, Kekonda, Makunda et Ewala.

²⁰⁴ VAN DER KERKEN, E., *L'Ethnie mongo*, Bruxelles, Falk Fils, 1944.

Les Aluba auraient trouvé dans les aires où ils se sont établis d'autres groupes ethniques préinstallés tels que les Ngengele et les Lega qui avaient refoulé les Pygmées dans la grande forêt. Les Aluba demeurant dans la chefferie des Matapa comprennent les clans Ndjadi Oleka, Alongo, Kumba, Keyandji et Ayanole Kanda. Ils résident également dans les territoires de Kasongo et de Kongolo où on les appelle Benye Samba et Benye Lubunda.

e) Les Matapa

En recoupant diverses versions des récits d'origine concernant les chefferies du territoire de Kibombo, il apparaît que les Matapa ne seraient qu'une branche des Aluba. Ils sont appelés « Kusu du Nord », suite à leur emplacement actuel par rapport aux Aluba situés à l'est et au sud du territoire. Le nom de Matapa fut donné aux habitants de cette contrée par les colonisateurs. Il vient de l'utilisation courante du piège *tapa* (*matapa* au pluriel) dont les habitants se servaient contre les attaques des clans voisins. Il consistait à creuser des tranchées profondes et larges dans lesquelles les habitants se regroupaient. À l'intérieur de l'enceinte étaient construites des cases. Tout autour de la tranchée *tapa*, on élevait de la terre afin d'empêcher les flèches ennemies d'atteindre ceux qui s'y cachaient. Certaines traces de ces Matapa se retrouvent encore au kilomètre 31 de la route Lweki-Difuma au niveau du village Eselo.

Bien qu'ils soient tous considérés comme étant des Kusu, les Aluba, les Ankutshu, les Bahina, les Bakongola et les Matapa présentent un morcellement extrême. Il s'est produit au fil du temps une forte dispersion des groupes claniques familiaux. Le nom Kusu ne serait pas d'origine locale, mais plutôt un nom donné par les Arabo-Swahilis, provenant de la coiffure ornée de plumes de perroquet appelée *kusu* que portaient les chefs des clans locaux. Une autre explication lie l'appellation Kusu à l'ancêtre Okutshu. Le nom Ankutshu aurait été déformé en Akusu suite à l'influence du parler swahili.

Les Kusu sont divisés en clans. Ils ont un système politique segmentaire et acéphale. Toutefois, certains clans, considérés comme ceux des premiers occupants, avaient une prééminence. Ils étaient *kanga kete* ou *lome kete*, c'est-à-dire les propriétaires ou maîtres des terres à qui on devait une partie des récoltes et du gibier abattu.

Chaque clan a un chef appelé *Nkoy* dans les chefferies Ankutshu, Bakongola et Matapa ou *Mwankana* chez les

Aluba et les Bahina. L'autorité de chaque chef de clan était fondée sur la parenté. Il devait être l'aîné du clan. Mais le chef d'un clan prééminent avait une autorité fondée non sur la parenté, mais sur le rapport à un territoire. Les insignes coutumiers des chefs Kusu sont :

- la coiffure en raphia ornée de plumes de perroquet et de plumes d'aigle ;
- le collier de perles avec trois dents de léopard. Les perles peuvent être en matière vitrifiée, déjà en usage avant l'arrivée des Arabo-Swahilis ;
- la ceinture très large en peau de jeune buffle ;
- la *kilamba*, ample jupe en tissu de raphia teinte par le procédé du batik avec dessin de fleurs et de feuilles ;
- la peau de léopard attachée sur la *kilamba* ;
- le tabouret en bois évidé et sculpté dit *luhuna* ;
- les bracelets en cuivre portés aux pieds et aux poignets.

2) Administration du territoire de Kibombo

Les Arabo-Swahilis n'ont pas occupé d'une façon effective la région de Kibombo. Ils ont étendu leur influence dans cette région par le truchement des autochtones mis à leur service. Parmi les plus célèbres, il y eut Ngongo Leteta et Muhala qui opérèrent respectivement dans la région centrale et la partie sud-ouest du territoire de Kibombo.

Certains chefs de clans locaux profitèrent de la présence des Arabo-Swahilis dans les régions limitrophes de Kasongo et Nyangwe plus particulièrement, pour asseoir leur domination sur les autres chefs. Ils offraient aux Arabo-Swahilis des pointes d'ivoire et des porteurs qui devenaient des esclaves. Ce fut le cas notamment de Mulamba qui, à l'aide des armes qu'il avait acquises, avait réussi à s'imposer dans la région des Awila (chefferie Aluba).

À l'arrivée des Européens, l'organisation politico-administrative promue par les Arabo-Swahilis et les chefs qui bénéficièrent de leur soutien fut généralement maintenue. Lors de l'investiture des chefs indigènes au cours des années 1910 et 1912, à la suite du décret du 2 mai 1910 sur les chefferies et sous-chefferies indigènes, ce furent généralement ceux qui s'étaient distingués en profitant de la présence arabo-swahilie qui furent investis. Plusieurs anciens chefs désignés conformément à la tradition devinrent leurs subordonnés, dits *capitas*.

Pendant la période de l'EIC, le commandant Borms fut le premier responsable territorial dans la région de Kibombo. Avant la création en 1912 du territoire comme entité administrative, Kibombo faisait partie du district de Stanleyville, zone du Maniema, secteur Matapa avec comme chef-lieu Mokata. En vertu de l'arrêté royal du 7 mars 1910, les limites du secteur Matapa étaient :

- au nord : la zone de Ponthierville ;
- à l'est : le secteur Wazimba dans le territoire de Kasongo ;
- au sud : le district du Katanga ;
- à l'ouest : le district du Kasai.

Suite à l'adoption de l'ordonnance d'administration générale du 3 septembre 1914 n° 127/2 mettant en application l'AR du 28 mars 1912 sur l'organisation de la colonie, le secteur Matapa changea d'appellation ainsi que de limites géographiques. Il devint le territoire de la Lweki, chef-lieu Ombwe. Cette appellation est due au fait que la rivière Lweki le traverse du sud-ouest au nord-est ; Ombwe fut choisi comme chef-lieu à cause de sa position centrale. Les limites du territoire étaient :

- au nord : le territoire d'Enano ;
- à l'est : le fleuve Lualaba depuis la rivière Lowe jusqu'à son affluent de la Lufubu, jusqu'au 5^e parallèle ;
- au sud : le 5^e parallèle sud (limite du district du Lomami) ;
- à l'ouest : la rivière Lomami.

Ledit territoire de la Lweki englobait les chefferies Aluba, Ankutshu, Bahina ainsi que la chefferie Benye Samba-Malela. Les actuelles chefferies Bakongola et Matapa faisaient partie du territoire de l'Enano, l'actuel territoire de Kailo. L'ordonnance d'administration générale du 16 décembre 1929 n° 98/AIMO fit de Kibombo, à titre provisoire, le chef-lieu du territoire de la Lweki. Les limites revues du territoire devinrent :

- au nord : la Mushi depuis son embouchure dans la Lomami jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de l'Enano ; l'Enano jusqu'à son confluent avec la Lumbuli ; la Lumbuli jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Lukoi jusqu'à son confluent avec la Lweki ; la Lweki



Couteau Kusu. Photo J.-M. Vandyck (coll. MRAC Tervuren, EO.1959.48.393.)

jusqu'à l'embouchure de la Tshofu ; la Tshofu jusqu'à sa source, le parallèle par cette source jusqu'à son intersection avec la Liniéki ; la Liniéki jusqu'à son embouchure dans la Lowe ; la Lowe jusqu'à son embouchure dans le Lualaba ;

- à l'est : la limite des territoires de Kunda et de Kasongo ;
- au sud et à l'ouest : la limite du district.

En vertu de l'ordonnance d'administration générale du 21 mars 1932 n° 41/AIMO, mise en application le 1^{er} juin 1932, le territoire de la Lweki changea de nom pour devenir le territoire de Bakusu avec Kindu pour chef-lieu. Ces changements résultèrent des enquêtes ethnographiques menées par l'ATP²⁰⁵ Soors aux environs de 1930. Celui-ci proposait de regrouper les populations en territoires d'après leurs origines. Le choix de Kindu s'expliquerait par le fait que Soors y résidait, mais il contrôlait également le territoire des Bangengele. Les limites du nouveau territoire de Bakusu étaient les suivantes :

- au nord : la limite du district jusqu'à son intersection avec le méridien passant par la source de la Nisabanga ;
- à l'est : ce méridien jusqu'à sa source, une droite reliant cette source à celle de la Misubi ; une droite reliant cette source à celle de la Lubele ; une droite reliant cette dernière à celle de la Nisungu ; une droite reliant cette dernière au confluent du Lualaba-Luakombe ; une droite reliant ce confluent au point le plus rapproché du thalweg du Lualaba ; le thalweg du Lualaba jusqu'à son point le plus rapproché de l'embouchure de la Kaembai ;
- au sud : une droite reliant ce point à cette embouchure ; une droite reliant cette embouchure à la source de la Mabolonda ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Mulongoie ; cette rivière jusqu'à son intersection avec le parallèle passant par la source de la Kueshi ; ce parallèle jusqu'à cette source, la Kueshi jusqu'à son confluent avec la Kiangwe ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Mwadi ; cette rivière jusqu'à sa source, une droite reliant cette source à celle de la Lombe ; cette rivière jusqu'à la limite de la province ;
- à l'ouest : la limite de la province jusqu'au confluent Luvia-Lomami ; le Lomami jusqu'à la limite du district.

²⁰⁵ Administrateur territorial principal.

Ce vaste territoire des Bakusu subsista jusqu'au 1^{er} octobre 1933, date de l'application de l'ordonnance d'administration générale du 29 septembre 1933 n° 92/AIMO qui fit passer les Benye Samba-Malela (Bakusu) dans le territoire des Basongye-Baluba-Wazimba. Par ailleurs, cette même ordonnance rattacha les « races » (ancienne appellation utilisée pour désigner les ethnies) Kusu des Benye Matapa et des Benye Bakongola au territoire des Bakusu. Cette ordonnance fit d'Ombwe le chef-lieu du territoire de Bakusu avec pour limites :

- au nord et à l'est : la limite du territoire de Wangengele jusqu'à l'embouchure de la Lowe se jetant dans le Lualaba ; du Lualaba jusqu'à son confluent avec la Lufubu ; de cette rivière jusqu'à son confluent avec la Mwadi ; de cette rivière jusqu'à son confluent avec la Tshibi ; de cette rivière jusqu'à son confluent avec la Longomba ; de cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Tamalika ; cette rivière jusqu'à la limite de la province ;
- au sud et à l'ouest : la limite de la province.

Mais bientôt Kibombo redeviendra le chef-lieu de territoire. Progressivement, l'agglomération devint importante, de fait, la plus peuplée du territoire, à la suite de l'installation de quelques sociétés et plantations telles que les usines de la Cotonco, la CFL (bateau Kibombo-Kasongo), la firme Parmentier (plantation de café), la Belgika (plantation de café), Themans (plantation de café), Chantraine (plantation de café), etc. Un autre élément déterminant fut le chemin de fer qui passait par Kibombo et reliait cette agglomération à d'autres centres, dont Kasongo, le chef-lieu du district. Ombwe est éloigné du chemin de fer et moins peuplé que Kibombo. L'ordonnance n° 45 AIMO du 15 mars 1935 mise en application le 1^{er} juillet rendit dès lors à Kibombo son statut de chef-lieu. Le territoire des Bakusu devint le territoire de Kibombo. La superficie du nouveau territoire était de 24.953 km² et avait pour limites :

- au nord et à l'est : la limite du territoire de Kailo jusqu'à l'embouchure de la rivière Lowe se jetant dans le fleuve Lualaba ; le Lualaba jusqu'à son confluent avec la Tshibi ; de cette dernière rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la

Tshele ; de la rivière Tshele jusqu'à son confluent avec la rivière Kaonga ; de la rivière Kaonga jusqu'à son confluent avec la rivière Longomba ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la rivière Tamakila ; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Kaonga ; cette rivière jusqu'à la limite de la province ;

- au sud et à l'ouest, la limite de la province.

Le territoire fut divisé en trois régions administratives :

- au nord du 4^e parallèle : poste détaché de Difuma II regroupant les chefferies Matapa (9.390 km²) et Bakongola (2.360 km²) ;
- au sud du 4^e parallèle : poste détaché de Lusamba regroupant les chefferies Ankutshu (2.400 km²), Bahina (2.513 km²) et une partie de la chefferie Aluba (8.290 km²) ;
- les régions environnant le centre de Kibombo, englobant une autre partie de la chefferie Aluba et les agglomérations de travailleurs.

L'administration du territoire de Kibombo présentait des difficultés du fait de sa faible démographie et de la résistance de sa population aux cultures imposées (coton, riz...) ainsi qu'aux corvées imposées par le pouvoir colonial. Plusieurs chefs locaux étaient contestés par la population, d'où la nécessité de renforcer l'encadrement administratif et le soutien de celui-ci au pouvoir local.

L'administration coloniale mit en place chez les Kusu les principaux groupements qui constitueront de grandes chefferies artificielles. Il s'agit de : Aluba, Ankutshu, Bahina, Bakongola et Matapa. Énumérons les groupements opérés et les chefferies qui les composent.

Dans l'étendue qui constituera plus tard la chefferie Aluba, on trouvait les chefferies : Mabila, Kuseka, Dumbi Mifula, Kasongo, Lukonge, Olela, Likéri, Kisanga, Esanga, Tusanga, Uduka, Kembe, Makanza, Kikunda, Mukembe, Dungu, Tshile, Gombe, Makunda, Ilunga, Utshiku, Ombwe, Ikésa, Nganza, Ongo Kekonda, Memba Dombe, Otanga-Shongo, Mukata-Ewala ;

Dans le groupement Ankutshu, on trouvait les chefferies : Lusamba, Denge Diefu, Dikungu, Kombe, Kimbi, Oye, Wanga, Weta, Ngunda, Tumba, Biali, Luende, Limanga et Alambo.

Le groupement Bahina comptait six chefferies : Lole, Ewangi, Batamba, Mbù, Luhata et Bambu. On connaît les villages qui constituaient quatre de ces chefferies :

- chefferie Lole : Lungumbu, Tole, Kusu, Alela, Owande et Okombe ;
- chefferie Mbù : Kama, Djamba, Luhambwe ;
- chefferie Ewangi : Ongedi, Nganda, Pata, Kende, Umbu, Tshuma, Yumbi, Ote-Yumbi, Kusu, Diese, Okenge, Dese Okele et Evungu ;
- chefferie Bambu : Manonwa, Kamponge, Kalemba, Kateta, Kitete et Nkombe.

Le groupement Bakongola comptait trois chefferies avec des sous-chefferies pour chacune :

- chefferie Benye Dinga ;
- chefferie Benye Viambi ;
- chefferie Benye Kembe.

La chefferie Benye Dinga regroupait les sous-chefferies Shikangu, Limbe, Lukangu, Dembo et Djande.

La chefferie Benye Viambi regroupait Yoko, Lundjale, Uvudu, Kangi.

La chefferie Benye Kembe regroupait les sous-chefferies Ohimbi, Kimbi, Dimbe...

Le groupement Matapa comprenait les chefferies suivantes : Etuku, Dumba, Lumbuli, Ohambi, Difuma, Lweki, Elundu, Eselo, Wunu, Utshu...

Il existait autrefois dans l'espace de l'actuel territoire de Kibombo de nombreux chefs locaux indépendants les uns des autres. Le premier gros groupement de chefferies eut lieu à l'époque arabo-swahilie, lorsque certains chefs locaux prirent de l'ascendant grâce à leur rôle dans le trafic de l'ivoire et des esclaves. L'administration coloniale maintint plusieurs de ces chefs afin de bénéficier du système mis en place par les Arabo-Swahilis, dans le cadre de l'organisation des corvées et de la collecte de l'ivoire et du caoutchouc, ainsi que des tâches de maintien de l'ordre. Ajoutons aussi que, à la fin des années 1920, le personnel territorial était insuffisant. Le seul agent présent dans le territoire était Lambert, appelé par les autochtones *Bwana Matalatala*²⁰⁶.

²⁰⁶ Le mot *matalatala* signifie miroir, verre. L'agent Lambert portant des lunettes, il fut appelé « Monsieur Lunettes ».

Pour régler les différends entre les chefs regroupés dans une seule chefferie, l'autorité coloniale poussa plusieurs d'entre eux à renoncer « volontairement » au titre qu'ils portaient en devenant de simples notables, chefs de village ou capitas.

Pour la chefferie Aluba, tous les chefs investis par le décret du 2 mai 1910 démissionnèrent par contrainte en faveur de Mulamba Lowa le 22 janvier 1932.

Pour la chefferie Ankutshu, l'administrateur de territoire Soors écrit²⁰⁷ :

« (...) Vu le désir du gouvernement de regrouper les populations conformément à leurs aspirations, les anciens chefs médaillés remettent volontairement leur démission des chefs investis conformément au décret du 2 mai 1910 et qu'ils désignent Wembo des Benia Lusamba, pour être investi comme chef de tous les Ankutshu (...). Ils acceptent volontairement les fonctions de simples chefs de village avec pour certains d'entre eux les fonctions de juges (Ombadi) ».

Pour la chefferie Bahina, c'est lors du conseil des notables tenu à Lungumbu que la décision fut entérinée. Le registre des procès verbaux du conseil des notables Bahina note :

« En date du 12 janvier 1932, l'Administrateur du territoire de la Lueke avait reçu la démission des anciens chefs médaillés en faveur du chef investi Mbu'Elongo. Les anciens médaillés furent : Kitete chef médaillé de la chefferie Ongedi, Kindumbi chef médaillé de la chefferie Luhata, Ngongo Okole chef médaillé de la chefferie Lulingi, Ndeo chef médaillé de la chefferie Bahina. »

Pour la chefferie Bakongola, le procès verbal d'investiture dit :

« L'an mil neuf cent trente, le deuxième jour du mois de juillet, Nous Commissaire de District du Maniema avons confirmé Utshinga chef des Benia Dinga (Shekango Lukangu, Wenge), Ohambe, Dimbe, Kimbi, Djoko, Lundjale Uvudu, Kangi de la région de Bakongola, dans l'autorité qui lui est attribuée par la coutume indigène, pourvu qu'elle ne soit pas contraire aux règles d'ordre public universel, ni aux

²⁰⁷ SOORS, M., *Réorganisation administrative, Lettre CDD, réponse au n°24/R du 8 septembre 1931*, Kitambwe, le 25 octobre 1931.

Liste du personnel territorial européen de 1933 en 1960

Année	Noms	Grade statutaire	Fonction
Jusqu'au 16/4/1934	Soors	AT Principal	AT
1933	Cornet	Ag. Territorial	Comptable
1934	Coune	AT de 2 ^e classe	AT
	Pirson	Ag. Territorial	
Du 16/4/34 au 18/5/34	Wauthoff Ag.	Territorial	ATA
	Berger Ag.	Territorial	ATA
1935	Coune	AT de 1 ^{er} classe	AT
	Berger	AT de 2 ^e classe	ATA
	Jadoul Ivan	Candidat A.T. de 1 ^{ère} classe	
	Cornet	Ag. Territorial de 2 ^e classe	Agent territorial (chef de P.)
	Heraly	Agronome Adj. de 3 ^e classe	Agent agronome
1938	Baude Robert	AT de 1 ^{er} classe	AT
	Jadoul Ivan	AT de 2 ^e classe	ATA
	Bernard Marcel	Ag. Terr. Ppal	Comptable, gardien de prison, chef de poste
	Derbecourt Ch.	Ag. Terr. Ppal	Itinérant
	Spirlet Gérard	Agronome. Adj. De 2 ^e classe	Agronome du territoire
1943	Baude Robert	AT de 1 ^{er} classe	AT
	Jadoul Ivan	AT de 2 ^e classe	ATA
	Egelen M.	AT Adj. De 1 ^{er} classe	
	Schwall J.	Ag. Terr. Ppal	Adj. au territoire
	Derbecourt Ch.	Ag. Terr. Ppal	
	Bernard Marcel	Ag. Terr. Ppal	Adj. au territoire
	Pirson J.	Ag. Territorial de 1 ^{er} classe	
1943	Mme Léonard	Personnel auxiliaire féminin	Comptable
	Mme Pirson		Contrôle d'impôt des C.A.I.
	Mme Baude		Surveillance de la station des travaux de Poste
	Despirlet		Agr. adjoint
	Goosens F.		Agr du territoire
	Gille Agronome	Adj. de 1 ^{er} classe	Agr du territoire
1945	Vandenbussche	AT de 1 ^{er} classe	AT a.i.
	Baude Robert	AT de 1 ^{er} classe	AT
	Egelen M.	AT de 2 ^e classe	ATA jusqu'au 2/6/44 = congé
	Derycke	AT de 2 ^e classe	AT remplacement de Engelen
	Pirson J.	Ag. Terr. Ppal	Adj. au territoire
	Mme Léonard	Personnel auxiliaire féminin	Comptable
	Mme Pirson		Commis
	Mme Baude		Surveillance de la station des travaux du poste de Kibombo

1946	Egelen M.	AT de 2 ^e classe	AT
	Pirson J.	Ag. Terr. Ppal	Adj. au territoire
	Charlier	Ag. Terr. de 2 ^e classe	Comptable
	Dejaegher	Ag. Terr. de 2 ^e classe	
	Tilkin	Ag. Terr. de 2 ^e classe	
1947	Tevissen	AT adj. De 2 ^e classe	AT a.i.
	Strimelle A.	AT adj. De 2 ^e classe	
	Pirson J.	Ag. Terr. Ppal	Adj. au territoire
	Charlier F.	Ag. Terr. de 2 ^e classe	
	Dejaegher	Ag. Terr. de 2 ^e classe	Comptable
* 1947	Le territoire subit trois remises-reprises :		
1. le 24/3/47	Egelen : Remise à Ag. Terr. Ppal Pirson AT		
2. le 8/5/47	Pirson : Remise à Ag. Terr. Ppal à Tollet		
3. le 11/9/47	Tollet : Remise à AT à Tevissen AT a.i.		
1948	Egelen M.	AT	A.T. (arrivée d'Europe le 10/1/48)
	Pirson J.	AT Adj.	
	Dejaegher	Ag. Territorial ATA	
	Henrard	AT Adj.	Chef de poste de Lusamba
	Strimelle A.	AT Adj.	
	Charlier F.	Ag. Territorial	Comptable
	Tilkin	Ag. Territorial	
1949	Egelen M.	AT	AT
	Dubuisson O.	ATA	
	Charlier F.	Ag. Territorial	Comptable
	Van Overstraeten	Ag. Territorial	
	Pirson J.	ATA	
	Dejaegher	Ag. Territorial	Désigné pour Kindu
	Egelen M.	AT	AT
	Goyens J.		ATA commissionné
	Defever R.P.		ATA
	Charlier F.	Ag. Terr. Ppal	Comptable
	Similon	Ag. Terr. Ppal	Chef de poste
	Van Melle	Ag. Territorial	
	Verhamme	Ag. Territorial	
1951	Goyens J.	ATA	AT commissionné
	Defever R.P.		ATA commissionné
	Similon	Ag. Territorial	
	Van Melle J.	Ag. Territorial	
	Verhamme	Ag. Territorial	
1953	Goyens J.		
	Vanaise Jean		AT a.i.
	Van Melle J.	Ag. Territorial	AT a.i.
	Paul Roger	Ag. Territorial	
1956	Froeyman F.		AT du 1/1/56 au 31/12/56
	Van Overstraeten		ATA Ppal

1956	Govaerts	Ag. Terr. Ppal	Chef de poste à Difuma II
	Van den Bossche	Ag. Territorial	Chef de poste à Kibombo
	Piedboeuf J.M.	Ag. Territorial	
	Delvaux L.	Ag. Territorial	Comptable, chef de poste à Lusamba
1958	Biesmans J.		AT du 1/3/58 au 15/4/59
	Dufieux		ATAP 2/11/59
	Van Gueurs		ATA 29/9/59
	Van Hauteghem M.		ATA stagiaire comptable
	Govaerts	Ag. Territorial	Chef de poste à Difuma II 15/1/59
	Piedboeuf J.M.	Ag. Territorial	Comptable 14/2/59
	Delvaux L.	Ag. Territorial	Chef de poste à Kibombo 26/3/59
	Van den Bossche	Ag. Territorial	Chef de poste à Lusamba 8/5/59

lois de la colonie qui ont pour but de substituer d'autres règles aux principes de la coutume indigène, et lui avons fait remise de l'insigne décrit à l'article 10 de l'ordonnance d'administration générale à Dinga. Il s'est engagé à se conformer à toutes les dispositions du décret du 2 mai 1910 sur les chefferies et sous-chefferies indigènes. »

Le chef Djoko contesta l'investiture d'Utshinga, mais sans parvenir à changer la situation.

Pour la chefferie Matapa, le procès-verbal de démission collective des anciens chefs médaillés dit :

« L'an mil neuf cent trente-un, le vingtième jour du mois d'août, devant nous Soors administrateur territorial principal de l'Enano, tenant à Wusthu, comparaissent tous les anciens chefs ou leurs descendants dits coutumiers. Attendu que la population Matapa est réduite à une quantité infime, que maintenir comme chefs coutumiers (Bolohe ou Mwakana) ceux qui coutumièrement ou soi-disant, y auraient droit, consisterait à reconnaître des chefs sans sujets ;
Attendu que le maintien de l'organisation ancienne porte préjudice à la bonne administration de la chefferie Matapa ;
Attendu que le Gouverneur après avis des notabilités coutumières de la région des Matapa désigna Numbi Ndjali²⁰⁸ comme chef unique ;
Attendu que cette désignation dépend du désir exprimé librement par la population entière ;

²⁰⁸ Dans les procès verbaux, il est écrit Ndjali mais le nom exact est Ndjadi. Il s'agit ici du glissement phonétique de la lettre l vers la lettre d.

Attendu que les descendants des anciens chefs coutumiers donnent volontairement et librement leur démission, en (passage illisible) l'actuel chef investi Numbi Ndjali Oleka. Procès-verbal signé par les chefs Numbi Ndjali Oleka et Dimandja. »

Avec les regroupements de chefferies confirmés ou réalisés par l'autorité coloniale, les unités politiques traditionnelles ne furent pas respectées, contrairement à la politique prônée par le décret du 5 décembre 1933. En 1932, le commissaire de district investit les chefs de trois grandes chefferies, à savoir :

- Mulamba Lowa pour la chefferie Aluba : il fut d'abord collaborateur des Arabo-Swahilis avant d'être celui des Européens. Il vaincra *manu militari* divers chefs de la région ;
- Mbwelongo pour la chefferie Bahina : il devint chef de tribunal de chefferie en remplacement du chef Ngongo l'Okole, lui-même successeur du chef Kitete d'Ongedi ;
- Wembo pour la chefferie Ankutshu (qui comptait 39 villages correspondant à 15 anciennes chefferies) : il devint chef de tribunal de secteur en remplacement du chef Tunda de Benye Dikongo, lui-même successeur du chef Otshinga de Benye Denge. L'opposition du chef Lukulunga de Benye Tshembo et du chef Niama Luhahi de Kombe à cette investiture valut à ces derniers une relégation temporaire à Kabambare.



Photo du fonds d'archives familiales, prise par le missionnaire Lovell en 1931.

Les chefferies Matapa et Bakongola rejoignirent peu après le territoire.

- Utshinga Pene Emungu fut investi pour la chefferie Bakongola, en invoquant son appartenance au clan aîné de la descendance Watambulu.
- Numbi Ndjali Oleka fut investi pour la chefferie Matapa; celui-ci appartenait à l'aîné des clans (Utshu) venus de l'empire luba de Kasongo Nyembo et qui s'étaient installés dans la région Matapa; il fut rapidement remplacé par Dimandja du même clan Utshu; celui-ci fut démis à son tour et remplacé en août 1943 par le greffier du tribunal Matapa, le fils de l'ex-chef Fataki de Difuma. Suite à cette nomination, le chef-lieu de la chefferie d'abord fixé à Utshu fut déplacé à Difuma II.

Cependant, dans le territoire de Kibombo, on trouve encore dans de nombreux villages des chefs de clans que certains sujets continuent d'appeler *nkoy* (léopard). En fait, le chef investi par le pouvoir colonial n'était reconnu par les villageois que sur le plan administratif, c'est-à-dire sur

le plan des rapports entre eux et le colonisateur. Malgré tout, avec cette nomination, le chef investi finit par exercer un ascendant grandissant sur les chefs des villages et leurs gens.

Les limites administratives des cinq grandes chefferies du territoire de Kibombo ne sont pas d'origine traditionnelle, elles ont été créées par l'autorité coloniale.

Chefferie Aluba

Ses limites sont :

- au sud : la rivière Lufubu jusqu'à son confluent avec la rivière Mwali; cette rivière jusqu'à sa source, une droite reliant cette source à celle de la Tshele; cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Longomba; cette rivière jusqu'à sa source; une droite reliant cette source à celle de la Tamakila; cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Kaonga; cette rivière jusqu'à la limite de la province; c'est-à-dire le 5^e parallèle; cette parallèle jusqu'à son intersection avec la rivière Lombo;
- à l'ouest : de ce point une droite jusqu'à la source de la Mwali; de cette source, une droite jusqu'à la source de la Lweki; la Lweki jusqu'à son intersection avec la parallèle du confluent de la Luali et la Kili; de ce point la parallèle jusqu'à la crête entre les rivières Luali et Waluwe; de ce point, une droite jusqu'à un confluent non identifié de la Luali; ce confluent jusqu'à son embouchure dans la Luali; de ce point, une droite jusqu'au km 91 de la route Utanga-Lusamba située entre les villages Biali (Ankusthu) et Okita (Aluba); de ce point, une droite jusqu'à la source de la Lumbili; de cette source la Lumbili jusqu'à son intersection avec la droite reliant la source de la Yaduwe à la rivière Lukila (voir limites sud de la chefferie Matapa);
- au nord : de ce point, la limite sud de la chefferie Matapa;
- à l'est : le Lualaba jusqu'à son confluent avec la Lufubu.

Chefferie Ankutshu

Ses limites sont :

- au sud : voir description des limites ouest de la chefferie Aluba. Du point situé sur la crête entre les rivières Luali et Waluwe, une parallèle jusqu'au

- confluent des rivières Luali et Kili; de ce confluent, la rivière Kili jusqu'à son dernier confluent à la rive gauche; de ce point une ligne droite avec un azimut de 353 grades jusqu'à la route des Bahina, point situé à 1 km au nord du village d'Evungu; de ce point une parallèle jusqu'à son intersection avec la rivière Ulongwe; de ce point, une droite jusqu'à l'embouchure de la rivière Chamba dans la Lomami;
- à l'ouest : de ce point, la Lomami jusqu'à son confluent avec la rivière Alemba;
- au nord : la rivière Alemba jusqu'à sa source, de cette source à droite jusqu'à la limite des chefferies Bakongola et Aluba, à la rivière Pikapaka; de ce point; la limite part de la chefferie de Matapa jusqu'à la rivière Luali (voir limite sud de la chefferie Matapa);
- à l'est : la limite Ouest de la chefferie Aluba jusqu'au point situé sur la crête entre les rivières Luali et Wekuwe (voir limites Ouest Aluba).

Chefferie Bahina

Ses limites sont :

- au sud : la limite de la province du Kivu et de la province du Katanga entre l'intersection du 5^e parallèle sud avec la rivière Lombo et l'intersection du 5^e parallèle sud avec Lomami;
- à l'ouest : la limite de la province du Kivu et du Kasai, et à l'intersection du 5^e parallèle sud avec la Lomami et au confluent du Lomami et de la rivière Ohamba;
- au nord : voir description limite sud de la chefferie des Ankutshu jusqu'au confluent de la Luali et de la Kili; de ce confluent une parallèle jusqu'à son intersection avec la Lweki;
- à l'est de ce point, la rivière Lweki jusqu'à sa source, plus loin voir la limite est de la chefferie Aluba.

Chefferie Bakongola

Ses limites sont :

- au sud : voir limites Nord de la chefferie des Ankutshu; du confluent du Lomami et de la rivière Elemba jusqu'à la rivière Pikapaka;
- à l'ouest : la Lomami jusqu'à son confluent avec la Lweki; au nord et à l'ouest : voir les limites ouest de la chefferie Matapa.

Chefferie Matapa

Ses limites sont :

- au sud : la Lowe, depuis son embouchure dans le Lualaba jusqu'au confluent de la Lumbilanga; cette rivière jusqu'au confluent de la rivière Onombe; cette rivière jusqu'à sa source; de cette source une droite jusqu'au confluent de la Lweki et de la Yaduwe; la Lweki jusqu'au confluent de la Lukoïe; la Lukoïe jusqu'à sa source. De cette source, une droite avec un azimut de 254 grades jusqu'à son intersection avec la rivière Pikapaka;
- à l'ouest : la rivière Pikapaka jusqu'au confluent de la Kasuku; la Kasuku jusqu'au confluent de la Wali; la Wali jusqu'à sa source; de cette source, une droite jusqu'au confluent de la Lukufu et de la Utshule; la Lukufu jusqu'à son intersection avec la parallèle du confluent de la Lusakala et de la Lweki; la Lweki jusqu'au Lomami; la Lomami jusqu'au confluent de la Sungusungu Moke;
- au nord : la limite du territoire avec Kindu;
- à l'est : la limite du territoire avec Kindu, Pangi et Kasongo.

Dans le territoire de Kibombo, il n'existe encore aujourd'hui que des chefferies, et aucun secteur. Pourtant, la dépêche ministérielle du 8 novembre 1920 relayée par la lettre du commissaire de district du Maniema recommandait la création de secteurs réunissant les chefferies non viables. En 1931, l'ATP Soors répondit que dans une région peu peuplée comme celle de l'Ukusu, il était préférable de créer de grandes chefferies. Selon lui, le système de secteur ne convenait pas ici. Avec le secteur, plaiderait-il, il n'existerait qu'un tribunal principal au chef-lieu du secteur, alors que dans le cadre de la chefferie, il y aurait un tribunal principal et de nombreux tribunaux secondaires, ce qui éviterait aux indigènes d'effectuer une longue distance afin de joindre le tribunal de secteur.

En 1984, le territoire de Kibombo comptait 5 chefferies et 34 groupements, repris au tableau de la page suivante.

Dans son *Étude des collectivités rurales* de 1985 déjà citée, le gouverneur de la province du Kivu concluait que sur les cinq chefferies du territoire de Kibombo, trois ne paraissaient pas viables. Il écrit :

- chefferie Ankutshu : « Trop vastes étendues, potentialités socio-économiques insuffisantes, mauvais encadrement politique ».
- chefferie Bahina : « Trop grandes étendues et population insuffisante. Mauvais encadrement politique ».
- chefferie Bakongola : « Grande étendue, population clairsemée, encadrement politique insuffisant, potentialités économiques maigres ».

Seules donc les chefferies Aluba et Matapa présentaient des traits positifs. Matapa avait une démographie suffisante, et les deux chefferies avaient de grandes potentialités économiques et un encadrement administratif performant.

		3. Lukangu		
		4. Uhambe		
		5. Uvudu		
		6. Viamba		
		7. Watambulu		
Matapa	Difuma II	7	7.712 km ²	1,5
		1. Difuma I		
		2. Eselo		
		3. Manga		
		4. Ukuna		
		5. Utchu		
		6. Wundu		
		7. Yenge		

Territoire de Kibombo (1984)

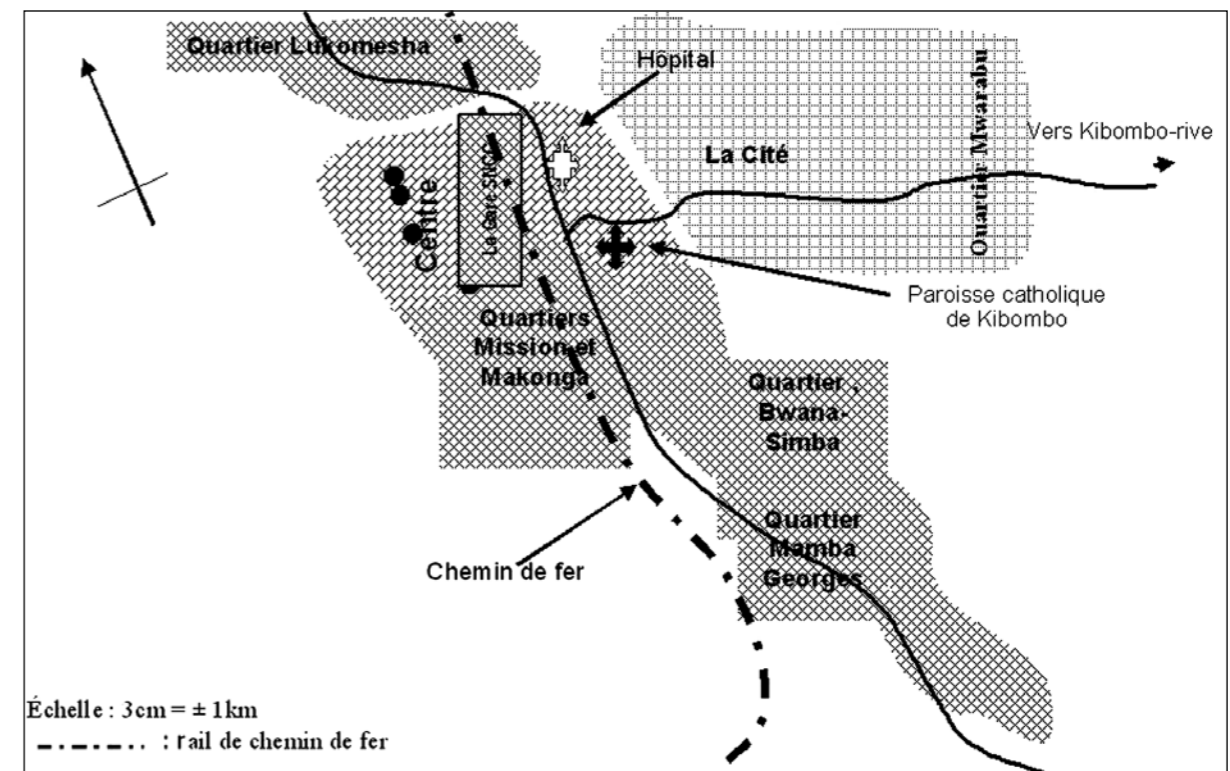
Chefferies	Chef-lieu	Groupements	Superficie	Densité en 1984
Aluba	Kibombo	7	8.333 km ²	3,0
		1. Kesanga		
		2. Lukonge		
		3. Mabila		
		4. Makunda		
		5. Ngombe		
		6. Tubinga		
		7. Ungu-Kekunda		
Ankutshu	Lusamba	7	3.114 km ²	1,9
		1. Denge		
		2. Dikungu-Tunda		
		3. Dimanga		
		4. Ewangu		
		5. Lokenye		
		6. Oye		
		7. Wenga		
Bahina	Lungumbu	6	2.704 km ²	1,2
		1. Bambu		
		2. Batamba		
		3. Ewangi-Ongeri		
		4. Lole		
		5. Luhata Okole		
		6. Mbuu-Kamana		
Bakongola	Enyamba	7	1.726 km ²	4,1
		1. Kangi		
		2. Kembe		

3) La cité de Kibombo

Concernant l'origine du nom Kibombo, il existe plusieurs versions. Celle qui passe pour la plus plausible renvoie au chef Ngongo Kitete dont l'une des épouses s'appelait Bibi Kibombo. À proximité de l'habitation du chef se tenait un petit marché où se pratiquait le troc entre riverains pêcheurs et agriculteurs. C'est l'épouse du chef qui instaura un prélèvement sur les biens échangés au titre du droit coutumier. Ce marché finit par être appelé « Bi Kibombo ». C'est près de cet endroit que fut construite peu après la station des Européens venus de Nyangwe. Située sur la rive gauche du fleuve Lualaba, la station prit le nom de Kibombo-River (devenue Kibombo-Rive) et, de l'autre côté, l'endroit où passe le chemin de fer devint Kibombo-Gare.

Kibombo doit surtout son essor à la présence d'une gare de la Société nationale des chemins de fer (SNCC) qui, grâce au trafic et aux possibilités d'écoulement des produits vivriers et de ravitaillement en produits manufacturés, fut un moteur de développement pour son hinterland. En 1914, Kibombo n'était qu'une petite gare d'escale. Il va connaître peu après une immigration croissante de la population, à telle enseigne qu'il deviendra un poste en 1922, puis le chef-lieu du territoire à la suite de la réforme administrative de 1933.

Kibombo est également un site historique. Situé à proximité de Nyangwe, il était à l'époque des Arabo-Swahilis un relais sur la route des caravanes vers le Kasai, en particulier vers Ngandu, la capitale de Ngongo Leteta. Les esclaves du Sankuru acheminés vers le Maniema passaient par Kibombo.



Croquis de la cité de Kibombo.

Kibombo n'est pas une chefferie. Il avait à l'époque coloniale le statut d'une cité indigène²⁰⁹ rattachée à la chefferie Aluba. Sa population est dite « flottante », composée des travailleurs des usines et des plantations ainsi que d'un village de chrétiens²¹⁰ lié à la mission catholique. La cité de Kibombo fut créée par décision n° 16 du 23 décembre 1929 du CDD de Radigues ; son premier chef fut Joseph Ngongo. Elle fut rattachée à la chefferie Aluba en vertu de la décision n° 70 du 18 décembre 1935 du CDD du Maniema, en application de l'art.1 de l'ord. du 22 octobre 1927 du gouverneur de la Province-Orientale. Elle était administrée par un chef de cité rémunéré par la CACI²¹¹ Aluba. En 1934, par lettre 4270/A.0/B.10 du 24 septembre, la création d'un centre extracoutumier fut

²⁰⁹ Les cités indigènes, créées par l'ordonnance du 30 juillet 1925, sont des agglomérations extra coutumières non encore érigées en centres extracoutumiers ; elles ne jouissent pas de la personnalité juridique.

²¹⁰ Les « villages de chrétiens » étaient établis à proximité ou sur les terres des missions. Bien qu'ils aient été l'objet d'attaques dans les années 1920, il y a lieu de constater qu'il y est encore fait allusion jusqu'en 1953 et 1954.

²¹¹ Caisse administrative de la chefferie indigène.

proposée. Cette proposition ne fut pas retenue du fait la dispersion de la population installée autour du centre. Ainsi, les travailleurs de la Cotonco résidaient sur la rive gauche du fleuve Lualaba à 10 km de Kibombo-Gare et ceux de SINFAC à Lowe, à 20 km de Kibombo. Kibombo garda le statut de cité indigène (dite « Le Belge »). Ce fut un quartier extracoutumier plutôt qu'un CEC. À part le chef de cité investi, Kibombo obtint un personnel auxiliaire africain mis à la disposition de l'administration de la circonscription indigène : un greffier, des policiers et des porteurs de dépêches.

Kibombo comprend les trois quartiers suivants :

- le quartier dit « Ville » où sont localisées les boutiques et les maisons de commerce, mais aussi l'hôpital de référence, la paroisse catholique de Kibombo, les habitations des autorités territoriales et leurs bureaux, la prison, la gare de la SNCC, le stade de football, et le marché « Limanga » ;
- le quartier dit « Cité », résidentiel, avec plus ou moins une vingtaine d'avenues alignées parallèlement à la route qui mène vers Kibombo-rive sur le

fleuve Lualaba. Son prolongement sur la route de Kibombo-rive est le Quartier « Mwarabu » ;

- le quartier « Mamba Georges » situé à l'extrême ouest est de création de quelques années avant l'indépendance. Il doit son nom à Georges Mamba (un ancien de Léopoldville), originaire de Diefu dans la chefferie Ankutshu, et père de l'ancien champion d'Afrique de boxe poids lourds, Mamba Shako Georges, originaire de ce quartier. À signaler que c'est un quartier qui ressemble plutôt aux gros villages périphériques de la cité de Kibombo : Bwana Simba, Lukomesha, Ndjumbu, Mission, Belgika, Makonga et CAI.

Il existe également d'autres agglomérations relativement importantes dans le territoire de Kibombo tels Difuma II et Lweki :

- Difuma II, chef-lieu de la chefferie Matapa, est un gros village de près de 500 habitants qui possède quelques infrastructures : un centre de santé de référence, les bureaux en dur de l'administration de la chefferie et la résidence du chef de chefferie, des écoles primaires et secondaires, un terrain de sport, un centre de négoce, etc.
- Lweki, à 55 km de Kindu, fut pendant un certain temps le chef-lieu du territoire de Kibombo. Il s'y trouve une importante gare de la SNCC. La localité est à mi-chemin entre Kibombo et la ville de Kindu. Lweki, avec sa gare, peut être considéré comme le poumon économique de la chefferie Matapa. Il y existe un marché saisonnier qui draine différents produits de l'hinterland.

2.3. LES TERRITOIRES DE L'AXE CENTRE : PANGI, KAILO ET LA VILLE DE KINDU

2.3.1. Le territoire de Pangî et la cité de Kalima

1) Territoire de Pangî

a) Origine

Le territoire de Pangî dans sa dimension actuelle est créé le 1^{er} mai 1935. À cette date, le territoire des Warega (cf. *supra*) passe au district du Kivu. En compensation pour

le Maniema, il fut délimité un autre territoire également habité par les Lega dénommé Kihembwe avant de prendre le nom de Pangî le 1^{er} janvier 1940.

Le territoire de Pangî doit son nom à la rivière Pangî qui ceinture quasiment le site du chef-lieu du territoire qui porte le même nom. Cette rivière dessine, en effet, une courbe à l'intérieur de laquelle est située l'agglomération²¹². La rivière Pangî est un affluent de l'Elila qui se jette dans le fleuve Lualaba en aval de la ville de Kindu.

b) Organisation du territoire

Le territoire de Pangî est habité par les Lega. Il semble que la dénomination lega s'applique, à l'origine, à des groupes différents, installés d'abord au Bunyoro, puis dans la région du sud-ouest après avoir traversé la Ruwenzori. Selon les traditions lega, leur migration commence dans la région de Matumba (basse Ulindi) où se serait réalisée leur dernière dispersion et où seraient nés Kisi, Koima et Beya, personnages mythiques dont ils seraient les descendants²¹³. À cause des divisions administratives, la scission se serait poursuivie après leur installation. Il s'est formé neuf principaux lignages. Ceux qui habitent le Maniema sont :

- les Bakabango II²¹⁴ (aussi appelé Wakabangu II) habitent le long de la route Kindu-Lumuna, notamment à Mabikwa, Katambwe, Samweli, Kingombe Ibali et Kayuyu ;
- les Ikama occupent le centre de Kama et les zones du cours inférieur de la rivière Kama ;
- les Babene installés à Moyo, Wandemba et Pangî, Biunkutu et Kampene ;
- les Beia fixés le long de la route Kindu-Lubile, à

²¹² Cette courbe, représentant un méandre presque fermé, est chargée d'histoire. En effet, les Banya-mpombo, un clan environnant le chef-lieu du territoire, y avaient encerclé des gibiers lors d'une chasse aux filets, en attrapant ainsi 16 à la fois. À cause de cette battue historique, le chef-lieu du territoire se surnomme aussi « *Kilaku kyategile bana-mombo, nyama ikumi nu mutuba* ». L'autorité coloniale pour sa part, craignant la fuite des relégués, les gardaient aussi dans cette courbe, devenue actuellement, pour ce qu'il en reste encore, un camp d'infirmiers et autres agents des services publics de l'État.

²¹³ MOELLER, A., *Les Grandes Lignes des migrations des Bantous de la Province-Orientale*, Bruxelles, IRCB, 1936, pp. 39-42.

²¹⁴ Ceux qui sont identifiés comme Bakabangu I sont installés dans le territoire de Shabunda au Sud-Kivu.

Sabyazu, Kibila, Kalima, Kingombe, Kyelu, Kisanga et Misisi.

Les Lega se sont retrouvés dans trois territoires (Shabunda, Mwenga et Pangî) répartis dans trois provinces administratives différentes. Du fait de leur dispersion géographique et des échanges développés avec des groupes voisins différents, il existe des variations dialectales plus ou moins prononcées au sein des parlers lega. Les Lega de l'Ouest parlent un dialecte différent de ceux de la partie orientale du territoire de Mwenga ou encore un Lega de Beia parle un dialecte différent de celui d'un Lega Musile.

Les débuts de l'histoire du territoire de Pangî se situent vers 1917. Il y eut d'abord un simple poste d'État, installé à Lumuna avec comme chef de poste un certain Musekela²¹⁵. Vers 1920, le poste sera transféré à Kihembwe où se trouvait l'église ESAM (Evangelization Society Afrikans Mission) dirigée par une missionnaire américaine surnommée Nyanguma. Vers 1925, le poste dirigé par un dénommé Moshâ fut déplacé à Misisi. C'est en application des ordonnances n°s 91 et 92 du 29 septembre 1933 que le territoire de Pangî fut créé. Le chef-lieu était Kihembwe et le territoire lui-même s'appelait « territoire des Warega », du nom des habitants de la contrée. Le transfert du chef-lieu à la localité de Pangî en 1950 a établi de façon définitive le territoire de Pangî. Le choix de Pangî s'explique par deux facteurs : il était à l'intersection de deux secteurs, celui des Beia et celui des Wakabangu II et il se trouvait au centre du territoire.

Ci-dessous la liste de tous les administrateurs du territoire de Pangî depuis 1933 jusqu'à nos jours. Faute de documents d'archives, il a été difficile de retracer cette liste depuis l'époque des postes d'État. Les noms des administrateurs de la période coloniale sont à prendre avec réserve, car obtenus à partir d'entrevues avec les informateurs consultés.

²¹⁵ Étant donné qu'il a été difficile de trouver les noms des fonctionnaires de l'administration coloniale du territoire de Pangî par manque de documents d'archives, il a été décidé de les désigner par les surnoms qui leur ont été donnés par les autochtones en fonction de leur état physique ou des actes posés par eux. Musekela signifie « jeune homme ».

Liste des administrateurs du territoire de Pangî (1933-2009)

	Nom de l'administrateur	Période
1	Gaston Uyttebroeck	1933
2	Depi	1939
3	Gaston Preaut	1949-1953
4	Fernand Guvels	1955-1960
5	Jacques Mungwetu	1960-1961
6	Jérôme Mupenda	1961-1963
7	Adolphe Mwarabu	1963-1964
8	Josaphat Yalala	1967
9	Jean-Pierre Katunda	1967-1968
10	Bitinapaga Itumba	1968-1969
11	MAWANGA Zeno	1970-1971
12	Ignace Nkama	1971
13	Michel Kabale Mugute	1971
14	Kizeza Mundengu Yala	Marcel 1971
15	Mbuku Zina Ngoya	1972-1973
16	Kabamba Bajikijayi	1973-1975
17	Ngoy Kasamba	1976-1978
18	Tshibola Kapanda	1978-1979
19	Sakodi Kitangi	1979-1983
20	Elengisa Ntula	1983-1984
21	Kipeleka Ambali Kahambo	1984-1986
22	Kisala Kasanguraha	1986-1987
23	Yuma Nyange Ngange	1989-1993
24	Mwendasoko Katawandja	1993-1994
25	Kalulumia Bimpa	1994-1995
26	Kikuni Pataule	1995-1996
27	Feraza Kabangu	1996
28	Kamango Wakusomba	1996-1997
29	Cosmas Feruzi Mukonde	1997
30	Julien Buyenangi	1997-1998
31	Aloma Mulondela Bandu	2001-2002
32	Kangolingoli Peseni	2002-2005
33	Charles Mpongi ea Boyeme	2005-2008
34	Jean-Pierre Elongo	2008-2009

c) Subdivision administrative

Subdivisions en secteurs et chefferie du territoire de Pang'i

Secteur/Chefferie	Chef-lieu	Groupements	Superficie
Chefferie Babene	Biunkutu		1.920 km ²
		Batoba	
		Isaga	
		Kabesa	
		Kagela	
		Mbilili	
		Munua	
Secteur Beia	Kikungwa /Wassa		5.614 km ²
		Keigo	
		Lulimba	
		Lyuba	
		Meya	
		Misisi	
		Nangi	
		Nkuku	
		Nsange	
		Salu	
		Zili	
		Secteur Ikama	Bukama
Babongolo I			
Banya-Mombo			
Bause I			
Bause II			
Kasiele			
Kyumia			
Mubake			
Secteur Wakabango II	Kayuyu		3.656 km ²
		Babongolo II	
		Ba - Ikinga	
		Ba - Lila	
		Ba - Sanguli	
		Ba - Kinkalo	

i) *Chefferie Babene*

Elle compte 66 villages :

Mbembe - Kakundu - Kilenda - Yuma - Kandolo - Ipuma - Nyama - Nynkungu - Kilangalanga - Kutundwa - Mumbuzi - Buredi - Musema kweli - Malumba -

Mutchuyuko - Kabundi - Mwanankusu - Mutumwema - Moke - Lutala - Malikumu - Kimumba - Kitakaba - Kasongo-Mugazi - Biunkutu - Kampene Musenji - Kikulula - Kasongo-Mbilili - Kyaumpanga - Sekeseke - Sambika - Kabondo - Mungazi - Mundenga - Muzombo - Kikuni - Mushaba - Kyelu - Yala - Ngongo - Lutala I - MugeleWandemba - Salumu - Alimasi - Mayembe - Kasambula - Muzizi - Isuma - Moyo - Mulamba - Lutala - Walikiti - Bisoka - Lutala II - Kabungulu - Idumba - Mulengesa - Misenga - Tubondo - Kakozwa - Nzombo - Mizegele - Magamba - Kakola.

ii) *Secteur Beia*

Le plus important du territoire de Pang'i, il compte 197 villages :

Yuma - Lutala - Builula - Kikungwa - Tumpanga - Kamundala - Misenga - Lukunzi - Lusolo - Nzogu - Kintimbuka - Mukombe - Mobile - Samigya - Milungu - Kasoga - Mugene - Kakozwa - Mpangilwa - Lutala - Mbili - Kizigaziga - Lusase - Kamili - Kayeye - Kangela - Kalungu - Ngengele - Ndakala - Kandolo - Kamilungu - Mwamba - Mimbite - Salubezya - Mulengesa - Mukuku - Bimpombi - Musala - Lubango - Kalinde - Ngenda - Assumani - Lusumba - Tukungu - Masembo - Mikelo - Minyangi - Mugobwa - Lukingama - Muloba - Kindanda - Kabalibali - Katebwa - Abeli - Kikuni - Mabila - Musoke - Mwanika - Kangumbu - Kilungulungu - Makongo - Kansilembo - Balumia - Mukunda - Lusamaki - Kandolo - Pene-Magu - Kyelu - Kabingwa - Musongela - Tanganika - Bikuzi - Lutunda - Lukungu - Mupindu I - Mupindu II - Kampungu - Nakenge - Kimpiki - Ngereza - Makasi - Mukiti - Nsolo - Bisengele - Kafulia - Kingumba - Kisubi - Kalambe - Lukelwa I - Misisi Kisanga - Lukelwa II - Bikenge - Itampo - Kakenye - Itabo - Musensi - Mulundwa - Pene yamba - Kyango - Itangila - Sankuru - Kitingi - Lukumba - Mankembe - Kibo - Isalimia - Kandande - Mandanda - Makutano - Miunzu - Kalambo II - Kagolomba - Kilungulungu - Itabala - Milabyo - Kizagazaga - Kamundala I - Mabikwa - Kamundala II - Mulende - Kingombe - Itunga - Tcheusi - Bikenge - Lusangu - Kapela - Mpila - Lwampongo - Kasanga - Kakuli - Kaminganzi - Kibila - Katemo - Nyankundu - Kambele - Pang'i 39 km - Mumbuzi 41 km - Kandolo - Kagelya - Kisendama - Idumba - Kindikimozi - Itampo - Kalima - Binumbi - Mambwe - Mili - Kajio - Muminia - Mukandilwa - Kenye Kilika - Kenye - Kiluka - Kinimbi - Kikezi - Lutala - Musenge - Fataki I - Fataki II

- Fataki III - Kandolo - Bilizya - Buiza - Bengo II - Yubuli - P 10 - Kingombe - Avuanga - Amekupi - Kalema - Chefferie - Mugembe - Kamakozzi - Batamba - Masimelo - Kimbiambia - Kumungini - Kakundula - Tubaraka - Kakutya - Misoke - Makundju - Moza - Kintolo - Kibila - Musibu - Mwangotukuba - Makuno - Moga.

iii) *Secteur Ikama*

Le secteur compte 47 villages :

Pene Koka - Kakombe Yala - Kikungu - Bause - Kyalumba - Moyololo - Mutchapa - Kikungu II - Pene Makangwa - Kagelegele - Mukoko - Ipuma - Kalongola - Kambale - Pene Mali - Ikisa - Mukulukusu - Isaga - Kyabi - Kyalimba - Kingungu - Kilungulungu - Manzanza Lukuka - Musiwa - Kalongola II - Mpembe - Mupenda - Kama - Kirundu - Mikindji - Lumungu - Léproserie - Mwanandeki - Idenga - Milamba - Kisimba - Lugezi - Kalilo - Kamisela - Kitangi - Luyamba - Kibundila - Mukobya - Kakumba - Mafutala - Kangali.

iv) *Secteur Wakabango II*

Il compte 108 villages :

Kasalila - Kabemba - Maliamatcho - Kalindula - Kalokola - Kyanga I - Kimbalambala - Kiponda - Kikuni - Shindano - Mukoko - Kampuma - Pene Idolwa - Kifunza - Nondo - Kebe Nkumba - Mutumwa - Musiwa - Nzogu - Bingundu - Kwanga II - Mwanankusu - Munguajuwe - Nkila - Kaswende II - Mobiki - Kilinda - Kimukungu - Tubondo - Kaliba - Kagembe - Kabandana - Kimbayu - Kingombe Musesa - Ngoma Masanza - Mundeke - Samweli - Kikongolo - Kikalakala - Kandolo - Kama - Musongela - Mukulongo - Suba - Buredi - Munkula - Katambwe - Kisubi - Kasanga - Kasiele - Mantinti - Mabikwa - Misenga - Kibaba - Mandala - Kaliongo - Kiminania I - Kibangula - Munkula II - Lutuba - Butumba - Kiminania II - Kandeke - Yuakali - Busandu - Lungombe - Pene Idolwa - Kingombe Mwenda - Kintimba - Kikuni Bause - Libanone - Katchomali - Mpesa - Mocket - Katitula - Kibwana - Kakinga - Numbi - Lualaba - Mega - Lusumba - Bampa - Muloba - Kihembwe - Numbi - Luyamba-Mbia - Asemake - Kifunza - Kilinda - Tchamilungi - Libangala - Kabuta - Kalobia - Songwe - Mumpenge - Kayuyu - Lukulunga - Lukundusi - Kapepa - Kalenda - Kibila - Kalambula - Masunga - Makangilla - Saleh - Kabumbi - Mbukani - Lusinde - Mukumbwa - Katambwe II - Kantumpi II - Kandolo - Mwenda - Musula - Sabiti-Basi - Kaswende I - Kimuka.



Masque lega idimu (secteur de Beia) en ivoire .

Photo R. Asselbergh (coll. MRAC Tervuren, E0.1955.3.53.)

L'ensemble de toutes ces entités – y compris la cité de Kalima – abrite une population évaluée par l'administration provinciale à 415.814 personnes, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Population du territoire de Pangi

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Nationaux	38.167	49.212	112.259	113.701	413.334
Étrangers	427	494	753	806	2.480

Source : Division provinciale de l'Intérieur et des Affaires coutumières, *Rapport annuel 2008*.

Répartition de la population étrangère du territoire de Pangi

Nationalité	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Burundaise	208	259	458	433	1.358
Rwandaise	219	229	295	373	1.116
Espagnole	—	1	—	—	1
Britannique	—	1	—	—	1
Vénézuélienne	—	1	—	—	1
TOTAL	427	491	753	806	2.480

Source : Division provinciale de l'Intérieur et des Affaires coutumières, *Rapport annuel 2008*.

d) Le peuplement

i) *Bref aperçu historique*

Il y a lieu d'insister, dès le départ, sur le fait que le territoire de Pangi est essentiellement peuplé par la communauté ethnique des Lega. Jan Vansina estime qu'elle est installée dans cette région depuis le XVI^e siècle²¹⁶. Ils auraient fait partie des premières vagues migratoires des Bantous dans la forêt du Maniema septentrional. Les récits fondateurs des Lega situent leur origine en Ouganda où ils auraient vécu avec d'autres populations bantoues avant leur émigration vers l'ouest. Leur ancêtre éponyme serait un certain Lega. À la suite d'une guerre contre une population « blanche » — probablement les populations nilotiques d'Abyssinie — Lega les aurait conduits vers les forêts du Maniema en contournant le lac Albert. La dispersion des Lega dans les aires territoriales qu'ils occupent aujourd'hui se serait faite depuis la basse Lindi. Selon leurs récits fondateurs, cette dispersion est à l'origine des populations ethniques Bembe, Lengola-Mituku, Binja-Sud — qu'ils considèrent par ailleurs comme d'anciens Lega de la Kama — et Baleka du territoire de Punia. Le fait que ces différentes populations pratiquent les rites de passage dits *bwali* des Lega paraît être à l'origine de cette présomption.

²¹⁶ VANSINA, J., *Introduction à l'ethnographie du Congo*, Kinshasa, Éd. universitaire du Congo, 1966, p. 109.

ii) *Les structures sociales traditionnelles des Lega*

La structure sociale est segmentaire et patrilinéaire. Les patriclans non totémiques et non exogamiques portent un nom spécifique ; ils sont appelés *Kilongo*. Ils se composent d'un noyau patrilinéaire et de plusieurs branches apparentées. Le lignage exogamique dit *Kikalo* ou *Kibanda* ou encore *Kikanga* occupe un village ou une partie du village. Il peut se trouver deux ou trois lignages dans un même village.

La structure agnatique intervient en temps de guerre, dans l'organisation des expéditions, de la chasse et dans la participation à l'association du *Bwami* où chaque échelon de lignage prend sa place et est valablement représenté. Dans les relations entre parents de deux générations, les Lega attribuent aux oncles maternels et aux neveux sororaux un rôle régulateur très important. Ceux-ci interviennent en effet dans les échanges de biens, les relations avec le *Bwami*, les problèmes d'héritage (les neveux par exemple peuvent hériter de leurs oncles, y compris les veuves de ceux-ci, et recevoir des cadeaux à l'occasion de leur mariage).

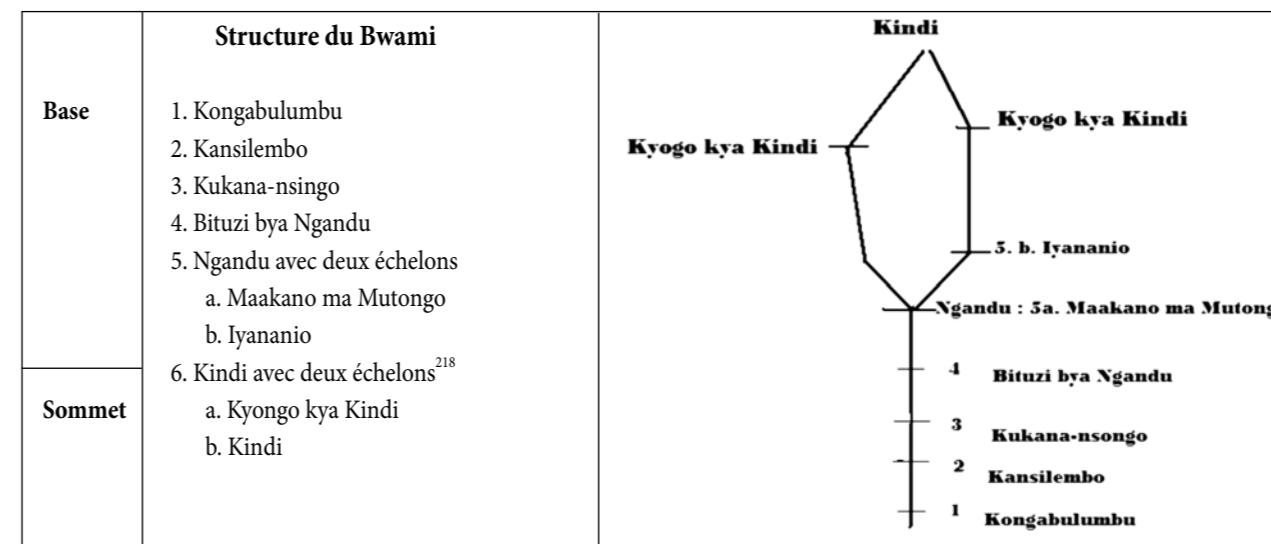
Le mariage est virilocal. Certains mariages sont préférentiels en ce sens que la dot n'est pas payée ou est réduite, notamment entre agnats éloignés. Un frère peut hériter de la veuve de son frère aîné et pas le contraire (l'aîné ne peut hériter de la femme de son jeune frère). Un homme peut épouser la sœur de sa femme et parfois remplacer l'épouse défunte par sa sœur cadette. Le mariage est interdit entre personnes appartenant au même groupe exogamique. Les filles non mariées appartenant au même groupe exogamique sont appelées *mitamba*. Généralement les jeunes gens considèrent ces dernières comme une alternative d'obtenir et d'utiliser la dot versée par la partie se mariant et issue d'un autre groupe exogamique.

L'autorité est exercée par le *Bwami*. Celui-ci a pour rôle d'affermir les relations à l'intérieur du lignage et des clans, mais il est aussi un organe d'inspiration, d'orientation et de contrôle social de toute la communauté. Daniel Biebuyck souligne à ce sujet :

« Le *Bwami* est la force dominante de la culture Lega ; il pénètre toutes les sphères de la vie. Il remplit des fonctions sociales, politiques, économiques, judiciaires, religieuses, éthiques, philosophiques, artistiques²¹⁷. »

²¹⁷ BIEBUYCK, D., *Éthique et beauté Lega au cœur de l'Afrique*, Bruxelles, KBC Banque et Assurance Snoeck-Ducaju et Zoon, 2002, p. 19.

Six grades hiérarchiques composent la structure du *Bwami*. Il s'agit de :



Chaque grade comprend une série de rites, des enseignements transmis par des aphorismes, des danses, des chansons, des objets initiatiques (paniers, masques).

Quelle est la situation du *Bwami* aujourd'hui ?

Sa force au sein de la communauté lega est indéniable. L'ascendance qu'il exerce sur cette communauté permet d'ailleurs de maintenir une certaine cohésion politique et communautaire des Lega. Mais aujourd'hui, la situation catastrophique et l'environnement de crise qui frappent le Congo depuis bientôt 50 ans sont en train d'altérer la force du *Bwami*. Déjà les rites d'initiation s'y déroulent

difficilement et sont devenus rares. Le recrutement des membres également, surtout que l'organisation des rites et l'accès à de nouveaux grades sont de plus en plus monnayés et devenus onéreux. Confronté aux mentalités nouvelles, le *Bwami* est en passe d'être considéré par les jeunes gens vivant dans des centres urbains comme une institution révolue. L'institution elle-même n'échappe pas au « règne des antivaleurs » : certains *Bami* s'enivrent en public ou participent à des disputes publiques ; d'autres mendient ou bradent leurs *masengo* pour un peu d'argent.

2) Agglomérations du territoire de Pangi

Principales agglomérations du territoire de Pangi

Localité	Secteur	Population approximative	Particularité et importance locale
			Ancien siège administratif d'une société d'exploitation minière (Sominki). Actuel centre de négoce des minerais et des pierres précieuses (or) ayant attiré des populations d'origines diverses notamment des Bashi du Sud-Kivu et des Nande du Nord-Kivu.

²¹⁸ Il faut noter que le candidat au *Kindi* a le choix d'accéder d'abord à l'*Iyananio* avant d'aller vers le *Kyongo kya Kindi*. Mais il peut refuser ce choix et aller directement vers le *Kindi* via le *Kyongo*. Généralement le premier choix est recommandé. Le *Kindi* qui n'est pas passé par l'*Iyananio* ne peut participer aux cérémonies de cette étape d'initiation.

Kama	Ikama	15 à 20.000 habitants	<p>Il y existe un aéroport de brousse qui sert à évacuer les produits miniers (coltan, cassitérite, or) vers les provinces du Nord et du Sud-Kivu.</p> <p>Le diocèse de Kasongo y gère un hôpital de référence qui couvre les soins de santé de toute la région. La localité de Biunkutu attenante à Kampene constitue sa périphérie. C'est le chef-lieu du secteur Babene. Il y existe une paroisse catholique et deux écoles secondaires.</p>
Kama	Ikama	15 à 20.000 habitants	<p>Kama tire ses origines de l'installation vers 1928 d'un missionnaire protestant américain, Vinton. Il y créa un centre missionnaire important de la « Worldwide Grace Testimony » (WGT) qui deviendra en 1960, avec l'avènement de l'indépendance « Mission évangélique du Maniema » (MEM). La localité grandit et gagna en importance avec la création de deux écoles secondaires et l'école biblique de Kama qui a formé de nombreux pasteurs protestants de la contrée. Les missionnaires protestants y recueillaient également des enfants mulâtres et géraient la léproserie avec le concours de l'OMS. Dernier Médecin OMS en 1960 : Luka Mernerini.</p> <p>Avant 1960, Kama était un centre économique important avec quelques colons belges, dont Monsieur Nauwelaerts appelé « Kangwangwa » par les autochtones, qui exploitaient et commercialisaient le riz, la citronnelle, les noix de palme... Aujourd'hui, un aéroport y a été construit et sert à l'évacuation de nombreux minerais (coltan, cassitérite) produits dans les environs vers le Nord et le Sud-Kivu.</p>
Kayuyu	Wakabango II	± 10.000 habitants	<p>Kayuyu est le chef-lieu du secteur Wakabango II. Simple village dans les années 1960, il doit son expansion aux mêmes raisons que la localité de Kampene : commerce des minerais qui a attiré de nombreux hommes d'affaires autochtones. Une forte communauté musulmane de l'ethnie Nonda du territoire de Kasongo s'y est installée et s'occupe du petit commerce et d'achat des minerais.</p>
À cheval Pangi et Babene	entre Beia	± 3.000 habitants	<p>Son importance résulte du fait qu'il est le chef-lieu du territoire. Il y existe un hôpital de référence qui fonctionne en dessous de ses capacités. C'est un centre administratif</p>

Localité	Secteur	Population approximative	Particularité et importance locale
Lubile	Beia	± 1.500 habitants	<p>La localité de Lubile, ancien camp d'exploitation minière de la société Symétain, est un carrefour donnant sur le Sud-Kivu via le territoire de Shabunda à l'est, et sur Pangi vers le sud. Son importance est liée au fait qu'étant sur la route de Bukavu, il est à la frontière entre les provinces du Sud-Kivu et du Maniema tout en donnant accès vers Pangi, chef-lieu du territoire.</p> <p>La localité a pris de l'ampleur avec la migration des communautés autochtones — Shi, Nande, Kusu — qui s'adonnent au petit commerce et à l'achat de minerais.</p>
Kinkungwa	Beia	± 2.500 habitants	<p>D'un village du clan lega des Banyama, il est devenu le chef-lieu du secteur Beia en 1935 sous le règne d'Omari Pene-Misenga.</p> <p>Avec son aéroport et l'exploitation artisanale des minerais, Kinkungwa est devenu un centre « cosmopolite ».</p>
Kalima	Beia	±60.000 habitants	<p>Siège social de SYMETAIN, de SOMINKI, actuellement de SAKIMA. Deux paroisses catholiques (Saint-Pierre et Baganda), paroisses protestantes et anglicanes. Plus ou moins 11 écoles secondaires, un centre commercial, 2 pistes d'aviation de 1.400 mètres chacune, grand centre minier du Maniema.</p>

2.3.2. La cité minière de Kalima

1) Localisation

La cité de Kalima²¹⁹ est limitée au nord par la rivière Mukwale, au sud par l'axe routier Kindu-Kalima, à l'est par la rivière Lipangu et à l'ouest par le flanc est du mont Abuki.

2) Création de la cité

Les autorités belges décidèrent en 1957 de subdiviser le territoire de Pangi en deux entités distinctes : Kingombe-Kalima et Pangi. Cette idée ne se concrétisa pas. Kalima joue un rôle important au sein du territoire de Pangi. C'est le poumon économique à la fois de Pangi et du Maniema.

²¹⁹ Appellation officielle depuis que cette agglomération a obtenu son statut de cité en 1988.

D'où l'intérêt de lui consacrer un développement particulier.

La cité de Kalima a été créée par l'ordonnance présidentielle n° 87/29 du 29 février 1987, qui créa également les cités de Punia et de Kasongo. Cette agglomération, dont les origines remontent à la société Symétain à l'époque coloniale, comprend deux parties : celle appelée « ville de Kalima » et celle dite « cité Kakutya ». Un quartier périphérique adjacent au village Kalema à l'ouest appelé « quartier Kingombe-Yemba » complète cette topographie.

a) Quartier Munyangi ou la partie dite « ville de Kalima »

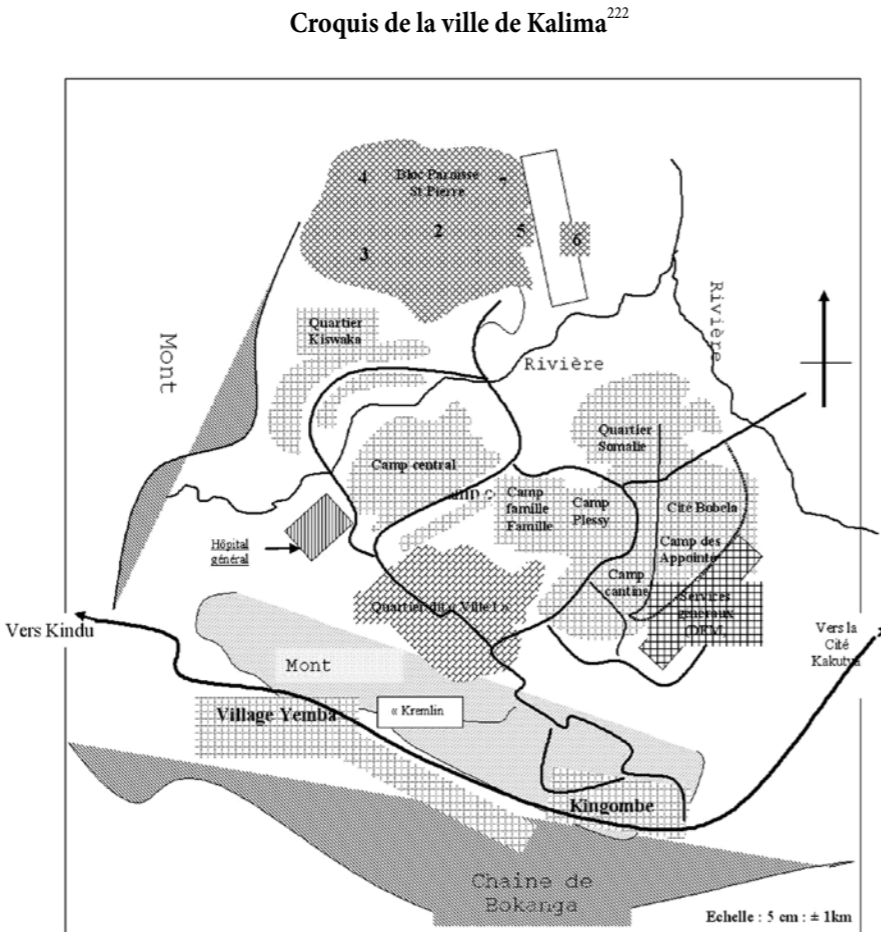
Officiellement, cette partie de la cité s'appelle « quartier Munyangi ». Elle fut dénommée ainsi en souvenir du

premier directeur administratif autochtone de la société Symétain²²⁰. Ce quartier, collé au flanc nord du mont Mibake, comprend la cité des ouvriers et le quartier dit « ville ». Ce dernier se compose essentiellement des villas des agents de la société Sakima (nouvelle société qui a succédé à Sominki), de différents services techniques et administratifs de ladite société, mais aussi de l'hôpital général de référence, de la paroisse catholique Saint-Pierre, du village « Mission », de l'Université du Moyen-Lualaba, des couvents de congrégations religieuses des sœurs, de la maternité, des écoles primaires et secondaires d'obédience catholique²²¹.

C'est en 1932 que la Symétain (cf. infra) s'est installée dans la contrée, mais les premières habitations ne furent construites à Kalima qu'en 1933. C'est en 1937 que commencèrent réellement les constructions en dur.

Les premiers chantiers de logement furent les maisons pour agents européens. Elles étaient construites sur une hauteur dominant les campements des ouvriers encore rudimentaires. La construction des quartiers pour ouvriers démarra en 1937 avec trois camps : Camp central (ou Kamisuku amont), Camp Plessy (ou Camp BMO), et Camp Aval (ou Kamisuku aval).

Actuellement, la ville de Kalima a pris de l'extension. Deux quartiers nouveaux sont venus s'y greffer : la « cité Bobela », et le nouveau quartier appelé « quartier Somalie ».



Croquis de la ville de Kalima²²²

Légende			
	Routes	4	Maternité
	Rivières	5	Collège Musuku
1	Paroisse St-Pierre	6	Plaine d'aviation de la Sominki
2	Institut Chem-Chem	7	Village « Mission Matongo »
3	Université du Moyen-Lualaba	Échelle :	2cm = 1 km

« Kremlin » : appellation de la résidence du directeur général de la Sakima. Perchée sur un versant du mont Mibake, il donne la vue panoramique de toute la ville de Kalima. Le terme Kremlin est lié au passage du dernier président administrateur délégué de la Symétain dans cette résidence, monsieur Kharkevitch, ingénieur civil des mines, belge d'origine russe. De ce fait, le personnel de cadre (expatriés et congolais), avait surnommé cette résidence « Kremlin » à l'image du Kremlin de Moscou en Russie, résidence du secrétaire général du Parti communiste, actuellement résidence du président de la Russie.

²²⁰ Florent Munyangi fut assassiné en 1964 par les rebelles Simba dans son village Kangela à 79 km de Kalima vers Pangani à l'est. En sa mémoire, la « ville » de Kalima fut baptisée lors de l'établissement de cette agglomération au statut de « cité » en 1988, quartier Munyangi.

²²¹ Il s'agit de l'institut Chem-Chem et du collège Musuku.

²²² Croquis élaboré de façon empirique à partir des observations de terrain par la coordination locale.

b) Le Quartier Tengeneza ou la partie dite « cité Kakutya »

Ce quartier est appelé officiellement « Quartier Tengeneza », mais il est connu surtout sous l'appellation de « cité Kakutya ». Il est situé au sud du quartier Munyangi près du village Kakutya. Il comprend notamment le centre commercial, la paroisse Baganda, les écoles primaires et secondaires catholiques adjacentes à cette paroisse, les quartiers résidentiels, le marché et la paroisse protestante de Mukwale.

Le développement de ce quartier est lié à la construction de la route asphaltée Kindu-Kalima longue de 100 km. Créée en 1934 pour permettre à la société Symétain d'évacuer ses produits miniers vers le port et la gare de Kindu, elle a commencé à être asphaltée en 1956²²³ et devait être prolongée jusqu'à Bukavu en passant par Shabunda. Le ravitaillement de la cité de Kalima ainsi que l'évacuation de différents produits locaux passent par cette route.

C'est un certain Mbula Pierre, clerc/capita vendeur chez des commerçants grecs (Lallas, Diamandis et Zacharis), qui construisit, en 1959, une première case près de la bifurcation qui conduit de la route de Kindu vers Kalima. Son exemple fut suivi et, petit à petit, des parcelles habitées longèrent la route menant à Kalima. La création du centre commercial de Kakutya, en 1959, par des entrepreneurs hindous et grecs donna un coup de pouce à l'extension de cette nouvelle localité.

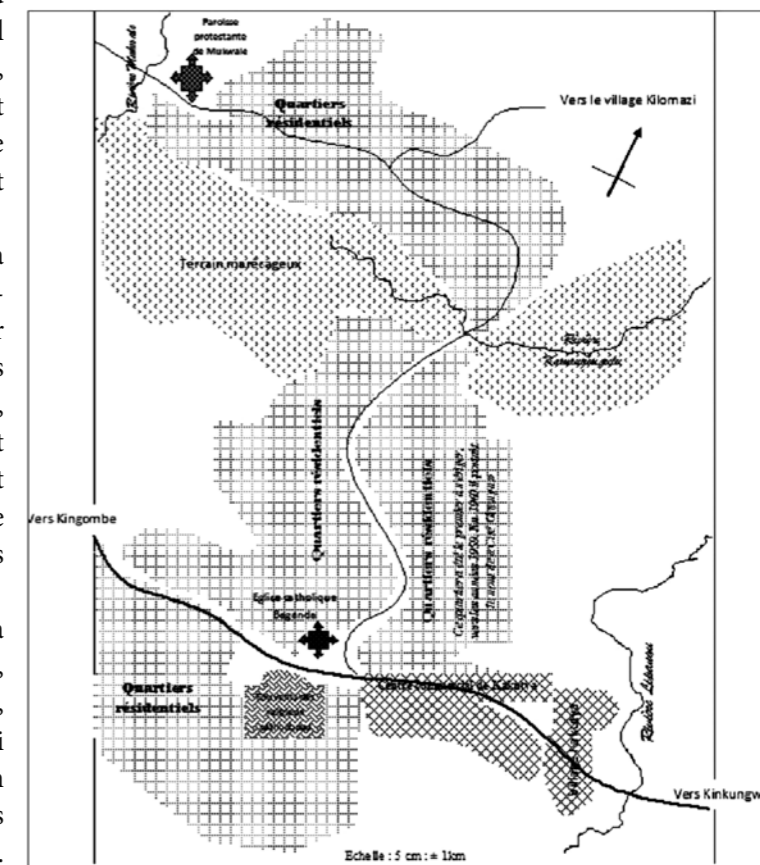
Depuis 1998, des commerçants shi venus du Sud-Kivu se sont progressivement installés à Kalima et forment aujourd'hui une communauté importante. Leur activité principale est la vente de viande de vache qu'ils amènent à pied de Bukavu, mais aussi le petit commerce et l'achat de minerais. Des commerçants nande venus du Nord-Kivu sont aussi en nombre croissant depuis les années 2000. Ils sont en passe de constituer une forte colonie nande dans le territoire de Pangani.

La langue de communication de la communauté composite qui peuple la cité de Kalima demeure le swahili,

²²³ C'est la compagnie italienne « Socol-Congo » qui était chargée de la construction de cette route. Les troubles politiques de l'indépendance devaient mettre fin aux travaux de cette société.

même si cette agglomération est encore largement peuplée par les autochtones lega.

Croquis du quartier Tengeneza dit « cité Kakutya »



c) Le quartier périphérique de Kingombe-Yemba
En réalité il s'agit de deux hameaux résidentiels, le premier — Kingombe — est le siège administratif de la cité de Kalima, le second est plutôt un quartier rural. Celui de Kingombe, situé à la première bifurcation vers Kalima, comprend les résidences des autorités administratives, les bureaux, la prison et le camp des policiers, mais aussi une série de petites maisons le long de la descente vers Yemba.

3) Population de Kalima

L'agglomération de Kalima avec ses deux quartiers (Munyangi et Tengeneza) a toujours été considérée comme une municipalité hétérogène à cause de la diversité de sa population. À l'époque coloniale, cette agglomération, outre les autochtones balega du territoire de Pangani, était composée des ethnies suivantes :

- les *Batokachini* : littéralement « ceux venus d'en bas ». Le terme *batokachini* désigne l'aval du fleuve Lualaba où se trouvaient leurs régions d'origine. Cette population, qui s'apparente aux ressortissants du Kwango et du Kwilu, est composée des ethnies : Yaka, Yanzi, Pende, Mongo, Sakata, Kwamputu et de quelques Kongo ;
- les Benye Kasai, c'est-à-dire les originaires du Kasai. Ils sont issus des ethnies baluba, luluwa et cokwe ;
- les Batoka-Kasongo : c'est une population ouvrière issue des groupes ethniques du Maniema méridional, à savoir : les Bangubangu, les Buyu, les Kasenga, les Binja et les Zura, mais aussi de populations de la région du lac Tanganyika, comme les Bembe, les Vira et les Tabwa ;
- les *Batokayulu* : population ouvrière essentiellement composée de ressortissants de la Province-Orientale issus des ethnies lokele, topoke, boa et mbuja (districts de la Tshopo et de la Mongala). Le terme *yulu* désignait le nord, le haut. *Batokayulu* signifiait donc « ceux venus du nord » ;
- les Banyarwanda et les Barundi : ces deux groupes ont été identifiés comme formant une seule ethnie par les natifs d'origine congolaise ;
- les Kusu-Atetela : essentiellement composés d'originaires de Kibombo et de Kindu dans le Maniema occidental, des districts du Sankuru et du Haut-Lomami. À ce groupe, étaient aussi associés les Ngengele de Lokandu et — à tort — les Songye de Samba au Maniema méridional, et de Senteri dans le district de Kabinda en raison des liens de parenté existant entre ces ethnies ;
- les Nande : constituaient le seul groupe du Kivu montagneux, à l'exclusion des Bembe et des Vira.

Aujourd'hui, la plupart de ces allochtones sont rentrés dans leur région d'origine. Certains — notamment les Banyarwanda, les Barundi, les Luba et les Kusu — ont cependant choisi cette contrée comme lieu résidentiel définitif.

2.3.3. Territoire de Kailo

Kailo fut d'abord une cité minière de la société Cobelmines puis de la Sominki qui exploitaient la

cassitérite à l'époque coloniale. La Cobelmines construisit une infrastructure du type urbain : des villas pour agents européens, des cités ouvrières pour ses travailleurs, des installations de loisir et de sport, un hôpital, une maternité et une centrale hydro-électrique sur la rivière Ambwe.

Ces infrastructures ont été déterminantes pour l'établissement de la cité, qui fut d'abord le chef-lieu d'un secteur puis celui d'un territoire. Ce dernier a été créé en 1988 quand le district du Maniema est devenu une province. Dans ce sillage, Kindu devint à la fois une ville et le chef-lieu de la province, se détachant ainsi du territoire qui portait son nom. Dès lors Kailo, qui était le chef-lieu du secteur Ambwe, succéda à Kindu comme chef-lieu du nouveau territoire qui porte maintenant son nom.

1) Le peuplement

L'étendue de ce qui sera dans les limites du territoire de Kailo regroupe depuis l'époque précoloniale des populations hétérogènes qui semblent appartenir à deux groupes de peuples : Mongo orientaux et Zimba. Ces populations y sont arrivées d'abord suite à leur migration, puis à la suite de la colonisation par déportation de quelques-unes par les Swahili et par la transplantation par l'administration belge²²⁴.

Ces populations ont été acculturées lors des migrations qui les enlevaient de leur foyer d'origine et lors de la pénétration des Swahili avec leur cohorte d'auxiliaires composés des ressortissants de Nyangwe, Kusu et Atetela. Le peuple issu des Mongo orientaux se compose des populations d'une part des Ngengele composés des groupements Ngengele et Tshiambi, des groupements des Arabisés Mukoko, Tshari, Kori ; d'autre part des Langa, des Kimbi qui se subdivisent en Bashi-Luamba, Bashi-Kamba, Bashi-Kembi ou Waringa et des Kuti. Le peuple Zimba se compose des populations des groupements Binja, Songola, Hombo et Genya, et à côté d'eux, vivent des Songye. Ces populations fondaient leur organisation sociopolitique sur un morcellement clanique solidaire non centralisé dans un État et privilégiant le pouvoir au clan régnant sur d'autres suivant le principe du premier occupant²²⁵.

²²⁴ KALUKULA ASANI Bin KATOMPA, *Histoire de l'organisation politique et administrative du territoire de Kindu 1933-1960*, mémoire de licence en histoire, UNAZA, campus de Lubumbashi, année académique 1978-1979, p. 15.

²²⁵ *Ibidem*, p. 31.

Les Silwamba et les Langa du secteur Balanga, tout comme les Ngengele de la chefferie voisine, appartiennent au groupe ethnique mongo. Ils utilisent comme langue de communication des idiomes de la langue kikusu parlée principalement par des populations du territoire de Kibombo auxquelles ils s'identifient. Les Nganya et les Aombo (Baombo) dans le secteur Ambwe parlent des idiomes de la langue kisongola.

2) Administration du territoire de Kailo

Jusqu'à 1988, il était appelé territoire de Kindu créé par l'ordonnance n° 92/AIMO du 29 septembre 1933 en application de l'arrêté royal qui portait à six les quatre provinces du Congo. Les limites de ce territoire de Kindu ont été déterminées avec clarté dans celles du territoire des Bangengele avec comme chef-lieu Kindu. La dénomination 'territoire de Kindu' est consacrée par l'ordonnance n° 45/AIMO du 15 mars 1933 réorganisant le district du Maniema. Cette dénomination venait de l'initiative de l'administrateur du territoire qui estimait nécessaire de changer celle de territoire des Bangengele en celle de Kindu après les conclusions du protocole de délimitation des limites entre le territoire des Bangengele et le territoire des Bakusu²²⁶.

Les limites du territoire de Kindu englobaient celles qui, par le réajustement de leur configuration avaient appartenu aux territoires de Fundi-Sadi, de Lokandu inclus auparavant dans le district de la Lowa et aux territoires de l'Enano, de l'Elila, de la Lowa, de la Unda et des Bakusu inclus dans le district du Maniema.

Le territoire de Kindu comptait cinq régions administratives :

- la première englobant le CEC de Kindu situé dans le chef-lieu de territoire ;
- la seconde région de Kailo était située au nord-est du territoire et rassemblait les camps des travailleurs, le secteur Binja et le secteur Hombo ;
- la troisième région de Kowe était située au nord du territoire et comptait les comptoirs commerciaux et le secteur Ulindi.

²²⁶ A.S/R.K., Kindu, *Lettre de l'A.T. au CDD du Maniema à Kindu n°24/AO/A du 3/04/1934*, (Dossier protocole des limites des territoires Bangengele-Bakusu).

- la quatrième région, celle de Lokandu, était située au nord-ouest du territoire. Elle rassemblait le centre d'instruction militaire de Lokandu, la mission catholique de Lokandu des prêtres de la congrégation du Sacré-Cœur, des écoles professionnelles et des petites exploitations de colons qui s'occupaient de la coupe de bois pour le CFL. Elle comportait aussi trois circonscriptions des autochtones : le secteur Langa, la chefferie Tshiambi et la chefferie Mukok.
- la cinquième région est celle de Tshumbi-Tshumbi située au nord du territoire. Elle rassemblait les exploitations des palmeraies de l'entre Belgika et les petites exploitations des colons. Elle comptait aussi deux circonscriptions des autochtones : le secteur Songola et la chefferie Bangengele.

Le territoire de Kindu comptait des circonscriptions des autochtones. À l'origine, il était constitué des chefferies dites arabisées et non arabisées.

Les chefferies arabisées

a) La chefferie Tshari

La chefferie Tshadi (ou Tshari) est reconnue par le commissaire de district du Maniema en 1915 sous l'emprise du décret du 2 mai 1910. Au moment de sa reconnaissance, elle était incluse dans le territoire de Lokandu. Elle rassemblait les descendants des marchands zanzibarites conduits par Myinyi Pembe et son fils Myinyi Muhara, quelques anciens auxiliaires de Swahilis : des Kusu des chefferies Matapa, Aluba et Kongola dans le territoire de Kibombo et les Atetela du chef Pene-Kabodi du territoire de Katako-Kombe, des ressortissants venus de Nyangwe considérés comme auxiliaires et quelques Ngengele. La chefferie comptait huit clans établis chacun dans un village. Le groupe du chef était composé d'Arabisés. Les autres clans rassemblaient les Mususa, les Suke, les Kisanga, les Okoko-Dali, les Yolo, les Bisasi et les Sukulu. Le chef-lieu de la chefferie était situé au village Tshombe-Lombe. Il régnait une prépondérance de descendants de zanzibarites à la tête de la chefferie. Le commissaire de district avait tenté de mettre un notable natif dans la direction de la chefferie sous l'ordre du vice-gouverneur général de la Province-Orientale qui proposait le remplacement graduel de tous les chefs zanzibarites dans les agglomérations sous

leur direction par les autochtones après leur mort²²⁷. Le premier chef de chefferie fut un descendant de Mwinyi Muhara nommé Mwinyi Muhara Bin Rashid.

b) La sous-chefferie Shuka

La sous-chefferie Shuka a été reconnue par le CDD du Maniema en 1915. Elle était reconnue afin de parer au premier besoin de la fondation du poste à Shuka dans l'ancien territoire de l'Enano. Elle a été intégrée à la chefferie arabisée Tshari habitée par les éléments hétérogènes composés des auxiliaires swahilis, atetela, des ressortissants de Nyangwe, Kusu et quelques Ngengele. Les clans de la sous-chefferie se composaient du clan des sous-chefs, des clans Lopepe, Lokoy et du clan Ngengele Ndjungu. Elle faisait partie du territoire de Lukando.

c) La chefferie Lukungu

Cette chefferie a été créée par la décision du CDD du Maniema du 7 janvier 1924 et ne comportait qu'un seul village. Elle a été créée pour alimenter en riz les travailleurs du CFL établis à Kindu. La circonscription groupait en exclusivité les anciens auxiliaires du chef swahili Mwinyi Dugumbi qui avait régné vers les régions lega du territoire de Shangungu et d'anciens esclaves et auxiliaires emmenés du territoire de Walikale. Ces auxiliaires se composaient de quelques Lega, Kusu, Atetela et quelques descendants zanzibarites ou swahilis. Le chef-lieu de la chefferie était situé au village Lukungu.

Le descendant de Mwinyi Dugumbi restait le chef le plus en vue de la chefferie. Mais le premier chef de la chefferie fut un ancien auxiliaire du nom de Yuma, nommé par le chef de poste en date du 7 janvier 1924. Jusqu'en mai 1924, les Arabisés demandaient d'avoir un autre chef ; leur choix portait sur le fils de Mwinyi Dugumbi, Shabudu *alias* Lembalemba. Mwinyi Kasiri succéda à Shabudu vers le 11 février 1925. Cette nomination se passa après la dérogation obtenue de l'administrateur du territoire permettant à Mwinyi Kasiri d'accéder au titre de chef de la chefferie après le recouvrement de la nationalité congolaise de sa mère, d'origine songola, et après prestation de serment de fidélité sur la foi du coran.

²²⁷ A. S/R.K., *Stanleyville, lettre du VGG de Province-Orientale du Maniema n° 604 du 10.12.1917*, (dossier organisation chefferie arabisée).

Les chefferies non arabisées

a) La chefferie Bangengele

La chefferie Bangengele a été reconnue en 1930²²⁸. Au moment de sa reconnaissance, elle rassemblait les groupements Tshari, Kori et Ngengele. En plus de ces groupements coutumiers, elle comptait plusieurs villages : Luseki, actuel Tokolote, Basoko et Katak-Kombe habités par des populations d'origine diverses et des 'licenciés' avant la création du CEC de Kindu. Elle faisait partie du territoire de l'Enano. La reconnaissance de la chefferie intervenait après le regroupement de Benya Kori et de Benya Tshari en « secteurs d'attente » en 1929. Le regroupement de Benya Tshari et de Benya Kori à la chefferie Ngengele mécontenta les Ngengele. La réunion des chefferies arabisées avec d'autres chefferies non arabisées provenait du souci de procéder par l'administration coloniale à un regroupement de petites chefferies arabisées du district du Maniema dans la Province-Orientale dont l'autonomie avait été hâtivement reconnue dans les premières années de la politique de l'organisation de la colonie²²⁹. Le chef-lieu de la chefferie était situé à Tshumbi-Tshumbi.

L'ancien soldat de la Force publique membre du groupement Kori (et ne faisant pas partie du clan régnant), Lufungula Numbele fut désigné chef de la chefferie par l'administrateur du territoire lors de la reconnaissance de la chefferie Bangengele. Il fut désigné chef à la place des anciens chefs Mwinyi Muhara des groupements arabisés Tshari, Kori Awele Lokolo et de l'ancien chef du groupement Ngengele, Longalanga, qui refusait de coexister dans les secteurs d'attente. L'AT l'avait désigné à cause de son dévouement et de sa déférence à son endroit lors de ses visites pendant lesquelles il rencontrait des villageois abandonnés. Son fils cadet Yumbi Ambroise, candidat commis, l'a remplacé en 1946 en lieu et place de l'ainé Gabriel Bala, commis de l'administration, qui avait refusé de succéder à son père miné par la vieillesse.

b) La chefferie Wasongola

La grande chefferie Wasongola a été reconnue par l'arrêté du CDD du Maniema du 21 mars 1932²³⁰. À partir

²²⁸ A. S/R.K., *Rapport d'inspection n° 22/55 du territoire de Kindu* du CDD du Maniema en date du 15 janvier 1951.

²²⁹ ABEMBA, B., « La collectivité locale de Wasongola (territoire de Kindu), Zaïre » *Cahiers du CEDAF*, 1972, p. 20.

²³⁰ A. S/R.K., *Rapport de l'AT n° 553/M sur la réunion du conseil des notables chefferies SONGOLA tenue à Kindu le 24 février 1936*.

de 1930, la chefferie Wasongola absorbait les groupements Puta et Lukungu (anciennes chefferies arabisées) qui étaient érigés en chefferies autonomes ; la chefferie Wasongola était circonscrite dans les limites du territoire des Bakusu. La grande chefferie Wasongola groupait un amalgame de populations diverses : clans Kisubi et Moni, clans Kasenga, clans Malombi et Bayonga, clans Lukungu, clans Songye du village Simba et clans du village Kama. Le chef-lieu de la chefferie Songola était situé dans le village Bulungu.

Le premier chef de cette chefferie fut le chef Numbi du clan Kasenga du groupe Bindja. Mais Mwinyi Kasiri n'était pas d'accord avec l'annexion de sa chefferie à la grande chefferie Wasongola. Son refus lui valut la relégation à Kabambare entre 1932 et 1937. Le manque de collaboration de Numbi et ses oppositions contribuèrent à sa révocation par l'ordonnance n° 17/AIMO du 9 février 1939. Cette révocation intervint après une réunion des notables portant sur le choix du chef entre Numbi et Mwinyi Kasiri.

SITUATION APRÈS 1933

Les chefferies arabisées

a) Chefferie Mukoko

La chefferie Mukoko a été reconnue par la décision n° 74 du 16 décembre 1935 du CDD du Maniema. Elle groupait les descendants des zanzibarites, les descendants d'anciens auxiliaires kusu, des chefferies Aluba, Matapa, Kongola de territoire de Kibombo, de quelques Ngengele ayant appartenu à la grande chefferie Wasongola, des Mituku et le clan ngombe regroupant les populations pygmoides. Elle se composait des groupements Kisiwa situés près de Lokandu Ulaya, Kilima, Mpuku I, Mpuku II, Zeka, Likani, Luswanga, Mukoko et Tongoni d'une part, d'autre part un groupement zanzibarite originaire de Kirundu, Mutakuya et le groupement Kitoko établi au nord du territoire de Kowe. La chefferie Mukoko située au centre du territoire s'étendait sur la rive gauche du fleuve Lualaba aux environs de Wayika jusqu'à la hauteur de l'embouchure avec la rivière Elila. Un îlot des ressortissants de la chefferie Mukoko se situait au nord du territoire à Kowe.

La chefferie Mukoko était dirigée par le chef arabisé Riba-Riba du groupement Kisiwa, descendant du Zanzibarite Abdalah Bin Riba-Riba qui avait épousé une

Kusu de la chefferie Aluba du village Olela. Il revêtit le titre de chef de la chefferie après le recouvrement de la nationalité de sa mère et après prestation de serment de fidélité sur la foi du coran.

Suite au retard sur le plan social et politique et surtout au vieillissement de la population dû à l'exode des jeunes à la quête d'emploi vers le centre de Kindu, l'AT proposa de fondre cette chefferie au secteur Balanga créé en 1947. Ce nouveau secteur devait grouper les Arabisés de Mukoko, le clan Ngombe-Kese de la chefferie Tshiambi, quelques villages de licenciés situés entre le centre d'instruction militaire de Lokandu et la rivière Lomami, les Hombo arabisés du secteur Bahombo établis sur la rive droite du fleuve Lualaba. La chefferie Mukoko devait se détacher de l'ancien groupement Tabora-Tubila dans l'îlot arabisé à Kowe pour le secteur Ulindi²³¹.

Les chefferies non arabisées

b) La chefferie Tshambi

La chefferie Tshambi, fraction nord de Ngengele a été reconnue par l'arrêté du CDD du Maniema du 27 décembre 1934²³². Elle rassemblait les groupements Gombekese, Dingi, Tshambi, Yohani et les groupements de village du poste de Lokandu. Le chef-lieu de cette chefferie était situé à Makoka.

Le premier chef de la chefferie fut Oleko Longalanga du groupement Dingi. Il régna jusqu'en 1938. Après sa mort, l'AT choisit un homme pieux, dévoué aux pères du Saint-Esprit et proposé par eux, non membre de la famille du chef, Lotangi Joseph. Le choix de Lotangi écarta de la tête de chefferie le fils aîné du chef, Aloma Oleko.

c) La chefferie Kuti

La chefferie Kuti a été reconnue par l'arrêté du CDD du Maniema n° 90/35 du 24 octobre 1936²³³. Elle rassemblait les groupements de Yogunga, Yokunda, Yalikingi, Olongo ou Lukulungu, Bulungu, Yaotinga, Ilundu, Yolalia, Yawandjo, Yasongo, Yale, Yalumbu, Mbala et Yelia. Elle rassemblait

²³¹ KALUKULA ASANI Bin KATOMPA, *Histoire de l'organisation politique et administrative du territoire de Kindu 1933-1960*, mémoire de licence en histoire, UNAZA, Campus de Lubumbashi, année académique 1978-1979, p. 70.

²³² AS/RK, *Rapport d'inspection du territoire de Kindu n° 982/Just/J.B. du 30 novembre 1952 par le substitut du procureur du roi*.

²³³ AS/RK, Kindu, *Lettre n° 176/AGG...*

aussi deux groupements d'origine lega infiltrés depuis la pénétration des Swahilis : les Yakeni et les Limu assimilés par les Kuti. Elle fut réorganisée par l'arrêté du CDD du Maniema du 15 décembre 1936. Elle rassemblait par cette organisation les groupements Bashi-Kamba et les Bashi-Ringa de la famille de Kimbi dispersés dans toute la région entre la rivière Kasuku et la rivière Ludju. Le chef-lieu de la chefferie était Lulungu. La chefferie était dirigée par le chef Lufuma Liyolo du groupement Bulungu.

Le chef-lieu de la chefferie était Milanga. La chefferie était dirigée par le chef Bananga Bernard du groupement Milanga.

Les secteurs

a) Le secteur Bahombo

Le secteur Bahombo a été créé par l'arrêté du gouverneur de Kivu n° 64/AIMO du 23/08/1936²³⁴. Sa création avait été précédée en date du 23 juin 1936 par l'intégration

Tableau évolutif des circonscriptions administratives des autochtones du territoire de Kindu de 1933 à 1960

Années	Chefferies	Secteurs
1933-1938	1. Chefferie Bangengele 2. Chefferie Wasonogla 3. Chefferie Tshiambi 4. Chefferie Mukoko (Arabisée) 5. Chefferie Kimbi 6. Chefferie Kuti	1. Secteur Ulindi 2. Secteur Babindja 3. Secteur Bahombo
1939-1944	1. Chefferie Bangengele 2. Chefferie Tshiambi 3. Chefferie Mukoko (Arabisée) 4. Chefferie Kimbi 5. Chefferie Kuti	1. Secteur Ulindi 2. Secteur Babindja 3. Secteur Bahombo 4. Secteur Wasongola
1945-1950	1. Chefferie Bangengele 2. Chefferie Tshiambi 3. Chefferie Mukoko (Arabisée)	1. Secteur Ulindi 2. Secteur Babindja 3. Secteur Bahombo 4. Secteur Wasongola 5. Secteur Balanga
1951-1956	1. Chefferie Bangengele 2. Chefferie Tshiambi 3. Chefferie Mukoko (Arabisée)	1. Secteur Ulindi 2. Secteur Babindja 3. Secteur Bahombo 4. Secteur Wasongola 5. Secteur Balanga

d) La chefferie Kimbi

La chefferie Kimbi (Bashi-Luamba) a été reconnue par l'arrêté du CDD du Maniema en date du 15 décembre 1936. Elle rassemblait le groupement Kiburi, Milanga, Bueni I ou Longa, Bueni II ou Kilungu, Tobeki, Kaaba I ou Kambili, Kaaba II ou Lupiki, Nyonga ou Besonja. La chefferie rassemblait aussi des groupements d'origine lega établis dans le village Kaya, des Arabisés dans le village Tongoni qui avait appartenu à la chefferie Mukoko des Arabisés établis dans les villages Kenyokoso et Panda.

sur décision du CDD du Maniema des groupements des Arabisés Bisimulu²³⁵. Le secteur groupait les anciennes chefferies Binapero, Binasero, Mikina, Matembure, Wanganio et des groupements Babuka et riverains Genya.

²³⁴ AS/RK, Kindu, Lettre n° 176/AGG/M du CDD au GP du Kivu à Bukavu du 28/01/1975, (dossier études politiques et foncier des Bashi-luamba).

²³⁵ AZK, Renseignement concernant les collectivités de Kindu en date du 01/11/1936 (dossier des collectivités de la zone).

Le chef-lieu du secteur était Fundi-Sadi. Le chef du secteur nommé le 14 novembre 1938 fut Bolangi.

b) Le secteur Babinja

Il a été créé par l'arrêté du gouverneur du Kivu n° 98/AIMO du 25/08/1936. Il groupait les anciennes chefferies Binapimbi, une grande partie de Binamwene, Basoko et presque tous les Binakizungu, Simbi, Pego, Kaya et Sangwe.

Le chef-lieu de secteur était Malonga. Le chef du secteur fut Malonga du clan Mianga d'origine Ngengele, un clan fortement assimilé par les Binja.

c) Le secteur Ulindi

Il fut créé en 1936²³⁶. Il groupait la chefferie Babinja de Bakisi et quelques groupements Mituku et Lengola. Son chef-lieu était Ferekeni et son premier chef Kibandabita.

À noter qu'en date du 1er janvier 1958, le secteur Ulindi et l'ilot de la chefferie arabisée Mukoko ont été transférés vers le territoire de Punia. Ceci coïncida avec la réorganisation du district du Maniema par l'ordonnance n° 21/91 du 25 février 1958. La raison de ce transfert est selon le CDD du Maniema dû au fait que les « populations apathiques » du secteur Ulindi et enclines à l'alcoolisme sont apparentées à celles du territoire de Punia.

SITUATION À PARTIR DE 1957

À partir de 1957, le territoire de Kailo compte trois secteurs et une chefferie.

Secteurs et chefferie du territoire de Kailo

Secteurs/Chefferie	Chef-lieu	Communautés ethniques	Groupement
Secteur Ambwe	Malela	Nganya	Banganya
		Baombo	Baombo
		Songola	Bisemulu
		«	Bidjongo
		«	Kapinda

²³⁶ Le rapport AIMO 1938 faisait remarquer la fin de l'organisation territoriale de circonscription des autochtones du territoire depuis 1936.

		«	Kumbabasoko
		«	Kyatula
		«	Lukumbakumba
		«	Mwene-Nord
		«	Mwene-Sud
Secteur Balanga	Kimia-Kimia	Langa	Balanga
		«	Bakati
		«	Basikamba
		Basilwamba	Basilwamba
		Langa	Bambutu
		«	Kimbi
		«	Ngombe
Chefferie Bangengele	Katako-Kombe	Ngengele	Kori
		«	Mukoko
		«	Senge
		«	Tshambi
		«	Tshadi
Secteur Wasongola	Lukungu	Songola	Kyamba
		«	Kasenga
		«	Kulu
		«	Lopokele
		«	Langwa
		«	Lukungu
		«	Pande
		«	Baika

Chefferie Bangengele

Elle est créée en 1930 à la suite de la décision de l'autorité coloniale qui fusionna les Ngengele de Senge du chef Eheta et ceux de Kodi du chef Tshoko Numbi Lufungula sous la direction de ce dernier. Entièrement située sur la rive gauche du fleuve Lualaba, la chefferie est essentiellement peuplée par les Ngengele, mais on y trouve également de petits groupes de Lega, d'Atetela et de Binja. Géographiquement, cette chefferie est limitée au nord par le secteur des Balanga, à l'est par le fleuve Lualaba et la ville de Kindu ; au sud par le territoire de Kibombo et à l'ouest par la rivière Lomami. Elle comprend cinq groupements : Senge, Mukoko, Tshambi, Kori et Tshadi. Son chef-lieu qui était à Tshumbe-Tshumbe (groupement Kori) à 27 km à l'ouest de Kindu a été transféré depuis plusieurs années au village de Katako-Kombe (groupement Senge), à 7 km

de la ville de Kindu. Cette délocalisation pose aujourd'hui problème, puisque la localité de Katako-Kombe fait actuellement partie de la ville de Kindu.

Secteur Ambwe

Ce secteur doit son nom à la rivière Ambwe qui se jette dans la rivière Ulindi. Le fleuve Lualaba constitue sa frontière naturelle avec la chefferie Bangengele qui, elle, se trouve sur la rive gauche. Il est situé au nord du territoire de Kailo et est adjacent au territoire de Punia. Sur le plan de la population, ce secteur comprend les Songola qui forment la majorité, mais également quelques petits groupes de Baombo, Banganya, Lega (notamment à l'est), Komo au nord. Le chef-lieu Kailo est en même temps chef-lieu du territoire. Le secteur comprend dix groupements : Banganya, Baombo, Bisemulu, Bidjongo, Kapinda, Kumbabasoko, Kyatula, Lukumbakumba, Mwene-Nord, Mwene-Sud.

Secteur Balanga

Ce secteur est adjacent à la chefferie Bangengele, coincé entre cette dernière et la rivière Lomami. Au nord, ses limites sont constituées par la frontière de la Province-Orientale, tandis qu'à l'ouest il jouxte le Sankuru. Les Langa tout comme les Ngengele font partie du groupe ethnique mongo avec les Kusu de Kibombo et les Atetela du Sankuru.

Secteur Wasongola

Situé sur la rive droite du fleuve, ce secteur est limité par la ville de Kindu et le fleuve Lualaba à l'ouest, la rivière Elila qui la sépare du secteur Baombo ; au sud, sur la rive droite du fleuve, il est limitrophe de la chefferie Matapa dans le territoire de Kibombo, tandis qu'à l'ouest, par le territoire de Pangî au sud et à l'est, et par le secteur d'Ambwe au nord. Il est essentiellement peuplé de Songola, de Binja et de Lega. La ville de Kindu se trouve en réalité sur les terres de ce secteur, ce qui pose des problèmes de gestion administrative, puisque certaines extensions de cette ville devraient normalement être gérées par le secteur.

L'histoire de ce secteur est le résultat plus ou moins direct du phénomène arabo-swahili dans le Maniema, avec le mélange des ethnies et la succession au trône de chefs désignés et/ou imposés selon les circonstances. Au départ, il s'est appelé « chefferie des arabisés de Lukungu »,

puis « grande chefferie des Wasongola », créée le 21 mars 1932 et, enfin, secteur Wasongola. On mêla au départ le mot Lukungu à son appellation parce qu'à la date de sa création, la chefferie n'était constituée que d'un seul village : Lukungu. Elle contenait aussi le mot « Arabisés », étant donné que le secteur avait été créé dans le but de réunir au sein d'un même groupement les éléments arabisés du groupe de Mwinyi Dugumbi²³⁷. Lukungu, qui reste jusqu'à ce jour le chef-lieu du secteur, fut à l'époque un village peuplé par les sujets arabisés qui avaient suivi les ancêtres du chef Mwinyi Kasiri après la défaite des Arabo-Swahilis. À la même époque, il existait également une circonscription coutumière ne comprenant pas exclusivement des Songola, mais dite cependant « chefferie des Wasongola »²³⁸.

Dans son *Étude des collectivités rurales* de 1985 déjà citée, le gouverneur de la province du Kivu concluait que sur la seule chefferie et les trois secteurs du territoire de Kailo, seul le secteur Balanga ne paraissait pas viable. Il écrit : « (...) peut être fusionné avec un autre secteur. Trop grandes étendues, population clairsemée ».

Le territoire de Kailo ne dispose que d'une seule agglomération de type urbain, son chef-lieu, la localité de Kailo, qui compte une population de plus de 5.000 habitants.

2.3.4. La ville de Kindu

1) Limites géographiques

Au terme de l'ordonnance présidentielle n° 89/126 du 22 mai 1989, la ville de Kindu est devenue le chef-lieu de la province du Maniema. Ses limites sont les suivantes :

- au nord : une ligne partant du village Keka au point kilométrique (PK) 10 en passant par le coin Nord à gauche de l'aéroport de Kindu au niveau du cimetière de Lwama ;
- au sud : du PK 15 sur la ligne de chemin de fer Kindu-Kibombo, une droite joignant un point à l'embouchure de la rivière Kilotshe jusqu'à celle de la rivière Misubu ;

²³⁷ Mwinyi Dugumbi avait reçu le sobriquet local de « Lemba-Lemba ».

²³⁸ ABEMBA BULAIMU, J., « La collectivité locale des Wasongola (territoire de Kindu, Zaïre) », *Les Cahiers du CEDAF*, n° 6, 1972.



Masque songola, Pinga, Kimba-Basoko. Photo J.-M. Vandyck (coll. MRAC Tervuren, E0.1951.65.1.)

- à l'est : une droite reliant un point de la source de la rivière Misubu jusqu'au PK 4 et de ce point, une ligne droite jusqu'au village Keka ;
- à l'ouest : une ligne partant de l'intersection sur la route Lokandu et débouchant au niveau du cimetière de Lwama. De cette intersection, une droite allant jusqu'au croisement de la route Kibombo avec celle d'Olangati. De ce croisement, une droite joignant le PK 15 sur le chemin de fer Kindu-Kibombo.

De la lecture de cette ordonnance, il ressort que le village Keka se trouve entièrement inclus dans la ville de Kindu. Il en est de même du village Katako-Kombe à 7 km de Kindu, qui demeure encore aujourd'hui le chef-lieu de la chefferie des Bangengele. Logiquement, le chef-lieu de cette chefferie aurait dû se déplacer à Tshumbe-Tshumbe à 22 km dans la direction d'Olangati, qui avait assumé jadis ce rôle.

2) Création de la cité

Bien avant l'occupation coloniale, la région où se situe l'actuelle ville de Kindu fut sillonnée par des explorateurs. Le plus connu est H. M. Stanley, qui atteignit Kindu — qu'il nomma Ikoundou, — le 5 décembre 1876. Stanley note que Kindu était constitué d'une série de villages séparés les uns des autres par des intervalles de cinquante à cent yards, et formant une rue uniforme de trente pieds de largeur et de deux mille de longueur (plus de 3 km). Les vivres y abondaient. Des plantations de bananiers, de manioc, d'arachides et de canne à sucre y fructifiaient et du vin de palme y était fabriqué en quantité. Le village était habité de plus de deux mille âmes²³⁹.

Deux grandes pistes partaient de Kindu : celle par voie d'eau allant vers le nord, reliant Kindu à Riba-Riba (devenu Lokandu) ; celle de l'est à travers la forêt, passant par Fundi Sadi dans la vallée de la rivière Elila pour atteindre Kama et débouchant sur Nyangwe et Kasongo au sud. Au-delà de Kasongo, cette dernière atteignait Kabambare et puis Mtoa, ancien nom de Kalemie sur le lac Tanganyika²⁴⁰. C'est la route par laquelle les trafiquants arabo-swahilis transportaient de l'ivoire et des esclaves.

²³⁹ STANLEY, H. M., *À travers le continent mystérieux*, T. 2, 1899, pp. 195-196.

²⁴⁰ GOFFART, F., *Le Congo. Géographie physique, politique et économique*, 2^e édition, 1908, carte physique, p. 24.

Selon divers témoignages, Kindu ne fut jamais un poste arabo-swahili, c'est-à-dire qu'il n'y eut pas de chef arabo-swahili ayant régné sur Kindu. Mais Kindu servit de relais entre les différents centres arabes, notamment Stanley-Falls, Kibonge, Riba-Riba au nord et Nyangwe, Kasongo et Kabambare au sud.

Peu après le premier passage de Stanley en 1876, Louis Amelot, le premier Belge qui ait pénétré au Maniema, décida d'accomplir en sens inverse l'expédition de Stanley. Il remonta le Lualaba et traversa le Maniema. Mais il mourut en décembre 1884 près de Kindu. Par la suite, deux lieutenants, le Suédois Gleerup et l'Autrichien Lenz traversèrent le Maniema ; ils passèrent par Kindu, mais on ne sait rien à ce propos. Lors de son second voyage en Afrique, Stanley traversa à nouveau la région de Kindu en 1887. Deux autres explorateurs européens passèrent par Kindu : d'abord le capitaine et journaliste français Triver, envoyé de la Gironde, qui partit de Stanley-Falls et atteignit l'océan Indien le 1^{er} décembre 1889 ; ensuite Clément de Saint Marco, premier Belge ayant joint Kasongo, en 1890. La même année, Hodister, explorateur et agent commercial anglais, traversa Kindu à la tête d'une mission, de Bena Kamba à Nyangwe et à Kasongo dans la zone arabo-swahilie.

D'après les enquêtes ethnologiques, l'espace occupé par la ville de Kindu aurait été peuplé à l'origine par les Songola qui habitaient le village appelé Lukunda, ancien nom du centre de Kindu. Un des chefs de ce village fut Lumbulumbu qui lui aurait donné son nom, d'où la confusion qui se produisit par la suite entre le nom de Lukunda et celui de Lumbulumbu, tous deux désignant le même lieu. Ce village se situait à la hauteur des installations actuelles de la Regideso, ce qui ne correspond plus à l'emplacement de l'actuel Lumbulumbu, qui se situe à deux kilomètres, sur la ligne du rail qui mène jusqu'à Kibombo.

Kindu tire son nom de *Nkindu*, qui signifie, en kisongola, « bruits de pas »²⁴¹. Cette agglomération a pris peu à peu de l'importance, surtout à partir de l'année 1900, avec la construction du port Empain et de la ligne

²⁴¹ Avant l'arrivée des premiers Blancs dans la région, la piste qui reliait Kasongo à Lukunda (Lumbulumbu) se trouvait sur la rive droite du Lualaba, et elle se terminait en longeant une rivière qui se jette dans le fleuve. Sur le bord de cette rivière, le sol fait résonner les bruits des pas. C'est « Nkindu », dirent les porteurs au premier Blanc arrivé à cet endroit. Lors de son passage, H. M. Stanley retint ce mot comme étant le nom de la rivière.

de Chemin de fer des Grands Lacs (CFL) en 1902, ainsi que l'édification des missions chrétiennes et l'installation de l'administration coloniale.

C'est surtout le CFL qui est responsable du fait que les « vieux » centres de Kasongo et Nyangwe, anciennes capitales du Maniema, aient été supplantés par Kindu, devenu un grand port et une grande gare ferroviaire sur le fleuve Lualaba.

À ses débuts, Kindu était considéré comme le domaine commercial et privé du baron Empain. Jusqu'en 1908, il faisait partie du secteur Lokandu, relevant de la zone de Ponthierville. En vertu de l'arrêté royal du 7 mars 1910, d'application dans le district de Stanleyville à partir du 11 septembre 1911, intégrant la zone du Maniema dans le district de Stanleyville, Kindu a relevé désormais du secteur de Matapa²⁴².

L'ordonnance n° 72/3 du 30 mars 1913 créa un poste d'État à Kindu. Peu auparavant, l'arrêté royal du 28 mars 1912 avait modifié l'organisation administrative territoriale de la colonie en subdivisant en territoires, et non plus en zones et secteurs, les 22 districts du Congo belge. Pour le Maniema, c'est une ordonnance du 3 septembre 1914 qui porta exécution de l'arrêté royal du 28 mars 1912. À cette date, le district du Maniema fut détaché de celui de Stanleyville et comprit six territoires. Kindu faisait alors partie du territoire d'Enano, dont le chef-lieu fut Shuka, jusqu'en 1919, date à laquelle ce chef-lieu fut transféré à Kindu. Une ordonnance du 21 mars 1932 portant sur la Province-Orientale modifia le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Maniema. Il fut divisé en cinq territoires :

- Bakusu avec comme chef-lieu Kindu ;
- Warega avec comme chef-lieu Shabunda ;
- Bange-Bange Babuye avec comme chef-lieu Kabambare ;
- Kasongo-Baluba Wazimba avec comme chef-lieu Kasongo ;
- Bahamba avec comme chef-lieu Katako-Kombe²⁴³.

²⁴² Les limites du secteur se trouvent déterminées dans le *Bulletin officiel* de 1911, p. 249.

²⁴³ Notons qu'il ne s'agit plus ici de Katako-Kombe, le chef-lieu de la chefferie Bangengele dont il est question ci-haut, mais d'un autre site portant le même nom et actuel chef-lieu du territoire de Katako-Kombe dans le Sankuru.

L'arrêté royal du 28 juin 1933 réorganisa à nouveau la structure administrative de la colonie. Le Maniema intégra la province de Costermansville et fut divisé par l'ordonnance n° 92/AIMO du 29 septembre 1933 en cinq nouveaux territoires. Kindu devint le chef-lieu du territoire de Bangengele. À la suite d'une autre réorganisation administrative en 1935, Kindu devint le chef-lieu du territoire de Kindu ; pour faire une certaine distinction entre le nom du territoire et son chef-lieu, ce dernier fut dénommé Kindu port Empain de 1939 à 1959. Il fut le chef-lieu du district du Maniema à partir de 1950.

Par l'ordonnance n° 79/AC du 24 décembre 1932, le gouverneur de la Province-Orientale créa le centre extracoutumier (CEC)²⁴⁴ de Kindu (B.A., 1933, p. 46) ; et le divisa en cinq quartiers :

- le quartier belge englobant les anciens « villages des licenciés »²⁴⁵ de Ngeleza et Swedi ;
- le quartier Mission comprenant les anciens villages Kasuku et Mission ;
- le quartier « Licenciés » km 2 de Luseki (Tokolote) ;
- le quartier CFL comprenant les camps des travailleurs²⁴⁶ CFL ;
- le quartier « Licenciés » aval (Basoko).

Suite aux arrêtés n° 3/AO du 2 mars 1934 et n° 15/AO du 2 mars 1938 du gouverneur de la province de Costermansville, l'île de Lopokele et le village Kasuku formèrent respectivement le sixième et le septième quartier du CEC de Kindu.

Dès 1937, les autorités locales de Kindu entreprirent d'étendre le CEC. Certaines sociétés établies dans le quartier industriel Kama de la rive droite (devenu quartier

²⁴⁴ Les centres extracoutumiers sont définis dans le décret du 10 mai 1957 : ces collectivités sont « composées d'indigènes qui, pour divers motifs, se sont soustraits à la coutume et se sont établis dans le voisinage des centres européens importants, constituant ainsi des agglomérations échappant au droit coutumier ». Cf. DURIEUX, A., *Institutions politiques, administratives et judiciaires du Congo belge*, Encyclopédie du Congo belge, T. III, Bruxelles, p. 534.

²⁴⁵ Vestiges de la législation antérieure à 1910, les « villages de licenciés » devaient disparaître par extinction. Ils étaient constitués d'anciens soldats ou d'anciens travailleurs de l'État ou de sociétés.

²⁴⁶ Les « camps de travailleurs » regroupaient les travailleurs au service d'une entreprise industrielle, agricole ou commerciale. Le plus souvent, ils étaient établis sur le terrain même de l'entreprise.

Kama) avaient, en effet, recours à un nombre croissant de travailleurs indigènes. De plus, un grand nombre de commerçants établis sur la rive gauche employaient des travailleurs originaires de la chefferie Wasongola qui n'étaient pas logés dans les quartiers existants du CEC. Pour des raisons de police et d'hygiène, le commissaire de district du Maniema décida, le 19 juin 1936, de regrouper au village Kama les indigènes non travailleurs de la chefferie Wasongola qui s'étaient installés sur la rive droite, tandis que les travailleurs reçurent un passeport de mutation pour Kindu rive droite où un nouveau quartier devait être créé. Le quartier Kama fut constitué et intégré dans le CEC de Kindu en 1938 ; il était destiné à loger les travailleurs de la Symaf, de l'entreprise Georges Pitchnos, de la Symétain et de la Transkat.

Kindu obtint le statut de ville par l'ordonnance n° 88/176 du 15 novembre 1988. Le tableau ci-après présente la structure de la ville et sa superficie.

Structure et superficie de la ville de Kindu

Communes	Quartiers	Blocs	Avenues
Alunguli (25 km ²)	Kama II	6	35
	Kabondo	3	6
	Mangobo	9	53
Sous-total	3 18	48	
Kasuku (30 km ²)	Basoko	7	48
	Kasuku	6	130
	Lwama	7	34
Sous-total	3 23	212	
Mikelenge (46,297 km ²)	Lukunda	7	20
	Mikelenge	8	27
	Tokolote	8	69
Sous-total	3 23	116	
Total général = 101,295 km ²	9 61	422	

Source : Hôtel de Ville, décembre 2006.

3) La population

Kindu se situe dans une région où les principaux groupes de peuples sont les Songola et les Ngegele, les premiers à l'est du fleuve Lualaba, les seconds à l'ouest. Avec le temps, d'autres ethnies se sont installées, faisant de Kindu une mosaïque des peuples.

À la veille de l'indépendance, en 1959²⁴⁷, les Kusu constituaient le tiers de la population totale du centre avec 6.562 habitants. Ils étaient suivis des Lega, avec 4.432 habitants. Les autres peuples étaient peu représentés. Les Songola : 782 habitants ; les Songye : 624 habitants ; les Bangubangu : 567 habitants ; les Mituku : 417 habitants. On observe que les Ngengele ne sont pas mentionnés et que les Atetela (dont une grande partie provenait de la région voisine du Sankuru) occupaient, avec 894 habitants, la troisième position en nombre, après les Kusu et les Lega.

La domination de Kindu par les Kusu pourtant originaires du territoire voisin de Kibombo est à mettre sur le compte à la fois des migrations et des collaborations avec les Arabo-Swahilis d'abord et, avec les colonisateurs belges ensuite. Ils se répandirent tout le long de la vallée du fleuve Lualaba jusqu'à Kisangani et Isangi pour constituer ci et là des groupes dominants. Après avoir été des auxiliaires/ collaborateurs des Arabo-Swahilis, les Kusu profitèrent très largement de leur intégration dans la Force publique et, aussi, de la scolarisation organisée par les missionnaires catholiques et protestants de Kindu et de Tunda sur l'autre rive de la Lomami. À Kindu, ils s'inscrivirent en nombre à l'école des candidats commis d'abord puis à l'école moyenne. L'élite kusu-tetela sortie de ces écoles occupera plusieurs fonctions dans l'administration coloniale et les entreprises privées de Kindu.

On peut déjà situer là l'origine des rivalités ethniques qui surgiront dans la compétition politique de l'après-indépendance au Maniema, du renversement du rôle et/ou du leadership et surtout de la rébellion des Simba en 1964.

4) L'organisation administrative de la ville de Kindu

La ville de Kindu comprend trois communes : Kasuku, Mikelenge et Alunguli.

a) Commune de Kasuku

La commune de Kasuku a une superficie de 30 km². Elle est limitée au nord par la chefferie des Bangengele en territoire de Kailo, à l'ouest et au sud par les rivières Kapondjo et Mikelenge qui la séparent de la commune de Mikelenge, à l'est par le fleuve Lualaba qui la sépare de la commune d'Alunguli.

C'est la principale commune de la ville de Kindu, du fait de sa position géographique centrale et surtout de la concentration des activités socioprofessionnelles et des infrastructures publiques. Les bureaux du gouvernement, le gouvernement provincial ainsi que l'Hôtel de Ville se trouvent dans cette commune.

b) Commune de Mikelenge

Elle entoure la commune de Kasuku. Elle est limitée au nord par la route Lwama ; à l'est par les rivières Kapondjo, Mikelenge et le Lualaba ; au sud, par le village Libenga ; à l'ouest par le point kilométrique 10 (cf. village Katako-Kombe). Mikelenge abrite le siège de l'assemblée provinciale. Elle se caractérise par une forte emprise musulmane.

c) Commune d'Alunguli

Entièrement située sur la rive droite du Lualaba, Alunguli est une commune urbano-rurale. Elle ouvre la ville vers les cités minières de l'est (Kailo, Kalima, etc.) et le territoire de Kasongo au sud. Sa population est constituée à plus de trois quarts par les Lega, le reste étant composé des Genya (appelés faussement ici Lokele), suivis des Songola.

CHAPITRE IV SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DU MANIEMA

1. ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES

Le Maniema a toujours été une province relativement peu peuplée. Déjà à l'époque coloniale, les recensements présentés dans différents rapports du gouvernement du Congo belge soulignaient cette faiblesse démographique.

Évolution de la population du Maniema (1951-1956)

Année	Population	Superficie	Densité de la population	
			Densité	Évolution
1951	418.915	125.140 km ²	3,34	-
1952	426.491	125.140 km ²	3,40	+ 0,06
1953	430.727	125.140 km ²	3,44	+ 0,04
1954	437.839	132.043 km ²	3,31	- 0,13
1955	443.910	132.043 km ²	3,36	+ 0,05
1956	435.152	132.043 km ²	3,43	+0,07

Les différences démographiques entre territoires pour l'année 1959 sont présentées au tableau suivant.

Différences démographiques entre les territoires du Maniema (1959)

Territoires	Superficie	Population	Densité
Ville de Kindu	Chiffres non renseignés en km ²	Chiffres non renseignés	2,92
Lubutu	16.055	28.312	1,76
Pangi	14.542	96.980	6,66
Kabambare	19.513	78.871	3,37
Kasongo	16.201	124.820	7,70
Kibombo	24.953	40.617	1,62
Punia	19.805	41.607	2,10

En 1959, seuls deux territoires sur sept dépassent une densité moyenne de 5 habitants au km². La situation a peu évolué ensuite comme l'indique le tableau ci-dessous.

Évolution de la population du Maniema, du Nord et du Sud-Kivu de 1970 à 1984

Provinces	Superficie en km ²	Population en 1970	Population en 1984	Densité en 1970	Densité en 1984	Taux de croissance annuel moyen %
Maniema	132.770	609.464	806.496	4,60	6,10	2,02
Nord-Kivu	59.480	1.730.863	2.379.471	29,00	40,00	1,30
Sud-Kivu	65.070	1.133.159	1.830.834	17,40	28,10	3,50
Total Kivu	257.320	3.473.486	5.016.801	14,03	20,20	2,60

Source : Recensement administratif, 1984, Recensement scientifique, 1970.

Malgré la croissance observée de 1970 à 1984, le Maniema demeure peu peuplé, surtout par comparaison au Nord-Kivu et dans une moindre mesure au Sud-Kivu. Cependant, la monographie établie par le PNUD/PNSAR en 1998²⁴⁸ montre un fort accroissement de la densité de peuplement au Maniema, la densité étant passée de 8,11 à 9,31 entre 1990 et 1994.

Densité de peuplement au Maniema (1990-1994)

Années	Population	Densité (Hab /km ²)
1990	1.073.000	8,11
1991	1.107.000	8,37

²⁴⁸ PNUD/PNSAR, *Monographie de la province du Maniema*, Kinshasa, 1998, p. 13.

²⁴⁷ Rapport annuel du CEC de Kindu, 1959.

1992	1.142.000	8,64
1993	1.192.379	9,02
1994	1.230.886	9,31

Source : PNUD/PNSAR, 1998, *Monographie de la province du Maniema*, Kinshasa, p. 13.

Observons que de telles données sont approximatives, puisqu'il n'y a plus eu de recensement en RD Congo depuis celui de 1984.

Quant à la structure par âge, selon la même source, la population du Maniema forme une pyramide à large base : 59,49 % de la population totale a moins de 20 ans. Selon la Division provinciale de l'Intérieur et des Affaires coutumières, en 1995 les femmes représentaient 51% de la population.

Entre Lubutu et Kindu sur la nationale reliant le Maniema à la Province-Orientale, il arrive de parcourir près de 20 à 30 km sans rencontrer un seul village. Même chose sur le trajet entre Kindu et Kabambare en passant par Kibombo et Kasongo.

La faiblesse du peuplement pouvait découler de la mobilisation, durant la colonisation, des hommes pour les travaux de la construction du chemin de fer CFL. Des autochtones dont la région était traversée par la voie ferrée furent ainsi détournés brutalement des travaux agricoles, entraînant une famine qui sévira fortement dans le Maniema. À la famine s'ajouta le déplacement continu des populations périphériques vers les villages fixés le long de la voie ferrée ; ce qui conduisit à la désertion des parties éloignées du chemin de fer et à la formation de microagglomérations comme Kibombo, Likéri, Samba, Lweki, Lowe. L'importance de Kibombo était certes antérieure aux travaux de la construction du chemin de fer, mais avant ceux-ci c'était Difuma II dans la région de Matapa qui dominait. Kibombo supplanta Difuma II à cause du passage du chemin de fer.

La ville de Kindu et trois territoires du Maniema furent traversés par le chemin de fer : Kailo, Kibombo et Kasongo à son extrême ouest dans la chefferie de Bena Samba. Le gros du territoire de Kasongo et l'ensemble du territoire de Kabambare sont cependant restés en marge. Le chemin de fer ne constitue donc pas la seule raison du dépeuplement du Maniema, mais il y a contribué sous diverses facettes. En effet, les peuples des régions éloignées de la voie ferrée (Kasenga, Zimba, Bangubangu, etc.) subirent les conséquences de l'enclavement. Ils eurent du mal à écouler

leurs produits agricoles. Bloqués et/ou mal intégrés dans le nouveau système de communication, ces peuples et ces régions finiront par paraître arriérés par rapport aux habitants des territoires dont l'ouverture était assurée. Ainsi le territoire de Kabambare ira-t-il jusqu'à passer pour une périphérie de celui de Kasongo.

Par ailleurs, la généralisation de la culture du coton dans les territoires du Maniema eut un impact sur l'immigration de la population villageoise vers les centres miniers. En effet, les chefs locaux étaient appelés à dénoncer auprès de l'autorité coloniale tout paysan jugé peu actif à la production des cultures obligatoires, dont principalement le coton. Le rapport annuel de la Cotonco en 1939 signalait un recul sensible de la production dans le territoire de Kabambare : « Il manque chez ces indigènes un esprit d'émulation, malgré les contraintes, la culture du coton ne se généralise plus, car les assujettis sont réticents²⁴⁹ ». En 1943, le CDD du Maniema, R. Lardinois, notait : « Ici au Maniema, la propagande cotonnière devient difficile, l'indigène manifeste ouvertement des réticences ; la meilleure solution est de recourir aux fouets²⁵⁰ ». Ces attitudes autoritaires du pouvoir colonial afin de vaincre la réticence des populations congolaises eurent pour conséquence que les jeunes abandonnèrent les campagnes au profit des centres d'exploitation minière où la vie des ouvriers semblait s'améliorer depuis 1948. On note au cours de cette année la création de la fondation Symétain qui s'occupait de l'aspect social des ouvriers et de l'équipement des camps des travailleurs. Inquiété par cet exode, le chef Lusuna de la chefferie Basonge I adressa un rapport à l'AT de Kasongo dans lequel il exprimait son mécontentement à la suite des départs fréquents de ses sujets vers Kalima et Namoya où ils étaient embauchés dans les exploitations minières²⁵¹. De son côté, M. Delvaux, directeur de la Cotonco à Kasongo, exprima son inquiétude face à la Cobelmin qui, depuis 1942, recrutait massivement les éléments actifs de la zone cotonnière du Maniema.

Au-delà de ces causes conjoncturelles, à quoi attribuer le faible peuplement qui a longtemps caractérisé le Maniema ? Plusieurs auteurs ont invoqué l'insalubrité de

²⁴⁹ Cotonco, *Rapport annuel*, Archives de la Cotonnière, Kasongo, p.19.

²⁵⁰ LARDINOIS, R., *Rapport annuel du District du Maniema : 1940*, Archives du bureau de l'administration du territoire, Bukavu, p. 41.

²⁵¹ LUSUNA, *Plaintes à l'AT de Kasongo*, Dossier Chefferie Basonge I, Archives de la province du Maniema, Kindu.

la région. Paul Raucq, dans sa *Géographie du Maniema*²⁵² évoque, quant à lui, les facteurs suivants : le manque d'hygiène des populations, surtout dans la prime enfance, la sous-alimentation, les pratiques fétichistes et de rebouteux, les ravages des maladies vénériennes qui seraient diffusées par les Arabo-Swahilis, les pratiques abortives, l'instabilité des ménages, les traditions superstitieuses prolongeant l'obstruction sexuelle postnatale, l'exode des jeunes célibataires vers les centres industriels, le mariage des femmes avec des vieillards stériles et polygames, la trypanosomiase.

W. K. Muzalia retient, pour sa part, en particulier, le rôle de la maladie du sommeil et « la saignée démographique due à l'esclavage²⁵³ ».

Il est vrai que le Maniema fut longtemps infesté par la mouche tsé-tsé et que la malaria y est endémique. Par ailleurs, concernant la saignée démographique due à l'esclavage, s'il est vrai qu'entre 1860 et 1900, le Maniema, et plus particulièrement les territoires du sud, furent victimes de l'esclavage des Arabo-Swahilis (il y avait deux marchés d'esclaves, l'un à Nyangwe, l'autre à Kasongo), le phénomène n'est cependant pas chiffrable. Un phénomène de migration fut lié à cette traite des esclaves ou le suivit. Entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, divers lieutenants de Ngongo Leteta, qui devinrent par la suite des agents de l'EIC, se chargèrent, en effet, d'administrer le Sankuru voisin, un territoire en grande partie sous-peuplé²⁵⁴. Tous ces lieutenants, à l'exception de Wembo-Nyama, étaient originaires du Maniema, en majorité du seul territoire de Kibombo. Citons : Mulosa, Mudimbi, Kandolo, Lupaka, Omasumbu, Asomelo, Ompula, Shutsha, Omeonga, Lutundula, Mundeke, Avoki, Fundji, Tungunga, Disashi, Kingombe, Utakatuka, etc. À la suite de leur installation, ils furent accompagnés ou suivis des membres de leur famille ou de leur village. Situons ces lieutenants par rapport à leur lieu de conquête et leur lieu d'origine. Mulosa et Kandolo conquièrent puis organisèrent le territoire de Lodja. Mundeke était originaire du village Wungu (région de Kekunda, chef

²⁵² RAUCQ, P., *Notes de géographie sur le Maniema*, Bruxelles, IRCB, Section sciences naturelles et médicales, 1952.

²⁵³ MUZALIA W. K., 1981, « Déséquilibre régional de la répartition de la population du Kivu (quelques données chiffrées) », *Cahiers du CERUKI*, n° 3, 1981, p. 91.

²⁵⁴ Voir « Sankuru. Généralités », Archives de Thomas Turner conservées à la Section d'Histoire du Temps présent du Musée royal de l'Afrique centrale.

Wembo). Avoki venait de Lolenge (chefferie Bahina du chef Mbwelongo) et Kandolo de Kombe. Il était le fils adoptif d'Omeonga qui s'établit lors de la pénétration de Ngongo Leteta à Djinga en territoire de Katako-Kombe, l'arrière-petit-fils de Niembo, chef d'un groupe Kombe installé à Lweki, son village natal. À la suite de ces lieutenants, une fois au Sankuru, de nombreux soldats et porteurs qui servirent dans les bandes formèrent ainsi autour d'eux plusieurs nouveaux villages, et ceux-ci reconnus comme chefs. Ainsi, les habitants du village Fundji se disent originaires de Defu ; ceux du village Disashi, de Longa, Disashi fut fils du chef Lukale ; ceux du village Tungunga proviennent d'Oduka, chef Ote ; et ceux du village Kalema viennent de Kombe, chef Mutshembe. Dans le seul secteur Batetela de Lodja, l'administration coloniale identifia plus de 6.000 habitants comme étant originaires du Maniema. Elle les identifia au travers des noms de clans ou des milieux d'origine retenus comme étant ceux de leurs groupements de départ. Citons : Shapembe qui constitue le groupement Malela, Esenge relève d'Owende, Avoki et Engund'Ankoie forment Lolenge, Lemba, Kalema, Tungunga et Longa forment Diefu, Lunda constitue Kombe Mwimba, Otekele fait Dumbi, Lonyinyi celui de Basongye, Loanda appartient à Bahina, Vimbo à Kombe, etc. À travers ces appellations, on retrouve les différentes chefferies du territoire de Kibombo, preuve de l'importante émigration subie par ce territoire du Maniema.

Malgré leur pertinence, ces deux explications ne suffisent cependant pas à elles seules, car les populations des zones forestières du Maniema septentrional n'ont pas subi l'esclavage avec la même intensité que le sud et la fréquence de la trypanosomiase et de la malaria n'y a pas été aussi élevée. D'autres causes doivent donc être trouvées, notamment dans l'écosystème. La forêt, qui constituait la majeure partie du Maniema, ne fut pas un milieu favorable à un peuplement dense. Muzalia fait observer à ce sujet :

« L'existence de la plupart des royaumes et empires du Congo précoloniaux en marge de la forêt suggère tout simplement que matériellement les gens étaient, à une époque reculée, moins bien armés pour affronter la forêt. Le peuplement progressif des zones forestières n'a été que trop tardif pour permettre la formation des zones de densité relativement élevées²⁵⁵. »

²⁵⁵ *Ibidem*.

La monographie de PNUD/PNSAR attribue la faible densité essentiellement à des facteurs d'ordre sanitaire, dont la persistance de la maladie du sommeil (notamment dans les territoires de Kibombo et de Kabambare), la présence des maladies sexuellement transmissibles, la tuberculose pulmonaire, des maladies d'origine hydrique (surtout chez les enfants) à cause d'une faible disponibilité en eau potable. À cela s'ajoute la faiblesse des infrastructures sociales et surtout économiques qui poussent la population à émigrer en dehors de la province.

2. ÉCONOMIE ET TRANSPORT

Le Maniema est une province essentiellement agricole et minière. C'est aussi une province enclavée. L'absence d'activités économiques de grande importance peut expliquer l'insuffisance des infrastructures de transport.

2.1. L'ÉCONOMIE

Dans son rapport intitulé *Étude des collectivités rurales* adressé au Comité central du parti unique MPR sous Mobutu, Charles Mwando Simba, alors gouverneur de région du Kivu, dressait le tableau des activités économiques par territoire et par secteur/chefferie du Maniema²⁵⁶. Ce tableau, complété d'autres données, est reproduit en annexe 2.

2.1.1. L'agriculture²⁵⁷

Au début de la mise en valeur du Maniema, affirme E. J. Cornet, cette région ne procurait aux Européens que trois produits commerciabiles : le caoutchouc, l'ivoire et le bois. Encore faut-il ajouter que les quantités de ces produits ne furent jamais importantes²⁵⁸. Si ces produits de départ ne sont presque plus exploités, le secteur agricole

²⁵⁶ MWANDO SIMBA, Ch., *Études des collectivités rurales*, T. 1 : *Géographie, démographie, économie*, Bukavu, 26 décembre 1985 (2^e édition).

²⁵⁷ Comme pour les autres secteurs d'activité, il est difficile d'obtenir des données plus au moins fiables.

²⁵⁸ CORNET, R. J., *Le Maniema. Pays des mangeurs d'hommes*, op. cit., p. 317.

continue d'occuper la majeure partie de la population du Maniema. Il s'agit en grande partie d'une agriculture de subsistance utilisant des outils rudimentaires.

Deux types de cultures peuvent être distingués : les cultures vivrières et les cultures industrielles.

1) Les cultures annuelles vivrières

Les principales cultures sont le riz, l'arachide, le manioc, le maïs et la banane.

a) Le riz

Sa culture a été introduite au Maniema au XIX^e siècle et s'est répandue à travers les zones forestières de Pangi, Kailo, Kasongo et Lubutu. Elle constitue la plus importante culture vivrière au Maniema. Sa production était usinée par 20 rizeries avant 1960, une dizaine à la fin des années 1970. L'introduction du système de paysannat par le pouvoir colonial a permis d'intensifier la culture du riz, mais les difficultés d'écoulement et de commercialisation constituent des facteurs qui vont très négativement influencer la production.

Le riz est la principale activité d'une grande partie de la vie de la paysannerie. Il a aussi un rôle symbolique. Par exemple pendant la noce, les paysans lancent des grains de riz blanc aux jeunes mariés en symbole de fécondité. Ce rituel est aussi exécuté lors d'un événement important de la vie quotidienne. Le riz constitue le repas des grands banquets, des grandes fêtes sociales ou religieuses, par exemple le jour du « Raidji », la plus grande fête musulmane marquant la fin du ramadan. Le *bilao*, un grand repas de riz grillé à l'huile mélangé d'épices, scelle l'union des musulmans.

b) L'arachide

Cette culture est surtout pratiquée dans les territoires de Kabambare, de Kibombo (Likéri) et de Kasongo. Sa faible production est essentiellement destinée à l'autoconsommation.

c) Le manioc

Cet aliment est consommé principalement dans les territoires de Pangi, de Kasongo et de Lubutu où il est l'aliment de base. Dans d'autres territoires, il est aussi consommé, mais n'est pas l'aliment de base. Les quantités produites suffisent à peine à couvrir les besoins locaux.

d) Le maïs

Il est produit et consommé dans toute la province du Maniema, mais c'est dans les territoires de Kasongo et de Kabambare qu'il constitue l'aliment principal. Il est aussi utilisé dans la fabrication des boissons alcoolisées. Aujourd'hui associé au manioc, il intervient comme aliment de base dans beaucoup de ménages.

Sa production n'est pas négligeable, mais sa commercialisation reste insignifiante suite à une demande locale très peu élastique. Ce sont surtout les territoires des savanes du Maniema méridional qui constituent les grands

2) Agriculture du territoire de Kibombo

Le territoire de Kibombo est essentiellement agricole. La Division provinciale de l'Agriculture estimait en 1995 que sur une population de 110.664 habitants, 99.486 vivaient de l'agriculture, soit 18.685 ménages agricoles²⁵⁹. L'agriculture traditionnelle comprend la culture des arachides, de la banane, du manioc, du riz, du maïs, des ignames et du millet.

Statistiques de production agricole, superficie et rendements (1990-1994)²⁶⁰

Production		1990	1991	1992	1993	1994
Manioc	Production (en tonnes)	80.197	81.641	80.919	97.426	92.419
	Superficie (ha)	9.483	10.392	10.448	11.840	11.933
	Rendement	8,457	7,856	7,745	8,229	7,745
Paddy	Production	2.387	2.345	2.401	2.752	2.568
	Superficie	3.573	3.469	5.175	5.932	5.536
	Rendement	0,668	0,676	0,464	0,464	0,464
Maïs	Production	2.728	2.785	2.558	2.745	2.877
	Superficie	4.386	4.753	4.365	4.751	4.852
	Rendement	0,622	0,586	0,586	0,578	0,593
Arachides	Production	3.546	3.691	3.339	3.619	3.583
	Superficie	3.500	4.008	3.625	4.458	4.413
	Rendement	1,013	0,921	0,921	0,812	0,812
Bananes plantains	Production	8.418	8.390	8.498	8.773	10.290
	Superficie	2.386	2.397	2.615	2.692	3.167
	Rendement	3,528	3,500	3,250	3,259	3,249

Source : Division provinciale de l'Agriculture. Production en tonne, rendement en T/ha et superficie en ha.

producteurs : Kasongo, Kabambare et, dans une moindre mesure, Kibombo. Les territoires forestiers du Maniema septentrional, qui ont dans leurs habitudes alimentaires la banane et le manioc, en consomment moins. Par ailleurs — comme pour l'arachide —, la culture du maïs est mieux adaptée au sol meuble et sablonneux du sud qu'à celui de latérite du nord.

e) La banane

La banane est produite dans les territoires de Lubutu, Punia, Pangi et Kibombo. Elle est consommée par l'ensemble de la population, mais c'est dans les territoires de Pangi et de Lubutu que cette consommation est la plus importante.

Le manioc occupe la première place dans la production vivrière du territoire suivi de loin par la banane. La culture d'arachides favorisée par un sol sablonneux occupe la troisième place. Le riz est le parent pauvre de la culture vivrière. La crise multiforme qui frappe le pays et surtout la destruction généralisée des infrastructures routières ont tendance à réduire la production vivrière à l'autoconsommation.

Les cultures pérennes cultivées au Maniema sont le café robusta, le coton et le palmier élaeis. Il existait

²⁵⁹ Division provinciale de l'Agriculture, *Harmonisation des statistiques de 1990-1995*.

²⁶⁰ *Idem*.

à l'époque coloniale plusieurs plantations de café et des palmeraies qui généraient une certaine prospérité économique dans le territoire de Kibombo. Mais depuis la zaïrianisation en 1974, beaucoup de plantations de café ont été abandonnées, et les paysans ont été démotivés du fait de l'absence d'acheteurs au fil de nombreuses années. Trois décortiqueuses à café installées dans les chefferies Aluba et Matapa ont cessé de fonctionner depuis longtemps.

Des palmeraies existaient à Bilundu (37 km de Kindu), dans la chefferie Matapa et à la cité de Kibombo. Toutes deux appartenaient aux Établissements Belgika à l'époque coloniale. Elles ont été zaïrianisées en 1974 et confiées à A. Kithima Bin Ramazani. Sans entretien, ces palmeraies ont été laissées à l'abandon par leur propriétaire et ont été utilisées dès lors par la population paysanne pour une production artisanale d'huile de palme à l'aide de presses à huile manuelles. Il n'existe pas de statistiques de production du fait du caractère informel de cette exploitation.

Depuis la faillite de la Cotonnière de Kasongo, la production de coton a complètement disparu.

3) Secteur agricole de Kabambare

Le territoire de Kabambare est essentiellement une entité à vocation agricole. L'agriculture constitue la première source de revenus de la population. Les principales cultures vivrières du secteur traditionnel sont le manioc, le riz, le maïs et l'arachide, tandis que les potentialités d'une culture pérenne et industrielle sont le café robusta, le coton et le palmier élaeis.

Cultivée partout au Maniema, l'arachide est surtout produite dans les territoires de Kasongo et de Kabambare. Quant aux plantations pérennes, elles périssent depuis l'indépendance. La culture du coton était tributaire des activités de la Cotonnière de Kasongo tombée en faillite depuis 1994. Cette dernière dépendait des usines de Filtisaf de Kalemie également tombées en faillite depuis les années 1990.

L'évacuation des produits agricoles vers les centres de consommation est affectée par l'état des routes. Étant donné que les secteurs Babuyu et Bahombo (Kabambare) sont difficilement reliés au reste du Maniema, leurs produits sont plutôt acheminés, soit vers Bukavu et Uvira via Fizi, soit vers Kongolo.

Les autres secteurs écoulent leurs productions vers Samba par les axes routiers de Kasongo. Le centre aurifère de Saramabila-Namoya absorbe près des trois quarts de la production agricole de Lulindi et de Wamaza.

4) Les cultures industrielles

a) La culture du coton

Le coton a été imposé sous la colonisation en 1917 comme culture « forcée et éducative ». C'est la variété « Triumph big boël » qui s'adapta au Maniema dont la zone de culture occupée obtint une superficie de 114.460km²²⁶¹.

Le Maniema devint une zone cotonnière dont la gestion fut confiée à la COTONCO créée le 10 février 1920. Elle prit le nom de Cotonnière lors de la zaïrianisation en 1974. Cette société cotonnière disposait au Congo de 63 usines d'égrenage dont 5 se trouvaient au Maniema méridional : Samba, Kasongo, Wamaza, Kibangula. Elle a créé en plus des huileries à Kasongo (pour l'huile d'arachide) et à Samba (pour l'huile de graines du coton). Elle possédait en outre des troupeaux de bétail ; en 1932, sa ferme de Kisamba comptait 66 têtes de vaches. Sa direction à Kasongo contrôlait en 1933 une série de sociétés filiales dans le Congo oriental : 1) La Cotonnière de la Tanganyika à Kongolo et la compagnie de la Ruzizi à Uvira ; 2) L'huilerie de Tinda à Aketi ; 3) La Société d'huilerie et de raffinage à Elisabethville ; 4) La société de transport de commerce au Congo (Sotranco). Les usines de Pene-Mende, Lusangi et Utanga ont été fermées depuis le déclenchement de la rébellion des Simba en 1964.

Jusqu'en 1959, les marchés d'achat du coton des trois territoires méridionaux du Maniema étaient :

- dans le territoire de Kabambare : Kibangula, Kabambare, Kabeya, Pene Mende, Lusangi, Mutingwa, Kayembe et Wamaza.
- dans le territoire de Kasongo : Lupaya, Mwanandeke, Kipaka, Kasongo, Samba, Nyangwe, Malela et Lusangaye.
- dans le territoire de Kibombo : Kitambwe, Lusambo, Lungumbu, Enyombe et Difuma II.

Après l'indépendance, la production du coton à laquelle le rôle de l'État colonial avait été fort ressenti a sensiblement diminué pour s'estomper totalement. Les différents marchés ci-dessus ont tous fermé depuis plusieurs années et le Maniema ne produit plus de coton.

²⁶¹ Cotonco, *Protocole d'accord*, Archives de la Cotonnière à Kasongo.

b) La culture du café robusta

Cette culture a commencé au Maniema en 1953, principalement dans le territoire de Kibombo, en chefferie Bakongola. Elle constitua l'une des cultures importantes de la province à côté de celle du lemongrass, des plantations d'hévéa (transformées en plantations de Robusta par après) et de celles d'élaeis (avec treize huileries traitant l'huile de palme). Le café s'est répandu dans d'autres territoires comme ceux de Kasongo et Lubutu.

La culture du café a été fructueuse dans le territoire de Kibombo dont la production moyenne atteignait 99 kilos de café l'hectare. En 1964 par exemple, 100 tonnes sur 132 produites à travers tout le Maniema provenaient de Kibombo.

Cette culture a été abandonnée.

2.1.2. L'élevage et la pisciculture

1) L'élevage

L'élevage au Maniema est de type traditionnel, axé essentiellement sur le petit bétail et la volaille. Il n'existe dans cette province aucune unité organisée d'élevage en dehors de la petite ferme de Katako en territoire de Kailo, à 7 km de Kindu vers Kibombo. L'élevage de bovins en phase d'introduction a subi les perturbations de la guerre.

Le cheptel se compose principalement de races locales de chèvres, moutons, porcs, oiseaux et animaux de basse-cour (poules, canards, lapins, pintades...).

Le milieu a connu l'introduction de quelques géniteurs de races notamment le « Large-White » pour le porc, la « Leghorn dorée » et la « Rhodes Island Red » pour les poules ; ces géniteurs de races sont actuellement brassés dans les souches locales et complètement dégénérés.

La disponibilité en viande des espèces domestiques est estimée à près de 2 g par homme par jour ; ce qui manifeste un déficit très important en produits carnés, quelquefois légèrement compensé par l'apport de ressources naturelles (gibiers et poissons). Le tableau ci-après fournit des indications sur les déséquilibres entre la production et la demande en viande.

Déséquilibre entre la production et la demande de viande au Maniema

Spéculations animales	Production locale (en tonne)	Demande globale	Écart
1) Bovins	1.715	762	(760)
2) Ovins	49	762	(713)
3) Caprins	154	1.953	(1.799)
4) Porcins	77	777	(700)
5) Volailles	164	3.744	(3.580)

Source : Division provinciale de l'Agriculture.

2) La pêche et la pisciculture

La pêche au Maniema est également de type artisanal. Elle s'effectue sur le fleuve Lualaba, sur ses affluents et sur le lac Ndjale situé dans la chefferie Matapa en territoire de Kibombo. Dans l'ensemble, les sites et lieux de pêche se présentent, par territoire, de la façon suivante :

Lieux ou sites de pêche au Maniema

Territoire	Lieux ou sites de pêche
Kabambare	Kabeya et Babuyu
Kailo	Pembeliba, Ombela, Lokenya et Tchumbelume
Kibombo	Lac Ndjale, Lweki et Lomami
Kasongo	Kitete, Nyangwe et Kilindingulu
Pangi	Elila, Kyoloba, Kama et Lugungu

Les équipements et matériels utilisés par les pêcheurs comprennent les pirogues, les filets, les hameçons, les flotteurs (généralement en liège) et les vers de terre servant d'appâts. La production de la pêche est très faible et les statistiques sur ce secteur inexistantes.

S'agissant de la pisciculture, elle se pratique au niveau familial, sous forme très rudimentaire par la construction d'étangs de barrage qui demandent assez peu de travail, mais dont les digues se rompent facilement en temps de pluie. La pisciculture familiale constitue une source non négligeable de protéines animales et génère un certain revenu pour bon nombre de ménages dans les milieux périurbains de Kindu et plus particulièrement dans les territoires de Pangi, Kailo et Kasongo.

Cette production est cependant très faible suite notamment à l'insuffisance de connaissance sur les normes de construction et de gestion des étangs piscicoles.

2.1.3. L'exploitation forestière

Une zone forestière s'étend sur toute la partie nord du Maniema jusqu'à la hauteur de Kibombo et Wamaza, avec un capital ligneux très riche, aux essences diversifiées. Le

Maniema renferme des réserves forestières naturelles dont certaines sont cependant déjà envahies par les populations environnantes. Ces réserves forestières couvriraient près de 36.450 hectares.

Liste des réserves forestières du Maniema

Territoire	Nom de la réserve forestière	Localité	Secteur/chefferie	Superficie
Kailo	Lombo	Tshambi	Bangengele	8.000 ha
	Kibuki	Basikamba	Balanga	7.500 ha
	Kailo	Basimulu	Ambwe	4.000 ha
	Kibuluku	Baombo	Ambwe	1.000 ha
	Pua	Tshambi	Bangengele	450 ha
	Lufaya	Naombo	Ambwe	350 ha
				21.300 ha
Kibombo	Lweki	Matapa	1800ha	
	Alungu	Lokenye	Aluba	1.470 ha
	Lowe	Lowe	Matapa	700 ha
	Lupundi	Lupundi	Matapa	500 ha
	Nyombe	Lokenye	Aluba	350 ha
	Pene-Sula	Pene-Sula	Aluba	100 ha
				3.120 ha
Kasongo	Mba I	Kabumbu	Bakwange	1.300 ha
	Malela	Lupaya	Mamba-Kasenga	600 ha
	Olimba Ii	Samba	Benye-Samba	800 ha
	Fariala	Lupaya	Mamba-Kasenga	450 ha
	Kanyembaye	Lupaya	Mamba-Kasenga	450 ha
	Lutakusa	Samba	Benye-Samba	450 ha
				4.430 ha
Pangi	Lubile	Lubile	Beia	500 ha
	Idumbu	Mambwe	Beia	2.000 ha
	Kaleza	Binumbi	Beia	1.250 ha
	Biliza	Kandolo	Beia	750 ha
				4.500 ha
Kabambare	Mazomeno	Mazomeno	B.B Bahemba	1.300 ha

Source : Division provinciale de l'Environnement.

À l'époque coloniale, il existait quelques industries du bois, mais depuis l'indépendance celles-ci ont quasiment disparu. Parmi les principaux exploitants de cette époque, mentionnons la Compagnie de chemin de fer des Grands Lacs (CFL) et la Société forestière des Grands Lacs (SOFOLAC), qui alimentaient en bois les réseaux fluvial et ferroviaire et les particuliers. La production forestière annuelle, en mètres cubes grumes, se chiffrait, en 1948, à 25.725. Elle a atteint 50.883 en 1953 et est descendue à 8.879 en 1964.

Aujourd'hui, il existe encore quelques chantiers forestiers, mais qui n'enregistrent aucun progrès, voire qui régressent. Dans le territoire de Kailo, à part le chantier forestier de Bweni, les autres concessions ne cessent de diminuer de superficie du fait de la déforestation au profit de l'industrie vivrière. Dans le territoire de Kibombo, l'industrie du bois était encore florissante vers les années 1970, grâce aux entreprises Liassuza à Uchiku et Ndua, Sefu Said Kibwana à Elundu, Top Business Cie à Lumboyo, Mwanga Umbadi à Lukenie, Soforca à Nganze et Agence Mudilo à Kibombo. Toutes ces unités de production ont fait place aujourd'hui à l'exploitation manuelle par des paysans qui travaillent avec des scies de long.

Une partie également de la concession de la Lokenye en territoire de Kibombo a été déclassée par le ministère de l'Environnement et cédée aux particuliers. Des 2.000 hectares, il n'en reste que 210. Ci-dessous, la liste des chantiers forestiers encore opérationnels en 2008 :

Chantiers forestiers opérationnels (2008)

Territoire	Chantier	Superficie
Kailo	Bweni	3.669 ha
	Enombe	3.500 ha
Kibombo	Elundu	1.810 ha
	Lokenye	4.100 ha
Kasongo	Lubao / Samba	21.300 ha
Total		34.379 ha

Source : Division provinciale de l'Environnement.

L'exploitation industrielle du bois a été remplacée dans une large mesure par une exploitation artisanale, avec soit des scies de long, soit des tronçonneuses. Les activités de ces artisans appartenant au secteur informel, il est difficile d'en quantifier la production. Quoi qu'il en soit, le déficit en bois est important dans la province, malgré ses ressources forestières immenses.

2.1.4. Le secteur minier

Le sous-sol du Maniema regorge de réserves minières. Cependant, faute de prospection de la rive gauche du fleuve Lualaba, seuls les gisements de la rive droite ont fait l'objet de recherches et sont mis en exploitation.

1) Les minéraux du Maniema

a) Données géomorphologiques et géologiques

Le Maniema est constitué de deux grandes unités morphologiques accusant un relief de plateaux (900 m à 1500 m d'altitude) à l'est et une partie du nord-est et ailleurs un relief de cuvette (basse altitude et fond de vallée allant de 400 à 515 m d'altitude).

i) L'unité de haute altitude (750-850 m)

Cette unité présente un relief accidenté déterminé par la tectonique régionale (déformation tectonique des formations burundienne du précambrien). Les roches sont constituées principalement de massifs granitiques et par endroits, il existe des roches métamorphiques telles que l'amphibolite de Kailo.

La plupart des gîtes exploités (primaires et secondaires) se localisent dans cette unité. Ces gîtes minéraux forment une ceinture autour de la périphérie de la ville de Kindu. Ils sont répartis dans des massifs précambriens qui bordent les territoires du nord, du centre et du sud-est. Pratiquement, tous les gîtes métallifères se localisent dans cette unité qui se caractérise par une morphologie de plateau et qui fait la jonction avec l'unité de basse altitude. C'est l'unité qui encadre le bassin du Lualaba au Maniema. Les minéraux sont charriés dans le fond des vallées et dans les lits de rivière du fleuve. Des minéraux d'origine chimique et biochimique, tels le calcaire de Mwanakusu à Kasongo et le gisement anastomosé de gypse siliceux de Kibombo, y existent également.

ii) L'unité de basse altitude (415 - 520 m)

Elle est au centre de l'actuelle histoire géologique du bassin sédimentaire du fleuve Congo. On y rencontre des gîtes hydrogéologiques intéressants telle la source saline d'Idambo à 35 km de Kindu vers Pangi. Le sol de cette unité est essentiellement formé de sables et d'argile provenant de l'altération et de l'érosion de roches granitiques et des schistes métamorphiques.

Le log stratigraphique du Maniema se présente comme suit :

- limons et sables superficiels ;
- sables à grains fins et à grains moyens ;
- grès quartzitiques du Lualaba ;
- schistes métamorphiques ;
- granites.

b) Les principaux minéraux du Maniema

La province du Maniema est particulièrement riche en gîtes d'étain où l'on peut remarquer la présence d'autres minerais à savoir la cassitérite, la wolframite, la colombo-

tantalite autrement appelée coltan et la monazite. La cassitérite peut se trouver dans un même gîte avec un des 3 minerais, mais ces derniers ne se trouvent jamais dans un même gîte. L'or, en revanche, cohabite bien avec chacun des minerais de l'étain.

On y trouve aussi par endroits du diamant de joaillerie, des gisements de fer, des gisements de minerais non métallifères, des gisements de pierres précieuses telles que le béryl, l'améthyste, le saphir, le rubis, la tourmaline verte, etc.

La liste des minéraux existant dans la province et leur localisation est la suivante :

i) Les minéraux précieux

Désignation	Formule	Localisation
Or/argent	Au/Ag	Kama/Alimasi, Kampene/Namoya, Kingombe-Bari/Kitamuna, Mestera/Kasese/Salamabila, Tshamaka/Kimambe, Kabambare/Mobanga, Kabundi/Binubi, Kasese/Bikenge
Diamant	C	Binubi/Obosangu, Confluent Elila-Lualaba, Obokote/Matapa-Kibombo
Béryl/émeraude	Be ₃ Al ₂ (SiO ₃) ₆	Kailo/Obosangu/Moga, Kabambare/
Améthyste	SiO ₂	Makudju/Punia, Twabigwa/Loso
Topaze	SiO ₂	Makudju/Kampene, Kabambare/Kama
Cristal de roche	SiO ₂	Dans toutes les concessions Minière du Maniema
Saphir	SiO ₂	Bengo/Tembo
Tourmaline verte	Na (MgFe) ₃ Al ₆ (BO) ₃	Kailo/Tshamaka, Kasese/Isongo, Kabobo/Lonyoma
Rubis	(Si ₆ O ₁₈) (OH) ₄	Metsera/Lonyoma
Mercure/cinabre	Hg/HgS	Chompo/Kabambare Kama/Kampene

ii) Les minéraux métallifères

Désignation	Formule	Localisation
Cassitérite	SnO ₂	Kalima/Makundju, Moga/Isongo, Bengo Batamba, Kailo/Metsera, Masimero/Tembo, Kampene/Mukuku, Twabigwa/Lubile, Atondo/Kama, Kabokobo/Tshamaka, Kasese/Basenge, Mususa/Lonyoma
Wolframite	WO ₄	Kailo/Mususa, Makudju/Nyamwaka, Lubile, Isongo, Masimero/Tshamaka
Colombo-tantalite	(Fe, Mn)	Moga/Kalima/Kailo, Punia/Kasese, Lubutu (rivière Oso)
Magnétite	Fe ₃ O ₄	Dans tous les gîtes

iii) Les minéraux non métallifères

Désignation	Formule	Localisation
Calcaire	CaCo ₃	Mwanankusu/Kasongo.
Sables		Dans le bassin du fleuve Congo (Kindu, Kibombo, Kasongo, Saramabila)
Moëllon		Dans toute la province
Argile/kaolinite		Idem
Granite		Kalima/Punia/Kasese, Metsera/Mususa/Lonyoma, Lubutu/Parc de Maiko
Grès		Dans toute la province
Schiste		Dans le bassin du fleuve
Schiste bitumineux		Dans le bassin du fleuve Lualaba
Sources salines		Idambo/Midambo
Sources d'eau douce		Kenye/Kalima/Olangati/Kasongo, Metsera/Katoko/Kasuku
Sources artésiennes		Réparties dans toute la province

L'existence de ces gisements ne signifie pas nécessairement qu'ils sont exploitables de façon industrielle. La couverture minérale du Maniema présente, en effet, deux types de gisements : ceux qui couvrent un grand espace et qui sont exploitables industriellement, et ceux qui sont dispersés en petites poches et qui sont

difficilement exploitables industriellement étant donné un coût d'exploitation très élevé. Ce second type de gisement a été exploité depuis les années 1980 de façon artisanale. Il s'agit principalement des gisements d'or et de diamant, mais également de l'améthyste, de l'émeraude, du calcaire, etc.



Four artisanal servant pour le séchage du calcaire à Mwanakusu (photo, août 2009).



Un exploitant de Mwanakusu pille le calcaire séché (photo, août 2009).



Le tamisage du calcaire (photo, août 2009).



Le calcaire dans le sac prêt à être vendu (photo, août 2009).

Production minière de la province du Maniema (de janvier à août 1995)²⁶²

Zones minières (en gramme)	Or (en carat)	Diamant (en kg)	Étain des négociants	Nombre de négociants	Nombre de creuseurs	Nature
Lubutu	-	-	32.270	-	-	Industriel
	-	632,7	-	250	5.600	Artisanal
Punia	-	-	11.770	-	-	Industriel
	4.003	100	-	150	2.300	Artisanal
Kailo	-	-	89.400	-	-	Industriel
	3.005	-	-	92	700	Artisanal
Pangi	-	-	186.110	-	-	Industriel
	5.001	-	-	1.200	3.700	Artisanal
Kasongo	-	-	-	-	-	Industriel
	2.107	-	-	250	1.685	Artisanal
Kabambare	-	-	-	-	-	Industriel
	38.400	-	-	288	4.500	Artisanal
Kibombo	-	-	-	-	-	Industriel
	-	-	-	-	-	Artisanal
Total	52.516	732,7	319.550	2.230	18.485	

²⁶² PNUD/MIPRO, *Monographie du Maniema*, Kinshasa, 1998, p. 137.

Les grands gisements exploitables industriellement concernent surtout la cassitérite et ses dérivés. La plupart de ces gisements sont concentrés dans le Maniema septentrional et forestier. L'étude faite par Varlamoff signale qu'en 1932 les réserves initiales de la cassitérite dans le secteur de Kalima en territoire de Pangi s'évaluaient à 93.000 tonnes et à 36.000 tonnes dans le territoire de Punia²⁶³.

2) Naissance des sociétés minières au Maniema

La naissance des sociétés minières du Maniema, comme de celles du Kivu, est à situer dans le cadre de l'installation dans la région de deux compagnies à charte²⁶⁴, la CFL (Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains, créée le 4 janvier 1902) et le CNKI (Comité national du Kivu, qui a vu le jour le 28 janvier 1932).

Le rôle d'une compagnie à charte consistait non seulement à octroyer les concessions minières en lieu et place de l'État, mais aussi à percevoir des redevances auprès des sociétés concessionnaires. Pour la CFL, le domaine des chemins de fer, tout comme celui des redevances minières, n'était pas rentable ; elle se résolut alors à créer une société différente et autonome qui ne dépendrait pas du financement direct de la société mère et qui échapperait, de ce fait, à la convention entre elle et l'EIC. C'est ainsi que la CFL créa, le 1^{er} décembre 1923, une filiale devant s'occuper de l'exploitation minière sous la dénomination de « Compagnie minière des Grands Lacs africains », en abrégé MGL. Les gisements²⁶⁵ de la MGL se localisaient ainsi :

- au sud du tracé du chemin de fer Stanelyville - Mawambi pour l'or ;
- les gisements aurifères de Luiko et ceux de la région de Baraka ;

²⁶³ VARLAMOFF, N., « Géologie des gisements stannifères de Symétain », in CORNET, R. J. (éd.), *Maniema le pays de l'étain*, Bruxelles, Éd. Cuypers, 1953, p. 87.

²⁶⁴ Delfaud et Guillaume définissent une compagnie à charte comme étant « une société née d'un contrat de droit privé entre l'État et la société anonyme pour l'exploitation de biens fonciers et miniers et ce, en vue de réaliser des bénéfices et de ne pas multiplier les risques auxquels les capitaux privés seraient exposés ». DELFAUD, P., et GUILLAUME, P., *Nouvelle histoire économique*, le XX^e siècle, Tome II, Paris, Armand Colin, 1980, 1430 p.

²⁶⁵ Ces gisements se retrouvent dans le Maniema historique.

- la cassitérite dans les graviers aurifères des bassins de l'Elila et de l'Ulindi, et du bassin de l'Elila au bassin de la Lowa ;
- les gisements d'étain du bassin de Mashanga et du bassin de la rivière Oso, affluent de la Lowa dans la région de Walikale et de Lubero ;
- les importants gisements aurifères de Kamituga, Lugushwa et les environs.

Dans le cadre de la mise en valeur de l'est du Congo, l'ingénieur Édouard Empain avait reçu toute la région du Kivu-Maniema et une partie de la Province-Orientale. La région du nord et du nord-ouest du Congo était cependant non encore ouverte à la prospection.

Le Syndicat minier africain (SYMAF) y obtint alors du Gouvernement de la Colonie des droits de recherches minières. Le SYMAF passa une convention avec le Congo belge pour ces droits miniers, le 17 décembre 1925. Les recherches effectuées par le SYMAF s'étant avérées infructueuses, celui-ci orienta ses travaux dans le domaine de la CFL qui venait d'être ouvert au public, en vertu d'une convention signée entre celle-ci et le Congo belge.

C'est dans ce domaine que le SYMAF découvrit d'importants placers stannifères. Or, comme son but n'était que d'effectuer des recherches, il fallut alors créer une autre société qui s'occuperait de l'exploitation minière. Le SYMAF créa, en date du 29 janvier 1932, une société filiale dénommée « Syndicat minier d'étain » (Symétain), dont les parts sociales étaient réparties de la manière suivante :

- 131.767 parts sociales pour SYMAF et les groupes constituants ;
- 27.530 parts sociales pour la CFL ;
- 1.185 parts sociales pour le CNKI ;
- 21.768 parts sociales réparties dans le public d'investisseurs.

L'actionnaire le plus important fut le baron Lambert.

Les gisements les plus importants étaient Punia, dont l'exploitation avait commencé en 1932, Kalima, en 1933 et Sukumakanga.

Lorsque le domaine de la CFL fut ouvert à la prospection publique, beaucoup d'autres petites sociétés ont aussi mené des recherches qui aboutirent à la constitution des sociétés suivantes :

1. Kinor, qui reçut tout au sud du domaine de la CFL les gisements aurifères de Saramabila ;
2. Kinétain, qui reçut les gisements stannifères de Kailo dans le bassin de l'Elila vers son embouchure dans le Lualaba et les gisements de Moga dans le bassin de l'Ulindi ;
3. Miluba appelée plus tard Saullia-Mines, qui reçut la concession de Kima dans le bassin de la Lowa ;
4. Minerga à laquelle revinrent les concessions Nord-Lugulu ;
5. Belgikaor et Belgikaétain reçurent les concessions stannifères et aurifères de la région de Kampene.

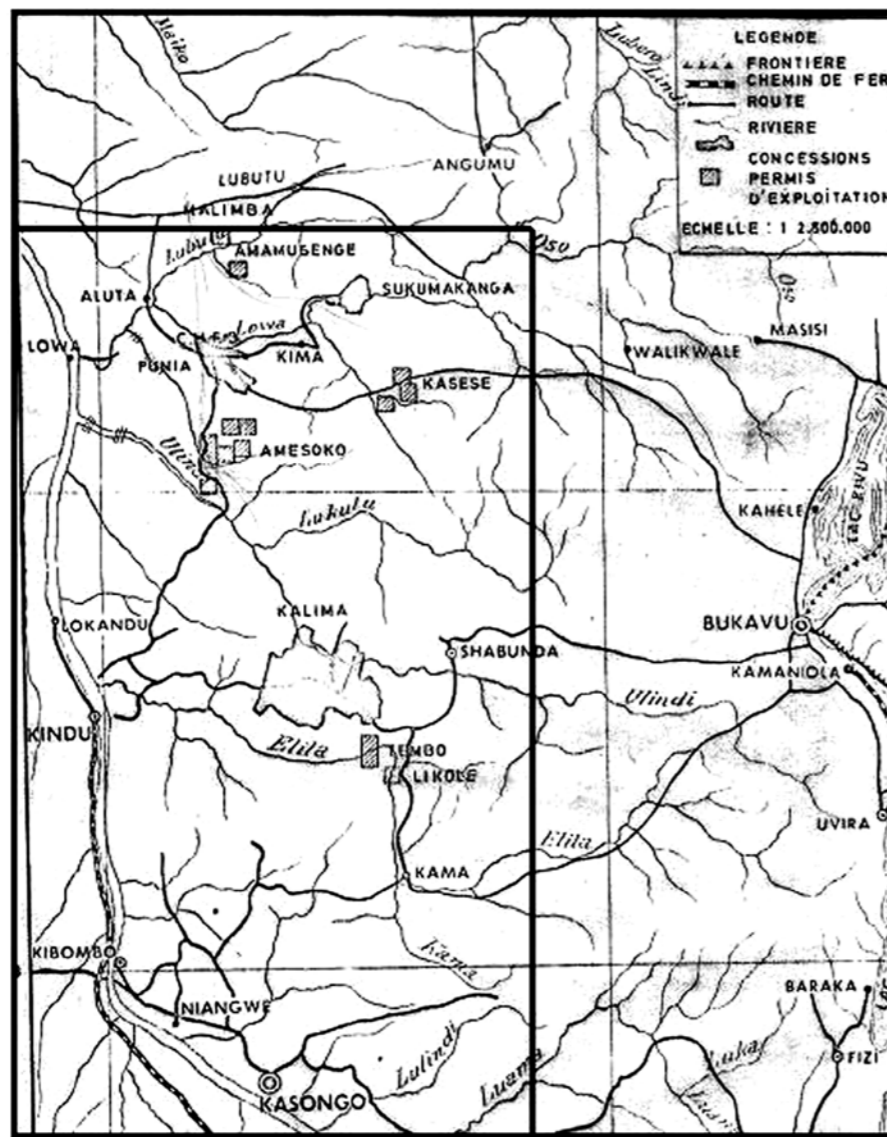
La CFL a, certes, agi de la même manière, mais en créant une filiale à part : la MGL.

La plupart des gisements exploités par le CNKI se situaient dans le Kivu : Goma, Rutshuru, Masisi, Kalehe, Uvira, Beni, Fizi mis à part le centre de Kasese, au nord du Maniema dans le territoire de Lubutu. Les secteurs Utu à Walikale et Shabunda sont situés au Kivu, mais aussi dans ce que les géographes de l'époque qualifiaient de « Maniema historique ».

Aussitôt créées, ces petites sociétés eurent à faire face à un certain nombre de problèmes : chevauchement des concessions, concurrence dans le recrutement de la main-d'œuvre et dans la collecte des vivres pour le personnel, etc.

Pour éviter ces conflits, les sociétés décidèrent de confier leur patrimoine pour exploitation à un organisme commun. Le baron Empain, qui détenait la majorité des parts dans chacune de ces sociétés créa alors la Compagnie belge de gestion d'entreprises minières, en abrégé Cobelmin. Sa constitution fut autorisée par arrêté royal du 8 novembre 1932.

Le décret du 13 janvier 1928 conféra au Comité national du Kivu (CNKI) le pouvoir concédant. Il s'attribua lui-même quelques droits miniers comme société concessionnaire. Or, en tant que compagnie à charte, il ne pouvait pas jouer les deux rôles, celui de concédant et de concessionnaire.



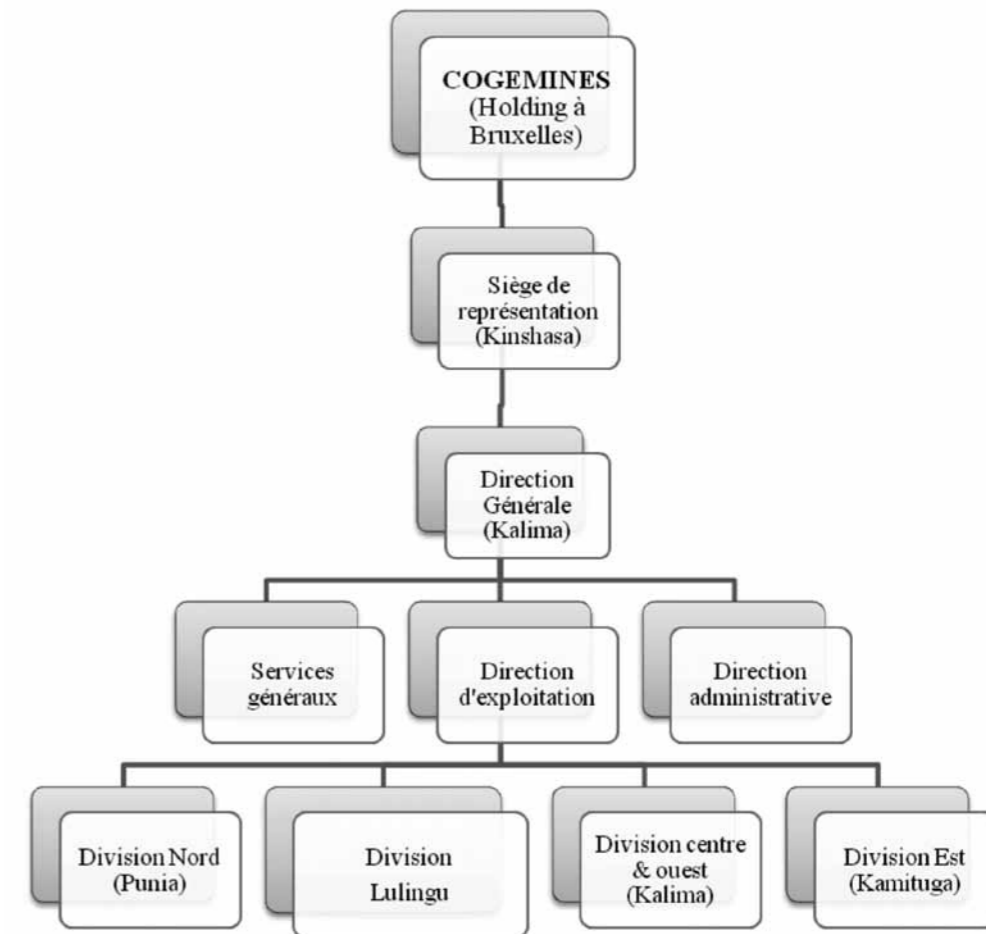
La concession minière au Maniema. Source : SYMETAIN, *Maniema le pays de l'étain*, Bruxelles, Cuypers, 1952.

3) Fusion des sociétés minières du Kivu-Maniema

En dehors des diverses raisons évoquées ci-dessus (crainte de la concurrence dans le recrutement de la main-d'œuvre et son approvisionnement, diminution des coûts des exploitations, baisse de la production, essentiellement celle de l'or...), l'État colonial voyait aussi d'un bon œil la formation ou l'émergence de grandes unités de production, beaucoup plus viables. Par le décret du 1957, décret revu le 6 août 1959, le Congo belge prévoyait des avantages fiscaux à accorder aux sociétés en cas de fusion. Il s'agissait en l'occurrence de la suppression du paiement des impôts sur les revenus et de l'impôt complémentaire²⁶⁶.

En 1957, Kinor et Kinétain fusionnèrent pour former Kinorétain. Belgikaor et Belgikaétain ont donné

Belgikamines. En 1969, la Cobelmin et ses commettants d'une part et la MGL de l'autre l'ont aussi réalisée pour faire face à une chute de la production aurifère connue par la MGL dans la mine de Kamituga. En avril 1974, la Cobelmin et ses commettants, la MGL comprise, fusionnent avec la Kivumines et la Phibraki, sociétés issues de la dissolution du CNKI. En 1976, a lieu la fusion — ou mieux l'absorption — de la Symétain par la Cobelmin, face au désengagement de la Symétain des exploitations stannifères du Maniema dont les gisements s'épuisaient, surtout dans la région de Punia. Le groupe Lambert, principal actionnaire dans Symétain, préféra orienter ses investissements dans l'industrie du pétrole dont les recherches s'effectuaient à Moanda dans le Bas-Congo.



²⁶⁶ Statuts des sociétés, KINOR n° 8160 du moniteur belge du 2.6.1933 et KINETAIN, n° 12.008 du Moniteur belge du 23.4.1933, archives COBELMIN, dossier n° 1010.

L'absorption de la Symétain par la Cobelmin rencontrait le souci de la Présidence de la République du Zaïre qui poussait les petites entités d'exploitation minière à s'unir. Par l'ordonnance-loi n° 76-019 du 13 février 1976, l'État zaïrois approuva la convention minière du groupe Cobelmin-Zaïre, à savoir Cobelmin-Zaïre, MGL, Kinorétain, Kundamine, Muluba et Minerga et procéda à la fusion de leurs patrimoines. La même ordonnance approuva également les avenants ayant acté l'adhésion des sociétés Kivumines, Phibraki et Symétain à la convention qui prévoyait d'accorder à la société à créer de larges avantages du code des investissements. La Société Minière du Kivu (Sominki) fut alors constituée le 25 mars 1976.

Dans le Maniema, la Sominki occupa un espace de plus de 600.000 hectares de gisements abornés. Son organisation se structurait selon l'organigramme suivant :

La Cogéminessuperviseait l'administration de la Sominki à partir de Bruxelles et s'occupait de la commercialisation des minerais. Le « siège de représentation » à Kinshasa constituait une sorte d'« ambassade » de la société auprès du gouvernement. Le siège social ainsi que la direction générale étaient à Kalima. La tâche de la direction générale était d'organiser l'exploitation des minerais au sein des divisions qui à leur tour étaient réparties en secteurs. Ces derniers comprenaient des groupes de chantiers d'exploitation.

Lorsqu'elle a commencé ses activités en 1976, cette société utilisait 17.600 agents congolais et 215 agents européens (travailleurs hautement qualifiés ou THQ, travailleurs qualifiés ou TQ, travailleurs semi-qualifiés ou TSQ, et manœuvres lourds ou travailleurs des chantiers d'exploitation). Le personnel qualifié formait quasiment les trois quarts du personnel de la société.

La Sominki était le premier employeur du Maniema après l'État congolais. Grâce à sa production minière, la Sominki et les territoires dans lesquels se trouvaient ses activités — Pangi, Punia et Lubutu — constituaient le véritable poumon économique du Maniema. Sa production durant toute son existence, c'est-à-dire de 1976 à 1997, se présente de la manière suivante.

Depuis 1985 (octobre), avec la chute des cours de l'étain, la production de cassitérite a amorcé une courbe descendante, de 3.986,534 tonnes en 1985 à 2.352,245 en 1990, 795,874 tonnes en 1995 et à 353,034 tonnes en 1997.

Quant à la production aurifère, provenant à 100 % des mines du Sud-Kivu, elle s'est maintenue et a permis à la Sominki de faire face à la crise, moyennant bien sûr de nombreuses mesures drastiques prises par l'entreprise.

Suite à la chute brutale des cours des minerais d'étain sur le marché de Londres durant les années 1990, le principal actionnaire, le groupe franco-belge Empain vendit la Sominki à Banro, un consortium canado-américain.

L'idée de vendre la Sominki n'a cependant pas commencé avec la chute des cours de l'étain. Tout a commencé avec la prise en otage à Paris d'Édouard Jean Empain en 1978. En effet, il fut enlevé en plein Paris et séquestré pendant plusieurs semaines. C'est le Belge Engen qui va assurer son intérim. À sa libération par les services français, il reprit la direction du Groupe, mais il finit par y renoncer en déclarant : « j'y ai assez des affaires, je n'ai plus d'influence sur elles. Je préfère vivre maintenant aux États-Unis. Me refaire une situation. »²⁶⁷

Soutenue par le président français Valéry Giscard d'Estaing, l'entreprise française Abay racheta la majorité des parts du Groupe, suite à un financement obtenu de la Banque de Paris et des Pays-Bas. La présidence fut confiée à l'industriel français Didier Pineau Valencienne, ce qui mettait ainsi fin à la prépondérance des Empain, cette famille d'industriels belges, dans le monde des affaires françaises depuis près d'un siècle.

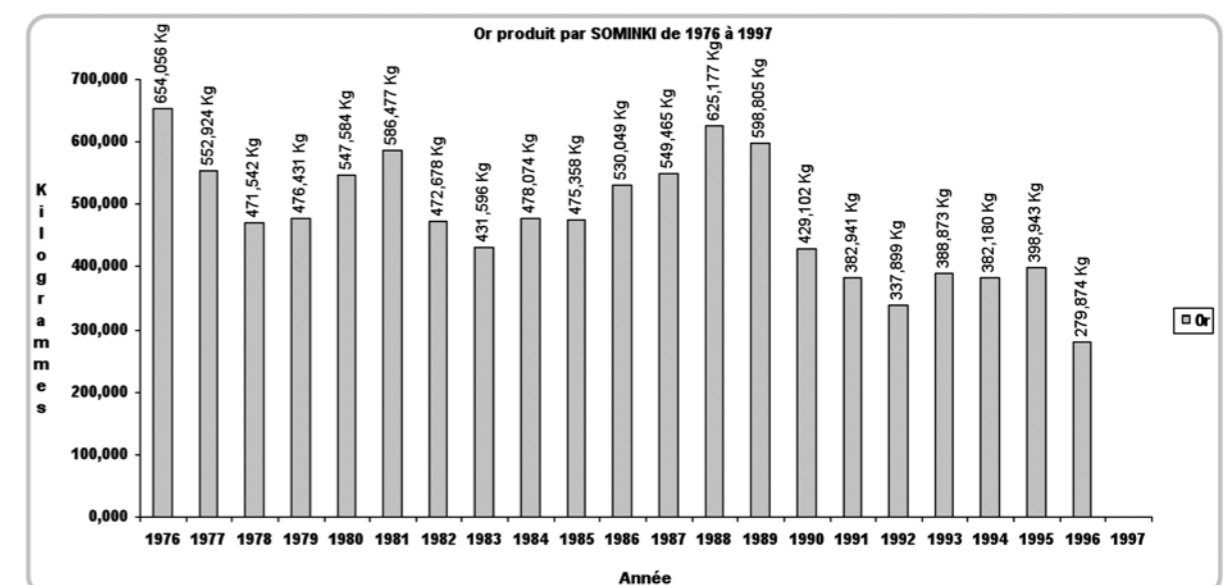
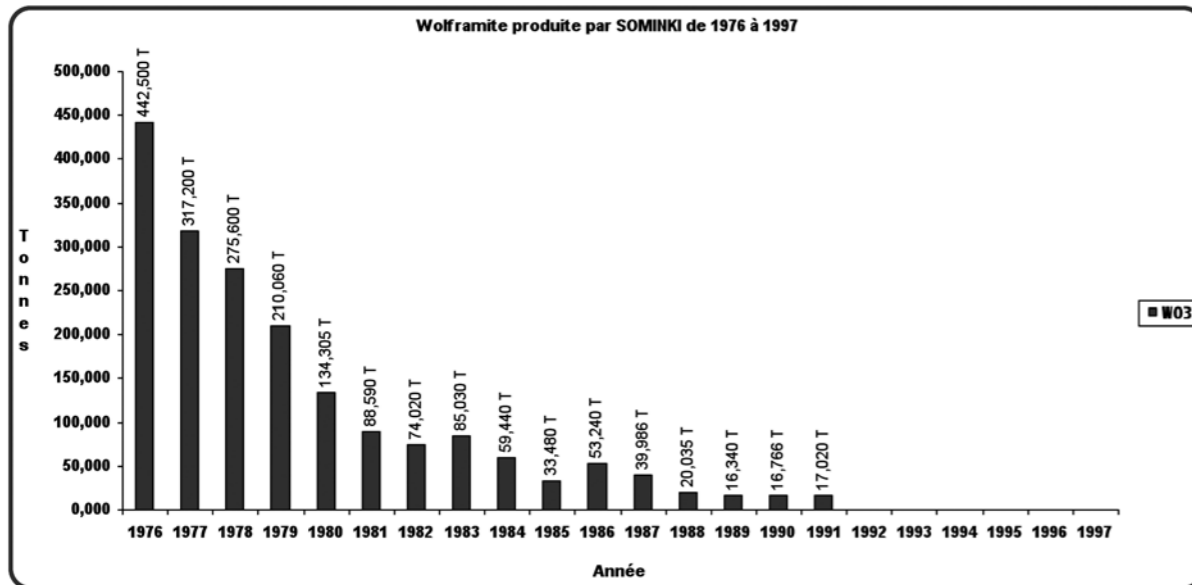
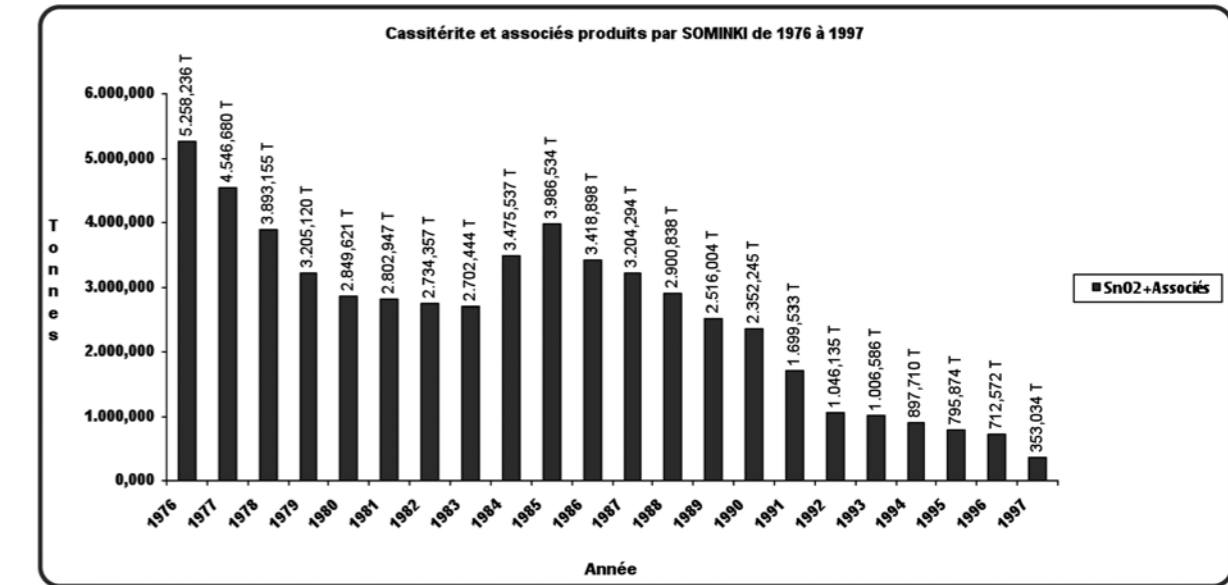
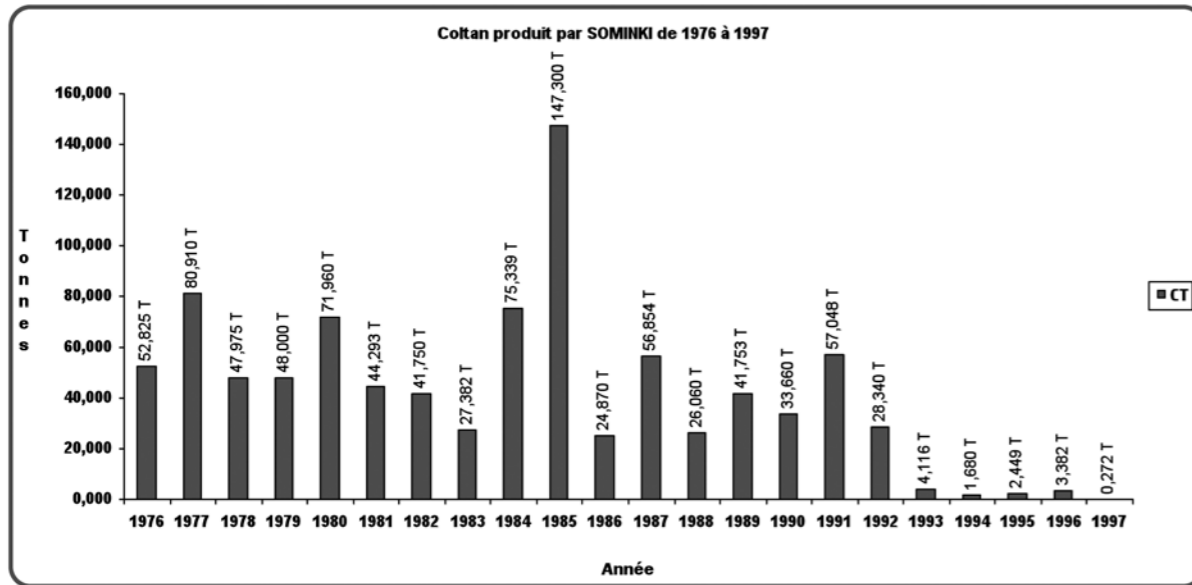
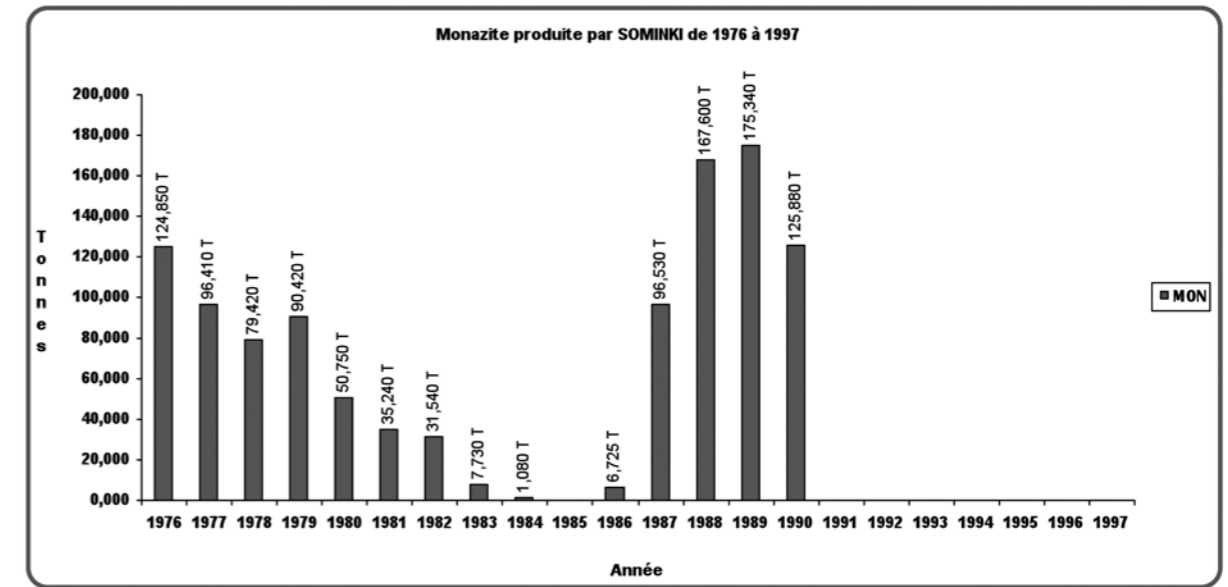
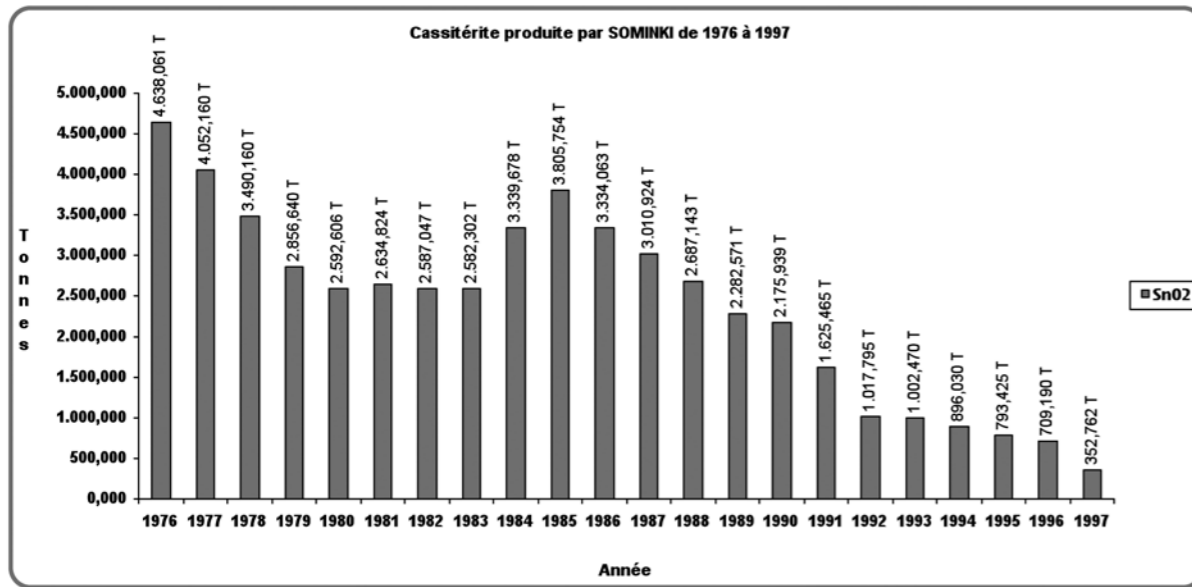
Mais dans la mosaïque des sociétés du groupe Empain, les mines Sominki ne figuraient pas sur la liste établie au moment de la vente. Le groupe comptait la mécanique, la sidérurgie, le transport terrestre, le nucléaire, le génie civil, l'électromécanique, les chantiers navals, l'immobilier, la banque ; le tout employant quelque 130.000 personnes. Les mines ne furent reprises nulle part sur cette liste.

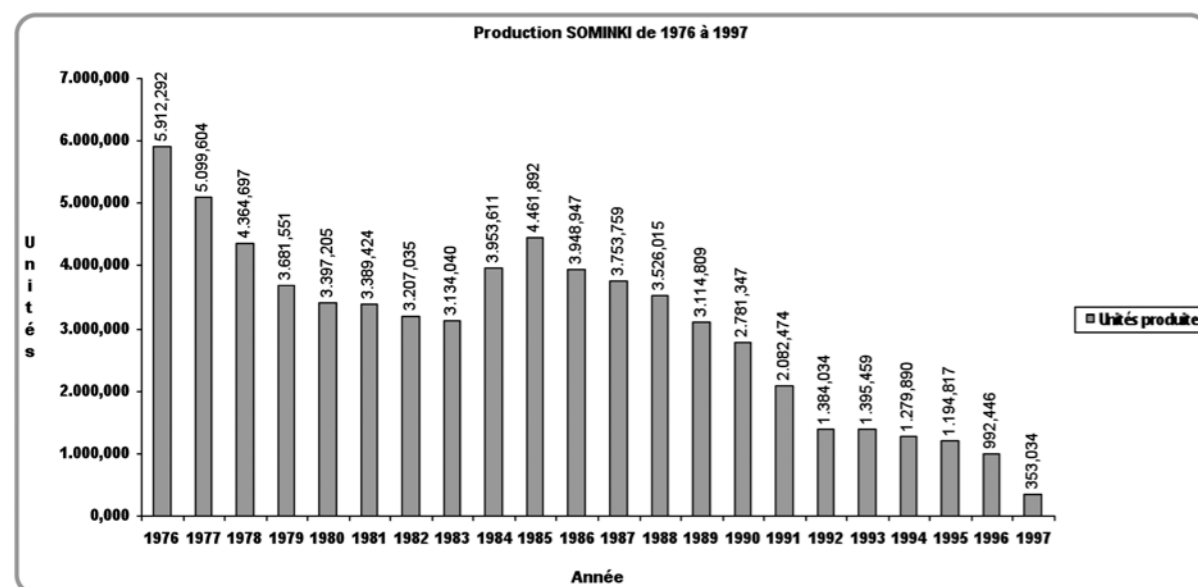
Cette situation est probablement à la base des ennuis judiciaires que Didier Pineau Valencienne aura avec un juge d'instruction belge. La partie mines du groupe n'aurait, en effet, pas été bien élucidée. Lors du début des poursuites judiciaires de Pineau Valencienne, son collaborateur belge, Verdoot, président de Sominki, fut foudroyé par une crise cardiaque dans un avion qui le ramenait de Paris où il

²⁶⁷ TOUSSAINT, Y., *op. cit.*, p. 436

Production Sominki de 1976 à 1997														
Produits	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1987	
SnO ₂	4.638,061	4.052,160	3.490,160	2.856,640	2.592,606	2.634,824	2.587,047	2.582,302	3.339,678	3.805,754	3.334,063	3.010,924	3.010,924	
CT	52,825	80,910	47,975	48,000	71,960	44,293	41,750	27,382	75,339	147,300	24,870	56,854	56,854	
WO ₃	442,500	317,200	275,600	210,060	134,305	88,590	74,020	85,030	9,440	33,480	53,240	39,986	39,986	
MON	124,850	96,410	79,420	90,420	50,750	35,240	31,540	7,730	1,080	6,725	6,725	96,530	96,530	
SnO₂ + Associés	5.258,236	4.546,680	3.893,155	3.205,120	2.849,621	2.802,947	2.734,357	2.702,444	3.475,537	3.986,534	3.418,898	3.204,294	3.204,294	
Or	654,056	552,924	471,542	476,431	547,584	586,477	472,678	431,596	478,074	475,358	530,049	549,465	549,465	
Unités produites	5.912,292	5.099,604	4.364,697	3.681,551	3.397,205	3.389,424	3.207,035	3.134,040	3.953,611	4.461,892	3.948,947	3.753,759	3.753,759	
Produits	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Cumul			
SnO ₂	2.687,143	2.282,571	2.175,939	1.625,465	1.017,795	1.002,470	896,030	793,425	709,190	352,762	52.467,009			
CT	26,060	41,753	33,660	57,048	28,340	4,116	1,680	2,449	3,382	0,272	918,218			
WO ₃	20,035	16,340	16,766	17,020								1.883,612		
MON	167,600	175,340	125,880								1.089,515			
SnO₂ + Associés	2.900,838	2.516,004	2.352,245	1.699,533	1.046,135	1.006,586	897,710	795,874	712,572	353,034	56.358,354			
Or	625,177	598,805	429,102	382,941	337,899	388,873	382,180	398,943	279,874	992,446	10.050,028			
Unités produites	3.526,015	3.114,809	2.781,347	2.082,474	1.384,034	1.395,459	1.279,890	1.194,817	992,446	353,034	66.408,382			
SN0 = Cassitérite														
CT = Colombo tantalite ou Coltan														
WO ₃ = Wolframite														
Mon = Monazite														
Pour les minerais de l'étain, c'est-à-dire cassitérite, Coltan, Wolframite et Monazite, l'unité de production est la tonne tandis que pour l'or, l'unité de production, est le kilogramme.														

Source : Sominki.





s'était rendu en consultation chez le président du groupe à Bruxelles. Certains pensent que sa mort aurait été causée par l'émotion liée à ce procès en instruction, procès qui se serait orienté vers Verdoot.

Le groupe dut patienter dix ans, de 1985 à 1995, avant de trouver un reprenneur de la Sominki. Les candidats qui se présentaient (Anglo-Saxons pour la plupart) étaient stupéfiés par les charges sociales et celles des services généraux. Quatre candidats renoncèrent au projet, dont le Hollandais Billiton et l'Anglais Cleff pour un conflit interne avec Banro.

Pendant cette période, les cours de l'étain étaient toujours au plus bas. Aucun reprenneur ne s'intéressait à la cassitérite. Plusieurs ne voulaient reprendre que les gisements aurifères. Or, pour les raisons évoquées lors de la fusion des sociétés minières du Kivu, l'État congolais n'était prêt à approuver l'achat que dans la mesure où l'acquéreur reprenait tout à la fois, c'est-à-dire l'or et l'étain.

Intéressé par l'importance des gisements aurifères de la Sominki, le groupe canadien Banro usa alors d'une astuce ; il accepta d'abord l'entièreté des gisements pour ensuite constituer des entités d'exploitation qui s'occuperaient séparément des gisements aurifères et des gisements stannifères.

Ainsi naquit la société aurifère du Kivu-Maniema (Sakima) suite à une convention minière signée entre le Gouvernement, la Sominki et la Sakima à la fin du régime

Mobutu, en date du 13 février 1997 et approuvée par le décret 0021 du 17 mars 1997. La société elle-même fut créée par décret 0035 du 6 mai 1997.

Dans cet esprit, Banro procéda à la dissolution et à la mise en liquidation de la Sominki lors de l'assemblée générale extraordinaire et du conseil d'administration du 29 mars 1997. Sans observer les obligations légales que requiert cette procédure, Banro créa les Ressources minérales africaines (RMA) dans le seul but d'évacuer 600 tonnes de minerais qui dormaient dans le secteur Sominki du Maniema.

Réagissant à la décision du L.D. Kabila, le nouveau président de la République du Congo qui, par les décrets numéros 101 et 102 avait abrogé les décrets n°0035 du 6 mai 1997 créant la Sakima et 0021 du 17 mars 1997 approuvant la convention minière signée le 13 février 1997, le groupe Banro attaqua la RDC en justice au tribunal de Washington. Les deux parties finirent par signer un accord de règlement à l'amiable le 18 avril 2002 rétablissant Banro dans ses concessions en RDC.

À l'issue de cet accord, Banro céda les concessions stannifères à l'État congolais, en les gardant dans Sakima, tandis que toutes les concessions aurifères furent récupérées par Banro Congo Mining autorisée d'exister par le décret n° 026/2003 du 13 mars 2003. Ce Consortium comprend les sociétés aurifères suivantes : Kamituga Mining, Lugushwa Mining, Namoya Mining (Maniema),

Twangiza Mining créées respectivement par les décrets n° 027, 028, 029, 030 du 13 mars 2003.

Jusqu'à ce jour, la Sakima reste une entreprise formelle. En réalité, dans sa forme juridique actuelle il s'agit d'une société de gardiennage. Selon les textes légaux, elle est chargée de la garde et de l'entretien du patrimoine de l'ex-Sominki en attendant que le gouvernement congolais trouve des partenaires de remplacement et règle le problème du décompte final des travailleurs de l'ancienne Sominki.

La Sakima, avec l'accord implicite du gouvernement congolais, cherche des partenaires pour l'exploitation de ses concessions sous forme de contrats d'amodiation. Actuellement, quelques compagnies travaillent selon cette formule dans les concessions de la Sakima. Il s'agit de :

- la Générale des mines du Congo (Gemico) : société « opaque »²⁶⁸ financée par des fonds américains, qui exploite les concessions de Kampene et de Punia ;
- un groupe franco-suisse qui exploite les concessions de Moga et son hinterland.

Il y a, d'autre part, les comptoirs d'achat de minerais qui fonctionnent selon deux statuts, celui de l'informel et du formel. Actuellement, c'est le groupe Maniema-Union de l'officier général de l'armée congolaise, Gabriel Amisi, qui monopolise presque toutes les activités d'achat et d'exportation des minerais de cassitérite et de coltan produits par des exploitants artisanaux.

4. Les activités minières dans les territoires du Maniema

À part les activités des entreprises minières traitées ci-dessus, trois antennes minières supervisent les activités minières du territoire de Kabambare pour le compte de l'État et de la province du Maniema. Les antennes de Kabambare et de Wamaza contrôlent, pour le compte de l'État, la production de cassitérite et de coltan exploitées en petites quantités dans les secteurs autres que Saramabila.

²⁶⁸ Cette société fonctionne avec des fonds dont les origines demeurent douteuses. Selon la rumeur, il s'agirait de fonds de la CIA, chargée par le gouvernement américain de surveiller « la route de l'uranium » congolais qui pourrait servir aux organisations terroristes...

L'antenne de Saramabila, la plus importante des antennes minières du territoire de Kabambare, contrôle, pour le compte de l'État et de la province, les recettes minières et les taxes issues de l'exploitation de l'or. Les mines d'or de Saramabila-Namoya constituent le poumon du secteur minier de Kabambare. Il s'agit d'une exploitation artisanale depuis la faillite de la Sominki. Dans cette région, signalons l'existence de l'unique centrale hydro-électrique, celle de Namoya, réhabilitée vers les années 2001 par la société minière Banro.

Le territoire de Kibombo est caractérisé par l'absence de gisements identifiés. Des indices de diamant et d'or ont toutefois été signalés à Difuma II. C'est aussi en partie la situation du territoire de Kasongo.

Les territoires de Punia et Lubutu sont riches en minerais et en pierres précieuses déjà identifiées. Outre la cassitérite et ses dérivés, la colombo-tantalite (coltan), le sous-sol de cette contrée contient de l'or et du diamant. On y trouve aussi d'autres matières précieuses, notamment l'améthyste.

C'est l'exploitation artisanale qui domine les activités minières actuelles au Maniema. Ces activités sont généralisées dans l'ensemble de la province, avec des concentrations beaucoup plus grandes dans certains territoires. Il y a ceux du nord, Lubutu et Punia puis celui du sud, Kabambare. Les territoires de Kailo et de Pang'i, également riches en minerais, ont été en grande partie lotis par les compagnies minières. Toutefois, les deux territoires du nord et celui du sud, par leur situation périphérique par rapport à Kindu, le chef-lieu de la province et de Kalima et siège de l'exploitation minière au Maniema, compteraient plus de carrières artisanales. L'identification de celles-ci reste difficile à cause de l'insécurité qui y règne.

À titre indicatif, nous reproduisons ci-dessous, des données sur quelques sites artisanaux dans quatre territoires du Maniema en 2010²⁶⁹.

Les données sur les carrières artisanales sont sans cesse changeantes à cause de la situation sécuritaire

²⁶⁹ Données recueillies dans le cadre d'une recherche entre l'IPIS et le CIRECAT ; il s'agit d'une enquête de terrain sur l'identification des sites miniers du Maniema menée du 15 juin au 15 juillet 2010 dans les territoires de Lubutu, Punia, Kailo et Pang'i (autour de Kalima).

I - TERRITOIRE DE LUBUTU
AXE LUBUTU-LOWA

Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir acheteur	Voie d'évacuation, trajet	Propriétaire du terrain/ concessionnaire	Présence des groupes armés
Babondjele, Groupement Kalongolongo, Secteur Obokote	- 516 m - E : 26.39599° - S : 00.81907°	Amilulu I et II	Diamant	Aux enchères selon la valeur de la pierre	Environ 2000	Foul Business de Mandela Benjamin (homme d'affaires venant de Kisangani)	Temps de marche à pieds : 3 heures	Soy Moseabwa (terrain situé dans le clan Bawenge)	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Tour à Tour	Or et diamant	<i>Idem</i> pour le diamant et 3.0000 Fc/g pour l'or	500 à 800	<i>Idem</i>	Marche à pieds : environ 5 heures	Basimanga du clan Bawenge	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Kankanga	Diamant	Aux enchères	Environ 1.000	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 heures	Kabede II du même clan	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Kabendje	Diamant	<i>Idem</i>	Environ 1.200	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Kabede III du même clan	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Bois rouge	Or et diamant	3.0000 Fc/gr	Environ 1.000	<i>Idem</i>	Marche à pieds : moins d'une heure	Basimanga du même clan	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Panama	Or	3.0000 Fc/gr	Environ 1.000	<i>Idem</i>	Marche à pieds : une heure	Saïdi Kitambala	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Temps présent	Or	<i>Idem</i>	Environ 1.000	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 7 à 8 heures	Bolia du même clan	-
Katinga, Groupement Babundji, Secteur Obokote (à 7 km de Lubutu)	-538M - E : 26.51650° - S : 00.76580°	Mankenga	Or	3.0000 Fc /gr	Environ 150	Foul Business appartenant à Mandela Benjamin (homme d'affaires de Kisangani) et Kasereka (un Nande de Butembo)	Marche à pieds : 4 heures	Okwanyama, terrain appartenant à la famille Katinga	-
Kabakaba, Groupement Babundji, Secteur Obokote (à 15 km de Lubutu)	- 544 m - Est : 26.47501° - Sud : 00.74478°	Malimba	Or	3.0000 Fc/gr	120	Diongo de Sozami (entreprise du général Denis Kalume Numbi)	Marche à pieds : environ 3 heures Le général Denis	Le terrain situé dans les clans Beone, Mampempe et Begana qui surveillent le lavage de gravier. Kalume Numbi est titulaire de permis	Diongo, gérant de la Sozami se fait accompagner de militaires Impose le prix de son choix aux exploitants
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Kilo Moto	Or	<i>Idem</i>	Une centaine	<i>Idem</i>	Marches à pieds : 2 heures	<i>Idem</i>	-

<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Zimamoto	Or	<i>Idem</i>	Environ 120	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Moulunge	Or	3.0000 Fc /gr	Environ 80	<i>Idem</i>	Marche à pieds : près d'une heure	<i>Idem</i>	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Motema Pembe	Or	3.0000 Fc /gr	Environ 100	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 heures	<i>Idem</i>	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Gécamines	Or	<i>Idem</i>	Environ 80	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 3 heures	<i>Idem</i>	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Bisombo	Diamant	Aux enchères	Une centaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 5 heures	<i>Idem</i>	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Matwamba	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Plus d'une centaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 4 heures	<i>Idem</i>	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Magyantone	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Environ 150	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 5 heures	<i>Idem</i>	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Kancholo	Or	3.0000 Fc /gr	Près de 200	Commerçants Shi et autres	Marche à pieds : Une heure	Munanga de la famille Begana	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Tchamako	Or	<i>Idem</i>	Environ 250	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 heures	Ibui Saïdi de la famille Mampempe	-
Omoyaki, Groupement Babondjele, Secteur Obokote	- 521 m - Est : 26.35971° - Sud : 00.83458°	Mokolotonga	Diamant	Aux enchères selon la valeur de la pierre	Environ 25 pour le moment à cause des activités champêtres	Foul Business de Mandela Benjamin	Marche à pieds : moins d'une heure	Alexis Esamande de la famille Batiambutu	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Mwangano	Or	3.0000 Fc /gr	Environ 50	<i>Idem</i>	Marche à pieds : environ 2 heures	<i>Idem</i>	-
Ongandula, Groupement Missing, Secteur Obokote (à 65 km de Lubutu)	- 491 m - Est : 26.32141° - Sud : 00.95746°	Akemea	Diamant	Aux enchères	Environ une dizaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 5 heures	Clan Bangandula	-
Utikaoseni, Groupement Kalombenyama, Secteur Obokote	<i>Idem</i>	Mongumo Ondjako	Diamant	<i>Idem</i>	Quelques dizaines	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Majamea li	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	A pieds / une heure	Mabilama du clan OtKalisakiya	-
Missing, Groupement Missing, Secteur Obokote	- 500 m - Est : 26.30853° - Sud : 00.98684°	Omena, Ngewa, Komokete, Ateamea, Mungumo, Mungu Yuko, Agobin'songo et Odjangasa	Diamant	Aux enchères selon la valeur de la pierre	Environ 500	Foul Business de Mandela Benjamin	Marche à pieds : Entre 5 et 8 heures de marche	Sombe Yauli du clan Obotu Omari Kisanga du clan Batuamosea	-

Otiakomanga, Groupement Kalombenyama, Secteur Obokote	-500 m -E : 26.23890° -S : 01.10845°	Djogo	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Quelques dizaines	<i>Idem</i>	Marche à pieds : Environ 2 heures	Papa Bako	-
Musafiri, Groupement Musafiri, Secteur Obokote (à 110 km de Lubutu)	-491 m -E : 26.26004° -S : 01.18387°	Masabe	Or	Troc ou 3.000 Fc /gr	Environ 350	Managers en provenance de Punia	Marche à pieds : 3 heures	Donke de la famille Ubusu	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Binauli	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Environ 400	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 h 30	Delupa de la famille Obasa	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Oweta Centre	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Environ 300	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 heures	Akotole Bakafinde du clan Ubutumo	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Majamio I	Diamant	Aux enchères	Une centaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : une heure	Lisaponge du clan Ubutumo	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Majamio II	Cassitérite	5.500 Fc/Kg	Près de 800	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 3 heures	<i>Idem</i>	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Trois milles ans	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Près de 1.500	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 heures	En confit entre Masudi et Gaston Biofé Nyongo	-
Tshamaka Groupement Musafiri Secteur Obokote	-534 m -E : 26.58235° -S : 01.38218°	Masabe, Oweta, Kikoo	Diamant	Aux enchères	Près de 500	Concessionnaires, commissionnaires et Maison Fofo Force	Marche à pieds : entre une et 5 heures	GEMICO	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Mambao et Tshamaka river	Cassitérite	5.000 Fc/Kg	Environ 1.000	- L'homme - Maison Siloe - Maison Lazard	<i>Idem</i>		-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Kakota et Tshamak village				- TTT Mining - Radjabu - Kubu - Aruna, tous de Punia			

AXE LUBUTU – KISANGANI

Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir acheteur	Voie d'évacuation, trajet	Propriétaire du terrain/ concessionnaire	Présence des groupes armés
Mengwe, Groupement Banali, Secteur Obokote	- 541 m - Est : 26.22646° - Sud : 00.43389°	Yombe, Tufia et Maki	Or	3.0000 Fc/gr	Environ 250	Mutoro	Marche à pieds : 3 heures	Mutoro, neveu de la famille Batuaazule	-

Okabe, Groupement Lisasi, Secteur Obokote	- 552 m - Est : 26.277036° - Sud : 00.44930°	Obiako et Djuba	Or	<i>Idem</i>	-----	Managers en provenance de Lubutu et de Kisangani	Marche à pieds : environ 1heure	Issa de la famille Pilipili	-
Obwali, Groupement Mungamba, Secteur Obokote	- 531 m - Est : 26.32626° - Sud : 00.49230°	Mangale	Or	<i>Idem</i>	-----	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 heures	Disputé entre les familles Batuandumbu et Batiki	-
Utandolo, Groupement Bamndea, Secteur Obokote	- 558 m - Est : 26.36296° - Sud : 00.52028°	Kokondoja, Kindjane, Obanda et Cessez le Feu	Or	<i>Idem</i>	Une vingtaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 à 3 heures	Shamba du clan Tike	-
Onakina, Groupement Bamandea, Secteur Obokote	- 541 m - Est : 26.37500° - Sud : 00.53287°	Mombongo, Binabyomba et Mbata	Or	3.0000 Fc/gr	Environ 150	<i>Idem</i>	Marche à pieds : moins d'une heure	Muguy	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Sopangase	Diamant	Aux enchères	Environ 300	<i>Idem</i>	Marche à pieds : environ 2 heures	Famille Batuandumbu	-
Utandombu, Groupement Bamandea, Secteur Obokote	- 554 m - Est : 26.41370° - Sud : 00.56246°	May Ya Sika et Étoile	Or et diamant	3.0000 Fc/gr	Aux enchères Environ 3.000	Wara, un autochtone	Marche à pieds : 3 à 4 heures	Sujet libanais de la famille Otiangombo	-
Mangao, Groupement Bamandea, Secteur Obokote	- 542 m - Est : 26.48769° - Sud : 00.61621°	Tika Mwana Azua	Or	3.0000 Fc/gr	Une vingtaine	Managers	Marche à pieds : 3 heures	Famille Osomba	-

AXE LUBUTU – MAIKO

Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir acheteur	Voie d'évacuation, trajet	Propriétaire du terrain/ concessionnaire	Présence des groupes armés
Obasa Bodakea, Groupement Osele, Secteur Bitule	- 528 m - Est : 26.62971° - Sud : 00.65699°	Amange Majamea	Or et diamant	2.2000 Fc/gr	Entre 500 et 600 Aux enchères	Managers en provenance de Lubutu	Marche à pieds : 4 heures	Brave Mombe de la famille Osukwanyombe	-

Amikilia, Groupement Osele, Secteur Bitule	- 566 m - Est : 26.61159° - Sud : 00.68024°	Ndigidia	Or	28.000 Fc/gr	80 à 100	Bakele, un Nande de Butembo	Marche à pieds : environ 2 heures	Mukwabadobo de la famille Osokwabofe	-
Osokwamuleka, Groupement Kayumba, Secteur Obokote	- 549 m - Est : 26.61771° - Sud : 00.58763°	N'senga	Or et Cassitérite	25.000 Fc/gr 30.000 Fc/Kg	30 à 50	Managers venus de Lubutu	À pieds / vélo moins d'une heure	Mafwe Musalani Osokwakwama	FARDC font la chasse et le braconnage
Ubwali II Groupement Kayumba Secteur Obokote	- 555 m - Est : 26.61950° - Sud : 00.56331°	Amokwe	Or	22.000Fc/gr dans la carrière et 35.000Fc/gr au village	Une vingtaine à cause de la découverte d'Okengi Mbongo en mars 2010	Comptoir Muyeye	À pieds/ 2 à 3 heures	Mombe Obadeko de la famille Osokwasombo	Incursions intempestives et rançons de la PNC et des FARDC
Ubwali I, Groupement Kayumba, Secteur Obokote	- 544 m - Est : 26.61959° - Sud : 00.57039°	Okengi Mbongo Or, cassitérite et coltan	28000Fc/gr 3000Fc/Kg 15\$/Kg	200 à 300	Comptoir	Muyeye	Marche à pieds : une heure	Bolise, fils de Pilipi	-
Peneluta, Groupement Babogombe II, Secteur Obokote	- 531 m - Est : 026.66409° - Sud : 00.44093°	Bafombo	Or	22.000Fc/gr		Idem	À pieds/ moins d'une heure	Adolphe Somba de la famille Obogombe	Eléments FARDC du lieutenant Claude : - perçoivent 500 Fc par entrée dans la carrière - perçoivent de l'or auprès des PDG - font travailler les creuseurs pour leur compte - obligent les creuseurs à acheter au prix imposé les produits de leur chasse et braconnage
Idem	Idem	Kayoka et Ubute	Or	Idem		Idem	Marche à pieds : une heure	Avedo de la famille Uyugu	-
Idem	Idem	Bindjindjo	Or	Idem		Idem	Marche à pieds : 3 heures	Salambongo	-
Idem	Idem	Bangambo	Idem	Idem		Idem	Marche à pieds : 2 heures	Yoston Lungulungu de la famille Obogombe	-
Idem	Idem	Amangobo	Idem	Idem		Idem	Idem	Joseph Kabele	-

AXE LUBUTU - BITULE									
Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
Amisi, Groupement Babongene, Secteur Bitule (à 2 km de Mungele)	- 588 m - Est : 27.10302° - Sud : 01.00452°	Ntufia	Cassitérite	4 500 Fc/kg	Environ 1 300	Managers venus de Lubutu	Marche à pieds : 4 à 5 heures	SAKIMA	FARDC du capitaine Zefi : - perçoivent 500 Fc par creuseur chaque jeudi et vendredi ; - ravissent des puits à haut rendement pour leur compte ; - imposent des travaux forcés aux creuseurs ; - pillent le minerai des creuseurs à leur retour ; - infligent des tortures corporelles
Idem	Idem	Masabu et Ekolo	Or et diamant	30 000 Fc/ Aux enchères	Environ 2 000	Managers en provenance de Lubutu	Marche à pieds : environ 7 heures	Jean-Pierre de la famille Banango	-
Idem	Idem	Libaku Ya Suka	Or, Diamant et Cassitérite	Idem Idem 4 000 Fc/kg	Environ 2 500	Idem	À pieds : 2 Jours	Famille Banango	-
Lisasi, Groupement Babutugano, Secteur Bitule	- 530 m - Est : 26.77907° - Sud : 00.35328°	Bandal	Cassitérite	4 500 Fc/kg	Environ 350	Idem	Marche à pieds : 2 à 3 heures	Zacharie de la famille Basukwabulelo	-
Okoku, Groupement Lengalenga, Secteur Bitule	- 547 m - Est : 26.79742° - Sud : 00.85718°	Onango diamant	Cassitérite aux enchères	4 600 Fc/kg	Environ 150	Idem	Marche à pieds : moins d'une heure	Pichen de la famille Banyango	-
Obokala Dingala, Groupement Lengalenga, Secteur Bitule	- 535 m - Est : 26.76887° - Sud : 00.84992°	Amange	Or Diamant	30 000 Fc/gr Aux enchères	Entre 180 et 200	Idem	Marche à pieds : +/- 6 heures	Santos de la famille Dingla	-

II - TERRITOIRE DE PUNIA

AXE PUNIA – YUMBI

Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
Yumbi, Groupement Babimbi, Secteur Baleka	- 474 m - Est : 26.23436° - Sud : 01.24679°	Kibwana et Ngomberiyama	Diamant	Aux enchères	Une cinquantaine	Managers venus de Punia	Marche à pieds : moins d'une heure	-	-

AXE PUNIA – ULINDI

Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
Lubinga, Groupement Losombo, Secteur Baleka	- 520 m - Est : 26.43070° - Sud : 01.50176°	Kontchi	Cassitérite	5 000 Fc/kg	Une cinquantaine	Managers venus de Punia	Marche à pieds moins d'une heure	Kashala : de la famille Oongo Batwandjoki	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Matoba et Matadi	Cassitérite Coltan	5 000 Fc/kg 15 000 Fc/kg	Une centaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : une heure	Elali de la famille Musenge	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Baye Lisusu, Losange, Gécamines et Tala Kaka	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Environ 150	<i>Idem</i>	Marche à pieds : deux heures	Lubinga de la famille Taka Kanyama	-
Musenge, Groupement Banyambulwue, Secteur Baleka	- 528 m - Est : 26.42271° - Sud : 01.56212°	Bitaka	Cassitérite	5 000 Fc/kg	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 h 30	Sakima sous gestion de la famille Katshokolo	-
Katingatinga, Groupement Banyambulwue, Secteur Baleka	- 550 m - Est : 26.40474° - Sud : 01.61609°	Babagani et Motoba	Coltan	15 000 Fc/kg	Une vingtaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : une heure	David du clan Katingatinga	-
Olela II, Groupement Banyambulwue, Secteur Baleka	- 547 m - Est : 26.40334° - Sud : 01.64214°	Lakamonde	<i>Idem</i>	8 000 Fc/kg	Environ 50	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 1 jour	Famille Katshokolo	-

Obea, Groupement Bangandula II, Secteur Baleka	- 536 m - Est : 26.40658° - Sud : 01.66810°	Abalinga	Cassitérite	4 500 Fc/kg	Environ 100	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 heures	Dominique du clan Elimo	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Kambela et Balivi	Coltan	16 000 Fc/kg	Une quarantaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 1 heure	Kapata du clan Mokili	-
Makelele (autrefois nommé Kigali II), Groupement Bangandula II, Secteur Baleka	- 539 m - Est : 26.39907° - Sud : 01.71440°	Temps Présent II	Coltan et Cassitérite	17 000 Fc/kg 4 800 Fc/kg	Environ 30	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 3 heures	Manguli Kisubi	-
Kibekeuru, Groupement Bangandula II, Secteur Baleka	- 519 m - Est : 26.33429° - Sud : 01.81512°	Amagandja	Or Cassitérite Coltan	30 000 Fc/gr 4 700 Fc/kg 15 000 Fc/kg	Environ 250	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 heures	Kisulu de la famille Mumba	La PNC de l'adjudant Shabani et les FARDC s'octroient des puits où ils font travailler des personnes arrêtées
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Ogobi Nako	Cassitérite	4 700 Fc/kg	Une centaine	<i>Idem</i>	Marche à Pieds : 25 minutes	Selemani Ndonge de la famille Nanda	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Mokolo Tonga II	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Environ 120	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Shabani (de la famille Baya)	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Ido Et Tombadja	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Autour de 200	<i>Idem</i>	A pieds : 2 à 3 heures	Mukwakis de la famille Kibeke	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Losange	Cassitérite Coltan	4 700 Fc/kg 15 000 Fc/kg	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 5 à 6 heures	Valentin Cash Mukwanyama de la famille Lubinga	-
Mutombayulu, Groupement Bangandula II, Secteur Baleka	- 524 m - Est : 26.35004° - Sud : 01.87355°	Hewa Bora II	Diamant	Aux enchères	Environ 50	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 heures	Kalume Musenge de la famille Muthomba	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Makonde	Cassitérite	4 500 Fc/kg	Une centaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : une heure	<i>Idem</i>	La PNC de l'adjudant Shabani et les FARDC s'octroient des puits où ils font travailler des personnes arrêtées
Lunganga, Groupement Basopala, Secteur Ulindi	- 519 m - Est : 26.35502° - Sud : 01.93453°	Amagasa II et Lunda	Diamant	Aux enchères	Une trentaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : près de 3 heures	Thoms Mbogo de la famille Lunganga	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Makondo	Cassitérite	4 500 Fc/kg	Une centaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 1 heure	Mando	-

PUNIA CENTRE									
Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
Punia (chef-lieu du territoire)	- 556 m - Est : 26.42908° - Sud : 01.45140°	Obea	Cassitérite	5 000 Fc/kg	En fonction de l'intérêt	- L'homme - Maison Siloe - Maison Lazard - TTT Mining - Radjabu - Kubu - Aruna	Marche à pieds : moins d'une heure	Ketenge	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Kesise I et Kesise II	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Monyombe Tostao de la famille Mutambilikana	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Amankulu	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>					
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Famille Bokaya	-				

AXE PUNIA – MBAKO (VERS KASESE)

Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
PK 7, Groupement Batuagele, Secteur Babira-Bakwame	- 506 m - Est : 26.49590° - Sud : 01.45782°	71 et 72	Cassitérite	5 000 Fc/kg	Une centaine	- L'homme - Maison Siloe - Maison Lazard - TTT Mining - Radjabu - Kubu - Aruna	Marche à pieds : moins d'une heure	Didi de la famille Issa	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	États-Unis, Kodole, Desert, Saulia, Mandela, Mbogo, Kasongo, Issa, Bitaka, Kakuku, Losange, Mamboloko	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> et 1000	Entre 800	<i>Idem</i>	De 2 à 4 heures	GEMICO	Les FARDC du lieutenant Sadam procédant au pillage de minerais et de sommes d'argent et à l'exploitation des puits les plus payants.
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Katchokolo	Or	28 000 Fc/gr	Environ 250	<i>Idem</i>	Marche à pieds : deux jours		-

Kitamuna	-	Pay Pay	Or	30 000 Fc/gr	150			Motindo wa Malombe	-
	-	Malimingi	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Environ 50			Famille Sanduku de Bukavu	-
	-	Kitamuna	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Environ 250			Kakwa Kapayu Paul	-
Kitalangulu	- 536 m - Est : 26.52584° - Sud : 01.44238°	Kakwa et Bikoke	Cassitérite	5 000 Fc/kg	Environ 120	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 à 3 heures	Famille Monopombe	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Kabombo	Monazite	1 500 Fc/kg	Quelques dizaines	<i>Idem</i>	Marche à pieds : moins d'une heure	<i>Idem</i>	-
Tongobe, Groupement Banyamolembe, Secteur Babira-Bakwame	- 454 m - Est : 26.65246° - Sud : 01.40826°	Nkwe	Or Diamant Monazite	33 000 Fc/gr Aux enchères 400 Fc/kg	Entre 80 et 100	Managers venus de Punia	Marche à pieds : près de 5 heures	Adringo du clan Batikamanu	-
Matumba, Groupement Mobeja, Secteur Babira-Bakwame	- 540 m - E : 26.69865° - S : 01.43042°	Kima	Or	33 000 Fc/gr	Une centaine	Safari venu de Bukavu	Marche à pieds : 3 à 4 heures	Feruzi Ndula de la famille Nduka	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Loba Lisusu	Diamant	Aux enchères	Autour de 150	Concessionnaires venus de Punia	Marche à pieds : 6 heures	Adringo du clan Batikamanu	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Fimal	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Une centaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 7 heures	Senga Salumu de la famille Ohana	-
Mulungo, Groupement Babogombe, Secteur Babira-Bakwame	- 537 m - Est : 26.73434° - Sud : 01.43275°	Atwamani I	Or	30 000 Fc/gr	<i>Idem</i>	Safari venu de Bukavu	Marche à pieds : 3 heures	Ngomo, neveu du clan Mboko	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Kandumu	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 5 heures	Jefula de la famille Mbata	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Beuka	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Marche à pieds : Moins d'une heure	Assumani de la famille Mbata	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Mubaya	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 3 heures	Mulangi de la famille Mbata	-
Mboko, Groupement Babogombe, Secteur Babira-Bakwame	- 544 m - Est : 26.76931° - Sud : 01.43308°	Atwamani II	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Une dizaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : une heure	Ngomo neveu du clan Mboko	-

Kabongola, Groupement Banyambulawe, Secteur Babira-Bakwame	-538 m -E.: 26.86714° -S.: 01.40220°	Musungununu	Cassitérite	4 000 Fc/kg	150	Managers Venus de Punia	Marche à pieds : une heure	Wilos	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Suka	Wolframite	2 000 Fc/kg	Autour de 50	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 3 heures	John de la famille Kikunda	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Kamanyola	Or	25 000 /kg	Une centaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : une heure	En conffit	-
Camp Manyuka, Groupement Babongene, Secteur Babira-Bakwame	-623 m -E.: 26.91343° -S.: 01.44291°	Comiba (Camp Manyuka)	Cassitérite	4 000 Fc/kg	Environ 150	Managers venus de Kasese	Marche à pieds : une dizaine de minutes	Famille Kangania	-

**KASESE ET SON HINTERLAND
- AXE KASESE-MBAKO**

Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
Kamabeya, Groupement Babongena, Secteur Babira-Bakwame	-591 m -E.: 27.09469° -S.: 01.55960°	Desert et Pika Magoti	cassitérite	5 000 Fc/kg	Une centaine	Managers en provenance de Kasese	Marche à pieds : moins d'une heure	Sakima	-
Mbako, Groupement Babongena, Secteur Babira-Bakwame	-762 m -E.: 26.99367° -S.: 01.46130°	Binasilima avec ses sites dont Kisanola, Mali ya Dada, Hakuna Solution et Camp Bouveau	<i>Idem</i>	4 500 Fc/kg	Autour de 1500	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 4 à 5 heures	Kabange Mungualiko de la famille Silima	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Amando avec les sites Mbako et Mutuma	<i>Idem</i>	4 500 Fc/gr	Près de 250	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 5 heures	Saïdi Amisi de la famille Amondo	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Onambako	Cassitérite	4 500 Fc/kg	Environ 120	<i>Idem</i>	Marche à pieds : moins d'une heure	Kety Byandimi Modeste de la Famille Mbako	-

<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Bananyama avec les sites Mikelekele et Centime	Cassitérite et Coltan	4 500 Fc/kg 10\$/kg	Une centaine	<i>Idem</i>	À pieds : moins d'une heure	Aluta Lukama Jacques de la famille Bananyama	-
-------------	-------------	--	-----------------------	------------------------	--------------	-------------	-----------------------------	--	---

AXE KASESE- SHABUNDA

Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
Kasese, Groupement Babongene, Secteur Babira-Bakwame	- 580 m - Est : 27.11170° - Sud : 01.63016°	Mwano avec les sites Solola Bien, Camp Mulume, Loba Lisusu II, Meka Lisusu II et Kipe Yayo	Cassitérite	5 000 Fc/kg	Environ 800	Paul Ngwasi de Bukavu et Kasereka Masinda de Goma	Marche à pieds : une heure	Mpusulu Mukaniswa de la famille Mwana	PNC du Lieutenant Madjaliwa Benoît impose des collectes de minerais et/ou d'argent
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Idjwa avec les sites Tshamaka II, Iyobelo et Kamatungu	<i>Idem</i>	5 000 Fc/kg	Autour de 1500	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 3 heures	Kikumi Kenyongo de la Idjwa	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Beila avec les sites Mame, Kampari, Rumangabo, Kagoma, Mukoko, Lwenga, Butotoakwa et Tubila	<i>Idem</i>	4 000 Fc/kg	Autour de 2500	<i>Idem</i>	Marche à pieds : environ un jour	Alimasi Ngengle de la famille Della	-

AXE KASESE - KYASA

Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
Kasese, Groupement Babongene, Secteur	- 580 m - Est : 27.11170° - Sud : 01.63016°	Mumandja avec les sites Itoo, Zuwa Idée et Ozaa na	Cassitérite	4 000 Fc/kg	Environ 300	Paul Ngwasi de Bukavu et Kasereka Masinda	Marche à pieds : 2 heures	Kilasu Asangwa de la famille Mandja	PNC du lieutenant Madjaliwa Benoît impose des collectes de minerais

Babira-Bakwame	Mbanda								de Goma			et/ou d'argent FARDC du capitaine Salumu Christophe ravit minerais et autres biens en organisant des bouclages <i>Idem</i>
<i>Idem</i>	Binoo avec les sites Camp Ndjelu et Nzoko	<i>Idem</i>	4 000 Fc/kg	Autour de 150	<i>Idem</i>	À pieds : 5 heures	Ekanga Mapomano de la famille Binoo					
- AXE KASESE - NKUMWA												
Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation,	Propriétaire du terrain	Présence des groupes			
Kaseke, Groupement Babongene, Secteur Babira-Bakwame	- 580m - Est : 27.11170° - Sud : 01.63016°	Mokoso avec les sites Iliba, Manyuka, Molise et Mogbano	Cassitérite et Wolframite	4 000 Fc/kg 5\$ /kg	Environ 800	Managers de Paul Ngwasi de Bukavu et Kasereka Masinda de Goma	Marche à pieds : de 1 à 2 jours	Omari Lipanga du clan Kukwe	PNC du lieutenant Madjaliwa Benoît impose des collectes de minerai et/ou d'argent FARDC du capitaine Salumu Christophe ravissent minerai et autres biens par des bouclages			
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Melenge avec les sites Mukama, Mugongo, Camp Bandandé, Kalenda, Tshamaka III, Mwami Mukota et Bipemba	Cassitérite	3 000 Fc/kg et/ou le troc	Autour de 5000	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 4 à 5 jours	Kingombe Muzalia de la famille Kakete	<i>Idem</i> et incursions intempestives des FDLR			
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Meba avec les sites Malene, Kaliba, D.25 et Kalenda I	Cassitérite Coltan Wolframite	2 000 Fc/kg 5\$ /kg 2\$ /kg et/ou le troc	3000 à 3500	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 4 à 5 jours	Ndakala Pengerzi de la famille Meba	-			

<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Mukulumanya avec les sites Gamele, Isiro, Wakuzia, Kamikusuku, et Hewa Bora	Cassitérite	2 000 Fc/kg et troc	1000 à 1500	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 3 à 4 jours	Mekese Kiyunga de la famille Mukulumanya	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Fumba avec les sites Banyole et Milkutulu	<i>Idem</i>	3 000 Fc/kg	Environ 300	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 1 à 2 jours	Mulanga Moke du clan Kukwe	-
III - TERRITOIRE DE KAILO									
KAILO CENTRE									
Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
Kailo, Groupement Mwene Sud, Secteur Ambwe	-517 m - Est : 26.09305° - Sud : 02.63672°	Anamali	Cassitérite	5 000 Fc/kg	Environ 50	Ngube, Kimanga et quelques commerçants en provenance de Kindu	Marche à pieds : 30 minutes	Sakima exploité par la famille Kibungi	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Mundjakalaka	<i>Idem</i> Or	5 000 Fc/kg 35 000 Fc/gr	Autour de 150	<i>Idem</i>	Marche à pieds : près d'une heure	Sakima exploité par Katshovin de la famille Musimba	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Mokama	Cassitérite	5 000 Fc/kg	Une centaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 30 minutes	Sakima	-
AXE KAILO - ULINDI									
Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
Pont Ulindi, Groupement Mwene Nord, Secteur Ambwe	- 490 m - Est : 26.34014° - Sud : 02.09579°	Kangunga	Or	25 000 Fc/gr	Environ 100	Quelques commerçants de Kalima	Marche à pieds : 30 minutes	Kalodi Lusikasik a de la famille Makango	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Tambula	Or	25 000 Fc/gr	Autour de 150	<i>Idem</i>	Transport par	Mukoka Thomas de	-

Malembe	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
Malembe						la famille Makindja	
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	25 000 Fc/gr	Une centaine	<i>Idem</i>	Pirogue : près de 4 heures	Sudjum Kipanga de la famille	-
Luka Ya Yo II	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Environ 50	<i>Idem</i>	Pirogue : 5 heures	Zambazamba	-
Kasombo	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Autour de 30	<i>Idem</i>	Pirogue : 6 heures	Koyi Kibuka de la famille Binaponge	-
Meka Lisusu II	<i>Idem</i>	20 000 Fc/gr	Environ 80	<i>Idem</i>	Pirogue : 7 heures	Kelumbe	-
Kesende	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Autour de 10	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 3 heures	Bolebo de la famille Bulunga	-
Bisengo	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 1 heure	Elima Djabu de la famille Matemasi	-
Lomina ou Gécamines	<i>Idem</i>	25 000 Fc/gr	Une dizaine	Commerçants en provenance de Kailo	Marche à pieds : 3 heures	Lukumbalanga de la famille Kipakata	-
Kamutoni	Cassitérite	4 500 Fc/kg	Environ 30	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 heures	Oscar de la famille Matalu	-
Metsera	<i>Idem</i>	5 000 Fc/kg	Une centaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 30 minutes	Sakima	-
Niveau 120	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Autour de 300	<i>Idem</i>	Marche à pieds : Une heure	<i>Idem</i>	-
Tshamabondo	<i>Idem</i>	4 000 Fc/kg	Environ 500	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 4 heures	Famille Kibungi	-

IV - TERRITOIRE DE PANGI KALIMA ET SON HINTERLAND

AXE KALIMA - LUTALA

Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Tshamabondo	<i>Idem</i>	4 000 Fc/kg	Environ 500	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 3 heures	Famille	-
Kimbala, Groupement N'sange, Secteur Beia	- 561m - Est : 26.72358° - Sud : 02.58249°	D.25	Cassitérite	5 000 Fc/kg	Environ 100	Mwalimu Mateso d'Agrefeco et Elia	Marche à pieds : 30 minutes	Sakima	-
Mukombe, Groupement N'sange, Secteur Beia	- 573 m - Est : 26.85580° - Sud : 02.69665°	Moka, Mususano et Atondo	Cassitérite	5 000 Fc/kg	Autour de 500	<i>Idem</i>	Marche à pieds : une à deux heures	<i>Idem</i>	-
Kintimbuka, Groupement N'sange, Secteur Beia	-557m - Est : 26.81973° - Sud : 02.66687°	Bavumbuli et 80	<i>Idem</i>	5 000 Fc/kg	Une centaine	<i>Idem</i>	Marche à pieds : une heure	<i>Idem</i>	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Tshonke	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Environ 50	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 heures	Ngonga du clan Yambyo	-
Lubile, Groupement N'sange, Secteur Beia	- 633 m - Est : 26.91867° - Sud : 02.74684°	Kambilo et Kabizu	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Autour de 100	<i>Idem</i>	Marche à pieds : moins d'une heure	Sakima	-
Lutala, Groupement N'sange, Secteur Beia	- 569 m - Est : 26.87841° - Sud : 02.32205°	Nyangupi	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Environ 150	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 3 heures	Clan Itebo	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Camp Mbogo	<i>Idem</i>	4 000 Fc/kg	Autour de 50	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 3 heures	Pangi Mines	-
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Camp Tembo	<i>Idem</i>	4 000 Fc/kg	Environ 250	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 7 à 8 heures	<i>Idem</i>	-

AXE KALIMA - ISONGO

Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
P X, Groupement Ulimba, Secteur Beia	- 597 m - Est : 26.61774° - Sud : 02.76187°	Somba	Cassitérite	5 000 Fc/kg	Environ 25	Agefreco Elia	Marche à pieds : une heure	Sakima	-
<i>Idem</i>	- 696 m - Est : 26.61927° - Sud : 02.77729°	Kisongo	Cassitérite	5 000 Fc/kg	Autour de 250	<i>Idem</i>	Marche à pieds : deux heures	<i>Idem</i>	-
Aruanga, Groupement Ulimba, Secteur Beia	- 697 m - E : 26.71950° - S : 02.87730°	Kisongo II	<i>Idem</i>	5 000 Fc/kg	Autour de 150	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 2 heures	<i>Idem</i>	-
Yubuli, Groupement Ulimba, Secteur Beia	- 590 m - E : 26.60394° - S : 02.64458°	Yubuli	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Autour de 150	<i>Idem</i>	Marche à pieds : moins d'une heure	Sakima	-
Centrale Lutshurukuru, Groupement Ulimba, Secteur Beia	- 661 m - E : 26.62016° - S : 02.61117°	Lombo	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Environ 25	Boss Commissionnaire des Indiens	Marche à pieds : 30 minutes	<i>Idem</i>	-
Bengo, Groupement Ulimba, Secteur Beia	- 778 m - Est : 26.55062° - Sud : 02.63893°	Lukoto	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Autour de 280	Assani de Kindu et Salumu de la Sakima	Marche à pieds : 15 minutes	Sakima	-
<i>Idem</i>	- 760 m - Est : 26.55381° - Sud : 02.63964°	Chantier 56	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Environ 280	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 15 minutes	<i>Idem</i>	-
Bunza, Groupement Ulimba, Secteur Beia	- 778 m - Est : 26.55062° - Sud : 02.63833°	Lukoto et Mutamba	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	200	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 45 minutes	<i>Idem</i>	-

AXE KALIMA - BATAMBA - BALENDELENDE

Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
Batamba, Groupement Ulimba, Secteur Beia	- 804 m - Est : 26.55949° - Sud : 02.50738°	Chantier 14 Chantier 15 Chantier 16 Chantier 17	Cassitérite	5 500 Fc/kg	Environ 180	commissionnaires de Elia Pape et Oka	Marche à pieds : une heure	Sakima	-
Masimelo, Groupement Ulimba, Secteur Beia	- 676 m - Est : 26.51216° - Sud : 02.53758°	Selemani M1, M2 et M3	Cassitérite	5 200 Fc/kg	Autour de 90	<i>Idem</i>	Marche à pieds : deux heures	Sakima Selemani	-
Kamakozi, Groupement Ulimba, Secteur Beia	- 573 m - Est : 26.60744° - Sud : 02.47438°	Kasela Tubaraka Filon Kalambo Kakundula Kipoka	<i>Idem</i>	5 500 Fc/kg	Autour de 190	<i>Idem</i>	Marche à pieds : 1 à 2 heures	<i>Idem</i>	-

AXE KALIMA - MOGA - MISOKE

Village support (groupement secteur)	Coordonnées géographiques	Nom de la carrière	Ressources	Prix local	Nombre de travailleurs	Personne ou comptoir	Voie d'évacuation	Propriétaire du terrain	Présence des groupes
Moga (Ngongomeka), Groupement Ulimba, Secteur Beia	- 657 m - Est : 26.80316° - Sud : 02.46699°	Tubaraka	Cassitérite	5 500 Fc/kg	Une centaine	Maison Elia, Agefreco, Sakima	Marche à pieds : une heure	Sakima	-
Kintolo, Groupement Ulimba, Secteur Beia	- 672 m - Est : 26.81560° - Sud : 02.46211°	Kisubili et Kibila	Cassitérite	5 200 Fc/kg	Autour de 50	<i>Idem</i>	Marche à pieds : trente minutes	<i>Idem</i>	-

Bimpombe Groupement Ulimba, Secteur Beia	- 643 m - Est : 26.80621° - Sud : 02.49897°	Camp 3, Nyamwaka, Mesaraba, Musala	Idem	5 500 Fc/kg	Autour de 400	Idem	Marche à pieds : 1 à 3 heures	Idem	-
Makundju, Groupement Ulimba, Secteur Beia	- 602 m - Est : 26.76107° - Sud : 02.79320°	Kazimucheve Makokoto Chantier II Mingalo et La Yéritié	Idem	5 500 Fc/kg	Environ 300	Idem	Marche à pieds :	Idem	-
Misoke Groupement Ulimba, Secteur Beia	- 628 m - Est : 26.79320° - Sud : 02.41990°	Kambobo, Désert D1, Mosibo, Kamekoba, Tengetenge et Kagegele	Idem	5 400 Fc/kg	Entre 800 et 1 000	Idem	Marche à pieds :	Idem	-

et politique. L'exploitation artisanale se fait dans des conditions très pénibles et profite peu aux « creuseurs », à cause de nombreux intermédiaires travaillant pour des commanditaires résidant dans de grandes villes du pays ou à l'étranger. Ces intermédiaires négocient l'achat des produits aux creuseurs à des prix très bas.

Le développement de l'exploitation artisanale a provoqué une grande déperdition scolaire et l'abandon de l'agriculture, en passe de devenir une activité de seconde zone. L'espoir du gain facile a entraîné vers les carrières minières des milliers d'enfants en âge scolaire qui s'adonnent aux travaux de creusage. Parfois, ce sont des familles entières qui déménagent vers des centres miniers et négligent la scolarisation de leurs enfants.

2.1.5. Le secteur industriel agricole

La province du Maniema a une vocation agricole. Elle constituait à l'époque coloniale l'un des « greniers » du Congo, tant sa production était abondante. Comme mentionné plus

haut, le Maniema produit du riz, de la banane, du manioc, du maïs, des arachides, de l'huile de palme. Pour pouvoir être exportés sans risque en dehors de la province, ces produits doivent subir certaines transformations.

Le Maniema possédait un certain nombre d'usines de transformation des produits agricoles qui aujourd'hui sont à l'arrêt ou fonctionnent de façon végétative.

(v. tableau ci-dessous)

Les activités industrielles agricoles les plus importantes du Maniema sont les rizeries et les huileries.

1) Les rizeries

Quarante-cinq usines de décortiquage de paddy ont été recensées au Maniema, mais la plupart fonctionnent en deçà de leurs capacités, à cause de contraintes diverses : dégradation du marché du paddy suite à l'état impraticable des routes de desserte agricole ; difficulté d'approvisionnement en pièces de rechange pour les décortiqueuses et le matériel roulant.

Unités de production et de transformation agricoles

Secteur	Nombre	En activité en 1995	Abandonnées
1. Secteur agricole			
- Rizeries	50	16	34
- Caféiers (plantations)	158	3	155
- Palmeraies (plantations)	22	-	22
- Huileries	12	-	12
- Citronnelle	1	-	1
- Hévéa	1	-	1
- Décortiqueuses à café	5	2	3
2. Secteur forestier			
- Scieries	4	2	2
Total	246	23	233

Liste des usines de paddy de la province du Maniema

Entités administratives	Propriétaire	Localisation	Capacité	Production / J par tonne
Ville de Kindu	Belgika Sadala	Kindu	112 CV	6
	Ramazani Tshomba	“	-	-
	Sakina Kitenge	“	-	-
	Openda Djumi	Lokandu	-	-
	Katuta Abedi	Kindu	-	-
	Centre agricole Kombe	“	-	-
Territoire de Lubutu	Katamba Baby	Lubutu	-	-
	Coopelu	“	-	-
	Buhendwa Kabaga	“	-	-
	Muhamadi Karl Mali	“	-	-
	Ali Kaponda	Obokote	-	-
	Kasongo Ali	Lubutu	-	-
Territoire de Punia	Projet Maniema	Ferekeni	75 CV	
	Sominki Ona	Punia	-	
	Ali Kaponda	“	18 CV	0,3
Territoire de Pangui	Mwania Lubango Yala	Muloba	37,5 CV	6
	Kisanga Katembo Laïti	Kibila	-	-
	Assumani Rajabu	Tchelu	-	-
	Desjardin	Kama	-	-
	Kingungu	Lusolo ²⁷⁰	-	-
	Silimu Mulaya	Lumuna	37,5	6
	Sogema	Kalima	-	-
	Amuri Kamata	Bukama	40 CV	3
	Enriaco	Samweli	20 CV	16
	Symétain (devenu Sominki)			
	Rizerie de la mission protestante	Kama		
	Enriaco	Kampene	50 CV	10
Territoire de Kasongo	Sadala Awazi	Katondo	44 CV	4
	Luhembwe	Kunda	35 CV	3
	Musa Kasim	Kasongo	-	-
	Maisal	Kasongo	-	-
	Batotela Ramazani	Kasongo	-	-
	Ali Sefu Ramazani	Lupaya	-	-
	Kyamuteba	Mwanakusu	35 CV	3
	Saidi Kamwanga	Kasongo	25 CV	6
	Assumani Ali Yusufu	Kasubi	30 CV	6
	Zahera Yuma	Ndaradi	37 CV	50
	Kyungu Tshimbalanga	Rudika	37 CV	6
	Nasibu Awazi	Rudika	37,5 CV	6
Juma Nepa	Mutipula	37,5 CV	4,8	

²⁷⁰ N'existe plus. L'usine a été détruite pendant la guerre du RCD.

	Musazi Rashidi	Mitanda	37,5 CV	4,8
	Makangila Rashidi	Kamalumbu	40 CV	6
	Alfani-Fils	Kasenga	-	-
	Tabu Machozi	Kabumbu	-	-
Territoire de Kabambare	Kizee – Kibambi	Wamaza	37 CV	-
	Muyololo Mulamba	Lusangi	12 CV	-
Territoire de Kibombo	Sefu - Saidi	Kibombo	-	-

Source : PNUD/UNOPS, *Monographie du Maniema*, Kinshasa, 1998, p. 87.

Dans le territoire de Pangui, toutes les rizeries de l'époque coloniale ont progressivement déperé, leurs propriétaires les ayant abandonnées à défaut de conditions

sécuritaires suffisantes. Contrée agricole par excellence, le territoire de Pangui possédait de nombreuses rizeries et huileries à l'époque coloniale. Elles sont actuellement à l'arrêt ou détruites.

Rizeries et huileries du territoire de Pangui à l'époque coloniale

Les rizeries	État actuel	Les huileries	État actuel
Usine de la société Enriaco dans la localité de Samweli – Secteur Wakabangu II	Usines actuellement à l'arrêt	Usine des E ^{ts} Hambursin & Minsart dans la localité de Lusolo – Secteur Beia	Cette usine a été entièrement détruite pendant la rébellion muleliste de 1964
Usine de la société Enriaco dans la localité de Kampene – Chefferie Babene			Actuellement les huiles sont produites de façon artisanale grâce à l'utilisation d'un pressoir manuel fabriqué localement dit <i>munyonga</i>
Usine des E ^{ts} Pitchnos à Kingombe	Cette usine a été entièrement détruite pendant la rébellion de 1964		

Aujourd'hui, l'absence d'usines de transformation a poussé la population vers la transformation artisanale de la production vivrière. Le décorticage du paddy se fait par le pilage dans des mortiers. Quelques petites décortiqueuses électriques ont été installées par des particuliers à Kalima et à Kindu, mais leur impact est encore insignifiant.

2) Les huileries

Le Maniema comptait 12 huileries, mais toutes sont à l'arrêt complet. Les plantations d'Elila dans le territoire de Kailo et de Lubao dans le territoire de Kasongo ont été abandonnées. Il n'existe aucune plantation moderne. La plupart des plantations sont exploitées de façon

artisanale. La population pratique l'abattage de palmiers sur une grande échelle en vue de l'extraction de vin de palme. L'exploitation des palmeraies se heurte, d'une part, au vieillissement de la plupart d'entre elles, d'autre part, à la difficulté de plus en plus grande à recruter des coupeurs de régimes, ce travail étant dangereux et mal rémunéré.

Toutes les huileries ayant quasiment arrêté leurs activités, les paysans ont pris la relève en utilisant des méthodes artisanales. Un pressoir fait de vieux fûts, dénommé localement *munyonga*, fait l'affaire. Cette production est difficile à évaluer puisque la plupart de ces activités se font de façon informelle.

Entrepreneurs individuels	Nationalité	Nombre	Lieu d'implantation
Abrantes	Portugais	1	Lusangi
Confronia (Serra et Maura)	Belge	1	Kibombo
Yusuf Nassib	Arabe	1	Lusangi
Kassamali Nathu	Hindou	2	Kasongo
Levy Freres	Syrien	2	Kabambare
Neumier Woltof	Belge	1	Kasongo
Mikellide	Hellénique	3	Pangi et Kibombo
Pirghai	Hindou	1	Wamaza
Sedyn Fréddy	Belge	1	Kasongo
Stawros	Hellénique	1	Wazura
Meradi	Hindou	1	Kibombo
Hibrahim Hogi	Arabe	1	Kibombo
Mawros	Hellénique	1	Kibombo
Shahadad	Hindou	2	Wamaza
Belgika (comptoir colonial)	Belge	2	Pangi et Kibombo
Chavda	Hindou	1	Kasongo
Constantinides	Hellénique	2	Kabambare
Da Silva Amaro	Portugais	9	Kasongo
Demeret Jean	Belge	2	Kasongo
Dewys	Hindou	7	Kasongo et Pangi
Djemaal	Hindou	14	Kasongo et Kabambare
Dwarakadas	Hindou	14	Kasongo et Kabambare
Hadji Christou	Grec	2	Kasongo
Homalences	Hindou	1	Kibangula

3) L'élevage

La pisciculture pratiquée par les paysans a pris de l'ampleur avec la présence des ONG de développement. L'élevage du petit bétail est pratiqué par les paysans et concerne essentiellement les capridés, les porcides et les gallinacés. Il n'existe aucun élevage industriel. Pour le gros bétail, les anciennes fermes d'État de l'époque coloniale ont disparu depuis la rébellion des Simba en 1964. Aujourd'hui, ce sont les marchands de bétail Shi venus du Sud-Kivu qui alimentent le territoire de Pangi en viande bovine.

2.2. LE COMMERCE

Durant la période coloniale, Le Maniema avait connu un certain foisonnement des petites entreprises de commerce. De 1945 à 1960, le Maniema méridional comptait les entreprises reprises dans le tableaux ci-dessus²⁷¹.

²⁷¹ Bureau des affaires économiques, Rapports annuels des affaires

On y constate la diversité des origines des acteurs du petit commerce dans le Maniema. La présence belge, qui paraît assez faible dans les activités commerciales de contact avec les Congolais devient dominante au niveau des grandes entreprises agricoles (Cotonco), de transport (CFL) et les groupes des sociétés de prospection et d'exploitation minières (cf. *infra*).

Les événements qui suivirent la proclamation de l'indépendance ont très fortement contribué à la fermeture des petites entreprises, avec le départ de leurs propriétaires. Progressivement, surtout avec la zaïrianisation du début des années 1970, les acteurs congolais sont devenus dominants, mais la qualité et la quantité de leurs activités régressent d'année en année.

À la fin des années 2000, les activités commerciales étaient encore très modestes au Maniema. Cette situation est due à l'enclavement général de la province. Tout

économiques de 1945 à 1960, Archives de la direction provinciale, Bukavu.

d'abord, l'accès au Maniema se fait soit par voie aérienne, soit par train, car les routes carrossables sont pratiquement inexistantes. Or depuis 1990, la Société nationale des chemins de fer (SNCC) connaît de graves problèmes qui ne lui permettent presque plus de fonctionner. Il faut donc recourir au transport aérien, très coûteux, afin d'acheminer les marchandises à Kindu.

S'ajoute à cela l'absence de banques et d'institutions financières. L'unique agence de la Banque centrale du Congo (BCC) — la seule au Maniema, mais qui n'est plus opérationnelle depuis la transition mobutienne — a dû fermer. Pour acheter leurs marchandises, les commerçants de Kindu se voient contraints de déplacer des quantités d'argent liquide vers les centres d'achat de Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Kisangani ou Bukavu, ce qui accroît le risque de vols, en raison de l'insécurité régnante. Par ailleurs, alors que l'on observe une flambée des prix, une raréfaction de la monnaie papier se produit, ce qui provoque une augmentation du troc. Quelques agences de transfert d'argent sont opérationnelles depuis 2004, mais leur portée reste encore très limitée. Il s'agit de la Société financière et commerciale (Soficom) appartenant à des hommes d'affaires libanais et dont le siège est à Kinshasa ; de Malu-Express, appartenant à l'homme d'affaires Malumba Kyelu, originaire du Maniema ; et de l'agence Mister Cash, fonctionnant sous le label d'une agence internationale portant ce nom.

Depuis les années 1990 des regroupements de commerçants sous forme de corporation ont été observés à Kindu. Une Association des commerçants des Kindu (ACK) fut créée vers 1993, regroupant les commerçants dont le point de ravitaillement était Kinshasa. Compte tenu de la concurrence et de la compétitivité en la matière, un deuxième groupe vit le jour la même année, l'Association des commerçants du Maniema (ASCOM), qui se ravitaillaient à partir de Bukavu et Goma. Le mode opératoire de ces deux associations était proche de l'informel, avec des pratiques plus ou moins « maffieuses²⁷² » et une volonté délibérée d'échapper au contrôle des pouvoirs publics. L'objectif des associations était non seulement de servir de « syndicat » au petit commerce face aux prédatations des pouvoirs publics, mais également de faciliter les opérations de transfert d'argent et de transport des marchandises.

²⁷² Notamment en matière de transfert d'argent.

Pendant la guerre de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), puis la phase du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), d'autres acteurs intégrèrent le monde des affaires. Tandis que l'ACK disparaissait avec la guerre, l'ASCOM résista plus ou moins jusqu'en l'an 2000. La politique du RCD étant celle de la prédation et du pillage des ressources locales, tant agricoles que minières, les officiers congolais de son « armée », alimentés par les hommes d'affaires rwandais et leurs alliés infiltrèrent les associations de commerçants, afin d'accéder directement aux matières premières. Le général Gabriel Amisi²⁷³, officier général de l'armée du RCD, parvint à les regrouper en une seule association, dénommée Maniema-Union, dont il possédait la majorité des actions. Ses partenaires — qui n'avaient sans doute pas apprécié le partage des dividendes — quittèrent ce nouveau regroupement pour créer le Groupe de Quatre, ou « G4 », dirigé par Pierre Masudi Mendes²⁷⁴.

²⁷³ Amisi Kumba Gabriel, alias « Tango Four (T4) » : né en 1964, il est Kusu, originaire de Malela dans le territoire de Kasongo, province du Maniema. Études primaires à l'école Saint-Gaston (devenue Mwanga) à Kindu et secondaires à l'institut Enano (ex-collège du Saint-Esprit) à Kindu. Il fait l'École de formation des officiers (EFO) à Kananga et, à la chute de Mobutu en 1997, il est sous-lieutenant des Forces armées zaïroises (FAZ) et garde du corps d'Aubain Ngongo Luwowa. Il fut aussi instructeur à l'École de gendarmerie de Matete à Kinshasa. Il rallie le RCD/Goma où il est fait commandant en second de l'état-major général en charge des opérations militaires. Le 29 octobre 2000, il devient chef d'état-major général adjoint chargé de la logistique. En 2002, il est commandant à Kisangani lors de la « mutinerie » qui cause de graves massacres (notamment des corps sont jetés à l'eau lestés de pierres ; une mission d'enquête dépêchée à Kisangani par le Haut-Commissariat de l'ONU pour les droits de l'homme estime qu'au moins 160 personnes ont été tuées). Réintégré dans les FARDC, il est nommé le 26 mai 2004 commandant de la V^e Région militaire (Kasaï-Oriental) à Mbuji-Mayi, puis permuté le 23 janvier 2005 avec Obedi Rwibasira qui était soupçonné de complicité avec des militaires de Goma qui ont rallié la mutinerie déclenchée à Bukavu en février 2004 ; il devient commandant de la VIII^e Région militaire (Nord-Kivu) à Goma (quota RCD/Goma) avec le grade de général de brigade. Sa fortune lui permet de faire bonne figure dans sa région d'origine : il s'y construit une confortable résidence et crée des activités commerciales dont Maniema-Union (agence de fret, siège à Kindu). Il est aussi président des groupes sportifs Vita-Club de Kinshasa en 2007-2008 et Maniema-Union de Kindu. À partir de 2006, il est commandant de la Force terrestre.

²⁷⁴ Masudi Mendes Pierre : né le 11 juillet 1954, il est Kusu, originaire de la chefferie Matapa, territoire de Kibombo dans la

L'espace commercial de la ville de Kindu et du Maniema en général semble dominé dès lors par ces deux regroupements d'hommes d'affaires.

Maniema-Union passe de plus en plus pour la propriété privée du général Amisi. Sous ce label, l'officier, transformé en homme d'affaires, déploie plusieurs activités de commerce au Maniema, notamment une agence de transport aérien de marchandises et produits divers, une flottille de petits bateaux faisant la navette entre Kindu et Ubundu sur le fleuve Lualaba, un comptoir d'achat de minerais (cassitérite et coltan) pour leur exportation vers l'étranger, une ferme d'élevage de bovins, des installations de loisirs et une équipe de football, etc.

La Sodema (Solidarité pour le développement du Maniema) est née des cendres du « G4 » et d'autres opérateurs commerciaux se sentant étouffés par le quasi-monopole exercé par « Tango Four » en matière de transport aérien des marchandises.

Aux côtés de ces deux regroupements, de nombreux hommes d'affaires naviguant entre le secteur informel et le commerce officiel exercent leurs activités à Kindu. Parmi eux, citons :

- les E^{ts} Olenge appartenant à la famille Olenge, un commerçant de longue date de Kindu. Celui-ci s'est spécialisé dans la quincaillerie et vend des matériaux de construction. Son point de ravitaillement est surtout Goma et l'Est africain (Ouganda, Kenya). Son chiffre d'affaires peut être estimé à près de 80.000 \$US²⁷⁵ ;

province du Maniema. Études secondaires à l'institut Enano de Kindu et détenteur d'un graduat en biologie de l'ISP-Bukavu. Homme d'affaires à Goma puis à Kindu, il est désigné député sur la liste du MLC en 2003. Le 16 mai 2004, il devient vice-gouverneur du Maniema, poste qu'il conserve lors de l'élection de janvier 2007. Avant cela, il avait été élu député provincial en octobre 2006 sur la liste des Forces du renouveau dans la ville de Kindu. Il est proche de Thambwe Mwamba et du général FARDC Gabriel Amisi « Tango Four », avec qui il est associé dans l'entreprise de fret Maniema-Union. Peu après, il est à la tête du « Groupe de quatre » (G4).

²⁷⁵ Les chiffres d'affaires sont avancés à titre estimatif au regard de la quantité des marchandises contenue dans chacun des magasins. Par ailleurs, les propriétaires eux-mêmes ne tenant pas une comptabilité rationnelle n'ont pas réussi à fournir le chiffre exact de leurs affaires et se sont contentés d'avancer de tels chiffres.

- les E^{ts} Benginsangazi, créés en 2008 par des fonds dont l'origine est à situer dans l'entourage du ministre Athanase Matenda Kyelu. Cette PME est animée par un vieux routier du commerce de détail de Kindu – Amisi Magana « Fort »²⁷⁶. Son « affaire » concerne la vente de matériaux de construction, mais également de biens manufacturés et de produits alimentaires : farine, riz, bières, boissons sucrées, etc. Son chiffre d'affaires peut être estimé à près de 150.000 \$US ;
- les E^{ts} Kizozo : appartenant à M. Kizozo, une grande famille connue à Kindu, ces établissements sont spécialisés dans la vente au détail de produits manufacturés importés de l'Est africain, mais également de Kinshasa. Ils se livrent également de façon informelle à l'achat de minerais de cassitérite et de coltan. Ils vendent aussi de la mitraille de cuivre provenant de plusieurs installations électriques « dysfonctionnelles » du Maniema. Leur chiffre d'affaires peut être estimé à près de 30.000 \$US ;
- les E^{ts} Munda de Mundekereza Ndabishaka. D'origine burundaise, celui-ci est venu avec ses parents travailler dans les mines de la Symétain à l'époque coloniale. Il a épousé une Congolaise qui passe pour être la « représentante » du commerce et il est en passe de devenir un des « boutiquiers » les plus importants de Kindu. Son chiffre d'affaires peut être estimé à près de 50.000 \$US ;
- les Ets Kindu-Shop appartenant à un commerçant appelé « Mandola » sont spécialisés dans la quincaillerie et vendent des matériaux de construction. Leur chiffre d'affaires avoisine les 20.000 \$US ;
- les Ets Kadeli appartenant à un sujet luba sont spécialisés dans la vente au détail de liqueurs et de cosmétiques. Leur chiffre d'affaires atteint 30.000 \$US.

²⁷⁶ Amisi Magana « Fort » est commerçant à Kindu depuis plusieurs années ; il possédait un magasin de gros avec monopole sur certains produits : sel, vélos, tôles, etc. La crise économique-financière frappant tout le pays a presque réduit à néant ses « affaires » et l'injection de fonds frais venant de l'entourage du ministre des Finances du Gouvernement central ne pouvait que lui être salutaire.

2.3. LE TOURISME

La province du Maniema possède plusieurs sites touristiques qui pourraient générer des recettes dans la province s'ils étaient exploités de façon rationnelle. Chaque entité territoriale possède ses propres sites.

« Un des plus grands jardins qui soient sur cette terre. En effet, toutes les provinces recèlent des paysages, des cours d'eau, des chutes ainsi qu'une flore et une faune abondante, variée et d'une beauté incomparable²⁷⁷. »

Il y a lieu de rappeler qu'à l'époque coloniale – entre 1935 et 1959 – fonctionnait l'Office national du tourisme du Congo dont le rôle principal était l'annonce publicitaire des sites touristiques du Congo, l'accueil et l'organisation des visites des touristes, notamment européens²⁷⁸. Mais durant le premier quinquennat de l'indépendance, les troubles et les tensions furent tels que le tourisme souffrit énormément. Le régime mobutiste essaya d'améliorer la situation en créant l'Office national du tourisme – ONT. Mais la forte centralisation de l'État et la mauvaise gouvernance caractéristique du régime de Mobutu ne devaient pas favoriser le développement du tourisme.

Au Maniema, sans que l'inventaire soit complet, les sites suivants sont susceptibles de retenir l'attention d'un point de vue touristique.

2.3.1. Territoire de Kabambare

L'histoire du territoire de Kabambare lui offre des atouts touristiques liés aux traces des trafiquants arabo-swahilis et des explorateurs européens. Parmi les sites potentiels, sont à retenir le *Boma* ou bastion de Rumaliza, la route des caravanes et des explorateurs, les refuges des traitants arabo-swahilis défaits par Dhanis à Kasongo, etc.

En plus de ces sites historiques, la réserve naturelle de la Lwama, riche en flore et en faune, les grottes préhistoriques de Tshungu ya mizimu, Libwe ya mwezi,

²⁷⁷ PNUD/PNSAR, *Monographie du Maniema*, document cité, p. 145.

²⁷⁸ À Kindu, une structure dite Office belge du tourisme en Afrique – OBETA fut créée vers les années 1950, dont le siège allait être installé sur le promontoire de la cité de Mikelenge donnant sur le fleuve Lualaba. Ce promontoire prit désormais le nom d'Obeta.

Kalela et Kamilindi, les sommets montagneux de Muhongo, les sources thermales de Kasuku-Lambo, les chutes Miziali et Mugema sur la rivière Lwama, les chutes Agogo sur la rivière Luika et Alima sur le fleuve offrent des potentialités exploitables.

2.3.2. Territoire de Kibombo

Il n'existe pas d'activités touristiques dans le territoire de Kibombo. Mais certains sites pourraient être mis en valeur. Citons, par exemple :

- le lac Ndjale situé à 30 km à l'ouest de la ville de Kindu. Cet endroit magnifique au cœur d'une vallée tire sa spécificité du déferlement de la rivière Kasuku formant un grand étang appelé lac Ndjale, et de la présence d'une grande diversité d'espèces de poissons et d'oiseaux parmi lesquels des marabouts géants, des hérons, des paons, etc. ;
- Kibombo-rive en face de Nyangwe, l'ancienne citadelle des traitants arabo-swahilis ;
- les chutes de Kamimbi sur le fleuve Lualaba à 37 km en amont de Kindu qui constituent aussi une potentialité hydro-électrique.

2.3.3. Territoire de Pang'i

Il existe beaucoup de curiosités dans ce territoire qui n'ont jamais fait l'objet d'une quelconque mise en valeur. Tel est le cas des sites suivants :

- 1) Sites industriels
 - centrale hydro-électrique de Luzilukulu de Kalima qui alimente Kindu ;
 - atelier électromécanique Sakima Kalima ;
 - usines de traitement de minerais à Kalima.
- 2) Sites naturels
 - grotte « Ikozi Iya Senge » sur la rive droite de la rivière Elila à Bikenge dans le groupement Keigo, secteur Beia ;
 - sources thermales à Lukuka, à Mpenbe et à Musiwa dans le secteur Ikama ;
 - salines d'Alimasi dans la chefferie Babene ;
 - sites de pêche de fretins à Luangamba sur la rivière Elila dans le secteur Beia.

3) Sites historiques

- piste des caravanes des esclaves vers Lumuna dans le secteur Wakabangu II ;
- sentier touristique de « Muzi wa Kyungu » au bord de la rivière Kyoloba à Kapela dans le secteur Beia ;
- puits d'extraction de minerais de fer avec fonderie et forge traditionnelle à Kitangi, dans le secteur Ikama ;
- empreinte des pieds sur les dalles de la grotte de Balabanga (Ikozi Iya Balabanga) dans la forêt (secteur Wakabangu II).

2.3.4. Territoire de Lubutu

Il y a dans le territoire de Lubutu quelques sites touristiques non exploités, notamment :

- chute Mangwe sur la rivière Lubutu, au niveau du village Obongena ;

- chute Otako sur la rivière Otako, non loin du pont ;
- rivière Mabeka sur la rivière Okongo dans le groupement Bando, au niveau du village Ondo ;
- lac vert Babengwa sur la rivière portant le même nom, tout près de Tingitingi ;
- mont Maefa à 200 km sur la route Kisangani dans le groupement Banali ;
- mont Magogo à 325 km sur la route Lubutu-Oso ;
- parc national de la Maiko qui se retrouve en grande partie dans la Province-Orientale, la partie située au Maniema étant de faible étendue et jusque-là sans sites d'accueil pour touristes.

Pour servir de support au tourisme, l'hôtellerie devrait être encouragée et les capacités augmentées. Cependant aucune politique de promotion hôtelière n'existe. Les quelques hôtels qui existent, à quelques exceptions près, ressemblent plus à des caravansérails ou des gîtes de passage qu'à de véritables hôtels.

Hôtels du Maniema

Dénomination	Lieu	Capacité d'accueil (chambres)	Nombre de nuitées en 2008	Observation
Hôtel Le Bon Accueil	Kalima	12	850	
Hôtel Le Diplomate	Kalima	10	140	
Hôtel Le Tunnel	Kalima	6	102	
Hôtel Kulaso	Kalima	6	53	
Hôtel Kamisuku	Kalima	10	98	
Hôtel Maniema	Kindu	25	3.750	
Hôtel Le Relais	Kindu	7	3.450	
Hôtel Touriste	Kindu	12	0	A été transformé depuis longtemps en un poste de la police urbaine de Kindu
Hôtel Lusa	Kindu	19	2.830	
Hôtel Lualaba	Kindu	20	1.560	Beaucoup d'appartements sont devenus des résidences permanentes de locataires
Hôtel Safari	Kindu	16	0	N'est pas opérationnel depuis de nombreuses années
Hôtel Kabondo	Kindu	18	0	À cessé de fonctionner depuis la guerre du RCD
Hôtel Jerani	Kindu	9	0	Est devenu une école primaire privée
Hôtel Moderne	Kindu	10	850	

Hôtel Tapaki	Kindu	13	837	
Hôtel Mwachane	Kindu	10	0	Est devenu le siège de la Division provinciale du Tourisme
Hôtel du Marché	Kindu	18	1.870	
Guest-House Django	Kindu	25	3.780	
Guest-House Django 2	Kindu	8	560	Est situé vers l'aéroport de Kindu
Hôtel Tontonnette	Kindu	10	2.300	
Hôtel Mangobo	Kindu	6	0	À cessé de fonctionner depuis la guerre du RCD
Hôtel Nonda Kindu 10 270				
Hôtel Mont-Lugulu	Kindu	10	0	Est devenu une résidence permanente de prostituées
Hôtel de La Cité	Kindu	6	0	À cessé de fonctionner depuis la guerre du RCD
Hôtel F. F. V.	Kabambare	(?)	(?)	Données non disponibles. Mais la plupart de ces hôtels se trouvent dans les localités de Wamaza et Saramabila à cause du commerce de l'or
Hôtel Safari	Kabambare	(?)	(?)	
Hôtel Paradiso	Kabambare	(?)	(?)	
Hôtel Luata	Kabambare	(?)	(?)	
Hôtel Bana KabambARE	Kabambare	(?)	(?)	
Hôtel 1-2-3	Kabambare	(?)	(?)	
Hôtel Division	Kabambare	(?)	(?)	
Hôtel de la Rive	Kabambare	(?)	(?)	
Hôtel Tour à Tour	Kabambare	(?)	(?)	
Hôtel Munyumenye	Kabambare	(?)	(?)	
Hôtel Mama na Bana	Kabambare	(?)	(?)	
Hôtel Paki	Punia	30	550	
Hôtel Omana-Kako	Punia	22	321	
Hôtel Bombiato	Punia	10	175	
Hôtel du Marché	Punia	6	130	
Hôtel Kibundila	Lubutu	10	146	
Hôtel MwendasokO	Lubutu	15	120	
Hôtel Odia	Lubutu	20	125	
Hôtel Tour à Tour	Kailo	17	116	
Hôtel Palace	Kasongo	15	566	
Hôtel Mapendo	Kasongo	10	123	
Hôtel Hassemaf	Kasongo	13	110	
Hôtel Manzele	Kasongo	16	85	
Hôtel de Presse	Kasongo	5	56	
Hôtel Quatre Coins	Kasongo	15	220	

Hôtel de La Gare	Kasongo	15	215	
Hôtel Kavumu	Kasongo	12	(?)	Données non disponibles
Hôtel Saïdia	Kasongo	16	(?)	
Hôtel Mama Na Bana	Kasongo	9	(?)	
Hôtel Guest-House	Kasongo	9	254	
Hôtel Merci Papa	Kasongo	10	(?)	Données non disponibles
Hôtel Cachette	Kasongo	5	(?)	
Hôtel de Luxe	Kasongo	8	(?)	

Source : Division provinciale du Tourisme, *Statistiques 2008*.

L'absence d'infrastructure hôtelière digne de ce nom a poussé de nombreux visiteurs et voyageurs à se trouver un logement de passage auprès des couvents de l'Église catholique locale. À Kindu, par exemple, la procure de l'évêché ainsi que le petit séminaire sont devenus des lieux d'hébergement pour plusieurs visiteurs de passage dans cette ville ; les couvents de Kalima et de Kasongo également.

2.4. DYNAMIQUE DU DÉVELOPPEMENT

Malgré les contraintes multiples auxquelles la province du Maniema demeure confrontée, force est cependant de reconnaître qu'elle dispose d'un certain nombre de facteurs aussi bien d'ordre naturel qu'humain susceptibles de favoriser son développement social et économique.

Le climat du Maniema est propice au développement des cultures tropicales tant vivrières, maraîchères que pérennes. Il en est de même pour l'élevage du petit et du gros bétail grâce à de vastes étendues de prairies (notamment dans le Maniema méridional) pouvant être transformées en pâturages. Le réseau hydrographique constitue non seulement une voie sûre d'évacuation de produits divers, mais aussi une potentialité halieutique et énergétique non négligeable.

Quant à la forêt, celle-ci peut contribuer sensiblement au redressement et à la diversification économique, au vu des riches essences forestières commercialisables que détient la province du Maniema. Le sous-sol n'est pas en reste en ce qui concerne les minerais et les pierres précieuses.

2.4.1. Principaux problèmes de développement du Maniema

Dans la situation actuelle post-conflit, les problèmes de développement dans la province du Maniema sont très nombreux. Les problèmes les plus importants s'observent sur les plans politique, économique et social.

1) Plan politique

L'insécurité généralisée sur tout le territoire provincial et surtout dans les milieux ruraux durant toute la période de la guerre a aggravé la situation sociale. Après la réunification du pays et la restauration de l'État, l'insécurité a diminué, mais n'est pas encore totalement éradiquée.

L'implantation très lente des partis politiques dans la province et l'absence de débats politiques, faute notamment de circuits locaux de communication, constituent un frein à la mobilisation de la population sur le plan politique.

Les tracasseries administratives, policières et militaires, surtout dans les zones rurales, contribuent également à détourner l'intérêt et les préoccupations de la population envers les agissements de l'État. D'autant plus que le poids de la survie requiert au quotidien toute sa force et son attention.

2) Plan économique

L'économie est minée par le délabrement très avancé des infrastructures routières. Presque toutes les routes de la province du Maniema sont devenues impraticables. La circulation des personnes et des biens y est un véritable casse-tête. Les marchandises arrivent de Goma par avion et de Lubumbashi par train une ou deux fois par mois.

La vétusté et le manque d'entretien de la voie ferrée et des infrastructures ferroviaires ont pour conséquence l'irrégularité dans la fréquence et les horaires des trains.

Actuellement, la reprise du trafic ferroviaire est timide, avec deux arrivées par mois. C'est en 2009 seulement que le trafic a repris, après six ans d'interruption due à la guerre. La liaison avec Kisangani n'est pas encore rétablie.

Kindu a vécu pendant plus de dix années presque sans électricité ; il arrivait que la SNEL alimente la ville pendant quelques heures par jour, selon les opportunités (acquisition d'un stock de gazole), à l'aide d'un groupe électrogène. C'est en 2007 que la ville fut alimentée par la centrale hydro-électrique de Luzilukulu près de Kalima. Mais l'état vétuste du réseau, la gestion mal maîtrisée, le réservoir d'eau insuffisant au niveau du barrage, etc. font que le courant n'est pas permanent et qu'il s'avère généralement de mauvaise qualité.

La défaillance des grandes sociétés de la province, dont Sominki et la Cotonnière, a occasionné le chômage de milliers de travailleurs en aval et en amont.

La faiblesse de la production agricole est un des déterminants de la pauvreté. Elle est due essentiellement aux difficultés d'évacuation des produits, à la dégénérescence des semences, à l'insuffisance des outils et des intrants agricoles, à l'insuffisance d'encadrement technique.

3) Plan social

La durée de la guerre a entraîné le dysfonctionnement des institutions et a démotivé la population, dépossédée de toute perspective susceptible de lui apporter un quelconque mieux-être.

L'absence de scolarisation des enfants pendant les années de conflit a augmenté le taux d'analphabétisme. Cette situation s'est aggravée du fait de la dégradation des infrastructures scolaires, qui ont servi de logements aux bandes armées, et en raison de la sous-qualification croissante des enseignants. Les déviances, la délinquance, les accusations de sorcellerie, les recrutements comme enfants-soldats se sont multipliés.

Il faut ajouter à cela les difficultés d'accès aux différents services sociaux de base : éducation, soins de santé, loisirs. Le mauvais état de santé de la population, sous-alimentée et sans soins thérapeutiques appropriés a réduit sa capacité productive. La dégradation accentuée des infrastructures sanitaires (hôpitaux, centres de santé), ainsi que l'insuffisance du personnel médical (23 médecins) et paramédical sont parmi les principaux facteurs explicatifs de cette dégénérescence de la santé.

2.4.2. Situation des interventions concrètes dans la province

Au vu des contributions de toutes les provinces par catégories rapportées aux recettes à caractère national en 2009, le Maniema fait partie des provinces dont la contribution se situe en dessous de 1 % et occupe l'avant-dernière place, avant le Bandundu. Sa contribution retenue à la source, c'est-à-dire dans la province même, est de 152 millions de FC ; le montant transféré par le gouvernement central est de 6.808 millions de FC²⁷⁹.

Contributions des provinces de la RD Congo par catégories rapportées aux recettes à caractère national en 2009 (en millions de francs congolais)

Provinces	Total recettes au 30 juin	Contribution (en %)	Retenue (40 %)	Montants transférés par le gouvernement central	Écart
Kinshasa	315.973	56,31	118.886	35.324	83.561
Katanga	115.041	20,50	43.428	19.695	23.733
Bas-Congo	93.099	16,59	35.300	19.980	15.319
Bandundu	286	0,05	106	21.247	-21.142
Équateur	1.140	0,20	430	16.174	-15.743
Kasai-Occidental	1.305	0,23	491	13.197	-12.707
Kasai-Oriental	1.376	0,25	520	13.471	-12.951
Maniema	407	0,07	152	6.808	-6.656
Nord-Kivu	17.580	3,13	6.655	14.317	-7.662
Sud-Kivu	10.155	1,81	3.836	7.634	-3.798
Province-Orientale	4.723	0,84	1.788	18.606	-16.818
Total général	561.085	100,00	211.592	186.453	25.138

Source : Rapport A. MUZITO, *op. cit.*, p. 15.

²⁷⁹ A. MUZITO, *Les Années des nationalistes au pouvoir en chiffres*, Rapport présenté à Kinshasa, le 6 février 2010, 44 p.

Pour pouvoir être interprétées correctement, les données présentées dans ce tableau appellent quelques précisions. Tout d'abord, plusieurs biens, tels les bois et les minerais produits dans les provinces du Bandundu, de l'Équateur, dans la Province-Orientale..., sont taxés à Kinshasa et/ou à Matadi/Boma, au moment de leur exportation, sans que les recettes qu'ils génèrent soient rapportées à la province d'origine du produit. De même, les biens manufacturés importés pour être consommés dans les provinces sont également taxés aux mêmes endroits, au moment de leur entrée sur le territoire national. Ceci explique en partie pourquoi les provinces du Bas-Congo, du Katanga, du Nord et du Sud-Kivu sont plus favorisées que les deux Kasai, par exemple, du fait de leur position frontalière. Quant à Kinshasa, la région-capitale, qui concentre les directions générales des services (OFIDA, DGRAD, OCC...), elle produit 56,31 % des recettes nationales. En raison de sa position géographique, le Maniema est dès lors fortement handicapé, même si cela n'enlève rien au fait qu'en 2010, il compte parmi les provinces les plus fragiles et les plus pauvres de la RD Congo.

Selon le *Bulletin statistique sur les aides extérieures mobilisées en RDC*²⁸⁰, 46,1 % des aides de la RDC sur la période 2000-2005 ont été affectés directement aux provinces, soit 3.555,9 millions \$US sur les 7.705,3 millions \$US obtenus. Plus de la moitié de ces fonds sont attribués essentiellement à des programmes au niveau national. La même source indique que la majorité de l'aide dédiée directement aux provinces se concentre dans la province de Kinshasa (91,7 %). La part du Maniema est estimée à 23,4 millions \$US soit seulement 0,7 % du montant affecté aux provinces, ou encore 0,3 % de la totalité des aides de la RDC. Rapportée au nombre d'habitants, la province du Maniema a obtenu 0,7 \$US par habitant sur la période 2000-2005 pour 24,3 \$US au niveau national. Ce ratio a toujours été faible et il a même régressé progressivement depuis 2003.

La province du Maniema n'est pas la seule à recevoir des aides directes aussi faibles ; le Kasai-Occidental, le Kasai-Oriental, le Katanga et l'Équateur sont dans le même cas, avec des ratios respectivement de 0,2 \$, 0,6 \$, 0,4 \$ et 0,7 \$ par tête pour la période 2000-2005. D'autres

²⁸⁰ *Bulletin statistique sur les aides extérieures mobilisées en RDC sur la période 2000-2005*, PNUD.

critères jouent probablement dans l'attribution des aides, puisqu'elles ne sont corrélées ni au nombre d'habitants ni à l'incidence de la pauvreté.

La mobilisation de toutes ces ressources demande la mise en œuvre de nouvelles dynamiques capables de promouvoir auprès de la population une nouvelle vision du développement et des méthodes capables de l'enclencher. Le Programme de Nations unies pour le développement, la FAO, la Coopération technique belge (CTB) et de nombreuses organisations non gouvernementales vont tenter de compenser les faiblesses des services publics en matière de développement au Maniema.

1) Les agences des Nations unies

Les agences des Nations unies exerçant leurs activités au Maniema sont :

Institutions	Domaine d'intervention
PNUD	Reconstruction communautaire Démobilisation et Réinsertion socio-économique des ex-combattants et réduction des armes légères Réaménagement des routes et caniveaux sur les tronçons dans le territoire de Punia Réhabilitation de l'école primaire Mukwale à Kalima
FAO	Multiplication des services vivriers et maraîchers

2) La Coopération technique belge

La Coopération technique belge (CTB) est installée au Maniema depuis avril 2004. Elle conduit le projet AICB (Appui aux initiatives communautaires de base) dans la ville de Kindu et dans ses périphéries sur un rayon de 150 km. Ses projets les plus importants sont :

- la réhabilitation des écoles ;
- l'hydraulique rurale avec l'installation de puits d'eau dans les territoires de Kailo, Kasongo, Kibombo, Punia et Pangi ;
- la sécurité alimentaire (culture, élevage, pêche) ;
- la construction de ponceaux dans la ville de Kindu.

3) Les organisations non gouvernementales (ONG)

Comparativement aux autres provinces du pays, peu d'ONG travaillent au Maniema. Le nombre exact des associations œuvrant dans la province du Maniema n'est pas connu. En 2004, sur 565 ONG ou associations affiliées au Conseil national des ONG de développement (CNONGD) qui travaillaient en RDC, 32 (soit 5,7 %) étaient basées dans le Maniema, soit 19 dans la ville de Kindu et 13 dans le reste de la province²⁸¹. Ces institutions œuvrent soit dans un seul domaine, soit dans plusieurs domaines à la fois. Selon le répertoire du CNONGD, elles opèrent surtout dans les domaines de l'accompagnement

des initiatives locales, de l'information et la communication, l'encadrement des paysans, de l'éducation civique et des droits humains et du genre, des femmes et du développement.

Les ONG qui opèrent sont de deux natures : les ONG de développement — locales ou internationales — et les ONG de défense des droits humains. Pendant les guerres, Merlin était parmi les rares organisations qui accompagnaient la population locale dans ses efforts de lutte pour la survie. Après la réunification, d'autres organisations ont commencé à intervenir à petite échelle. Les ONG présentes sur le terrain sont reprises dans les tableaux suivants :

a) Les ONG internationales

Organismes	Dénominations projets	Couverture territoriale
Merlin	Approvisionnement en médicaments Réhabilitation des infrastructures de santé Soins de santé primaires Kindu	Kindu Kailo Kalima Punia
Care International	Désarmement des enfants soldats Prise en charge intérimaire / CTO Réunification familiale Réinsertion familiale et communautaire des enfants	Kindu Kasongo Pangi
Coopi Christian Aid	Organisation de centres nutritionnels Appui psycho-socio-sanitaire aux femmes violées Distribution d'intrants agricoles et ménagers aux familles vulnérables	Kindu Kibombo Kindu Kasongo Pangi
FHI (Food of Human International)	Distribution d'intrants agricoles aux ménages	Kindu Pangi
Concern Adra	Santé et Sécurité alimentaire Sécurité alimentaire des personnes vulnérables	Kasongo Pangi Kailo Punia
Docs	Appui sanitaire et distribution de chèvres aux femmes violées	Pangi Kasongo
GTZ/Saice	Sécurité alimentaire, distribution de chèvres, semences et formation	Kindu Kasongo

²⁸¹ Répertoire du réseau CNONGD-CRONGD-ONGD, Analyse de la situation 2004.

b) Les ONG nationales et locales :

Institutions	Domaine d'intervention	Couverture territoriale
CRONGD	Renforcements des capacités des ONG Information (Fondation Télé-centre et Documentation)	Kindu (siège provincial)
ICG	Aménagement route de desserte agricole Appui économique aux ONG Réhabilitation des infrastructures sociales	Kindu Kasongo Kabambare
Uwaki	Appui économique aux organisations de base Distributions intrants agricoles et ménagères aux familles Eau et assainissement Entretien des routes de desserte agricole	Kasongo Kailo Pangi Kabambare
Kindu Santé	Eau et assainissement Approvisionnement en médicaments Réhabilitation des infrastructures santé Soins de santé primaires	Kindu Kasongo
Logyo	Habitat Hydraulique rurale Syndicalisme paysan Éducation civique	Pangi
Hakiza Binadamu	Défense des droits humains en faveur des populations vulnérables	Kindu (siège social)

2.5. TRANSPORT ET COMMUNICATION

Quatre modes de transport existent au Maniema. Il s'agit du transport ferroviaire, fluvial, routier et aérien.

2.5.1. Le transport ferroviaire et fluvial

Ce mode de transport est assuré par la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC) qui exploite le réseau rail et fleuve. Le Maniema est interconnecté au sud à la province du Katanga par la voie ferrée Kindu-Samba-Kongolo²⁸². Par voie fluviale, il est relié à la Province-Orientale via Kindu-Ubundu, tronçon long de 310 km. Au nord, le bief navigable Kindu-Ubundu se prolonge par la voie ferrée de 125 km jusqu'à Kisangani. Au sud, l'entrée au Katanga se fait par le territoire de Kongolo vers celui de Kabalo, carrefour qui, d'une part, se prolonge vers le Sud-Katanga via Kabongo et Kamina, et d'autre part, par la cité port de Kalemie au bord du lac Tanganyika, à 715 km de Kindu.

²⁸² Le tronçon ferré qui relie Kindu à Kongolo fut mis en exploitation en 1910.

Le bief fluvial du Maniema sur le Lualaba se divise en trois parties suivantes : -la section Kasongo-Kibombo ; -la section Kibombo-Kindu ; et la section Kindu-Ubundu.

1. La section Kasongo-Kibombo (110 km) ne dispose pas d'un fond régulier, mais la navigation est possible en toute période de l'année. C'est un fond rocheux entrecoupé de bancs de sable.

2. La section Kibombo-Kindu (environ 115 km) présente à plusieurs endroits des obstacles à la navigation, tels des îlots rocheux et des bancs sableux. Les rapides de Sendwe, Kamimbi et Kibombo constituent les principaux obstacles à la navigation et leur traversée n'est seulement possible que pendant la période des crues ; le courant des eaux très fort sur un fond inégal provoque des tourbillons.

3. La section Kindu-Ubundu (310 km)²⁸³ appelée « bief moyen Lualaba » est la plus exploitée et la mieux connue.

²⁸³ ESTHER Léon, *La circulation dans le Kivu*, Mémoire, ISP Bukavu, 1971, pp. 22-23.

- Depuis Ubundu jusqu'au km 132 environ, on se trouve encore dans la partie où le fleuve Lualaba se situe dans la Tshopo. Cette partie ne présente pas de grandes difficultés à la navigation, à part la passe de Kibindi et de l'île M'Bie. La difficulté de ces passes provient des bancs rocheux entrecoupés parfois de bancs de sable provoquant des déviations du courant d'eau.
- La passe de la Lowa (entre km 132-136) se trouve dans le Maniema. Ses fonds sont rocheux et les dépôts alluvionnaires apportés par les courants de la rivière Lowa au confluent obligent que les navires dévient plus vers la rive gauche du Lualaba.
- La passe de Tubila (entre km 137-139) a dû être taillée à travers un banc rocheux et elle présente des méandres avec une largeur minimum de l'ordre de 40 m. C'est un des points les plus difficiles entre Ubundu-Kindu. Pendant la saison des crues, il est possible d'utiliser une passe secondaire située du côté de la rive droite du fleuve.
- Du km 139 au km 173, le parcours du Lualaba est parsemé des fonds rocheux qui resserrent le canal navigable, notamment à proximité de Kowe et sur la passe de la rivière Kasuku.
- Entre le km 184 et le km 192, le parcours comprend une série de passes formées de bancs rocheux et de sable. C'est un étroit passage rocheux dont la largeur est inférieure à 40 m. La passe est surtout difficile à la descente à cause du courant de l'eau.
- La passe de Kindu (du km 297 au km 305) présente des fonds rocheux provoquant la formation des bancs de sable, d'autant plus fréquents et importants que le lit est peu profond. À Kindu, la largeur du fleuve atteint 725 mètres.

Le seul port desservant la province du Maniema sur le fleuve Lualaba est le « Port-Empain » de Kindu appartenant à la SNCC. L'infrastructure portuaire de Kindu comporte un quai principal accostable sur 145 mètres situé sur la rive gauche du fleuve et un quai secondaire accostable sur 26 mètres situé sur la rive droite du fleuve. La largeur de ces quais est respectivement de 20 mètres et 14 mètres.

Fleuron du Maniema à l'époque coloniale, ce port n'est plus aujourd'hui que l'ombre de lui-même. La SNCC, en effet, ne possède plus aucun bateau et ses installations sont si vétustes qu'on ne peut plus réellement parler de transport fluvial. Aujourd'hui, ce sont des pirogues à moteur — exploitées artisanalement — qui ont remplacé les bateaux et qui font la navette entre Kindu et Ubundu. Les armateurs travaillent dans le secteur informel et il est, dès lors, difficile d'évaluer le volume des marchandises circulant entre Ubundu et Kindu. Des constructeurs de baleinières en planches sont venus depuis peu de Bukavu et de Matadi pour s'installer à leur compte à Kindu. Les embarcations qu'ils fabriquent sur place ont un tonnage plus grand que celui transporté par des pirogues à moteur. Mais l'activité est encore au stade embryonnaire.

Le transport ferroviaire est pour le Maniema d'une importance capitale pour l'acheminement vers cette province de produits divers, mais aussi pour l'évacuation des produits agricoles et miniers. Sans le chemin de fer — pour paraphraser Stanley —, le Maniema ne vaut pas un sou. Or ce mode de transport est quasiment paralysé depuis la période de la transition mobutiste²⁸⁴.

Le tableau ci-après fournit, à titre indicatif, des informations sur la fréquence des arrivées et des départs des trains de la gare de Kindu.

En ce qui concerne le nombre de voyageurs et le volume des marchandises transportées, la désorganisation des archives de la SNCC à Kindu ne permet pas de donner des chiffres précis.

²⁸⁴ Les conflits violents à répétition que connaît la partie est du pays depuis la transition mobutienne ont réduit considérablement la capacité de transport de la société SNCC au point que le tronçon exploité se limitait uniquement, à certaines périodes, au tronçon Kindu-Samba-Kongolo.

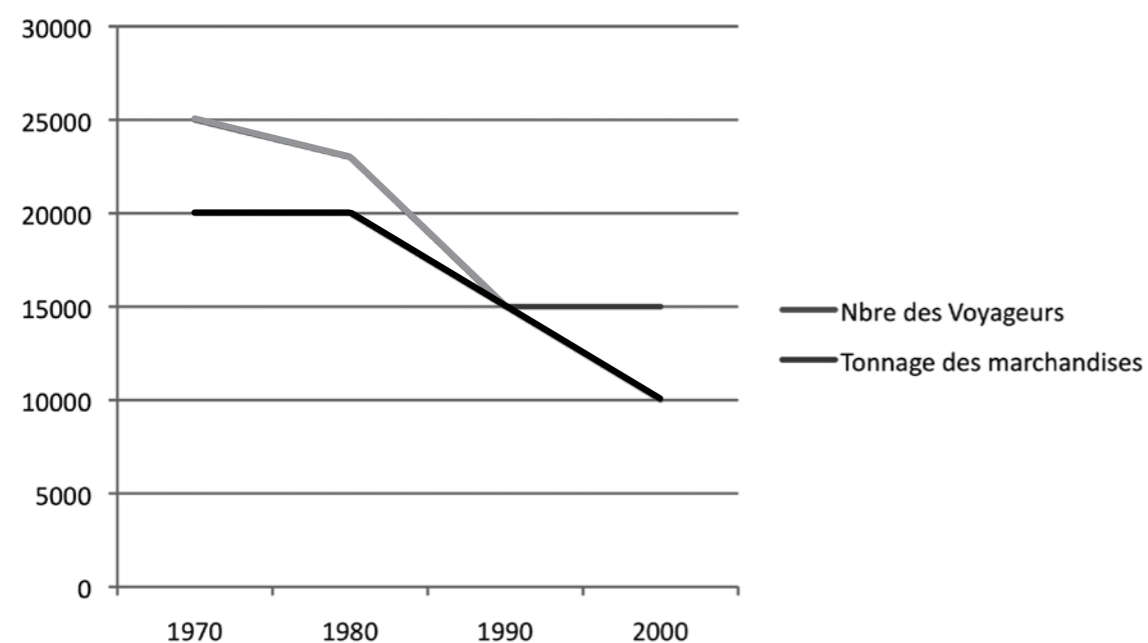
Fréquence des arrivées et des départs des trains de la gare de Kindu

Années	Fréquence des trains de transport des voyageurs				Fréquence de transport des marchandises	
	Vers Lubumbashi	Vers Kalemie	Autorail vers Kabalo	Train express vers Lubumbashi	Vers Kalemie	Vers Kamina
1970-1975	1 par semaine	1 par semaine	1 par semaine	1 par semaine	2 par semaine	2 par semaine
1975-1980	-	1 par semaine	1 par semaine	1 par semaine	2 par semaine	2 par semaine
1980-1985	1 par semaine	1 par semaine	-	-	1 par semaine	1 par semaine
1985-1990	1 par semaine	1 par semaine	-	-	1 par semaine	1 par semaine
1990-1995	1 après 3 mois	Aléatoire	-	-	Aléatoire	Aléatoire
1995-2000	1 par mois [1998]	-	-	-	-	Aléatoire [1998]
2000-2005	La situation de guerre n'a pas permis la poursuite d'une activité ferroviaire					

Source : Informations recueillies par KALOMBO VIVI sur le terrain auprès d'anciens agents de la SNCC- Kindu.

Le nombre de personnes et les tonnages de marchandises transportées par la SNCC depuis 1970 jusqu'à l'an 2000 se présentent comme suit²⁸⁵.

Nombres de personnes et tonnages de marchandises transportées par la SNCC (1970-2000)



Comme l'indique ce graphique, le nombre de passagers ainsi que le volume des marchandises ont régressé d'année en année.

²⁸⁵ Ces chiffres estimatifs sont très aléatoires. Ils ont été confectionnés à partir des renseignements obtenus auprès d'anciens agents de la SNCC, les archives de cette société ayant été « cannibalisées » pendant les années de guerre entre 1996 et 2005.

2.5.2. Le transport routier

Le Maniema était traversé par des routes caravanes qui ont servi les Arabo-Swahilis et puis les explorateurs européens. Sous la colonisation, l'aménagement des routes commença pendant la Première Guerre mondiale pour s'intensifier rapidement ensuite.

Presque toutes les routes du Maniema sont des pistes en terre, excepté le tronçon Kindu-Kalima-Kinkungwa dans ses parties Kindu-Mumbuza (42 km), et Muminia-Kalima-Kinkungwa (26 km) et l'axe asphalté entre Lubutu et Osso-Walikale au nord du Maniema. Face aux contraintes du relief, de la forêt et du climat marqué par des pluies abondantes, les routes du Maniema sont constamment en mauvais état.

La structure routière est encore largement l'héritière de la période coloniale. Traditionnellement, les routes étaient classées en routes d'intérêt général (RIG), routes d'intérêt local (RIL) et routes privées (RP).

Les RIG étaient des axes routiers interprovinciaux, dont la création et l'entretien incombaient au gouvernement central. Les RIL étaient celles dont la création et l'entretien devaient incomber aux territoires et chefferies qu'elles traversaient. Quant aux RP, elles étaient créées et entretenues par les sociétés productrices²⁸⁶.

Ces catégories ont été reprises après l'indépendance, mais vont poser de réels problèmes de gestion aux collectivités locales sans moyens financiers. Par ailleurs, la mobilisation forcée de la population par les pouvoirs publics cessa d'être une tâche aisée. Notons aussi que presque tous les grands axes routiers du Maniema traversent les zones minières ou agricoles. La majeure partie d'entre eux n'est, en effet, pas l'œuvre des pouvoirs publics, mais des entreprises privées, qui les ont adaptés à leurs besoins. Il y a ainsi une absence de routes principales

²⁸⁶ En termes de charges, cette répartition changeait selon les humeurs des autorités coloniales. En effet, les collectivités locales se voyaient souvent obligées de tout faire, comme l'indiquait cette directive du gouverneur de province du Kivu, Severeys, dans sa lettre aux AT à propos des tâches des circonscriptions indigènes n°7041/08 du 17 août 1940 : « Il faut mettre à charge des collectivités indigènes la construction et l'entretien des routes sans distinctions ; qu'elles répondent à leur intérêt ou non, c'est leur devoir de le faire. » Lire aussi, AGAMBA AMURI, *L'intégration du Maniema méridional dans le mode de production capitaliste*, mémoire de licence, ISP de Bukavu, 1983-1984, pp. 45-50.



« Ambulance » pour une femme malade dans la banlieue de Kindu. Photo 2009.

dans les régions peu exploitées, comme à l'ouest du fleuve Lualaba. En termes de couverture, le territoire de Pangia est le mieux servi, suivi de ceux de Kasongo et Punia, Kabambare et Kailo et, enfin, Kibombo. Ce déséquilibre est en grande partie compensé par le réseau fluvial et le chemin de fer qui traversent le Maniema du sud au nord-ouest.

Situé dans le bassin hydrographique du fleuve Congo, le Maniema est drainé par plusieurs cours d'eau qui ont nécessité un nombre considérable de ponts. Selon les tableaux synoptiques des ouvrages d'art élaborés par le bureau technique de l'Office des routes en 1978, le Maniema comptait au total 240 ponts parmi lesquels 48 sont en matériaux durables (15 ponts métalliques, 31 ponts en béton et 2 ponts en buse de 1 m de diamètre) et 192 ponts en bois. Depuis, cette situation s'est dégradée.

Au Maniema, les axes routiers principaux s'identifient aux routes qui relient les différents centres territoriaux entre eux et avec Kindu et qui donnent accès à des provinces limitrophes du Maniema. Parmi ces axes sont à mentionner :

- la route Mengwe - Lubutu - Osso ;
- la route Lubutu - Punia - Kailo - Kindu ;
- la route Kindu - Kampene - Kasongo ;

- Kindu - Kibombo - Samba ;
- la route Kindu - Kibombo-Kombe Luhaha - Aseka Tunda (Lokongo Lunge) ;
- la route Kindu - Karushe (actuellement impraticable) ;
- la route Kindu - Kalima - Kinkungwa - Lubile ;
- la route Kasongo - Samba : avec un bac sur le fleuve Lualaba ;
- la route Kasongo - Wamaza - Saramabila ;
- l'axe Kasongo - Kampene - Kama ;
- la route Wamaza - Lusangi - Kabambare.

Depuis la période coloniale, le flux du transport routier est faible, la situation ayant empiré progressivement. Dans l'ensemble du Maniema, on compte en 2010 moins de 200 véhicules en état de marche.

Les routes de desserte agricole se sont également dégradées. Dans le territoire de Punia, par exemple, la route qui part du centre du chef-lieu du territoire en passant par Kasese, Malagano et qui continue vers Shabunda et ailleurs bénéficiait d'un trafic non négligeable. Elle est actuellement impraticable.

La compagnie Transports au Congo (Transco), qui assurait le transport des biens et des personnes entre différents points de la province du Maniema et la communication avec les provinces du Sud et du Nord-Kivu et les districts du Nord du Katanga (Tanganyika et Haut-Lomami) et maintenait également des liaisons avec les centres miniers, est tombée en faillite.

Les sociétés minières, la Symétain et les entreprises Cobelmines par exemple, ainsi que la Cotonco, diverses coopératives dont la Coopérative rurale de Tongoni (Coruto) et les rizeries organisaient aussi le transport routier pour faciliter l'évacuation de leurs produits. Enfin, une multiplicité de transporteurs individuels exploite aussi, le réseau routier. Ce sont presque tous de petits commerçants possédant un, deux ou quelques camions.

Au niveau des territoires, des routes et pistes permettent les interconnexions entre différentes localités.

a) Dans le territoire de Lubutu

Le réseau routier de Lubutu est le moins dense de la province. Il s'articule autour du chef-lieu sur trois axes principaux :

- l'axe Lubutu-Mengwe (vers Kisangani) ;
- l'axe Lubutu-Bitule (vers Walikale) ;
- l'axe Lubutu-umbi (vers Punia).

Quelques pistes (anciennes routes) relient différentes localités à l'intérieur du territoire :

Au sud de Lubutu :

- L'axe Obokote - Lomande (vers Kivundu sur le fleuve) où se succèdent les villages Salisali - Mwarabu et Lomande ;
- L'axe Mangandu - Egongo - Umuwa ;
- L'axe Lubutu - Engongo ;
- L'axe Kakota - Tshamaka - Yaka na Kongo - Sabuni ;
- L'axe Kisumba - Makumbo - Sabuni ;
- L'axe Sabuni - Pene Sali - Mongeba - Ntufia - Alombi - Abasani - Kingombe - Osso ;
- L'axe Ungema - Kenge - Sokesoke - Songolo - Lengalenga - Mbeke - Dungaba - Utamba - Amasungi - Mongeba ;
- L'axe Utamba-Bitule.

Au nord de Lubutu, tous les axes partent de Lubutu vers le parc Maïko. Il s'agit de :

- L'axe Lubutu - Kisengesenge - Membao - Tambaokala - Musianga - Bagala - Bonali - Kano ;
- L'axe Lubutu - Babongo - Twabinga - Osele - Mundu - Twaboha ;
- L'axe Lubutu - Ubulungu vers Maïko.

Parmi les 3 axes principaux qui gravitent autour de Lubutu, il y a :

L'axe Lubutu-Punia :

- Lubutu - Mayungu - Elia - Kilongabonga - Toma - Moyake - Obokote ;
- L'axe Obokote - Tukutuku - Moki - Bofela - Mangandu - Mobilanga - Mayala - Mufuabinga - Umuwa - Yumbi.

L'axe Lubutu-Osso (vers Walikale) :

- Lubutu - Kakumbu - Ochakasa - Tingitingi - Kisumba ;
- Kisumba - Ungema - Obolongo - Amasia - Mukingiti - Utike - Bitule ;

- Bitule - Kumianga - Amisi - Unanjoli - Mungele - Kingombe - Obamango - Osso.

Il convient de noter ici que c'est le meilleur axe routier du Maniema ; il est asphalté de Lubutu jusqu'à Osso.

b) Dans le territoire de Punia

Jusqu'en 1932, le réseau routier était inexistant dans la région des Komo de la Lowa. Ce sont la colonie et la Symétain qui les créèrent.

Quatre axes partent du chef-lieu vers l'intérieur du territoire :

- Axe Punia-Yumbi : les travaux de cette première route commencèrent à la fin 1932. Se succèdent les villages Kisala - Kalombenyama - Moki - Ngeleka - Fikiri - Shakagonga et Yumbi ;
- Axe Punia-Kandolo : se retrouvent successivement Kitangulu - Kitona - Losombo - Obana - Yuma - Mboko - Ungandulu - Kandolo ;
- Axe Punia-Kasese, il y a Kitumba - Amabidi - Saulia - Longongo Shagola - Aisa - Kikungu - Lupanzula - Manda - Makungu - Bulungu - Mbula - Tubile - Kasongo - Kananja - Nguba - Lukamba - Biaya-Kasese.
- Sur l'axe Punia-Ulindi, se retrouvent : Punia - Mutambikania - Musenge - Malela - Mukubwa - Masikini - Molanga II - Modogo - Makelele - Losomba - Mbaya - Kebeke - Kikungu - Sinumbi - Longanga.

À partir de Kasese, il existe trois axes :

- Vers le nord, l'axe Kasese - Biaya - Bilu - Kandeke - Mbako Kutuma - Ngoli - Kikunda - Kandolo - Muluba ;
- Vers l'est, l'axe Kasese - Nduma - Kibereketa - Mono - Ongoka - Kashira - Mukuvira - Niembo - Pumuzika ;
- Vers le sud, l'axe Kasese - Saramabila - Kalinga - Lubingi - Katako - Kombe - Mabila - Kimbulumbulu - Kasuka - Kamende - Kabalo - Kyolo - Nganji - Simora - Mandjange - Malagano.

De Ferekini, trois axes :

- Vers le nord, Ferekini - Kutumba - Beluma - Pokwanyama - Fariala - Fikiri - Mulita - Yumbi
 - Vers le sud, Ferekini - Matumbayulu - Aluta - Kikungu
 - Vers l'ouest, Ferekini - Mutakula - Kanyama - Tusaki - Mangumu - Bikala - Babidji - Kowe.
- Il y a aussi de nombreuses pistes. Sur l'axe Ferekini-Kowe, plusieurs bretelles permettent les connexions suivantes : Tusaki - Basambo - Benakambi - Binazumbi - Matumba - Niyumbu - Milenda - Kowe - Ulindi - Bina - Kuvella - Kayaya - Usingi - Tolonga - Mitaku - Milenda. À partir de Nijumbu on rejoint la grand-route (Punia-Kailo) en passant par Kikungu -Kisala - Polilingi.

Sur l'axe Punia-Kasese se trouvent :

- La bretelle Makungu - Kubu - Kubitaka - Musolo - Kakuku ;
- La bretelle Mbula - Tohampumu - Yuma.

c) Dans le territoire de Kailo

Les grands axes de Kailo partent de Kindu, chef-lieu de la province.

Sur la rive droite, à partir du beach se trouvent trois axes :

- L'axe Kindu-Kasongo jusqu'à plus ou moins 34 km où se succèdent les localités Alumbi - Kandolo - Kikuni ;
- L'axe Kindu-Muyengo comprend les villages Lukungu - Nyoka - Muyengo. De Muyengo (36 km) une bretelle s'ouvre vers le nord jusqu'à la limite avec le territoire de Punia en passant par le chef-lieu Kailo où trois axes se présentent ;
- Axe Kailo-Ulindi vers Punia en passant par Metsera - Bukandju - Okandja - Malela - Kamaugo - Mutumbu - Kabeta - Katshomba - Kipakata - Kabaka - Lukumba - Makobelwa - Lukutumba - Isikungu.

Sur ce dernier axe, plusieurs pistes relient la route principale aux localités intérieures. Il s'agit de :

- La piste Kamango - Kisudi - Rison - Bituku - Zambazamba - Kizikiazumba - Itumba - Lukundjakundja - Makeawatu - Sapoi - Soyo - Kumba (vers Makundju dans Pangi) ;
- La piste Kipakaba - Lusungu - Zambazamba. De Soyo, il est possible de remonter vers Punia et de Risasi rejoindre Muyengo en passant par Malonga - Alonga - Asindi - Kaseko - Fundi Sadi.
- La piste Kabeta - Kapinda - Makindja - Lunbgu - Utamba - Bekoli - Kiluania - Panda - Kisiakikunda - Lumamba - Djofa - Ongembe - Ukuli - Kibala - Lobemo - Ondila - Mokele - Kimunde - Itangila - Mutshikila (vers Kindu ou vers Fundi Sadi) ;
- La piste Mutumbu - Lutundu - Mitaku - Undila.

Par ces pistes il est également possible de rejoindre le fleuve Lualaba à partir d'Utamba vers Lumamba, de Bekoli vers Tabora et de Mutshikila vers Kindu, de Kailo vers Elila en passant par Makele et Kimunde.

Sur la rive gauche, trois axes principaux partent de Kindu :

- l'axe Kindu-Yale

Cet axe joint les villages Odimba - Mbala - Kabendjja - Ichima - Risasi - Kibuli - Buweni II - Kimiakimia - Youkungu. À Risasi, une bretelle descend vers Lokandu sur le fleuve et une piste vers Bena Kamba en passant par Yungu Mboli - Kakungu - Tende - Lungumu - Kinda. De Lungumu il est aussi possible de rejoindre soit Oleke, soit Kilima (au bord de la rivière Lomami) à partir d'où Makoka est accessible en passant par Shilo et Oleke. À partir de Yungumboli il est possible d'atteindre Ulangabi en passant par Lukunda - Wemamboli - Lusamba - Liwamba.

- l'axe Kindu-Karushe

Cet axe relie directement le fleuve Lualaba (à Kindu) à la rivière Lomami (limite du Kasai oriental) en passant par les villages Katako Kombe - Shoko - Kasuku - Tshumbi - Yenge - Lolenge - Ulangashi - Loleka - Tshulo - Terilipongo - Lokeli - Tshombe Lombe - Losomba - Karushe. À partir de Tshombe Lombe, une piste conduit à Déo (Kelenge) vers le sud et une autre à Shopo vers le nord-ouest (sur la Lomami) en passant par Tshumbe Elome.

- l'axe Kindu-Kibombo

Partant du village Katako Kombe, cet axe rejoint la gare de Lubelenge en passant par les hameaux du village Enombe. À partir de là, il longe le rail jusqu'au Lubao (de 28 à 30 km) pour entrer dans le territoire de Kibombo.

d) Dans le territoire de Kibombo

Le chef-lieu du territoire est relié à son hinterland par quatre axes principaux :

- l'axe Kibombo-Kindu

De Kibombo (Mamba Georges) le territoire de Kailo peut être atteint au nord par les villages Iwe - Pene Sula - Lukonge - Lusamba - Dumba - Etuku - Dihaki - Tshale - Engo - Kambidi - Otanga - Okila - Difuma II - Tshombe - Yenge - Lombela - Elundu - Bilundu. Sur cet axe, plusieurs bretelles rejoignent le rail, notamment celles de Lusamba - Lowe, de Dumba - Osango - Zelo et de Difuma II - Lweki-Trente-sept-Katako Kombe-Kindu.

- l'axe Difuma II-Enyamba-Kombe Luhaha

À partir de Difuma II (chef-lieu de la chefferie Matapa), il est possible de rejoindre la chefferie Bakongola par l'axe Difuma II - Etanga - Ohambi - Eselo - Lokila - Wundu - Twango - Yumbi - Manga - Ngeloviundi - Djalombulu Koyi - Tula Lomu - Enyamba - Ludiwa. De Ludiwa s'ouvrent deux axes : celui du nord d'Odiwa - Lokita - Tshote - Ungu - Lokeri - Wongo - Djunga et celui du sud reliant Ludiwa - Vyamba - Shekaangu - Ungundu - Biali - Ohambe - Djandi - Sanza - Yungi - Isangania - Ulumba - Weta - Djomu-Kombe Luhaha.

- l'axe Kibombo-Lusaki

De Kibombo, la route longe le rail jusqu'à la limite avec Kasongo en passant par Imbongongo - Olemba Pene Kahoya - Kimumba - Tshamba - Likeri - Lusaki. À Lusaki, une piste s'ouvre vers le sud en passant par Mukembe (à la bifurcation vers Samba en territoire de Kasongo) - Luhembwe - Katambwe - Yeke - Mutumwa - Musengwa - Kikunda Maswa - Djali Pene - Okenge - Miajota - Dikunda - Djemba - Dambu - Kimoto - Tshite Lupiki - Zelo II - Tshela - Lungumbu - Djemba - Shimbi - Kelemba - Manonwa - Ngandu (sur la rivière Lomami). Et de là, on peut atteindre Kampongo - Katete et Kitete peuvent être rejoints vers le sud. De Lusaki, on peut aussi atteindre le Lualaba vers le nord.

- l'axe Kibombo-Aseka Tunda

Cet axe passe par Iwe Pene Sula - Usangu - Yanda Kakese - Kitambwe (chef-lieu de la chefferie Aluba) - Kisanga - Shaka - Samba - Uduka - Dibebe - Tumba - Oye - Ekombe - Wembo Lusamba (chef-lieu de la chefferie Ankutshu) - Manda - Wenga (bifurcation où une petite bretelle conduit vers la mission protestante de Tunda) - Tshiando - Kombe Luhaha - Aseka Tunda (Lokombe Lunge) au bord de la Lomami.

Cette route est entrecoupée par plusieurs bretelles la reliant à des localités intérieures :

- Vers le nord, c'est à partir d'Ekombe qu'Ulumba peut être rejoint sur l'axe Ludiwa - Kombe Luhaha.
- Vers le sud sillonnent trois axes, notamment l'axe Samba (?) - Kula - Lukanda - Udimba - Zumbu - Mabilatuku - Kimbi - Ombwe - Banda Utsheku - Tshombe - Dumbi - Esange - Usango - Kanyangole - Zowa - Tshite Pene Ungu - Kikunda - Losa - Makandja - Wembo Shamba - Kitetebole - Tshela - Zelo I.

- Kibombo-Kibombo River

Cet axe est orienté vers l'est en passant par Mwarabu jusqu'au fleuve pour rejoindre Pene Ngungo sur la rive droite en territoire de Kasongo.

- L'axe Tumba - Lwende - Tshela Kituka - Limanga - Ngombe - Evungu
- L'axe Dikuwenga - Lunga - Efutshi Olenga - Diumbu - Ungu Lokenye - Lokombe - Evungu - Djese Okele - Kusu - Djamba - Yumbi - Ongedi (ancien chef-lieu de la chefferie Bahina) - Konde - Umbu - Luhambwe - Okele - Dikonda - Lungumbo II - Djemba.

Cet axe, partant de Yumbi, permet d'accéder à la Lomami par Kamana-Lulingi-Kikumba. De là on peut rejoindre Ngandu au sud par Ndjovu et Okele.

e) Dans le territoire de Kasongo

Le réseau routier de Kasongo est le plus dense de la province. Mais la plupart des routes sont devenues des pistes et sentiers où la nature reprend ses droits.



Pont de la rivière Mwanakusu sur l'axe Kayuyu - Kampene, août 2009.

Du chef-lieu du territoire partent tous les axes principaux reliant les différentes localités :

— l'axe Kasongo-Kindu

La route part vers le nord en traversant les villages Kamuleta – Sakala – Mobanga – Senga Amba – Kayeye – Bulaya – Kipaka Lutshi (chef-lieu du secteur Maringa) – Senga Kisandji – Mwangwa – Kasisa – Bwanamoya – Kunda – Kikamba (vers Lumuna en territoire de Pangi). À partir de Kikamba, il est aussi possible d'accéder à Kampene en passant par Kingombe – Famba – Musasa – Kyanga – Tambwe – Mwema.

Cet axe débouche sur plusieurs bretelles qui relient les localités internes.

À partir de Mobanga deux pistes sont tracées :

- Vers l'est au départ de Mobanga – la piste passe par Senge – Selenge – Pene Senge – Lupaya et l'axe Mobanga-Karomo qui ouvre vers le nord-est du territoire. De Karomo vers le nord se succèdent les localités Kaparangao – Bakari – Rudika – Ngoma – Matungulu – Tunguli – Sekeseke – Kalulu – Mwema (chef-lieu du secteur Mulu) – Musasa – Kimwanga – Kibangula – Lumbunta – Ngombeniama – Kitoye – Atubali – Lukamata. Cette voie à partir de Rudika vers l'est permet de traverser Rudika – Lusuna – Mokangila – Malungu – Kamulete – Kayokaboto et Kamulete – Ndasu – Kakoro – Mwanandeke (chef-lieu de la chefferie Nonda).
- De Karomo, une autre voie conduit vers le sud à Kibwana – Kituta – Malingwenda – Mulangabala – Muhindi :
 - Vers l'ouest, la voie part de Mobanga à Matala – Kakoma Kayumba.
 - À partir de Senga, l'accès à Matala est également possible.
 - De Bulaya sont atteints Kilala – Kisesa – Lulika
 - De Kipaka Lutshi (chef-lieu de Maringa) vers l'ouest, une voie conduit vers Kamumba – Kingombe – Tukisu et une autre vers Mwasa – Lualaba – Kalongosola – Kabumbu (chef-lieu de Bakwange) – Kasongo Murefu – Katambwe – Lukuka Musafiri (sur le fleuve Lualaba).
 - De Kabumbu, une voie conduit vers le nord : Kamikini – Munungu – Kambimbaya – Pene Sefu. Une autre mène vers le sud à Tambwe

Mwimba – Yambayamba – Nyangwe (ancien marché des esclaves sur le fleuve Lualaba) – Bilimusa. Une troisième vers l'ouest passe par Mbali – Kasenga – Pene Mapundu-Pene Ngongo (sur le fleuve Lualaba en face de Kibombo-rive). De Kasisa la direction ouest mène à Yabire et Musakulima. De Bwana Moya se trouve vers l'est la piste Bwana Moya – Mulonda – Kilala – Mbeku – Sekeseke vers Mwema (chef-lieu du secteur de Mulu). De Kasandji vers l'est c'est la voie Kasandji – Mulima – Fariala – Ndamani – Yambayamba.

— l'axe Kasongo-Wamaza

Cet axe, un des plus fréquentés de la province, traverse les localités de Bunda – Farahani – Mubambo – Pene Senga – Lupaya (chef-lieu de Mamba-Kasenga) – Yambayamba – Muhinde – Yengayenga – Mwanandeke (chef-lieu des Nonda) – Mugomba – Nyanga – Muyololo ou encore Mwanandeke qui conduit directement à Katumbu (à la limite du territoire)

Sur cet axe, à partir de Lupaya vers le Sud, se situe l'accès à Nyoka – Mwanakusu (et donc à la grotte touristique) – Pene Mangala – Yaya – Mungala – Kana – Zinda – Fariala – Olimba à partir d'où il est possible soit d'aller vers Lusangi au sud, soit de rejoindre Muyololo au nord. Et au milieu de la voie Mwanandeke – Muyololo, une bretelle vers le sud mène à Lutakasha.

De Mwanakusu, une voie conduit directement vers Pene Meyenge (chef-lieu des Wazura) au sud. De Mangala une autre voie relie vers le sud les villages Kiangala – Kalombola – Kisesa ; et une troisième quitte Kanana (Musangala) vers Lasiri Gibea.

— l'axe Kasongo-Mwana Muzungu

Cet axe part de Maïti – Mwana Mitenta – Pene Mayenge – Pene Katamba – Ntamakulia – Musengia – Mobanga – Sanga – Lashisi – Twite – Mwana Muzungu. À partir de Sanga il est possible d'accéder au bord du fleuve Lualaba à Lashiri – Gombo – Mukuyu – Kahuri – Mukala – Mutebele – Tambwe – Katoka – Luhembwe – Lusanga – Mwana Lenge – Kitete. Comme on peut aussi accéder à Kelema vers l'Est au bord de la Lwama.

— l'axe Kasongo-Tete

Vers le nord-ouest, cet axe remonte parallèlement au fleuve Lualaba pour relier les villages Kilongozi – Pene Kama – Kakome Kayumba – Kilubi (et Lulika Kongolo) – Matala – Tete.

— l'axe Kasongo-Lubao-Luanga

C'est la route « Nationale II » en provenance du Kasai-Oriental. Elle relie les villages Maiti – Mweho (ou Kasongo river, où sont situés face à face les deux chefs-lieux de secteurs Basonge II et Wagenia) – Kala Mwana Kaseya – Manga – Samba (chef-lieu de Benya Samba) – Kiloba – Pene Muyangu – Muhasa – Sompō – Malale – Luenge Ngoie – Luakila – Ngulube – Gongo – Kale – Lusangaye Mufumu (chef-lieu du secteur Basonge I) – Lubao – Lwanga. Cet axe est relié par plusieurs bretelles :

- à une dizaine de kilomètres du fleuve vers le sud, une piste mène à Kala Mwana Nongo.
- à partir de Kala Mwana Kaseya, la route mène vers l'extrême sud à Pene Kilala Mweho (ancien emplacement du chef-lieu du secteur Basonge) en passant par Yobwe – Mwana Pampa – Katoka – Pene Makwania – Luhembwe – Pene Limba Mwimba. De Katoka et de Mwana Pampa l'accès à la gare ferroviaire de Kibamba vers l'ouest est possible. À partir de Kala Mwana Kaseya il est aussi possible d'accéder à Tambwe Kilubi au sud-est.
- partant de la gare de Samba la route longe le rail jusqu'à la limite de Kibombo vers le nord-ouest en reliant Pene Kikili – Kalambwe Mwimbangole – Lubao – Pene Kimbulu – Kasali – Kantushi – Luhembe Pene Mwimba.
- à Kantushi, une bretelle de part et d'autre du rail mène vers le nord au fleuve Lualaba en passant par Tusania Pene Senga – Kazadi Pene Ngongo jusqu'à Lusangaye.
- à Luhembe aussi la route traverse le rail. Vers le nord (au fleuve Lualaba) elle passe à Matende Pene Kaburi et à Biali Pene Lombe pour atteindre Bilimusa. De l'autre côté du rail, elle descend vers Lusangaye en passant par Ngoma et Masamba.
- à partir de Kiloba se fait l'accès à Muyangu – Mafuta Mingi – Mwana Ngongo (sur le rail). De là deux orientations sont possibles : à l'ouest vers Sompō, soit vers le sud à Mwana Ngoie en passant

par Pene Kimputa – Kingombe – Tambwe Kiluba. Et de là on peut accéder à la gare de Kibombo. De Luwanga, une route conduit à l'ouest vers Kalombo – Tanganyika Kinene – Kasanga Mwana Ngoie.

f) Dans le territoire de Kabambare

Contrairement à d'autres territoires où les voies principales partent du chef-lieu, les axes importants ici partent plutôt du centre de négoce de Wamaza pour desservir l'extrême ouest :

Vers le nord

De Wamaza les localités parcourues sont : Mulozi – Kitu – Mwana Meza – Yuma – Kandolo – Salamu – Mulela vers Kalole dans le Sud-Kivu. Une autre orientation au départ de Wamaza mène à Fataki – Mbumbilungu – Kivuluka – Kingombe – Kitamwonge. De Kingombe il est possible de rejoindre Kituku.

Vers le sud

L'axe Wamaza – Mombese Ngonde relie les localités de Milambo – Kawaya – Kilubi – Abimba – Kasesa – Kilubi (?) – Kalufanya – Polepole – Pene Sote – Mwanakusu (?) – Lusangi (chef-lieu du secteur Lulindi) – Tabu – Salumu – Mwana Sungu – Mombese Ngonde. Sept bretelles se connectent à cet axe :

- À Kasesa, une voie ouvre vers le nord en passant par Shabani – Makinga – Kalona – Mwana Ngoye – Asani – Kayembe – Kandolo.
- À Kilubi, il y a deux bretelles : une mène vers Lubombola – Kavima – Amuladi vers le nord, alors qu'une autre vers le sud-ouest conduit à Kisesa pour aboutir à Lusangi.
- À Pene Sote, une piste part vers Kalaba – Kabemba – Mutingwa – Pene Ngongo – Balungu – Mukoloka – Tenge Tenge – Muganga – Kalimaungo – Yamba – Mukanga – Mundu – Mbese – Kamalondo – Kalumbatela – Kopakopa – Saramabila Namoya.
- À Lusangi, il y a trois bretelles : une piste part vers Mukalata – Kibila – Mwarabu – Mwana Ngiza – Mashaka – Ngulungu – Mutingwa. De Kiliba vers le Sud, on rejoint Lubao (village du territoire de Kabambare). Et de Mwana Ngiza, on accède à Mukulusimba. Une deuxième bretelle vers le nord conduit à Kisesa en passant par Katolo. Une

troisième bretelle part de Lusangi vers Mohani – Mboko – Kaponona – Dosima.

De Mombese Ngonde s'ouvrent trois axes :

- L'axe Mombese Ngonde – Mwana Hindu – Mwana Mwazi – Musamula – Kibangula (chef-lieu du secteur Bahemba). À partir de Mwana Mwazi vers le Sud, il conduit à Mazomeno – Pene Senge – Twite Zuvu ; et de Musamula le fleuve Lualaba peut être rejoint en passant par Punda et Mwinyi Hindu. De Kibangula vers l'ouest, le Luluaba peut aussi être atteint par Longeza (?) et Tambwa Kabuka. À partir de Longeza, ledit axe borde le territoire de Kasongo vers le nord en passant par Mwana Mbulu – Dosuma – Muzungu ; vers le Sud, le fleuve Lualaba est atteint en passant par Mohasa.
- L'axe Mombese Ngonde – Kamwanga – Mukwanga – Lubenza vers Sola dans le Tanganyika.
- L'axe Mombese Ngonde – Kabambare (chef-lieu du territoire). Il relie Asani – Mwana Ngongo – Lubao – Omari – Busumba – Mukulusimba – Bondo – Kabumba. Sur cet axe Mombese Ngonde – Kabambare, l'accès à Kabambare est aussi possible en passant par Kamwanga – Mombese Kilogo – Lembalemba – Lubinga – Kabeya – Shabimba – Mumba – Makwaya – Makangila. De Lembalemba, Lubinga et Kabeya, on arrive au Tanganyika vers le sud.

De Kabambare s'ouvrent trois axes :

- Vers le nord : l'axe Kabambare-Baruti. Il passe par Lukamba – Lubambi – Musongelwa – Kibali – Sinambele – Mesa – Kalibonda – Kidima – Matungulu – Makuburi – Baruti pour rejoindre la piste Pene Sote – Namoya Saramabila. À partir de Kibali vers le nord – est, peuvent être joints Matete – Buledi – Mapala – Sombe – Kamanso et Mutupeke. De Baruti, Tukutuku sur l'axe Kilembwe dans la province du Sud-Kivu, est accessible.
- Vers le sud, c'est la voie qui mène à Mukoloka – Fataki – Kalungambuzi – Mwamba – Lumande. De Mwamba, un embranchement mène aussi à Kakulu (dans le Tanganyika). De Kalungambuzi, sont atteints Kabumbu et Kalonda à partir d'où Siku Yakufa est accessible.

- Vers l'est, la voie mène de Kabambare à Muzali – Mukulumani – Mupayepaye – Kimanu I – Sakobatu – Kabumba – Nyembo – Mitshumbi – Kamoto – Biali – Tshuki – Mbutu – Kingoma – Mwali – Pene Lunanga. Convergent plusieurs bretelles, à savoir :
 - À Kimanu I qui donne vers le Sud à Lubamba – Kalukula – Makwamba – Fataki – Kianga – Nyembokiloko – Mukumba – Semani – Ngose – Muzuka – Kalonga Mugabo – Kulewa. À Kianga, Mukumbu et Kalonga Mugabo, des pistes conduisent vers les étangs piscicoles naturels le long de la rivière Lwama. De Kimanu I, une autre piste conduit à Musongelwa et Mapela à l'ouest.
 - Entre Tshuki et Mbutu, une piste conduit à Tulungu au Nord.
 - De Pene Lunanga, une voie conduit à Tulungu (dans la province du Sud-Kivu) et une autre relie Pene Lunanga à Mwanamuke. Vers le Sud, la piste mène jusqu'à Lukopo en passant par Pene Mende – Kapeya (chef-lieu du secteur Babuyu) – Kalimwamba – Kimanu II – Kanyama – Moka – Kipupu – Lubinga – Kasanga – Kalonda Kibuyu – Kasimba – Lukopo. De Kimanu II, la bretelle remonte vers le Nord à Lumbwe dans la province du Sud-Kivu. Une autre orientation descend vers les étangs piscicoles de Katangila – Kanono – Moke pour ressortir à Kipupu. Entre Kipupu et Lubinga, une voie conduit vers Kayumba et Kalonga Busindi.

Vers l'est

C'est l'axe le plus exploité, du fait qu'il conduit aux mines d'or de Namoya Saramabila. Il s'agit de l'axe Wamaza – Yuma qui relie Wamaza – Kibangula – Kayembe – Amusini – Amungini – Kopakopa – Ngulube – Namoya Saramabila – Kaseleba – Tukutuku – Yuma. Dans cet axe, Mwana Meza est rejoint au Nord à partir de Kibangula. Kayembe est relié à Kandolo au Nord et à Kasasa au Sud. D'Amusini, sont accessibles Malugaluga – Mangala – Katumbutele – Ngulube. De là, l'accès à Mutshapanu – Mbirika – Kaseleba est praticable. Saramabila est relié à Lusako et Mwambazi vers l'ouest, alors que Tukutuku conduit à Baruti vers le sud.

g) Dans le territoire de Pangî

Les interconnexions entre les localités du territoire de Pangî s'articulent autour des axes ci-après :

— L'axe Kindu – Mungembe qui est la voie routière la plus fréquentée de la province du Maniema, du fait qu'elle conduit aux centres miniers de Kalima et vers Bukavu en passant par Shabunda. L'axe débute au petit village nommé Pangî²⁸⁷ situé à 39 km à l'est de Kindu. Il relie Pangî – Mumbunza – Binumbi – PK50 – Kyabangwa (chef-lieu du groupement Meya) – Kagelia – Idumbo – Kindikimozi – Itampo – Mambwe – Kalimu – Kandolo Pension – Kandolo – Fataki I – Fataki II – Fataki II – Musenge – Lutala – Kikezi – Wasomba Kalamo – Nkenye (chef-lieu du groupement Lyuba) – Muminia – Kiyoo II – Kiyoo I – Miili – Mungembe – Kyakaleka – Kalema (chef-lieu du groupement Lulimba) – Kingombe Kalima – Kakutya – Nakenge – Yuma – Salukwango – Lutala – Kimbala – Wassa (chef-lieu du secteur Beia) – Kinkungwa.

— À partir de Kiyoo II commence la concession Sominki qui comprend successivement les bretelles suivantes vers l'est qui conduisent à ses camps miniers. Ces bretelles se présentent ainsi :

- À partir de Kiyoo II : Bunza – Bengo Mbili.
- À partir de Kiyoo I : Masimelo – Batamba
- À partir du village Kalema : Yubuli I – Yubuli II – Kangonde – Kabiata – Isongo – Tulu – P X – Avuanga – Amikupi.
- De Kalima vers le Nord : Baselele – Kimbiambia.
- À partir du village Kinkungwa à 20 km de Kalima à l'est : Moga (ou Ngongomeka) – Makundju – Misoke – Amanjeke.
- À partir de Kamundala I : Messaraba – Nyamwaka – Tubaraka – Bimpombe Mandjakala.
- À partir de Mukombe : Moka à gauche et Atondo à droite.

— De Kinkungwa, la voie continue jusqu'à Mungembe à la limite avec le territoire de Shabunda dans la province du Sud-Kivu, en reliant entre eux les villages Kinkungwa – Mikonsi – Kamundala I – Kamundala II – Kamundala III – Lukunzi – Lusolo – Nzogu – Kintimbuka

²⁸⁷ Différent de Pangî chef-lieu du territoire de Pangî.

I – Kintimbuka II – Bantongonyo – Mukombe – Mobile – Milungu I – Milungu II – Lubile – Mungembe.

— L'axe Lubile – Pangî relie Lubile – Munzunzu – Kaseme – Nkola – Malenge – Kasoga – Banyansende – Kakozwa – Lutala – Mbili – Kizigaziga – Kamili – Lusase – Kayeye – Kangela (chef-lieu du groupement Nsange) – Kalungu – Ngengele – Ndakala – Kandolo – Kamilungu – Mimbite – Simolo – Salubezia – Camp Tembo – Kagolomba – Kamundala – Kizagazaga – Mandanda – Lubango I – Lubango II – Tukungu – Kalinde – Ngenda – Asumani – Camp Scieurs – Mission anglicane – Lusumba (chef-lieu du groupement Misisi) – Lusumba Foyer Social – Kilimba – Makongo – Walikiti – Lutala – Pangî (chef-lieu du territoire).

— L'axe Pangî – Wandemba

De Pangî, sont accessibles Mulamba (chef-lieu du groupement Munwa) – Muzombo – Kikuni – Mushaboa – Kyelu – Yal – Kwa François – Lutala – Mugele – Wandemba.

— L'axe Wandemba – Luyamba Mbia

Il relie Wandemba – Salumu – Alimasi – Moyo – Jaribu – Kasambula – Muzizi – Sambika – Banyakabugi – Kabondo – Mungazi – Mundenga (chef-lieu du groupement Nzelu) – Kifunza – Polo – Luyamba Mbia (chef-lieu du groupement Kakinge). De Luyamba Mbia, cet axe mène à Kihembwe – Lusumba – Kakombola – Mega – Mumbi – Kimpangampanga – Kakinga – Mumpenge – Katitula – Kibwana – Malikumu – Kalongola I – Wambale – Kalongola II.

— Axe Malikumu – Mubunji

Il relie Malikumu – Kimpatu I – Kimpatu II – Baseme – Kabundi – Benye Kasuku – Biunkutu (chef-lieu du secteur Babene) – Benye Mindo – Kankombe – Kisasa – Wansula – Benye Mungazi – Kinkati – Mukulumoja – Kampene – Malumba – Musamakweli – Camp Cantonniers – Buredi – Mubunji.

— Axe Kampene – Penekoka

De Kampene vers l'Est, la piste relie Kalila – Kitangi – Loyamba Mombo – Kibundila – Kamalele – Kangala Kalombola – Mafutala – Mission Kimbangu Ikisa – Makamba Mukulukusu (chef-

- lieu du groupement Kasiele) – Isaga – Bukama (chef-lieu du secteur Ikama) – Kikungu – Katukolo – Pene Koka (chef-lieu du groupement Bause I). Deux axes partent de Pene Koka :
- Axe Penekoka – Wamanga
Il passe par Kyabi – Yozefu – Kilungulungu – Manzanza – Lukuka – Musiwa – Mpembe – Mikonde – Wamanga.
 - Axe Penekoka – Mwana Ndeke
Les villages suivants se succèdent : Penekoka – Kyalumba – Kakombe Yala – Kakumba – Camp Cantoniers – Mwana Ndeke.
 - Axe Kama – Wamanga
Cette voie passe par la mission Kama – Kirundu/ Kaleke – Kisubi – Lumagu – Léproserie Kama – Idinga – Milambo – Mwana Ndeke – Mukobya (chef-lieu du groupement Mubake) – Kisimba – Pene Mukangwa – Kagelegele – Mukoko – Ipuma – Kabingwa. De Wamanga, on accède à Kyelu – Mapindu I – Mapindu II – Kampungu – Miseyenge – Ngereza – Makasi – Mukiti – Nsolo – Isalimya – Kibi – Kitingi I – Kitingi II – Kagusu – Sankuru – Kazoni – Makuano – Kilunga – Bikenge – Kisanga (chef-lieu du groupement Nkuku) – Lutambi – Kalambo – Kisubi – Kinngumba – Kafulia – Bisende – Maseke – Mwanja – Kangumbu – Makongo – Kibonge Kibila (chef-lieu du groupement Nangi). Wamanga est aussi relié à Binyangi par Lutunda – Bikugi – Tanganyika – Musongela – Pene Magu – Kandolo – Kikuni – Mukunda I – Mukunda II – Kimpilampila – Kibonge Kibila – Kikuni – Abeli – Katebwa – Kindanda – Lusingi – Muloba – Lukingama – Mugoba – Binyangi.
 - Axe Pangi – Nyoka
Il passe par Kyombi – Kilungulungu – Kizagazaga – Kamundala – Itabala (chef-lieu du groupement Salu) – Musiyenge – Mabikwa – Mulende – Kingombe – Itunga – Tcheusi – Bikenge – Lusungu – Kapela (chef du groupement Keigo) – Mpila – Lwampongo – Bisusu – Kasanga – Bisulukutu – Kakuli – Gîte de passage (?) – Katoma – Sabyazu (chef-lieu du groupement Zili).
 - De Sabyazu, l'axe continue vers Nyankondo – Tusaka – Kiswaswa – Sabengwa – Kafete – Kisendama – Kambili – Mission Kitawala – Nyoka.

- Axe Sabyazu – Wandemba
Vers le Sud, de Sabyazu on accède à Kamingazi – Mpembe – Kakandu – Yuma – Kandolo – Morisho – Ipuma – Nyankungu – Mutundo – Kakola – Mizegele – Ntombo – Kakozwa – Tubondo – Misenga – Kamamba – Mulengesa – Idumba – Magamba – Lutala – Bisoka – Wandemba.
- Axe Kindu – Kayuyu – Kisalela :
Cet axe très fréquenté ouvre vers le territoire de Kasongo. Il relie Kikuni (PK34) – PK36 – PK39 – PK42 – PK44 – Butumba – Lutuba – Yuma – Kyampombo – PK53 – Kaliongo I – Mandaana – Kaliongo II – Misenge – Mantinti Mabikwa – Kasanga – Katambwe – Mungilima – Mabanga – PK77 – Kingombe Ibali – Katumpi – Buredi – PK91 – Samweli – Ngoma – Kubandama – Kayuyu (chef-lieu du secteur Wakabangu II).
- De Kayuyu, la route continue vers le Sud à Kapepa – Kipila – Saleh – Kabumba – Ba Abeli – Kandolo – Mbukani – Kyanga I – Lumuna (chef-lieu du groupement Babongola) – Kalindula – Maliamacho – Kabumba – Kisalela.
Parmi les bretelles de cet axe, il y a :
 - Katambwe et Kingombe Ibali vers Luyamba en passant par Kisubi.
 - Samweli – Kambelembele en passant par Musongelwa.
 - Kayuyu – Pilipili Kikumba.
 - Lumuna – Kimbalambala – Shindano – Mukuku – Kampuma.
 - Lumuna – Kinkati – Kiponda – Kinangele – Kifunza – Kingombe – Mutumwa – Musiwa – Benye Wakenge – Bingundu – Kyanga II – Mwanakusu.
 - Axe Kayuyu – Kampene : Les deux chefs-lieux de secteur et de la chefferie sont reliés par Mpesa – Kaswende II – Mukete – Mubiki – Kaswende I – Mwanankusu – Tchaupanaga – Sekeseke – Kasongo Mbilili – Kabikuli – Yambi – Kinkati – Mukulumoya.
 - Axe Moke – Luyamba Mbia : Il passe par Mumpenge – Kapinga – Numbi vers Luyamba Mbia.

2.5.3. Le transport aérien

Un seul aéroport national existe au Maniema, situé à Kindu. Sa dimension est internationale. Il a une piste de 2.200 m de longueur et 45 m de largeur.

Volume des personnes et des marchandises transportées à l'aéroport de Kindu (1991-1994)

Année	Aéronefs			Passagers			Frets (en kg)			Charges (par kg)		
	Lignes taxis	Aéro Tour	Total	Arrivées	Départs	Total	Arrivées	Départs	Total	Arrivées	Départs	Total
1991	451	189	640	9403	1817	11220	508230	415203	92343	9403	1817	11220
1992	515	177	692	6155	3409	9504	314218	140449	418667	6155	3409	9504
1993	708	180	888	758	1402	2160	608435	219368	827803	758	1402	2160
1994	662	138	800	4344	350	4694	838462	485147	1323609	4344	350	4694

Source : PNUD/MIPRO, *Monographie du Maniema*, document cité, 1998, p. 84.

À côté de cet aéroport national, d'autres aérodromes Régie des voies aériennes (RVA) –, soit à des organismes et pistes d'atterrissage existent à l'intérieur de la province. ou des sociétés privées, repris dans le tableau suivant. Ils appartiennent soit à l'État – et ils sont alors gérés par la

Localisation	Type	Longueur	Largeur	Propriété de
Kailo	Bande en gravier	900 m	20 m	Sakima (ex-Sominki)
Kalima/Kinkungwa	Bande en gravier	1.190 m	30 m	RVA
Kalima/Kamisuku	Bande en gravier	1.250 m	30 m	Sakima (ex-Sominki)
Kampene	Terre et gravier	900 m	30 m	Sakima (ex-Sominki)
Kama	Terre et gravier	900 m	30 m	Missionnaires 7 ^e CEGC
Kasese	Terre et gravier	800 m	12 m	Sakima (ex-Sominki)
Kasongo	Terre et gravier	970 m	40 m	RVA
Kimanu II	Bande en gravier	1.000 m	30 m	Parc national Maiko
Namoya/ Saramabila	Bande à gravier	900 m	30 m	Banro ²⁸⁸
Punia	Bande en latérite	1.140 m	30 m	RVA
Tunda	Terre	900 m	30 m	Église méthodiste unie
Kibombo	Terre	900 m	30 m	Cité de Kibombo

Source : Division provinciale de Transport et communication, 2008.

²⁸⁸ La piste de Namoya/Saramabila a été construite par Cobelmin, mais en dehors de la concession minière.

Les statistiques du volume entrant et sortant des produits et des passagers de ces aéroports ne sont pas disponibles à cause de la désorganisation du service provincial de transport. Mais on peut affirmer avec certitude que le trafic aérien est devenu très intense depuis 1998, à cause de l'exploitation artisanale et de la

commercialisation des divers minerais produits dans tous les territoires où sont installés ces aéroports et en raison de l'état des autres infrastructures de transport.

Les types d'avions présents sur les aéroports et aéroports du Maniema sont détaillés dans les deux tableaux suivants.

L'aéroport de Kindu

Type d'aéronef	Compagnie	Provenance	Objets de transport	Fréquence
Boeing 727	CAA	Kinshasa - Goma	Passagers	2 fois par semaine
Boeing 727	CAA	Kinshasa - Goma	Cargo	1 fois par semaine
Boeing 727	Service Air	Kinshasa - Goma	Cargo	3 fois par semaine
Boeing 727	Gomair	Kinshasa - Goma	Cargo	1 fois par semaine
Antonov 24	Air Mango	Goma	Cargo	Occasionnellement

Source : Entrevue avec le directeur de la RVA à Kindu, juin 2009.

Il faut ajouter les appareils de la MONUC stationnés de façon permanente à l'aéroport de Kindu, essentiellement composés d'hélicoptères de transport, et destinés au

transport du personnel de la MONUC et des officiels de la province.



Vue du bâtiment de l'aéroport de Kindu. Photo 2009.

Les aéroports de brousse

Aérodrome de	Type d'aéronef	Agences d'affrètement	Provenance	Objets de transports	Fréquence
Kailo	Antonov	Aérodrome très peu fréquenté à cause de sa proximité avec Kindu			
Kalima/Kinkungwa	Antonov	Agefreco Afreco	Bukavu - Goma	Cargo	2 fois par semaine
Kalima/Kamisuku	Cet aérodrome n'est plus opérationnel suite aux difficultés/mutations de la Sominki				
Kampene	Antonov	Agefreco	Bukavu - Goma	Passagers et cargo	2 fois par semaine
Kama	Antonov	Agefreco	Bukavu - Goma	Passagers et cargo	2 fois par semaine
Kasese	Antonov	Agefreco Afreco	Bukavu - Goma	Passagers et cargo	2 fois par semaine
Kasongo	Antonov	Agefreco	Bukavu - Goma	Passagers et cargo	2 fois par semaine
Namoya/Saramabila	Cet aérodrome appartient à la compagnie minière du groupe Banro qui utilise ses propres avions. Mais des agences d'affrètement des marchandises utilisent également ces installations notamment Agefreco de Bukavu et d'autres agences de Goma				
Punia	Antonov	Agefreco	Bukavu - Goma	Passagers et cargo	2 fois par semaine

Source : Division provinciale de Transport et communication, 2008.

La presque totalité des aéronefs fréquentant ces aéroports sont des Antonov russes pilotés dans la plupart des cas par d'anciens pilotes militaires russes. La plupart de ces aéronefs ne répondent plus aux normes

internationales en matière de sécurité aérienne. Il y a eu plusieurs accidents mortels qui entraînent par ailleurs la perte des cargaisons dans les forêts du Maniema.

2.6. TÉLÉCOMMUNICATIONS

Comparativement aux autres provinces, le Maniema est moins couvert en matière de télécommunication. Il existe un système de télécommunication par satellite (Resaltelsat) qui relie par faisceaux hertziens la province du Maniema aux villes environnantes : Bukavu, Goma et Uvira.

2.6.1. Radios et Télévisions

Il n'existe qu'une seule station émettrice de télévision dans la province du Maniema. C'est la Télévision-radio

Maniema (Telerama) de Kalima. Les autres ne sont que des relais des stations de télévision de Kinshasa. Et encore ! Seules les villes de Kindu et de Kalima sont couvertes et elles ne possèdent que deux chaînes : RTNC (Radio-Télévision nationale du Congo) et Digitalcongo. La situation est meilleure en matière de radiodiffusion, grâce, en particulier, aux radios communautaires. Toutes ces radios émettent en FM. Elles n'assurent cependant pas une bonne couverture médiatique à l'ensemble de la population.

Situation des radios et télévisions opérant au Maniema				
Dénomination	Lieu d'implantation	Année	Statut	Propriétaire
Chaînes de télévision				
1. RTNC (Station relais)	Kindu	1970	Chaîne officielle de la RDC	État congolais
2. Télévision-Radio Maniema (Telerama)	Kalima	2008	Privé	M. Athanase Matenda
3. Récepteur Télé Kalima	Kalima	1990	Privé	Société Sakima
4. TKM (Télé Kindu Maniema)	Kindu	1994	Privé	Aubain Ngongo Luwowo
5. Digitalcongo	Kindu	2005	Privé	?
Chaînes de radio				
1. Radio Nyota ya Asubui	Kalima	2005	Chaîne de radio communautaire	Paroisse St-Pierre de Kalima
2. Radio Maendeleo	Kasongo	2005	Chaîne de radio communautaire	Paroisse St-Charles de Kasongo
3. Radio Okapi	Kindu	2001	Chaîne financée par la MONUC et la Fondation Hirondelle	Mission des Nations unies au Congo (MONUC)
4. RTNC (Radio émettrice locale)	Kindu	1970	Chaîne officielle de la RDC	État congolais
5. Radio Télé Kamisuku (RTK)	Kalima	2006	Privé	Gertrude Kitembo
6. Radio Ngunda FM	Kindu	2005	Privé	Shabani Mwanaomba
7. Digital Congo FM	Kindu	2007	Privé	?
8. Radio KFM (Kindu fréquence modulée)	Kindu	1993	Privé	Alexis Thambwe Mwamba
9. RTC - Mali (Radio télé congolaise - Maniema liberté)	Kindu	2006	Privé	ONG Maniema liberté
10. RHBM (Radio Haki za Binadamu)	Kindu	2008	Privé	ONG HBM
11. Radio Maniema n° 1	Kindu	2008	Privé	Dieudonné Mbukani Katebwa

2.6.2. Sociétés de télécommunication cellulaire

La conquête du Maniema par les sociétés de communication cellulaire date de 2003. Antérieurement, le Maniema ne possédait que des appareils de communication phonique comme mode de communication à longue distance. La plupart de ces appareils n'étaient pas destinés à l'usage public, mais fonctionnaient au sein d'organisations privées ou officielles pour leurs besoins propres. Citons, entre autres : les structures diocésaines catholiques de Kindu et de Kasongo (certaines paroisses de brousse et les procures diocésaines), les entreprises industrielles, commerciales ou les services publics de l'État et l'armée comme l'Office congolais de contrôle (OCC), l'Institut national de sécurité sociale (INSS), la Société nationale d'électricité, la Regideso, la Sominki, la GTZ, l'Enriaco, etc. Les quelques individus qui ont pu recourir à ce mode de

communication, étant donné leurs activités commerciales, sont Ngongo Luwowo, Daito, Pythagore, Koita, etc.

Depuis 2003, la province du Maniema a été reliée au restant du pays et au monde extérieur par le système de communication cellulaire. Deux compagnies de téléphonie cellulaire – Vodacom et Celtel (devenu Zain) – sont venues s'implanter à Kindu et ont ainsi permis de désenclaver le Maniema en terme de communication téléphonique. Aujourd'hui, la couverture téléphonique du Maniema est assez vaste et est assurée grâce à de nombreuses antennes relais installées dans l'hinterland de Kindu par les deux sociétés de téléphonie cellulaire précitées et par d'autres qui se sont implantées récemment, notamment la Compagnie chinoise de téléphonie (CCT).

Emplacements des antennes de VODACOM, ZAIN et CCT

Vodacom		Zain(ex-Celtel)		CCT	
Antenne	Zone couverte	Antenne	Zone couverte	Antenne	Zone couverte
Kindu	Ville de Kindu	Kindu	Ville de Kindu	Kindu	Ville de Kindu
Kalima	Cité de Kalima et la partie nord de Pangi	Kalima	Cité de Kalima et la partie nord de Pangi		
Kibombo	Cité de Kibombo et son hinterland	Saramabila	Cité de Saramabila et son hinterland		
Kasongo	Cité de Kasongo et son hinterland	Kampene	Cité de Kampene et son hinterland		
Punia	Cité de Punia et son hinterland	Kama	Cité de Kama et son hinterland		
Lubutu	Cité de Lubutu et son hinterland	Punia	Cité de Punia et son hinterland		
Kailo	Cité de Kailo et son hinterland	Lubutu	Cité de Lubutu et son hinterland		

La CCT est encore une société récente. Implantée en 2008, elle ne couvre encore que la ville de Kindu. D'autres compagnies comme Tigo ont dû fermer.

3. ASPECTS SOCIAUX

3.1. SITUATION SANITAIRE

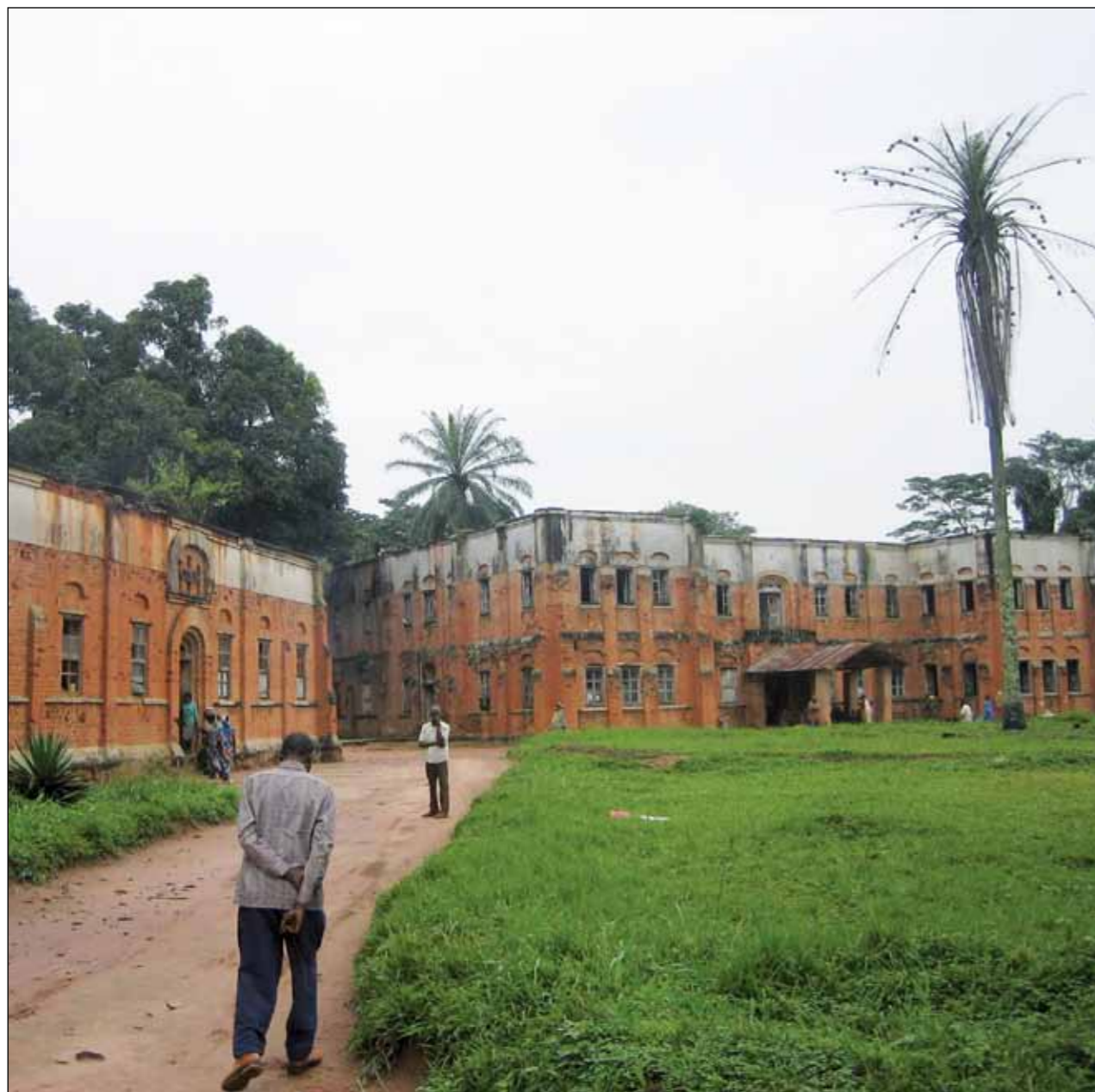
Entre 1970 et 1980, l'infrastructure sanitaire du Maniema se présentait comme suit²⁸⁹ :

- En territoire de Kabambare : 1 seul hôpital à Lusangi, 2 dispensaires-maternités à Kibangula et à Wamaza et 2 dispensaires à Kapeya et à Saramabila.
- En territoire de Kasongo : 1 dispensaire-maternité à Samba et 2 dispensaires dans le Maringa, 9 dispensaires dans le secteur Mulu.
- En territoire de Kibombo : 2 hôpitaux à Kibombo et à Tunda, 7 dispensaires dans la chefferie Aluba, 5 dispensaires dans la chefferie Ankutshu, 5 dispensaires dans la chefferie Bakongola et 5 dispensaires dans la chefferie Mapapa.
- En territoire de Kailo : 2 hôpitaux à Kailo et dans la chefferie Bangengele, 6 dispensaires dans le secteur Ambwe, 1 dispensaire dans le secteur Balanga, 23 dispensaires dans la chefferie Bangengele, 5 dispensaires dans le secteur Wasongola.

- En territoire de Lubutu : 1 hôpital à Lubutu, 1 dispensaire et 1 maternité à Lubutu, 6 dispensaires dans le secteur Obokote et 1 hôpital, 1 dispensaire et 1 maternité dans le secteur Bitule.
- En territoire de Pangi : 4 hôpitaux, 2 maternités et 5 dispensaires dans la chefferie Babene, 2 hôpitaux, 2 maternités et 8 dispensaires dans le secteur Beia ; 27 dispensaires dans le secteur Ikama, 3 dispensaires dans le secteur Wakabangu II.
- En territoire de Punia : 3 hôpitaux dans le secteur Babira-Bakwame, 3 dispensaires dans le secteur Baleka, 1 hôpital, 1 maternité et 5 dispensaires dans le secteur Ulindi.

De cet inventaire, il ressort qu'à cette époque, le Maniema comptait 17 hôpitaux, 10 maternités et 123 dispensaires pour une population totale estimée à 806.496 habitants.

²⁸⁹ Région du Kivu, *Étude des collectivités rurales*, T. I., 2^e édition, Bukavu, 26 décembre 1985.



Hôpital de Tunda, construit par des missionnaires méthodistes en 1933²⁹⁰. Photo 2009.

En 2004, la province du Maniema compte dix-huit zones de santé dont : Kabambare, Lusangi, Salamabila, Kailo, Kasongo, Kunda, Samba, Kibombo, Tunda, Lubutu, Obokote, Kalima, Kampene, Pangi, Ferekeni, Punia, Alunguli et Kindu. Ces zones de santé renferment huit hôpitaux généraux de référence et 224 centres de santé. Outre ces établissements publics, plusieurs centres privés appartenant aux églises, aux ONG locales et aux entreprises fonctionnent également.

²⁹⁰ Le docteur américain William B. Lewis (chirurgien), surnommé, en otetela, Wetshi Yimba, originaire de l'État du Mississippi et vétéran du Corps expéditionnaire américain en France pendant la guerre de 1914-1918, arriva au Congo belge en 1923. Il fut missionnaire méthodiste et il fonda, avec l'infirmière Fannie B. Warren de l'État d'Oklohama, l'hôpital de la MMCC/Tunda (construit d'abord en pisé) en 1933 (en matériaux durables).

Structures sanitaires dans la province du Maniema en 2004

Structure Zs	HGR	CSR	CS	PS	DISP	CH	CM	POP TOT	Localisation / Territoire
1. Kindu	1	2	9	-	13	-	4	95.809	ville de Kindu
2. Alunguli	1	1	4	-	-	-	-	51.512	ville de Kindu
3. Pangi	1	2	12	-	-	-	-	63.468	Terr. Pangi
4. Kalima	1	2	15	-	-	-	-	82.480	«
5. Kampene	1	3	10	-	-	-	-	96.463	«
6. Kabambare	1	2	8	-	-	-	-	71.879	Terr. Kabambare
7. Lusangi	1	2	14	-	-	-	-	121.192	«
8. Sarambila	1	3	14	-	-	-	-	102.788	«
9. Kibombo	1	3	11	-	-	-	-	74.785	Ter. Kibombo
10. Tunda	1	3	11	-	-	-	-	62.787	«
11. Punia	1	3	16	-	-	-	-	68.317	Terr. Punia
12. Ferekeni	1	3	13	-	-	-	-	52.217	«
13. Lubutu	1	3	13	-	-	-	-	100.267	Terr. Lubutu
14. Obokote	1	4	9	1	-	-	-	61.208	«
15. Kasongo	1	1	18	-	-	-	-	163.647	Terr. Kasongo
16. Samba	1	-	10	-	-	-	-	85.112	«
17. Kunda	1	6	21	-	-	-	-	182.821	«
18. Kailo	1	2	16	-	-	-	-	94.582	Terr. Kailo
TOTAL	18	45	224	1	13		4	1.621.334	Province

Source : Inspection provinciale de la santé.

Abréviations : HGR : hôpital général de référence ; CSR : centre de santé de référence ; CS : centre de santé ; PS : poste de santé ; Disp. : dispensaire ; CH : chambre hospitalière ; CM : centre médical (privé).

La fourchette d'encadrement sanitaire reste déficiente pour une population de 1.808.913 habitants. Elle comprend pour l'ensemble de la province :

- 19 médecins généralistes ;
- 4 médecins spécialistes, un pharmacien ;

- 8 licenciés professionnels de santé (dont 2 en pédiatrie, 1 en gynécologie et obstétrique, 1 en clinique, 3 en épidémiologie et 1 en gestion des institutions de santé) ;
- 239 infirmiers du niveau A1, 316 de niveau A2 et 237 du niveau A3.

Effectifs et répartition du personnel médical et paramédical en 2004

Catégorie Structure	Médecin		Pharma.	Dentiste	Kiné	Licencié en sciences de santé	Infirmiers			Nutrit.	Tech. Labo	Tech. Radio	AGIS
	Général	Spéc.					A1	A2	A3				
1. InspMédicale	1	3	1	-	1	6	15	4	21	1	1	-	2
2. Kindu	4	1	0	-	0	0	67	77	51	2	2	-	5
3. Alunguli	1	-	-	-	-	-	8	5	9	-	-	-	2
4. Pangi	1	-	-	-	-	-	7	5	14	-	-	-	-
5. Kalima	1	-	-	-	-	1	14	29	13	-	-	-	1
6. Kampene	1	-	-	-	-	-	12	7	9	-	-	-	1
7. Kabambare	-	-	-	-	-	-	5	4	5	-	-	-	1
8. Lusangi	1	-	-	-	-	-	15	8	8	-	-	-	1
9. Sarambila	1	-	-	-	-	-	3	7	8	-	-	-	1
10. Kibombo	1	-	-	-	-	-	18	37	29	-	-	-	2
11. Tunda	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	1
12. Punia	1	-	-	-	-	-	9	23	18	-	-	-	1
13. Ferekeni	1	-	-	-	-	-	4	4	2	-	-	-	1
14. Lubutu	1	-	-	-	-	-	4	14	5	-	-	-	1
15. Obokote	-	-	-	-	-	-	25	36	15	-	-	-	1
16. Kasongo	2	-	-	-	-	1	5	4	7	-	-	-	3
17. Samba	-	-	-	-	-	-	20	11	5	-	-	-	-
18. Kunda	1	-	-	-	-	-	4	35	14	-	-	-	-
19. Kailo	1	-	-	-	-	-	16	10	25	-	-	-	-
TOTAL	19	4	1	0	1	8	254	320	258	3	3	0	24

Source : Inspection provinciale de la santé.

Même si les indicateurs macro-économiques du Maniema attestent de la dégradation importante de la situation économique et sociale, il y a lieu de souligner qu'au niveau sanitaire, comparée aux années 1970-1980, la situation au cours des années 2000 a connu une amélioration sensible quant au nombre de sites de santé créés. Le tableau des zones de santé se trouve en annexe 3.

3.2. L'ÉDUCATION

La création des réseaux scolaires du Maniema date de l'installation des missionnaires catholiques et protestants au début de la colonisation belge. Outre le prosélytisme et

l'évangélisation, les missionnaires avaient, en effet, la charge de l'enseignement et, de manière générale, de l'éducation des « indigènes ». Ainsi l'arrivée des missionnaires a-t-elle coïncidé avec la création des premières écoles au Maniema, notamment à Kindu, à Kasongo, à Kalima, à Kibombo et à Kibangula.

Il convient de rappeler à ce sujet que la première implantation des missionnaires catholiques au Maniema remonte à 1903 avec la création de la mission de Tongoni (Kasongo) par les missionnaires de la congrégation des Pères blancs de M^{fr} Lavigerie. À cette époque, ces missionnaires appartenaient au vicariat apostolique du Haut-Congo dirigé par M^{fr} Victor Roelens et dont le siège était à Albertville (Moba) dans le Haut-Katanga. Ils

furent suivis quatre années plus tard par la congrégation missionnaire des pères du Saint-Esprit, arrivés à Kindu en 1907 et dont le vicariat apostolique se trouvait à Kongolo.

Évoquer la création de ces deux postes missionnaires a son importance, puisque ce sont eux qui deviendront les deux diocèses catholiques que comporte la province du Maniema, à savoir le diocèse de Kindu et le diocèse de Kasongo.

Il ne s'agit pas de faire ici l'histoire de l'enseignement au Maniema, mais il y a lieu de souligner que, comparativement à tout le Congo, le réseau scolaire de cette province est l'un des plus faibles et la place dès lors en dernière position sur ce plan. Il est observé aussi que le réseau de l'enseignement scolaire catholique couvre aujourd'hui quasiment les 3/5 des établissements scolaires du Maniema. Selon les données figurant dans la monographie du DSRP sur le Maniema²⁹¹, en 2003, le réseau scolaire au Maniema comprenait :

- 742 écoles primaires avec un total de 186.215 élèves ;
- 318 écoles secondaires avec un total de 62.671 élèves ;
- 15 établissements d'enseignement universitaire avec un total de 2.276 étudiants.

En fait, ces chiffres sous-estiment la situation réelle. La complexité de celle-ci conduit à prendre en considération deux sources complémentaires :

- les *Rapports 2008* de la Division provinciale de l'EPSP qui donne la configuration des écoles secondaires ;
- l'*Annuaire statistique de l'EPSP, année scolaire 2007-2008* qui permet de situer le Maniema par rapport à l'ensemble de la RDC.

N°	Rubriques	2003	2008		RDC 2008
		Nombre	Nombre	%	Nombre
1.	Écoles maternelles	-	30	1,2	2.600
2.	Enfants de l'école maternelle	-	2.023	1,0	201.351
3.	Écoles primaires	742	978	3,1	31.938
4.	Classes du primaire	-	6.906	2,7	251.366
5.	Élèves du primaire	186.215	260.020	2,6	9.973.365
6.	Enseignants du primaire	-	6.957	2,8	255.594
7.	Écoles secondaires	318	420	2,8	15.231
8.	Classes du secondaire	-	3.026	2,3	131.269
9.	Élèves du secondaire	62.671	70.631	2,3	3.113.803
10.	Enseignants du secondaire	-	4.226	2,2	188.808
11.	Enseignement supérieur et Universitaire	15	15	4,0	408
12.	Étudiants Enseignement supérieur et Universitaire	2.276	5.988	2,0	308.739

²⁹¹ MINISTÈRE DU PLAN, Unité de pilotage du processus DSRP, *Monographie de la province du Maniema*, Kinshasa-Gombe, 2003.

La province du Maniema se trouve en dernière position par rapport à l'ensemble du pays, en ce qui concerne les aspects quantitatifs de l'enseignement, comme le montrent les pourcentages du tableau ci-haut. Chacune des autres provinces affiche des pourcentages supérieurs. Néanmoins, les données de l'année 2008 présentent une évolution positive. Et même si le nombre d'établissements de l'ESU est resté inchangé, celui des étudiants a plus que doublé en cinq ans.

3.2.1. L'enseignement primaire et secondaire

Territoire par territoire, la situation scolaire de l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire se présente de la façon suivante pour l'année 2008 :

1) La couverture scolaire du territoire de Kabambare

D'après l'étude du ministère du Plan dans le cadre du DSRP (Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté), la situation scolaire se présente comme suit :

Couverture scolaire du territoire de Kabambare

Niveau	ENC	ECC	ECP	ECI	ECK	Privé	Total
Écoles primaires	20	71	37	08	-	-	136
Écoles secondaires	09	20	20	04	01	-	54

ENC = écoles non conventionnées ; ECC = écoles conventionnées catholiques ; ECP = écoles conventionnées protestantes ; ECI = écoles conventionnées islamiques ; ECK = écoles conventionnées kimbanguistes.

Source : Ministère du Plan, Unité de pilotage du processus DSRP, *Monographie de la province du Maniema*, Kinshasa-Gombe, 2003, p. 28.

Liste des écoles secondaires de Kabambare (2008)

N°	Nom de l'école	Nombre d'options	Options organisées
1	Institut Kilunga	02	- Latin et Philosophie - Pédagogie générale
2	Institut Wamaza	01	- Mathématique et Physique
3	Institut Kamoto	01	- Pédagogie générale
4	Institut Maningo	01	- Pédagogie générale
5	Institut Mwangaza	01	- Pédagogie générale
6	Institut Mulengela	01	- Pédagogie générale
7	Institut Tujenge	01	- Pédagogie générale
8	Institut Wakabango	02	- Mathématique et Physique - Pédagogie générale
9	Institut Mwela	01	- Biologie et Chimie
10	Institut Amisi	01	- Pédagogie générale
11	Institut Kabambare	01	- Pédagogie générale
12	Institut Kalinde	01	- Pédagogie générale
13	Institut Kayembe	01	- Pédagogie générale
14	Institut Kingali	01	- Pédagogie générale
15	Institut Saidi	02	- Latin et Philosophie - Pédagogie générale
16	Institut Lwika	01	- Pédagogie générale
17	Institut Madini	01	- Pédagogie générale
18	Lycée Mapatano	01	- Pédagogie générale

19	Institut Mubake	01	- Pédagogie générale
20	Institut Mulongo	01	- Pédagogie générale
21	Institut Namoya	01	- Pédagogie générale
22	Institut Pangapanga	01	- Pédagogie générale
23	Institut Saramabila	01	- Pédagogie générale
24	Institut Tchuki	01	- Pédagogie générale
25	Institut Tengetenge	01	- Pédagogie générale
26	Institut Kaumo	01	- Pédagogie générale
27	Institut Bamba	01	- Pédagogie générale
28	Institut Kibangula	02	- Pédagogie générale - Agriculture
29	Institut Luhembe	01	- Pédagogie générale
30	Institut Lulindi	01	- Pédagogie générale
31	Institut Mikebwe	01	- Pédagogie générale
32	Institut Mombese	01	- Pédagogie générale
33	Institut Mwadisita	01	- Pédagogie générale
34	Institut Sungula	01	- Pédagogie générale
35	Institut Sikuzani	01	- Commercial et administrative

Source : Division provinciale des écoles primaires, secondaires et professionnelles (EPSP), *Rapport annuel*, Kindu, 2008.

Cette différence s'explique du fait que bon nombre d'écoles aussi bien primaires que secondaires, confrontées à la situation de crise, ont fini par fermer. Les frais scolaires largement supérieurs aux revenus des parents sont à la source de la fermeture de plusieurs écoles.

Par ailleurs, dans les zones minières, les élèves préfèrent s'adonner à l'exploitation artisanale des minerais plutôt que fréquenter les établissements scolaires.

2) Couverture scolaire du territoire de Kibombo

Comparativement aux autres territoires du Maniema, Kibombo vient en troisième rang, *ex æquo* avec le territoire de Kabambare après les territoires de Kasongo et de Pang'i. Les données émanant du ministère du Plan sont les suivantes :

Couverture scolaire du territoire de Kibombo

	ENC	ECC	ECP	ECI	ECK	Privé	Total
Écoles primaires	17	20	24	-	03	01	65
Écoles secondaires	08	03	13	-	02	01	27

ENC = écoles non conventionnées ; ECC = écoles conventionnées catholiques ; ECP = écoles conventionnées protestantes ; ECI = écoles conventionnées islamiques ; ECK = écoles conventionnées kimbanguistes.

Source : MINISTÈRE DU PLAN, Unité de pilotage du Processus DSRP, *document cité*, pp. 26-27.

Mais le rapport annuel de la Division provinciale des écoles primaires, secondaires et professionnelles (EPSP) de 2008 signale, quant à lui, 35 écoles secondaires.

Liste des écoles secondaires de Kibombo

N°	Nom de l'école	Nombre d'options	Options organisées
1	Institut Balicha	1	- Pédagogie générale
2	Institut Besamba	2	- Pédagogie générale - Sociale
3	Institut Kibombo	1	- Pédagogie générale
4	Institut Kingombe	2	- Pédagogie générale - Biologie et Chimie
5	Institut Likéri	2	- Pédagogie générale - Biologie et Chimie
6	Institut Lokenye	1	- Pédagogie générale
7	Institut Lowe	1	- Pédagogie générale
8	Institut Lualaba	2	- Biologie et Chimie - Pédagogie générale
9	Institut Mabila	1	- Sociale
10	Institut Mwamba	1	- Sociale
11	Institut Ngongo	1	- Pédagogie générale
12	Institut Opango	1	- Pédagogie générale
13	Institut Tuungane	1	- Pédagogie générale
14	Institut Wankenge	1	- Pédagogie générale
15	ITP/Kibombo	1	- Agriculture
16	Institut Dinika	1	- Pédagogie générale
17	Institut Kasongo-Banza	1	- Sociale
18	Institut Kekonda	1	- Pédagogie générale
19	Institut Ulindi	1	- Pédagogie générale
20	Institut Ungu	1	- Latin et Philosophie
21	Institut Difuma I	1	- Pédagogie générale
22	Institut Kafelo	1	- Pédagogie générale
23	Institut Kembe Semanao	1	- Pédagogie générale
24	Institut Lokoso	1	- Pédagogie générale
25	Institut Lwalaba	1	- Pédagogie générale
26	Institut Lweki	1	- Pédagogie générale
27	Institut Lule	1	- Pédagogie générale
28	Institut Mukando	1	- Pédagogie générale
29	Institut Ndjulu	2	- Pédagogie générale - Biologie et Chimie
30	Institut Onyembo	1	- Pédagogie générale
31	Institut Owandji Opombo	1	- Pédagogie générale
32	Institut Oye	1	- Sociale
33	Institut Tunda	2	- Pédagogie générale - Mathématique et Physique
34	Institut Yungi II	1	- Pédagogie générale
35	Institut Lokeleka	1	- Pédagogie générale

Source : Division provinciale des Écoles primaires, secondaires et professionnelles (EPSP), *Rapport annuel*, Kindu, 2008.

Contrairement au territoire de Kabambare où les écoles ferment, ici le nombre d'écoles augmente, alors que les écoles primaires évoluent timidement. L'option la plus fréquente est la « Pédagogie générale ». La raison est que cette option est la plus facile à organiser à cause des disponibilités en enseignants, même si la sous-qualification de ceux-ci est flagrante. En effet, beaucoup d'enseignants du secondaire sont eux-mêmes du niveau secondaire alors qu'ils enseignent jusque dans les classes terminales.

3) Couverture scolaire du territoire Punia

Les territoires du nord de la province du Maniema sont les moins couverts sur le plan scolaire. Les chiffres fournis par la Division provinciale du Plan en 2003 montrent pour les trois territoires septentrionaux la situation suivante :

Aire	Territoires du Nord-Maniema			Couverture scolaire totale de la Prov. du Maniema
	Kailo	Punia	Lubutu	
Écoles primaires	41	55	58	742
Écoles secondaires	16	21	25	318
Institutions universitaires	0	1	0	16

Source : Unité de pilotage du processus DSRP, *Monographie de la province du Maniema*, Kinshasa-Gombe, 2004.

En ce qui concerne le seul territoire de Punia, les enquêtes de terrain ont donné des résultats fort différents, soit 70 écoles primaires et 20 écoles secondaires dont la répartition est donnée dans les deux tableaux suivants.

Liste des écoles secondaires du territoire de Punia

N°	Établissements	Nombre d'options	Options organisées
1	Institut Mamboleo	01	- Commerciale et Administrative
2	Institut Uzima	01	- Pédagogie générale
3	Institut Beroya	01	- Pédagogie générale
4	Institut Furahisha	01	- Biologie et Chimie
5	Institut Kabongola	01	- Sociale

Écoles maternelles et primaires du secteur public	
Aire	Nombre d'écoles
La cité de Punia et ses environs	28
De la localité de Losomba au pont Ulindi vers le sud	8
Kasese et ses environs	12
Kowe et ses environs	16
Mulita et ses environs	6

Écoles secondaires	
Aire	Nombre d'écoles
Dans la Cité de Punia	7
Yumbi et ses environs	5
Kasese	1
Axe Punia – Matumba – Kasese	3
Dans les groupements de la rive gauche de la rivière Ulindi dans le secteur Ulindi	1
Kowe et ses environs	4

La plupart de ces écoles sont publiques. Elles appartiennent aux divers réseaux de l'enseignement public, c'est-à-dire qu'elles sont subventionnées par l'État :

- 15 écoles primaires et 3 écoles secondaires appartiennent au réseau des écoles conventionnées catholiques ;
- 3 écoles primaires et 5 écoles secondaires font partie du réseau des écoles conventionnées kimbanguistes ;
- 1 école secondaire appartient au réseau des écoles conventionnées musulmanes ;
- le reste fait partie du réseau des écoles conventionnées protestantes qui, lui-même est une constellation de plusieurs communautés d'églises protestantes.

Le rapport annuel de la Division provinciale des écoles primaires, secondaires et professionnelles (EPSP) de 2008 signale, quant à lui, 29 écoles secondaires.

6	Institut Mutambulikane	01	- Biologie et Chimie
7	Institut Musafiri	01	- Pédagogie générale
8	Institut d'Obea	01	- Pédagogie générale
9	Institut Ndeke	01	- Pédagogie générale
10	Institut Bahati	01	- Pédagogie générale
11	Institut Yumbi	01	- Pédagogie générale
12	Institut Belia	01	- Pédagogie générale
13	Institut de Punia	02	- Mathématiques et Physique - Pédagogie générale
14	Institut Shutsha Tolea	02	- Mathématiques et Physique - Pédagogie générale
15	Institut Baleka	01	- Pédagogie générale
16	Institut Minimbe	01	- Pédagogie générale
17	Institut Umoja	01	- Sociale
18	Institut Katingatinga	01	- Pédagogie générale
19	Institut Mapenzi	01	- Pédagogie générale
20	Institut Mbengu	01	- Pédagogie générale
21	Institut Milabyo	01	- Pédagogie générale
22	Institut Njeki	01	- Latin et Philosophie
23	Institut Ferekeni	01	- Biologie et Chimie
24	Institut Mbako	01	- Pédagogie générale
25	Institut Babesoe	01	- Pédagogie générale
26	Institut Bakwame	01	- Pédagogie générale
27	Institut Lowa	01	- Pédagogie générale
28	Institut Lwamba Maranatha	01	- Pédagogie générale
29	Institut Bamoke	01	- Sociale

Source : Division provinciale des Écoles primaires, secondaires et professionnelles (EPSP), *Rapport annuel*, Kindu, 2008.

Les écoles du territoire de Punia, à l'instar de toutes celles du Maniema, sont confrontées à de nombreuses difficultés. Beaucoup d'entre elles ne sont pas viables, surtout celles fonctionnant en milieu rural. Construits en pisé avec des toits en feuillage, les bâtiments doivent chaque année faire l'objet de réparations laborieuses, s'ils ne croulent pas complètement sous l'effet des intempéries. Les bancs sont rustiques là où il y en a. Et là où il n'y en a pas, les élèves sont assis sur des pierres. Seules les écoles de la cité de Punia et de grandes agglomérations – Kasese, Ferekeni, Yumbi, etc. – fonctionnent de façon plus ou moins acceptable. Il y a une moyenne de plus ou moins 45 élèves par classe

tandis qu'en milieu rural ce nombre est à peine de 15 élèves.

La plupart des écoles secondaires n'ont pas d'enseignants qualifiés et doivent recourir aux diplômés du secondaire (D6N²⁹²). Sans manuels appropriés et sans compétence requise, ces enseignants « dépanneurs » transmettent des connaissances incomplètes, insuffisantes, quelquefois incorrectes. Aucun programme de recyclage de ces enseignants n'existe et aucune politique scolaire n'est envisagée.

²⁹² D6N = « Diplôme d'État de six ans secondaires nouveau » par rapport au D6A qui signifie « Diplôme d'État de six ans secondaires ancien ».

4) Couverture scolaire du territoire de Lubutu

Le territoire de Lubutu n'est pas mieux loti que celui de Punia. Selon le document du DSRP la répartition des écoles — primaires et secondaires — de ce territoire selon les réseaux scolaires est la suivante :

Couverture scolaire du territoire de Lubutu

Couverture scolaire du territoire de Lubutu							
	ENC	ECC	ECP	ECI	ECK	Privé	Total
Écoles primaires	09	14	30	-	04	01	58
Écoles secondaires	02	06	15	-	01	01	25

ENC = écoles non conventionnées ; ECC = écoles conventionnées catholiques ; ECP = écoles conventionnées protestantes ; ECI = écoles conventionnées islamiques ; ECK = écoles conventionnées kimbanguistes.

Source : MINISTÈRE DU PLAN, Unité de pilotage du processus DSRP, 2003, *document cité*.

Mais le rapport de la Division de l'EPSP recense 22 écoles secondaires.

Liste des écoles secondaires du territoire de Lubutu

N°	Établissements	Nombre d'options	Option organisées
1	Institut Ushuuda	01	- Commerciale et Administrative
2	Institut de Bitule	01	- Commerciale et Administrative
3	Institut Osso	01	- Mathématiques et physique
4	Institut Wokovu	01	- Mathématiques et physique
5	Institut Mengwe	01	- Pédagogie générale
6	Institut Ngoli	01	- Pédagogie générale
7	Institut Bora	01	- Sociale
8	Institut Bitule	01	- Pédagogie générale
9	Institut Numbiri	01	- Pédagogie générale
10	Institut D'Ongo	01	- Pédagogie générale
11	Institut Kaseya	01	- Pédagogie générale
12	ITAV/Katingatinga	01	- Agriculture
13	Institut de Lubutu	01	- Pédagogie générale
14	Institut Dialongara	01	- Pédagogie générale
15	Institut Kalombo	02	- Mathématiques et physique - Pédagogie générale
16	Institut Lilo	01	- Pédagogie générale
17	Institut Ndeka	01	- Pédagogie générale

18	Institut Tchamaka	01	- Pédagogie générale
19	CS Bokaf	01	- Commerciale et Administrative
20	Lycée Kolombwa	01	- Sociale
21	Institut Tuendelee	01	- Sociale
22	Institut Umauwa	01	- Pédagogie générale

Source : Division provinciale des écoles primaires, secondaires et professionnelles (EPSP), *Rapport annuel*, Kindu, 2008.

Ce territoire se trouve par ailleurs confronté aux mêmes problèmes que son voisin, à savoir une forte déperdition scolaire et la sous-qualification du personnel enseignant.

5) La couverture scolaire du territoire de Kailo

Le territoire de Kailo demeure l'enfant pauvre du Maniema avec seulement 41 écoles primaires et 16 écoles secondaires. Les réseaux qui s'occupent de l'organisation des écoles dans ce territoire se présentent comme suit d'après le document du DSRP :

Couverture scolaire du territoire de Kailo

	ENC	ECC	ECP	ECI	ECK	Privé	Total
Écoles primaires	09	19	10	-	03	-	41
Écoles secondaires	04	04	07	-	01	-	16

ENC = écoles non conventionnées ; ECC = écoles conventionnées catholiques ; ECP = écoles conventionnées protestantes ; ECI = écoles conventionnées islamiques ; ECK = écoles conventionnées kimbanguistes.

Source : MINISTÈRE DU PLAN, Unité de pilotage du Processus DSRP, 2003, *document cité*.

Le rapport de la Division provinciale de l'EPSP de 2008, ne recense, lui, que 13 écoles secondaires dans le territoire :

Liste des écoles secondaires du territoire de Kailo

N°	Établissements	Nombre d'options	Options organisées
1	Institut Songwe	01	- Pédagogie générale
2	Institut Kampala	01	- Sociale
3	Institut Kailo II	01	- Sociale
4	Institut Katakokombe	01	- Sociale
5	Institut Libuyu	01	- Sociale
6	Institut Wenda	01	- Pédagogie générale

7	Institut Idambo	01	- Pédagogie générale
8	Institut Kailo	01	- Pédagogie générale
9	Institut Kandolo/Kailo	01	- Pédagogie générale
10	Institut Lukungula	01	- Pédagogie générale
11	Institut Nyoka	01	- Pédagogie générale
12	Institut Kilanga	02	- Commerciale et Administrative - Agriculture
13	Institut Sumaili	01	- Pédagogie générale

Source : Division provinciale des écoles primaires, secondaires et professionnelles (EPSP), *Rapport annuel*, Kindu, 2008.

6) La couverture scolaire de la ville de Kindu

La ville de Kindu — chef-lieu de la province — est une des entités les plus scolarisées. Il s'y trouve non seulement de nombreuses écoles primaires et secondaires avec des options variées, mais aussi un nombre assez important d'institutions d'enseignement supérieur. Le document du DSRP recense, en 2003, pour cette ville, 63 écoles primaires et 31 écoles secondaires réparties en réseaux de la manière suivante :

Couverture scolaire de la ville de Kindu

	Communes	ENC	ECC	ECP	ECI	ECK	Privé	Total
1. Écoles primaires								63
	Alunguli	04	04	07	-	01	-	16
	Mikelenge	03	02	07	-	01	02	15
	Kasuku	03	06	07	01	01	14	32
2. Écoles secondaires								31
	Alunguli	01	01	04	-	01	-	07
	Mikelenge	02	-	03	01	-	-	06
	Kasuku	03	04	01	01	01	08	18

ENC = Écoles non conventionnées ; ECC = écoles conventionnées catholiques ; ECP = écoles conventionnées protestantes ; ECI = écoles conventionnées islamiques ; ECK = écoles conventionnées kimbanguistes.

Source : MINISTÈRE DU PLAN, Unité de pilotage du processus DSRP, 2003, *document cité*.

C'est surtout en ce qui concerne les écoles secondaires de Kindu que les chiffres présentés dans le DSRP ne correspondent pas à ceux fournis par la Division

provinciale de l'EPSP. En effet, selon le rapport de celle-ci, Kindu comprenait en 2008 53 écoles secondaires :

Liste des écoles secondaires de la ville de Kindu

N°	Établissement	Commune	Nombre d'options	Options organisées
1	Institut de l'Enano	Kasuku	3	- Latin et philosophie - Biologie et Chimie - Commerciale et Administrative
2	Institut de Kindu	«	2	- Mathématiques et physique - Pédagogie générale
3	Institut Mapendo	«	02	- Biologie et Chimie - Informatique
4	Institut Lumande	«	01	- Pédagogie générale
5	C.S. Lembelembe ²⁹³	«	03	- Pédagogie générale - Biologie et Chimie - Commerciale et Administrative

²⁹³ C.S. = Complexe scolaire.

6	Institut Juhudi	«	02	- Pédagogie générale - Sociale
7	Institut Tabernacle	«	02	- Pédagogie générale - Biologie et Chimie
8	Lycée Matumaini	«	03	- Pédagogie générale - Commerciale et Administrative - Coupe et couture
9	Institut Kasuku	«	03	- Pédagogie générale - Mathématiques et physique - Commerciale et Administrative
10	I.T.P./K	«	01	- Construction
11	Institut Ponio	«	04	- Pédagogie générale - Mathématiques et physique - Biologie et Chimie - Sociale
12	C.S. Tuungane	«	04	- Pédagogie générale - Biologie et Chimie - Commerciale et Administrative - Sociale
13	Institut Malonga	«	02	- Pédagogie générale - Sociale
14	Institut Nyota	«	03	- Pédagogie générale - Commerciale et Administrative - Sociale
15	C.S. La Fontaine	«	04	- Pédagogie générale - Latin et philosophie - Commerciale et Administrative - Sociale
16	Institut de Basoko	«	02	- Pédagogie générale - Sociale
17	Institut Jirani	«	02	- Pédagogie générale - Sociale
18	I.T.A./Kindu	«	01	- Agriculture
19	C.S. Amani	«	01	- Pédagogie générale
20	Institut Lufungula	«	03	- Pédagogie générale - Latin et Philosophie - Mathématiques et Physique
21	Institut Imara	«	02	- Pédagogie générale - Biologie et Chimie
22	Institut Manga Difumba	«	01	- Pédagogie générale
23	Institut Brazza	«	01	- Sociale
24	C.S. Daniel	«	03	- Pédagogie générale - Commerciale et Administrative - Sociale
25	Institut Kiwandja	«	01	- Pédagogie générale

26	Institut Kilu	«	02	- Pédagogie générale - Sociale
27	Institut Tokoloté	Mikelenge	01	- Pédagogie générale
28	Institut Bulamba	«	01	- Sociale
29	C.S. Lina	«	02	- Pédagogie générale - Sociale
30	C.S. Nyota	«	01	- Pédagogie générale
31	Institut Odimba	«	02	- Pédagogie générale - Sociale
32	Institut de l'Aéro	«	01	- Sociale
33	Institut Kachongo	«	01	- Pédagogie générale
34	Institut du Plateau	«	01	- Sociale
35	Institut Tshibangu	«	02	- Pédagogie générale - Mathématiques et Physique
36	C.S. Le Bercaïl	«	01	- Pédagogie générale
37	Institut Ngwangwata	«	01	- Pédagogie générale
38	Institut Tujikaze	«	01	- Sociale
39	Institut Matenda	«	02	- Pédagogie générale - Sociale
40	Institut Lukunda	«	01	- Agriculture
41	Institut Mendes	«	01	- Pédagogie générale
42	Institut Aphilma	«	01	- Pédagogie générale
43	Institut Mwanga	Alunguli	02	- Latin et Philosophie - Mathématiques et Physique
44	C.S. Bitingo	«	02	- Pédagogie générale - Sociale
45	Institut Diropka	«	01	- Pédagogie générale
46	Institut Kabondo	«	02	- Pédagogie générale - Commerciale et Administrative
47	Institut Kansilembo	«	01	- Pédagogie générale
48	Institut Mangobo	«	01	- Sociale
49	Institut Neema	«	01	- Sociale
50	Institut Mabala	«	02	- Sociale - Biologie et Chimie
51	Institut Numbu I	«	01	- Biologie et Chimie
52	Institut Kama II	«	02	- Pédagogie générale
53	Institut Kandolo/Kasenga	«	01	- Sociale

Source : Division provinciale des écoles primaires, secondaires et professionnelles (EPSP), *Rapport annuel*, Kindu, 2008.

7) La couverture scolaire du territoire de Kasongo

La répartition des écoles du territoire de Kasongo selon les réseaux d'enseignement est la suivante, d'après le document du DSRP :

Couverture scolaire du territoire de Kasongo

	ENC	ECC	ECP	ECI	ECK	Privé	Total
Écoles primaires	34	94	38	19	03	-	188
Écoles secondaires	22	15	22	12	05	-	76

ENC = écoles non conventionnées ; ECC = écoles conventionnées catholiques ; ECP = écoles conventionnées protestantes ; ECI = écoles conventionnées islamiques ; ECK = écoles conventionnées kimbanguistes.

Source : Ministère du Plan, Unité de pilotage du processus DSRP, 2003, *document cité*.

À relever le fait que le réseau islamique est l'avant-dernier avec 31 établissements primaires et secondaires sur un total de 264 alors que le territoire de Kasongo est considéré comme le bastion de l'islam au Congo. Une des raisons en est que la confession musulmane a commencé

très tardivement à s'intéresser à l'enseignement scolaire. Le réseau catholique détient le plus grand nombre d'établissements scolaires : 109 en totalité dont environ 90 % dans le secteur primaire. Il est suivi du réseau protestant avec 60 établissements, mais dont environ un tiers sont des écoles secondaires. Le réseau protestant, qui comporte plusieurs communautés confessionnelles, semble prendre de l'importance. À l'instar des catholiques, les protestants considèrent que les écoles constituent l'instrument d'évangélisation par excellence.

Le territoire de Kasongo est de loin le mieux nanti de la province en ce qui concerne les écoles avec 78 établissements d'enseignement secondaire. Mais c'est aussi le territoire le plus peuplé du Maniema. En 2008, les établissements de l'enseignement secondaire du territoire de Kasongo sont les suivants :

Liste des écoles secondaires du territoire de Kasongo

N°	Établissements	Nombre d'options	Options organisées
1.	Institut Bimbi	02	- Latin et Philosophie - Pédagogie générale
2.	Institut Matumaini	02	- Latin et Philosophie - Commerciale et Administrative
3.	Institut Afia	01	- Pédagogie générale
4.	Institut Bahati	01	- Pédagogie générale
5.	Institut Malema/Ngomu	01	- Pédagogie générale
6.	Institut Malela/Samba	01	- Pédagogie générale
7.	Institut Mwanandeki	02	- Pédagogie générale - Sociale
8.	Institut Ngomu	01	- Pédagogie générale
9.	Institut Samba	01	- Pédagogie générale
10.	Institut Scimemas	02	- Pédagogie générale - Agriculture
11.	Institut Mala	03	- Latin et Philosophie - Pédagogie générale - Biologie et Chimie
12.	Institut Kasongo	02	- Pédagogie générale - Mathématiques et Physique
13.	Institut Kaumo	02	- Biologie et Chimie - Commerciale et Administrative
14.	Lycée Nengapeta	02	- Biologie et Chimie - Coupe et Couture
15.	Institut Nyangwe	01	- Pédagogie générale

16.	ITA Kashengi	01	- Pédagogie générale
17.	Institut Kasisa	01	- Pédagogie générale
18.	Institut Mirundu	01	- Pédagogie générale
19.	Institut Mutesa	01	- Pédagogie générale
20.	Institut Mukombe	02	- Pédagogie générale - Biologie et Chimie
21.	Institut Kabocha	01	- Pédagogie générale
22.	Institut kalongosola	01	- Pédagogie générale
23.	Institut Kasubi	01	- Pédagogie générale
24.	Institut Kipaka	01	- Pédagogie générale
25.	Institut Kunda	01	- Pédagogie générale
26.	Institut Lwembe	01	- Pédagogie générale
27.	Institut Mamba	01	- Pédagogie générale
28.	Institut Matela	01	- Pédagogie générale
29.	Institut Musa Shindano	01	- Pédagogie générale
30.	Institut Ngene	01	- Pédagogie générale
31.	Institut Lukatasha	01	- Pédagogie générale
32.	ITA Kisamba	01	- Pédagogie générale
33.	Institut Mingana	02	- Pédagogie générale - Mathématique et Physique
34.	Institut Mwema	01	- Pédagogie générale
35.	Institut Kassa	01	- Pédagogie générale
36.	Institut Katemo	01	- Pédagogie générale
37.	Institut Kibangu	01	- Pédagogie générale
38.	Institut Kimoto	01	- Pédagogie générale
39.	Institut Lubulani	01	- Pédagogie générale
40.	Institut Mayele	01	- Pédagogie générale
41.	Institut Mirundu	01	- Pédagogie générale
42.	Institut Mwema – Numbi	01	- Pédagogie générale
43.	Institut Pene Gori	01	- Pédagogie générale
44.	Institut Sopo	01	- Pédagogie générale
45.	Institut Tuungane	01	- Pédagogie générale
46.	Institut Bikenge	01	- Pédagogie générale
47.	Institut Rudika II	01	- Pédagogie générale
48.	Institut Utamba	01	- Pédagogie générale
49.	Institut Mwinga	01	- Pédagogie générale
50.	Institut Maringa	01	- Pédagogie générale
51.	Institut Ndayekama	02	- Pédagogie générale - Sociale
52.	Institut Kituta	01	- Pédagogie générale
53.	Institut Maadibisho	01	- Pédagogie générale
54.	Institut Marungu	01	- Pédagogie générale
55.	Institut Nonda	01	- Pédagogie générale
56.	Institut Rudika	01	- Pédagogie générale
57.	Institut Sengamali	01	- Pédagogie générale

58.	Institut Benyasamba	01	- Pédagogie générale
59.	Institut Mbuyu	01	- Pédagogie générale
60.	Institut Lutula	01	- Pédagogie générale
61.	Institut Kalulu	01	- Pédagogie générale
62.	Institut Kasumbo	01	- Pédagogie générale
63.	Institut Tafemo II	01	- Pédagogie générale
64.	Institut Mwanakusu	01	- Pédagogie générale
65.	Institut Nyanga	01	- Pédagogie générale
66.	Institut Bimbi	01	- Pédagogie générale
67.	Institut Maniema	01	- Pédagogie générale
68.	Institut Famba	01	- Pédagogie générale
69.	Institut Kiyungu	01	- Pédagogie générale
70.	Institut Banamoya	01	- Pédagogie générale
71.	Institut Kamulete	01	- Pédagogie générale
72.	Institut Kimumba	01	- Pédagogie générale
73.	Institut Mudilu	01	- Pédagogie générale
74.	Institut Nuru	01	- Pédagogie générale
75.	Institut Kibwana	01	- Pédagogie générale
76.	Institut Mudilu II	01	- Pédagogie générale
77.	Institut Kyalula	01	- Pédagogie générale
78.	Institut Tubuku Ngoli	01	- Pédagogie générale

Source : Division provinciale des écoles primaires, secondaires et professionnelles (EPSP), *Rapport annuel*, Kindu, 2008.

8) La couverture scolaire du territoire de Pangi

La couverture scolaire du territoire de Pangi tient la seconde place après celle de Kasongo. Elle va par ailleurs de pair avec la démographie de ce territoire. En ce qui concerne sa répartition par réseau, le document du DSRP présente la situation suivante :

Couverture scolaire du territoire de Pangi

	ENC	ECC	ECP	ECI	ECK	Privé	Total
Écoles primaires	08	52	74	-	01	01	136
Écoles secondaires	04	15	45	01	02	02	69

ENC = écoles non conventionnées ; ECC = écoles conventionnées catholiques ; ECP = écoles conventionnées protestantes ; ECI = écoles conventionnées islamiques ; ECK = écoles conventionnées kimbanguistes.

Source : MINISTÈRE DU PLAN, Unité de pilotage du processus DSRP, 2003, *document cité*.

En 2008, la couverture scolaire du territoire de Pangi comprenait les établissements d'enseignement secondaire suivants :

Liste des écoles secondaires du territoire de Pangi

N°	Établissements	Nbre d'options	Options organisées
1.	Institut Pilote de Kalima (IPK)	02	- Mathématique et Physique - Pédagogie générale
2.	Institut Kabila	01	- Mathématique et Physique
3.	Institut Mibake	02	- Mathématique et Physique - Commerciale et Administrative
4.	Institut Kabamba	01	- Pédagogie générale
5.	Institut Kisanga I	01	- Pédagogie générale
6.	ITPK/ Kalima	02	- Mécanique générale - Électricité
7.	Institut Kasese	01	- Sociale
8.	Institut Baganda	02	- Biologie et Chimie - Latin et Philosophie
9.	Institut Penemisenga	01	- Mathématique et Physique
10.	Institut Kimbala	01	- Pédagogie générale
11.	Institut Kirongozi	01	- Pédagogie générale
12.	Institut Laïti Katembo	01	- Pédagogie générale
13.	Institut Lukombe	01	- Pédagogie générale
14.	Institut Lumande	01	- Pédagogie générale
15.	Institut Lundimu	01	- Pédagogie générale
16.	Institut Luaba	01	- Pédagogie générale
17.	Institut Moga	01	- Pédagogie générale
18.	Institut Butezi	01	- Commerciale et Administrative
19.	Institut Kimbili	01	- Commerciale et Administrative
20.	ITV/ Ulindi	01	- Vétérinaire
21.	Institut Chem-Chem	02	- Latin et Philosophie - Pédagogie générale
22.	Institut Musuku	02	- Mathématique et Physique - Biologie et Chimie
23.	Institut Lukukaongo	01	- Biologie et Chimie
24.	Institut Kamisuku	01	- Pédagogie générale
25.	Institut Mabikwa	02	- Sociale - Pédagogie générale
26.	Institut Mukwale	02	- Sociale - Pédagogie générale
27.	Institut Ngongomeka	01	- Pédagogie générale
28.	Institut Busaga II	01	- Pédagogie générale
29.	Institut Matenda	02	- Sociale - Pédagogie générale
30.	Institut Kayuyu	02	- Pédagogie générale - Biologie et Chimie
31.	Institut Kikumba	01	- Biologie et Chimie
32.	Institut Kangalé	01	- Pédagogie générale

33.	Institut Kihembwe	01	- Pédagogie générale
34.	Institut Munyere	01	- Pédagogie générale
35.	Institut Samweza	01	- Pédagogie générale
36.	Institut Sanguli	01	- Pédagogie générale
37.	Institut Tupinda	01	- Pédagogie générale
38.	Institut Lumuna	01	- Latin et Philosophie
39.	Institut Kema	01	- Pédagogie générale
40.	Institut Kampene	02	- Biologie et Chimie - Pédagogie générale
41.	Institut Assumani	01	- Pédagogie générale
42.	Institut Ikisa	01	- Pédagogie générale
43.	Institut Mukulukusu	01	- Pédagogie générale
44.	Institut Mulamba	01	- Pédagogie générale
45.	Institut Sumaili	01	- Pédagogie générale
46.	ITC/Pangi	01	- Commerciale et Administrative
47.	Institut Kabilu	01	- Sociale
48.	ITAP/Moyo	01	- Agriculture
49.	Institut Mukombe	01	- Sociale
50.	Institut Luindi	01	- Pédagogie générale
51.	Institut de Kama	03	- Mathématique et Physique - Latin et Philosophie - Pédagogie générale
52.	Institut Kimwigulu	01	- Mathématique et Physique
53.	Institut Bitingo	01	- Pédagogie générale
54.	Institut Kisanga	01	- Pédagogie générale
55.	Institut Kisanga II	01	- Pédagogie générale
56.	Institut Kambili	01	- Pédagogie générale
57.	Institut Muguma	01	- Pédagogie générale
58.	Institut Penemagu	01	- Pédagogie générale
59.	Institut Katumpi	01	- Sociale
60.	Institut Tchamundala	01	- Sociale
61.	Institut Divin Maître	01	- Secrétariat et Informatique

Source : Division provinciale des écoles primaires, secondaires et professionnelles (EPSP), *Rapport annuel*, Kindu, 2008.

Une bonne appréciation du vécu éducatif ne peut se limiter aux aspects quantitatifs, tels qu'aperçus dans les tableaux de l'évolution de l'EPSP. Il existe un certain nombre d'indicateurs de la qualité. Hélas ! même pour ces aspects qualitatifs, le Maniema accuse un grand retard par rapport à l'ensemble du pays et, à bien des égards, par rapport à chacune de 11 provinces existantes en 2010 considérées séparément. Voici sa situation, en 2008,

eu égard à quelques indicateurs qualitatifs des niveaux primaire et secondaire²⁹⁴.

i) Le taux brut de scolarisation

Il s'agit du rapport exprimé en pourcentage entre la population scolarisée et le nombre de sujets ayant l'âge officiel requis pour ce niveau de scolarisation.

²⁹⁴ RDC, *Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, année scolaire 2007-2008*.

Province	Primaire			Secondaire		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Maniema	89,1	73,9	81,5	47,4	15,0	31,4
Moyenne nationale	98,5	82,7	90,7	53,4	30,1	41,9

À ces deux niveaux d'enseignement et par rapport à la variable genre, les taux du Maniema sont nettement inférieurs à la moyenne nationale. Un examen comparatif des provinces révèle que le Maniema vient en avant-dernière position juste avant le Katanga, sauf à propos de la scolarisation féminine au niveau secondaire où le Katanga l'emporte. Il faut du reste remarquer que l'écart entre le Maniema et la moyenne nationale se creuse davantage en ce qui concerne la scolarisation des filles au secondaire.

ii) L'indice de parité Filles/garçons

C'est un indicateur des efforts déployés en faveur de la scolarisation féminine.

Province	Primaire	Secondaire
Maniema	0,8	0,3
Moyenne nationale	0,8	0,6

D'une manière générale, la parité Filles et Garçons sur le plan scolaire est loin d'être atteinte en RDC. Si le Maniema peut s'enorgueillir d'atteindre le même indice que la moyenne nationale au niveau primaire, il en est de même au niveau secondaire où il occupe le bas de l'échelle *ex aequo* avec le Kasai-Occidental et l'Équateur.

iii) Le taux d'achèvement

Il s'agit du pourcentage d'une cohorte d'élèves inscrits dans la première année d'un cycle donné qui sont attendus à achever ce cycle.

Province	Primaire			Secondaire		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Maniema	62,0	36,8	49,4	32,8	6,3	19,5
Moyenne nationale	63,5	44,2	53,9	34,6	17,2	26,0

Les taux d'achèvement au Maniema, pour les garçons comme pour les filles, sont inférieurs à la moyenne nationale, sans que cette province soit la dernière du pays.

Cet indicateur montre la grande disparité existant entre filles et garçons quant aux chances d'achever un cycle entamé, le phénomène étant plus prononcé au niveau secondaire. En effet, en ramenant à 100 les chiffres concernant les garçons, aux fins d'une comparaison, on obtient le tableau ci-après.

Province	Primaire		Secondaire	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Maniema	100	59	100	19
Moyenne nationale	100	70	100	50

Ce tableau montre que les filles du Maniema ont 5,2 fois moins de chances de terminer le cycle secondaire que leurs collègues masculins de la province. Au niveau primaire, cette proportion est de 1,7. Les chiffres de la moyenne nationale sont relativement meilleurs. Le Maniema peut se consoler de ne pas accuser les taux d'achèvement les plus bas par rapport à certaines autres provinces du pays.

iv) La qualification des enseignants

La qualification des enseignants est un indicateur de la qualité d'un enseignement. Elle est généralement déterminée par le niveau de formation de l'enseignant. En RDC, sont considérés comme sous-qualifiés : au niveau primaire ceux qui ont un diplôme inférieur à D6 et, au niveau secondaire, ceux qui détiennent un diplôme inférieur à G3. La catégorie « Autres » englobe des personnes qui interviennent dans l'enseignement de par leur expérience ou des qualifications indéterminées ou d'ordre professionnel, religieux, ou autres. Le tableau ci-après présente, en termes de pourcentages, la situation de la qualification des enseignants en 2008.

Province	Primaire			Secondaire		
	Sous-qualifiés	Qualifiés	Autres	Sous-qualifiés	Qualifiés	Autres
Maniema	37,3	61,1	1,6	91,2	6,2	2,6
Moyenne nationale	29,3	68,5	2,2	66,2	29,1	4,7

Une fois de plus, les chiffres de la province du Maniema présentent une situation moins bonne par rapport à la moyenne nationale. Il faut souligner le cas dramatique des enseignants du secondaire : au Maniema, la quasi-totalité des enseignants n'ont pas les niveaux

requis. C'est la situation la plus mauvaise de toutes les provinces du pays.

v) Le ratio élèves/enseignants au niveau primaire

Le ratio élèves/enseignants au primaire renseigne sur la charge pédagogique d'un enseignant. Les pédagogues estiment que moins ce ratio est élevé, meilleur est l'encadrement que peut assurer l'enseignant. En RDC, le ratio moyen est de 39 élèves pour un enseignant. Le ratio observé au Maniema est de 37, se plaçant ainsi dans le peloton des provinces (Bas-Congo, Bandundu, Équateur et Kasai-Occidental) situées au-dessus de la moyenne nationale. Néanmoins, la faible qualification des enseignants du primaire réduit la portée de cet encadrement théorique.

3.2.2. L'enseignement supérieur et universitaire

Deux institutions universitaires furent créées au Maniema dès janvier 1993. Il s'agit des extensions de l'Institut supérieur pédagogique (ISP) et de l'Institut supérieur de développement rural (ISDR), tous deux installés à Bukavu. Pour la petite histoire, le gouvernement congolais, avec le concours de la Banque mondiale, avait planifié dès 1992 un programme d'extension des institutions universitaires vers les zones rurales. Sous le régime du MPR-Parti État, celles-ci étaient en effet généralement localisées dans les grands centres urbains. La clientèle du monde rural — qui était considérable — ne pouvait accéder facilement à l'enseignement universitaire à cause de nombreuses difficultés dues au manque d'infrastructures et à la pauvreté de la population.

Les centres de Kindu²⁹⁵, extensions des instituts universitaires précités, furent ainsi implantés dans cette localité. Et pour respecter l'équilibre « géopolitique » de la ville, le centre de l'ISP s'établit dans la commune

²⁹⁵ Les extensions de Kindu ont été respectivement créées par les arrêtés ministériels n°s ESU/CABMIN/51/92 pour celle de l'ISP-Bukavu à Kindu et n° ESU/CABMIN/54/92 pour celle de l'ISDR-Bukavu à Kindu.

d'Alunguli sur la rive droite du fleuve²⁹⁶ tandis que celui de l'ISDR s'installait sur la rive gauche dans la commune de Mikelenge. Les deux communes avaient un aspect rural, la plupart des habitants vivant quasiment des activités champêtres et d'artisanat.

En septembre 1993, d'autres institutions universitaires vinrent rejoindre les premières à Kindu :

- le Centre universitaire du Maniema à Kindu (CUM) ;
- l'Institut supérieur des techniques médicales (ISTM-Kindu) ;
- l'Institut supérieur de commerce (ISC) ;
- l'Institut supérieur des études agronomiques (ISEA).

Aujourd'hui, la couverture universitaire de la province — même si elle n'est pas aussi abondante que celle des autres provinces — demeure assez importante. Cinq des sept territoires du Maniema possèdent au moins un institut d'enseignement universitaire :

²⁹⁶ Pour la petite histoire, il convient de signaler que l'implantation de l'ISP-Kindu avait suscité l'intérêt de la 7^e Communauté de l'Église de Grâce au Congo (CEGC) qui, sous l'impulsion du pasteur Steve Vington, s'était proposé de contribuer à la construction de cette nouvelle institution. Elle en avait même entamé les travaux dès que les autorités administratives de la commune d'Alunguli avaient attribué à l'ISP-Kindu un site dans le quartier Muzelela. Ces bâtiments ont été en partie pillés. Le gros des activités de l'ISP se déroule à la rive gauche dans la commune de Kasuku.

Couverture universitaire de la province du Maniema

Territoire	Institution universitaire	Année d'implantation	Lieu	Régime
Ville de Kindu	- Université de Kindu	1993	Kindu	Officiel
	- ISP	«	«	«
	- ISDR	«	«	«
	- ISTM	«	«	«
	- ISTA	«	«	«
	- ISSM	2006	«	Privé
	- ISGM	1992	«	Privé
	- Cidep-Université ouverte	2007	«	Officiel
Punia	- ISTM	2002	Punia	Officiel
Pangi	- Université du Moyen-Lualaba	2005	Kalima	Officiel ²⁹⁷
	- ISP-Kalima	1999	«	«
	- ISTM-Kalima	1993	«	«
Kibombo	- ISP	1999	Kibombo	Officiel
	- ISTM	«	«	«
	- ISDR	«	«	«
Kasongo	- ISTM	1993	Kasongo	Officiel
	- Institut universitaire	2000	«	Privé

²⁹⁷ L'Université du Moyen-Lualaba de Kalima qui a été créée en 1993 a d'abord été une université privée et est devenue officielle en 2008 avec le statut « extension de l'Université de Kindu ».

Seuls les territoires de Lubutu et de Kabambare ne possèdent pas à ce jour d'institution universitaire. La proximité du premier avec le territoire de Punia semble une explication à cette absence, tandis que l'extrême éloignement du second en est une autre.

Malgré leur présence relativement importante, ces institutions universitaires n'en restent pas moins confrontées à des problèmes de tous ordres. Les plus importants sont :

- le manque de bibliothèque : cette dernière est encore embryonnaire dans beaucoup d'institutions, et parfois inexistante dans certaines d'entre elles. Si à Kindu, certains étudiants peuvent compenser cette carence par le biais d'Internet fourni par un cybercafé local, la majorité ne compte que sur les notes de cours des enseignants.

- la carence des enseignants qualifiés : la plupart des enseignants qualifiés viennent de l'extérieur du Maniema. Quelques professeurs seulement œuvrent de façon permanente à Kindu²⁹⁸.

3.3. LES CONFESSIONS RELIGIEUSES

La couverture religieuse de la province du Maniema, même si elle est modeste par rapport aux autres provinces composant l'ancien Kivu, demeure assez importante. Elle comprend une panoplie d'églises aussi

²⁹⁸ En 2009, leur nombre s'élevait à sept, à savoir : Lucien Misenga (Uniki), Maurice Amuri (Unilu-UML/Kalima), Léonard N'Sanda (ISP/Kindu), Bernard Tabezi (ISP/Kindu), Alphonse Masandi (ISP/Kindu), Expédito Kabungama (ISP/Kindu) et Jean Manga (Uniki).

bien « classiques » que celles dites de « réveil ». En effet le pentecôtisme ayant envahi l'espace religieux aujourd'hui, beaucoup d'églises de réveil caractérisées par un syncrétisme africain et judéo-chrétien foisonnent au Maniema.

À relever les très grandes lignes de l'implantation des confessions religieuses au Maniema.

La première pénétration des religions « extra-africaines » s'opère avec l'installation des Arabo-Swahilis vers 1860. Ceux-ci, venant de la côte est africaine, pénètrent dans le Maniema par Kabambare et progressent vers Kasongo à l'ouest puis s'installent à Nyangwe au bord du fleuve Congo. Les nouveaux arrivants emmènent dans leurs bagages l'islam et, outre leurs activités de traite, font du prosélytisme. Aussi, Kasongo — capitale des Arabo-Swahilis au Maniema — est-elle considérée aujourd'hui comme le point focal de l'islam au Congo.

Le christianisme atteint le Maniema au début du xx^e siècle. Après la conquête de cette contrée par les armées du baron Dhanis, les missionnaires catholiques débarquent au Maniema par Kasongo. Ils viennent du vicariat

apostolique du Haut-Congo à Moba (Baudouinville) et appartiennent à la congrégation des Pères blancs de M^{fr} Lavigerie. Ils créent en 1903 la mission Saint-Charles à Tongoni-Kasongo. Ils sont suivis quatre années plus tard par les pères du Saint-Esprit qui s'installent à Kindu. En 1907 les pères du Sacré-Cœur, venant de Stanleyville, fondent la mission de Lokandu. Mais c'est surtout à partir des années 1930 que de nombreuses missions catholiques sont créées. Les Pères blancs fondent la mission de Kalima en 1936, celles de Kabambare et de Kibangula en 1941, celles de Mingana et de Moyo en 1946. Les chanoines de Latran créent la mission de Punia en 1937, celle de Kailo en 1946 et celle de Kasese en 1949. Les spiritains, qui viennent du vicariat apostolique de Kongolo, fondent la mission de Malela en 1921, celle de Kibombo en 1931, celle de Samba en 1953. Les deux premières missions chrétiennes catholiques fondées au Maniema deviendront plus tard les deux diocèses catholiques de la province : Kasongo en 1952 et Kindu en 1954. La liste des évêques qui se sont succédé dans ces deux diocèses est donnée au tableau suivant.

Liste des évêques qui se sont succédé dans les diocèses de Kindu et de Kasongo

Diocèse de Kindu		Diocèse de Kasongo	
1954-1966	M ^{fr} Jean Frynz	1952-1962	M ^{fr} Richard Cleire
1966-1979	M ^{fr} Albert Onyembo	1962-1966	M ^{fr} Noël Mala
1979-2004	M ^{fr} Paul Mambe Mukanga	1966-1990	M ^{fr} Timothée Pirigisha
2004-2007	M ^{fr} Théophile Kaboy (administrateur apostolique)	1990-1994	M ^{fr} Christophe Munzehirwa
2007 à ces jours	M ^{fr} Willy Ngumbi	1994-2009	M ^{fr} Théophile Kaboy
		2009 à ces jours	M ^{fr} Melchisedek Sikuli (administrateur apostolique)

Le protestantisme n'est pas non plus en reste. Le missionnaire et voyageur Grenfell atteint Nyangwe en 1903, mais n'y resta pas, épuisé par de nombreux voyages. La pénétration du protestantisme au Maniema s'est faite dès lors à partir de deux foyers. Le premier est Shabunda où les missionnaires américains de l'ESAM — Evangelization Society Afrikans Mission — s'installèrent en 1922. Ils rayonnèrent dans le territoire de Pangi où ils créèrent des missions à Kama²⁹⁹, Itampo et Kihembwe. L'autre foyer d'implantation est celui de Wembo-Nyama

²⁹⁹ Entré en dissidence contre ESAM, le révérend Vington créa en 1928 à Kama la WGT — World Grace Testimony — qui travailla beaucoup en terres lega et binja.

dans le Sankuru où les méthodistes s'implantèrent en 1914. Partant de cette localité, à la demande du chef Niama Luhahe de Kombe venu en visite à Wembo-Nyama en janvier 1922, ils allèrent d'abord s'installer à Kombe puis le missionnaire américain Ansil Lynn déplaça la même année le site à 10 km de ce village dans la station Tunda. Le choix de ce site serait dicté par la position de Tunda situé entre Wembo-Nyama et Kibombo (cité reliée par le chemin de fer), la qualité de son eau de source et sa meilleure concentration des villages³⁰⁰. Cette station devait

³⁰⁰ Cf. KASONGO, Michael, *History of the Methodist church in the central Kongo*, London-New-York-Oxford, University Press of America, 1984, pp. 31-32.



M^{gr} Paul Mambe Mukanga

Paul Mambe est né à Omena-Okale (Lodja) dans le Sankuru le 13 avril 1929. Après l'école primaire à la mission catholique de Lodja, il passe 2 ans à l'école des moniteurs de Tshumbe puis entre au petit séminaire de Kabwe où il achève ses études secondaires en 1949.

En 1950, il entre au grand séminaire de Kabwe et y poursuit des études de philosophie et de théologie. Le 28 décembre 1957, il est ordonné prêtre à Lodja avec son confrère Albert Yungu. Après l'ordination, l'abbé Paul Mambe est nommé vicaire de paroisse et directeur de l'école primaire centrale d'Omendjadi dans le Sankuru. En septembre 1958, il est envoyé comme professeur au petit séminaire d'Onema-Ototo dont il deviendra le directeur, de décembre 1960 à août 1962.

Il est envoyé par son évêque, J.Hagendorens, en 1962 à l'Université catholique de Louvain en Belgique où il obtiendra une licence en sciences économiques. À son retour en 1966, il est enseignant pendant deux ans au collège Saint-Augustin de Lodja avant d'être nommé chercheur à l'IRES et

assistant à la Faculté des sciences économiques de l'Université Lovanium à Kinshasa. En 1972, il obtient une bourse de la Coopération technique belge pour faire un doctorat en économie à l'Université catholique de Louvain. À son retour, il est nommé secrétaire administratif à la Faculté de théologie catholique de Kinshasa.

Il est nommé évêque de Kindu le 6 avril 1979 et sacré le 24 juin. Son action pastorale sera guidée par la devise « *Deus Caritas Est* » (Dieu est Amour). C'est à partir de Kindu que le Saint-Siège lui demande d'aller au chevet de son confrère et collègue M^{gr} Albert Yungu, évêque de Tshumbe, malade et démissionnaire. Il sera administrateur apostolique du diocèse de Tshumbe, son diocèse d'origine, du 22 avril 1995 jusqu'en juillet 1997. L'abbé Nicolas Djomo sera nommé et sacré évêque de Tshumbe le 9 novembre 1997. Paul Mambe mourra à Kinshasa pendant son mandat de vice-président de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) le 26 janvier 2004 à l'âge de 75 ans. Il est enterré à Kindu.

M^{gr} Paul Mambe Mukanga, évêque de Kindu (1979-2004) et administrateur du diocèse de Tshumbe (1995-1997)
Source : Diocèse de Tshumbe, Annuaire 2009, Édition de la Chancellerie, Tshumbe, 2009, éditeur responsable M^{gr} Nicolas Djomo.

constituer ainsi la première installation des missionnaires protestants dans la province du Maniema.

Quant au kitawala³⁰¹, il fut propulsé dans le Maniema par la politique de relégation pratiquée par l'autorité coloniale au Congo belge. Cette politique a contribué largement à l'implantation et à l'expansion des idées kitawalistes au Congo. Cette politique consistait en la déportation, dans des milieux lointains, et en la concentration, dans des camps spéciaux, des leaders principaux et des propagandistes zélés des mouvements politico-religieux jugés « subversifs » par l'autorité administrative.

À l'occasion des travaux qu'ils devaient effectuer en groupe et aux heures libres, les relégués kitawalistes avaient tout le temps de propager les éléments essentiels de l'idéologie kitawaliste.

Les leaders kitawalistes luba du Katanga furent relégués à Lubutu en 1937, territoire considéré par l'autorité coloniale comme un lieu isolé et perdu dans une forêt inhospitalière, déshéritée et difficile d'accès. Ce territoire est habité, en majeure partie, par les Komo (cf. *supra*).

Les leaders kitawalistes originaires du Katanga introduisirent le kitawala au Maniema. Leur camp de relégation devint rapidement un laboratoire actif de ce mouvement, un véritable creuset d'idées nouvelles, envahissantes et entraînant. C'est dans la chefferie des Arabisées, en territoire de Lubutu, que les leaders kitawalistes furent astreints à fixer leurs résidences, afin d'éviter les contacts avec les Komo, originaires de ce territoire. L'administrateur territorial devait exercer une « surveillance spéciale » sur leur comportement.

³⁰¹ Le kitawala est le produit idéologique du Watch Tower américain, connu davantage sous la dénomination de témoins de Jehovah. Le mot kitawala viendrait d'une translittération du mot anglais *Tower* prononcé à la bantu (*tawar, tawal, tawala*) et auquel les adeptes adjoignirent le préfixe *ki*. Selon L. Debertry (*Kitawala. Roman*, Élisabethville, Éditions Essor du Congo, 1953), ce préfixe désignerait, en swahili, une manière d'être ou de faire. À force de l'utiliser, ce mot finit par se rapprocher et s'identifier complètement au mot swahili *kitawala*, c'est-à-dire dominer. Au fil du temps, ce dernier se substitua à *Tower*. Le premier terme *Watch*, incompris, perdit du terrain en faveur de *Tower*, que les adeptes, qui ne connaissaient pas l'anglais, retenaient aisément, du fait que les propagandistes le prononçaient en dernier lieu, en l'accentuant. L'appellation kitawala prit ainsi le dessus et s'imposa à tous les adhérents du nouveau mouvement politico-religieux.

Étrangers à la région et fidèles à l'islam, les Arabisés avaient soumis les Komo et nourrissaient un complexe de supériorité à leur égard. Ils affichèrent mépris et indifférence à l'égard des kitawalistes. L'islam demeurait leur religion. C'est ainsi que les déportés luba du Katanga durent orienter leur propagande vers les populations locales, et, plus particulièrement, vers les travailleurs miniers komo, qui prestaient leurs services dans les camps miniers du CNKI (Comité national du Kivu), secteur d'exploitation de Muhulu, et dans les camps d'autres sociétés minières locales, tels les camps Omate et Kaitenda de la Symétain ainsi que les camps Kasowe et Imakumbo de la Cobelmin³⁰².

Les idées kitawalistes atteignirent même les villages komo situés aux abords de ces camps miniers. Mais selon de nombreux témoignages, tant européens qu'africains, c'est surtout dans les centres miniers situés en territoires de Lubutu que le kitawala connut une implantation solide et un développement rapide.

Parmi les adeptes komo qui ont contribué, largement, à la diffusion des idées kitawalistes dans le territoire de Lubutu figurent les scieurs de long et les travailleurs miniers du CNKI envoyés à Lubutu, au début de 1942, en vue de la construction du pont sur la Lubilinga. Les relégués kitawalistes parvinrent à tirer profit du séjour de ces travailleurs dans ce lieu pour leur exposer les idées de leur mouvement.

Après l'achèvement de leur travail, ces derniers regagnèrent les camps miniers du CNKI, où ils se mirent, à leur tour, à propager les idées kitawalistes parmi les travailleurs miniers restés sur place.

Dans ces manifestations extérieures, expressions de sa vitalité intérieure, le kitawala se constitua en contre-système établi et dut, inévitablement, rencontrer l'opposition de l'appareil administratif. Il servit de cadre idéologique à la révolte de Masisi-Lubutu, qui demeura sa manifestation la plus violente durant la Seconde Guerre mondiale au cours de laquelle l'effort de guerre fut exigé par l'administration coloniale. Celui-ci fut caractérisé, entre autres, par un surcroît d'exploitation économique et le mécontentement maximum des travailleurs autochtones au regard de l'exploitation à outrance à laquelle ils furent soumis et qui ne leur permit pas de se consacrer à leurs

³⁰² Lire à ce sujet : Congo belge. Administration de la sureté, *Synthèse du mouvement subversif Kitawala*, manuscrit, s. l., 1955, pp. 204-206.

propres affaires³⁰³. Cette révolte demeure la traduction concrète des perspectives apocalyptiques du kitawala³⁰⁴.

3.4. MUSICOLOGIE DU MANIEMA³⁰⁵

Le Maniema offre un panel musical varié, reflet des migrations et des différentes dominations.

Il n'est pas facile de décrire « La » musique du Maniema, mais on pourrait distinguer des traits communs d'ostinato, d'usage fréquent du tambour à fente et une légère polyphonie/hétérophonie. L'on oublie régulièrement que la musique est une activité humaine, un fait vivant qui naît, qui grandit et qui peut vivre ou mourir. On oublie que les interactions existent entre les villes et les campagnes tant au niveau des chants et des danses qu'au niveau économique³⁰⁶. La musique se transforme, évolue, mute. Si l'objectif des premiers ethnomusicologues était de récolter des enregistrements de musique traditionnelle, avant qu'elle ne se détériore, ils ont par la même occasion créé ce principe de « musique traditionnelle » en détournant la notion de musique et en créant le concept de tradition.

Nous avons recoupé les informations fournies par nos chercheurs sur le Maniema avec les archives musicales du Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) de Tervuren sans pour autant arriver à disposer d'archives pour tous les peuples présents au Maniema.

« Les traditions anciennes de l'Afrique noire étant tributaires de la transmission orale, tout essai d'études

historiques se confronte au caractère limité des sources d'informations. Écriture, iconographie ancienne et témoignages archéologiques sont quasi inexistantes », souligne Rémy Kishilo w'Itunga³⁰⁷.

C'est donc arbitrairement que nous nous intéressons à certaines grandes peuplades qui, par leur importance en nombre et leur étendue géographique, peuvent se prévaloir d'être représentatives du Maniema.

À la recherche d'une identité musicale du Maniema, nous avons écouté des enregistrements et nous présentons, ci-dessous, les différences de structures musicales issues des différentes régions de la province du Maniema, leurs traits musicaux communs et leurs instruments de musique.

3.4.1. Les Komo

Seuls quelques éléments de culture musicale des Komo sont préservés dans les collections de la section de Musicologie du MRAC. Benoît Quersin a entrepris une campagne sur le terrain en décembre 1983 dans le village de Basiko Akiko – région d'Odondo. Dans un de ces extraits *Batua Kibo* [les gens de l'eau] avec référence MR.2004.8.1-1, un groupe de chanteurs hommes et femmes entre 20 et 25 ans se font accompagner par une cithare en radeau *bafili*, un hochet *sabe* et une bouteille vide frappée. Ce dernier instrument remplace vraisemblablement une couche ou cloche double faisant défaut au moment de l'enregistrement. De plus, la section dispose d'un sifflet en bois [n° d'inventaire MO.0.0.1451.1-1] et d'une cithare sur planche [n° d'inventaire MO.0.0.26861.1].

3.4.2. Les Songola

L'enregistrement de Mwinyi Kasidi recueilli dans le village de Lukungu le 22 mai 1973, illustre la version, parfois admise, selon laquelle l'arrivée des Arabo-Swahilis n'a pas été sans violence :

« (...) l'arrivée des Arabes en terre Wasongola se serait effectuée en force, selon Mwinyi Kasidi. Les Arabes se seraient alors associés aux peuples les plus faibles et auraient combattu les peuples rivaux voisins en les aidant de leurs armes. »

³⁰⁷ KISHILO w'ITUNGA, R., *Essai historique et analytique sur la musique contemporaine des Lega orientaux du Kivu au Zaïre*, mémoire sous la direction de De Smedt, M., Louvain, 1984.

³⁰³ Lire à ce propos : LOVENS, M., « La révolte de Masisi-Lubutu, (Congo Belge, janvier-mai 1944) », *Les Cahiers du Cedef*, n°3-4, 1974, pp. 125-126.

³⁰⁴ Pour plus de renseignements à ce sujet, se reporter à MWENE BATENDE, G., *Mouvements messianiques et protestation sociale. Le cas du kitawala chez les Komo du Zaïre*, Kinshasa, Faculté de théologie catholique, 1982.

³⁰⁵ Ce chapitre a été produit par Rémy Jadinon de la section musicologie du MRAC. L'analyse et les commentaires qui suivent proviennent d'observations faites par des chercheurs occidentaux sur le terrain. Un point de vue africain aurait amené, sans doute, d'autres compléments. Ne pouvant réaliser une étude exhaustive portant sur tous les enregistrements disponibles, la recherche ethnomusicologique a été limitée à un seul extrait musical par ethnie.

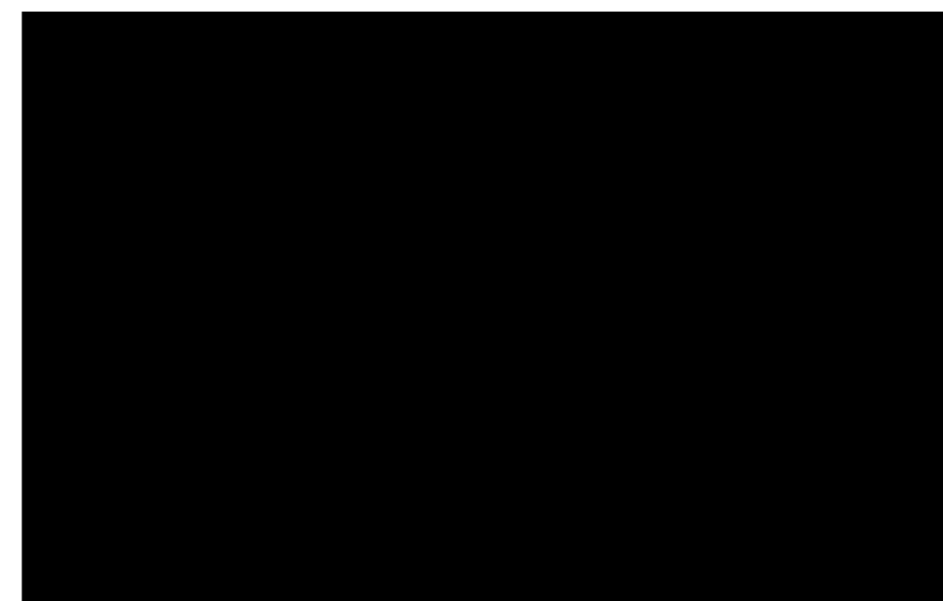
³⁰⁶ OTTE, M., *Sons Originels. Préhistoire de la Musique* (acte du colloque de musicologie), Liège, ULG, 1994.



Lamellophone ngengele, territoire de Kailo.
Photo J.-M. Vandyck (coll. MRAC Tervuren, EO.0.0.979-1.)



Tambour à fente Bangubangu, acquis en 1930.
Photo J.-M. Vandyck (coll. MRAC Tervuren, MO.0.0.31697.)



Tambours des Wasongola. Carte postale : avant 1920. Éditeur : Imprimerie Delvaux, Huy, Congo-Belge. - N. 117. (coll. MRAC Tervuren)

Dans le chant de circoncision *Kumbini* [MR.1975.24.8-2] enregistré le 26 mai 1973 au village de Kama II Akiko dans la région de Kalima, les musiciens, hommes et femmes, chantent en kisongola, sous les coups de tambours et de bâtons à rythme en boucle continue. La mélodie est accompagnée par une trompe et le bruit sourd d'un hochet. Le dialogue des chanteurs y est prédominant.

Un premier tambour commence, vient s'y ajouter un deuxième, ensuite les cris des hommes qui se transforment rapidement en un chant répétitif soutenu en chœur et appuyant le soliste. La mélodie de la trompe est douce et discrète, l'arrivée du hochet se fait progressivement et semble peu à peu marquer le temps.

3.4.3. Les Kusu

Les chansons dont nous disposons sont épurées et répétitives. Elles démontrent la mécanique simpliste d'un rythme de danse. Certaines d'entre elles furent enregistrées par Hugh Tracey auprès des Kusu qui travaillaient au centre d'entraînement des éléphants à Andudu, au bord de la forêt de l'Ituri — loin de leur territoire d'origine³⁰⁸. Également dans les années 1950, lors de ses différentes expéditions, Hugh Tracey a enregistré une chanson de bienvenue pour le devin, *Kilumbu*³⁰⁹, en langue kusu au camp de Nepoko — un autre centre d'entraînement des éléphants dans la région de l'Ituri. Dans ses archives, Hugh Tracey, décrit la manière dont se déroule le rituel.

« Le “devin” habillé uniquement d'une jupe de pur coton, laissant le torse nu, des colliers de perles se croisant sur la poitrine. Il portait un fichu de soie rouge sur la tête. Il était accompagné par un petit garçon habillé de la même façon que lui. Bien que les chanteurs aient prononcé “Kiyumbu”, il paraissait plus correct de prononcer “Kaiyombo”. »

L'extrait démarre par un phrasé entonné par une femme et repris par le chœur, composé principalement de femmes et d'enfants. Les tambours, eux, démarrent en crescendo.



Ensemble de trois tambours en forme de coupe, Kibombo. Photo H. Goldstein. (Inforcongo.) (coll. MRAC Tervuren, HP.1956.32.454.)

³⁰⁸ Voir « *Kekema-kekema* » [N'ayez pas peur] et « *Kabireka kundende kure* », in *The Sound of Africa Series - Sons d'Afrique Series*, Référence AMA. TR-128 [DEKMMMA MR. Xxx].

³⁰⁹ MR.1972.20.24-A3.

Le MRAC dispose dans ses réserves d'un tambour à fente³¹⁰ provenant de Lokandu, d'une cithare sur bâton³¹¹ provenant de la route de caravane entre Lubutu-Walikale et d'une autre³¹² de la même région.



Cithare sur bâton Nzenze, Kusu, Maniema. Acquise en 1976. Photo J.-M. Vandyck (coll. MRAC Tervuren, MO.1976.50.58.)

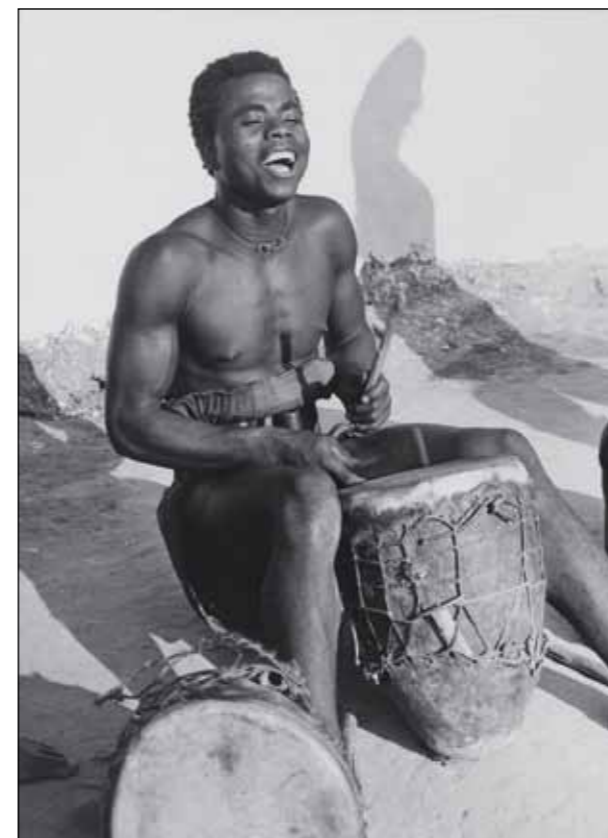
3.4.4. Les Lega

Les instruments lega proviendraient des migrations. Les Lega utilisent principalement des tambours à percussion, dont le *ngoma*, « le roi des tambours ». Notons que le caractère sacré des tambours est fort chez les Lega : à l'intérieur du tambour se trouve une noix ou un caillou que seul le divin peut voir.

³¹⁰ Inv. MO.0.0.1024-2.

³¹¹ Inv. MO.0.0.3222-1.

³¹² Inv. MO.0.0.20677.



Tambourineur lega. Photo H. Goldstein. (Inforcongo.) Photo J.-M. Vandyck (coll. MRAC Tervuren, HP.1956.32.150.)

Les lamellophones sont régulièrement présents chez les Lega. On en distinguera quatre types : *mununa*, *bubanbi*, *likembe*, *asa'i*.

Chez les Lega, on retrouve la musique à toutes les étapes de la vie : les naissances, les initiations des jeunes filles et des jeunes garçons, les grossesses, les investitures les excisions et les deuils...³¹³

L'utilisation des instruments est socialement divisée. Les jeunes garçons dans leurs rituels jouent de l'arc musical et de la flûte d'écorce. Les femmes accompagnent, quant à elles, leurs rituels de battements de mains et de pieds et occasionnellement de hochets et de bâtons à rythme. Tous les chants des hommes sont accompagnés de tambours sauf la circoncision. On retrouve à de rares occasions l'usage de la cithare *zeze*.

³¹³ NDAYWEL È NZIEM, I., *Histoire générale du Congo, De l'héritage ancien à la République démocratique*, Bruxelles, Duculot, 1998.

C'est en janvier 1953 que Daniel Biebuyck recueillit au village de Beya l'enregistrement de *Elele*³¹⁴ en langue kilega. *Elele* est un chant de femmes accompagné de battements de mains. Musique de rituel, la mélodie du chant est répétitive et on y discerne un tuilage (dialogue de chant où l'un commence un peu avant que l'autre termine). Le rythme des percussions est généralement rapide. Au fil du temps, la langue de chant a évolué vers le kiswahili, ce qui a provoqué une diminution des variations mélodiques due au caractère fixe de l'accent tonique dans la langue. Les réserves de la section musicologie du MRAC disposent encore d'une trompe en ivoire³¹⁵, d'un tambour à fente³¹⁶, d'une cloche³¹⁷, d'un sifflet³¹⁸, de lamellophones³¹⁹ et de différents tambours du peuple lega.

3.4.5. Les Egnia (Wagenia)

Les Egnia sont une communauté de pêcheurs, forts présents près de Kisangani et peu dans la province du Maniema. Le MRAC possède des archives sonores datant de mai 1973 et provenant du village de Binakaulu, mais malheureusement d'aucun instrument de musique.

Dans l'extrait recueilli³²⁰, on peut distinguer l'utilisation d'un tambour, d'un tambour à fente et de battements de mains. Le chant, en langue genia, est uniquement repris par des hommes. La mélodie néo-traditionnelle est de type dialogue voix/instruments.

3.5. LES LANGUES DU MANIEMA

Les langues africaines parlées dans la province du Maniema, dont le nombre peut être estimé à une vingtaine, appartiennent toutes au groupe linguistique bantu, et principalement aux sous-groupes C70 et D20.

³¹⁴ MR.1968.19.3-3.

³¹⁵ Trompe en ivoire – MO.1969.59.527 / CPA, 3/R07, kast 009, 008 – 002-004.

³¹⁶ Tambour à fente – MO.0.0.8924 / MUS, 0/3MO2, kast IDIO.

³¹⁷ Clochette – MO.1972.29.2 – CPA, 3/R08, kast 002.005.

³¹⁸ Sifflet – MO.1962.2.1 – CPA, 3/L03, kast 123.010.

³¹⁹ Lamellophone – MO.1964.16.1/ CPA, 3/RO8, kast 002, 009 – 002-007-6.

³²⁰ MR.1975.24.8-7.

1) Kiswahili (Bantu G42). Le kiswahili est la langue véhiculaire de la province.

2) Kibangubangu (Bantu D27)

- Les variantes citées pour cette langue sont (kyenye-) mikebwe, (kyenye-)kasenga, (kyenye-)nonda, (kyenye-)hombo et (kyenye-)sanzi.
- Le kibangubangu est parlé dans le territoire de Kabambare, notamment le long de la rivière Lwama.

3) Kikomo (Bantu D23)

- Le kikomo est parlé dans le nord du Maniema, plus exactement sur les deux rives de la rivière Lowa, dans les localités et territoires de Punia et Lubutu.
- Les variantes suivantes se trouvent dans les deux territoires avec des extensions à Walikale et en Province-Orientale. Il s'agit de : kibolia, kisayo, kikutugani, kimaiko.

4) Ukusu (Bantu C72)

- Les variantes citées pour cette langue sont précédées par le « kinya » : kinyamatapa, kikongola, kinyamabila, kihina, etc. Il y a aussi le kingengele.

L'ukusu est parlé dans le sud-ouest du Maniema, principalement dans le territoire de Kibombo, sur la rive droite de la rivière Lomami. Quant au kingengele, une variante de l'ukusu, il est également parlé dans le territoire de Kailo.

5) Kikwame (Bantu D251)

- La variante (dialectes) citée pour cette langue est le kibira.
- Le kikwame est parlé au nord-est du Maniema, en amont de la rivière Uku, dans le secteur des Babira-Bakwame à Kasese dans le territoire de Punia.

6) Kilega (Bantu D25)

- Le kilega n'a pas de variante au Maniema, sauf pour une infime partie à l'extrémité nord du territoire de Kabambare où il est appelé kitale. Il en existe ailleurs notamment dans les territoires de Shabunda et de Mwenga au Sud Kivu : exemple : kisile, kitale, etc.

Le kilega est parlé au centre-est du Maniema, dans le territoire de Pangli.

7) Kilengola (Bantu D12)

- Le kilengola est parlé au nord-ouest du Maniema, dans l'ouest des territoires de Punia et Lubutu, sur l'axe Aluta - Obokote jusqu'à hauteur de Lubutu. Le kilengola est beaucoup plus une langue de la Tshopo (Province-Orientale) qui déborde au Maniema, notamment en aval du confluent Lowa-fleuve Lualaba sur l'axe Yumbi - Ongoka - Mamboleo.

8) Ombo (Bantu C76)

- Le ombo est parlé dans le territoire de Kailo, entre le confluent des rivières Ambwe et Ulindi.

9) Kisongola (Bantu D24)

- En réalité le kisongola n'a de variante que le kiombo (Bantu D24). Bien qu'on les appelle « Binja-Nord », les Songola n'ont pas de langue commune avec les « Binja-Sud » du territoire de Kasongo.
- Le kisongola est parlé au centre du Maniema, plus exactement au nord de la localité de Kailo, à cheval sur les territoires de Kailo, Pangli et Punia.

10) Kibinja (Bantu D26)

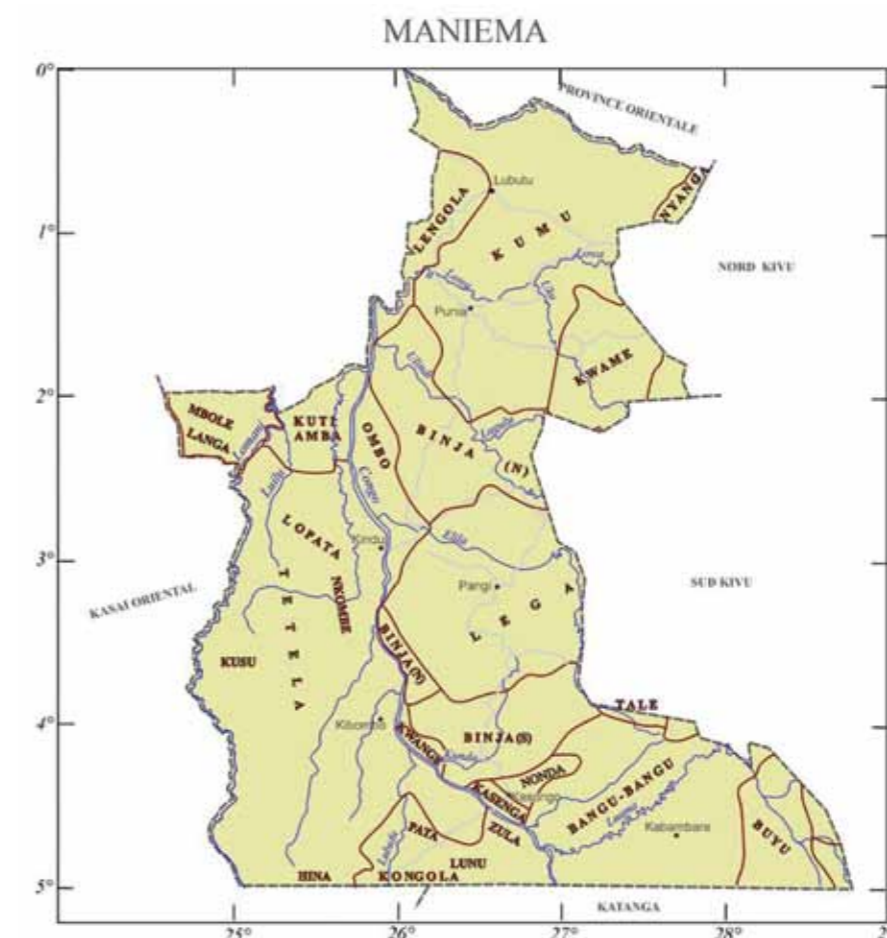
- Même si d'autres peuples du Maniema désignent cette langue sous le vocable de « kizimba » qui en fait est un terme péjoratif.
- Les variantes citées pour cette langue sont : kikwange, Kinye-mamba, kisembombo, kisemolo, kisole, kitemulu, etc.
- Le kibinja est parlé dans le nord du territoire de Kasongo, sur la rive droite du fleuve Lualaba.

11) Kinyanga (Bantu D43).

- Le kinyanga est parlé à l'extrémité est du territoire de Lubutu, mais surtout dans le territoire de Walikale au Nord-Kivu.

12) Kibuyu (Bantu D55)

- Le kibuyu est une langue proche du Kibangubangu.
- Le kibuyu est parlé à l'extrémité est du territoire de Kabambare.



Les langues du Maniema.

13) Otetela (Bantu C71).

Langue parente de l'ukusu.

- Otetela est parlé dans l'ouest du territoire de Kibombo, mais surtout sur la rive gauche de la Lomami dans le Sankuru.

14) Olanga (Bantu, C70), et kuti-amba sont parlées à l'ouest du territoire de Kailo secteur Balanga, sur la rive gauche du fleuve Lualaba. Ce sont des variantes de l'ukusu.

15) Kizula, langue parlée par les Zura du territoire de Kasongo avec sa variante Nkombe.

16) Enya, langue parlée par les riverains du fleuve Lualaba sur le bief entre Kongolo et Kibombo.

17) Kisongye, langue parlée par les Songye de la chefferie Basonge I et le secteur Basongye II Mweho dans le territoire de Kasongo.

Cette liste des langues du Maniema n'est pas exhaustive. D'autres peuples tels les Nonda ne sont pas repris. Il y a donc nécessité de poursuivre des études pour identifier toutes les langues, d'autant plus que certaines sont menacées d'extinction.

**ANNEXE 1 RELEVÉ DES PERMIS MINIERS EN VIGUEUR
AU MANIEMA. SOURCE : CAMI, MAI 2010**

Code	Parties	Type	Resource	Groupe_d	Demandé	Octroyé	Expiré	Superficie (km ²)
7498	Sifa Issa Tabu (100%)	ARPC (Car)	Calcaire, GrPs, Sable	Active	15/02/2007	5/11/2007	4/11/2008	5
7499	Sifa Issa Tabu (100%)	ARPC (Car)	Calcaire, GrPs, Sable	Active	15/02/2007	5/11/2007	4/11/2008	5
ZEA-170	SAESSCAM (100%)	ZEA		Active	26/07/2006			20
ZEA-171	SAESSCAM (100%)	ZEA		Active	26/07/2006			43
ZEA-172	SAESSCAM (100%)	ZEA		Active	26/07/2006			31
ZEA-173	SAESSCAM (100%)	ZEA		Active	26/07/2006			36
ZEA-174	SAESSCAM (100%)	ZEA		Active	26/07/2006			30
ZEA-181	SAESSCAM (100%)	ZEA		Active	26/07/2006			30
ZEA-182	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA		Active	26/07/2006			30
ZEA-187	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA		Active	17/08/2006			47
ZEA-190	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA		Active	17/08/2006			9
ZEA-191	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA		Active	17/08/2006			10
ZEA-192	SAESSCAM (100%)	ZEA		Active	17/08/2006			8
ZEA-194	SAESSCAM (100%)	ZEA		Active	17/08/2006			36
ZRG00254	Projet Recherches Géologiques (100%)	ZRG	Diamant	Active	22/12/2003			400
ZRG00417	Projet Recherches Géologiques (100%)	ZRG	Fe, Au, Zn, Sn, SnO2, Nb-Ta	Active	26/06/2007			400
ZRG00418	Projet Recherches Géologiques (100%)	ZRG	Fe, Au, Zn, Sn, SnO2, Nb-Ta	Active	26/06/2007			400
ZRG00419	Projet Recherches Géologiques (100%)	ZRG	Fe, Au, Zn, Sn, SnO2, Nb-Ta	Active	26/06/2007			400
ZRG00435	Projet Recherches Géologiques (100%)	ZRG	Diamant, Au	Active	22/01/2004			3
ZRG00487	Projet Recherches Géologiques (100%)	ZRG	Diamant	Active	9/12/2003			229
ZRG00562	Projet Recherches Géologiques (100%)	ZRG		Active	7/03/2007			48
ZRG00625	Projet Recherches Géologiques (100%)	ZRG	Au, Sn	Active				378
ZRG00794	Projet Recherches Géologiques (100%)	ZRG		Active				379
818	LEDA MINING CONGO (100%)	PR (PP)		Active	12/05/2010			
820	LEDA MINING CONGO (100%)	PR (AS)	Cu, Au	Active	26/06/2003	4/02/2009	3/06/2012	471
822	LEDA MINING CONGO (100%)	PR (AS)	Cu, Au	Active	26/06/2003	4/02/2009	3/06/2012	471
1548	BANRO CONGO MINING Sarl (100%)	PR (AS)	Cu, Au	Active	26/06/2003	4/02/2009	3/06/2012	471
1552	BANRO CONGO MINING Sarl (100%)	PR (AS)	Au	Active	24/09/2003	5/02/2007	4/02/2012	195
2018	BANRO CONGO MINING Sarl (100%)	PR (AS)	Au	Active	24/09/2003	5/02/2007	4/02/2012	121
2022	Samex Trading (100%)	PR (PP)	Diamant	Active	9/12/2003	26/05/2004	25/05/2008	229
3102	Samex Trading (100%)	PR (PP)	Diamant	Active	9/12/2003	26/05/2004	25/05/2008	230
3103	BITMAK COMPANY Sprl (100%)	PR (AS)	Au	Active	7/04/2005	2/07/2007	1/07/2012	400
3104	BITMAK COMPANY Sprl (100%)	PR (AS)	Au	Active	7/04/2005	2/07/2007	1/07/2012	400
3105	BITMAK COMPANY Sprl (100%)	PR (AS)	Diamant	Active	7/04/2005	2/07/2007	1/07/2012	376
3107	BITMAK COMPANY Sprl (100%)	PR (AS)	Diamant	Active	7/04/2005	2/07/2007	1/07/2012	400
3108	BITMAK COMPANY Sprl (100%)	PR (AS)	Diamant	Active	7/04/2005	2/07/2007	1/07/2012	400
3109	BITMAK COMPANY Sprl (100%)	PR (PP)	Au	Active	7/04/2005	2/07/2007	1/07/2012	400
3111	BITMAK COMPANY Sprl (100%)	PR (AS)	Diamant, Au	Active	7/04/2005	2/07/2007	1/07/2011	400
3112	BITMAK COMPANY Sprl (100%)	PR (AS)	Diamant	Active	7/04/2005	2/07/2007	1/07/2012	394
3113	BITMAK COMPANY Sprl (100%)	PR (AS)	Diamant	Active	7/04/2005	2/07/2007	1/07/2012	274
3115	BITMAK COMPANY Sprl (100%)	PR (AS)	Diamant	Active	7/04/2005	2/07/2007	1/07/2012	400
3203	Getard KALUMBA WA ANKERA (100%)	PR (AS)	Diamant	Active	7/04/2005	2/07/2007	1/07/2012	400
			Au, Quartz	Active	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2011	19

3262	Cogeta (100%)	PR (PP)	Active	7/04/2005	18/12/2006	17/12/2010	100
3279	Pangimines (100%)	PR (AS)	Active	7/04/2005	22/10/2007	21/10/2012	200
3280	Pangimines (100%)	PR (AS)	Active	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2011	222
3282	KING'S MINE AND PETROLEUM COMPANY LTD (100%)	PR (PP)	Active	7/04/2005	21/09/2006	20/09/2010	428
3283	KING'S MINE AND PETROLEUM COMPANY LTD (100%)	PR (PP)	Active	7/04/2005	21/09/2006	20/09/2010	336
3284	KING'S MINE AND PETROLEUM COMPANY LTD (100%)	PR (PP)	Active	7/04/2005	21/09/2006	20/09/2010	471
3286	KING'S MINE AND PETROLEUM COMPANY LTD (100%)	PR (PP)	Active	7/04/2005	21/09/2006	20/09/2010	460
3287	KING'S MINE AND PETROLEUM COMPANY LTD (100%)	PR (PP)	Active	7/04/2005	21/09/2006	20/09/2010	42
3288	KING'S MINE AND PETROLEUM COMPANY LTD (100%)	PR (PP)	Active	7/04/2005	21/09/2006	20/09/2010	111
3289	KING'S MINE AND PETROLEUM COMPANY LTD (100%)	PR (PP)	Active	7/04/2005	21/09/2006	20/09/2010	455
3388	CANDORE DIAMANDS (100%)	PR (PP)	Active	7/04/2005	31/05/2007	30/05/2011	460
3389	CANDORE DIAMANDS (100%)	PR (PP)	Active	7/04/2005	31/05/2007	30/05/2011	460
3390	CANDORE DIAMANDS (100%)	PR (PP)	Active	7/04/2005	31/05/2007	30/05/2011	460
3391	CANDORE DIAMANDS (100%)	PR (PP)	Active	7/04/2005	31/05/2007	30/05/2011	460
3392	CANDORE DIAMANDS (100%)	PR (PP)	Active	7/04/2005	31/05/2007	30/05/2011	460
3393	CANDORE DIAMANDS (100%)	PR (PP)	Active	7/04/2005	31/05/2007	30/05/2011	460
3394	GLOBAL BEVERAGES CONGO Sprl (100%)	PR (AS)	Active	7/04/2005	11/10/2006	10/10/2011	400
3396	GLOBAL BEVERAGES CONGO Sprl (100%)	PR (AS)	Active	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2011	380
3619	Shamika Congo Kalehe (100%)	PR (AS)	Active	12/04/2005	10/10/2006	9/10/2011	15
3630	Shamika Congo Kalehe (100%)	PR (AS)	Active	12/04/2005	10/10/2006	9/10/2011	15
3632	Shamika Congo Kalehe (100%)	PR (AS)	Active	12/04/2005	10/10/2006	9/10/2011	12
3665	Aline MWANZA FEZA (100%)	PR (AS)	Active	13/04/2005	11/10/2006	10/10/2011	336
4484	Pangimines (100%)	PR (AS)	Active	9/08/2005	19/06/2007	18/06/2012	50
4486	Pangimines (100%)	PR (AS)	Active	9/08/2005	19/06/2007	18/06/2012	68
4670	MINIERE DU MANIEMA Sprl (100%)	PR (AS)	Active	6/09/2005	11/08/2006	10/08/2011	400
4671	MINIERE DU MANIEMA Sprl (100%)	PR (AS)	Active	6/09/2005	11/08/2006	10/08/2011	250
4673	MINIERE DU MANIEMA Sprl (100%)	PR (AS)	Active	6/09/2005	11/08/2006	10/08/2011	249
4789	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	24
4792	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	28
4801	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	400
4803	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	148
4804	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	346
4805	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	154
4806	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	395
4808	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	460
4810	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	460
4811	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	66
4812	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	64
4814	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	360
4816	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	400
4820	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	380
4821	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	10/01/2006	5/02/2008	4/02/2012	400
5029	WB BALENGELA KASAI INVESTMENTS CONGO SPRL (100%)	PR (PP)	Active	4/04/2006	5/02/2008	4/02/2012	131
5270	MINING AND PROCESSING CONGO (100%)	PR (AS)	Active	28/07/2006	29/09/2006	28/09/2011	440
5320	MINIERE DU MANIEMA Sprl (100%)	PR (AS)	Active	28/07/2006	4/09/2006	3/09/2011	460

5321	MINIERE DU MANIEMA Sprl (100%)	PR (AS)	Active	28/07/2006	4/09/2006	3/09/2011	349
5322	MINIERE DU MANIEMA Sprl (100%)	PR (AS)	Active	28/07/2006	4/09/2006	3/09/2011	350
5323	MINIERE DU MANIEMA Sprl (100%)	PR (AS)	Active	28/07/2006	4/09/2006	3/09/2011	460
5355	BANRO CONGO MINING Sarl (100%)	PR (AS)	Active	28/07/2006	11/10/2006	10/10/2011	44
5482	RUBACO (100%)	PR (AS)	Active	2/08/2006	19/12/2006	18/12/2011	327
5693	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Active	2/08/2006	30/10/2006	29/10/2010	392
5694	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Active	2/08/2006	30/10/2006	29/10/2010	322
5695	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Active	2/08/2006	30/10/2006	29/10/2010	375
5696	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Active	2/08/2006	30/10/2006	29/10/2010	253
5699	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Active	2/08/2006	30/10/2006	29/10/2010	388
5739	GLOBAL BEVERAGES CONGO Sprl (100%)	PR (PP)	Active	2/08/2006	7/12/2006	6/12/2010	308
5756	Gerard KALUMBA WA ANKERA (100%)	PR (AS)	Active	2/08/2006	26/01/2007	25/01/2012	55
5772	BROADTEC CONGO MINING SPRL (100%)	PR (AS)	Active	2/08/2006	11/12/2006	10/12/2011	144
5774	BROADTEC CONGO MINING SPRL (100%)	PR (AS)	Active	2/08/2006	11/12/2006	10/12/2011	160
5777	BROADTEC CONGO MINING SPRL (100%)	PR (AS)	Active	2/08/2006	11/12/2006	10/12/2011	160
5778	BROADTEC CONGO MINING SPRL (100%)	PR (AS)	Active	2/08/2006	11/12/2006	10/12/2011	144
5784	BROADTEC CONGO MINING SPRL (100%)	PR (AS)	Active	2/08/2006	11/12/2006	10/12/2011	144
5794	FIRST MINING CONGO Sprl (100%)	PR (AS)	Active	2/08/2006	9/12/2006	8/12/2011	144
5802	FIRST MINING CONGO Sprl (100%)	PR (AS)	Active	2/08/2006	9/12/2006	8/12/2011	160
5811	CONGO GEOLOGICAL SURVEYS (100%)	PR (AS)	Active	2/08/2006	8/12/2006	7/12/2011	52
5812	CONGO GEOLOGICAL SURVEYS (100%)	PR (AS)	Active	2/08/2006	8/12/2006	7/12/2011	168
5823	CONGO GEOLOGICAL SURVEYS (100%)	PR (AS)	Active	2/08/2006	8/12/2006	7/12/2011	72
5887	Frida Munshy Yaya (100%)	PR (PP)	Active	3/08/2006	18/12/2006	17/12/2010	25
5934	BROADTEC CONGO MINING SPRL (100%)	PR (PP)	Active	4/08/2006	11/12/2006	10/12/2010	16
5936	BROADTEC CONGO MINING SPRL (100%)	PR (AS)	Active	4/08/2006	11/12/2006	10/12/2011	16
6064	ETALON MINING CORPORATION (100%)	PR (PP)	Active	8/08/2006	3/02/2007	2/02/2011	20
6120	VIN MART MIDDLE EAST LLC (100%)	PR (PP)	Active	14/08/2006	22/02/2007	21/02/2011	396
6123	VIN MART MIDDLE EAST LLC (100%)	PR (PP)	Active	14/08/2006	22/02/2007	21/02/2007	248
6137	INTERMINES Sprl (100%)	PR (AS)	Active	15/08/2006	10/02/2007	9/02/2012	21
6140	INTERMINES Sprl (100%)	PR (AS)	Active	15/08/2006	10/02/2007	9/02/2012	20
6141	INTERMINES Sprl (100%)	PR (PP)	Active	15/08/2006	10/02/2007	9/02/2011	15
6152	Robert Kaumb Kashal (100%)	PR (PP)	Active	15/08/2006	16/02/2007	15/02/2011	2
6153	Robert Kaumb Kashal (100%)	PR (AS)	Active	15/08/2006	10/02/2007	9/02/2012	3
6289	Kashama Muteba (100%)	PR (AS)	Active	30/08/2006	22/01/2007	21/01/2012	120
6338	Frédry Bompanze Engombe (100%)	PR (AS)	Active	1/09/2006	22/02/2007	21/02/2012	280
6339	Frédry Bompanze Engombe (100%)	PR (AS)	Active	1/09/2006	22/02/2007	21/02/2012	239
6464	GRUPE N'DOBA Sprl (100%)	PR (PP)	Active	11/09/2006	15/12/2006	7/09/2007	36
6472	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (AS)	Active	14/09/2006	3/06/2007	2/06/2012	340
6473	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (AS)	Active	14/09/2006	3/06/2007	2/06/2012	330
6475	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (AS)	Active	14/09/2006	3/06/2007	2/06/2012	236
6476	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (AS)	Active	14/09/2006	3/06/2007	2/06/2012	460
6477	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (AS)	Active	14/09/2006	3/06/2007	2/06/2012	400
6479	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (AS)	Active	14/09/2006	3/06/2007	2/06/2012	400
6556	NAKO MINES (100%)	PR (AS)	Active	26/09/2006	7/05/2007	6/05/2012	400
6558	NAKO MINES (100%)	PR (AS)	Active	26/09/2006	7/05/2007	6/05/2012	460

6559	NAKO MINES (100%)	PR (AS)	Au, SnO2, Nb-Ta	Active	26/09/2006	7/05/2007	6/05/2012	400
6561	NAKO MINES (100%)	PR (AS)	Au, SnO2, Nb-Ta	Active	26/09/2006	7/05/2007	6/05/2012	255
6562	NAKO MINES (100%)	PR (AS)	Au, SnO2, Nb-Ta	Active	26/09/2006	7/05/2007	6/05/2012	400
6563	NAKO MINES (100%)	PR (AS)	Au, SnO2, Nb-Ta	Active	26/09/2006	7/05/2007	6/05/2012	460
6564	NAKO MINES (100%)	PR (AS)	Au, SnO2, Nb-Ta	Active	26/09/2006	7/05/2007	6/05/2012	240
6828	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	19/10/2006	22/06/2007	21/06/2011	320
6829	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Diamant	Active	19/10/2006	22/06/2007	21/06/2011	320
6830	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	19/10/2006	22/06/2007	21/06/2011	320
6831	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	19/10/2006	22/06/2007	21/06/2011	400
6832	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	19/10/2006	22/06/2007	21/06/2011	394
6833	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	19/10/2006	22/06/2007	21/06/2011	200
6834	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	19/10/2006	22/06/2007	21/06/2011	200
6835	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	19/10/2006	22/06/2007	21/06/2011	170
6836	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	19/10/2006	22/06/2007	21/06/2011	90
6837	Sophie TUMALEO MWANGÉ (100%)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	19/10/2006	22/06/2007	21/06/2011	400
6865	Yvette Mbangou - Muikumbi (100%)	PR (AS)		Active	24/10/2006	17/06/2007	16/06/2012	6
6868	Yvette Mbangou - Muikumbi (100%)	PR (AS)		Active	24/10/2006	17/06/2007	16/06/2012	3
6942	Kalima Punia Mining, Kapu Miningg. (100%)	PR (PP)		Active	1/11/2006	21/06/2007	20/06/2011	205
6943	Kalima Punia Mining, Kapu Miningg. (100%)	PR (AS)		Active	1/11/2006	21/06/2007	20/06/2012	130
6994	NAKO MINES (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb	Active	10/11/2006	21/06/2007	20/06/2011	400
6995	NAKO MINES (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb	Active	10/11/2006	21/06/2007	20/06/2011	400
6996	NAKO MINES (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb	Active	10/11/2006	21/06/2007	20/06/2011	340
7054	BALE MINING Sprl (100%)	PR (PP)	Au, Nb-Ta	Active	5/02/2007	28/03/2007	27/03/2012	42
7055	BALE MINING Sprl (100%)	PR (PP)	Au, Nb-Ta	Active	5/02/2007	28/03/2007	27/03/2012	48
7066	Aalphonesine Lupona (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, Nb	Active	5/02/2007	5/07/2007	4/07/2011	31
7121	TSM ENTREPRISE Sprl (100%)	PR (AS)	Ag	Active	5/02/2007	21/06/2007	20/06/2012	190
7124	TSM ENTREPRISE Sprl (100%)	PR (AS)		Active	5/02/2007	21/06/2007	20/06/2012	280
7186	TANGANYIKA MINING (100%)	PR (AS)		Active	5/02/2007	17/06/2007	16/06/2012	124
7188	TANGANYIKA MINING (100%)	PR (AS)		Active	5/02/2007	17/06/2007	16/06/2012	171
7189	TANGANYIKA MINING (100%)	PR (AS)		Active	5/02/2007	17/06/2007	16/06/2012	71
7190	TANGANYIKA MINING (100%)	PR (AS)		Active	5/02/2007	17/06/2007	16/06/2012	70
7192	TANGANYIKA MINING (100%)	PR (AS)		Active	5/02/2007	17/06/2007	16/06/2012	160
7234	TECHNO BUILD (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb, Wolfram	Active	6/02/2007	23/06/2007	22/06/2011	174
7301	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb, Wolfram	Active	7/02/2007	19/06/2007	18/06/2011	400
7302	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb, Wolfram	Active	7/02/2007	19/06/2007	18/06/2011	49
7307	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb, Wolfram	Active	7/02/2007	19/06/2007	18/06/2011	313
7308	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb, Wolfram	Active	7/02/2007	19/06/2007	18/06/2011	400
7311	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb, Wolfram	Active	7/02/2007	19/06/2007	18/06/2011	260
7312	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb, Wolfram	Active	7/02/2007	19/06/2007	18/06/2011	336
7321	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb, Wolfram	Active	7/02/2007	19/06/2007	18/06/2011	353
7327	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb, Wolfram	Active	7/02/2007	19/06/2007	18/06/2011	394
7330	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb, Wolfram	Active	7/02/2007	23/06/2007	22/06/2011	117
7550	BUREAU D'ETUDES ET D'ENGINEERING (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb, Wolfram	Active	22/02/2007	1/07/2007	30/06/2011	400
7553	BUREAU D'ETUDES ET D'ENGINEERING (100%)	PR (PP)		Active	22/02/2007	1/07/2007	30/06/2011	460
7558	BUREAU D'ETUDES ET D'ENGINEERING (100%)	PR (PP)		Active	22/02/2007	1/07/2007	30/06/2011	460

7642	REHOBOTH SPRL (100%)	PR (AS)	Au	Active	5/03/2007	10/07/2007	9/07/2012	39
7643	REHOBOTH SPRL (100%)	PR (AS)	Au	Active	5/03/2007	10/07/2007	9/07/2012	21
7644	REHOBOTH SPRL (100%)	PR (AS)	Au	Active	5/03/2007	10/07/2007	9/07/2012	24
7645	REHOBOTH SPRL (100%)	PR (AS)	Au	Active	5/03/2007	10/07/2007	9/07/2012	5
7672	Lumbu Useni (100%)	PR (AS)	Co, Fe, Cu, Au, Ta, Nb	Active	6/03/2007	6/07/2007	5/07/2012	5
7681	Glomin (100%)	PR (PP)		Active	7/03/2007	1/07/2007	30/06/2011	48
7682	Glomin (100%)	PR (PP)		Active	7/03/2007	1/07/2007	30/06/2011	42
7702	Didier DIYA BITANGLAYI (100%)	PR (AS)		Active	9/03/2007	1/07/2007	30/06/2012	460
7703	Didier DIYA BITANGLAYI (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Sn	Active	9/03/2007	5/07/2007	4/07/2011	156
7704	Didier DIYA BITANGLAYI (100%)	PR (AS)		Active	9/03/2007	1/07/2007	30/06/2012	424
7726	Genesis (100%)	PR (AS)		Active	13/03/2007	1/07/2007	30/06/2012	307
7727	Genesis (100%)	PR (AS)		Active	13/03/2007	1/07/2007	30/06/2012	441
7728	Genesis (100%)	PR (AS)		Active	13/03/2007	1/07/2007	30/06/2012	242
7729	Genesis (100%)	PR (AS)		Active	13/03/2007	1/07/2007	30/06/2012	118
7730	Genesis (100%)	PR (AS)		Active	13/03/2007	1/07/2007	30/06/2012	400
7731	Genesis (100%)	PR (AS)		Active	13/03/2007	2/07/2007	1/07/2012	428
7732	Genesis (100%)	PR (AS)		Active	13/03/2007	2/07/2007	1/07/2012	460
7733	Genesis (100%)	PR (AS)		Active	13/03/2007	2/07/2007	1/07/2012	460
7734	Genesis (100%)	PR (AS)		Active	13/03/2007	2/07/2007	1/07/2012	392
7735	Genesis (100%)	PR (AS)		Active	13/03/2007	2/07/2007	1/07/2012	460
7971	LA GENERALE DES MINES, D'AGRICULTURE ET DU COMMERCE (100%)	PR (AS)		Active	16/04/2007	6/07/2007	5/07/2012	68
7984	Ambroise Mbaka Kawayi (100%)	PR (AS)		Active	17/04/2007	7/07/2007	6/07/2012	40
7985	Ambroise Mbaka Kawayi (100%)	PR (AS)		Active	17/04/2007	7/07/2007	6/07/2012	76
7986	Ambroise Mbaka Kawayi (100%)	PR (AS)		Active	17/04/2007	7/07/2007	6/07/2012	50
7987	Ambroise Mbaka Kawayi (100%)	PR (AS)		Active	17/04/2007	7/07/2007	6/07/2012	12
7988	Ambroise Mbaka Kawayi (100%)	PR (AS)		Active	17/04/2007	7/07/2007	6/07/2012	18
7989	Ambroise Mbaka Kawayi (100%)	PR (AS)		Active	17/04/2007	7/07/2007	6/07/2012	15
7990	Ambroise Mbaka Kawayi (100%)	PR (AS)		Active	17/04/2007	7/07/2007	6/07/2012	60
7991	Ambroise Mbaka Kawayi (100%)	PR (AS)	Au, Ta, Sn, Nb	Active	17/04/2007	7/07/2007	6/07/2012	78
7992	Ambroise Mbaka Kawayi (100%)	PR (AS)	Au, Ta, Sn, Nb	Active	17/04/2007	7/07/2007	6/07/2012	30
8090	Sébastien KABAMBA KAZADI (100%)	PR (AS)		Active	30/04/2007	14/07/2007	13/07/2012	33
8091	Sébastien KABAMBA KAZADI (100%)	PR (AS)		Active	30/04/2007	14/07/2007	13/07/2012	72
8118	Sébastien KABAMBA KAZADI (100%)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	30/04/2007	14/07/2007	13/07/2011	80
8181	SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERES (100%)	PR (AS)	Ta, SnO2, Nb, Wolfram	Active	8/05/2007	26/07/2007	25/07/2012	270
8231	Tina KAINDA TSHISANGAMA (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, Sn, Nb	Active	21/05/2007	2/08/2007	1/08/2011	340
8318	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	PR (AS)		Active	25/05/2007	26/07/2007	25/07/2012	104
8319	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	PR (AS)		Active	25/05/2007	26/07/2007	25/07/2012	275
8338	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	PR (AS)		Active	28/05/2007	10/08/2007	9/08/2012	400
8339	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	PR (AS)		Active	28/05/2007	10/08/2007	9/08/2012	400
8340	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	PR (AS)		Active	28/05/2007	10/08/2007	9/08/2012	400
8341	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	PR (AS)		Active	28/05/2007	10/08/2007	9/08/2012	260
8342	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	PR (AS)	Fe, Ta, SnO2, Nb, Wolfram	Active	28/05/2007	10/08/2007	9/08/2012	380
8343	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	PR (AS)	Fe, Ta, SnO2, Nb, Wolfram	Active	28/05/2007	10/08/2007	9/08/2012	320
8344	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	PR (AS)		Active	28/05/2007	10/08/2007	9/08/2012	113

8349	MAADINI MINING (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO ₂ , Nb	Active	28/05/2007	10/08/2007	9/08/2011	85
8433	ORION MINING CONGO (100%)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	1/06/2007	2/08/2007	1/08/2011	4
8657	Proximin (100%)	PR (PP)	Fe, Diamant, Au, Zn, Sn, SnO ₂ , Nb-Ta	Active	2/07/2007	23/10/2007	22/10/2011	15
8664	Proximin (100%)	PR (AS)	Fe, Au, Zn, Sn, SnO ₂ , Nb-Ta	Active	3/07/2007	22/10/2007	21/10/2012	183
8666	Proximin (100%)	PR (AS)	Fe, Au, Zn, Sn, SnO ₂ , Nb-Ta	Active	3/07/2007	23/10/2007	22/10/2012	187
8716	Jean-Pierre AMURI TOBKOMBEE DAITO (100%)	PR (PP)	Co, Cu, Diamant, Rubis	Active	12/07/2007	22/11/2007	21/11/2011	22
8732	Sakom Mining (100%)	PR (AS)	Au, Zn, Ta, Sn, Nb, Améthyste					
8770	COMPAGNIE GENERALE DES MINES (100%)	PR (AS)	Au, SnO ₂ , Nb-Ta	Active	16/07/2007	13/12/2007	12/12/2012	400
8772	COMPAGNIE GENERALE DES MINES (100%)	PR (AS)	Au, SnO ₂ , Nb-Ta	Active	18/07/2007	10/08/2007	9/08/2012	30
8818	MINING MINERAL RESOURCES SPRL (100%)	PR (PP)	Au, SnO ₂ , Nb-Ta	Active	18/07/2007	10/08/2007	9/08/2012	400
8819	Maxime Tshitaya Kabeya (100%)	PR (PP)	Fe, Diamant, Au, Ta, SnO ₂ , Nb	Active	26/07/2007	16/11/2007	15/11/2011	283
8820	MINING MINERAL RESOURCES SPRL (100%)	PR (PP)	Fe, Diamant, Au, Ta, SnO ₂ , Nb	Active	26/07/2007	16/11/2007	15/11/2011	400
8822	Titan Mining (100%)	PR (AS)	Fe, SnO ₂ , Nb-Ta, Wolfram	Active	30/07/2007	18/11/2007	17/11/2012	295
9218	BAOBAB MINERALS Sprl (100%)	PR (PP)	Au, SnO ₂ , Nb-Ta, Wolfram	Active	25/09/2007	19/05/2008	18/05/2012	56
9274	BAOBAB MINERALS Sprl (100%)	PR (PP)	Cu	Active	2/10/2007	19/05/2008	18/05/2012	56
9471	SOCIETE KAMKIS MINING SPRL (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, SnO ₂ , Nb-Ta, Wolfram	Active	12/10/2007			140
9489	SOCIETE MINIERE INTERNATIONALE SPRL (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, SnO ₂ , Nb-Ta, Wolfram	Active	15/10/2007			200
9490	SOCIETE MINIERE INTERNATIONALE SPRL (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, SnO ₂ , Nb-Ta, Wolfram	Active	15/10/2007			196
9491	SOCIETE MINIERE INTERNATIONALE SPRL (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, SnO ₂ , Nb-Ta, Wolfram	Active	15/10/2007			400
9793	Shamika Congo Kalehe (100%)	PR (PP)	Diamant, Ni	Active	7/07/2008	30/10/2008	29/10/2012	400
9850	Emmanuel Moleka Nzoko (100%)	PR (AS)	Pt, Au, Ag, Quartz	Active	8/07/2008	4/11/2008	3/11/2012	100
10082	GENERALE DES MINES AU CONGO Sprl (100%)	PR (AS)	SnO ₂	Active	11/07/2008	1/07/2009	30/06/2014	120
10089	GENERALE DES MINES AU CONGO Sprl (100%)	PR (AS)	SnO ₂	Active	11/07/2008	17/07/2009	16/07/2014	241
10293	United Ways Mining Company (Umico Sprl) (100%)	PR (AS)	Fe, Au, Zn, Ta, P, Sn, Mg, Nb, Nb-Ta	Active	18/07/2008	31/03/2009	19/01/2014	120
10294	United Ways Mining Company (Umico Sprl) (100%)	PR (PP)	Fe, Mn, Au, Zn, Ta, P, Sn, Nb, Nb-Ta	Active	18/07/2008	31/03/2009	19/01/2013	152
10910	Jacques SIKATENDA NEEMA (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, Nb-Ta	Active	30/09/2008	20/06/2009	19/06/2013	18
10961	TIDIANE KONE & FREDERICK SPRL (100%)	PR (AS)	Pt, Au, Ta, Sn, Nb	Active	13/10/2008	8/04/2009	7/04/2014	161
10962	TIDIANE KONE & FREDERICK SPRL (100%)	PR (AS)	Pt, Au, Ta, Sn, Nb	Active	13/10/2008	8/04/2009	7/04/2014	140
10963	TIDIANE KONE & FREDERICK SPRL (100%)	PR (AS)	Pt, Au, Ta, Sn, Nb	Active	13/10/2008	8/04/2009	7/04/2014	334
10965	TIDIANE KONE & FREDERICK SPRL (100%)	PR (AS)	Pt, Au, Ta, Sn, Nb	Active	13/10/2008	8/04/2009	7/04/2014	265
10966	TIDIANE KONE & FREDERICK SPRL (100%)	PR (AS)	Pt, Au, Ta, Sn, Nb	Active	13/10/2008	8/04/2009	7/04/2014	208
10967	TIDIANE KONE & FREDERICK SPRL (100%)	PR (AS)	Pt, Au, Ta, Sn, Nb	Active	13/10/2008	8/04/2009	7/04/2014	65
10970	TIDIANE KONE & FREDERICK SPRL (100%)	PR (AS)	Pt, Au, Ta, Sn, Nb	Active	13/10/2008	8/04/2009	7/04/2014	400
11075	BYABOSHI MUYEYE (100%)	PR (AS)	Au, SnO ₂ , Nb-Ta, Wolfram	Active	30/10/2008	23/06/2009	22/06/2014	188
11158	CORNER STONES RESOURCES RDC (100%)	PR (AS)	Cu, Au, SnO ₂ , Nb-Ta	Active	17/11/2008	20/02/2009	19/02/2014	339
11465	LUBANGI MUTEBE (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, SnO ₂ , Nb-Ta, Wolfram	Active	22/04/2009	22/08/2009	21/08/2013	54
11	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb	Active	22/10/2003	2/10/2006	4/07/2016	375
12	SAKIMA (100%)	PE	Sn, Wolfram	Active	22/10/2003	5/11/1999	4/07/2016	434
13	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb	Active	22/10/2003	2/10/2006	4/07/2016	72
14	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb	Active	22/10/2003	2/10/2006	4/07/2016	174
17	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb, Wolfram	Active	22/10/2003	5/11/1998	4/07/2016	216
18	Namoya Mining (100%)	PE	Au	Active	22/10/2003	4/11/1998	4/07/2016	203
19	SAKIMA (100%)	PE	Sn, Monasite	Active	22/10/2003	6/11/1998	4/07/2016	329
20	SAKIMA (100%)	PE	Sn	Active	22/10/2003	6/11/1998	5/07/2016	291

21	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb, Wolfram	Active	22/10/2003	6/11/1998	4/07/2016	351
22	SAKIMA (100%)	PE	Sn	Active	22/10/2003	6/11/1998	5/07/2016	244
27	SAKIMA (100%)	PE	Sn	Active	1/01/1900	15/11/1998	14/08/2016	176
69	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb, Wolfram	Active	1/01/1900	4/04/1999	3/04/1999	143
77	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb, Wolfram	Active	1/01/1900	4/04/1999	3/01/2017	205
78	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb, Wolfram	Active	1/01/1900	4/04/1999	3/04/1999	418
79	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb, Wolfram	Active	1/01/1900	4/04/1999	3/04/1999	100
87	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb, W	Active	1/01/1900	11/02/1970	10/02/2000	234
88	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb, Wolfram	Active	1/01/1900	7/03/1970	6/03/2000	265
89	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb, W, Wolfram	Active	1/01/1900	7/03/1970	6/03/2000	116
133	SOCIETE ZAIROISE MINIERE DU KIVU (100%)	PE	Diamant, Au	Active	1/01/1900	3/12/2008	2/12/2023	36
134	SOCIETE ZAIROISE MINIERE DU KIVU (100%)	PE	Diamant, Au	Active	1/01/1900	3/12/2008	2/12/2023	36
180	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb, W	Active	1/01/1900	16/04/1994	15/04/2014	302
235	SAKIMA (100%)	PE	Au, Ta, Sn, Nb, Monasite	Active	1/01/1900	7/11/1994	6/11/2014	144
237	SAKIMA (100%)	PE	Sn	Active	1/01/1900	7/11/1994	6/11/2014	49
2591	SAKIMA (100%)	PE	Sn, Monasite	Active	6/09/1998	6/11/1998	5/07/2016	162
2592	SAKIMA (100%)	PE	Sn	Active	6/09/1998	6/11/1998	5/07/2016	256
2593	SAKIMA (100%)	PE	Sn	Active	6/09/1998	6/11/1998	5/07/2016	236
2594	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb, W	Active	6/09/1998	6/11/1998	5/07/2016	346
2595	SAKIMA (100%)	PE	Ta, Sn, Nb, W	Active	6/09/1998	6/11/1998	5/07/2016	267
2600	SAKIMA (100%)	PE	Au	Active	16/02/2004	16/04/2004	15/01/2022	291
4926	ASSOCIATION MINIERE DU KIVU Sprl (100%)	PE	Au, Nb-Ta	Active	31/01/2006	1/10/2001	28/09/2012	28
4946	Edmond Selemani Salumu (100%)	PEPM	Au, SnO ₂ , Nb-Ta	Active	31/01/2006	30/05/2006	20/08/2008	36
ZEA-006	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA	Application	Application	11/11/2008			30
ZEA-007	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA	Application	Application	11/11/2008			30
ZEA-008	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA	Application	Application	11/11/2008			36
ZEA-009	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA	Application	Application	11/11/2008			30
ZEA-010	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA	Application	Application	11/11/2008			36
ZEA-011	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA	Application	Application	11/11/2008			6
ZEA-050	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA	Application	Application	9/10/2006			12
ZEA-052	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA	Application	Application	9/10/2006			10
ZEA-053	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA	Application	Application	9/10/2006			18
ZEA-054	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA	Application	Application	9/10/2006			13
ZEA-055	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA	Application	Application	9/10/2006			48
ZEA-056	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA	Application	Application	9/10/2006			35
ZEA-057	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA	Application	Application	9/10/2006			19
ZEA-058	Projet Exploitation Artisanale (100%)	ZEA	Application	Application	9/10/2006			41
ZEA-069		ZEA	Application	Application	9/10/2006			20
ZEA-070		ZEA	Application	Application	9/10/2006			24
ZEA-075		ZEA	Application	Application	9/10/2006			17
ZEA-086		ZEA	Application	Application	20/04/2009			22
ZEA-125		ZEA	Application	Application	17/09/2009			460
ZEA-126		ZEA	Application	Application	17/09/2009			394
ZEA-127		ZEA	Application	Application	17/09/2009			424
ZEA-128		ZEA	Application	Application	17/09/2009			400

ZEA-129	ZEA		Application	17/09/2009	420
ZEA-130	ZEA		Application	17/09/2009	460
ZEA-131	ZEA		Application	17/09/2009	420
ZEA-132	ZEA		Application	17/09/2009	460
ZEA-133	ZEA		Application	17/09/2009	460
ZEA-134	ZEA		Application	17/09/2009	460
ZEA-135	ZEA		Application	17/09/2009	460
ZEA-136	ZEA		Application	17/09/2009	460
ZEA-137	ZEA		Application	17/09/2009	385
ZEA-138	ZEA		Application	17/09/2009	400
ZEA-139	ZEA		Application	17/09/2009	140
ZEA-140	ZEA		Application	17/09/2009	450
ZEA-141	ZEA		Application	17/09/2009	460
ZEA-143	ZEA		Application	18/09/2009	335
ZEA-144	ZEA		Application	18/09/2009	285
ZEA-145	ZEA		Application	18/09/2009	230
ZEA-146	ZEA		Application	18/09/2009	400
ZEA-149	ZEA		Application	18/09/2009	324
ZEA-150	ZEA		Application	18/09/2009	400
ZEA-151	ZEA		Application	18/09/2009	400
ZEA-152	ZEA		Application	18/09/2009	246
ZEA-153	ZEA		Application	18/09/2009	400
ZEA-166	ZEA	Projet Exploitation Artisanale (100%)	Application	25/02/2010	36
ZEA-169	ZEA	Projet Exploitation Artisanale (100%)	Application	25/10/2010	36
2609	PE	SAKIMA (100%)	Application	23/02/2005	270
2610	PE	SAKIMA (100%)	Application	23/02/2005	86
972	PR (AS)	COMPAGNIE MINIERE DE SAKANIA SPRL (100%)	Application	26/06/2003	464
1485	PR (AS)	DEVELOPMENT AIR TRADE CONSULT (100%)	Application	2/09/2003	20
3110	PR (PP)	BITMAK COMPANY Sprl (100%)	Application	7/04/2005	400
3133	PR (PP)	FATIM CONGO Sprl (100%)	Application	7/04/2005	460
3134	PR (PP)	FATIM CONGO Sprl (100%)	Application	7/04/2005	394
3135	PR (PP)	FATIM CONGO Sprl (100%)	Application	7/04/2005	424
3136	PR (PP)	FATIM CONGO Sprl (100%)	Application	7/04/2005	400
3137	PR (PP)	FATIM CONGO Sprl (100%)	Application	7/04/2005	420
3138	PR (PP)	FATIM CONGO Sprl (100%)	Application	7/04/2005	460
3139	PR (PP)	FATIM CONGO Sprl (100%)	Application	7/04/2005	420
3140	PR (PP)	FATIM CONGO Sprl (100%)	Application	7/04/2005	460
3141	PR (PP)	FATIM CONGO Sprl (100%)	Application	7/04/2005	460
3142	PR (PP)	FATIM CONGO Sprl (100%)	Application	7/04/2005	460
3143	PR (PP)	FATIM CONGO Sprl (100%)	Application	7/04/2005	460
3144	PR (PP)	FATIM CONGO Sprl (100%)	Application	7/04/2005	460
3160	PR (PP)	HA & GA-HOLDING-CONGO DEMOCRATIQUE Sprl (100%)	Application	7/04/2005	400
3161	PR (PP)	HA & GA-HOLDING-CONGO DEMOCRATIQUE Sprl (100%)	Application	7/04/2005	337
3164	PR (PP)	HA & GA-HOLDING-CONGO DEMOCRATIQUE Sprl (100%)	Application	7/04/2005	450
3165	PR (PP)	HA & GA-HOLDING-CONGO DEMOCRATIQUE Sprl (100%)	Application	7/04/2005	460

3167	PR (PP)	HA & GA-HOLDING-CONGO DEMOCRATIQUE Sprl (100%)	Application	7/04/2005	335
3168	PR (PP)	HA & GA-HOLDING-CONGO DEMOCRATIQUE Sprl (100%)	Application	7/04/2005	285
3169	PR (PP)	HA & GA-HOLDING-CONGO DEMOCRATIQUE Sprl (100%)	Application	7/04/2005	230
3170	PR (PP)	HA & GA-HOLDING-CONGO DEMOCRATIQUE Sprl (100%)	Application	7/04/2005	400
3174	PR (PP)	HA & GA-HOLDING-CONGO DEMOCRATIQUE Sprl (100%)	Application	7/04/2005	324
3175	PR (PP)	HA & GA-HOLDING-CONGO DEMOCRATIQUE Sprl (100%)	Application	7/04/2005	400
3178	PR (PP)	HA & GA-HOLDING-CONGO DEMOCRATIQUE Sprl (100%)	Application	7/04/2005	400
3179	PR (PP)	HA & GA-HOLDING-CONGO DEMOCRATIQUE Sprl (100%)	Application	7/04/2005	246
3180	PR (PP)	HA & GA-HOLDING-CONGO DEMOCRATIQUE Sprl (100%)	Application	7/04/2005	400
3285	PR (PP)	KING'S MINE AND PETROLEUM COMPANY LTD (100%)	Application	7/04/2005	471
3290	PR (PP)	KING'S MINE AND PETROLEUM COMPANY LTD (100%)	Application	7/04/2005	460
3292	PR (PP)	KING'S MINE AND PETROLEUM COMPANY LTD (100%)	Application	7/04/2005	336
3395	PR (AS)	GLOBAL BEVERAGES CONGO Sprl (100%)	Application	7/04/2005	320
3673	PR (AS)	CONGO MINING COMPANY (100%)	Application	13/04/2005	467
3674	PR (PP)	River Resources (100%)	Application	13/04/2005	190
4672	PR (PP)	MINIERE DU MANIEMA Sprl (100%)	Application	6/09/2005	365
4677	PR (PP)	MINIERE DU MANIEMA Sprl (100%)	Application	6/09/2005	389
5325	PR (PP)	Entreprise Générale Malta Forrest (100%)	Application	28/07/2006	198
5328	PR (PP)	Entreprise Générale Malta Forrest (100%)	Application	28/07/2006	254
5943	PR (PP)	FIRST MINING CONGO Sprl (100%)	Application	4/08/2006	24
6466	PR (PP)	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	Application	14/09/2006	360
6735	PR (PP)	CONGO GEOLOGICAL SURVEYS (100%)	Application	10/10/2006	400
6920	PR (PP)	N.T.N Consult (100%)	Application	30/10/2006	124
6921	PR (AS)	N.T.N Consult (100%)	Application	30/10/2006	296
6923	PR (PP)	N.T.N Consult (100%)	Application	30/10/2006	194
6925	PR (PP)	N.T.N Consult (100%)	Application	30/10/2006	267
6926	PR (PP)	N.T.N Consult (100%)	Application	30/10/2006	207
6927	PR (PP)	N.T.N Consult (100%)	Application	30/10/2006	76
6961	PR (PP)	N.T.N Consult (100%)	Application	3/11/2006	134
6964	PR (PP)	N.T.N Consult (100%)	Application	3/11/2006	130
7300	PR (PP)	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	Application	7/02/2007	409
7324	PR (PP)	DRC RESOURCE HOLDINGS INC (100%)	Application	7/02/2007	202
7857	PR (PP)	Justin Dupar KAMPEPE (100%)	Application	30/03/2007	30
8089	PR (PP)	Sébastien KABAMBA KAZADI (100%)	Application	30/04/2007	120
8098	PR (PP)	Sébastien KABAMBA KAZADI (100%)	Application	30/04/2007	40
8099	PR (PP)	Sébastien KABAMBA KAZADI (100%)	Application	30/04/2007	16
8186	PR (PP)	SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERES (100%)	Application	8/05/2007	280
8562	PR (PP)	Marcel Malengo Baetebe (100%)	Application	15/06/2007	6
8600	PR (PP)	SOCIETE OLIVE (100%)	Application	21/06/2007	196
8636	PR (AS)	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	Application	28/06/2007	266
8637	PR (AS)	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	Application	28/06/2007	229
8638	PR (AS)	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	Application	28/06/2007	228
8639	PR (AS)	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	Application	28/06/2007	336
8640	PR (AS)	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	Application	28/06/2007	326
8641	PR (AS)	NEW MINERALS INVESTMENT (100%)	Application	28/06/2007	400

8877	JMT MINING SPRL (100%)	PR (AS)	Au, Sn, Nb-Ta	Application	7/08/2007	200
9275	BAOBAB MINERALS Sprl (100%)	PR (AS)	Diamant, Au, Sn, Nb, Wolfram	Application	2/10/2007	108
9390	Sakom Mining (100%)	PR (AS)	Au, SnO ₂ , Nb-Ta	Application	4/10/2007	400
9456	GROUPE KEPPY MUKESH COOPERATION Sprl (100%)	PR (AS)	Fe, Pt, Au, Sn, SnO ₂ , Nb, Nb-Ta	Application	12/10/2007	180
9457	GROUPE KEPPY MUKESH COOPERATION Sprl (100%)	PR (AS)	Fe, Pt, Au, Sn, SnO ₂ , Nb, Nb-Ta	Application	12/10/2007	144
9458	GROUPE KEPPY MUKESH COOPERATION Sprl (100%)	PR (PP)	Au	Application	12/10/2007	100
9459	GROUPE KEPPY MUKESH COOPERATION Sprl (100%)	PR (PP)	Au	Application	12/10/2007	340
9460	GROUPE KEPPY MUKESH COOPERATION Sprl (100%)	PR (AS)	Fe, Pt, Au, Sn, SnO ₂ , Nb, Nb-Ta	Application	12/10/2007	400
9461	GROUPE KEPPY MUKESH COOPERATION Sprl (100%)	PR (AS)	Fe, Pt, Au, Sn, SnO ₂ , Nb, Nb-Ta	Application	12/10/2007	400
9462	GROUPE KEPPY MUKESH COOPERATION Sprl (100%)	PR (PP)	Fe, Pt, Au, Ta, SnO ₂ , Nb, Nb-Ta	Application	12/10/2007	315
9463	GROUPE KEPPY MUKESH COOPERATION Sprl (100%)	PR (PP)	Au	Application	12/10/2007	400
9472	SOCIETE KAMKIS MINING SPRL (100%)	PR (PP)	Al	Application	12/10/2007	200
9512	KATANGA RESSOURCES TRADING (100%)	PR (PP)	Diamant, Au	Application	18/10/2007	24
9547	KATANGA RESSOURCES TRADING (100%)	PR (PP)	Au	Application	23/10/2007	400
9623	River Resources (100%)	PR (PP)	Al	Application	5/11/2007	86
9795	Shamika Congo Kalehe (100%)	PR (AS)	Diamant, Ni	Application	7/07/2008	460
9824	Stéphanie Mushiya Malengu (100%)	PR (AS)	Al	Application	7/07/2008	156
10313	SOCIETE OLIVE (100%)	PR (AS)	SnO ₂ , Nb-Ta	Application	18/07/2008	400
10364	Carine TSHIBOLA MWAMBA (100%)	PR (AS)	Au, Sn, SnO ₂ , Monasite	Application	25/07/2008	156
10590	ETALON MINING CORPORATION (100%)	PR (AS)	Au, Ta, SnO ₂	Application	15/08/2008	334
10743	SOUTHERNERA RDC Sprl (100%)	PR (PP)	Diamant	Application	11/09/2008	256
11161	CORNER STONES RESOURCES RDC (100%)	PR (PP)	Cu, Diamant, Au	Application	17/11/2008	368
11164	CORNER STONES RESOURCES RDC (100%)	PR (AS)	Cu, Au, SnO ₂ , Nb-Ta	Application	17/11/2008	304
11296	KAPEMA WEMBO CRISPIN (100%)	PR (PP)	Diamant, Au, SnO ₂ , Nb-Ta	Application	6/01/2009	58
11317	TERRY KIMFUEMA DIAKESSE (100%)	PR (AS)	Co, Sn, W	Application	28/01/2009	56
11664	Gerard KALUMBA WA ANKERA (100%)	PR (PP)	Diamant, Pt, Au, Saphir, Quartz	Application	8/10/2009	58
11984	SC NEGRO 2000 SPRL (100%)	PR (AS)	Au, SnO ₂ , Nb-Ta	Application	5/04/2010	310
12005	SC NEGRO 2000 SPRL (100%)	PR (AS)	SnO ₂ , Nb-Ta	Application	5/04/2010	352
12007	SC NEGRO 2000 SPRL (100%)	PR (AS)	SnO ₂ , Nb-Ta	Application	5/04/2010	330
12008	SC NEGRO 2000 SPRL (100%)	PR (AS)	Au, SnO ₂ , Nb-Ta	Application	5/04/2010	348
12034	SC NEGRO 2000 SPRL (100%)	PR (AS)	Au, Zn, SnO ₂ , Nb-Ta	Application	16/04/2010	245
12036	SC NEGRO 2000 SPRL (100%)	PR (AS)	Au, Zn, SnO ₂ , Nb-Ta	Application	16/04/2010	245
12047	BUREAU D'ETUDES ET DE COMMERCE (100%)	PR (AS)	Au, SnO ₂ , Nb-Ta, Wolfram	Application	7/05/2010	148
12051	Blaise Mwambenu Kajama (100%)	PR (AS)	Au, SnO ₂ , Nb-Ta	Application	7/05/2010	12

ANNEXE 2 FAUNE DU MANIEMA

A) TABLEAU DES POISSONS³²¹

Ordre	Famille	Espèce	
Characiformes	Alestiidae	<i>Alestes liebrechtsii</i>	v
Characiformes	Alestiidae	<i>Alestes macrophthalmus</i>	v
Characiformes	Alestiidae	<i>Brachypetersius cadwaladeri</i>	(v)
Characiformes	Alestiidae	<i>Brachypetersius pseudonummifer</i>	v
Characiformes	Alestiidae	<i>Brycinus grandisquamis</i>	(v)
Characiformes	Alestiidae	<i>Brycinus imberi</i>	v
Characiformes	Alestiidae	<i>Brycinus kingsleyae</i>	v
Characiformes	Alestiidae	<i>Brycinus macrolepidotus</i>	v
Characiformes	Alestiidae	<i>Bryconaeithiops boulengeri</i>	v
Characiformes	Alestiidae	<i>Bryconaeithiops macrops</i>	v
Characiformes	Alestiidae	<i>Bryconaeithiops macrostoma</i>	v
Characiformes	Alestiidae	<i>Hydrocynus goliath</i>	v
Characiformes	Alestiidae	<i>Hydrocynus vittatus</i>	v
Characiformes	Alestiidae	<i>Micralestes acutidens</i>	v
Characiformes	Alestiidae	<i>Micralestes humilis</i>	v
Characiformes	Alestiidae	<i>Micralestes lualabae</i>	v
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Amphilius brevis</i>	v
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Belonoglanis tenuis</i>	(v)
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Phractura lindica</i>	(v)
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Phractura tenuicauda</i>	v
Siluriformes	Amphiliidae	<i>Zaireichthys heterurus</i>	v
Perciformes	Anabantidae	<i>Ctenopoma ashbysmithi</i>	v
formes	Anabantidae	<i>Ctenopoma pellegrini</i>	v
Perciformes	Anabantidae	<i>Microctenopoma nanum</i>	v
Perciformes	Channidae	<i>Parachanna obscura</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Chromidotilapia schoutedeni</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Congochromis dimidiatus</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Congochromis squamiceps</i>	(v)
Perciformes	Cichlidae	<i>Hemichromis elongatus</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Lamprologus mocquardi</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Oreochromis macrochir</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Oreochromis spilurus niger</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Oreochromis upembae</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Orthochromis polyacanthus</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Orthochromis stormsi</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Pseudocrenilabrus nicholsi</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Pseudocrenilabrus philander philander</i>	(v)
Perciformes	Cichlidae	<i>Sarotherodon galilaeus galilaeus</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Tilapia rendalli</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Tilapia sparmanni</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Tylochromis elongatus</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Tylochromis robertsi</i>	v
Perciformes	Cichlidae	<i>Tylochromis variabilis</i>	v
Characiformes	Citharinidae	<i>Citharinus congicus</i>	(v)
Characiformes	Citharinidae	<i>Citharinus gibbosus</i>	v

³²¹ Les Espèces sont représentées en ordre alphabétique, premièrement par ordre, ensuite par famille et finalement par espèce. Symboles : v : espèces recoltées dans la province du Maniema ; (v) : espèces présentes dans des rivières dans le voisinage de la province ou espèces fort répandues dans le Haut Congo.

Characiformes	Citharinidae	<i>Citharinus macrolepis</i>	(v)
Siluriformes	Clariidae	<i>Clariallabes laticeps</i>	v
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias buthupogon</i>	v
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias camerunensis</i>	v
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias dhonti</i>	v
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias dumerilii</i>	v
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias gariepinus</i>	v
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias hilli</i>	v
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias liocephalus</i>	v
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias pachynema</i>	v
Siluriformes	Clariidae	<i>Clarias platycephalus</i>	v
Siluriformes	Clariidae	<i>Heterobranchus longifilis</i>	v
Siluriformes	Claroteidae	<i>Auchenoglanis occidentalis</i>	v
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys cranchii</i>	v
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys duttoni</i>	v
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys laticeps</i>	v
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys punctatus</i>	v
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys sharpii</i>	v
Siluriformes	Claroteidae	<i>Chrysichthys thonneri</i>	v
Siluriformes	Claroteidae	<i>Gephyroglanis congicus</i>	v
Siluriformes	Claroteidae	<i>Parauchenoglanis balayi</i>	v
Siluriformes	Claroteidae	<i>Parauchenoglanis punctatus</i>	v
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Microthrissa congica</i> v	
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Microthrissa royauxi</i>	v
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Microthrissa whiteheadi</i>	(v)
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Potamothrissa acutirostris</i>	v
Clupeiformes	Clupeidae	<i>Potamothrissa obtusirostris</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus atromaculatus</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus caudovittatus</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus congicus</i>	(v)
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus humeralis</i>	(v)
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus kamolondoensis</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus lineomaculatus</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus lukunsiensis</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus luluae</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus miolepis</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus neumayeri</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus oligogrammus</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus paludinosus</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus papilio</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus pleuropholis</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus taeniopleura</i>	(v)
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Barbus urostigma</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Chelaethiops congicus</i> ((v)
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Chelaethiops elongatus</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo annectens</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo cyclopinnis</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo dhonti</i>	(v)
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo falcipinnis</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo greenii</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo lineatus</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo longipinnis</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo parvus</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo weeksii</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Leptocypris lujae</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Leptocypris modestus</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Leptocypris weeksii</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Opsaridium ubangiense</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Raiamas salmolucius</i>	v
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Varicorhinus pellegrini</i>	(v)

Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus affinis</i>	(v)
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus antonii</i>	(v)
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus fasciolatus</i>	v
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus lussosso</i>	v
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus maculatus</i>	v
Characiformes	Distichodontidae	<i>Distichodus sexfasciatus</i>	v
Characiformes	Distichodontidae	<i>Eugnathichthys eetveldii</i>	v
Characiformes	Distichodontidae	<i>Eugnathichthys macroterolepis</i>	(v)
Characiformes	Distichodontidae	<i>Hemigrammocharax uniozellatus</i>	v
Characiformes	Distichodontidae	<i>Mesoborus crocodilus</i>	(v)
Characiformes	Distichodontidae	<i>Microstomatichthysoborus bashforddeani</i>	v
Characiformes	Distichodontidae	<i>Microstomatichthysoborus katangae</i>	v
Characiformes	Distichodontidae	<i>Nannocharax macropterus</i>	v
Characiformes	Distichodontidae	<i>Nannocharax taenia</i>	v
Characiformes	Distichodontidae	<i>Neolebias trewavasae</i>	(v)
Characiformes	Distichodontidae	<i>Neolebias trilineatus</i>	v
Perciformes	Eleotridae	<i>Kribia nana</i>	v
Perciformes	Kneriidae	<i>Kneria wittei</i>	v
Perciformes	Kneriidae	<i>Parakneria damasi</i>	v
Perciformes	Kneriidae	<i>Parakneria kissi</i>	v
Perciformes	Latidae	<i>Lates niloticus</i>	(v)
Siluriformes	Malapteruridae	<i>Malapterurus gosseii</i>	(v)
Siluriformes	Malapteruridae	<i>Malapterurus microstoma</i>	(v)
Synbranchiformes	Mastacembelidae	<i>Mastacembelus congicus</i>	v
Synbranchiformes	Mastacembelidae	<i>Mastacembelus frenatus</i>	v
Siluriformes	Mochokidae	<i>Chiloglanis batesii</i>	(v)
Siluriformes	Mochokidae	<i>Chiloglanis lukugae</i>	v
Siluriformes	Mochokidae	<i>Chiloglanis pojeri</i>	v
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis acanthomias</i>	v
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis alberti</i>	v
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis congicus</i>	v
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis decorus</i>	v
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis greshoffi</i>	v
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis longirostris</i>	v
Siluriformes	Mochokidae	<i>Synodontis notatus</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Campylomormyrus alces</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Campylomormyrus elephas</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Campylomormyrus tamandua</i>	(v)
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Genyomyrus donnyi</i>	(v)
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Gnathonemus petersii</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Hippopotamyrus psittacus</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Marcusenius greshoffi</i>	(v)
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Marcusenius macrolepidotus macrolepidotus</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Marcusenius monteiri</i>	(v)
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Marcusenius stanleyanus</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops anguilloides</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops caballus lualabae</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrops nigricans</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrus ovis</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Mormyrus rume probosciostris</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Petrocephalus catostoma congicus</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Petrocephalus christyi</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Petrocephalus sauvagii</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Petrocephalus simus</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Pollimyrus isidori fasciiceps</i>	(v)
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Pollimyrus isidori osborni</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Pollimyrus plagiostoma</i>	v
Osteoglossiformes	Mormyridae	<i>Pollimyrus tumifrons</i>	v
Cyprinodontiformes	Nothobranchiidae	<i>Epiplatys chevalieri</i>	v
Cyprinodontiformes	Nothobranchiidae	<i>Epiplatys multifasciatus</i>	v

Cyprinodontiformes	Nothobranchiidae	<i>Fenerbahce formosus</i>	v
Cyprinodontiformes	Poeciliidae	<i>Hylopanchax stictopleuron</i>	v
Cyprinodontiformes	Poeciliidae	<i>Hypsopanchax platysternus</i>	v
Polypteriformes	Polypteridae	<i>Polypterus congicus</i>	(v)
Polypteriformes	Polypteridae	<i>Polypterus senegalus</i>	v
Polypteriformes	Protopterus	<i>Protopterus aethiopicus congicus</i>	(v)
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Parailia congica</i>	v
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Pareutropius debauwi</i>	(v)
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Schilbe grenfelli</i>	v
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Schilbe intermedius</i>	v
Siluriformes	Schilbeidae	<i>Schilbe marmoratus</i>	v
Tetraodontiformes	Tetraodontidae	<i>Tetraodon mbu</i>	(v)

B) TABLEAU DES REPTILES³²²

Ordre	Famille	Espèce
Squamata	Agamidae	<i>Acanthocercus atricollis</i>
Squamata	Agamidae	<i>Acanthocercus cyanogaster</i>
Squamata	Agamidae	<i>Agama agama</i>
Squamata	Atractaspidae	<i>Polemon gabonensis schmidti</i>
Squamata	Causidae	<i>Causus rhombeatus</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo dilepis dilepis</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo dilepis idjwiensis</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo johnstoni</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo quilensis</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo roperi</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo senegalensis</i>
Squamata	Chamaeleonidae	<i>Rhampholeon boulengeri</i>
Squamata	Colubridae	<i>Aparallactus capensis punctatolineatus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Aparallactus modestus ubangensis</i>
Squamata	Colubridae	<i>Bothrophthalmus lineatus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Crotaphopeltis hotamboeia</i>
Squamata	Colubridae	<i>Dipsadoboa duchesnii</i>
Squamata	Colubridae	<i>Dipsadoboa viridis gracilis</i>
Squamata	Colubridae	<i>Dispholidus typus punctatus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Dromophis lineatus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Grayia ornata</i>
Squamata	Colubridae	<i>Hapsidophrys lineatus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Hapsidophrys smaragdinus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Lamprophis lineatus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Lamprophis olivaceus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Lycophidion capense multimagulatum</i>
Squamata	Colubridae	<i>Mehelya capensis savognani</i>
Squamata	Colubridae	<i>Natriciteres olivacea</i>
Squamata	Colubridae	<i>Philothamnus albovariatus albovariatus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Philothamnus heterodermus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Philothamnus heterolepidotus</i>
Squamata	Colubridae	<i>hilothamnus nitidus loveridgei</i>
Squamata	Colubridae	<i>Philothamnus semivariatus</i>
Squamata	Colubridae	<i>Prosymna ambigua</i>
Squamata	Colubridae	<i>Psammophis sibilans</i>
Squamata	Colubridae	<i>Toxicodryas blandingi</i>
Crocodylia	Crocodylidae	<i>Crocodylus niloticus</i>

³²² Les Espèces sont représentées en ordre alphabétique, premièrement par ordre, ensuite par famille et finalement par espèce. La liste est entièrement basée sur les spécimens récoltés dans la province du Maniema (collection MRAC).

Squamata	Elapidae	<i>Elapsoidea semiannulata moebiusi</i>
Squamata	Elapidae	<i>Naja melanoleuca</i>
Squamata	Elapidae	<i>Naja melanoleuca subfulva</i>
Squamata	Elapidae	<i>Naja nigricollis atriceps</i>
Squamata	Gekkonidae	<i>Hemidactylus fasciatus</i>
Squamata	Gekkonidae	<i>Hemidactylus mabouia</i>
Squamata	Gekkonidae	<i>Hemidactylus muriceus</i>
Squamata	Pythonidae	<i>Python sebae</i>
Squamata	Scincidae	<i>Riopa fernandi</i>
Squamata	Scincidae	<i>Trachylepis maculilabris</i>
Squamata	Stenostomatidae	<i>Leptotyphlops emini</i>
Testudines	Testudinidae	<i>Kinixys erosa</i>
Squamata	Typhlopidae	<i>Typhlops angolensis</i>
Squamata	Typhlopidae	<i>Typhlops angolensis adolfi</i>
Squamata	Varanidae	<i>Varanus niloticus</i>
Squamata	Viperidae	<i>Atheris squamiger</i>
Squamata	Viperidae	<i>Bitis arietans</i>
Squamata	Viperidae	<i>Bitis gabonica</i>
Squamata	Viperidae	<i>Bitis nasicornis</i>

C) TABLEAU DES AMPHIBIENS

Ordre	Famille	Espèce
Anura	Bufonidae	<i>Amietophrynus funereus</i>
Anura	Bufonidae	<i>Amietophrynus regularis</i>
Anura	Bufonidae	<i>Bufo</i>
Anura	Hemisotidae	<i>Hemisis guineense katanganum</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Afrixalus osorioi</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Afrixalus osorioi congicus</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Afrixalus wittei</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius balfouri</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius kivuensis</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius langi</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius marginatus argentovittis</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius nasutus nasicus</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Hyperolius ocellatus</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Kassina senegalensis angeli</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Leptopelis aubryi</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Leptopelis calcaratus calcaratus</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Leptopelis christyi</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Leptopelis millsoni</i>
Anura	Hyperoliidae	<i>Phlyctimantis verrucosus</i>
Anura	Petropedetidae	<i>Phrynobatrachus perpalmatus</i>
Anura	Ranidae	<i>Hoplobatrachus occipitalis</i>
Anura	Ranidae	<i>Hydrophylax albolabris</i>
Anura	Ranidae	<i>Ptychadena bibroni</i>
Anura	Xenopodidae	<i>Hymenochirus boettgeri</i>

D) TABLEAU DES OISEAUX³²³

Ordre	Famille	Espèce	Nom vernaculaire	Mai	K-B	Man
Anseriformes	Anatidae	<i>Pteronetta hartlaubi</i>	Canard de Hartlaub	(v)	v	
Apodiformes	Apodidae	<i>Apus affinis abessynicus</i>	Martinet des maisons			v
Apodiformes	Apodidae	<i>Apus apus apus</i>	Martinet noir			v
Apodiformes	Apodidae	<i>Apus caffer ansorgei</i>	Martinet cafre			v
Apodiformes	Apodidae	<i>Cypsiurus parvus brachypterus</i>	Martinet des palmes			v
Apodiformes	Apodidae	<i>Neafrapus cassini</i>	Martinet de Cassin	?	v	
Apodiformes	Apodidae	<i>Rhaphidura sabini</i>	Martinet de Sabine	?	v	v
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Bycanistes cylindricus</i>	Calao à joues brunes	?	v	
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Bycanistes fistulator</i>	Calao siffleur	?	v	v
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Ceratogymna atrata</i>	Calao à casque noir	?	v	
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Tockus albocristatus</i>	Calao à huppe blanche	(v)	v	
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Tockus camurus</i>	Calao pygmée	?	v	v
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Tockus fasciatus</i>	Calao longibande	?	v	v
Bucerotiformes	Bucerotidae	<i>Tockus hartlaubi</i>	Calao de Hartlaub	?	v	v
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Caprimulgus batesi</i>	Engoulevent de Bates	?		v
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Macrodipteryx vexillarius</i>	Engoulevent porte-étendard			v
Charadriiformes	Charadriidae	<i>Vanellus lugubris</i>	Vanneau terne			v
Charadriiformes	Scolopacidae	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette			v
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré			v
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Butorides striata atricapilla</i>	Héron strié			v
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris			v
Ciconiiformes	Ardeidae	<i>Tigriornis leucolophus</i>	Onoré à huppe blanche	(v)		
Ciconiiformes	Ciconiidae	<i>Anastomus lamelligerus</i>	Bec-ouvert africain			v
Ciconiiformes	Threskiornithidae	<i>Bostrychia olivacea cupreipennis</i>	Ibis olive			v
Ciconiiformes	Threskiornithidae	<i>Bostrychia rara</i>	Ibis vermiculé	(v)	v	
Coliiformes	Coliidae	<i>Colius striatus congcicus</i>	Coliou rayé			v
Columbiformes	Columbidae	<i>Columba albinucha</i>	Pigeon à nuque blanche		(v)	
Columbiformes	Columbidae	<i>Columba iriditorques</i>	Pigeon à nuque bronzé	(v)	(v)	v
Columbiformes	Columbidae	<i>Columba uncinata</i>	Pigeon gris	(v)	v	
Columbiformes	Columbidae	<i>Treron calvus</i>	Colombar à front nu			v
Columbiformes	Columbidae	<i>Turtur afer</i>	Tourtelette améthystine			v
Columbiformes	Columbidae	<i>Turtur brehmeri</i>	Tourtelette demoiselle	(v)	v	v
Columbiformes	Columbidae	<i>Turtur tympanistria</i>	Tourtelette tambourrette			v
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Alcedo leucogaster</i>	Martin-pêcheur à ventre blanc	?		v
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Ceyx lecontei</i>	Martin-pêcheur à tête rousse	(v)	v	v
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Ceyx pictus pictus</i>	Martin-pêcheur pygmée			v
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Halcyon badia</i>	Martin-pêcheur marron	(v)	v	v
Coraciiformes	Coraciidae	<i>Eurystomus gularis</i>	Rolle à gorge bleue	(v)	?	v
Coraciiformes	Dacelonidae	<i>Halcyon chelicuti</i>	Martin-chasseur strié			v
Coraciiformes	Dacelonidae	<i>Halcyon leucocephala pallidiventris</i>	Martin-chasseur à tête grise			v
Coraciiformes	Dacelonidae	<i>Halcyon malimbica prenticei</i>	Martin-chasseur à poitrine bleue			v
Coraciiformes	Dacelonidae	<i>Halcyon senegalensis senegalensis</i>	Martin-chasseur du Sénégal			v
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops albicollis</i>	Guépier à gorge blanche			v
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops gularis</i>	Guépier noir	(v)		
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops muelleri</i>	Guépier à tête bleue	(v)		
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops nubicoides</i>	Guépier carmin			v
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops pusillus meridionalis</i>	Guépier nain			v
Coraciiformes	Meropidae	<i>Merops superciliosus</i>	\			v
Cuculiformes	Centropodidae	<i>Ceuthmochares aereus</i>	Malcoha à bec jaune			v
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cercococcyx mechowi</i>	Coucou de Mechow		v	
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Chrysococcyx cupreus</i>	Coucou foliotocol			v
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Chrysococcyx flavigularis</i>	Coucou à gorge jaune	(v)	?	

³²³ Les Espèces sont représentées en ordre alphabétique, premièrement par ordre, ensuite par famille et finalement par espèce. Les occurrences pour les parcs nationaux sont basées sur la littérature (Demey & Louette, *op. cit.*), les occurrences pour la province du Maniema sur les spécimens recoltés dans la province du Maniema (collection MRAC). Symboles : Mai : Maiko ; K-B : Parc national Kahuzi Biega ; Man : province du Maniema ; v : espèces observées ou recoltées dans les parcs ou dans la province du Maniema ; (v) : Espèces probablement présentes dans les parcs.

Cuculiformes	Cuculidae	<i>Chrysococcyx klaas</i>	Coucou de Klaas			v
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Clamator levaillantii</i>	Coucou de Levaillant			v
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cuculus clamosus gabonensis</i>	Coucou criard			v
Falconiformes	Accipitridae	<i>Accipiter castanilius</i>	Autour à flancs roux	(v)	v	v
Falconiformes	Accipitridae	<i>Accipiter erythropus</i>	Épervier de Hartlaub	(v)		v
Falconiformes	Accipitridae	<i>Accipiter toussenelii canescens</i>	Autour de Toussenel			v
Falconiformes	Accipitridae	<i>Dryotriorchis spectabilis</i>	Serpentaire du Congo	(v)	v	v
Falconiformes	Accipitridae	<i>Elanus caeruleus</i>	Élanion blanc			v
Falconiformes	Accipitridae	<i>Kaupifalco monogrammicus monogrammicus</i>	Autour unibande			v
Falconiformes	Accipitridae	<i>Lophaelus occipitalis</i>	Aigle huppard			v
Falconiformes	Accipitridae	<i>Polyboroides typus pectoralis</i>	Gymnogène d'Afrique			v
Falconiformes	Accipitridae	<i>Stephanoaetus coronatus</i>	Aigle couronné			v
Falconiformes	Accipitridae	<i>Urotriorchis macrourus</i>	Autour à longue queue	(v)	?	
Galliformes	Numididae	<i>Guttera plumifera</i>	Pintade plumifère	(v)	v	v
Galliformes	Phasianidae	<i>Afropavo congensis</i>	Paon du Congo	v	v	
Galliformes	Phasianidae	<i>Francolinus lathamii</i>	Francolin de Latham	?	?	
Galliformes	Phasianidae	<i>Francolinus levaillantii kikuyuensis</i>	Francolin de Levaillant			v
Gruiformes	Gruidae	<i>Bugeranus carunculatus</i>	Grue caronculée			v
Gruiformes	Otididae	<i>Lissotis melanogaster</i>	Outarde à ventre noir			v
Gruiformes	Rallidae	<i>Canirallus oculus</i>	Râle à gorge grise	(v)	(v)	
Gruiformes	Rallidae	<i>Himantornis haemotopus</i>	Râle à pieds rouges	(v)	(v)	
Gruiformes	Rallidae	<i>Sarothrura pulchra</i>	Râle perlé	(v)	v	v
Musophagiformes	Musophagidae	<i>Corythaecola cristata</i>	Touraco géant			v
Musophagiformes	Musophagidae	<i>Musophaga rossae rossae</i>	Touraco de Lady Ross			v
Musophagiformes	Musophagidae	<i>Tauraco schuettii sharpei</i>	Touraco à bec noir			v
Passeriformes	Alaudidae	<i>Mirafra rufocinnamomea fischeri</i>	Alouette bourdonnante			v
Passeriformes	Campephagidae	<i>Campephaga petiti</i>	Echenilleur de Petit		(v)	
Passeriformes	Campephagidae	<i>Campephaga phoenicea</i>	Échenilleur à épaulettes rouges			v
Passeriformes	Campephagidae	<i>Coracina azurea</i>	Echenilleur blue	(v)	v	v
Passeriformes	Campephagidae	<i>Lobotes oriolinus</i>	Echenilleur loriot			v
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Apalis goslingi</i>	Apalis de Gosling	?	v	
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Apalis nigriceps collaris</i>	Apalis à calotte noire			v
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Apalis rufogularis</i>	Apalis à gorge rousse	?	v	v
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Camaroptera brachyura tincta</i>	Camaroptère à tête grise			v
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Camaroptera chloronota</i>	Camaroptère à dos vert	(v)	v	v
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Camaroptera superciliaris</i>	Camaroptère à sourcils jaunes	(v)	v	v
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola anonymus</i>	Cisticole babillarde	(v)	v	v
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola brachypterus ankole</i>	Cisticole à ailes courtes			v
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola erythropus sylvia</i>	Cisticole à face rousse			v
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola lateralis vincenti</i>	Cisticole siffleuse			v
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Cisticola natalensis</i>	Cisticole striée			v
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Prinia leucopogon</i>	Prinia à gorge blanche			v
Passeriformes	Cisticolidae	<i>Prinia subflava melanorhyncha</i>	Prinia modeste			v
Passeriformes	Dicruridae	<i>Dicrurus adsimilis adsimilis</i>	Drongo brillant			v
Passeriformes	Dicruridae	<i>Dicrurus atripennis</i>	Drongo de forêt	(v)	v	
Passeriformes	Emberizidae	<i>Emberiza cabanisi orientalis</i>	Bruant de Cabanis			v
Passeriformes	Emberizidae	<i>Emberiza flaviventris flaviventris</i>	Bruant à poitrine dorée			v
Passeriformes	Estrildidae	<i>Clytospiza monteiri</i>	Sénégal brun			v
Passeriformes	Estrildidae	<i>Estrilda atricapilla avakubi</i>	Astrild à tête noire			v
Passeriformes	Estrildidae	<i>Estrilda melpoda</i>	Astrild à joues orange			v
Passeriformes	Estrildidae	<i>Estrilda nonnula nonnula</i>	Astrild nonnette			v
Passeriformes	Estrildidae	<i>Lonchura cucullata scutata</i>	Capucin nonnette			v
Passeriformes	Estrildidae	<i>Lonchura fringilloides</i>	Capucin pie			v
Passeriformes	Estrildidae	<i>Nigrita bicolor</i>	Nigrette à ventre roux	(v)	v	
Passeriformes	Estrildidae	<i>Nigrita canicapilla</i>	Nigrette à calotte grise			v
Passeriformes	Estrildidae	<i>Nigrita fusconota</i>	Nigrette à ventre blanc	(v)	v	
Passeriformes	Estrildidae	<i>Nigrita luteifrons</i>	Nigrette à front jaune	(v)	v	
Passeriformes	Estrildidae	<i>Parmoptila rubrifrons</i>	Parmoptile à front rouge	(v)	v	
Passeriformes	Estrildidae	<i>Spermophaga poliogenys</i>	Sénégal à bec bleue	(v)	v	
Passeriformes	Eurylaemidae	<i>Smithornis rufolateralis</i>	Eurylaime à flancs roux			v

Passeriformes	Hirundinidae	<i>Cecropis abyssinica</i>	Hirondelle striée			v	
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Cecropis senegalensis montei</i>	Hirondelle des mosquées			v	
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Psalidoprocne albiceps albiceps</i>	Hirondelle à tête blanche			v	
Passeriformes	Hirundinidae	<i>Psalidoprocne nitens</i>	Hirondelle à queue courte	(v)			
Passeriformes	Laniidae	<i>Lanius collaris humeralis</i>	Pie-grièche fiscale			v	
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Chlorophoneus bocagei</i>	Gladiateur à front blanc	(v)		v	
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Chlorophoneus sulfureopectus similis</i>	Gladiateur soufré			v	
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Dryoscopus cubla hamatus</i>	Cubla boule-de-neige			v	
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Dryoscopus sabini melanoleucus</i>	Cubla à gros bec			v	
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Dryoscopus senegalensis</i>	Cubla aux jeux rouges	(v)	v	v	
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Laniarius ferrugineus major</i>	Gonolek boubou			v	
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Laniarius leucorhynchus</i>	Gonolek fuligineux	?	v	v	
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Malaconotus cruentus</i>	Gladiateur ensanglanté		?		
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Prionops caniceps mentalis</i>	Bagadais à bec rouge			v	
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Prionops retzii nigricans</i>	Bagadais de Retz			v	
Passeriformes	Malaconotidae	<i>Tchagra senegala armena</i>	Tchagra à tête noire			v	
Passeriformes	Monarchidae	<i>Elminia nigromitrata</i>	Elminie à tête noire	(v)	v	v	
Passeriformes	Monarchidae	<i>Erythrocerus mcallii</i>	Érythrocerque à tête rousse	(v)		v	
Passeriformes	Monarchidae	<i>Terpsiphone bedfordi</i>	Tchitrec de Bedford			v	
Passeriformes	Monarchidae	<i>Terpsiphone rufiventer</i>	Tchitrec à ventre roux	(v)	v	v	
Passeriformes	Monarchidae	<i>Terpsiphone rufocinerea batesi</i>	Tchitrec du Congo			v	
Passeriformes	Monarchidae	<i>Terpsiphone speciosa</i>	Tchitrec d'Afrique			v	
Passeriformes	Monarchidae	<i>Terpsiphone viridis</i>	Tchitrec d'Afrique			v	
Passeriformes	Monarchidae	<i>Trochocercus nitens</i>	Tchitrec noir	(v)	v	v	
Passeriformes	Motacillidae	<i>Anthus leucophrys</i>	Pipit à dos uni			v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Cercotrichas leucophrys</i>	Agrobate à dos roux			v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Cercotrichas leucosticta</i>	Agrobate du Ghana	(v)	v		
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Cichladusa arquata</i>	Cichladuse à collier			v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Cossypha cyanocampter</i>	Cossyphie à ailes bleues	(v)	(v)	v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Cossypha heuglini heuglini</i>	Cossyphie de Heuglin			v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Fraseria ocreata</i>	Gobemouche forestier	(v)	v		
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Melaenornis pallidus griseus</i>	Gobemouche pâle			v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Melaenornis pammelaina pammelaina</i>	Gobemouche sud-africain			v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa caerulescens brevicauda</i>	Gobemouche à lunettes			v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa cassini</i>	Gobemouche de Cassin	(v)	v	v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa comitata</i>	Gobemouche ardoisé	(v)	(v)	v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa epulata</i>	Gobemouche cendré			v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa infuscata</i>	Gobemouche enfumé	(v)	v	v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa olivacens</i>	Gobemouche olivâtre	?		v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa sethsmithi</i>	Gobemouche à pattes jaunes	(v)		v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris			v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Myioparus griseigularis</i>	Gobemouche à gorge grise	(v)	v	v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Myioparus plumbeus</i>	Gobemouche mésange			v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Myrmecocichla nigra</i>	Traquet commandeur			v	
Passeriformes	Muscicapidae	<i>Stiphrornis erythrothorax</i>	Rougegorge de forêt	(v)	v	v	
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Anabathmis reichenbachii</i>	Souimanga de Reichenbach	?			
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Anthodiaeta collaris somereni</i>	Souimanga à collier			v	
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Anthreptes aurantium</i>	Souimanga à queue violette	?			
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Anthreptes longuemarei longuemarei</i>	Souimanga violet			v	
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Anthreptes rectirostris</i>	Souimanga à bec droit	(v)	v		
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Anthreptes seimundi</i>	Souimanga de Seimund	(v)	v	v	
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Chalcomitra rubescens</i>	Souimanga à gorge verte	(v)	v		
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris batesi</i>	Souimanga de Bates	?	?	v	
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris chloropygius orphogaster</i>	Souimanga à ventre olive			v	
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris cupreus</i>	Souimanga cuivré			v	
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris johannae</i>	Souimanga de Johanna	(v)	v		
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris minullus</i>	Souimanga minulle	?	v		
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris superbus</i>	Souimanga superbe	(v)	v	v	
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cinnyris venustus falkensteini</i>	Souimanga à ventre jaune			v	
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cyanomitra cyanoaema</i>	Souimanga à gorge bleue	(v)	v		

Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cyanomitra olivacea</i>	Souimanga olivâtre				v
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Cyanomitra verticalis</i>	Souimanga à tête verte				v
Passeriformes	Nectariniidae	<i>Deleornis fraseri</i>	Souimanga de Fraser	(v)	v	v	
Passeriformes	Oriolidae	<i>Oriolus auratus notatus</i>	Loriot doré				v
Passeriformes	Oriolidae	<i>Oriolus brachyrhynchus</i>	Loriot à tête noire	(v)	v	v	
Passeriformes	Oriolidae	<i>Oriolus nigripennis</i>	Loriot à ailes noires	(v)			
Passeriformes	Paridae	<i>Parus funereus</i>	Mésange enfumé	(v)	(v)		
Passeriformes	Paridae	<i>Parus leucomelas insignis</i>	Mésange à épaulettes				v
Passeriformes	Passeridae	<i>Passer griseus</i>	Moineau gris				v
Passeriformes	Passeridae	<i>Petronia supercilialis</i>	Moineau bridé				v
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Batis erlangeri erlangeri</i>	Pritit d'Erlanger			v	
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Batis ituriensis</i>	Pritit d'Ituri				v
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Batis molitor puella</i>	Pritit molitor				v
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Dyaphorophya castanea</i>	Pritit châtain	(v)	v	v	
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Dyaphorophya jamesoni</i>	Pritit de Jameson	(v)	?		
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Dyaphorophya tonsa</i>	Pritit à taches blanches	(v)			
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Megabyas flammulatus</i>	Bias écorcheur	(v)	v		
Passeriformes	Platysteiridae	<i>Platysteira peltata mentalis</i>	Pritit à gorge noire				v
Passeriformes	Ploceidae	<i>Euplectes ardens ardens</i>	Euplecte veuve-noire				v
Passeriformes	Ploceidae	<i>Euplectes capensis crassirostris</i>	Euplecte à croupion jaune				v
Passeriformes	Ploceidae	<i>Euplectes hordeaceus</i>	Euplecte monseigneur				v
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus cassini</i>	Malimbe de Cassin	(v)			v
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus coronatus</i>	Malimbe couronné	(v)	v	v	
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus erythrogaster</i>	Malimbe à ventre rouge	(v)			
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus malimbicus</i>	Malimbe huppé	(v)	v	v	
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus nitens</i>	Malimbe à bec bleu	(v)	v		
Passeriformes	Ploceidae	<i>Malimbus rubricollis</i>	Malimbe à tête rouge	(v)			
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus albinucha</i>	Tisserin de Maxwell	(v)	v		
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus aurantius aurantius</i>	Tisserin orangé				v
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus cucullatus bohndorffi</i>	Tisserin gendarme				v
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus dorsomaculatus</i>	Tisserin à cape jaune	(v)			
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus melanocephalus duboisi</i>	Tisserin à tête noire				v
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus nigerrimus</i>	Tisserin noir	?	v		
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus nigricollis nigricollis</i>	Tisserin à cou noir				v
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus ocularis crocatus</i>	Tisserin à lunettes				v
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus preussi</i>	Tisserin de Preuss	?	v	v	
Passeriformes	Ploceidae	<i>Ploceus tricolor</i>	Tisserin tricolore	(v)	v	v	
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus ansorgei</i>	Bulbul d'Ansorge	?	v	v	
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus curvirostris</i>	Bulbul curvirostre	(v)	v	v	
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus gracilis</i>	Bulbul gracile	(v)	v	v	
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus latirostris</i>	Bulbul à moustaches jaunes				v
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Andropadus virens virens</i>	Bulbul verdâtre				v
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Baeopogon clamans</i>	Bulbul bruyant				v
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Baeopogon indicator</i>	Bulbul à queue blanche	(v)	v	v	
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Bleda eximius</i>	Bulbul à queue verte	(v)			v
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Bleda eximius ugandae</i>	Bulbul à queue verte				v
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Bleda syndactyla</i>	Bulbul moustac	(v)	v	v	
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Calyptocichla serina</i>	Bulbul doré				v
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Chlorocichla flavicollis pallidigula</i>	Bulbul à gorge claire				v
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Chlorocichla simplex</i>	Bulbul modeste				v
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Criniger calurus</i>	Bulbul à barbe blanche	(v)	(v)	v	
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Criniger chloronotus</i>	Bulbul à dos vert				v
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Criniger olivaceus ndussumensis</i>	Bulbul à barbe jaune				v
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Ixonotus guttatus</i>	Bulbul tacheté	(v)	v	v	
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Neolestes torquatus</i>	Bulbul à collier noir				v
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Nicator chloris Nicator</i> à gorge grise	(v)	v	v		
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Nicator vireo</i>	Nicator à gorge jaune	?	v		
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Phyllastrephus albigularis</i>	Bulbul à gorge blanche				v
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Phyllastrephus icterinus</i>	Bulbul ictérin				v
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Phyllastrephus lorenzi</i>	Bulbul de Lorenz				v

Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Phyllastrephus xavieri</i>	Bulbul de Xavier		v	v
Passeriformes	Pycnonotidae	<i>Pycnonotus barbatus tricolor</i>	Bulbul des jardins	v		
Passeriformes	Remizidae	<i>Pholidornis rushiae</i>	Mésangette rayée	(v)	v	
Passeriformes	Sturnidae	<i>Cinnyricinclus leucogaster verreauxi</i>	Spréo améthyste			v
Passeriformes	Sturnidae	<i>Lamprotornis purpureiceps</i>	Chouador à tête pourprée	(v)	v	
Passeriformes	Sturnidae	<i>Lamprotornis splendidus splendidus</i>	Chouador splendide			v
Passeriformes	Sturnidae	<i>Onychognathus fulgidus</i>	Rufipenne de forêt	(v)	v	
Passeriformes	Sturnidae	<i>Poeoptera lugubris</i>	Rufipenne à queue étroite	(v)	(v)	
Passeriformes	Sylviidae	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate			v
Passeriformes	Sylviidae	<i>Chloropeta natalensis major</i>	Chloropète jaune			v
Passeriformes	Sylviidae	<i>Eremomela badiceps</i>	Éremomèle à tête brune	(v)	v	v
Passeriformes	Sylviidae	<i>Eremomela scotops pulchra</i>	Éremomèle à calotte verte			v
Passeriformes	Sylviidae	<i>Eremomela turneri kalindei</i>	Éremomèle de Turner			v
Passeriformes	Sylviidae	<i>Hylia prasina</i>	Hylia verte	(v)	v	v
Passeriformes	Sylviidae	<i>Hylia flavigaster barbozae</i>	Hylia à ventre jaune			v
Passeriformes	Sylviidae	<i>Hylia violacea</i>	Hylia à dos violet	(v)	v	v
Passeriformes	Sylviidae	<i>Macrosphenus concolor</i>	Nasique grise	(v)		v
Passeriformes	Sylviidae	<i>Macrosphenus flavicans</i>	Nasique jaune		v	v
Passeriformes	Sylviidae	<i>Melocichla mentalis</i>	Mélocichle à moustaches		v	
Passeriformes	Sylviidae	<i>Phylloscopus budongoensis</i>	Pouillot d'Ouganda		v	
Passeriformes	Sylviidae	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur		v	
Passeriformes	Sylviidae	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		v	
Passeriformes	Sylviidae	<i>Sylvietta denti</i>	Crombec à gorge tachetée	?	v	v
Passeriformes	Sylviidae	<i>Sylvietta virens</i>	Crombec vert	(v)	v	v
Passeriformes	Timaliidae	<i>Illadopsis albipectus</i>	Akalat à poitrine écaillée	(v)	(v)	v
Passeriformes	Timaliidae	<i>Illadopsis fulvescens</i>	Akalat brun	(v)	v	v
Passeriformes	Timaliidae	<i>Illadopsis rufipennis</i>	Akalat à poitrine blanche			v
Passeriformes	Timaliidae	<i>Kupeornis chapini</i>	Phyllante de Chapin			v
Passeriformes	Timaliidae	<i>Turdoides jardineii tanganjicae</i>	Cratérope fléché			v
Passeriformes	Turdidae	<i>Alethe diademata</i>	Alèthe à huppe rousse	(v)		v
Passeriformes	Turdidae	<i>Neocossyphus poensis</i>	Néocossyphus à queue blanche	(v)		
Passeriformes	Turdidae	<i>Stizorhina fraseri</i>	Stizorhin de Frazer	(v)		v
Passeriformes	Turdidae	<i>Turdus pelios graueri</i>	Merle africain			v
Passeriformes	Viduidae	<i>Vidua macroura</i>	Veuve dominicaine			v
Passeriformes	Viduidae	<i>Vidua obtusa</i>	Veuve de Chapin			v
Passeriformes	Zosteropidae	<i>Zosterops senegalensis kasaicus</i>	Zostérops jaune			v
Pelecaniformes	Anhingidae	<i>Anhinga rufa</i>	Anhinga d'Afrique			v
Piciformes	Indicatoridae	<i>Indicator conirostris</i>	Indicateur à gros bec			v
Piciformes	Indicatoridae	<i>Indicator maculatus</i>	Indicateur tacheté	(v)	(v)	v
Piciformes	Indicatoridae	<i>Indicator minor minor</i>	Petit Indicateur			v
Piciformes	Indicatoridae	<i>Indicator willcocksi</i>	Indicateur de Willocks	?	?	
Piciformes	Indicatoridae	<i>Melichneutes robustus</i>	Indicateur à queue en lyre	(v)	(v)	
Piciformes	Indicatoridae	<i>Melignomon zenkeri</i>	Indicateur de Zenker	?	v	v
Piciformes	Indicatoridae	<i>Prodotiscus insignis</i>	Indicateur pygmée	?	(v)	
Piciformes	Picidae	<i>Campethera bennettii bennettii</i>	Pic de Bennett			v
Piciformes	Picidae	<i>Campethera cailliautii permista</i>	Pic de Cailliaut			v
Piciformes	Picidae	<i>Campethera caroli</i>	Pic à oreillons bruns	(v)	v	v
Piciformes	Picidae	<i>Campethera nivosa</i>	Pic tacheté	(v)	(v)	v
Piciformes	Picidae	<i>Dendropicops elliotii</i>	Pic d'Elliott			v
Piciformes	Picidae	<i>Dendropicops fuscescens hartlaubii</i>	Pic cardinal			v
Piciformes	Picidae	<i>Dendropicops gabonensis</i>	Pic du Gabon	(v)		v
Piciformes	Picidae	<i>Dendropicops xantholophus</i>	Pic à couronne d'or	(v)	v	v
Piciformes	Picidae	<i>Sasia africana</i>	Picumne de Verreaux	(v)		v
Piciformes	Ramphastidae	<i>Buccanodon duchaillui</i>	Barbican à taches jaunes	(v)	v	v
Piciformes	Ramphastidae	<i>Gymnobucco bonapartei bonapartei</i>	Barbican à gorge grise			v
Piciformes	Ramphastidae	<i>Gymnobucco sladeni</i>	Barbican de Sladen	?		v
Piciformes	Ramphastidae	<i>Lybius torquatus pumilio</i>	Barbican à collier			v
Piciformes	Ramphastidae	<i>Pogoniulus atroflavus</i>	Barbion à croupion rouge	(v)	v	v
Piciformes	Ramphastidae	<i>Pogoniulus atroflavus</i>	Barbion à croupion rouge			v
Piciformes	Ramphastidae	<i>Pogoniulus scolopaceus</i>	Barbion grivelé	(v)	v	v

Piciformes	Ramphastidae	<i>Pogoniulus subsulphureus</i>	Barbion à gorge jaune	(v)	v	v
Piciformes	Ramphastidae	<i>Trachyphonus purpuratus</i>	Barbican pourpré	(v)	(v)	v
Piciformes	Ramphastidae	<i>Trachyphonus vaillantii vaillantii</i>	Barbican promépic			v
Piciformes	Ramphastidae	<i>Tricholaema hirsuta</i>	Barbican hérissé	(v)	v	v
Psittaciformes	Psittacidae	<i>Agapornis swindernianus</i>	Inséparable à collier noir	(v)		v
Psittaciformes	Psittacidae	<i>Agapornis swindernianus zenkeri</i>	Inséparable à collier noir			v
Psittaciformes	Psittacidae	<i>Poicephalus gulielmi gulielmi</i>	Perroquet à calotte rouge			v
Psittaciformes	Psittacidae	<i>Poicephalus meyeri</i>	Perroquet de Meyer			v
Psittaciformes	Psittacidae	<i>Psittacus erithacus</i>	Perroquet jaco	(v)	v	
Strigiformes	Strigidae	<i>Bubo leucostictus</i>	Grand-duc tacheté	(v)	?	
Strigiformes	Strigidae	<i>Bubo poensis</i>	Grand-duc à aigrettes	?	?	
Strigiformes	Strigidae	<i>Glacidium perlatum</i>	Chevêchette perlée			v
Strigiformes	Strigidae	<i>Glaucidium tephronotum</i>	Chevêchette à pieds jaune	?		
Strigiformes	Strigidae	<i>Otus senegalensis graueri</i>	Petit-duc africain			v
Strigiformes	Strigidae	<i>Strix woodfordii nuchalis</i>	Chouette africaine			v
Trogoniformes	Trogonidae	<i>Apaloderma aequatoriale</i>	Trogon à joues jaunes			v
Trogoniformes	Trogonidae	<i>Apaloderma narina brachyurum</i>	Trogon narina			v

E) TABLEAU DES MAMMIFÈRES³²⁴

Ordre	Famille	Espèce	Nom vernaculaire	
Afrosoricida	Tenrecidae	<i>Potamogale velox</i>	Potamogale	(v)
Artiodactyla	Bovidae	<i>Alcelaphus lichtensteini</i>	Bubale	v
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus dorsalis</i>	Céphalophe à bande dorsale noire	v
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus leucogaster</i>	Céphalophe à ventre blanc	(v)
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Céphalophe à front noir	(v)
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus silvicultor</i>	Céphalophe géant	v
Artiodactyla	Bovidae	<i>Cephalophus weynsi</i>	Weyns céphalophe	(v)
Artiodactyla	Bovidae	<i>Hippotragus equinus</i>	Antilope rouanne	v
Artiodactyla	Bovidae	<i>Kobus ellipsiprymnus defassa</i>	Cobe à croissant	v
Artiodactyla	Bovidae	<i>Kobus vardonii</i>	Puku	v
Artiodactyla	Bovidae	<i>Neotragus batesi</i>	Antilope de bates	(v)
Artiodactyla	Bovidae	<i>Philantomba monticola</i>	v	
Artiodactyla	Bovidae	<i>Redunca arundinum</i>	Cobe des roseaux	v
Artiodactyla	Bovidae	<i>Syncerus caffer caffer</i>	Buffle d'Afrique (savane)	v
Artiodactyla	Bovidae	<i>Syncerus caffer nanus</i>	Buffle d'Afrique (forêt)	v
Artiodactyla	Bovidae	<i>Tragelaphus eurycerus</i>	Bongo	v
Artiodactyla	Bovidae	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Guib harnaché	v
Artiodactyla	Bovidae	<i>Tragelaphus speki</i>	Sitatunga	v
Artiodactyla	Hippopotamidae	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Hippopotame	v
Artiodactyla	Suidae	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	Hylochère	(v)
Artiodactyla	Suidae	<i>Phacochoerus africanus</i>	Phacochère commun	v
Artiodactyla	Suidae	<i>Potamochoerus porcus</i>	Potamochère	(v)
Artiodactyla	Tragulidae	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Chevrotain aquatique	(v)
Carnivora	Canidae	<i>Canis adustus</i>	Chacal à flancs rayés	(v)
Carnivora	Felidae	<i>Profelis aurata</i>	Chat doré africain	v
Carnivora	Felidae	<i>Felis silvestris</i>	Chat sauvage	(v)
Carnivora	Felidae	<i>Leptailurus serval serval</i>	(v)	
Carnivora	Felidae	<i>Panthera leo</i>	Lion	v
Carnivora	Felidae	<i>Panthera pardus</i>	Léopard	v
Carnivora	Herpestidae	<i>Atilax paludinosus</i>	Mangouste des marais	v
Carnivora	Herpestidae	<i>Bdeogale nigripes</i>	Mangouste à pattes noires	(v)
Carnivora	Herpestidae	<i>Crossarchus alexandri</i>	Mangue du Congo	v
Carnivora	Herpestidae	<i>Crossarchus ansorgei</i>	Mangue d'Angola	(v)
Carnivora	Herpestidae	<i>Galerella sanguinea</i>	Mangouste rouge	(v)

³²⁴ Les Espèces sont représentées en ordre alphabétique, premièrement par ordre, ensuite par famille et finalement par espèce. Symboles : v : espèces recoltées dans la province du Maniema (collection MRAC) ; (v) : espèces rapportées dans la littérature (Kingdon, J., *The Kingdon field guide...*, op. cit., Kingdon, J., *Guide des mammifères...*, op. cit.).

Carnivora	Herpestidae	<i>Herpestes ichneumon</i>	Mangouste ichneumon	(v)
Carnivora	Herpestidae	<i>Herpestes naso</i>	Manouste à long museau	(v)
Carnivora	Herpestidae	<i>Mungos mungo</i>	Mangue rayée	(v)
Carnivora	Mustelidae	<i>Hydrictis maculicollis</i>	Loutre à cou tacheté	(v)
Carnivora	Nandiniidae	<i>Nandinia binotata</i>	Nandinie	(v)
Carnivora	Viverridae	<i>Civettictis civetta</i>	Civette d'Afrique	v
Carnivora	Viverridae	<i>Genetta piscivora</i>	Genette aquatique	v
Carnivora	Viverridae	<i>Genetta servalina</i>	Genette servaline	(v)
Carnivora	Viverridae	<i>Genetta maculata</i>	Genette tigrine	v
Carnivora	Viverridae	<i>Genetta victoriae</i>	Genette géante	v
Carnivora	Viverridae	<i>Poiana richardsonii</i>	Linsang de richardson	(v)
Chiroptera	Molossidae	<i>Chaerephon pumilus</i>		v
Hyracoidea	Procaviidae	<i>Dendrohyrax dorsalis emini</i>	Daman des arbres	v
Soricomorpha	Soricidae	<i>Crociodura olivieri</i>	Crocitude	v
Soricomorpha	Soricidae	<i>Suncus spp.</i>		(v)
Macroscelidea	Macroscelidae	<i>Rhynchocyon cirnei</i>	Musareigne éléphant tacheté	v
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Pteronycteris argynnis</i>		(v)
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Eidolon helvum</i>	Rousette jaune	v
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Epomophorus labiatus</i>	Epomophore	v
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Epomops franqueti</i>	Chien volant	v
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Hypsignathus monstrosus</i>	Hypsignathe monstrueux	v
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Lissonycteris angolensis</i>	Rousette d'Angola	(v)
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Megaloglossus woermanni</i>	Mégaloglosse	(v)
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Micropteropus pusillus</i>		v
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Myonycteris spp.</i>		(v)
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Rousettus aegyptiacus</i>	Rousette d'Égypte	v
Chiroptera	Pteropodidae	<i>Scotonycteris zenkeri</i>	Scotonyctère	(v)
Chiroptera	Emballonuridae	<i>Taphozous mauritanus</i>	Taphien	v
Chiroptera	Emballonuridae	<i>Taphozous perforatus</i>	Taphien	v
Chiroptera	Hipposiderinae	<i>Hipposideros caffer</i>	Phyllorhine	v
Chiroptera	Hipposiderinae	<i>Hipposideros commersoni</i>	Phyllorhine	v
Chiroptera	Hipposiderinae	<i>Hipposideros ruber</i>	Phyllorhine	v
Chiroptera	Megadermatidae	<i>Lavia frons</i>	Mégaderme à ailes orangées	(v)
Chiroptera	Mioniopteridae	<i>Hypsugo crassulus</i>		(v)
Chiroptera	Molossidae	<i>Mops condylurus</i>		v
Chiroptera	Molossidae	<i>Mops niveiventer</i>		v
Chiroptera	Nycteridae	<i>Nycteris arge</i>	Nyctère	v
Chiroptera	Nycteridae	<i>Nycteris grandis</i>	Nyctère	(v)
Chiroptera	Nycteridae	<i>Nycteris hispida</i>	Nyctère	(v)
Chiroptera	Nycteridae	<i>Nycteris macrotis</i>	Nyctère	v
Chiroptera	Rhinolophidae	<i>Rhinolophus landeri</i>	Rhinolophe	v
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Myotis bocagii</i>	Murin	v
Chiroptera	Vespertilionidae	<i>Neoromicia nanus</i>	Pipistrelle	v
Pholidota	Manidae	<i>Manis tetradactyla</i>	Pangolin à longue queue	v
Pholidota	Manidae	<i>Manis tricuspis</i>	Pangolin à écailles tricuspides	v
Pholidota	Manidae	<i>Smutsia gigantea</i>	Pangolin géant	(v)
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus ascanius</i>	Percopithèque ascagne	v
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus denti</i>	Mone de Dent	v
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus doggetti</i>		v
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus hamlyni</i>	Cercopithèque d'Hamlyn	v
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus lhoesti</i>	Cercopithèque de l'Hoest	v
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus mitis</i>		v
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus neglectus</i>	Cercopithèque de Brazza	(v)
Primates	Cercopithecidae	<i>Cercopithecus wolffi</i>	Mone de wolf	v
Primates	Cercopithecidae	<i>Chlorocebus pygerythrus</i>	Vervet blue	(v)
Primates	Cercopithecidae	<i>Colobus angolensis</i>	Colobe noir	v
Primates	Cercopithecidae	<i>Lophocebus albigena</i>	Mangabey à joues grises	v
Primates	Cercopithecidae	<i>Lophocebus aterrimus</i>	Mangabey noir	v
Primates	Cercopithecidae	<i>Papio anubis</i>	Babouin anubis	(v)
Primates	Cercopithecidae	<i>Ptilocolobus foai</i>	Colobe bai de l'Afrique centrale	v

Primates	Galagidae	<i>Galago demidoff</i>		v
Primates	Hominidae	<i>Gorilla beringei graueri</i>	Gorille	v
Primates	Hominidae	<i>Pan troglodytes schweinfurthii</i>	Chimpanzé	v
Primates	Lorisidae	<i>Perodicticus potto</i>	Potto	v
Proboscidea	Elephantidae	<i>Loxodonta africana</i>	Éléphant de savane	v
Rodentia	Anomaluridae	<i>Anomalurus derbianus</i>	Anomalure de Derby	v
Rodentia	Anomaluridae	<i>Anomalurus pusillus</i>	Anomalure pygmée	(v)
Rodentia	Anomaluridae	<i>Idiurus spp.</i>		(v)
Rodentia	Hystricidae	<i>Atherurus africanus</i>	Athérure africain	(v)
Rodentia	Hystricidae	<i>Hystrix cristata</i>	Porc-épic à crête	(v)
Rodentia	Muridae	<i>Hybomys univittatus</i>		v
Rodentia	Muridae	<i>Hylomyscus spp.</i>	Souris sylvestres	v
Rodentia	Muridae	<i>Lemniscomys striatus</i>	Rat rayé d'Afrique	v
Rodentia	Muridae	<i>Lophuromys aquilus</i>	Rat hérissé	v
Rodentia	Muridae	<i>Malacomys longiceps</i>		v
Rodentia	Muridae	<i>Mastomys natalensis</i>	Rat à mamelles multiples	v
Rodentia	Muridae	<i>Mus musculoides</i>	Souris grise	v
Rodentia	Muridae	<i>Pelomys fallax</i>		v
Rodentia	Muridae	<i>Praomys jacksoni</i>		v
Rodentia	Muridae	<i>Rattus rattus</i>	Rat	v
Rodentia	Muridae	<i>Stochomys longicaudatus</i>	Stochomys	v
Rodentia	Muridae	<i>Oenomys spp.</i>		(v)
Rodentia	Muridae	<i>Deomys spp.</i>		(v)
Rodentia	Muridae	<i>Grammomys spp.</i>		(v)
Rodentia	Nesomyidae	<i>Cricetomys spp.</i>		(v)
Rodentia	Nesomyidae	<i>Steatomys spp.</i>		(v)
Rodentia	Nesomyidae	<i>Dendromys spp.</i>		(v)
Rodentia	Sciuridae	<i>Funisciurus anerythrus</i>	Funisciure de Thomas	v
Rodentia	Sciuridae	<i>Funisciurus congicus</i>	Funisciure du Congo	v
Rodentia	Sciuridae	<i>Funisciurus pyrropus</i>	Funisciure à pattes rousses	v
Rodentia	Sciuridae	<i>Helioscurus rufobrachium</i>	Hélioscure à pattes rousses	v
Rodentia	Sciuridae	<i>Paraxerus alexandri</i>	Écureuil d'Alexandre	v
Rodentia	Sciuridae	<i>Paraxerus boehmi</i>	Écureuil de Boehm	v
Rodentia	Sciuridae	<i>Helioscirus spp.</i>		(v)
Rodentia	Sciuridae	<i>Protoxerus spp.</i>		(v)
Rodentia	Thryonomidae	<i>Thryonomys gregorius</i>	Petit aulacode	(v)
Rodentia	Thryonomidae	<i>Thryonomys swinderianus</i>	Grand aulacode	v
Soricomorpha	Soricidae	<i>Sylvisorex spp.</i>	Musaraigne arboricole	(v)
Tubulidentata	Orycteropodidae	<i>Orycteropus afer</i>	Orycterope	v

**ANNEXE 3 TABLEAU DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PAR
TERRITOIRE ET PAR SECTEUR/CHEFFERIE DU MANIEMA**

1. TERRITOIRE DE KABAMBARE									
Secteurs/ Chefferies	Économie	Plantes vivrières (tonne)			Plantes industrielles (tonne)			Élevage	Autres activités agricoles
		1982	1984		1982	1984	1984		
1. Babuyu	Centres commerciaux Marchés : (?) Mines : Niobium, Tantalite Routes : RIN 182 km, RDA 80 km Manioc Paddy	Arachides Bananes Ignames Maïs 45485 2084	2027 (?) (?) 8020 53080 2908	650 (?) (?) 19460	Café robusta Coton Palmier	(?) 279 (?)	(?) (?) (?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Bois Égrenage de coton Rizeries
2. Bahemba	Centres commerciaux Marchés : (?) Mines : Niobium, Tantalite Routes : RIN 152 km, RDA 75 km	Manioc Arachides Paddy Maïs	136454 6082 6254 12059	98900 500 3155 28590	Café robusta Palmier Coton	26 (?) (?)	(?) (?) (?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	(?)
3. Bahombo	Centres commerciaux Marchés : (?) Mines : Niobium, Tantalite Routes : RIN 54 km, RDA 78 km	Manioc Maïs Paddy	56856 50250 2610	53060 27690 1863	Café robusta Palmier Coton	(?) (?) 349	(?) (?) 100160	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	(?)
4. Lulindi	Centres commerciaux Marchés : (?) Mines : (?) Routes : RIN 75 km, RDA 60 km	Manioc Maïs Paddy	118398 11552 5483	89840 28630 2508	Café robusta Palmier Coton	(?) 77 (?)	(?) (?) 112600	Gros bétail Petit bétail : 450 Basse-cour : 395	Huileries artisanales Rizeries
5. Saramabila	Centres commerciaux Marchés : (?) Mines : or à Namoya Routes : RIN 100km, RDA : 53 km	Manioc Maïs Paddy Arachides	85284 7537 (?) 3801	82500 31200 3421 1750	Café robusta Palmier Coton	(?) (?) 523	(?) (?) 127600	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
6. Wamaza	Centres commerciaux : Wamaza Marchés : (?) Mines : or Routes : RIN 52 km, RDA : 36 km	Manioc Maïs Paddy Bananes	125083 11054 5743 18762	117620 41750 3875 14250	Café robusta Palmier Coton	(?) (?) 767	(?) (?) 16004	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Usine cotonnière à Wamaza Rizeries et moulin à manioc

2. TERRITOIRE DE KASONGO									
Secteurs/ Chefferies	Économie (tonne)	Plantes vivrières			Plantes industrielles (tonne)			Élevage	Autres activités agricoles
		1982	1984	(?)	1982	1984	(?)		
1. Bakwange	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 68km ; RDA 32 km	Manioc	(?)	(?)	Café robusta	(?)	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Forestière (1 scierie)
		Mais	1178	1111	Palmier	(?)	(?)		
2. Basonge I	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 60km ; RDA 10 km	Paddy	1358	1322	Coton	248	(?)	Gros bétail Petit bétail	(?)
		Bananes	1551	1461					
3. Basonge II	Centres commerciaux Marchés : (?) Mines : or à Namoya Routes : RIN 92km, RDA : 15 km	Arachides	1942	1792				Gros bétail Petit bétail	(?)
		Manioc	2139	1966	Palmier	(?)	(?)		
4. Benyasamba	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 86 km ; RDA 7km	Mais	841	793	Coton	177	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	(?)
		Paddy	(?)	(?)					
5. Mamba-Kasenga	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : gisement de fer Routes : RIN 49km ; RDA 60 km	Bananes	1108	1043				Gros bétail Petit bétail Basse-cour	(?)
		Arachides	1387	1280					
6. Maringa	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : Routes : RIN 104 km ; RDA 126 km	Manioc	856	7986	Café robusta	(?)	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Huilerie industrielle de coton
		Mais	337	318	Palmier	(?)	(?)		
7. Mulu	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : gisement d'or Routes : RIN 0km ; RDA 95km	Paddy	388	378	Coton	71	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	La cotonnière Maniema
		Bananes	443	417					
8. Nonda	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : gisement d'or Routes : RIN 30km ; RDA 56 km	Arachides	555	513				Gros bétail : 2 rizeries Capsa, Cabi Kisamba Petit bétail : porcs	
		Manioc	10269	99831	Café robusta	(?)	(?)		
9. Wagenia	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : gisement d'or Routes : navigation sur fleuve	Mais	4038	3805	Palmier	(?)	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Paddy	4655	4723	Coton	850	(?)		
10. Wazula	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : gisement de fer Routes : RIN 0km ; RDA 18km	Bananes	5317	5216	chèvres			Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Arachides	6658	6401					
1. Aluba	Centres commerciaux : Kibombo Marché : (?) Mines : gisement de fer Routes : RIN 226 km ; RDA 156 km rail Shaba - Kindu	Manioc	5562	20879	Café robusta	(?)	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Bois
		Mais	2187	2063	Palmier	(?)	(?)		
2. Ankutshu	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 147 km ; RDA 47 km	Paddy	2522	2645	Coton	460	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Bois
		Bananes	2880	2712					
3. Bahina	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 144km ; RDA 44km	Arachides	3606	3328				Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Manioc	1284	4818	Café robusta	(?)	(?)		
4. Bakongola	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 53km ; RDA 55 km	Mais	505	476	Palmier	(?)	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Paddy	(?)	(?)	Coton	106	(?)		
1. Aluba	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : gisement de fer Routes : RIN 226 km ; RDA 156 km rail Shaba - Kindu	Arachides	832	768				Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Bois
		Manioc	5562	20879	Café robusta	(?)	(?)		
2. Ankutshu	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 147 km ; RDA 47 km	Mais	2187	2063	Palmier	(?)	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Bois
		Paddy	2522	2645	Coton	460	(?)		
3. Bahina	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 144km ; RDA 44km	Bananes	2880	2712				Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Arachides	3606	3328					
4. Bakongola	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 53km ; RDA 55 km	Manioc	14896	42280	Café robusta	(?)	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Bois
		Mais	(?)	(?)	Palmier	(?)	(?)		
1. Aluba	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : gisement de fer Routes : RIN 226 km ; RDA 156 km rail Shaba - Kindu	Paddy	9,8	2149	Coton	Basse-cour	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Bois
		Bananes	(?)	(?)	Hevea				
2. Ankutshu	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 147 km ; RDA 47 km	Arachides	1581	3308				Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Bois
		Manioc	(?)	(?)	Café robusta	93	(?)		
3. Bahina	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 144km ; RDA 44km	Mais	100	946	Palmier	4	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Paddy	225	672	Coton	(?)	(?)		
4. Bakongola	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 53km ; RDA 55 km	Arachides	373	827				Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Manioc	(?)	(?)	Café robusta	(?)	(?)		
1. Aluba	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : gisement de fer Routes : RIN 226 km ; RDA 156 km rail Shaba - Kindu	Mais	58	421	Palmier	(?)	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Paddy	131	358	Coton	(?)	(?)		
2. Ankutshu	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 147 km ; RDA 47 km	Arachides	217	551				Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Manioc	(?)	(?)	Café robusta	(?)	(?)		
3. Bahina	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 144km ; RDA 44km	Mais	58	421	Palmier	(?)	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Paddy	131	358	Coton	(?)	(?)		
4. Bakongola	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 53km ; RDA 55 km	Arachides	217	551				Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Manioc	(?)	(?)	Café robusta	(?)	(?)		
1. Aluba	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : gisement de fer Routes : RIN 226 km ; RDA 156 km rail Shaba - Kindu	Mais	4256	12332	Palmier	196	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Paddy	(?)	(?)	Coton	7	(?)		
2. Ankutshu	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 147 km ; RDA 47 km	Arachides	131	358				Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Manioc	(?)	(?)	Café robusta	(?)	(?)		
3. Bahina	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 144km ; RDA 44km	Mais	131	358	Palmier	196	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Paddy	(?)	(?)	Coton	7	(?)		
4. Bakongola	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 53km ; RDA 55 km	Arachides	(?)	très peu				Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Manioc	(?)	(?)	Café robusta	(?)	(?)		

3. TERRITOIRE DE KIBOMBO									
Secteurs/ Chefferies	Économie	Plantes vivrières (tonne)			Plantes industrielles (tonne)			Élevage	Autres activités agricoles
		1982	1984	(?)	1982	1984	(?)		
1. Aluba	Centres commerciaux : Kibombo Marché : (?) Mines : gisement de fer Routes : RIN 226 km ; RDA 156 km rail Shaba - Kindu	Manioc	14896	42280	Café robusta	(?)	650	Gros bétail Petit bétail	Bois
		Mais	(?)	(?)	Palmier	(?)	(?)		
2. Ankutshu	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 226 km ; RDA 156 km rail Shaba - Kindu	Paddy	9,8	2149	Coton	Basse-cour	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Bois
		Bananes	(?)	(?)	Hevea				
3. Bahina	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 147 km ; RDA 47 km	Arachides	1581	3308				Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Bois
		Manioc	(?)	(?)	Café robusta	93	(?)		
4. Bakongola	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 144km ; RDA 44km	Mais	100	946	Palmier	4	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Paddy	225	672	Coton	(?)	(?)		
1. Aluba	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : gisement de fer Routes : RIN 226 km ; RDA 156 km rail Shaba - Kindu	Arachides	373	827				Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Bois
		Manioc	(?)	(?)	Café robusta	(?)	(?)		
2. Ankutshu	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 147 km ; RDA 47 km	Mais	58	421	Palmier	(?)	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Paddy	131	358	Coton	(?)	(?)		
3. Bahina	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 144km ; RDA 44km	Arachides	217	551				Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Manioc	(?)	(?)	Café robusta	(?)	(?)		
4. Bakongola	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 53km ; RDA 55 km	Mais	4256	12332	Palmier	196	(?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Paddy	(?)	(?)	Coton	7	(?)		
1. Aluba	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 53km ; RDA 55 km	Arachides	131	358				Gros bétail Petit bétail Basse-cour	
		Manioc	(?)	(?)	Café robusta	(?)	(?)		

5. Matapa	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 156km ; RDA 115 km Rail Kindu-Kibombo	Manioc Maïs Paddy	5472 (?) 337	15855 (?) 806	Café robusta Palmier Basse-cour	30 (?)	(?) (?)	Gros bétail Petit bétail
------------------	---	-------------------------	--------------------	---------------------	---------------------------------------	-----------	------------	-----------------------------

4. TERRITOIRE DE KAILO

Secteurs et Chefferie	Économie (tonne)	Plantes vivrières (tonne)	Plantes industrielles		Élevage	Autres activités agricoles			
			1982	1984					
1. Ambwe	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 138km ; RDA 125km	Manioc Maïs Paddy Bananes Arachides	70339 2456 2456 (?) (?)	30100 1374 2592 6618 181	Café robusta Palmier Coton	(?) 363 (?) (?)	72 4800 (?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Bois Pêche
2. Balanga	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 50km ; RDA 15 km	Manioc Maïs Paddy	17585 614 658	7455 891 1654	Café robusta Palmier Coton	17 91 (?)	63 1350 (?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Bois
3. Bangengele	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 270 km ; RDA 70 km	Manioc Maïs Paddy	55266 1930 2068	109447 7165 1777	Café robusta Palmier Coton	(?) 285 23	(?) (?) (?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	Bois
4. Wasongola	Centres commerciaux : (?) Marché : (?) Mines : (?) Routes : RIN 71km ; RDA 0km	Manioc Maïs Paddy Arachides	10820 (?) 4041 1432	89970 (?) 2889 1260	Café robusta Palmier Coton	(?) (?) 44	(?) (?) (?)	Gros bétail Petit bétail Basse-cour	

5. TERRITOIRE DE LUBUTU

Secteurs	Économie (tonne)	Plantes vivrières (tonne)	Plantes industrielles		Élevage	Autres activités agricoles			
			1982	1984					
1. Bitule	Centres commerciaux : Lubutu Marché : Mikwamyama Mines : or, diamant, cuivre Routes : RIN 184km ; RDA 152km Bananes 1309 611	Manioc Maïs Paddy	944 (?) 1965	14802 (?) 1407	Café robusta Palmier Basse-cour	25 (?) (?)	(?) (?)	Gros bétail Petit bétail : 24 chèvres	Bois
2. Obokote	Centres commerciaux : Marché : Obokote Mines : Or, cassitérite, cuivre Routes : RIN 189km ; RDA 49km	Manioc Maïs Paddy Bananes Arachides	1023 (?) 1695 1418	14802 (?) 1525 663	Café robusta Palmier Parfum	(?) 14 (?)	(?) (?)	Gros bétail Petit bétail : Chèvres Basse-cour	Fruits

6. TERRITOIRE DE PANGI

Secteurs et Chefferie	Économie (tonne)	Plantes vivrières (tonne)	Plantes industrielles		Élevage	Autres activités agricoles			
			1982	1984					
1. Babene	Centres commerciaux : Marché : Pangí ; Kampene Mines : cassitérite, nickel, chrome Routes : RIN 66km ; RDA 20 km Arachides	Manioc Maïs Paddy Bananes (?)	9667 351 1258 (?) 52	13950 33 883 117	Café robusta Palmier (?) Coton	(?) (?) 58	(?) (?) (?)	Gros bétail : Petit bétail : Chèvres Basse-cour	Bois
2. Beia	Centres commerciaux : Kakutya Koki Kangela Marché : Kalima Mines : Cassitérite, Wolframite, Plomb, Or, Coltan Routes : RIN 312km ; RDA 260 km	Kalima Maïs Paddy Bananes Arachides	Manioc (?) 5708 (?) (?)	43872 2965 8516 1503 965	60980 Palmier Coton Basse-cour : 3539 gallinacés	Café robusta (?) (?) (?)	(?) 33 (?) 1	(?) Petit bétail : 2861 caprins	Gros bétail : Rizeries à Kibiba, Salubezia Lugungu, Kalima

3. Ikama	Centres commerciaux : Kama Bukama Lukuka Mukoby Marché : (?) Mines : Cassitérite, nickel, chrome, or Routes : RIN 38km ; RDA 62 km	Manioc Maïs Paddy Bananes Arachides	8180 (?) 1064 (?) (?)	9860 413 1349 (?) 949	Café robusta Palmier Coton	(?) 6 (?)	(?) (?) (?)	Gros bétail : Petit bétail : 1034 caprins Basse-cour : 5866 gallinacés	Rizeries à Lukaka, Kama
4. Wakabango II	Centres commerciaux : Kayuyu, Ngoma, Mabikwa, Lumuna, Kingombe-Ibali Marché : (?) Mines : Fer, or, cassitérite, Guano, Calcaire Routes : RIN 140km ; RDA 100 km	Manioc Maïs Paddy Bananes	12641 (?) 1645 (?)	6170 462 542 1851	Café robusta Palmier Coton	(?) 7 75	7 63 37	Gros bétail : Petit bétail : Basse-cour :	Rizeries : Samueli, Lumama

7. TERRITOIRE DE PUNIA									
Secteurs	Économie (tonne)	Plantes vivrières (tonne)			Plantes industrielles			Élevage	Autres activités agricoles
		1982	1984	1982	1984	1982	1984		
1. Babira-Bakwame	Centres commerciaux : Punia Yumbi Marché : Punia Mines : Cassitérite, nickel, chrome, or Routes : RIN 250km ; RDA 139 km voies aériennes (2 pistes)	Manioc Maïs Paddy Bananes	10934 (?) 1374 2050	3496 157 350 656	Café robusta Palmier Coton	(?) 7 75	7 63 37	Gros bétail : Petit bétail : 4500 caprins Basse-cour : 8000 gallinacés	Bois
2. Baleka	Centres commerciaux : Manioc Kasese, Walikale Marché : Mines : Cassitérite, Diamant, Or Routes : RIN 175km ; RDA 17km	12184 Maïs Paddy Bananes	2846 (?) 1531 2225	Café robusta 133 311 582	(?) Palmier Basse-cour :	50 273	Gros bétail : (?)	Bois Petit bétail :	
3. Ulindi	Centres commerciaux : Maïs Marché : Paddy Mines : Niobium, Tantale	Manioc (?) 1020 Bananes	8122 200 725 1523 (?)	7244 Palmier Basse-cour : 1359 317	Café robusta 245 (?)	(?) (?) 317	80 Petit bétail :	Gros bétail : Rizeries	

(?) = Données non renseignées.

ANNEXE 4 ZONES DE SANTÉ

ZONES DE SANTÉ, LIMITES ET POPULATION DE CELLES-CI PAR TERRITOIRE								
Territoire / Commune	Zone de santé & HGR/CSR ³²⁵	Contenu zone de santé (territoires, secteur, groupements, localités ou villages)	Limites administratives ou naturelles des zones de santé	Aire de santé	Nbre de villages	Population		Observation
						2004	2006	
I. KAILO	KAILO	Cite de Kailo, Secteurs/chefferie Bangengele, Balanga, Ambwe et Wasongola	Au nord : rivière Ulindi (territoire de Punia) et le territoire d'Ubundu	Eiila	29	76,01		
	HGR		Au sud : territoire de Kibombo	Kailo I	23	90,55		
	KAILO		À l'est : territoire de Shabunda	Kapinda	13	24,7		
			À l'ouest : La rivière Lomami	Kampala	7	42,44		
				Katako-Kombe	26	120		
				Kasenga	33	127,5		
				Kamiakana	36	30,21		
				Lokando	61	61,8		
				Lubau	23	55,1		
				Lubelenge	15	123,79		
				Lumembe	13	54,08		
				Muyengo	13	51,52		
				Nioka	10	82,04		
				Pembeliba	20	33,36		
			Olangate	35	47,37			
			Kipakata	22	50,63			
			Yalombe	17	25,45			
			Kailo II	23	61,76			
Total				18	424	99.607	115831	

³²⁵ HGR : Hôpital général de référence ; CSR : Centre de santé de référence.

2. KASUKU ET MIKELENGE	KINDU	Communes Mikelenge (Quartiers : Lukunda, Mikelenge et Tokolote)	Au nord : village Lubao II Au nord : village Lubao II Au sud : PK15 Rail et rivière Mukolochi au fleuve Luulaba À l'est : fleuve Luulaba Kasuku II	Basoko	26	16.098
	HGR KINDU					
	Total			10	125	140.312
3. ALUNGULI	ALUNGULI	Quartiers : Kama II, Kabondo et Mangobo	Au nord : Ter. de Kailo, rivière Misobo au PK4 route Kalima Au sud : rivière Minkonde À l'est : forêt Melanga À l'ouest : fleuve Luulaba	Alunguli	141	5.352
	C.S.R.			Kama II	9	12.690
	ALUNGULI			Mangobo	11	8.323
					Mikonde	8
	Total			6	118	51.981
						64.864

4. KABAMBARE	SARAMABILA	Secteur Wamaza (Groupements : Kanyengele, Kibumba, Mwambao)	Au nord : territoire de Shabunda Au sud : Mukongwe village Muhia I À l'est : rivière Lwama et le territoire de Fizi	Amusini	11	5492
	CSR de SARAMABILA					
				Camp central	15	12012
				Cath.- Wamaza	9	7710
				Kapeya	14	6186
				Kayembe	20	8322
				Kimbanseke	10	17255
				Kingombe	8	15165
				Kihonya	11	5168
				Machapanu	9	5852
				Mwangundu	10	6701
				Salamabila	5	5523
				Salumu	17	6564
				Sous-Marin	16	5063
				Wamaza	16	11069
	Total			14	171	118.082
LUSANGI		Secteur Bangu Bangu Lulindi et Secteur Bangu Bangu Bahemba	Au nord : Groupements Nonda et Muhia	Ayuza	9	6369
	HGR de LUSANGI	village Tenge, Mashaka et Kitete Pungu, Kibangula, Lengezi,	Au sud : territoire de Kongolo À l'est : Gpts : Bahombo et Bene Kilungui	Kagulu	24	9875
				Kalibonda	10	9261

	Mombese, Katimba Mukolosimba	À l'ouest : fleuve Lualaba et territoire de Kasongo	Kasasa	11	7532
			Katimba Kibangula Kilalaulu Lengezi Mabanda Mashaka Mombese Mukwanga Muyombo Penesenga Tengetenge	8 28 9 23 10 8 11 10 8 13 12	8763 20791 5484 11917 5811 6514 8973 8650 9456 9564 9402
Total			15	194	138262
KABAMBARE	Secteurs Bangu Bangu Kabambare Bahombo, Bangu Bangu Babuyu villages :	Au nord : territoire de Fizi et rivière Lwama Au sud : territoire de Nyunzu À l'est : territoire de Fizi À l'ouest : Gpts Bahombo et Bene Kilungui	Biyungi Kabeya Kalunga Kiyanga Malota Musongela Ndanda Sombe Sungura Tchuki	7 29 21 19 20 10 6 11 13 17	5578 14049 11011 9803 8104 8362 10060 9333 5952 12527
Total	CSR de KABAMBARE		10	153	94679

5. LUBUTU	LUBUTU	Au nord : de Bafwasende Maiko avec zone rivière de santé Au sud : rivière Otako avec la zone de santé d'Obokote À l'est : rivière Osso avec la zone de santé de Walikale À l'ouest : rivière Ugalia avec la zone de santé d'Ubundu	Omankoyo Bitule Kalibatete Katinga Kawe Mengwe Muntuniama Mundo Mingele Ndeka Niakisende Obosango Okoko Oleka Osso Penealuta Senzasili Twabinga	11 8 13 6 10 15 14 20 10 19 9 9 7 16 17 11 16 11	5002 3.531 6.275 4.872 3.715 4.215 5.041 3.072 4.318 11.106 5.151 4.065 4.040 8.101 4.661 4.122 12.975 4.429
	HGR	Secteurs Obokote et Bitule avec 15 groupements et 129 villages		219	99.382
	LUBUTU			18	99.642
Total				219	99.642
	OBOOKOTE	Secteur Obokote avec 10 groupements et 86 villages	Elimu	11	7600

CSR d'OBOKOTE		Au sud : rivière Lowa avec la zone de santé de Punia	Kakakaba	6	5170
		A l'est : rivière Lowa avec la zone de santé de Walikale	Makondo	9	6402
		À l'ouest : la rivière Batiyasi avec la zone de santé d'Ubundu	Mangundu	6	5958
		Utiakumanga	Tufia 9 5398 Omauwa 12 7491 Omayaki 6 4988 Penendjali 7 4913 Djamaka 4 7287 Ungandula 6 5066 8		
Total			11	84	65.982
6. KIBOMBO					
		Au nord : territoire de Kailo	Kaswa (Maswa }	20	7168
		Au sud : territoire de Lubao	Meth/Kibombo	22	8806
		À l'est : fleuve Luulaba	Kasuku	15	5997
		À l'ouest : Groupement Kesanga (village Lukongengele)	Lokenye	4	6221
			Kiyungi	12	7001
			Nganze	4	4836
			Meth/Likeri	12	5208

			Likeri	32	9943
			Lowe	19	10419
			Difuma II	22	6854
			Lweki	32	6881
			Bilundu	5	5929
Total			12	199	85260
TUNDA					
		Au nord : territoire de Kailo	Losa Olamaba (Olamba)	10	6149
		Au sud : territoire de Lubao	Utanga	16	7718
		Kekunda À l'est : chefferie Aluba	Lusamba	17	4550
		Groupement Mabila	Wenga	12	7032
		À l'ouest : Les territoires de Lubefu et de Katakò-Kombe	Ongedi	17	7541
			Ndeomanono	11	6175
			Weta	10	5786
			Kembeyele	6	5318
			Dembo	7	7501
			Utshu	17	5509
			Dikululu	9	5435
Total			11	132	68814
PUNIA					
		Au nord : rivière Lowa et territoire de Lubutu	Punia II	3	6963
		Au sud : rivière Ulindi, territoire de Kailo	Minimbe	2	6728

	À l'est : rivières Kiassa et Luguli, territoires de Walikale et de Shabunda. À l'ouest : rivière Lowa et territoire d'Ubundu	Punia I	3	6527
		Belia	8	6378
		Piala	6	6431
		Kalombeniama	8	4200
		Saulia	4	3180
		Obeya	11	4331
		Kibwana	6	3121
		Mantumba	9	4399
		Kamikingi	4	2710
		Kabongola	11	4942
		Tubile	10	3682
		Okwu	10	3210
		Kasese	23	8627
		Kibekeketa	21	5805
Total		16	140	81.234
FEREKENI	Secteurs Ulindi et Kaléka	Ferekeni	24	7372
CSR		Fikiri	10	3946
FEREKENI		Kabungulu	7	4145
		Kitamuna	21	6400
		Kibekeuru	12	3780
		Kowe	18	10660
		Matengenia	7	6625
		Mulita	5	8590
		Umbaumba	23	6708

		Binawalu Tubila		
Total		11	127	58.226
8. PANGI				
KALIMA	Cite de Kakutya et Secteur Beia (Gpts : Meya, Lyuba, Nsange, Lulimba, Zili, Salu-Kagolomba)	Bobela	26	15522
HGR Kalima		Elila Isongo	6	5842
		Kyakaleka	15	7919
		Kakozwa	10	3544
		Kakutya I	14	10737
		Kakutya II	25	9645
		Kakutya III	8	7011
		Kagelya	11	4921
		Kagolomba	8	3150
		Kamakozi	13	4165
		Kangela	9	2218
		Kimkungwa	14	12715
		Lubile	8	3820
		Misoke	7	2534
		Moga	11	3285
		Mukombe	8	5486
		N'kenye	17	6188
Total		17	210	111.702
KAMPENE	Secteurs Wakabango II, Babene, Kama et Beia (Groupements : Misisi, Nangi, Nkuku, Keigo et Salu)	Biunkutu	15	5952
				Absence des données 2006

HGR de KAMPENE	Au sud : territoire de Kasongo	Bukama	7	4534
	À l'est : territoires de Kasongo et de Shabunda	Butumba	12	5145
	À l'ouest : le fleuve Lualaaba	Kalongola	9	4891
		Kama	16	6136
		Kibundila	9	5002
		Kitangi	8	6020
		Katumpi	30	10049
		Kampene	30	14048
		Kayuyu	19	9626
		Kisimba	9	5068
		Mabikwa	12	5677
		Malikumu	19	5392
		Mwanankusu	22	6577
		Peneidolwa	9	4680
		Tchialumba	15	5525
		Lumuna	24	8519
		Wambale	4	5166
Total		25	269	118007
PANGI	Secteur Beia (Groupements Nangi, Mbia, Nkuku, Nzili, Salu, Keigo), Secteur Babene (Groupements Batoba, Munwa, Isanga, Nzelu, Kagela)	Mulamba	11	54,76

Contradiction entre les données : couverture sanitaire du Maniema et de Pangt : 14 & 20

CSR	Au sud : rivière Wamanga	Ngongo	10	50,12
	À l'est : territoire de Shabunda	Moyo	14	54,85
	À l'ouest : forêt limitant le secteur Wakabango II et les limites du territoire de Kailo	Lutala	12	50,68
		Ngenda	15	53,78
		Lusingi	10	56,7
		Mabila	9	49,15
		Misisi	26	67,35
		Mukiti	9	53,5
		Kyvelu	4	55,12
		Penemagu	11	55,73
		Itabala	10	49,82
		Kapela	16	53,02
		Sabiazu	26	57,81
Total		14	183	76.229
9. KASONGO	Cite de Kasongo, Secteur Mamba Kasenga	km 18	26 1	4461
HGR	Secteur Basonge II, Secteur Wagenia (groupement Kasanki), Banga, Benia Kwenga, Kabanda I et II, Kabondo, Kankumba, Kiandaye Kiogo)	Kauta	25	13756
KASONGO		Maringa	26	17651

			À l'ouest : le fleuve Lualaba	Mufala Uzura Celpa Lupaya Kongolo Molangabala Mwanandeke Nianga Maulumwanda Muviringo Kafoto Lububula Mukangwa Olimba Kabeya Kisesa Lutakasha	32 20 10 26 14 28 22 12 20 20 16 10 13 6 16 10 11	11324 9555 9441 7116 7086 13626 11559 6538 7767 7140 10592 6512 5309 5492 5621 5338 5728
Total				20	363	158.726 181612
KUNDA						
HGR KIPAKA	Secteur Maringa, Secteur Mulu, Secteur Bakwange (Gpts : Kimbulu, Kungwa, Lubamba, Lusaki, Mukungu, Musambi, Mwendje, Senga, Yengo)	Au nord : territoire de Pangi Au sud : rivière Luila et Kunda À l'est : territoires de Shabunda et de Kabambare À l'ouest : fleuve Lualaba	Kipaka Sengamali Senga Amba Mobanga Saburi Karomo Kituta Saïdi Rudika	7 4 6 5 4 3 9 14 6	14017 7238 5024 5421 5802 5014 12112 7701 2346	

				Marungu Mwema Mingana Mbutu Bikenge Kapuri Kunda Kimwanga Kamumba Lubamba Kalongosola Kabumbu Penegori Kasanji Kaparangao Makangila Ngoma	6 15 9 24 12 10 20 15 23 14 8 26 23 2 8 6 3	2384 9967 11663 11240 22399 6881 11317 9913 10115 5763 4154 9453 6822 4381 5346 5115 5013
Total				26	282	177.415 206.601
SAMBA	Secteurs Benia Samba, Basonge I et Wagenia C.S.R. SAMBA (Groupements : Kiese, Kabundi, Kabondo), Basonge II (Groupements : Kala I et II, Kantombo, Mulemba, Matinta, Longa, Mwimba, Sambwe)	Au nord : fleuve Lualaba et Kibombo Au sud : Territoires de Kongolo et de Lubao À l'est : Le fleuve Congo À l'ouest : territoire de Kasongo	Samba Kavungu Kiesha Kahambwe Lubao Malela Lusangayi Bushiba Kitete	12 15 22 10 6 13 26 23 17	14241 13227 13076 14697 7303 11758 8404 8462 6818	
Total				144	82.552	97.984

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- ABEL, « Les musulmans noirs du Maniema », *Correspondances d'orient*, Bruxelles, Publications du Centre pour l'étude des problèmes du monde musulman contemporain, n° 2, 1960.
- ABEMBA BULAIMU, J., « Pouvoir politique traditionnel et Islam au Congo-Oriental », *Cahiers du CEDAF*, n° 2, 1971.
- ABEMBA BULAIMU, J., « La collectivité locale des Wasongola (territoire de Kindu, Zaïre) », *Cahiers du CEDAF*, n°6, 1972.
- ACRES, B. D., BLAIR RAINS, A., KING, R.B., LAWTON, R. M., MITCHELL, A. J. B., RACKHAM, L. J., "African Dambos: their distribution, characteristics and use", *Zeitschrift fur Geomorphologie supplementband*, 52, 1985.
- BIEBUYCK, D., *Éthique et beauté Lega au cœur de l'Afrique*, Bruxelles, KBC Banque et Assurance Snoeck-Ducaju et Zoon, 2002.
- BONTINCK, F., *L'Autobiographie de Hamed ben Muhammad el Mujerbi Tippo Tip*, Bruxelles, ARSOM, 1974, qui s'inspire largement d'un texte swahili dicté par Tippo-Tip et publié en 1902, sous le titre *Autobiographie*, M.S.O.S., Berlin, 1903.
- BOONE, O., *Carte ethnographique du Congo, Quart Sud-Est*, Tervuren, MRAC, n° 37, 1961.
- BRODE, H., *Tippoo Tib*, Londres, 1907.
- Bulletin statistique sur les aides extérieures mobilisées en RDC sur la période 2000-2005*, PNUD.
- BULTOT, F., *Atlas climatique du bassin Congolais*, Publications de l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo (INEAC), 1971.
- CEULEMANS, P., *La question arabe et le Congo (1883-1892)*, Bruxelles, ARSC, 1959.
- CORNET, R. J., *Maniema. Le pays des mangeurs d'hommes*, Bruxelles, Éd. Cuypers, 1952.
- CORNET, R. J., *Maniema le pays de l'étain*, T. 2, Bruxelles, Éd. Cuypers, 1953.
- DELFAUD, P. et GUILLAUME, P., *Nouvelle histoire économique, le XX^e siècle*, Tome II, Paris, Armand Colin, 1980, 1430 p.
- DEMEY, R. and LOUETTE, M., "Democratic Republic of Congo", in L.D.C. Fishpool and M.I. Evans, eds. *Important Bird areas in Africa and associated islands: Priority sites for conservation*, Newbury and Cambridge, UK, Pisces Publications and BirdLife International 2001, « Birdlife Conservation series n° 1.1 ».
- de VILLERS, G., « Zaïre. La transition manquée. 1990-1997 », *Cahiers africains*, n°s 27-28-29, 1997.
- DURIEUX, A., *Institutions politiques, administratives et judiciaires du Congo belge*, Encyclopédie du Congo belge, T. III, Bruxelles.
- GERARD-LIBOIS, J. et VERHAEGEN, B., *Congo 1964*, Bruxelles, Crisp, 1965.
- GOFFART, F., *Le Congo. Géographie physique, politique et économique*, 2^e édition, 1908, carte physique.
- KABEMBA ASSAN. *Kindu et la rébellion. Essai d'étude des événements politiques (1960-1964)*, Mémoire de licence, ISP-Bukavu, 1975-1976.
- KALUKULA ASANI Bin KATOMPA, *Histoire de l'organisation politique et administrative du territoire de Kindu 1933-1960*, mémoire de licence en histoire, UNAZA, campus de Lubumbashi, année académique 1978-1979.
- KASONGO, Michael, *History of the Methodist church in the central Kongo*, London-New-York-Oxford, University Press of America, 1984.
- KINGDON, J., *The Kingdon field guide to African mammals*. AP Natural World, San Diego, (USA), Academic Press, 1997.
- KURGAN VAN HENTENRIJK, G., *Léopold II et les intérêts belges en Chine*, Palais des académies, Belgique, 1972.
- LOVENS, M., « La révolte de Masisi-Lubutu (Congo belge, janvier-mai 1944) », *Cahiers du CEDAF*, n° 3-4, 1974.
- MARECHAL, Ph., *De 'Arabische' campagne in het Maniema-Gebied (1892-1894). Situering binnen het Kolonisatieproces*

- in de *Onafhankelijke Kongostaat*, Tervuren, KMMA, 1992, *Annales Historische Wetenschappen*, vol. 18.
- MOELLER, A., *Les grandes lignes des migrations des Bantous de la Province-Orientale du Congo-Belge*, Bruxelles, IRCB, 1936.
- MOEYERSONS, J., *La Nature de l'érosion des versants au Rwanda*, Tervuren, MRAC, coll. « Annales, Musée royal de l'Afrique centrale, série sciences économiques », n°19, 1989.
- MOEYERSONS, J., « Ravine formation on steep slopes forward versus regressive erosion. Some case studies from Rwanda », *Catena*, 18, 1991.
- MOEYERSONS, J., « Le rôle de la couverture végétale dans la redistribution des sédiments et du carbone des sols par le ruissellement : colline de rwaza, Butare, Rwanda », *Bulletin du Réseau Érosion*, 23, 2004.
- MOEYERSONS, J., POESEN, J., NYSSSEN, J., DECKERS, J., MITIKU HAILE, *Reconstructing environmental changes since the LGM in the Geba basin, northern Ethiopia, by geomorphic process interpretation and land management evaluation, Palaeoecology of Africa and surrounding Islands*, 2010, submitted.
- MORTELMANS, G., « Coup d'œil sur la préhistoire congolaise », *Bulletin de la Société royale de géographie*, 73^e année, fasc. III-IV, 1949.
- MUZALIA W. K., « Déséquilibre régional de la répartition de la population du Kivu (quelques données chiffrées) », *Cahiers du CERUKI*, n° 3, 1981.
- MUZITO, A., *Les Années des nationalistes au pouvoir en chiffres*, Rapport présenté à Kinshasa, le 6 février 2010, 44 p.
- MWENE BATENDE, G., *Mouvements messianiques et protestation sociale. Le cas du kitawala chez les Komo du Zaïre*, Kinshasa, Faculté de théologie catholique, 1982.
- NDAYWEL è NZIEM, I., *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique*, Paris/Bruxelles, Duculot-ACCT, 1998.
- NDAYWEL è NZIEM, I., *Histoire du Congo*. Bruxelles, Le Cri-MRAC, 2009.
- N'SANDA BULELI, L., « Réflexions sur les voies de pénétration des courants sociopolitiques à l'Est du Zaïre : cas du Maniema », *Cahiers du CERUKI*, Bukavu, n°17, 1987.
- N'SANDA BULELI, L., *La bataille de Kindu ou le récit d'une défaite*. Tervuren/Paris ; MRAC/L'Harmattau, 2003, « Cahiers africains » n° 60.
- N'SANDA BULELI, *Ethnicité et « géopolitique » au Maniema*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- OTTE, M., *Sons Originels*. Préhistoire de la Musique (acte du colloque de musicologie), Liège, ULG, 1994.
- RAUCQ, P., *Notes de géographie sur le Maniema*, Bruxelles, IRCB, Section sciences naturelles et médicales, 1952.
- RAUCQ, P., « La géographie du Maniema », in CORNET, R. J. (éd.), *Maniema le pays de l'étain*, Bruxelles, Éd. Cuypers, 1953.
- ROOSE, E., NDAYIZIGIYE, F., « Agroforestry and GCES in Rwanda », *Soil Technology*, 1996.
- SOORS, M., « Les poussées soudaines ont-elles traversé le Kindu ? », *Zaire*, 1949, III, n°1.
- STANLEY, H. M., *À travers le continent mystérieux*, T. 2, 1899, pp. 195-196.
- STANLEY, H. M., *Through the Dark Continent*, London, 1899.
- TOUSSAINT Y, *Les Barons Empain*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1996.
- VAN DER KERKEN, E., *L'Ethnie mongo*, Bruxelles, Falk Fils, 1944.
- VANSINA, J., *Introduction à l'ethnographie du Congo*, Léopoldville, Éd. universitaire du Congo, 1966.
- VARLAMOFF, N., « Géologie des gisements stannifères de Symétain », in CARNET, R. J. (éd.), *Maniema le pays de l'étain*, Bruxelles, Éd. Cuypers, 1953.
- VERHAEGEN, B., *Rébellions au Congo*. Tome II, *Maniema*, Bruxelles, CRISP, 1969.
- YOUNG, C., « Islam au Congo », *Études congolaises*, vol. X, n° 5, septembre-octobre 1967.

RAPPORTS / ÉTUDES

- African Chiroptera Report, Pretoria, African Chiroptera Project, 2009.
- AMSINI, F., GROSSMANN, F., HART, J., KIBAMBE, C., NYEMBO, B. AND VYAHAVWA, C. *Parc national de la Maiko. Identifying conservation priorities for the recovery of the Maiko National Park Part 2 Post-conflict surveys of wildlife populations and human impact in the South Sector (Oso Block)*, Wildlife Conservation Society, 2006, « IMU Technical Report n° 6 ».

- Anonyme : Conseil de législation du Congo belge, *Compte-rendu analytique*, juin 1960.
- Bulletin de l'Office colonial, in *Congo*, T. 1, 1930.
- Bureau des affaires économiques, *Rapports annuels des affaires économiques* de 1945 à 1960, Archives de la direction provinciale, Bukavu.
- CEI/BRP/CLCR : fiche de compilation n° 06.
- Cotonco, *Rapport annuel*, Archives de la Cotonnière, Kasongo.
- Cotonco, *Protocole d'accord*, Archives de la Cotonnière à Kasongo.
- Division provinciale de l'Agriculture, *Harmonisation des statistiques de 1990-1995*.
- KÖNIG, D., « Agroforesterie au Rwanda: son efficacité et ses limites », in Ratsivalaka, S., Serpenté, G., De Noni, G., Roose, E. (éd.), *Érosion et gestion conservatoire de l'eau et de la fertilité des sols. Actes des journées scientifiques du réseau Erosion et GCES de l'AUF, Antananarivo (Madagascar), du 25 27 octobre 2005*, Paris, Éditions scientifiques GB, 2006.
- MINISTÈRE DU PLAN, Unité de pilotage du processus DSRP, *Monographie de la province du Maniema*, Kinshasa-Gombe, 2003.
- MOEYERSONS, J. and TREFOIS, Ph., « Desertification and changes in river regime in Central Africa: possible ways to prevention and remediation », in Gabriels, D., Cornelis, W., Eyletters, M., Hollebosch, P. (éd.), *Proceedings of the Conference on Desertification, Ghent, 23 January 2008*, UNESCO Centre for Eremology, Ghent, Ghent University, 2008.
- MUZITO, A., *Les Années des nationalistes au pouvoir en chiffres*, Rapport présenté à Kinshasa, le 6 février 2010.
- MWANDO SIMBA, Ch., *Études des collectivités rurales*, T. 1 : *Géographie, démographie, économie*, Bukavu, 26 décembre 1985 (2^e édition).
- OTTE, M., « Sons Originels » Préhistoire de la Musique (acte du colloque de musicologie), Liège, ULG, 1994.
- PLUMTRE, A. J., BEHANGANA, M., NDOMBA, E., DAVENPORT, T., KAHINDO, C., KITYO, R. SSEGAWA, P., EILU, G., NKUUTU, D. and OWIUNJI, I. *The Biodiversity of the Albertine Rift*, Albertine Rift Technical Reports, n° 3, 2003, 107 p.
- PNUD/MIPRO, *Monographie de la province du Maniema*, Kinshasa, 1998.
- PNUD, *Bulletin statistique sur les aides extérieures mobilisées en RDC sur la période 2000-2005*, PNUD.
- Rapport annuel* du CEC de Kindu, 1959.
- Rapport du Conseil colonial, *Bulletin officiel* de 1933.
- RAUCQ, P., « À propos des vallées sèches du Maniema (Congo belge) », *Annales de la Société géologique de Belgique*, T. LXXII, 1949.
- RDC, *Annuaire statistique de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel, année scolaire 2007-2008*.
- Région du Kivu, *Étude des collectivités rurales*, T.I., 2^e édition, Bukavu, 26 décembre 1985.
- Répertoire du réseau CNONGD-CRONGD-ONGD, Analyse de la situation 2004.
- RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE, *Schéma régional d'aménagement : Maniema – Nord Kivu – Sud Kivu*, Ministère de TPUH – Office de planification et de développement du Québec, s. l. s. d.

MÉMOIRES / THÈSES

- BURAHIMU M., *Les structures socio-économiques et le commerce swahili à Kasongo vers la fin du XIX^e siècle*, Mémoire de licence, Unaza/campus de Lubumbashi, 1973.
- BUSHIRI B.wa B., *Les activités économiques traditionnelles du Manyema méridional face au commerce arabe*, T.F.E. en histoire, inédit, ISP-Bukavu, 1979.
- BUYUNI WA MWAMBA, *Les Arabo-Swahili dans le Bukwange (Maniema) : Pénétration, installation et conséquences (1860-1933)*, Mémoire de licence, ISP/Bukavu, 1985.
- ESTHER L., *La circulation dans le Kivu*, Mémoire, ISP Bukavu, 1971.
- KABEMBA ASSAN. *Kindu et la rébellion. Essai d'étude des événements politiques (1960-1964)*, Mémoire de licence, ISP-Bukavu, 1975-1976.
- KABEMBA ASSAN, F., *Les formations socio-économiques du Maniema et l'évolution sous l'impact des Arabo-Swahili, ca 1830-1930*, thèse de doctorat en sciences sociales, Bruxelles, ULB, 1987.
- KALUKA ASSANI Bin KATOMPA, *Histoire de l'organisation politique et administrative du territoire de Kindu 1933-1960*, mémoire de licence en histoire, UNAZA, campus de Lubumbashi, année académique 1978-1979.

- KIBALI, A., *Les Bangubangu et les influences étrangères : des origines à 1948*, T.F.E. en histoire, ISP-Bukavu, 1977.
- KISHILO w'ITUNGA, R., *Essai historique et analytique sur la musique contemporaine des Lega orientaux du Kivu au Zaïre*, mémoire sous la direction de De Smedt, M., Louvain, 1984.
- MASSANDJI K., *Essai de biographie de Mwinyi Kasili des Wasongola*, travail de fin de cycle de graduat en pédagogie appliquée, option histoire, ISP-Kindu, 1995.
- M'BEKU, I., *Évolution historique des sociétés minières du Kivu (1923-1982)*, mémoire de licence en pédagogie appliquée, option histoire, ISP-Bukavu, 1984.
- N'SANDA BULELI, L., *La Mémoire et l'histoire dans les constructions politiques régionales et ethniques au Maniema pendant la transition (1990-2000)*, République démocratique du Congo, thèse de doctorat en histoire, Québec, Université Laval, 2004.
- ARCHIVES**
- Arrêté n° 624/M AIMO du 22 juin 1932.
- AS/RK, Kindu, *Lettre de l'A.T. au CDD du Maniema à Kindu n°24/AO/A du 3/04/1934*, (dossier protocole des limites des territoires Bangengele-Bakusu).
- AS/RK, Stanleyville, *lettre du VGG de Province-Orientale du Maniema n° 604 du 10.12.1917*, (dossier organisation chefferie arabisée).
- AS/RK, *Rapport d'inspection n° 22/55 du territoire de Kindu du CDD du Maniema en date du 15 janvier 1951*.
- AS/RK, *Rapport de l'AT n° 553/M sur la réunion du conseil des notables chefferies SONGOLA tenue à Kindu le 24 février 1936*.
- AS/RK, *Rapport d'inspection du territoire de Kindu n° 982/Just/J.B. du 30 novembre 1952 par le substitut du procureur du roi*.
- AS/RK, Kindu, *Lettre n° 176/AGG/M du CDD au GP du Kivu à Bukavu du 28/01/1975*, (dossier études politiques et foncier des Bashi-luamba).
- AZK, *Renseignement concernant les collectivités de Kindu en date du 01/11/1936* (dossier des collectivités de la zone).
- Chambre des représentants, *Rapport annuel*, 1921.
- Cotonco, *Rapport annuel*, Archives de la Cotonière, Kassongo (p. 146, note 250).
- CONGO BELGE, Administration de la Santé, *Synthèse du mouvement subversif Kitawak*, manuscrit, s.l., 1955.
- GALDERMANS, G. J., *Rapport d'inspection*, Route 11, 11 octobre 1936.
- LARDINOIS R., *Rapport annuel du District du Maniema : 1940*, Archives du bureau de l'administration du territoire, Bukavu.
- LUSUNA, *Plaintes à l'AT de Kasongo*, Dossier Chefferie Basonge I, Archives de la province du Maniema, Kindu.
- Rapport annuel*, CEC Kindu, 1959.
- « Sankuru. Généralités », Archives de Thomas Turner conservées à la Section d'Histoire du Temps présent du Musée royal de l'Afrique centrale.
- SOORS, M., *Réorganisation administrative, Lettre CDD, réponse au n°24/R du 8 septembre 1931*, Kitambwe, le 25 octobre 1931.
- Statuts des sociétés, KINOR N°8160 du Moniteur belge du 2.6.1933 et KINETAIN, N°12.008 du Moniteur belge du 23.4.1933, archives COBELMIN, dossier n°1010.
- VAN BELLE, A., *Historique des secteurs Bakumu de la Lowa*, Archives du territoire de Punia, Lowa, 1923.
- VAN BELLE, A., *Historique du Secteur Bakumu de la Lowa*, Lowa, Archives du territoire de Punia, 1926.
- SITES INTERNET**
- <http://www.reliefweb.int/rwarchive/rwb.nsf/db900sid/EVOD-7K7HR2?OpenDocument>
- http://www.caritasdev.cd/v2/index2.php?option=com_content&do_pdf=1&id=234
- IUCN 2009, IUCN Red List of Threatened Species. Version 2009.2. <www.iucnredlist.org>.
- IUCN 2009, IUCN Red List of Threatened Species. Version 2009.2. <www.iucnredlist.org>

TABLE DES MATIÈRES

ORIGINE DU NOM MANIEMA	11	OCCUPATION ET ORGANISATION.....	45
PRÉSENTATION PHYSIQUE DU MANIEMA	13	SOCIO-ADMINISTRATIVE DU MANIEMA	
1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE	13	1. OCCUPATION	45
1.1. <i>Le territoire de Kabambare</i>	13	1.1. <i>Le peuplement du Maniema</i>	45
1.2. <i>Le territoire de Pangi</i>	14	1.2. <i>Histoire et héritages</i>	48
1.3. <i>Le territoire de Kailo</i>	14	2. L'ORGANISATION	90
1.4. <i>Le territoire de Kasongo</i>	14	SOCIO-ADMINISTRATIVE DU MANIEMA	
1.5. <i>Le territoire de Kibombo</i>	14	2.1. <i>Les territoires de l'axe nord :</i>	90
1.6. <i>Le territoire de Punia</i>	14	<i>Lubutu et Punia</i>	
1.7. <i>Le territoire de Lubutu</i>	14	2.2. <i>Les territoires de l'axe sud :</i>	100
2. RELIEF, HYDROGRAPHIE ET CLIMAT	14	<i>Kabambare, Kasongo et Kibombo</i>	
2.1. <i>Principaux traits de relief</i>	14	2.3. <i>Les territoires de l'axe centre :</i>	124
2.2. <i>Hydrographie</i>	15	<i>Pangi, Kailo et la ville de Kindu</i>	
2.3. <i>Caractéristiques climatiques</i>	17	SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	145
2.4. <i>Les aléas</i>	19	DU MANIEMA	
2.4. <i>Action des rivières</i>	20	1. LES ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES	145
2.4.2 <i>Action du vent</i>	23	2. ÉCONOMIE ET TRANSPORT	148
3. GÉOLOGIE	23	2.1. <i>L'économie</i>	148
3.1. <i>Partie Ouest de la province</i>	29	2.2. <i>Le commerce</i>	188
3.2. <i>Partie Est de la province</i>	29	2.3. <i>Le tourisme</i>	191
4. MINÉRALISATIONS	29	2.4. <i>Dynamique du développement</i>	194
4.1. <i>Province à étain et éléments associés</i>	29	2.5. <i>Transport et communication</i>	198
4.2. <i>Les sites d'exploitation les plus connus</i>	32	2.6. <i>Télécommunications</i>	213
5. LA VÉGÉTATION	33	3. ASPECTS SOCIAUX	215
5.1. <i>La forêt dense humide</i>	36	3.1. <i>Situation sanitaire</i>	215
5.2. <i>Les savanes</i>	37	3.2. <i>L'éducation</i>	218
5.3. <i>Le complexe agricole en zone forestière</i>	38	3.3. <i>Les confessions religieuses</i>	236
5.4. <i>Les galeries forestières</i>	38	3.4. <i>Musicologie du Maniema</i>	240
5.5. <i>Les forêts claires</i>	38	3.5. <i>Les langues du Maniema.....</i>	241
5.6. <i>Agriculture permanente</i>	39	ANNEXE 1	247
5.7. <i>Les risques environnementaux</i>	39	ANNEXE 2	259
6. LA FAUNE	40	ANNEXE 3	273
6.1. <i>Écologie</i>	40	ANNEXE 4	281
6.2. <i>Parcs nationaux et réserves</i>	41	BIBLIOGRAPHIE	297
6.3. <i>La diversité des vertébrés</i>	41	TABLE DES MATIÈRES	301
<i>dans la province du Maniema</i>			

En raison de sa position géographique, le Maniema a depuis longtemps constitué un carrefour ouvrant la voie à la fois vers les Kasai à l'ouest, le Katanga au sud et la Province-Orientale au nord. Plusieurs courants migratoires ou guerriers ont transité par le Maniema avant de poursuivre vers l'est, le nord ou le sud. Les traitants arabo-swahilis venus de l'est ont investi d'abord le Maniema avant de conquérir la Province-Orientale et les Kasai. Au début de la colonisation belge, le voyageur Stanley et bien d'autres, comme Cameron, Foa, Von Gotzen... ont dû transiter par le Maniema pour accéder à d'autres régions du Congo. Il en va de même avec les rébellions postcoloniales : celle des Simba de 1964 a conquis le Maniema avant de se répandre au nord et à l'ouest. Quant à l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) qui conduisit L.D. Kabila au pouvoir en 1997, elle a utilisé le même couloir pour accéder au Kasai.

Créée en 1962, la province du Maniema perd ce statut en 1966 et voit ses sept territoires administratifs répartis entre les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, à cause des conflits qui la dominent, de son rôle dans la rébellion des Simba, mais aussi de son faible poids économique et démographique. À la suite de la nouvelle organisation administrative de 1967, le Maniema est rétabli comme l'un des trois districts de la province du Kivu recréée dans sa configuration du 30 juin 1960. Et en 1988, encore sous le régime Mobutu, le Maniema redevient une province, statut qu'il conserve jusqu'à ce jour.

En plus de l'évolution sociopolitique et administrative, cette monographie sur le Maniema consacre de longues pages aux aspects physiques (géologie, flore, faune...), à l'économie, à la santé et à l'éducation dans la province.

ISBN 978-2-8710-6562-3



9 782871 065623

29,00 €

AVEC LE SUPPORT DE
**LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT** **.be**

